BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750603

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1852

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

ÉCOLE IMPÉRIALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

coll folio 16

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

1853.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1852		15 à 43
	——— des contributions et revenus publics		45 à 92
	——— des dépenses publiques		93 à 156
	——— du service de trésorerie		157 à 185
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1851	193 à 279
		Compte provisoire de l'exercice 1852	281 à 351
		État des opérations relatives à l'exercice 1853	353 à 356
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	358 à 365
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1851	368 à 375
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		379 à 416
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1853		417 à 424
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	431 à 461
		Amortissement des rentes	464 à 492
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	495 à 501
		Cautionnements en numéraire	504 à 509
		Rentes viagères	513 à 515
		Pensions inscrites au trésor	518 à 525
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	529 à 541
		Service départemental	545 à 559
		Service colonial	562 à 578
		Services financiers en Algérie	580 à 601
		Service des monnaies	605 à 622
		Ancien domaine extraordinaire	624 à 628
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	630 à 643
TABLE DÉTAILLÉE des matières			645 à 653

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Pouvoir législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou le passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des rentes viagères.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières,* présente par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré ;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs ;

Compte général de l'administration des finances ;

Rapport au Gouvernement et Déclaration générale de la Cour des comptes ;

Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes ;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1852.
Compte des contributions et revenus publics.
Compte des dépenses publiques.
Compte du service de trésorerie.
Comptes des budgets.
Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

Le *compte des opérations de l'année* forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1852, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1852 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1852.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 202,888,261f 2c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1852, se sont élevées à 8,150,119,681 fr. 98 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets.....	1,477,559,837f 38c	
Recettes sur les services spéciaux.....	244,531,786 90	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	77,425,301 57	
Bons de garantie délivrés aux comptoirs d'escompte.....	8,297,500 00	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	3,826,133,407 03	
Idem de ses créances actives.....	52,940,817 32	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,463,231,031 78	
TOTAL de la recette.....	8,150,119,681 98	8,150,119,681 98

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 8,353,007,943 22

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,983,389,300 fr. 23 cent., savoir :

Dépenses des budgets.....	1,484,480,636f 27c	
Dépenses sur les services spéciaux.....	224,786,627 28	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.).....	77,817,758 81	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte.	23,056,000 00	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	3,650,173,390 09	
Idem de ses créances actives.....	52,782,166 20	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,470,292,721 58	
TOTAL de la dépense.....	7,983,389,300 23	7,983,389,300f 23c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1852, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 369,618,642 99

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 8,353,007,943 22

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1851.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1852, sur les contributions et revenus de l'exercice 1851, s'élevaient à..... 74,041,260f 53c

Pendant l'année 1852, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 5,935,755 fr. 23 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 9,539,565 fr. 09 cent.; en résultat, le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de. 3,603,809 86

RESTE..... 70,437,450 67

Les recouvrements effectués pendant l'année 1852 n'ayant été que de..... 61,996,912 59

Le budget de l'exercice 1851 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de..... 8,440,538 08

EXERCICE 1852.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1852 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1852, pour une somme de. 1,341,344,168f 68c

Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à..... 1,277,470,464 81

Et au 31 décembre 1852, il restait à recouvrer..... 63,873,703 87

EXERCICE 1853.

Quelques recettes ont été faites, en 1852, sur les produits de l'exercice 1853, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 16,215 fr. 73 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les *produits ordinaires* recouvrés pendant l'année 1852 s'élèvent ensemble à une somme de 1,339,483,593 fr. 13 cent., savoir :

Exercice 1851.....	61,996,912f 59c	1,339,483,593f 13c
——— 1852.....	1,277,470,464 81	
——— 1853.....	16,215 73	

Ressources spéciales.

Les ressources *spéciales* de diverses natures appliquées aux budgets pendant l'année 1852 sont celles ci-après :

EXERCICE 1851.

Produit de la réserve de l'amortissement.....	38,646,076f 00c	
A REPORTER.....	38,646,076 00	1,339,483,593 13

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

REPORT	38,646,076f 00c	1,339,483,593f 13c
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545 33	
	39,734,621 33	
EXERCICE 1852.		
Produit de la réserve de l'amortissement	39,171,682 81	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000 00	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375 10	
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	3,000,000 00	
Idem d'Orléans	2,666,666 66	
Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts sur les prêts qui leur ont été faits par le trésor	4,388,694 26	
Produit de l'aliénation des bois de l'État	1,871,994 54	
	95,163,413 37	
EXERCICE 1853.		
Remboursement fait par la compagnie du chemin de Paris à Lyon	2,118,263 90	
RÉCAPITULATION.		
Exercice 1851	39,734,621 33	
Exercice 1852	95,163,413 37	
Exercice 1853	2,118,263 90	
TOTAL	137,016,298 60	137,016,298 60
TOTAL des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1852. (Voir pages 32 et 55.)		1,476,499,891 73

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1851.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1851, il restait à payer au 1er janvier 1852, d'après le compte de l'année précédente	225,485,925f 96c
Ces liquidations ont éprouvé, en 1852, une réduction de 22,249,777f 06c dont le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué, ci	22,249,777 06
Les dépenses de l'exercice 1851 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1852 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de	203,236,148 90
Les payements ont eu lieu pour	197,692,114 56
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1851 montaient à	5,544,034 34

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

EXERCICE 1852.

Les dépenses du service ordinaire liquidées pendant l'année 1852, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1852, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1,455,852,379f 62c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,210,657,715 03

et au 31 décembre 1852 les services restant à solder par le trésor montaient à. 245,194,664 59

EXERCICE 1853.

Les dépenses du Pouvoir législatif, les approvisionnements d'urgence pour le service de la dette publique, de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1851, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1853; ces payements s'élèvent à 5,326,562 fr. 44 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux *services ordinaires* et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1852, un total de 1,413,676,392 fr. 03 cent., savoir :

Exercice 1851.....	197,692,114f 56c	1,413,676,392f 03c
——— 1852.....	1,210,657,715 03	
——— 1853.....	5,326,562 44	

Dépenses des travaux extraordinaires.

Les *travaux extraordinaires* ont donné lieu, pendant l'année 1852, à des payements montant ensemble à 54,937,668 fr. 15 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1851.....	16,914,394f 29c	54,937,668 15
——— 1852.....	38,023,273 86	

TOTAL des payements effectués pendant l'année 1852. (Voir pages 33 et 103.)..... 1,468,614,060 18

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1852, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1851 (page 340 du compte des finances de l'année 1851), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 573 du même compte), d'une somme de 12,783,458 fr. 03 cent., pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1852, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842; mais le décret du 21 octobre 1851 ayant ajouté une somme de 426,076 fr. 09 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

du budget de 1851. (Pages 31 et 570)	426,076f 09c
En outre, pendant l'année 1852, il a été également fait dépense d'une somme de 15,440,500 francs sur les fonds généraux du budget de 1853, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1852 (voir page 356 du présent compte pour la dépense du budget de 1853, et pages 31 et 578 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial), ci	15,440,500 00
ENSEMBLE	15,866,576 09

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1850, pour une somme de 14,270,554 fr. 15 cent., s'étant trouvé réduit de celle de 1,059,945 fr. 65 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes du projet de loi de règlement définitif du service colonial de 1850 (article 10 de la loi des comptes de 1851), a été transportée au budget de l'exercice 1851, en accroissement de ses ressources, ci 1,059,945f 65c

Résultat du service des budgets pour l'année 1852.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1852, un excédant de dépense de 6,920,798 fr. 89 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Services généraux.

Recettes.	Ressources ordinaires. 1,339,483,593f 13c	1,476,499,891f 73c	
	Ressources spéciales 137,016,298 60		
Dépenses ordinaires		1,413,676,392 03	
Excédant de recettes		62,823,499 70	
Dépenses des travaux extraordinaires		54,937,668 15	
Excédant de recettes		7,885,831 55	7,885,831f 55c

Service colonial.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1851 et 1853	15,866,576f 09c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1850	1,059,945 65	
Excédant de dépense	14,806,630 44	14,806,630 44
TOTAL de l'excédant de dépense sur le service des budgets. (Voir au compte de trésorerie, page 180.)		6,920,798 89

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 20,778,640 fr 93 cent., et les remboursements à 14,777,851 fr. 34 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les *produits éventuels affectés au service départemental*, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1852, une recette de 17,131,811 fr. 18 cent., et une dépense de 16,380,182 fr. 64 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le *service colonial*, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 19,244,121 francs 87 centimes et à une dépense de 19,919,187 francs 98 centimes. Cette dépense s'est augmentée, en outre, de la réduction de 1,059,945 francs 65 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1851, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du *service municipal en Algérie* se résument en une recette de 5,809,137 fr. 63 cent. et en une dépense de 5,265,440 fr. 88 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le *produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie*, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'année 1852 a été de 253,864 fr. 67 cent., et la dépense de 170,733 fr. 05 cent.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprant contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France*, s'est augmentée, pendant l'année 1852, d'une somme de 1,044,747 fr. 96 cent.

Le *produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne* a été porté à un compte spécial destiné à retracer successivement les faits de cette consolidation, sauf application ultérieure dudit produit aux découverts du trésor, après que cette opération aura été terminée. Il a été fait dépense à ce compte spécial, en 1852, d'une somme de 40,510 fr. 42 cent., pour la réduction de la constatation provenant du montant des dépôts des caisses d'épargne qui étaient à consolider en rentes et pour les frais d'administration alloués à ces établissements.

La *liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon* a donné lieu à une dépense de 7,430 fr. 20 cent.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Par suite des annulations et du renouvellement des *bons de garantie remis par le Trésor aux comptoirs d'escompte*, une recette d'ordre de 23,056,000 francs et une dépense de même nature de 8,297,500 francs ont dû être constatées au compte spécial ouvert pour ces opérations.

En exécution de la loi du 19 novembre 1849, une avance de 844,250 francs a été faite pendant l'année 1852 *à la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille*, pour le service de son emprunt. Il a été fait recette d'une somme égale, cette avance ayant été intégralement régularisée.

Plusieurs compagnies de chemin de fer, débitrices envers l'État, ont remis en payement de leur dette une somme de 82,413,960 fr. 62 cent. en obligations, à diverses échéances, conformément aux conventions faites avec elles. Le montant de ces obligations entrées dans le portefeuille du Trésor a été porté en recette aux comptes spéciaux ci-après :

Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	335,957f 42c
——— *de Paris à Lyon s/c idem*	80,494,028 20
——— *de Strasbourg à Bâle s/c idem*	1,583,975 00
ENSEMBLE	82,413,960 62

Les réalisations de l'année 1852 se sont élevées à la somme de 5,182,409 fr. 50 cent., savoir :

Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000 00
——— *de Rouen*	682,409 50
ENSEMBLE	5,182,409 50

Le transport à un compte particulier des bons du Trésor, remis à la *Banque de France en garantie de son prêt de 75 millions*, a été l'objet d'une constatation d'ordre en recette et en dépense de la somme de 75,000,000 fr.

Enfin, en exécution du décret du 14 mars 1852, les *remboursements de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non converties en rentes 4 1/2 p. 0/0*, effectués pendant l'année 1852, se sont élevés à 74,124,297 fr. 22 cent., et les *remboursements de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0*, ont été de 3,732,086 fr. 09 cent.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	244,531,786f 90c
Dépense	224,786,627 28
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1852 (*voir* le tableau, p. 180), un excédant de recette de	19,745,159 62

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1852, les mouvements et le résultat ci-après :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds de la réserve de l'amortissement.

Il a été délivré à la caisse d'amortissement des bons du Trésor, formant pour lui une ressource réelle et s'élevant à..... 77,425,301f 57c

D'un autre côté, les consolidations en rentes des bons qui ont été émis se sont élevées, savoir :

Pour la réserve des six derniers mois de 1851, à..... 38,646,076f 00c
Pour la réserve des six premiers mois de 1852, à..... 39,171,682 81 } 77,817,758 81

En sorte que l'excédant des consolidations sur les bons remis à la caisse d'amortissement est de..... 392,457 24

Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte.

Il a été remis aux comptoirs d'escompte de nouveaux bons de garantie en renouvellement de ceux échus pour une somme de..... 8,297,500f 00c

Les annulations effectuées pendant l'année 1852, sur les bons antérieurement délivrés à ces comptoirs, se sont élevées à la somme de..... 23,056,000 00

Il en résulte que la part contributive du Trésor, dans le capital des comptoirs d'escompte se trouve atténuée de..... 14,758,500 00

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à..... 3,826,133,407 03
et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de..... 3,650,173,390 09

Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi augmenté de la différence de..... 175,960,016 94

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor émis comparativement à ceux qui ont été remboursés à divers..... 77,929,727f 48c
Augmentation des autres créances passives de l'administration des finances. 98,030,289 46

TOTAL, comme ci-dessus, des augmentations de l'année 1852. 175,960,016 94

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, y compris 26,643,981 fr. 32 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de.. 52,940,817f 32c

Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,651,468 fr. 81 cent. pour la même opération intermédiaire, ayant été de..... 52,782,166 20

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de..... 158,651 12

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1852.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1852, à.....		202,888,261f 24c
Pendant l'année 1852, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues.....		2,463,231,031 78
ENSEMBLE.....		2,666,119,293 02
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à.....	2,470,292,721f 58c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1853, est de.....	369,618,642 99	
		2,839,911,364 57
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1852, une diminution (*voir* le tableau, page 181) de.....		173,792,071 55

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1852.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1852, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.....	"	6,920,798f 89c
Excédant des bons consolidés sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement.....	"	392,457 24
Diminution de la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte.....	"	14,758,500 00
Excédant de recette sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	19,745,159f 62c	"
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons émis).....	77,929,727 48	"
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.....	98,030,289 46	"
Diminution des créances actives.....	158,651 12	"
Augmentation de l'encaisse des comptables.....	"	173,792,071 55
	195,863,827 68	195,863,827 68

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1852. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Tableau général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1852.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1852.

Numéraire	91,266,742f 18c	199,432,584f 51c	202,888,261f 2
Effets à recevoir	108,165,842 33		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		3,455,676 73	

RECETTE.

		Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1852.	Droits constatés pendant l'année 1852.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1852.	Recouvrements effectués pendant l'année 1852.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1851.						
Contributions directes		45,458,718f 17c	"	"	45,458,718f 17c	"
Produit des domaines		2,200,874 07	"	619,509f 39c	16,723 34	1,564,641f 3
Produits des forêts et de la pêche		2,784,486 03	"	1,899,580 80	303,234 89	581,670 3
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	8,528,729 20	"	4,790,614 14	785,165 93	2,952,949 1
	Douanes et sels	10,000 00	"	4,055 48	5,944 52	"
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	7,190,614 90	389,801f 50c	"	4,257,325 24	3,323,091 1
	Produits des postes	624,000 00	"	18,885 92	595,546 18	9,567 9
Divers revenus.	Taxe annuelle sur les biens de main-morte	250,974 01	"	"	250,974 01	"
	Produits universitaires	24 00	1,735 00	"	1,759 00	"
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	2,945,330 03	"	2,945,330 03	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	2,585,802 61	"	2,585,802 61	"
	Produit de la rente de l'Inde	50,000 00	13,086 09	"	63,086 09	"
Produits divers		6,942,840 15	"	2,206,919 36	4,727,302 58	8,618
		74,041,260 53	5,935,755 23	9,539,565 09	61,996,912 59	8,440,538
			3,603,809f 86c			
Ressources spéciales.	Produit de la réserve de l'amortissement	38,646,076 00	"	"	38,646,076 00	"
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,000,000 00	88,545 33	"	1,088,545 33	"
		39,646,076 00	88,545 33	"	39,734,621 33	"
			88,545f 33c			
Total général		113,687,336 53	6,024,300 56	9,539,565 09	101,731,533 92	8,440,538
			3,515,264f 53c			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1852.	Droits constatés pendant l'année 1852.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1852.	Payements effectués pendant l'année 1852.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1851.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Dette publique.	Dette consolidée	13,378,506f 13c	"	11,109f 90c	10,414,504f 93c	2,952,891f 30c
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	495 00	"	"	495 00	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,989,129 00	"	"	6,467,112 29	522,016 71
	Intérêts de la dette flottante	13,360,713 84	"	10,913 79	13,349,800 05	"
	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	25,000 00	"	"	25,000 00	"
	Rentes viagères	877,666 56	"	290,340 07	587,326 49	"
	Pensions	12,453,370 60	"	1,564,715 36	10,888,605 24	50 00
Dotations	Assemblée nationale	136,368 53	"	24,635 75	111,732 78	"
	Pouvoir exécutif	4,000 00	"	"	4,000 00	"
Dépenses générales des services publics.	Justice	2,116,736 76	"	127,308 63	1,976,849 06	12,579 07
	Affaires étrangères	2,117,514 55	"	324,052 96	1,780,717 66	12,743 93
	Instruction publique et cultes — Instruction publique	6,373,434 19	"	360,279 34	5,815,376 79	197,778 06
	Instruction publique et cultes — Cultes	10,940,530 58	"	106,151 87	10,590,101 84	244,276 87
	Intérieur	38,347,696 85	"	7,274,373 16	30,842,090 39	231,233 30
	Agriculture et commerce	6,685,671 74	"	432,842 31	6,230,652 12	22,177 31
	Travaux publics	12,434,908 66	"	375,204 40	11,954,624 54	105,079 72
	Guerre	38,792,961 69	"	5,891,985 00	31,782,815 58	1,118,161 11
	Marine	20,715,022 66	"	2,888,277 51	17,800,610 55	26,134 60
	Finances	2,395,460 94	"	1,076,514 04	1,318,276 55	670 35
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		17,777,558 67	"	1,179,873 39	16,527,080 54	70,604 74
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		19,563,179 01	"	311,199 58	19,224,342 16	27,637 27
		225,485,925 96	"	22,249,777 06	197,692,114 56	5,544,034 34
			22,249,777f 06c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Instruction publique et cultes. (Dépenses des cultes.)		30,520 00	"	4,733 34	12,520 00	13,266 66
Travaux publics		16,485,110 26	"	872,062 07	15,459,409 59	153,638 60
Guerre		900,125 34	"	275,069 37	624,281 72	774 25
Marine		973,924 51	"	28,491 06	818,182 98	127,250 47
		18,389,680 11	"	1,180,355 84	16,914,394 29	294,929 98
			1,180,355f 84c			
Total général		243,875,606 07	"	23,430,132 90	214,606,508 85	5,838,964 32
			23,430,132f 90c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1852.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1852.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 185 sur les droits constat
EXERCICE 1852.			
Contributions directes	413,901,126f 22c	376,244,743f 88c	37,656,382f
Produit des domaines	11,442,635 53	9,102,548 56	2,340,086
Produits des forêts et de la pêche	34,806,582 95	32,463,735 97	2,342,846
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	270,454,512 34	262,267,833 60	8,186,678
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	175,241,557 30	175,231,557 30	10,000
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	327,760,851 85	321,197,277 54	6,563,574
Impôts et revenus indirects. — Produit des postes	46,657,067 99	45,834,935 74	822,132
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,060,786 04	2,863,730 37	197,055
Divers revenus. — Produits universitaires	2,026,854 00	2,025,450 00	1,404
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	13,434,852 61	13,434,852 61	"
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,446,228 18	12,446,228 18	"
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000
Produits divers	29,061,113 67	23,357,571 06	5,703,542
	1,341,344,168 68	1,277,470,464 81	63,873,703
RESSOURCES SPÉCIALES.			
Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le trésor	4,388,694 26	4,388,694 26	"
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000 00	4,500,000 00	"
——— de Paris à Lyon	39,564,375 10	39,564,375 10	"
Remboursement par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333 00	"	3,333,333
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	1,871,994 54	13,128,005
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	3,000,000 00	3,000,000 00	"
——— d'Orléans	2,666,666 66	2,666,666 66	"
Produit de la réserve de l'amortissement	77,425,326 06	39,171,682 81	38,253,643
	149,878,395 08	95,163,413 37	54,714,981
TOTAL de l'exercice 1852	1,491,222,563 76	1,372,633,878 18	118,588,685
EXERCICE 1853.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	16,215 73	16,215 73	"
Ressources spéciales. — Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	2,118,263 90	2,118,263 90	"
TOTAL de l'exercice 1853	2,134,479 63	2,134,479 63	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1852.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1853 sur les droits constatés.
EXERCICE 1852.			
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique. — Dette consolidée	237,837,559f 55c	223,479,720f 79c	14,357,838f 76c
Dette publique. — Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"
Dette publique. — Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	8,960,052 50	247 50
Dette publique. — Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	199,132 70	6,800,867 30
Dette publique. — Intérêts de la dette flottante	26,500,000 00	10,974,611 28	15,525,388 72
Dette publique. — Rentes viagères	3,790,458 00	2,144,066 23	1,646,391 77
Dette publique. — Pensions	56,945,272 44	43,950,772 34	12,994,500 10
Dotations	16,515,687 33	16,014,691 40	500,995 93
Dépenses générales des services publics. — Ministère d'État	7,844,930 00	3,903,425 45	3,941,504 55
Dépenses générales des services publics. — ——— de la justice	27,117,988 21	25,013,695 52	2,104,292 69
Dépenses générales des services publics. — ——— des affaires étrangères	9,850,757 36	7,454,919 08	2,395,838 28
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'instruction publique et cultes. — Instruction publique	23,207,028 33	16,464,507 19	6,742,521 14
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'instruction publique et cultes. — Cultes	42,248,024 02	31,282,871 20	10,965,152 82
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	165,772,104 29	116,400,808 69	49,371,295 60
Dépenses générales des services publics. — ——— de la police générale	3,963,171 81	3,263,181 63	699,990 18
Dépenses générales des services publics. — ——— des travaux publics	70,707,731 67	55,765,106 94	14,942,624 73
Dépenses générales des services publics. — ——— de la guerre	327,450,667 17	286,208,128 74	41,242,538 43
Dépenses générales des services publics. — ——— de la marine	88,630,818 65	66,969,404 21	21,661,414 44
Dépenses générales des services publics. — ——— des finances	25,346,871 72	22,392,301 88	2,954,569 84
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	150,304,017 03	133,869,621 58	16,434,395 45
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	91,313,128 04	71,400,831 68	19,912,296 36
	1,455,852,379 62	1,210,657,715 03	245,194,664 59
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Ministère d'État	4,825,000 00	3,863,395 43	961,604 57
——— des travaux publics	49,998,215 31	32,238,165 26	17,760,050 05
——— de la marine	2,372,207 99	1,921,713 17	450,494 82
	57,195,423 30	38,023,273 86	19,172,149 44
TOTAL de l'exercice 1852	1,513,047,802 92	1,248,680,988 89	264,366,814 03
EXERCICE 1853.			
Dette consolidée	29,672 75	29,672 75	"
Ministère de la guerre	4,030,758 71	4,030,758 71	"
——— de la marine	378,609 83	378,609 83	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	887,521 15	887,521 15	"
TOTAL de l'exercice 1853	5,326,562 44	5,326,562 44	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1852.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service		1,059,945f

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire		20,778,640
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental		17,131,811
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial		19,244,121
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie		5,809,137
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		253,864
Part contributive du Trésor public dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Annulation de bons remis.)		23,056,000
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* d'obligations à régulariser		80,494,028
——— du Nord *s/c* d'obligations à réaliser		335,957
——— de Strasbourg à Bâle *s/c* d'obligations à réaliser		1,583,975
Recouvrement de l'avance faite à la compagnie du chemin de fer d'avignon à Marseille, pour le service de son emprunt		844,250
Banque de France *s/c* de prêt de 75 millions		75,000,000
		244,531,786

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			77,425,301f 57c	
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte			8,297,500 00	
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	151,250,000f 00c	554,904,417f 05c		
——— en garantie de son prêt de 75 millions	225,000,000 00			
Bons du Trésor remis à divers	178,654,417 05			
Émission de traites et mandats		251,477,798 49	3,826,133,407 03	3,964,797,025
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		470,649,257 24		
——— pour le compte des correspondants du trésor		1,176,312,074 13		
——— des comptables des finances		1,372,789,860 12		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			52,940,817 32	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,463,231,031 7
				6,428,028,057 7

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial — Exercice 1851	426,076f 09c	15,866,576f 09c
——— 1853	15,440,500 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	14,777,851 34
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	16,380,182 64
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	19,919,187 98
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	5,265,440 88
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	170,733 05
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,044,747 96
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Bons remis)	8,297,500 00
Avance à la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille pour le service de son emprunt	844,250 00
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	7,430 20
Compagnie du chemin de fer du Nord, S/C d'obligations à réaliser	4,500,000 00
——— de Rouen, S/C d'obligations à réaliser	682,409 50
Dépenses à divers titres constatées au compte de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	40,510 42
Banque de France S/C de prêt de 75 millions	75,000,000 00
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non converties en 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	74,124,297 22
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0	3,732,086 09
	224,786,627 28

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes				77,817,758f 81c	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte				23,056,000 00	
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de bons du trésor. — remis à la banque de France	201,750,000f 00c		476,974,689f 57c		
——— en garantie de son prêt de 75 millions	150,000,000 00				
remis aux caisses d'épargne	50 42				
——— à divers	125,224,639 15				
Remboursements de traites et mandats			247,696,373 20	3,650,173,390 09	3,803,829,315 10
——— de fonds particuliers des comptables des finances			462,536,758 74		
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor			1,090,308,454 00		
——— des correspondants des comptables des finances			1,372,657,114 58		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				52,782,166 20	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,470,292,721 58
					6,274,122,036 68

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853.

Numéraire	175,696,605f 59c	367,108,397f 31c	369,618,642f 99c
Effets à recevoir	191,411,791 72		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,510,245 68	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1852.*

Suite de la RECETTE.

Suite de la DÉPENSE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1852.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1851	101,731,533f 92c	1,476,499,891
	—— 1852	1,372,633,878 18	
	—— 1853	2,134,479 63	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service			1,059,945
Services spéciaux			244,531,786
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	77,425,301 57	6,428,028,057
	—— aux comptoirs d'escompte	8,297,500 00	
	Recettes en augmentation des créances passives	3,826,133,407f 03c	3,879,074,224 35
	—— en atténuation des créances actives	52,940,817 32	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,463,231,031 78	
	Total de la recette		8,150,119,681
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1852			202,888,261
	Total général		8,353,007,943

Dépenses publiques.	Exercice 1851	214,606,508f 85c	1,468,614,060f 18c
	—— 1852	1,248,680,988 89	
	—— 1853	5,326,562 44	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé des dépenses de ce service			15,866,576 09
Services spéciaux			224,786,627 28
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	77,817,758f 81c	6,274,122,036 68
	—— aux comptoirs d'escompte	23,056,000 00	
	Payements en atténuation des créances passives	3,650,173,390f 09c	3,702,955,556 29
	—— en augmentation de créances actives	52,782,166 20	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	2,470,292,721 58	
	Total de la dépense		7,983,389,300 23
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1853			369,618,642 99
	Total général		8,353,007,943 22

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1852.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du Trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1851.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	45,458,718f 17c	"	"	"	"	"	45,458,718f 17c
Enregistrement, timbre et domaines	1,316,417f 74c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	514,528f 47c	801,889 27
Produits des forêts et de la pêche	290,272 49	"	"	"	"	12,972 40	"	"	"	"	10 00	303,234 89
Douanes et sels	"	5,944f 52c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,944 52
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	4,257,325f 24c	"	"	"	"	"	"	"	"	4,257,325 24
Produits de postes	"	"	"	569,365f	"	"	"	"	"	26,181f 00c	"	595,546 18
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	250,974 01	"	"	"	"	"	250,974 01
Produits universitaires	"	"	"	"	"	1,769 00	"	"	"	1,248 00	1,258 00	1,759 00
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,945,330 03	"	2,945,330 03
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	2,990,424f 94c	457 50	405,079 83	2,585,802 61
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	63,086 09	"	63,086 09
Produits divers	"	"	1,217,039 71	33	45f 22c	1,375,299 08	1,482,615f 05c	64,219f 84c	9,936 82	3,641,582 01	3,063,468 82	4,727,302 58
Ressources spéciales. — Produit de la consolidation en rentes des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	38,646,076 00	"	"	"	"	38,646,076 00
Ressources spéciales. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,088,545 33	"	1,088,545 33
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'excédant de dépenses de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,059,945 65	"	1,059,945 65
EXERCICE 1852.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	376,244,743 88	"	"	"	"	"	376,244,743 88
Enregistrement, timbre et domaines	271,401,818 24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	31,436 08	271,370,382 16
Produits des forêts et de la pêche	5,296,895 23	"	"	"	"	27,166,840 74	"	"	"	"	"	32,463,735 97
Douanes et sels	"	175,231,557 30	"	"	"	"	"	"	"	"	"	175,231,557 30
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	321,197,277 54	"	"	"	"	"	"	"	"	321,197,277 54
Produits des postes	"	"	"	45,820,268	"	"	"	14,667 53	"	"	"	45,834,935 74
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	"	"	"	"	"	2,863,730 37	"	"	"	"	"	2,863,730 37
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,024,886 00	"	"	564 00	"	"	2,025,450 00
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,434,852 61	"	13,434,852 61
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	12,446,269 60	"	41 42	12,446,228 18
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Produits divers	160 28	191,450 87	2,175,240 01	4,490	1,218,737 14	9,352,571 52	5,876,864 35	731,594 44	4,545,553 59	5,396,617 84	6,135,718 83	23,357,571 06
Ressources spéciales. — Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	"	"	"	"	"	"	3,997,833 26	"	"	390,861 00	"	4,388,694 26
Ressources spéciales. — Remboursement à faire par le compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,500,000 00	"	4,500,000 00
Ressources spéciales. — Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	41,682,639 00	"	"	"	2,118,263 90	39,564,375 10
Ressources spéciales. — Remboursement par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ressources spéciales. — Produit de l'aliénation des bois de l'État	"	"	"	"	"	1,871,994 54	"	"	"	"	"	1,871,994 54
Ressources spéciales. — Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00
Ressources spéciales. — Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest — d'Orléans	"	"	"	"	"	"	2,666,666 66	"	"	"	"	2,666,666 66
Ressources spéciales. — Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	39,171,682 81	"	"	"	"	39,171,682 81
EXERCICE 1853.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	16,215 73	"	"	"	"	"	"	"	"	16,215 73
Ressourses spéciales. — Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,118,263 90	"	2,118,263 90
À REPORTER	278,305,572 98	175,428,952 69	328,863,098 23	46,394,157	1,218,782 36	466,624,499 71	136,524,377 13	810,481 81	19,992,748 95	35,666,970 96	12,269,805 35	1,477,559,837 38

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1852.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	278,305,572f 98c	175,428,952f 69c	328,863,098f 23c	46,394,157f	1,218,782f 36c	466,624,499f 71c	136,524,377f 13c	810,481f 81c	19,902,748f 95c	35,666,970f 96c	12,269,805f 35c	1,477,559,837f 38c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	13,799,399 10	6,713,090 00	10,000 00	197,061 30	59,090 53	"	20,778,640 93
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	17,136,949 48	"	"	"	"	5,138 30	17,131,811 18
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19,443,117 87	198,996 00	19,244,121 87
Recettes effectuées pour le service municipal de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	5,491,122 76	331,241 57	13,226 70	5,809,137 63
Recettes de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	253,864 67	"	"	253,864 67
Versement de la compag. du chemin de fer de Paris à Lyon s/c d'obligation à réaliser.	"	"	"	"	"	"	80,494,028 20	"	"	"	"	80,494,028 20
——— du Nord *idem*	"	"	"	"	"	"	335,957 42	"	"	"	"	335,957 42
——— de Strasbourg à Bâle *idem*	"	"	"	"	"	"	1,583,975 00	"	"	"	"	1,583,975 00
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	23,056,000 00	"	"	"	"	23,056,000 00
Banque de France s/c de prêt de 75 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	75,000,000 00	"	75,000,000 00
Recouvrements d'avances faites à la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille pour le service de son emprunt		"	"	"	"	"	844,250 00	"	"	"	"	844,250 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	77,425,301 57	"	"	"	"	77,425,301 57
——— aux comptoirs d'escompte	"	"	"	"	"	"	8,297,500 00	"	"	"	"	8,297,500 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	151,250,000 00	"	"	"	"	151,250,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— en garantie de son prêt de 75 millions	"	"	"	"	"	"	225,000,000 00	"	"	"	"	225,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	178,654,417 05	"	"	"	"	178,654,417 05
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	154,560,589 98	56,729,719 53	268,837 99	7,348,995 40	32,576,514 02	6,858 43	251,477,798 49
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	5,525 86	46,377 64	1,536,578 79	"	7,666,646 82	461,386,412 44	"	7,031 48	443 32	240 89	"	470,649,257 24
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,739,757 99	47,161,218 18	11,937,448 78	56,637,707 8	106,235,914 20	253,753,303 22	419,946,966 79	1,415,855 81	18,863,344 61	157,622,641 08	2,084 37	1,176,312,074 13
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,369,016,942 17	"	1,774,269 98	1,998,647 97	"	"	1,372,789,860 12
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	566,961 87	35,023,476 52	2,531,978 33	519,299 9	"	8,583,330 35	2,424,233 99	2,210,483 48	1,053,071 08	66,001 35	38,019 55	52,940,817 32
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	1,963,409 91	12,388,749 85	9,772,478 83	15,196,010 5	381,274 00	820,303,087 85	778,567,885 66	733,989,452 09	80,050,475 84	10,618,259 79	52 60	2,463,231,031 78
TOTAL des Recettes	283,581,228 61	270,048,774 88	354,641,582 96	118,747,176 2	115,502,617 38	3,565,164,514 30	2,147,847,702 34	740,486,412 64	135,249,775 90	331,384,078 06	12,534,181 30	8,150,119,681 98
										318,849,896f 76c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements par l'Administration des finances*, pendant l'année 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1851. — SERVICE ORDINAIRE.												
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	7,112,253f 65c	3,175,701f 78c	5,953f 50c	121,866f 00c	1,270f 00c	10,414,504f 93c
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	495 00	"	"	68 14	68 14	495 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	742,353 17	5,691,509 62	33,239 72	9 78	"	6,467,112 29
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,203,548f 67c	38,510 80	"	"	12,110,959 71	3,219 13	13,349,800 05
Douaire de Madame la Duchesse d'Orléans	"	"	"	"	"	"	25,000 00	"	"	"	"	25,000 00
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	506,773 14	80,363 35	80 00	45,148 60	45,038 60	587,326 49
Pensions	"	"	"	"	"	"	2,391,244 86	8,433,043 03	53,709 06	110,686 88	100,078 59	10,888,605 24
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	120,548 00	"	"	"	8,815 22	111,732 78
Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	4,000 00	"	"	"	"	4,000 00
Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"	125,573 62	1,792,553 45	78,307 40	1,294 17	20,879 58	1,976,849 06
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	1,777,160 83	"	"	32,560 14	29,003 31	1,780,717 66
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	742,720 81	5,070,853 35	24,629 07	17,687 59	40,514 03	5,815,376 79
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	119,139 26	10,406,458 03	67,002 28	4,588 02	7,085 75	10,590,101 84
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	4,969,823 69	25,822,681 13	"	101,782 39	52,196 82	30,842,090 39
——— de l'agriculture et du commerce (ancien)	"	"	"	"	"	"	2,348,162 27	3,896,250 15	"	2,162 25	15,922 55	6,230,652 12
——— des travaux publics	"	"	48,285f 66c	"	"	"	2,660,772 57	9,278,569 98	"	24,820 34	57,824 01	11,954,624 54
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	10,834,480 86	17,460,455 67	6,045,107 72	3,886,839 25	6,444,067 92	31,782,815 58
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	4,448,808 77	13,805,993 32	73,489 40	5,099,651 58	5,627,332 52	17,800,610 55
——— des finances	"	"	"	"	"	1,409,103 21	546,605 46	162,875 24	28,079 41	75,676 22	904,062 99	1,318,276 55
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	105,028f 21c	1,354,595 89	1,569,583 36	2,651,476	"	2,452,461 62	4,147,515 80	2,367,157 43	22,543 85	2,425,120 26	568,402 19	16,527,080 54
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	341,572 14	4,743,858 07	16,746 50	1,548	"	14,075,088 77	14,982 96	29,047 08	1,275 69	1,724 41	1,502 01	19,224,342 16
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	12,520 00	"	"	"	12,520 00
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	2,798,692 50	12,588,788 72	"	110,353 70	38,425 33	15,459,409 59
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	15,950 34	625,754 37	"	10,923 97	28,346 96	624,281 72
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	25,088 00	752,911 48	"	55,357 68	15,174 18	818,182 98
EXERCICE 1852. — SERVICE ORDINAIRE.												
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	153,123,025 08	70,284,328 21	72,368 00	"	0 50	223,479,720 79
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	64,545,864 00	"	"	"	"	64,545,864 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	8,145,052 50	815,000 00	"	"	"	8,960,052 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	37,467 98	160,864 29	800 43	"	"	199,132 70
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,832,577 85	6,641,508 23	"	"	1,731,073 57	230,548 37	10,974,611 28
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	1,847,772 68	288,633 55	7,660 00	"	"	2,144,066 23
Pensions	"	"	"	"	"	"	17,978,661 92	25,804,208 83	167,901 59	"	"	43,950,772 34
Dotations	"	"	"	"	"	"	16,017,583 15	"	"	"	2,891 75	16,014,691 40
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	3,206,014 69	702,644 91	"	"	5,234 15	3,903,425 45
——— de la justice	4,959,418 19	"	"	"	"	"	3,453,345 04	16,032,705 55	566,720 76	1,505 98	"	25,013,695 52
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	7,411,925 39	"	"	52,400 39	9,406 70	7,454,919 08
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	"	"	"	"	"	5,246,191 58	11,092,558 17	132,763 42	27 00	7,032 98	16,464,507 19
——— de l'instruction publique et des cultes. Cultes	"	"	"	"	"	"	875,100 07	30,091,143 00	316,438 63	189 50	"	31,282,871 20
——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	26,407,763 28	89,937,609 98	"	112,510 25	57,074 82	116,400,808 69
——— de la police générale	"	"	"	"	"	"	1,998,335 02	1,265,219 56	"	29 25	402 20	3,263,181 63
——— des travaux publics	"	"	44,243 80	"	"	"	6,000,015 73	49,710,934 43	91 10	10,377 44	555 56	55,765,106 94
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	53,907,125 02	169,567,217 31	62,036,670 10	2,462,539 28	1.765,422 97	286,208,128 74
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	10,718,615 88	56,133,301 63	765,894 99	4,169,336 07	4,817,744 36	66,969,404 21
——— des finances. (Service général.)	38,490 70	14,940 42	9,904 33	43,239	"	6,349,374 82	13,123,638 04	2,106,601 25	581,862 09	139,133 82	14,882 91	22,392,301 88
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	10,473,052 36	24,540,280 71	40,196,160 24	24,462,657	"	8,859,600 69	13,776,764 13	10,185,843 15	1,396,071 01	2,172 19	22,979 93	133,869,621 58
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	4,141,013 77	21,155,412 93	1,151,318 47	12,937	"	44,211,579 19	221,541 93	374,911 79	79,855 77	52,260 47	"	71,400,831 68
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	3,863,335 43	60 00	"	"	"	3,863,395 43
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	3,985,081 02	28,240,692 78	"	12,391 46	"	32,238,165 26
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	8,374 75	1,815,700 43	"	102,165 71	4,527 72	1,921,713 17
A REPORTER	20,058,575 37	51,809,088 02	43,036,242 36	27,171,858	"	81,393,334 82	469,056,758 90	686,063,666 00	72,558,514 99	33,087,393 46	20,947,934 75	1,463,287,497 74

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	20,058,575f 37c	51,809,088f 02c	43,036,242f 36c	27,171,858f	"	81,393,334f 82c	469,056,758f 90c	686,063,666f 00c	72,558,514f 99c	33,087,393f 46c	20,947,934f 75c	1,463,287,497f 74c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1853.												
Dette consolidée.....	"	"	"	"	"	"	29,672 75	"	"	"	"	29,672 75
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	813,998 11	2,491,180 66	725,579 94	"	"	4,030,758 71
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	322 00	663,348 04	"	1,419,284 32	1,704,344 53	378,609 83
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	887,521 15	"	"	"	"	"	887,521 15
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod^t brut des monnaies. Exercice 1851.....	"	"	"	"	11,325f 04c	"	"	"	"	11,475 15	22,800 19	"
——— Exercice 1852.....	"	"	"	"	1,150,178 91	"	"	"	"	6,294 88	1,156,473 79	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service..... { Exer^ces 1851. 426,076f 09c; ——— 1853. 15,440,500 00 }	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15,866,576 09	"	15,866,576 09
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	2,347,207 00	12,370,567 03	56,577 31	3,500 00	"	14,777,851 34
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,380,182 64	"	16,380,182 64
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,047,621 66	128,433 68	19,919,187 98
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	5,265,440 88	"	"	5,265,440 88
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	170,733 05	"	"	170,733 05
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,044,747 96	"	"	"	"	1,044,747 96
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte..	"	"	"	"	"	"	8,297,500 00	"	"	"	"	8,297,500 00
Avance faite à la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille pour le service de son emprunt.....	"	"	"	"	"	"	844,250 00	"	"	"	"	844,250 00
Banque de France *S/C* de prêt de 75 millions.....	"	"	"	"	"	"	75,000,000 00	"	"	"	"	75,000,000 00
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non converties en 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.).....	"	"	"	"	"	"	45,732,872 05	28,391,432 25	"	"	7 08	74,124,297 22
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0.....	"	"	"	"	"	"	1,300,629 34	2,429,921 63	1,535 12	"	"	3,732,086 09
Liquidation de la reprise par l'état du chemin de fer de Paris à Lyon.....	"	"	"	"	"	"	7,430 20	"	"	"	"	7,430 20
Compagnie du chemin de fer du Nord *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,500,000 00	"	4,500,000 00
——— de Rouen *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	291,548 50	"	"	390,861 00	"	682,409 50
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	41,637 37	1,126 95	40,510 42
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	77,817,758 81	"	"	"	"	77,817,758 81
Annulation de bons remis aux comptoirs d'escompte.....	"	"	"	"	"	"	23,056,000 00	"	"	"	"	23,056,000 00
Payements en atténuation des créances passives. Remb^t de bons du Trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	201,750,000 00	"	"	"	"	201,750,000 00
——— en garantie de son prêt de 75 millions.....	"	"	"	"	"	"	150,000,000 00	"	"	"	"	150,000,000 00
Payements en atténuation des créances passives. Remboursement de bons du Trésor remis aux caisses d'épargne.	"	"	"	"	"	"	50 42	"	"	"	"	50 42
Payements en atténuation des créances passives. Remboursement de bons du Trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	125,224,639 15	"	"	"	"	125,224,639 15
Payements en atténuation des créances passives. ——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	17,610,897 02	223,559,062 58	153,265 30	6,373,148 30	"	"	247,696,373 20
Payements en atténuation des créances passives. ——— de fonds particuliers des comptables des finances.	5,714 75	43,261 07	1,543,005 03	"	7,979,725 82	451,591,451 93	"	15,363 28	1,849 61	1,356,387 25	"	462,536,758 74
Payements en atténuation des créances passives. Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor.....	1,929,047 94	45,560,212 20	11,425,319 93	54,076,201	212,074,409 27	258,444,898 03	235,799,828 96	292,797 71	21,876,730 72	248,837,679 77	8,671 95	1,090,308,454 00
Payements en atténuation des créances passives. ——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,369,098,899 68	"	1,774,097 35	1,784,117 55	"	"	1,372,657,114 58
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	515,214 72	34,678,951 68	2,615,231 77	585,609	"	8,566,315 48	"	2,142,080 77	1,318,870 16	4,501,728 42	2,141,836 77	52,782,166 20
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	261,031,445 14	137,294,002 21	295,789,553 63	37,062,441	578,069 02	1,379,786,492 73	325,714,022 88	3,891,446 53	30,634,343 65	2,137,058 02	3,626,153 58	2.470,292,721 58
TOTAL des payements.....	283,539,997 92	269,385,515 18	354,409,352 72	118,896,111	221,793,708 06	3,567,379,810 84	1,967,688,299 61	740,679,166 55	140,767,441 28	348,587,680 03	29,737,783 27	7,983,389,300 23
										318,849,896f 76c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1852.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1852.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1852.	TOTAL au 31 décembre 1852. (Voir page 33.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1853.	TOTAL au 31 décembre 1852. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	242,553f 36c	283,581,228f 61c	283,823,781f 97c	283,539,997f 92c	283,784f 05c	283,823,781f 97c
——— des douanes et sels	5,591,679 87	270,048,774 88	275,640,454 75	269,385,515 18	6,254,939 57	275,640,454 75
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	1,854,475 79	354,641,582 96	356,496,058 75	354,409,352 72	2,086,706 03	356,496,058 75
Directeurs des postes	1,059,190 34	118,747,176 21	119,806,366 55	118,896,111 31	910,255 24	119,806,366 55
——— de la fabrication des monnaies	8,871,199 95	215,502,617 38	224,373,817 33	221,793,708 06	2,580,109 27	224,373,817 33
Receveurs généraux des finances	21,698,606 93	3,565,164,514 30	3,586,863,121 23	3,567,379,810 84	19,483,310 39	3,586,863,121 23
Caissier payeur central du trésor public	133,355,330 93	2,147,847,702 34	2,281,203,033 27	1,967,688,299 61	313,514,733 66	2,281,203,033 27
Payeurs du Trésor public	4,728,611 11	740,486,412 64	745,215,023 75	740,679,166 55	4,535,857 20	745,215,023 75
Comptables des finances en Algérie	25,486,612 96	135,249,775 90	160,736,388 86	140,767,441 28	19,968,947 58	160,736,388 86
Agent responsable des virements de comptes	"	318,849,896 76	318,849,896 76	318,849,896 76	"	318,849,896 76
	202,888,261 24	8,150,119,681 98	8,353,007,943 22	7,983,389,300 23	369,618,642 99	8,353,007,943 22

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1851 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1852, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1852, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1853, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1852, en distinguant les opérations de l'année 1852, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte.

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources spéciales.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1851 et 1852;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1852.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1851, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1851 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1852, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1851.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1851, se sont élevés à 1,360,988,272 fr. 24 c., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	412,225,346f 75c	1,273,661,601f 47c
	Produits des domaines	10,251,307 93	
	Produits des forêts et de la pêche	27,118,151 12	
	Impôts et revenus indirects	750,013,837 56	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,131,266 53	
	Produits universitaires	2,021,006 00	
	Produits éventuels affectés au service départemental	14,129,430 22	
	Produits et revenus de l'Algérie	14,569,037 73	
	Produit de la rente de l'Inde	1,063,086 09	
	Produits divers	39,139,131 54	
Ressources spéciales			87,326,670 77
TOTAL			1,360,988,272 24

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1852	1,250,816,200 24	
Pendant l'année 1852	101,731,533 92	
		1,352,547,734 16
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1851		8,440,538 08

Contributions et Revenus de l'Exercice 1852.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1852, jusqu'au 31 décembre 1852, montent à 1,491,251,194 fr. 64 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	413,901,126f 22c	1,341,372,799f 56c
	Produits des domaines	11,442,635 53	
	Produits des forêts et de la pêche	34,806,582 95	
	Impôts et revenus indirects	820,142,620 36	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,060,786 04	
	Produits universitaires	2,026,854 00	
	Produits éventuels affectés au service départemental	13,434,852 61	
	Produits et revenus de l'Algérie	12,446,228 18	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	29,061,113 67	
Ressources spéciales			149,878,395 08
TOTAL			1,491,251,194 64

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor, antérieurement au 1er janvier 1852	28,630f 88c	1,372,662,509 06
Pendant l'année 1852	1,372,633,878 18	
Et, au 31 décembre 1852, il restait à recouvrer celle de		118,588,685 58

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1853.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1852, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1853, ont été de 16,215 fr. 73 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres), et de 2,118,263 fr. 90 cent. à valoir sur le remboursement à faire en 1853, par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon.

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1852.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1852 se sont élevés à 1,476,499,891 fr. 73 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.
Contributions directes	45,458,718f 17c	376,244,743f 88c	"
Produits des domaines	16,723 34	9,102,548 56	"
Produits des forêts et de la pêche	303,234 89	32,463,735 97	"
Impôts et revenus indirects	5,643,981 87	804,531,604 18	16,215f 73c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	250,974 01	2,863,730 37	"
Produits universitaires	1,759 00	2,025,450 00	"
Produits éventuels affectés au service départemental	2,945,330 03	13,434,852 61	"
Produits et revenus de l'Algérie	2,585,802 61	12,446,228 18	"
Produit de la rente de l'Inde	63,086 09	1,000,000 00	"
Produits divers	4,727,302 58	23,357,571 06	"
	61,996,912 59	1,277,470,464 81	16,215 73
Ressources extraordinaires	39,734,621 33	95,163,413 37	2,118,263 90
	101,731,533 92	1,372,633,878 18	2,134,479 63
TOTAL		1,476,499,891f 73c	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1852 (page 32).

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er Janvier 1853.

PAGES de RENVOI aux états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1852. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	PENDANT l'année 1852.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1853 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1851.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
56 et 58	Contributions directes	412,225,346f 75c	"	"	412,225,346	366,766,628f 58c	45,458,718f 17c	412,225,346f 75c	"	
62	Produits des domaines	10,870,817 32	"	619,509f 39c	10,251,307	8,669,943 25	16,723 34	8,686,666 59	1,564,641f 34c	
64	Produits des forêts et de la pêche	29,017,731 92	"	1,899,580 80	27,118,151	26,233,245 89	303,234 89	26,536,480 78	581,670 34	
60	Revenus indirects — Enregistrement et timbre	243,339,847 50	"	4,790,614 14	238,549,233	234,811,118 30	785,165 93	235,596,284 23	2,952,949 13	
66	Revenus indirects — Douanes et sels	147,834,671 36	"	4,055 48	147,830,615	147,824,671 36	5,944 52	147,830,615 88	"	
68	Revenus indirects — Contributions indirectes (boissons, droits divers, etc.)	319,016,116 73	389,801f 50c	"	319,405,918	311,825,501 83	4,257,325 24	316,082,827 07	3,323,091 16	
70	Revenus indirects — Produit des postes	44,246,956 01	"	18,885 92	44,228,070	43,622,956 01	595,546 18	44,218,502 19	9,567 90	
72	Divers revenus — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,131,266 53	"	"	3,131,266	2,880,292 52	250,974 01	3,131,266 53	"	
72	Divers revenus — Produits universitaires	2,019,271 00	1,735 00	"	2,021,006	2,019,247 00	1,759 00	2,021,006 00	"	
74	Divers revenus — Produits éventuels affectés au service départemental	11,184,100 19	2,945,330 03	"	14,129,430	11,184,100 19	2,945,330 03	14,129,430 22	"	
76 à 80	Divers revenus — Produits et revenus de l'Algérie	11,983,235 12	2,585,802 61	"	14,569,037	11,983,235 12	2,585,802 61	14,569,037 73	"	
74	Divers revenus — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	13,086 09	"	1,063,086	1,000,000 00	63,086 09	1,063,086 09	"	
82 à 86	Produits divers	41,346,050 90	"	2,206,919 36	39,139,131	34,403,210 75	4,727,302 58	39,130,513 33	8,618 21	
		1,277,265,411 33	5,935,755 23	9,539,565 09	1,273,661,601	1,263,224,150 80	61,996,912 59	1,265,221,063 39	8,440,538 08	
			3,603,809f 86c							
	RESSOURCES SPÉCIALES.									
	Produit de la réserve de l'amortissement	76,053,587 63	"	"	76,053,587	37,407,511 63	38,646,076f 00c	76,053,587 63	"	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations réalisées en 1851.)	6,000,000 00	"	"	6,000,000	6,000,000 00	"	6,000,000 00	"	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	1,000,000 00	"	"	1,000,000	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Prix du matériel.)	3,184,537 81	"	"	3,184,537	3,184,537 81	"	3,184,537 81	"	
	Remboursement fait par la compagnie d'Avignon à Marseille	1,000,000 00	88,545 33	"	1,088,545	"	1,088,545 33	1,088,545 33	"	
		87,238,125 44	88,545 33	"	87,326,670	47,592,049 44	39,734,621 33	87,326,670 77	"	
			88,545f 33c							
	TOTAUX	1,364,503,536 77	6,024,300 56	9,539,565 09	1,360,988,272	1,250,816,200 24	101,731,533 92	1,352,547,734 16	8,440,538 08	
			3,515,264f 53c							

EXERCICE 1852.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er Janvier 1853.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1852. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	PENDANT l'année 1852.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1853 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	RESSOURCES ORDINAIRES.				EXERCICE 1852.					
57 et 59	Contributions directes	"	413,901,126f 22c	"	413,901,126	"	376,244,743f 88c	376,244,743f 88c	37,656,382f 34c	
63	Produit des domaines	"	11,442,635 53	"	11,442,635	"	9,102,548 56	9,102,548 56	2,340,086 97	
65	Produit des forêts et de la pêche	"	34,806,582 95	"	34,806,582	"	32,463,735 97	32,463,735 97	2,342,846 98	
62	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	270,454,512 34	"	270,454,512	"	262,267,833 60	262,267,833 60	8,186,678 74	
67	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	175,241,557 30	"	175,241,557	"	175,231,557 30	175,231,557 30	10,000 00	
69	Revenus indirects. — Contributions indirectes, boissons, droits divers, etc.	28,630f 88c	327,760,851 85	"	327,789,482	28,630f 88c	321,197,277 54	321,225,908 42	6,563,574 31	
71	Revenus indirects. — Produit des postes	"	46,657,067 99	"	46,657,067	"	45,834,935 74	45,834,935 74	822,132 25	
73	Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	3,060,786 04	"	3,060,786	"	2,863,730 37	2,863,730 37	197,055 67	
73	Divers revenus. — Produits universitaires	"	2,026,854 00	"	2,026,854	"	2,025,450 00	2,025,450 00	1,404 00	
75	Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	"	13,434,852 61	"	13,434,852	"	13,434,852 61	13,434,852 61	"	
77 à 81	Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	"	12,446,228 18	"	12,446,228	"	12,446,228 18	12,446,228 18	"	
75	Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000	"	1,000,000 00	1,000,000 00	50,000 00	
83 à 87	Produits divers	"	29,061,113 67	"	29,061,113	"	23,357,571 06	23,357,571 06	5,703,542 61	
		28,630 88	1,341,344,168 68	"	1,341,372,799	28,630 88	1,277,470,464 81	1,277,499,095 69	63,873,703 87	
	RESSOURCES SPÉCIALES.									
	Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts sur les prêts à elles faits par le Trésor	"	4,388,694 26	"	4,388,694	"	4,388,694 26	4,388,694 26	"	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	4,500,000 00	"	4,500,000	"	4,500,000 00	4,500,000 00	"	
	——— de Paris à Lyon	"	39,564,375 10	"	39,564,375	"	39,564,375 10	39,564,375 10	"	
	Remboursements par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	"	3,333,333 00	"	3,333,333	"	"	"	3,333,333 00	
	Produit de l'aliénation des bois de l'État	"	15,000,000 00	"	15,000,000	"	1,871,994 54	1,871,994 54	13,128,005 46	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	3,000,000 00	"	3,000,000	"	3,000,000 00	3,000,000 00	"	
	——— d'Orléans	"	2,666,666 66	"	2,666,666	"	2,666,666 66	2,666,666 66	"	
	Produit de la réserve de l'amortissement	"	77,425,326 06	"	77,425,326	"	39,171,682 81	39,171,682 81	38,253,643 25	
		"	149,878,395 08	"	149,878,395	"	95,163,413 37	95,163,413 37	54,714,981 71	
	TOTAUX	28,630 88	1,491,222,563 76	"	1,491,251,194	28,630 88	1,372,633,878 18	1,372,662,509 06	118,588,685 58	EXERCICE 1853.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er Janvier 1853.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1853 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	antérieurement au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Droits constatés.	Opérations de l'année 1852. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	PENDANT l'année 1852.	TOTAL.		
EXERCICE 1853.									
RESSOURCES ORDINAIRES.									
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).....	"	16,215f 73c	"	16,215f 73c	"	16,215f 73c	16,215f 73c	"	
RESSOURCES SPÉCIALES.									
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon.....	"	2,118,263 90	"	2,118,263 90	"	2,118,263 90	2,118,263 90	"	
	"	2,134,479 63	"	2,134,479 63	"	2,134,479 63	2,134,479 63	"	
RÉCAPITULATION.									
EXERCICE 1851.....	1,364,503,536f 77c	"	3,515,264f 53c	1,360,988,272f 24c	1,250,816,200f 24c	101,731,533 92	1,352,547,734 16	8,440,538f 08c	
EXERCICE 1852.....	28,630 88	1,491,222,563 76	"	1,491,251,194 64	28,630 88	1,372,633,878 18	1,372,662,509 06	118,588,685 58	
EXERCICE 1853.....	"	2,134,479 63	"	2,134,479 63	"	2,134,479 63	2,134,479 63	"	
		1,493,357,043 39	3,515,264 53						
TOTAUX.....	1,364,532,167 65	1,489,841,778 86		2,854,373,946 51	1,250,844,831 12	1,476,499,891 73	2,727,344,722 85	127,029,223 66	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	260,182,471f 16c				
——— personnelle et mobilière	62,847,428 94				
——— des portes et fenêtres	36,680,769 17	366,766,628f 58c	45,458,718f 17c	412,225,346f 75c	"
——— des patentes	51,684,861 63				
Taxe de premier avertissement	829,815 85				
	412,225,346 75	366,766,628 58	45,458,718 17	412,225,346 75	"

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		160,457,259f 55c	160,457,270f 08c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		10 53	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,687,554f 97c	62,483,914 80	99,725,201 [illegible]
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,232,008 17		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	0 37		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	11,465,750 67		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	11,767,237 48		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,701,720 91		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,135,695 09		
	——— pour dépenses du cadastre	493,947 14		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,024,782 47	33,792,899 41	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,345,411 14		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,895,228 76		
	——— de l'instruction primaire	3,543,135 58		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	984,341 46		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,604,572 60	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,604,572 60	
——— de réimpositions			226,824 18	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			12,417 49	
Total de la contribution foncière				260,182,471 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	260,816,580f 07c		
——— personnelle et mobilière	62,947,718 60		
——— des portes et fenêtres	36,995,931 89	376,244,743f 88c	37,656,382f 34c
——— des patentes	52,300,919 56		
Taxe de premier avertissement	839,976 10		
	413,901,126 22	376,244,743 88	37,656,382 34

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		160,519,740f 59c	160,519,740f 59c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		"	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,694,053f 04c	62,334,124 08	100,296,839 48
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,236,381 83		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	"		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	11,716,627 56		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	11,569,291 59		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,722,369 86		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,177,403 95		
	——— pour dépenses du cadastre	217,996 25		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,026,484 92	34,546,803 33	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	14,974,890 21		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,924,546 78		
	——— de l'instruction primaire	3,614,497 93		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,006,383 49		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,605,197 41	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,605,197 42	
——— de réimpositions			190,349 97	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			15,167 27	
Total de la contribution foncière				260,816,580 07

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,465,623f 00c	41,494,752f
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,029,129 89	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,688,408f 80c		
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,482,582 88		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	0 09		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,535,142 26	13,578,777 47	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,602,176 35		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,611,904 78		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	658,562 31		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,774,470 04		
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,169,969 14	6,094,806 46	21,352,676
	——— des chemins vicinaux	1,309,751 23		
	——— de l'instruction primaire	666,595 59		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	174,020 46		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			354,654 70	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			354,654 69	
Fonds de réimpositions			967,599 82	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			2,182 91	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				62,847,428

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,403,579 00	29,417,344
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,013,765 39	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,770,235 61		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,150,024 95	3,390,385 65	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	470,125 09		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,667,701 60		
	——— des chemins vicinaux	893,094 51	3,109,389 76	7,263,424
	——— de l'instruction primaire	458,206 80		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	90,386 85		
Fonds pour décharges et non-valeurs			762,107 37	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			1,542 00	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				36,680,769

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		(A) 34,123,493 16	36,717,088
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,593,595 10	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,765,435 81		
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,628,123 45	5,042,719 85	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	649,160 59		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,253,274 07		
	——— des chemins vicinaux	1,085,012 37		
	——— de l'instruction primaire	544,329 05	7,049,804 73	14,967,773
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	115,945 04		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	3,051,244 20		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			2,873,450 57	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			1,798 22	
TOTAL de la contribution des patentes				51,684,861

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	490,569
	2 centimes pour frais de distribution	339,246
		829,815

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	268,577,025
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	143,648,321
	412,225,346

(A) Déduction faite de 966,394f 50c, montant du prélèvement effectué sur le principal des patentes, pour couvrir l'insuffisance du fonds de non-valeurs.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,502,227f 53c	41,537,628f 00c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,035,400 47	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,692,245f 08c		
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,485,164 88		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	//		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,601,099 36	13,645,553 46	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,583,831 34		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,616,148 19		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	667,064 61		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,775,525 33		
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,251,792 82	6,222,744 32	21,410,090 60
	——— des chemins vicinaux	1,326,653 43		
	——— de l'instruction primaire	690,858 70		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	177,914 04		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			355,023 55	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			355,023 54	
Fonds de réimpositions			829,216 93	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			2,528 80	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				62,947,718 60

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,559,481 00	29,597,878 90
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,038,397 90	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,780,016f 65c		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,158,514 51	3,415,847 07	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	477,315 91		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,726,111 46		
	——— des chemins vicinaux	911,108 98	3,213,749 43	7,398,052 99
	——— de l'instruction primaire	483,102 50		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	93,426 49		
Fonds pour décharges et non-valeurs			766,784 43	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			1,672 06	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				36,995,931 89

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		(A) 34,641,306 83	37,260,877 29
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,619,570 46	
Fonds pour dépenses départementales.	Centmes pour dépenses extraordinaires des départemts, approuvées par des lois spéciales	2,765,981f 34c		
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,645,336 98	5,075,726 22	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	664,407 90		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,320,572 16		
	——— des chemins vicinaux	1,123,194 00		
	——— de l'instruction primaire	592,108 73	7,238,161 23	15,040,042 27
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	120,434 63		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	3,081,851 71		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs. (5 centimes.)			2,726,154 82	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			//	
TOTAL de la contribution des patentes				52,300,919 56

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	495,861 15
	2 centimes pour frais de distribution	344,114 95
		839,976 10

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	269,411,985 93
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	144,489,140 29
	413,901,126 22

(A) Déduction faite de 800,000f, montant du prélèvement provisoire effectué sur le principal des patentes, pour couvrir l'insuffisance du fonds de non-valeurs.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement. Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	7,620,563f 20c	7,620,394f 02c	169f 18c	7,620,563f 20c	"
		d'immeubles	74,849,423 61	74,759,093 21	9,303 87	74,768,397 08	81,026
	Donations	en ligne directe	8,740,704 35	8,739,206 81	882 86	8,740,089 67	614
		entre époux	46,996 94	46,849 54	147 40	46,996 94	"
		en ligne collatérale	1,376,382 50	1,376,143 36	148 50	1,376,291 86	90
		entre personnes non parentes	966,103 57	965,943 19	160 38	966,103 57	"
	Successions	en ligne directe	13,706,759 92	13,704,572 54	1,871 02	13,706,443 56	316
		entre époux	5,528,193 68	5,527,393 10	602 91	5,527,996 01	197
		en ligne collatérale	23,950,267 83	23,933,922 70	2,928 49	23,936,851 19	13,416
		entre personnes non parentes	6,304,901 78	6,303,326 61	1,028 94	6,304,355 55	546
	Actes divers.	Baux et antichrèses	1,360,107 28	1,360,107 28	"	1,360,107 28	"
		Adjudications au rabais et marchés	921,255 42	921,255 42	"	921,255 42	"
		Obligations	4,568,506 79	4,568,506 79	"	4,568,506 79	"
		Cautionnements	805,589 90	805,589 90	"	805,589 90	"
		Libérations	2,644,251 48	2,644,251 48	"	2,644,251 48	"
		Condamnations, collocations et liquidations	2,042,613 76	2,042,613 76	"	2,042,613 76	"
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,775,400 50	6,775,378 50	19 80	6,775,398 30	2
		—— judiciaires	4,485,957 30	4,485,957 30	"	4,485,957 30	"
		—— extrajudiciaires	8,871,166 15	8,871,161 75	4 40	8,871,166 15	"
		—— de l'état civil	5,798 10	5,798 10	"	5,798 10	"
	Droits et demi-droits en sus		1,982,550 89	1,889,086 72	10,309 53	1,899,396 25	83,154
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*			177,553,494 95	177,346,552 08	27,577 28	177,374,129 36	179,365
Greffes, *y compris le décime pour franc*			5,128,116 69	5,128,116 69	"	5,128,116 69	"
Hypothèques (*idem*)			2,161,327 78	2,158,393 64	1,667 13	2,160,060 77	1,267
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche			4,708,516 56	3,111,031 70	358,347 68	3,469,379 38	1,239,137
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			123,437 06	123,437 06	"	123,437 06	"
Passe-ports			716,746 00	716,746 00	"	716,746 00	"
Permis de chasse			2,361,555 00	2,361,555 00	"	2,361,555 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers			27,440 00	27,440 00	"	27,440 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public			75,190 43	75,190 43	"	75,190 43	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			353,373 06	353,373 06	"	353,373 06	"
Recouvrements de frais de justice			3,970,406 22	2,081,520 02	385,255 71	2,466,775 73	1,503,630
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			72,614 90	46,880 24	10,999 93	57,880 17	14,734
			197,252,218 65	193,530,235 92	783,847 73	194,314,083 65	2,938,135
Droits de timbre			41,297,014 71	41,280,882 38	1,318 20	41,282,200 58	14,814
À REPORTER			238,549,233 36	234,811,118 30	785,165 93	235,596,284 23	2,952,949

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement. Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	8,879,735f 72c	8,813,173f 23c	66,562f 49c
		d'immeubles	88,479,718 91	88,441,066 92	38,651 99
	Donations.	en ligne directe	8,584,568 63	8,582,833 52	1,735 11
		entre époux	44,974 90	44,974 90	"
		en ligne collatérale	1,525,710 44	1,525,302 01	408 43
		entre personnes non parentes	1,050,157 01	1,049,673 23	483 78
	Successions	en ligne directe	15,189,499 51	15,186,245 58	3,253 93
		entre époux	6,242,959 09	6,242,643 61	315 48
		en ligne collatérale	27,704,639 83	27,692,723 32	11,916 51
		entre personnes non parentes	8,578,539 77	8,576,170 32	2,369 45
	Actes divers.	Baux et antichrèses	1,608,624 50	1,608,481 92	142 58
		Adjudications au rabais et marchés	916,351 90	916,298 88	53 02
		Obligations	4,577,335 63	4,577,335 63	"
		Cautionnements	887,088 08	887,088 08	"
		Libérations	2,717,554 53	2,717,554 53	"
		Condamnations, collocations et liquidations	2,015,851 19	2,015,851 19	"
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,917,636 77	6,917,618 07	18 70
		—— judiciaires	4,536,032 60	4,536,024 90	7 70
		—— extrajudiciaires	8,740,984 72	8,740,974 27	10 45
		—— de l'état civil	5,726 60	5,726 60	"
	Droits et demi-droits en sus		2,332,630 48	2,217,673 30	114,957 18
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*			201,536,320 81	201,295,434 01	240,886 80
Greffes (*y compris le décime pour franc*)			4,967,352 97	4,967,352 97	"
Hypothèques (*idem*)			2,083,583 23	2,082,251 80	1,331 43
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)			6,064,919 11	2,964,686 57	3,100,232 54
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			120,045 74	120,045 74	"
Passe-ports			846,334 00	846,334 00	"
Permis de chasse			2,541,585 00	2,541,585 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers			39,900 00	39,900 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public			105,372 79	105,372 79	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			356,781 45	356,781 45	"
Recouvrements de frais de justice			7,363,845 13	2,572,561 63	4,791,283 50
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			104,753 23	59,907 91	44,845 32
			226,130,793 46	217,952,213 87	8,178,579 59
Droits de timbre			44,323,718 88	44,315,619 73	8,099 15
À REPORTER			270,454,512 34	262,267,833 60	8,186,678 74

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Annulations de recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	238,549,233f 36c	234,811,118f 30c	785,165f 93c	"	235,596,284f 23c	2,952,949f [illegible]
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	571,121 39	284,066 26	15,355 03	"	299,421 29	271,700 [illegible]
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	564,382 73	537,860 06	22,085 27	"	559,945 33	4,437 [illegible]
	Produits des terrains des fortifications de Paris	77,935 39	73,263 33	1,816 38	"	75,079 71	2,855 [illegible]
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	26,893 83	14,279 24	1,289 27	"	15,568 51	11,325 [illegible]
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	23,026 51	17,701 50	722 38	"	18,423 88	4,602 [illegible]
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	183,408 10	84,622 95	4,201 75	"	88,824 70	94,583 [illegible]
	Épaves, déshérences et biens vacants	815,680 64	739,637 18	35,025 95	"	774,663 13	41,017 [illegible]
	Domaines et bois engagés ou échangés	293,978 00	26,221 68	3,551 94	"	29,773 62	264,204 [illegible]
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	943,244 90	863,831 30	37,368 55	"	901,199 85	42,045 [illegible]
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	68,218 82	(A) 68,218 82	"	"	68,218 82	"
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne. (depuis le 24 février 1848.)	1,112,517 87	703,009 28	84,827 07	"	787,836 35	324,681 [illegible]
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	263,617 18	135,894 01	21,680 86	"	157,575 77	106,041 [illegible]
		243,493,258 72	238,359,724 81	1,013,090 38	"	239,372,815 19	4,120,443 [illegible]
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice	2,618 80	2,618 80	"	"	2,618 80	"
	——— des affaires étrangères	5,369 00	4,966 50	402 50	"	5,369 00	"
	——— de l'instruction publique et des cultes	27,870 63	27,235 63	635 00	"	27,870 63	"
	——— de l'intérieur	87,713 16	51,019 22	2,817 18	"	53,836 40	33,876 [illegible]
	——— de l'agriculture et du commerce	570,026 49	570,025 74	0 75	"	570,026 49	"
	——— des travaux publics	564,848 20	530,917 66	13,296 81	"	544,214 47	20,633 [illegible]
	——— de la guerre	1,629,563 71	(B) 1,909,727 36	1,304 45	283,095f 07	1,627,936 74	1,626 [illegible]
	——— de la marine	418,911 51	414,456 63	1,938 05	"	416,394 68	2,516 [illegible]
	——— des finances	563,183 28	225,063 63	"	"	225,063 63	338,119 [illegible]
		247,363,363 50	242,095,755 98	1,033,485 12	283,095 07	242,846,146 03	4,517,217 [illegible]
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	7,329 17	7,329 17	"	"	7,329 17	"
	Bergeries	98,484 59	73,576 16	24,908 43	"	98,484 59	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	97,058 69	58,503 64	38,555 05	"	97,058 69	"
	Haras, dépôts d'étalons	350,797 46	292,528 02	57,896 44	"	350,424 46	373 [illegible]
	Écoles des arts et métiers	110,703 63	110,703 63	"	"	110,703 63	"
	Établissements thermaux	421,249 00	421,249 00	"	"	421,249 00	"
	Manufactures nationales	"	146,559 99	"	146,559 99	"	"
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	350,304 61	274,855 96	160,322 06	84,873 41	350,304 61	"
	Haras arabe de Saint-Cloud	1,250 64	"	1,250 64	"	1,250 64	"
		248,800,541 29	243,481,061 55	1,316,417 74	514,528 47	244,282,950 82	4,517,590 [illegible]
				801,889f 27c			

(A) Recette constatée par virement de comptes.

(B) Déduction faite de 3,027 fr. 85 cent. annulés par virement de comptes.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852. Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852. Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	270,454,512f 34c	262,267,833f 60c	"	262,267,833 60	8,186,678f 74c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	781,999 71	488,466 50	"	488,466 50	293,533 21
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	581,371 21	548,178 56	"	548,178 56	33,192 65
	——— de Paris	70,261 30	64,068 75	"	64,068 75	6,192 55
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	27,112 34	14,109 20	"	14,109 20	13,003 14
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	20,512 53	13,438 00	"	13,438 00	7,074 53
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	495,926 79	123,566 37	"	123,566 37	372,360 42
	Épaves, déshérences et biens vacants	683,650 11	632,589 79	"	632,589 79	51,060 32
	Domaines et bois engagés ou échangés	289,811 36	27,913 42	"	27,913 42	261,897 94
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	1,737,446 41	1,582,346 71	"	1,582,346 71	155,099 70
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	3,802 09	3,802 09	"	3,802 09	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	270,980 31	119,583 36	"	119,583 36	151,396 95
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	1,281,092 42	954,390 00	"	954,390 00	326,702 42
		270,698,478 92	266,840,286 35	"	266,840,286 35	9,858,192 57
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère d'État	50,905 98	50,905 98	"	50,905 98	"
	——— de la justice	345 75	345 75	"	345 75	"
	——— des affaires étrangères	1,610 00	1,207 50	"	1,207 50	402 50
	——— de l'instruction publique et des cultes	21,637 81	21,363 56	"	21,363 56	274 25
	——— de l'intérieur	443,260 46	171,381 07	"	171,381 07	271,879 39
	——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"
	——— des travaux publics	364,324 76	335,437 97	"	335,437 97	28,886 79
	——— de la guerre	1,476,872 15	1,504,133 20	31,436f 08c	1,472,697 12	4,175 03
	——— de la marine	358,686 45	355,521 50	"	355,521 50	3,164 95
	——— des finances	817,156 49	459,733 26	"	459,733 26	357,423 23
		280,233,278 77	269,740,316 14	31,436 08	269,708,880 06	10,524,398 71
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	11,004 22	11,004 22	"	11,004 22	"
	Bergeries	70,469 54	70,469 54	"	70,469 54	"
	Vacheries d'expérience	35,265 29	34,978 29	"	34,978 29	287 00
	Haras, dépôts d'étalons	406,215 66	406,215 66	"	406,215 66	"
	Écoles des arts et métiers	228,782 89	228,782 89	"	228,782 89	"
	Établissements thermaux	446,541 36	446,111 36	"	446,111 36	430 00
	Manufactures nationales	114,054 60	114,054 60	"	114,054 60	"
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	341,278 59	339,628 59	"	339,628 59	1,650 00
	Haras arabe de Saint-Cloud	10,256 95	10,256 95	"	10,256 95	"
		281,897,147 87	271,401,818 24	31,436 08	271,370,382 16	10,526,765 71
			271,370,382 16			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.							
Prix principal. — Bois de l'État	18,103,718f 54c	18,650,148f 54c					
Prix principal. — De l'ancienne dotation de la couronne	546,430 00						
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de l'État.	1,810,047 93	1,864,690 93					
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de la couronne	54,643 00						
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État.	542,684 79	559,077 69	21,067,955f 13c	12,972f 40c	10f 00c	21,080,917f 53c	"
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de la couronne	16,392 90						
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis		7,000 37					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication		271,959 99	271,305 84	460 13	"	271,765 97	194f
Prix de coupes de bois vendues en détail		745,510 28	699,962 76	42,659 88	"	742,622 64	2,887
		22,098,387 80	22,039,223 73	56,092 41	10 00	22,095,306 14	3,081
Produits divers et Droit de pêche.							
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.		909,335 18	823,647 69	52,309 90	"	875,957 59	33,377
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes		79,927 95	74,882 33	3,441 66	"	78,323 99	1,603
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables		35,349 51	29,922 23	2,231 85	"	32,154 08	3,195
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités		134,965 48	89,724 06	12,467 78	"	102,191 84	32,773
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues		52,844 73	31,394 18	6,125 69	"	37,519 87	15,324
Menus produits des forêts. — Location de la chasse		296,697 02	295,123 18	1,221 34	"	296,344 52	352
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables		547,387 91	515,974 82	8,831 38	"	524,806 20	22,581
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).		526,311 96	292,732 55	25,492 13	"	318,224 68	208,087
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche		113,418 80	45,007 11	8,720 84	"	53,727 95	59,690
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche		481,817 86	284,827 99	59,617 25	"	344,445 24	137,372
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien		46,341 28	44,477 01	928 08	"	45,405 09	936
Divers produits des bois provenant de l'ancienne dotation de la couronne		212,408 53	196,729 83	11,772 09	"	208,501 92	3,906
		3,436,806 21	2,724,442 98	193,159 99	"	2,917,602 97	519,203
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.)		5,282 71	5,282 71	"	"	5,282 71	"
		3,442,088 92	2,729,725 69	193,159 99	"	2,922,885 68	519,203
Contribution des communes et des établissements publics.							
Portion contributive des communes et des établ^ts publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi.).		1,577,674 40	1,464,296 47	53,992 49	"	1,518,288 96	59,385
RÉCAPITULATION.							
Produits des coupes de bois		22,098,387 80	22,039,223 73	56,092 41	10 00	22,095,306 14	3,081
Produits divers et droit de pêche		3,442,088 92	2,729,725 69	193,159 99	"	2,922,885 68	519,203
Contribution des communes et établissements publics		1,577,674 40	1,464,296 47	53,992 49	"	1,518,288 96	59,385
		27,118,151 12	26,233,245 89	303,244 89	10 00	26,536,480 78	581,670
				303,234 89			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.				
Prix principal — Bois de l'État	22,908,188f 54c	24,033,391f 54c		
Prix principal — de l'ancienne dotation de la couronne	1,125,203 00			
Charges additionnelles. — Décime pour franc — Bois de l'État	2,290,824 83	2,403,345 13		
Charges additionnelles. — Décime pour franc — de la couronne	112,520 30			
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État	687,013 00	720,769 09	27,166,840f 74c	1,487f 44c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — de la couronne	33,756 09			
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente des bois		10,822 42		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication		377,152 35	376,382 42	769 93
Prix de coupes de bois vendues en détail		868,170 83	814,071 34	54,099 49
		28,413,651 36	28,357,294 50	56,356 86
Produits divers et Droit de Pêche.				
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur-mesures, etc.		897,070 14	791,427 59	105,642 55
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes		84,484 40	81,012 85	3,471 55
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables		37,179 65	32,399 96	4,779 69
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités		155,561 11	98,213 12	57,347 99
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues		106,652 01	54,871 68	51,780 33
Menus produits des forêts. — Location de la chasse		311,600 36	307,496 34	4,104 02
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables		547,597 53	506,828 38	40,769 15
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)		1,178,915 07	181,718 03	997,197 04
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche		233,312 29	24,091 27	209,221 02
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche		902,256 98	254,642 25	647,614 73
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien		56,268 92	54,344 81	1,924 11
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. 0/0		43,198 31	42,518 92	679 39
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne		216,262 86	140,947 64	75,315 22
		4,770,359 63	2,570,512 84	2,199,846 79
Contribution des Communes et des Établissements publics.				
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842)		1,622,571 96	1,535,928 63	86,643 33
RÉCAPITULATION.				
Produits des coupes de bois		28,413,651 36	28,357,294 50	56,356 86
Produits divers et droit de pêche		4,770,359 63	2,570,512 84	2,199,846 79
Contribution des communes et établissements publics		1,622,571 96	1,535,928 63	86,643 33
		34,806,582 95	32,463,735 97	2,342,846 98

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	80,914,482f 84c	80,914,482f 84c	"	80,914,482f 84c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	20,175,664 02	20,175,664 02	"	20,175,664 02	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	16,062,665 28	16,062,665 28	"	16,062,665 28	"
Droits de douanes — à l'exportation	3,081,141 07	3,081,141 07	"	3,081,141 07	"
	120,233,953 21	120,233,953 21	"	120,233,953 21	
Droits de navigation. — Francisation des navires	5,861 58	5,861 58	"	5,861 58	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,829,208 50	1,829,208 50	"	1,829,208 50	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	781,803 15	781,803 15	"	781,803 15	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	70,312 00	70,312 00	"	70,312 00	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	39,729 80	39,729 80	"	39,729 80	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	15,320 80	15,320 80	"	15 320 80	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	119,295 70	119,295 70	"	119,295 70	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — du port du Havre	"	"	"	"	
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Boulogne	"	"	"	"	
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Bordeaux	92,542 08	92,542 08	"	92,542 08	
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	"	"	"	"	
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— du Havre	"	"	"	"	
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	11,280 00	11,280 00	"	11,280 00	
	123,199,306 82	123,199,306 82	"	123,199,306 82	
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	14,400 69	14,400 69	"	14,400 69	
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	6,457 25	6,457 25	"	6,457 25	
Recettes accessoires. — Droit à la réexportation des entrepôts	76,903 06	76,903 06	"	76,903 06	
Recettes accessoires. — ——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	870 20	870 20	"	870 20	
Recettes accessoires. — ——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	329,248 00	329,248 00	"	329,248 00	
Recettes accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	41,750 00	41,750 00	"	41,750 00	
Recettes accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	792 20	792 20	"	792 20	
Recettes accessoires. — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	263 75	263 75	"	263 75	
Recettes accessoires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	0 38	0 38	"	0 38	
Recettes accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	2,628 81	2,628 81	"	2,628 81	
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	106,359 01	106,359 01	"	106,359 01	
Recettes accessoires. — Produit des amendes et confiscations	1,141,523 45	1,135,578 93	5,944f 52c	1,141,523 45	
Recettes accessoires. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,097,703 13	1,097,703 13	"	1,097,703 13	
Recettes accessoires. — Droit perçu pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	"	"	"	"	
	126,018,206 75	126,012,262 23	5,944 52	126,018,206 75	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,812,409 13	21,812,409 13	"	21,812,409 13	
	147,830,615 88	147,824,671 36	5,944 52	147,830,615 88	

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	96,460,289f 43c	96,460,289f 43c	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres des colonies françaises	25,483,657 38	25,483,657 38	"
Droits de douanes — à l'importation. — ——— étrangers	17,919,707 75	17,919,707 75	"
Droits de douanes — à l'exportation	2,273,977 19	2,273,977 19	"
	142,137.631 75	142,137,631 75	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	6,058 47	6,058 47	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,973,622 94	1,973,622 94	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	956,870 58	956,870 58	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	76,203 60	76,203 60	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	40,783 60	40,783 60	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	16,424 10	16,424 10	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	127,216 95	127,216 95	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux	98,563 55	98,563 55	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	8,399 55	8,399 55	"
	145,441,775 09	145,441,775 09	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	11,247 30	11,247 30	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	6,458 75	6,458 75	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	84,594 40	84,594 40	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	920 64	920 64	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	348,523 15	348,523 15	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	42,000 00	42,000 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	734 40	734 40	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	3,088 02	3,088 02	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	106,864 36	106,864 36	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	1,318,926 38	1,308,926 38	10,000f 00c
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	874,520 63	874,520 63	"
	148,239,653 12	148,229,653 12	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,001,904 18	27,001,904 18	"
	175,241,557 30	175,231,557 30	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,999,750f 63c	8,983,967f 18c	14,127f 31c	8,998,094f 49c	1,656f 1
—— de 15 centimes par expédition	861,546 45	861,546 45	"	861,546 45	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	39,999,636 03	38,938,284 16	1,006,250 33	39,944,534 49	55,101 5
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	9,533,561 20	9,533,561 20	"	9,533,561 20	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	13,483,069 06	13,483,069 06	"	13,483,069 06	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,623,695 03	9,446,821 63	139,027 03	9,585,848 66	37,846 3
Taxe en remplacement des droits d'entrée et de détail	12,017,597 97	11,680,269 50	160,808 27	11,841,077 77	176,520 2
Droit de fabrication sur les bières	9,635,172 26	9,465,034 08	167,283 81	9,632,317 89	2,854 3
Droits à la charge des communes. (Décret du 22 juin 1848.)	3,149 33	"	3,149 33	3,149 33	"
	104,157,177 96	102,392,553 26	1,490,646 08	103,883,199 34	273,978 6
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,821,131 33	4,821,126 83	4 50	4,821,131 33	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	33,542,177 76	32,503,846 70	1,021,125 37	33,524,972 07	17,205 6
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	4,120,231 94	4,058,005 48	58,835 81	4,116,841 29	3,390 6
Navigation sur les rivières et canaux	9,184,118 90	9,183,373 34	745 56	9,184,118 90	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	203,676 77	203,676 77	"	203,676 77	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	"	"	"	"	"
Péages sur les ponts	79,574 64	79,574 64	"	79,574 64	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	920,171 40	790,595 25	31,399 63	821,994 88	98,176 5
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,245,968 40	8,760,907 12	466,357 24	9,227,264 36	18,704 0
Garantie des matières d'or et d'argent	1,676,288 90	1,675,690 75	598 15	1,676,288 90	"
Argues nationales	28,541 03	28,541 03	"	28,541 03	"
Timbres	3,877,456 90	3,877,396 40	60 50	3,877,456 90	"
Cartes à jouer	659,742 17	619,151 50	40,276 80	659,428 30	313 8
Dixième du produit des octrois	10,270,812 16	6,557,866 83	979,218 13	7,537,084 96	2,733,727 2
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,579,922 26	1,437,723 44	19,880 37	1,457,603 81	122,318 8
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	9,702 65	9,702 65	"	9,702 65	"
Droit de dénaturation des alcools	43,535 78	43,132 53	403 25	43,535 78	"
Recettes extraordinaires	374,475 14	361,301 92	13,172 79	374,474 71	0
Produit brut des amendes et confiscations	1,100,578 51	1,042,024 18	3,278 64	1,045,302 82	55,275 6
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	90,064 95	90,064 95	"	90,064 95	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	1,500 00	"	1,500 00	"
—— de sucre	2,249 91	2,249 91	"	2,249 91	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	656,798 81	640,134 59	16,664 22	656,798 81	"
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc	155,196 35	136,534 59	18,661 76	155,196 35	"
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	287,170 90	247,006 15	40,164 75	287,170 90	"
Sur les fabricants de cartes	129,830 33	129,830 33	"	129,830 33	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	19,787 97	19,767 97	20 00	19,787 97	"
Sur les cultivateurs de tabacs	140,693 02	140,693 02	"	140,693 02	"
	187,378,576 84	179,853,972 13	4,201,513 55	184,055,485 68	3,323,091 1
Produit de la vente des tabacs	126,642,696 88	126,592,474 24	50,222 64	126,642,696 88	"
—— des poudres à feu	5,384,644 51	5,379,055 46	5,589 05	5,384,644 51	"
	319,405,918 23	311,825,501 83	4,257,325 24	316,082,827 07	3,323,091 1

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS Annulations de recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,871,840f 87c	60f 25c	8,848,329f 68c	"	8,848,389f 93c	23,450f 94c
—— de 15 centimes par expédition	869,939 82	0 60	869,487 15	"	869,487 75	452 07
—— de détail et de consommon sur les vins, cidres, poirés, etc.	51,314,061 79	2,144 60	50,042,645 21	"	50,044,789 81	1,269,271 98
—— général de consom sur l'alcool et autres liquides spirit.	9,987,960 69	"	9,980,085 78	"	9,980,085 78	7,874 91
—— perçu à Paris en remplac des droits de détail et d'entrée.	14,834,736 53	"	14,834,736 53	"	14,834,736 53	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	8,662,294 79	417 33	8,544,214 34	"	8,544,631 67	117,663 12
Taxe unique aux entrées	7,753,501 30	44 17	7,494,936 61	"	7,494,980 78	258,520 52
Droit de fabrication sur les bières	9,821,735 42	1 58	9,683,639 49	"	9,683,641 07	138,094 35
Droits constatés à la charge des comm. (Déc du 22 juin 1848)	"	"	"	"	"	"
	112,116,071 21	2,668 53	110,298,074 79	"	110,300,743 32	1,815,327 89
Taxe de consomm des sels perçue hors du rayon des douanes.	5,220,157 79	"	5,220,157 79	"	5,220,157 79	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	32,478,631 98	1,969 81	30,941,114 15	"	30,943,083 96	1,535,548 02
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	4,021,738 10	91 85	3,979,138 12	"	3,979,229 97	42,508 13
Navigation sur les rivières et canaux	10,107,758 53	181 50	10,105,910 59	"	10,106,092 09	1,666 44
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	251,804 80	"	251,804 80	"	251,804 80	"
Péages sur les ponts	69,644 12	"	69,644 12	"	69,644 12	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	823,513 86	399 40	795,844 52	"	796,243 92	27,269 94
Voitures publiques, estampilles, et 10e du prix de transport des marchandises	9,442,121 60	1,591 50	9,068,470 08	"	9,070,061 58	372,060 02
Garantie des matières d'or et d'argent	2,012,783 54	"	2,011,985 80	"	2,011,985 80	797 74
Argues nationales	38,536 82	"	38,536 82	"	38,536 82	"
Timbres	3,993,913 30	98 20	3,987,193 70	"	3,987,291 90	6,621 40
Cartes à jouer	948,311 40	6,011 50	896,280 46	"	902,291 96	46,019 44
Dixième du produit des octrois	5,375,415 33	12,463 14	2,814,201 34	"	2,826,664 48	2,548,750 85
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,392,457 93	2,448 48	1,337,904 94	"	1,340,353 42	52,104 51
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis.	10,459 40	"	10,459 40	"	10,459 40	"
Recettes extraordinaires	179,271 58	118 77	179,145 71	"	179,264 48	7 10
Produit des amendes et confiscations	1,141,245 72	8 81	1,125,645 92	"	1,125,654 73	15,590 99
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	66,730 70	"	66,730 70	"	66,730 70	"
Droit de dénaturation des alcools	43,227 08	"	42,779 75	"	42,779 75	447 33
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	655,513 65	"	642,530 98	"	642,530 98	12,982 67
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impr, transport, etc.	132,063 10	579 09	95,380 86	"	95,959 95	36,103 15
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemn., pour suite d'exerce dans l'intérieur des villes.	295,637 65	"	253,813 40	"	253,813 40	41,824 25
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	132,564 54	"	132,564 54	"	132,564 54	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instrum	20,012 80	"	19,979 35	"	19,979 35	33 45
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	112,997 95	"	112,997 95	"	112,997 95	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	"	"	"	"	"	"
—— de sucre	6,995 93	"	6,679 27	"	6,679 27	316 66
	191,089,580 41	28,630 58	184,504,969 85	"	184,533,600 43	6,555,979 98
Produit de la vente des tabacs	130,899,861 36	"	130,892,306 03	"	130,892,306 03	7,555 33
—— des poudres à feu	5,800,040 96	0 30	5,800,001 66	"	5,800,001 96	39 00
	327,789,482 73	28,630 88	321,197,277 54	"	321,225,908 42	6,563,574 31

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	39,607,539f 77c	(A)39,607,539f 77c	"	39,607,539f 77c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,095,449 70	(B) 1,095,449 70	"	1,095,449 70	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	"	"	"	"	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	428,189 50	428,189 50	"	428,189 50	"
Produit des places dans les malles-postes	887,072 99	887,072 99	"	887,072 99	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	102,283 94	102,283 94	"	102,283 94	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	2,080 00	2,080 00	"	2,080 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	954,431 71	928,250 71	(C) 26,181f 00c	954,431 71	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	"	"	"	"	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,022,182 40	453,913 52	568,268 88	1,022,182 40	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	7,982 40	6,886 10	1,096 30	7,982 40	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres. (Décret du 24 août 1848.)	406 45	406 45	"	406 45	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	2 50	2 50	"	2 50	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII	300 00	300 00	"	300 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	10 50	10 50	"	10 50	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	135 15	135 15	"	135 15	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	145 30	145 30	"	145 30	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	3,646 76	3,646 76	"	3,646 76	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	116,211 02	106,643 12	"	106,643 12	9,567 90
	44,228,070 09	43,622,956 01	595,546 18	44,218,502 19	9,567 90

(A) Y compris 13,134f 33c par le payeur du corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 2,287 20 *idem*.
(C) Recette constatée par virement de comptes (26,181f 00c).

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	43,479,109f 38c	(A)43,479,109f 38c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,124,060 95	(B) 1,124,060 95	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	"	"	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	7 50	7 50	"
Produit des places dans les malles-postes	624,056 97	624,056 97	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	72,635 25	72,635 25	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	1,630 00	1,630 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	"	"	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	"	"	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,315,684 02	495,551 77	820,132f 25c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	6,119 85	4,119 85	2,000 00
Recettes diverses — ——— (Décret du 24 août 1848.)	233 00	233 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	300 00	300 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	5 00	5 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	137 00	137 00	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la cour des comptes	31 90	31 90	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	2,256 50	2,256 50	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	30,800 67	30,800 67	"
	46,657,067 99	45,834,935 74	822,132 25

(A) Y compris 12,770 fr. 60 cent. par le corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 1,896 93 *idem*.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)						
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,131,266f 53c	2,880,292f 52c	250,974f 01c	"	3,131,266f 53c	"
PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Produits des facultés — de droit	1,067,327 00	1,067,327 00	"	"	1,067,327 00	"
Produits des facultés — de médecine	446,000 00	446,000 00	"	"	446,000 00	"
Produits des facultés — de pharmacie	99,733 00	99,733 00	"	"	99,733 00	"
Produits des facultés — de théologie	1,080 00	1,080 00	"	"	1,080 00	"
Produits des facultés — des sciences	77,470 00	78,718 00	"	1,248f 00c	77,470 00	"
Produits des facultés — des lettres	329,396 00	326,389 00	3,017 00	10 00	329,396 00	"
	2,021,006 00	2,019,247 00	3,017 00	1,258 00	2,021,006 00	"
			1,759f 00c			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)			
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,060,786f 04c	2,863,730f 37c	197,055f 67c
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
Produits des facultés — de droit	1,063,944 00	1,063,944 00	"
Produits des facultés — de médecine	455,510 00	455,510 00	"
Produits des facultés — de pharmacie	102,044 00	102,044 00	"
Produits des facultés — de théologie	995 00	995 00	"
Produits des facultés — des sciences	69,327 00	69,327 00	"
Produits des facultés — des lettres	335,034 00	(A) 333,630 00	1,404 00
	2,026,854 00	2,025,450 00	1,404 00

(A) Y compris 564 francs par les trésoriers payeurs de l'Algérie.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Divers revenus.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.					
Produits éventuels ordinaires	1,321,221f 75c	796,052f 48c	525,169f 27c	1,321,221f 75c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	415,972 60	363,288 71	52,683 89	415,972 60	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	844,956 13	622,036 51	222,919 62	844,956 13	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,085,901 26	1,660,664 46	425,236 80	2,085,901 26	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	9,461,378 48	7,742,058 03	1,719,320 45	9,461,378 48	"
	14,129,430 22	11,184,100 19	2,945,330 03	14,129,430 22	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	820,488f 98c	820,488f 98c	"
—— éventuels applicables aux dépenses facultatives	152,645 73	152,645 73	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	714,544 53	714,544 53	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	4,319,982 92	4,319,982 92	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières	7,427,190 45	7,427,190 45	"
	13,434,852 61	13,434,852 61	"

Produit de rente de l'Inde.

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,063,086f 09c	1,000,000f 00c	63,086f 09c	1,063,086f 09c	"

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,000,000f 00c	50,000f

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1852.	Opérations de l'année 1852. Recettes.	Opérations de l'année 1852. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	514,952f 74c	514,761f 44c	191f 30c	"	514,952f 74c	"
	Greffe	51,389 72	51,389 72	"	"	51,389 72	"
	Hypothèques	7,168 77	7,168 77	"	"	7,168 77	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	2,764 72	2,764 72	"	"	2,764 72	"
Timbre.	Débité	364,587 75	364,587 75	"	"	364,587 75	"
	Extraordinaire et visa	70,620 11	70,620 11	"	"	70,620 11	"
	Passe-ports	25,640 00	25,640 00	"	"	25,640 00	"
	Permis de port d'armes	10,050 00	10,050 00	"	"	10,050 00	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		22,404 58	21,420 43	984 15	"	22,404 58	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	44,589 37	40,426 46	4,162 91	"	44,589 37	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	419,100 14	402,483 82	16,616 32	"	419,100 14	"
	Rentes foncières	70,527 82	69,738 68	789 14	"	70,527 82	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	201,198 30	181,034 11	20,164 19	"	201,198 30	"
	Créances exigibles	204 75	4 75	200 00	"	204 75	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	5,505 00	5,120 00	385 00	"	5,505 00	"
	Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	18,454 95	18,454 95	"	"	18,454 95	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	2,839 85	2,739 85	100 00	"	2,839 85	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	3,202 85	3,202 85	"	"	3,202 85	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	277,244 53	363,712 27	139 72	86,607f 46c	277,244 53	"
	——— de la marine	496 50	496 50	"	"	496 50	"
	——— des finances	54 00	54 00	"	"	54 00	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	17,363 49	16,753 49	610 00	"	17,363 49	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	"	"	"	"	"	"
	Menus produits forestiers	21,649 43	20,335 53	1,313 90	"	21,649 43	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	2,930 05	2,905 45	24 60	"	2,930 05	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	159 50	159 50	"	"	159 50	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	997 07	977 67	19 40	"	997 07	"
	Redevances et produits extraordinaires des mines	1,197 55	1,197 55	"	"	1,197 55	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	626 18	626 18	"	"	626 18	"
	Recouvrements de frais de justice	51,644 92	41,352 58	10,292 34	"	51,644 92	"
Produits divers.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	1,256 30	1,056 76	199 54	"	1,256 30	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	205 00	205 00	"	"	205 00	"
	Créances de l'État autres que rentes	800 62	800 62	"	"	800 62	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	1,587 12	1,482 34	104 78	"	1,587 12	"
	Résultat de vérification de régie	515 84	371 45	144 39	"	515 84	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	965 55	965 55	"	"	965 55	"
	Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons pour moins-value de bestiaux	498 47	498 47	"	"	498 47	"
	Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	327 84	317 84	10 00	"	327 84	"
	Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	563 00	563 00	"	"	563 00	"
	Produits de sous-locations consenties par les ponts et chaussées	147 74	147 74	"	"	147 74	"
	TOTAUX	2,216,432 12	2,246,587 90	56,451 68 (a)	86,607 46	2,216,432 12	"
				A déduire :	30,155 78		

(a) Y compris 442 fr. 96 cent. par virement de compte.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	541,362f 15c	541,362f 15c	"	541,362f 15c	"
	Greffes	51,488 16	51,488 16	"	51,488 16	"
	Hypothèques	8,793 88	8,793 88	"	8,793 88	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,225 59	3,225 59	"	3,225 59	"
Timbre	Débité	383,846 80	383,846 80	"	383,846 80	"
	Extraordinaire et visa	70,913 92	70,913 92	"	70,913 92	"
	Passe-ports	27,748 00	27,748 00	"	27,748 00	"
	Permis de port d'armes	13,815 00	13,815 00	"	13,815 00	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		21,448 79	21,448 79	"	21,448 79	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	34,771 88	34,771 88	"	34,771 88	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	358,593 66	358,593 66	"	358,593 66	"
	Rentes foncières	20,583 80	20,583 80	"	20,583 80	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	167,340 89	167,340 89	"	167,340 89	"
	Créances exigibles	"	"	"	"	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	174,369 41	174,369 41	"	174,369 41	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	31,881 15	31,881 15	"	31,881 15	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	11,127 23	11,127 23	"	11,127 23	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	2,231 36	2,231 36	"	2,231 36	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	111 70	111 70	"	111 70	"
	——— de la guerre	341,164 21	341,205 63	41f 42c	341,164 21	"
	——— de la marine	215 25	215 25	"	215 25	"
	——— des finances	152 55	152 55	"	152 55	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	10,789 31	10,789 31	"	10,789 31	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	33 25	33 25	"	33 25	"
	Menus produits forestiers	8,320 55	8,320 55	"	8,320 55	"
	Amendes de condamnation pour délit forestiers	1,483 51	1,483 51	"	1,483 51	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	545 70	545 70	"	545 70	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	304 38	304 38	"	304 38	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	2,048 72	2,048 72	"	2,048 72	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	310 00	310 00	"	310 00	"
	Recouvrements de frais de justice	44,924 58	44,924 58	"	44,924 58	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	1,559 34	1,559 34	"	1,559 34	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	49 72	49 72	"	49 72	"
	Créances de l'État autres que rentes	"	"	"	"	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	744 93	744 93	"	744 93	"
	Résultat de vérification de régie	558 46	558 46	"	558 46	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la cour des comptes	439 70	439 70	"	439 70	"
	Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	457 48	457 48	"	457 48	"
	Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	722 95	722 95	"	722 95	"
	Recettes diverses	1,333 32	1,333 32	"	1,333 32	"
	TOTAUX	2,339,811 28	2,339,852 70	41 42	2,339,811 28	"
			2,339,811 28			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Recettes.	Opérations de l'année 1852. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,414,998f 04c	1,414,998f 04c	"	"	1,414,998f 04c	"
	à l'exportation	2,222 20	2,222 20	"	"	2,222 20	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	240,099 16	240,099 16	"	"	240,099 16	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	576 00	576 00	"	"	576 00	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,007 00	2,007 00	"	"	2,007 00	"
	Droits de congé des bateaux français	312 00	312 00	"	"	312 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	4,395 00	4,395 00	"	"	4,395 00	"
	Droits de patente de bateaux corailleurs étrangers	119,200 00	108,800 00	10,400f 00c	"	119,200 00	"
	Droits sanitaires et de ports	39,074 82	39,074 82	"	"	39,074 82	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	8,655 95	8,655 95	"	"	8,655 95	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	12 92	12 92	"	"	12 92	"
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	181 67	181 67	"	"	181 67	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel.	5,573 42	5,573 42	"	"	5,573 42	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	272,330 30	201,167 32	71,162 98	"	272,330 30	"
	Recettes accidentelles	470 89	470 89	"	"	470 89	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp' saisis.	35,529 84	35,529 84	"	"	35,529 84	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	14,908 95	14,908 95	"	"	14,908 95	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	25,688 50	25,688 50	"	"	25,688 50	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,287 78	1,287 78	"	"	1,287 78	"
		2,187,524 44	2,105,961 46	81,562 98	"	2,187,524 44	"
Contributions diverses.							
Contributions directes. — Contribution des patentes		379,325 63	333,088 72	46,420 84	183f 93c	379,325 63	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	449,871 25	405,361 65	44,512 60	3 00	449,871 25	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs.	37,912 00	34,927 00	3,047 00	62 00	37,912 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	186,845 13	186,845 13	"	"	186,845 13	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	629,970 19	628,045 31	1,924 88	"	629,970 19	"
	Achour : impôt sur les grains	4,503,996 42	2,412,773 04	2,091,223 38	"	4,503,996 42	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,448,367 76	1,160,754 24	287,613 52	"	1,448,367 76	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	30,978 00	30,978 00	"	"	30,978 00	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	1,016,678 29	878,877 13	137,801 16	"	1,016,678 29	"
	A REPORTER	8,683,944 67	6,071,650 22	2,612,543 38	248 93	8,683,944 67	"

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,374,752f 41c	1,374,752f 41c	"	1,374,752f 41c	"
	à l'exportation	967 21	967 21	"	967 21	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	141,705 58	141,705 58	"	141,705 58	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers.	498 50	498 50	"	498 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	1,564 50	1,564 50	"	1,564 50	"
	—— de congé des bateaux français	344 00	344 00	"	344 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	4,890 00	4,890 00	"	4,890 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	153,800 00	153,800 00	"	153,800 00	"
	Droits sanitaires et de port	32,567 05	32,567 05	"	32,567 05	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	8,173 05	8,173 05	"	8,173 05	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	11 56	11 56	"	11 56	"
	Valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	328 59	328 59	"	328 59	"
	——— des marchandises en entrepôt réel	2,941 56	2,941 56	"	2,941 56	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	201,487 77	201,487 77	"	201,487 77	"
	Recettes accidentelles	187 44	187 44	"	187 44	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	27,252 41	27,252 41	"	27,252 41	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	7,096 19	7,096 19	"	7,096 19	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	3,841 80	3,841 80	"	3,841 80	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,293 34	1,293 34	"	1,293 34	"
		1,963,702 96	1,963,702 96	"	1,963,702 96	"
Contributions diverses.						
Contributions directes. — Contribution des patentes		374,612 01	374,612 01	"	374,612 01	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	418,450 34	418,450 34	"	418,450 34	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	34,444 00	34,444 00	"	34,444 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	223,255 25	223,255 25	"	223,255 25	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	633,399 16	633,399 16	"	633,399 16	"
	Achour : impôt sur les grains	3,106,743 96	3,106,743 96	"	3,106,743 96	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,420,625 79	1,420,625 79	"	1,420,625 79	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	32,354 82	32,354 82	"	32,354 82	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	858,292 14	858,292 14	"	858,292 14	"
	A REPORTER	7,102,177 47	7,102,177 47	"	7,102,177 47	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Recettes.	Opérations de l'année 1852. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	8,683,944f 67c	6,071,650f 22c	2,612,543f 38c	248f 93c	8,683,944f 67c	"
Produits divers. Droits de vérification des poids et mesures	16,776 36	16,634 85	141 51	"	16,776 36	"
Timbre des expéditions et quittances	7,991 90	7,991 80	0 10	"	7,991 90	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,910 10	2,418 45	491 65	"	2,910 10	"
Prix des estampilles perdues	44 00	44 00	"	"	44 00	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	457 50	"	(A) 457 50	"	457 50	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	5,633 29	5,633 29	"	"	5,633 29	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	16,584 73	14,540 00	2,044 73	"	16,584 73	"
Produit des prises sur l'ennemi	47,958 81	47,958 81	"	"	47,958 81	"
Contributions extraordinaires de guerre	441,888 97	437,165 05	4,723 92	"	441,888 97	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	"	"	"	"	"	"
Recettes accidentelles	7,070 11	7,278 68	"	208 57	7,070 11	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	2,160 69	2,160 69	"	"	2,160 69	"
	9,233,421 13	6,613,475 84	2,620,402 79	457 50	9,233,421 13	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	394,969 11	394,969 11	"	"	394,969 11	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	22,603 20	22,603 20	"	"	22,603 20	"
Prix des places dans les paquebots	95,022 00	95,022 00	"	"	95,022 00	"
Recettes accidentelles	416 85	416 85	"	"	416 85	"
	513,011 16	513,011 16	"	"	513,011 16	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	418,648 88	504,198 76	232,464 99	318,014 87	418,648 88	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	2,216,432 12	2,246,587 90	56,451 68	86,607 46	2,216,432 12	"
Douanes	2,187,524 44	2,105,961 46	81,562 98	"	2,187,524 44	"
Contributions diverses	9,233,421 13	6,613,475 84	2,620,402 79	457 50	9,233,421 13	"
Postes et paquebots à vapeur	513,011 16	513,011 16	"	"	513,011 16	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	418,648 88	504,198 76	232,464 99	318,014 87	418,648 88	"
	14,569,037 73	11,983,235 12	2,990,882 44	405,079 83	14,569,037 73	"
			2,585,802 61			

(A) Par virement de compte.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	7,102,177f 47c	7,102,177f 47c	"	7,102,177f 47c	"
Produits divers. Droit de vérification des poids et mesures	18,119 60	18,119 60	"	18,119 60	"
Timbre des expéditions et quittances	9,473 40	9,473 40	"	9,473 40	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	3,195 75	3,195 75	"	3,195 75	"
Prix des estampilles perdues	75 50	75 50	"	75 50	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	757 40	757 40	"	757 40	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	1,800 00	1,800 00	"	1,800 00	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	7,471 06	7,471 06	"	7,471 06	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"
Produits des prises sur l'ennemi	57,919 78	57,919 78	"	57,919 78	"
Contributions extraordinaires de guerre	255,644 52	255,644 52	"	255,644 52	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	251 42	251 42	"	251 42	"
Recettes accidentelles	2,076 59	2,076 59	"	2,076 59	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	2,637 75	2,637 75	"	2,637 75	"
	7,461,600 24	7,461,600 24	"	7,461,600 24	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	430,882 44	430,882 44	"	430,882 44	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	23,637 64	23,637 64	"	23,637 64	"
Prix des places dans les paquebots	110,132 80	110,132 80	"	110,132 80	"
Recettes accidentelles	45 30	45 30	"	45 30	"
	564,698 18	564,698 18	"	564,698 18	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	116,415 52	116,415 52	"	116,415 52	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	2,339,811 28	2,339,852 70	41f 42c	2,339,811 28	"
Douanes	1,963,702 96	1,963,702 96	"	1,963,702 96	"
Contributions diverses	7,461,600 24	7,461,600 24	"	7,461,600 24	"
Postes et paquebots à vapeur	564,698 18	564,698 18	"	564,698 18	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	116,415 52	116,415 52	"	116,415 52	"
	12,446,228 18	12,446,269 60	41 42	12,446,228 18	"
		12,446,228 18			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 614.)	228,168 96	227,973 63	11,520 37	11,325 04	228,168 96	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	433,285 80	279,486 71	153,799 09	"	433,285 80	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	5,175 00	4,125 00	1,050 00	"	5,175 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,136,773 88	731,486 37	405,287 51	"	1,136,773 88	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	503,835 00	503,835 00	"	"	503,835 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1849	112,238 31	112,238 31	"	"	112,238 31	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	447,817 13	404,401 17	46,115 96	2,700 00	447,817 13	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	33,327 75	547 75	32,780 00	"	33,327 75	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Ecole polytechnique	130,377 99	102,499 80	27,878 19	"	130,377 99	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de St-Cyr	224,220 75	176,989 89	47,230 86	"	224,220 75	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	26,841 83	20,127 83	6,714 00	"	26,841 83	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	39,800 00	39,800 00	"	"	39,800 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	57,706 25	57,706 25	"	"	57,706 25	"
Versement fait au Trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1851	8,799 84	8,799 84	"	"	8,799 84	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	936,136 27	855,015 03	81,121 24	"	936,136 27	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs pompiers de Paris	1,196 45	593 35	603 10	"	1,196 45	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	41,055 37	30,929 12	10,126 25	"	41,055 37	"
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,042,325 00	833,860 00	208,465 00	"	1,042,325 00	"
Portion des dépenses du corps des sapeurs-pompiers remboursée à l'État par la ville de Paris	1,900 00	"	1,900 00	"	1,900 00	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	399,216 44	325,138 44	74,078 00	"	399,216 44	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	145,629 16	129,272 96	16,356 20	"	145,629 16	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	173,598 79	173,598 79	"	"	173,598 79	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales	122,418 06	25,251 19	97,166 87	"	122,418 06	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	27,606 20	34 42	27,571 78	"	27,606 20	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	1,354,634 12	2,807,117 45	381,277 99	1,833,761 32	1,354,634 12	"
A REPORTER	7,634,084 35	7,850,828 30	1,631,042 41	1,847,786 36	7,634,084 35	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 615.)	62,263 35	1,218,737 14	1,156,473 79	62,263 35	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	592,780 66	479,348 98	"	479,348 98	113,431 68
Produit des mines. — Produits extraordinaires	3,654 00	2,954 00	"	2,954 00	700 00
Droit de vérification des poids et mesures	1,182,685 96	823,066 96	"	823,066 96	359,619 00
Produit de la taxe des brevets d'invention	608,370 00	608,370 00	"	608,370 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1850	128,507 82	128,507 82	"	128,507 82	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	387,824 89	387,824 89	"	387,824 89	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	5,000 00	"	"	"	5,000 00
Produits de subventions allouées par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire	404,477 72	404,517 72	40 00	404,477 72	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	97,166 49	93,824 84	"	93,824 84	3,341 65
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	285,235 20	221,566 52	"	221,566 52	63,668 68
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	43,492 54	21,870 00	"	21,870 00	21,622 54
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,600 00	36,600 00	"	36,600 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	50,750 00	50,575 00	"	50,575 00	175 00
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,620 00	892,706 11	"	892,706 11	44,913 89
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	29,473 75	"	29,473 75	19,126 15
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,210 00	292 39	"	292 39	917 61
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,256,091 00	1,037,269 87	"	1,037,269 87	218,821 13
Versement à faire au Trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1851	"	"	"	"	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	358,459 72	305,807 20	"	305,807 20	52,652 52
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	136,532 05	123,575 85	"	123,575 85	12,956 20
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	191,376 07	191,376 07	"	191,376 07	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales	34,066 57	19,810 32	"	19,810 32	14,256 25
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	44,447 51	44,447 51	"	44,447 51	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	3,726,519 14	8,244,737 90	4,518,218 76	3,726,519 14	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	24,968 06	17,798 32	"	17,798 32	7,169 74
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	19,666 17	15,197 59	"	15,197 59	4,468 68
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	741,612 00	"	"	"	741,612 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — de la marine	276,784 00	"	"	"	276,784 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — des finances	3,131,780 00	"	"	"	3,131,780 00
A REPORTER	14,818,540 92	15,400,256 75	5,674,732 55	9,725,524 20	5,093,016 72

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	7,634,084f 35c	7,850,828f 30c	1,631,042f 41c	1,847,786f 36c	7,634,084f 35c	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	18,866 28	11,663 78	7,202 50	"	18,866 28	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	23,035 72	11,687 49	11,348 23	"	23,035 72	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	602,003 85	"	602,003 85	"	602,003 85	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	322,426 90	"	322,426 90	"	322,426 90	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	1,855,453 67	"	1,855,453 67	"	1,855,453 67	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	101,596 59	96,607 46	4,989 13	"	101,596 59	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	45,977 72	45,977 72	"	"	45,977 72	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consigns pendant l'année 1850.	2,405,109 60	2,405,109 60	"	"	2,405,109 60	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie.	113,827 17	113,827 17	"	"	113,827 17	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	28,200 00	28,200 00	"	"	28,200 00	"
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	11,287 50	11,287 50	"	"	11,287 50	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	61,027 46	61,027 46	"	"	61,027 46	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	526,113 80	536,245 49	"	10,131 69	526,113 80	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	16,674 31	16,674 31	"	"	16,674 31	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	277,405 13	244,155 13	33,250 00	"	277,405 13	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1851	37,903 88	"	37,903 88	"	37,903 88	"
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,788,934 36	1,290,400 84	498,533 52	"	1,788,934 36	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	257,000 00	257,000 00	"	"	257,000 00	"
Produit des manufactures nationales	146,559 99	"	146,559 99	"	146,559 99	"
Produit des musées nationaux	7,975 57	7,975 57	"	"	7,975 57	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de Lyon.	12,245,285 63	11,019,627 71	1,217,039 71	"	12,236,667 42	8,618 21
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — *Idem* de Chartres.	1,348,974 57	1,349,438 67	"	464 10	1,348,974 57	"
Versement des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	49,000 00	49,000 00	"	"	49,000 00	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	12,820 80	12,820 80	"	"	12,820 80	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte.	3,736,241 17	3,736,241 17	"	"	3,736,241 17	"
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	239,127 88	219,707 76	19,420 12	"	239,127 88	"
Versement de la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	1,130,000 00	1,000,000 00	130,000 00	"	1,130,000 00	"
A REPORTER	35,042,913 90	30,375,503 93	6,517,173 91	1,858,382 15	35,034,295 69	8,618 21

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	14,818,540f 92c	15,400,256f 75c	5,674,732f 55c	9,725,524f 20c	5,093,016f 72c
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	95,494 57	95,494 57	"	95,494 57	"
Versement de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	448,208 54	448,208 54	"	448,208 54	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	28,200 00	28,200 00	"	28,200 00	"
Versements des associations ouvrières pour *idem*	11,250 00	11,250 00	"	11,250 00	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1851.	2,253,971 06	2,253,971 06	"	2,253,971 06	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	120,528 73	120,528 73	"	120,528 73	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	35,072 31	35,072 31	"	35,072 31	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence et non compris dans l'actif de l'administration des finances	530,227 40	545,949 55	15,722 15	530,227 40	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	12,779 28	12,779 28	"	12,779 28	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur prêts à elles faits par le Trésor	"	"	"	"	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	402,976 61	402,976 61	"	402,976 61	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	112,250 00	"	"	"	112,250 00
Produit divers des maisons centrales de force et de correction	1,841,616 46	1,347,812 78	"	1,347,812 78	493,803 68
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	128,500 00	128,500 00	"	128,500 00	"
Produit des manufactures nationales	"	"	"	"	"
Produits divers des musées nationaux	989 70	989 70	"	989 70	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Paris à Chartres	"	"	"	"	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Paris à Lyon	2,170,230 79	2,170,230 79	"	2,170,230 79	"
Versement des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	"	"	"	"	"
Fonds avancés pour les dépenses cadastrales	17,720 00	17,720 00	"	17,720 00	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	867,944 87	867,944 87	"	867,944 87	"
Retenues par suite du cumul. (Décret du 12 août 1848.)	111,824 67	112,724 67	900 00	111,824 67	"
Produit des taxes de la télégraphie privée	504,845 89	500,373 68	"	500,373 68	4,472 21
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et des bronzes. (Décret du 1er septembre 1848.)	108,469 95	108,469 95	"	108,469 95	"
Recouvrement sur les avances accordées à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	135,361 15	135,361 15	"	135,361 15	"
Recouvrement de la première annuité due par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	377,533 70	377,533 70	"	377,533 70	"
A REPORTER	25,134,536 60	25,122,348 69	5,691,354 70	19,430,993 99	5,703,542 61

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	35,042,913f 90c	30,375,503f 93c	6,517,173f 91c	1,858,382f 15c	35,034,295f 69c	8,618f 21c
	Solde disponible provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile du domaine privé	505,595 70	505,595 70	"	"	505,595 70	"
Recettes accidentelles à divers titres.	Excédant de recouvrements sur contributions directes de l'exercice 1851	74,745 86	74,745 86	"	"	74,745 86	"
	Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	1,110 25	1,110 25	"	"	1,110 25	"
	Retenues sur traitements et pensions	21,897 44	21,938 10	"	40 66	21,897 44	"
	Recettes sur permis de chasse non réclamés	1,969 71	1,969 71	"	"	1,969 71	"
	Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	6,480 40	6,480 40	"	"	6,480 40	"
	Produit de vacances de gestions de perceptions	96,318 94	96,318 94	"	"	96,318 94	"
	Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	2,231 20	2,231 20	"	"	2,231 20	"
	Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	"	960 00	"
	Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	459 20	459 20	"	"	459 20	"
	Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en capital	57,915 90	57,915 90	"	"	57,915 90	"
	Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en intérêts	46,774 36	46,774 36	"	"	46,774 36	"
	Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	10,000 00	17,465 00	"	7,465 00	10,000 00	"
	Frais de surveillance des télégraphes électriques	24,845 75	24,845 75	"	"	24,845 75	"
	Dons patriotiques	528 52	528 52	"	"	528 52	"
	Produit des intérims des recettes générales et particulières	12,874 25	12,874 25	"	"	12,874 25	"
	Produit des taxes de la télégraphie privée	95,444 14	85,194 62	10,249 52	"	95,444 14	"
	Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	6,125 31	6,125 31	"	"	6,125 31	"
	Agglomération lyonnaise	37,175 00	25,842 10	11,332 90	"	37,175 00	"
	Portion de crédits restés libres par suite de vacances d'emplois. (Commission du budget de 1850.)	476,276 44	324,647 74	151,628 70	"	476,276 44	"
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	"	"	1,088,545 33	1,088,545 33	"	"
	Recettes sur les exercices clos	2,097,592 58	2,097,592 58	"	"	2,097,592 58	"
	Recettes à divers titres	518,896 69	616,091 33	8,186 73	105,381 37	518,896 69	"
	Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	3,654 31	3,654 31	"	"
	Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
	TOTAL des produits divers de l'exercice 1851	39,139,131 54	34,403,210 75	7,790,771 40	3,063,468 82	39,130,513 33	8,618 21
				4,727,302 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	25,134,536f 60c	25,122,348f 69c	5,691,354f 70c	19,430,993f 99c	5,703,542f 61c
	Recettes sur exercices clos	2,220,518 43	2,220,518 43	"	2,220,518 43	"
Recettes de différentes origines.	Excédant de recouvrement sur les contributions directes de l'exercice 1852	42,700 60	42,700 60	"	42,700 60	"
	Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	9,742 03	9,742 03	"	9,742 03	"
	Retenues sur traitements et pensions	10,938 40	11,000 90	62 50	10,938 40	"
	Recettes sur permis de chasse non réclamés	1,854 00	1,854 00	"	1,854 00	"
	Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	14,819 10	14,819 10	"	14,819 10	"
	Produit de vacances de gestions de perceptions	70,354 20	70,354 20	"	70,354 20	"
	Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	1,626 90	1,626 90	"	1,626 90	"
	Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	960 00	"
	Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	1,137 05	1,137 05	"	1,137 05	"
	Recouvrement sur prêts faits aux associations ouvrières — En capital	174,751 17	174,751 17	"	174,751 17	"
	Recouvrement sur prêts faits aux associations ouvrières — En intérêts	62,511 67	62,511 67	"	62,511 67	"
	Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	16,000 00	16,000 00	"	16,000 00	"
	Portion des dépenses du corps des sapeurs-pompiers remboursée à l'État par la ville de Paris	"	"	"	"	"
	Dons patriotiques	100 00	100 00	"	100 00	"
	Frais de surveillance des télégraphes électriques	27,432 00	27,432 00	"	27,432 00	"
	Produits divers des musées impériaux	"	"	"	"	"
	Agglomération lyonnaise	151,700 11	151,700 11	"	151,700 11	"
	Portion de crédits restés libres par suite de vacances d'emplois	142,349 24	142,349 24	"	142,349 24	"
	Produit des intérims des recettes générales et particulières	12,258 29	12,258 29	"	12,258 29	"
	Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	15,401 30	15,401 30	"	15,401 30	"
	Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	16 25	16 25	"	16 25	"
	Recettes à divers titres	949,406 33	996,766 50	47,360 17	949,406 33	"
		29,061,113 67	29,096,348 43	5,738,777 37	23,357,571 06	5,703,542 61
	Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	238,061 40	238,061 40	"	"
	Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	158,880 06	158,880 06	"	"
		29,061,113 67	29,493,289 89	6,135,718 83	23,357,571 06	5,703,542 61
			23,357,571f 06c			

Suite des CONTRIBUTIONS

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1852.	PENDANT l'année 1852.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	193,530,235f 92c	783,847f 73c	194,314,083f 65c
Droit de timbre	41,280,882 38	1,318 20	41,282,200 58
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	80,914 482 84	"	80,914,482 84
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	20,175,664 02	"	20,175,664 02
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	16,062,665 28	"	16,062,665 28
Droits de douanes à l'exportation	3,081,141 07	"	3,081,141 07
Droits de navigation	2,965,353 61	"	2,965,353 61
Droits et produits divers de douanes	2,812,955 41	5,944 52	2,818,899 93
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	21,812,409 13	"	21,812,409 13
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	102,392,553 26	1,490,646 08	103,883,199 34
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	4,821,126 83	4 50	4,821,131 33
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	32,503,846 70	1,021,125 37	33,524,972 07
Droits divers et recettes à différents titres	40,136,445 34	1,689,737 60	41,826,182 94
Produit de la vente des tabacs	126,592,474 24	50,222 64	126,642,696 88
Produit de la vente des poudres à feu	5,379,055 46	5,589 05	5,384,644 51
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	39,607,539 77	"	39,607,539 77
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,095,449 70	"	1,095,449 70
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	428,189 50	"	428,189 50
Produit des places dans les malles-postes	887,072 99	"	887,072 99
Produit des places dans les paquebots	1,032,614 65	26,181 00	1,058,795 65
Droit de transit des correspondances étrangères	453,913 52	568,268 88	1,022,182 40
Recettes à différents titres	118,175 88	1,096 30	119,272 18
	738,084,247 50	5,643,981 87	743,728,229 37
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	234,811,118 30	785,165 93	235,596,284 23
Douanes et sels	147,824,671 36	5,944 52	147,830,615 88
Contributions indirectes	311,825,501 83	4,257,325 24	316,082,827 07
Produits des postes	43,622,956 01	595,546 18	44,218,502 19
	738,084,247 50	5,643,981 87	743,728,229 37

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1852.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	217,952,213f 87c	8,178,579f 59c	226,130,793f 46c
Droit de timbre	44,315,619 73	8,099 15	44,323,718 88
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	96,460,289 43	"	96,460,289 43
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	25,483,657 38	"	25,483,657 38
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	17,919,707 75	"	17,919,707 75
Droits de douanes à l'exportation	2,273,977 19	"	2,273,977 19
Droits de navigation	3,304,143 34	"	3,304,143 34
Droits et produits divers de douanes	2,787,878 03	10,000 00	2,797,878 03
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,001,904 18	"	27,001,904 18
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	110,300,743 32	1,815,327 89	112,116,071 21
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	5,220,157 79	"	5,220,157 79
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	30,943,083 96	1,535,548 02	32,478,631 98
Droits divers et recettes à différents titres	38,069,615 36	3,205,104 07	41,274,719 43
Produit de la vente des tabacs	130,892,306 03	7,555 33	130,899,861 36
Produit de la vente des poudres à feu	5,800,001 96	39 30	5,800,041 26
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	43,479,109 38	"	43,479,109 38
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,124,060 95	"	1,124,060 95
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	7 50	"	7 50
Produit des places dans les malles-postes	624,056 97	"	624,056 97
Produit des places dans les paquebots	74,265 25	"	74,265 25
Droit de transit des correspondances étrangères	495,551 77	820,132 25	1,315,684 02
Recettes à différents titres	37,883 92	2,000 00	39,883 92
	804,560,235 06	15,582,385 60	820,142,620 66
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc.	262,267,833 60	8,186,678 74	270,454,512 34
Douanes et sels	175,231,557 30	10,000 00	175,241,557 30
Contributions indirectes	321,225,908 42	6,563,574 61	327,789,483 03
Produits des postes	45,834,935 74	822,132 25	46,657,067 99
	804,560,235 06	15,582,385 60	820,142,620 66

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1852, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RESTE À RECOUVRER.
RECETTES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes, boissons, droits divers, tabacs et poudres	16,215f 73c	16,215f 73c	"
RESSOURCES SPÉCIALES.			
Remboursements à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	2,118,263 90	2,118,263 90	"
TOTAL	2,134,479 63	2,134,479 63	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1852.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain	2,109,498f 11c	183,739f 52c	1,661,350f 94c	241,975f 12c	3,335,436f 59c	2,664f 11c	7,534,664f 39
Aisne	5,116,883 35	103,188 39	5,779,473 20	652,286 21	9,438,939 32	8,847 99	21,099,618 46
Allier	2,188,136 37	"	1,668,951 84	246,392 68	3,915,219 74	3,522 01	8,022,222 64
Alpes (Basses-)	774,003 94	21,706 73	713,851 59	104,099 05	1,527,516 94	3,060 84	3,144,239 09
Alpes (Hautes-)	544,380 20	22,623 58	585,683 87	72,594 08	1,279,145 67	5,604 87	2,510,032 27
Ardèche	1,740,172 09	"	1,419,092 65	230,188 47	2,715,533 26	1,135 80	6,106,122 27
Ardennes	2,700,270 02	547,428 42	2,462,764 01	396,380 80	4,791,478 37	11,633 30	10,909,954 92
Ariége	867,900 92	19,618 04	744,406 30	110,623 48	1,807,858 72	1,189 24	3,551,596 70
Aube	2,468,162 26	"	1,814,038 97	316,645 32	4,461,031 62	1,929 05	9,061,807 22
Aude	1,782,879 06	1,441,679 87	1,109,063 67	224,863 67	4,454,374 77	4,309 35	9,017,170 39
Aveyron	1,641,038 71	"	1,094,750 96	182,346 36	3,467,761 99	2,142 25	6,388,040 27
Bouches-du-Rhône	4,951,021 10	32,636,465 63	7,519,321 37	1,382,639 31	7,084,304 45	18,189 05	53,591,940 91
Calvados	4,897,454 29	1,852,479 29	3,783,763 66	662,500 20	9,228,153 33	5,768 62	20,430,119 39
Cantal	1,277,455 29	"	945,562 16	124,114 02	2,545,295 60	994 36	4,893,421 43
Charente	2,698,798 84	"	1,636,516 26	303,187 88	4,436,968 40	2,478 87	9,077,950 25
Charente-Inférieure	3,106,460 00	2,106,593 67	2,132,599 40	426,796 70	5,928,073 32	11,717 15	13,712,240 24
Cher	1,772,606 61	"	1,853,353 43	238,554 20	3,587,587 93	6,317 76	7,458,419 93
Corrèze	1,405,528 80	"	1,074,049 34	125,656 75	2,045,990 44	2,017 89	4,653,243 22
Corse	387,472 17	366,659 68	"	98,890 74	829,216 44	10,938 24	1,693,177 27
Côte-d'Or	3,846,871 88	"	3,633,516 59	512,442 30	7,295,316 35	7,219 39	15,295,366 51
Côtes-du-Nord	1,994,846 39	570,678 16	4,347,608 01	241,845 49	4,018,871 91	3,698 56	11,177,548 52
Creuse	1,154,810 50	"	1,020,060 59	118,209 18	1,719,550 43	1,162 08	4,013,792 78
Dordogne	2,354,183 81	"	1,570,729 79	262,403 95	4,889,456 40	2,874 73	9,079,648 68
Doubs	2,257,136 99	462,000 14	2,862,285 30	375,517 63	3,649,705 46	13,257 14	9,619,902 66
Drôme	2,272,533 83	"	1,767,957 85	294,912 51	3,577,794 19	8,487 44	7,921,685 82
Eure	3,929,708 87	"	3,035,193 67	498,129 33	8,448,330 18	3,395 09	15,914,757 14
Eure-et-Loir	2,995,688 47	"	2,469,378 25	311,061 08	5,800,001 84	3,780 41	11,579,910 05
Finistère	2,311,344 39	989,934 62	5,395,287 94	316,784 62	4,060,340 70	8,309 81	13,082,002 08
Gard	2,822,072 56	1,260,460 92	3,014,842 52	459,381 07	5,220,142 02	8,891 42	12,785,790 51
Garonne (Haute-)	3,303,056 43	454,426 59	3,151,488 24	629,147 98	6,311,734 75	16,939 04	13,866,793 03
Gers	1,825,332 55	"	845,801 85	194,470 34	3,647,543 15	3,312 77	6,516,460 66
Gironde	5,867,734 26	15,262,781 16	6,235,181 02	1,256,164 69	9,083,316 47	11,625 90	37,716,803 50
Hérault	2,819,053 22	2,024,712 77	3,193,920 18	606,863 66	6,500,440 76	15,283 81	15,160,274 40
Ille-et-Vilaine	2,539,193 16	858,763 94	4,575,230 21	376,550 75	5,194,960 74	12,998 46	13,557,697 26
Indre	1,363,248 64	"	1,129,140 52	194,540 71	3,247,562 29	2,753 33	5,937,245 49
Indre-et-Loire	2,529,407 04	"	1,940,707 59	354,996 99	4,703,995 00	6,284 54	9,535,391 16
Isère	3,725,991 17	224,820 82	3,303,905 57	488,708 28	6,299,259 02	10,010 58	14,052,695 44
Jura	1,986,350 76	111,808 49	2,891,522 21	291,833 28	4,137,124 58	2,445 22	9,421,084 54
Landes	990,992 09	"	1,309,312 21	150,446 45	1,958,768 19	750 60	4,410,269 54
Loir-et-Cher	1,958,778 55	"	1,606,026 14	249,486 67	4,202,673 50	4,078 48	8,021,043 34
Loire	2,446,191 65	"	3,683,359 02	463,378 73	4,669,174 41	4,650 33	11,266,754 14
Loire (Haute-)	1,316,402 84	"	844,324 75	127,679 73	2,393,155 66	1,386 66	4,682,949 64
Loire-Inférieure	3,328,270 95	15,180,477 60	4,441,839 64	536,576 12	5,249,028 99	8,325 10	28,744,518 40
Loiret	2,727,584 95	429,302 05	3,209,064 07	427,939 42	6,108,082 73	4,563 75	12,906,536 97
Lot	1,095,338 47	"	801,029 49	113,771 54	3,036,260 15	2,161 48	5,048,561 13
Lot-et-Garonne	2,287,082 60	"	1,513,623 96	266,911 74	4,545,848 99	2,712 04	8,616,179 33
Lozère	641,980 82	"	365,081 38	65,802 55	1,383,992 76	726 97	2,457,584 48
Maine-et-Loire	3,269,432 80	"	3,781,590 41	427,649 90	6,517,274 16	12,348 00	14,008,295 27
Manche	3,486,668 71	1,054,253 50	3,613,313 56	438,633 06	7,757,415 90	7,941 11	16,358,225 84
Marne	4,163,833 46	"	3,620,737 98	605,814 76	7,112,097 52	6,637 98	15,509,121 70
Marne (Haute-)	2,346,323 81	"	1,572,231 11	284,328 69	3,749,037 64	3,746 21	7,955,667 46
Mayenne	1,852,028 06	"	2,624,226 55	197,007 97	3,801,619 64	1,243 92	8,476,126 14
A REPORTER	126,239,596 81	78,186,603 58	127,368,111 79	18,280,126 21	237,169,763 38	308,463 10	587,552,664 87

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1852*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	126,239,596f 81c	78,186,603f 58c	127,368,111f 79c	18,280,126f 21c	237,169,763f 38c	308,463f 10c	587,552,664f 87c
Meurthe.....	3,659,880 37	"	5,070,121 06	518,013 22	6,294,118 09	16,775 48	15,558,908 22
Meuse.....	2,710,125 17	24,991 64	2,022,946 10	317,752 56	5,090,168 87	10,364 52	10,176,348 86
Morbihan.....	1,486,327 64	421,274 99	3,641,354 83	217,857 67	3,390,230 75	9,288 17	9,166,334 05
Moselle.....	3,273,755 51	2,004,452 52	3,968,941 44	452,791 05	5,375,977 62	39,224 99	15,115,143 13
Nièvre.....	2,064,598 18	"	2,031,854 91	276,578 82	3,817,604 77	5,614 85	8,196,251 53
Nord.....	7,943,452 52	22,836,029 56	26,680,805 81	1,287,872 61	15,700,928 67	35,955 46	74,485,044 63
Oise.....	4,009,828 34	"	4,162,910 94	480,480 00	8,130,558 95	5,145 36	16,788,923 59
Orne.....	2,951,141 87	"	2,150,765 08	361,104 25	6,185,748 21	1,192 40	11,649,951 81
Pas-de-Calais.....	4,805,948 02	3,752,151 22	10,423,268 54	770,423 22	8,825,748 83	16,431 04	28,593,970 87
Puy-de-Dôme.....	2,950,592 11	"	2,193,099 85	330,532 35	5,565,527 66	6,847 56	11,046,599 53
Pyrénées (Basses-)...	2,005,024 08	1,956,141 50	2,818,324 86	463,935 67	2,796,244 99	12,996 14	10,052,667 24
Pyrénées (Hautes-)..	1,092,445 60	50,909 36	989,657 72	151,437 49	1,542,242 20	4,244 49	3,830,936 86
Pyrénées-Orientales..	843,559 81	250,287 06	863,868 28	137,277 04	1,710,349 11	10,916 98	3,816,258 28
Rhin (Bas-).....	4,125,416 68	3,164,905 36	3,330,131 86	596,731 08	6,335,825 19	28,030 64	17,581,040 81
Rhin (Haut-).....	3,165,365 67	1,798,813 12	3,706,950 12	561,271 13	5,111,653 58	13,432 09	14,357,485 71
Rhône.....	6,574,212 48	3,360,659 54	9,170,803 93	1,482,651 52	8,609,853 09	37,985 87	29,236,166 43
Saône (Haute-).....	2,157,930 07	"	2,570,194 04	284,106 26	3,603,648 63	2,581 12	8,618,460 12
Saône-et-Loire.....	3,167,490 65	"	4,614,917 58	465,381 76	6,873,583 86	4,916 91	15,126,290 76
Sarthe.....	2,905,619 14	"	2,857,956 56	337,890 97	5,659,561 34	3,702 84	11,764,730 85
Seine.....	46,914,357 19	13,863,494 80	64,886,059 13	12,368,789 44	38,428,695 81	"	176,461,396 37
Seine-Inférieure.....	8,604,453 39	41,151,643 82	10,517,281 42	1,748,609 04	15,325,281 30	13,926 02	77,361,194 99
Seine-et-Marne.....	3,787,579 79	"	3,328,465 55	493,232 12	7,952,066 12	10,567 98	15,571,911 56
Seine-et-Oise.....	6,517,544 03	"	6,378,456 39	888,106 36	10,124,858 08	25,340 21	23,934,305 07
Sèvres (Deux-).....	1,639,619 05	"	1,243,022 28	175,858 34	3,484,023 11	3,491 21	6,546,013 99
Somme.....	4,328,236 70	1,434,208 34	4,182,691 99	564,009 75	8,189,381 36	8,206 32	18,706,734 46
Tarn.....	1,832,918 89	"	1,098,537 55	186,323 13	4,094,527 03	3,552 83	7,215,859 43
Tarn-et-Garonne....	1,405,566 24	"	928,894 32	137,619 43	3,547,725 27	2,163 66	6,021,968 92
Var.....	2,427,507 73	756,779 19	3,702,971 13	414,805 88	4,195,612 61	17,938 59	11,515,615 13
Vaucluse.....	2,107,763 32	16,936 37	2,160,601 17	265,672 74	2,896,319 77	6,401 16	7,453,694 53
Vendée.....	1,735,301 16	398,670 72	1,630,348 67	188,489 65	3,915,317 89	3,592 42	7,871,720 51
Vienne.....	2,019,408 93	"	1,734,291 85	262,140 75	3,407,846 92	4,670 96	7,428,359 41
Vienne (Haute-)....	1,436,905 02	"	1,788,196 71	219,096 57	2,660,704 43	6,029 79	6,110,932 52
Vosges.....	2,552,418 07	"	2,374,856 32	318,040 13	5,004,584 60	1,243 22	10,251,142 34
Yonne.....	2,863,682 75	"	2,271,438 45	389,149 70	5,608,217 62	4,753 21	11,137,241 73
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	124,494 22	124,494 22
	278,305,572 98	175,428,952 69	328,863,098 23	46,394,157 91	466,624,499 71	810,481 81	1,296,426,763 33

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,218,782 36
Caissier central du Trésor public.....	136,524,377 13
Comptables des finances en Algérie.....	19,992,748 95
Agent responsable des virements de comptes.....	23,397,165 61
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1852.....	1,477,559,837 38

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunies les dépenses des Pouvoirs législatifs et du Conseil d'État.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,448,481,773 fr. 84 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite	324,671,374f 31c
Fonds d'amortissement	64,545,864 00
Dotations	8,419,732 78
Dépenses générales des services publics	734,212,219 98
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	149,019,294 94
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	93,528,572 91
	1,374,397,058 92
Travaux extraordinaires	74,084,714 92
TOTAL	1,448,481,773 84

Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1852		1,228,036,300f 67c	
Pendant l'année 1852	228,615,738f 68c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	14,009,229 83		
		214,606,508 85	
			1,442,642,809 52

Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1851, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants 5,838,964 32

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1853, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,519,415,230 fr. 84 c.

SAVOIR :

Dette inscrite	341,033,589f 99c
Fonds d'amortissement	64,545,864 00
Dotations et dépenses des Pouvoirs législatifs et du Conseil d'État	16,565,687 33
Dépenses générales des services publics	797,623,344 79
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts	150,304,017 03
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	92,147,304 40
	1,462,219,807 54
Travaux extraordinaires	57,195,423 30
TOTAL à reporter	1,519,415,230 84

Note sur le Compte des dépenses publiques.

REPORT..... 1,519,415,230f 84c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1853 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,255,048,416 fr. 81 cent.;

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1852.....		6,367,427f 92c	
Payements de l'année 1852.....	1,255,619,693f 81c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	6,938,704 92		
		1,248,680,988 89	
			1,255,048,416 81
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1853.....			264,366,814 03

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1853.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses de la dette consolidée, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 5,326,562 fr. 44 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1852.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1852, s'élèvent à une somme totale de 1,468,614,060 fr. 18 c.;

SAVOIR :

	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	41,732,844f 00c	289,708,355f 84c	29,672f 75c
Fonds d'amortissement.....	"	64,545,864 00	"
Dotations.....	115,732 78	16,014,691 40	"
Dépenses générales des services publics.....	120,092,115 08	635,118,350 53	4,409,368 54
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	16,527,080 54	133,869,621 58	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	19,224,342 16	71,400,831 68	887,521 15
	197,692,114 56	1,210,657,715 03	5,326,562 44
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses générales des services publics.....	16,914,394 29	38,023,273 86	"
	214,606,508 85	1,248,680,988 89	5,326,562 44
		1,468,614,060 18	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1852. (V. page 33).

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er janvier 1853.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1852. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1852.	pendant l'année 1852.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1851.					
	Dette consolidée	241,805,891f 00c	"	11,109f 90c	241,794,781f 10c	228,427,384f 87c	10,414,504f 93c	238,841,889f 80c	2,952,891f 30c	
	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	"	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	"	"	8,960,300 00	8,959,805 00	495 00	8,960,300 00	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,170,263 23	"	"	7,170,263 23	181,134 23	6,467,112 29	6,648,246 52	522,016 71	
	Intérêts de la dette flottante du Trésor	22,600,000 00	"	10,913 79	22,589,086 21	9,239,286 16	13,349,800 05	22,589,086 21	"	
	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	"	300,000 00	275,000 00	25,000 00	300,000 00	"	
	Rentes viagères	1,800,000 00	"	290,340 07	1,509,659 93	922,333 44	587,326 49	1,509,659 93	"	
104	Pensions	42,782,000 00	"	1,533,296 74	41,248,703 26	30,545,024 87	10,703,678 39	41,248,703 26	"	
	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés, etc	800,000 00	"	24,774 63	775,225 37	584,654 53	190,570 84	775,225 37	"	
	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	30,000 00	"	5,773 99	24,226 01	30,000 00	A déd. 5,773 99	24,226 01	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	299,999 20	"	870 00	299,129 20	298,949 20	130 00	299,079 20	50 00	
	Assemblée nationale	7,196,368 53	"	24,635 75	7,171,732 78	7,060,000 00	111,732 78	7,171,732 78	"	
	Pouvoir exécutif	1,248,000 00	"	"	1,248,000 00	1,244,000 00	4,000 00	1,248,000 00	"	
108	Ministère de la justice	27,291,789 79	"	127,308 63	27,164,481 16	25,175,053 03	1,976,849 06	27,151,902 09	12,579 07	
110	——— des affaires étrangères	8,672,709 43	"	324,052 96	8,348,656 47	6,555,194 88	1,780,717 66	8,335,912 54	12,743 93	
112 et 114	——— de l'instruction publique et des cultes	64,644,039 32	"	466,431 21	64,177,608 11	47,330,074 55	16,405,478 63	63,735,553 18	442,054 93	
116 à 120	——— de l'intérieur	133,124,947 84	"	7,274,373 16	125,850,574 68	94,777,250 99	30,842,090 39	125,619,341 38	231,233 30	
122	——— de l'agriculture et du commerce	19,764,002 24	"	432,842 31	19,331,159 93	13,078,336 50	6,230,652 12	19,308,982 62	22,177 31	
126 et 128	——— des travaux publics	65,023,683 94	"	375,204 40	64,648,479 54	52,588,775 28	11,954,624 54	64,543,399 82	105,079 72	
130 et 132	——— de la guerre	319,862,767 14	"	5,891,985 00	313,970,782 14	281,069,805 45	31,782,815 58	312,852,621 03	1,118,161 11	
134 et 136	——— de la marine	81,311,306 12	"	2,888,277 51	78,423,028 61	60,596,283 46	17,800,610 55	78,396,894 01	26,134 60	
138	——— des finances	33,373,963 38	"	1,076,514 04	32,297,449 34	30,978,502 44	1,318,276 55	32,296,778 99	670 35	
140 et 142	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	150,199,168 33	"	1,179,873 39	149,019,294 94	132,421,609 66	16,527,080 54	148,948,690 20	70,604 74	
144	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	93,839,772 49	"	311,199 58	93,528,572 91	74,276,593 48	19,224,342 16	93,500,935 64	27,637 27	
		1,396,646,835 98	"	22,249,777 06	1,374,397,058 92	1,171,160,910 02	197,692,114 56	1,368,853,024 58	5,544,034 34	
			22,249,777f 06c							
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
114	Ministère de l'instruction publique et des cultes	250,000 00	"	4,733 34	245,266 66	219,480 00	12,520 00	232,000 00	13,266 66	
128	——— des travaux publics	66,602,790 22	"	872,062 07	65,730,728 15	50,117,679 96	15,459,409 59	65,577,089 55	153,638 60	
132	——— de la guerre	4,310,000 00	"	275,069 37	4,034,930 63	3,409,874 66	624,281 72	4,034,156 38	774 25	
136	——— de la marine	4,102,280 54	"	28,491 06	4,073,789 48	3,128,356 03	818,182 98	3,946,539 01	127,250 47	
		75,265,070 76	"	1,180,355 84	74,084,714 92	56,875,390 65	16,914,394 29	73,789,784 94	294,929 98	
			1,180,355f 84c							
		1,471,911,906 74	"	23,430,132 90	1,448,481,773 84	1,228,036,300 67	214,606,508 85	1,442,642,809 52	5,838,964 32	
			23,430,132f 90c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er janvier 1853.*

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées — antérieurement au 1er janvier 1852.	Droits constatés — Opérations de l'année 1852. — Droits constatés et présumés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1852. — Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1852.	Payements effectués — pendant l'année 1852.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.	Observations.
	EXERCICE 1852.									
	SERVICE ORDINAIRE.									
105	Dette consolidée	"	237,837,559f 55c	"	237,837,559f 55c	"	223,479,720f 79c	223,479,720f 79c	14,357,838f 76c	
	Fonds d'amortissement	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	8,960,300 00	"	8,960,300 00	"	8,960,052 50	8,960,052 50	247 50	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,000,000 00	"	7,000,000 00	"	199,132 70	199,132 70	6,800,867 30	
	Intérêts de la dette flottante	"	26,500,000 00	"	26,500,000 00	"	10,974,611 28	10,974,611 28	15,525,388 72	
	Rentes viagères	"	3,790,458 00	"	3,790,458 00	"	2,144,066 23	2,144,066 23	1,646,391 77	
	Pensions	"	56,945,272 44	"	56,945,272 44	"	43,950,772 34	43,950,772 34	12,994,500 10	
	Dotations	50,000f 00c	16,515,687 33	"	16,565,687 33	50,000f 00c	16,014,691 40	16,064,691 40	500,995 93	
107	Ministère d'État	"	7,844,930 00	"	7,844,930 00	"	3,903,425 45	3,903,425 45	3,941,504 55	
109	——— de la justice	"	27,117,988 21	"	27,117,988 21	"	25,013,695 52	25,013,695 52	2,104,292 69	
111	——— des affaires étrangères	"	9,850,757 36	"	9,850,757 36	"	7,454,919 08	7,454,919 08	2,395,838 28	
113 et 115	——— de l'instruction publique et des cultes	"	65,455,052 35	"	65,455,052 35	"	47,747,378 39	47,747,378 39	17,707,673 96	
117 à 123	——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	"	165,772,104 29	"	165,772,104 29	"	116,400,808 69	116,400,808 69	49,371,295 60	
125	——— de la police générale	"	3,963,171 81	"	3,963,171 81	"	3,263,181 63	3,263,181 63	699,990 18	
127 et 129	——— des travaux publics	"	70,707,731 67	"	70,707,731 67	"	55,765,106 94	55,765,106 94	14,942,624 73	
131 et 133	——— de la guerre	5,231,074 34	327,450,667 17	"	332,681,741 51	5,231,074 34	286,208,128 74	291,439,203 08	41,242,538 43	
135 et 137	——— de la marine	252,177 22	88,630,818 65	"	88,882,995 87	252,177 22	66,969,404 21	67,221,581 43	21,661,414 44	
139	——— des finances	"	25,346,871 72	"	25,346,871 72	"	22,392,301 88	22,392,301 88	2,954,569 84	
141 et 143	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	150,304,017 03	"	150,304,017 03	"	133,869,621 58	133,869,621 58	16,434,395 45	
145	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	834,176 36	91,313,128 04	"	92,147,304 40	834,176 36	71,400,831 68	72,235,008 04	19,912,296 36	
		6,367,427 92	1,455,852,379 62	"	1,462,219,807 54	6,367,427 92	1,210,657,715 03	1,217,025,142 95	245,194,664 59	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
107	Ministère d'État	"	4,825,000 00	"	4,825,000 00	"	3,863,395 43	3,863,395 43	961,604 57	
129	——— des travaux publics	"	49,998,215 31	"	49,998,215 31	"	32,238,165 26	32,238,165 26	17,760,050 05	
137	——— de la marine	"	2,372,207 99	"	2,372,207 99	"	1,921,713 17	1,921,713 17	450,494 82	
		"	57,195,423 30	"	57,195,423 30	"	38,023,273 86	38,023,273 86	19,172,149 44	
	Total général	6,367,427 92	1,513,047,802 92	"	1,519,415,230 84	6,367,427 92	1,248,680,988 89	1,255,048,416 81	264,366,814 03	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er janvier 1853.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1852. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1852.	pendant l'année 1852.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1853.					
	SERVICE ORDINAIRE									
154	Dette consolidée	"	29,672f 75c	"	29,672f 75c	"	29,672f 75c	29,672f 75c	"	
	Ministère de la guerre	"	4,030,758 71	"	4,030,758 71	"	4,030,758 71	4,030,758 71	"	
	——— de la marine	"	378,609 83	"	378,609 83	"	378,609 83	378,609 83	"	
	Remboursements et restitutions	"	887,521 15	"	887,521 15	"	887,521 15	887,521 15	"	
		"	5,326,562 44	"	5,326,562 44	"	5,326,562 44	5,326,562 44	"	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1851	1,471,911,906f 74c	"	23,430,132f 90c	1,448,481,773 84	1,228,036,300f 67c	214,606,508 85	1,442,642,809 52	5,838,964f 32c	
	——— 1852	6,367,427 92	1,513,047,802 92	"	1,519,415,230 84	6,367,427 92	1,248,680,988 89	1,255,048,416 81	264,366,814 03	
	——— 1853	"	5,326,562 44	"	5,326,562 44	"	5,326,562 44	5,326,562 44	"	
		1,478,279,334 66	1,518,374,365 36	23,430,132 90	2,973,223,567 12	1,234,403,728 59	1,468,614,060 18	2,703,017,788 77	270,205,778 35	
			1,494,944,232f 46c							

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	185,812,676f 60c	179,329,969f 87c	3,736,011f 43c	1,204f 00c	183,064,777f 30c	2,747,899f 30c
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	883,424 50	10,864 00	50 00	894,238 50	1,063 50
Dette consolidée. 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,350,868 50	16,269 50	12 50	2,367,125 50	4,785 50
Dette consolidée. 3 p. 0/0	52,714,891 50	45,863,122 00	6,652,630 00	3 50	52,515,748 50	199,143 00
Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	64,545,864 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts	5,298,550 69	5,298,123 83	495 00	68 14	5,298,550 69	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,661,749 31	3,661,681 17	68 14	"	3,661,749 31	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,170,263 23	181,134 23	6,467,112 29	"	6,648,246 52	522,016 71
Intérêts de la dette flottante du trésor	22,589,086 21	9,239,286 16	13,353,019 18	3,219 13	22,589,086 21	"
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	300,000 00	"
Rentes viagères	1,462,263 83	922,333 44	584,968 99	45,038 60	1,462,263 83	"
Rentes viagères pour la vieillesse	2,357 50	"	2,357 50	"	2,357 50	"
Pensions de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	346,755 55	263,255 55	83,500 00	"	346,755 55	"
Pensions civiles	1,255,031 87	1,011,350 37	247,601 38	3,919 88	1,255,031 87	"
Pensions à titre de récompense nationale	911,066 93	676,699 21	240,211 02	5,843 30	911,066 93	"
Pensions militaires	36,674,371 17	27,336,282 90	9,409,675 02	71,586 75	36,674,371 17	"
Pensions ecclésiastiques	219,236 69	148,973 31	72,745 74	2,482 36	219,236 69	"
Pensions de donataires dépossédés	1,147,936 45	808,463 53	349,945 23	10,472 31	1,147,936 45	"
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	300,000 00	300,000 00	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	775,225 37	584,654 53	190,570 84	"	775,225 37	"
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	24,226 01	30,000 00	"	5,773 99	24,226 01	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	299,129 20	298,949 20	130 00	"	299,079 20	50 00
Rappels d'arrérages des rentes viagères d'exercices clos	45,038 60	"	45,038 60	"	45,038 60	"
Rappels des pensions d'exercices clos	94,304 60	"	94,304 60	"	94,304 60	"
	389,217,238 31	344,009,436 30	41,882,518 46	149,674 46	385,742,280 30	3,474,958 01
			41,732,844f 00c			
DOTATIONS.						
Assemblée nationale	7,171,732 78	7,060,000 00	120,548 00	8,815 22	7,171,732 78	"
Pouvoir exécutif	1,248,000 00	1,244,000 00	4,000 00	"	1,248,000 00	"
	8,419,732 78	8,304,000 00	124,548 00	8,815 22	8,419,732 78	"
			115,732f 78c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	92,909,539f 00c	"	91,473,334f 12c	"	91,473,334f 12c	1,436,204f 88c
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0. (Déc. du 14 mars 1852).	80,966,081 55	"	75,744,568 67	0f 50c	75,744,568 17	5,221,513 38
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	"	881,192 00	"	881,192 00	14,110 00
Dette consolidée. 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	2,329,244 00	"	2,329,244 00	42,667 00
Dette consolidée. 3 p. 0/0	60,694,726 00	"	53,051,382 50	"	53,051,382 50	7,643,343 50
Fonds d'amortissement	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts	5,094,207 18	"	5,093,959 68	"	5,093,959 68	247 50
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,866,092 82	"	3,866,092 82	"	3,866,092 82	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	"	199,132 70	"	199,132 70	6,800,867 30
Intérêts de la dette flottante du trésor	26,500,000 00	"	11,205,159 65	230,548 37	10,974,611 28	15,525,388 72
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	275,000 00	"	275,000 00	25,000 00
Rentes viagères	1,680,000 00	"	811,758 83	"	811,758 83	868,241 17
Dotations du Sénat	1,170,400 00	"	828,750 00	"	828,750 00	341,650 00
Rentes viagères pour la vieillesse	640,058 00	"	228,557 40	"	228,557 40	411,500 60
Pensions de l'ancienne pairie, de veuves de pairs.	340,000 00	"	229,433 33	"	229,433 33	110,566 67
Pensions civiles	1,380,000 00	"	1,006,795 61	"	1,006,795 61	373,204 39
Pensions à titre de récompense nationale	940,000 00	"	662,076 54	"	662,076 54	277,923 46
Pensions militaires	37,000,000 00	"	26,742,881 59	"	26,742,881 59	10,257,118 41
Pensions ecclésiastiques	227,000 00	"	114,143 67	"	114,143 67	112,856 33
Pensions de donataires dépossédés	1,157,000 00	"	789,466 99	"	789,466 99	367,533 01
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	774,000 00	"	555,439 86	"	555,439 86	218,560 14
Subvention aux fonds de retraite des finances	11,155,000 00	"	11,155,000 00	"	11,155,000 00	"
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	52,272 44	"	50,000 00	"	50,000 00	2,272 44
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	"	296,600 40	"	296,600 40	3,399 60
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	1,748,934 35	"	1,748,934 35	951,065 65
Indemnité viagère de retraite aux employés de la dernière liste civile	320,000 00	"	"	"	"	320,000 00
	405,579,453 99	"	354,484,768 71	230,548 87	354,254,219 84	51,325,234 15
			354,254,219f 84c			
DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET DU CONSEIL D'ÉTAT.						
Ministère des finances. Ancienne assemblée nationale	187,600 00	"	175,185 45	2,828 40	172,357 05	15,242 95
Ministère des finances. Dotation du Prince et liste civile	13,083,333 33	50,000 00	13,033,333 33	"	13,083,333 33	"
Ministère des finances. Dotation des princes et princesses de la famille impériale	125,000 00	"	83,333 33	"	83,333 33	41,666 67
Ministère des finances. Supplément à la dotation de la Lég. d'hon.	261,000 00	"	"	"	"	261,000 00
Ministère d'État. Sénat. (Personnel.)	396,650 00	"	396,650 00	"	396,650 00	"
Ministère d'État. Sénat. (Matériel.)	247,000 00	"	247,000 00	"	247,000 00	"
Ministère d'État. Conseil d'État. (Personnel.)	1,570,600 00	"	1,516,447 58	63 35	1,516,384 23	54,215 77
Ministère d'État. Conseil d'État. (Matériel.)	87,000 00	"	65,607 46	"	65,607 46	21,392 54
Ministère d'État. Corps législatif. (Personnel.)	327,360 00	"	318,150 00	"	318,150 00	9,210 00
Ministère d'État. Corps législatif. (Matériel.)	280,144 00	"	181,876 00	"	181,876 00	98,268 00
	16,565,687 33	50,000 00	16,017,583 15	2,891 75	16,064,691 40	500,995 93
			16,014,691f 40c			

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulation de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.

NÉANT.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère d'État.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale (Personnel.)	386,300f	"	326,894f 90c	"	326,894f 90c	59,405f 10c
——— (Matériel.)	90,000	"	72,653 65	60f 88c	72,592 77	17,407 23
Personnel des palais impériaux et conservation du mobilier impérial	708,300	"	705,472 41	92 04	705,380 37	2,919 63
Frais de régie des palais impériaux et conservation du mobilier impérial	2,117,600	"	951,004 26	370 98	950,633 28	1,166,966 72
Entretien des palais impériaux	1,105,000	"	412,155 57	4,642 75	407,512 82	697,487 18
Construction et grosses réparations des palais impériaux	2,688,500	"	854,141 22	"	854,141 22	1,834,358 78
Appropriation des bâtiments et des magasins de l'île des Cygnes	29,000	"	729 16	"	729 16	28,270 84
Appropriation du château de Saverne	24,000	"	6,466 67	"	6,466 67	17,533 33
Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	696,230	"	579,141 76	67 50	579,074 26	117,155 74
	7,844,930	"	3,908,659 60	5,234 15	3,903,425 45	3,941,504 55
			3,903,425f 45c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Achèvement de la cour du Louvre, isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	2,825,000	"	2,630,743 71	"	2,630,743 71	194,256 29
Réunion des Tuileries au Louvre	2,000,000	"	1,232,651 72	"	1,232,651 72	767,348 28
	4,825,000	"	3,863,395 43	"	3,863,395 43	961,604 57
			3,863,395f 43c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. Service ordinaire	7,844,930	"	3,908,659 60	5,234 15	3,903,425 45	3,941,504 55
2e SECTION. Travaux extraordinaires	4,825,000	"	3,863,395 43	"	3,863,395 43	961,604 57
	12,669,930	"	7,772,055 03	5,234 15	7,766,820 88	4,903,109 12
			7,766,820f 88c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	390,733f 33c	390,466f 66c	266f 67c	"	390,733f 33c	"
——— (Matériel.)	87,953 12	70,683 95	17,269 17	"	87,953 12	"
Tribunal des conflits	6,000 00	6,000 00	"	"	6,000 00	"
Conseil d'État. (Personnel.)	774,102 75	745,211 07	28,891 68	"	774,102 75	"
——— (Matériel.)	51,424 71	35,887 72	15,536 99	"	51,424 71	"
——— Frais extraordinaires de copies	4,637 53	2,009 97	2,627 56	"	4,637 53	"
Cour de cassation	791,416 66	791,416 66	"	"	791,416 66	"
Cours d'appel	5,222,985 02	4,850,602 47	372,295 76	363f 20c	5,222,535 03	449 99
——— d'assises	154,400 00	121,000 00	33,400 00	"	154,400 00	"
Tribunaux de première instance	7,660,338 09	7,064,981 88	589,091 52	1,219 39	7,652,854 01	7,484 08
——— de commerce	180,681 53	161,011 07	19,670 46	"	180,681 53	"
——— de police	62,833 00	56,633 46	6,199 54	"	62,833 00	"
Justices de paix	6,024,777 33	5,255,493 82	767,351 72	1,295 35	6,021,550 19	3,227 14
Dépenses de la justice en Algérie	607,591 31	521,709 54	85,328 32	285 55	606,752 31	839 00
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,084,453 99	5,045,191 97	56,399 25	17,716 09	5,083,875 13	578 86
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,608 00	51,208 00	3,400 00	"	54 608 00	"
	27,158,936 37	25,169,508 24	1,997,728 64	20,879 58	27,146,357 30	12,579 07
Dépenses des exercices clos	5,544 79	5,544 79	"	"	5,544 79	"
	27,164,481 16	25,175,053 03	1,997,728 64	20,879 58	27,151,902 09	12,579 07
			1,976,849f 06c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Administration centrale. (Personnel.)	481,651f 00c	"	478,706f 11c	"	478,706f 11c	2,944f 89c
——— (Matériel.)	94,000 00	"	69,655 39	"	69,655 39	24,344 61
Tribunal des conflits	500 00	"	500 00	"	500 00	"
Cour de cassation	937,800 00	"	929,887 50	"	929,887 50	7,912 50
Cours d'appel	5,573,038 00	"	5,150,521 91	"	5,150,521 91	422.516 09
——— d'assises	154,400 00	"	119,400 00	"	119,400 00	35,000 00
Tribunaux de première instance	7,735,795 00	"	7,114,416 59	"	7,114,416 59	621,378 41
——— de commerce	180,700 00	"	160,479 90	"	160,479 90	20,220 10
——— de police	62,900 00	"	56,688 25	"	56,688 25	6,211 75
Justices de paix	6,046,800 00	"	5,246,296 61	"	5,246,296 61	800,503 39
Dépenses de la justice en Algérie	655,050 00	"	573,092 35	"	573,092 35	81,957 65
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,132,000 00	"	5,062,401 70	"	5,062,401 70	69,598 30
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	60,000 00	"	48,295 00	"	48,295 00	11,705 00
	27,114,634 00	"	25,010,341 31	"	25,010,341 31	2,104,292 69
Dépenses des exercices clos	3,354 21	"	3,354 21	"	3,354 21	"
	27,117,988 21	"	25,013,695 52	"	25,013,695 52	2,104,292 69
			25,013,695f 52c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	412,301f 51c	404,303f 03c	8,001f 39c	2f 91c	412,301f 51c	"
——— (Matériel.)	142,987 87	125,871 13	17,116 74	"	142,987 87	"
Traitements des agents politiques et consulaires	3,690,748 73	2,768,280 23	945,086 57	22,618 07	3,690,748 73	"
Traitements des agents en inactivité	94,996 07	65,201 64	28,844 43	2 22	94,043 85	952f 22c
Frais d'établissement	270,857 12	270,857 12	"	"	270,857 12	"
Frais de voyages et de courriers	940,113 16	742,063 38	197,637 00	4,532 20	935,168 18	4,944 98
Frais de service	1,149,838 35	737,539 05	407,745 18	1,820 96	1,143,463 27	6,375 08
Présents diplomatiques	27,622 56	8,696 68	18,583 15	"	27,279 83	342 73
Indemnités et secours	44,901 17	28,537 76	16,241 19	"	44,778 95	122 22
Dépenses secrètes	319,973 05	320,000 00	"	26 95	319,973 05	"
Missions extraordinaires	428,287 89	296,118 12	132,169 77	"	428,287 89	"
Dépenses imprévues	53,731 23	15,428 98	38,295 55	"	53,724 53	6 70
Subvention à la caisse des retraites	224,519 00	224,519 00	"	"	224,519 00	"
Subsides au Gouvernement Oriental	531,288 33	531,288 33	"	"	531,288 33	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	8,332,166 04	6,538,704 45	1,809,720 97	29,003 31	8,319,422 11	12,743 93
Dépenses des exercices clos	16,490 43	16,490 43	"	"	16,490 43	"
	8,348,656 47	6,555,194 88	1,809,720 97	29,003 31	8,335,912 54	12,743 93
			1,780,717f 66c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Administration centrale. (Personnel.)	550,176f 00c	"	541,551f 34c	"	541,551f 34c	8,624f 66c
——— (Matériel.)	171,000 00	"	128,952 36	7f 40c	128,944 96	42,055 04
Traitements des agents politiques et consulaires	4,428,300 00	"	3,247,124 14	2,225 00	3,244,899 14	1,183,400 86
Traitements des agents en inactivité	102,000 00	"	76,871 38	"	76,871 38	25,128 62
Frais d'établissement	500,000 00	"	403,335 20	"	403,335 20	96,664 80
Frais de voyages et de courriers	1,090,000 00	"	797,087 53	6,440 60	790,646 93	299,353 07
Frais de service	1,250,000 00	"	776,118 62	173 00	775,945 62	474,054 38
Présents diplomatiques	65,000 00	"	57,071 24	"	57,071 24	7,928 76
Indemnités et secours	62,500 00	"	32,646 14	"	32,646 14	29,853 86
Dépenses secrètes	500,000 00	"	480,000 00	"	480,000 00	20,000 00
Missions extraordinaires	450,000 00	"	324,830 64	560 70	324,269 94	125,730 06
Dépenses imprévues	89,335 83	"	56,291 66	"	56,291 66	33,044 17
Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	"	210,000 00	"	210,000 00	"
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	70,000 00	"	20,000 00	"	20,000 00	50,000 00
Dépenses des exercices périmés	32,034 52	"	32,034 52	"	32,034 52	"
	9,570,376 35	"	7,183,914 77	9,406 70	7,174,508 07	2,395,838 28
Dépenses des exercices clos	280,411 01	"	280,411 01	"	280,411 01	"
	9,850,757 36	"	7,464,325 78	9,406 70	7,454,919 08	2,395,838 28
			7,454,919f 08c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. — Payements.	Opérations de l'année 1852. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re PARTIE. — DÉPENSES						
Personnel	367,235f 71c	363,814f 76c	3,554f 29c	133f 34c	367,235f 71c	"
Indemnités aux employés supprimés	11,099 95	11,099 95	"	"	11,099 95	"
Matériel	85,954 94	44,130 74	40,050 05	"	84,180 79	1,774f [illegible]
Conseil supérieur de l'instruction publique et inspecteurs généraux	221,653 32	200,892 83	20,768 82	8 33	221,653 32	"
Services généraux de l'instruction publique	127,403 39	77,342 72	49,286 03	243 83	126,384 92	1,018 [illegible]
École normale supérieure	219,499 79	210,464 41	9,213 51	178 13	219,499 79	"
Administrations académiques	806,880 12	708,482 45	98,473 67	76 00	806,880 12	"
Instruction supérieure. (Facultés de théologie.)	113,001 45	99,064 38	13,937 07	"	113,001 45	"
——— (Facultés de droit.)	749,832 28	673,225 57	76,611 86	15 15	749,822 28	10 [illegible]
——— (Facultés de médecine.)	693,001 23	584,107 76	109,404 93	511 46	693,001 23	"
——— (Facultés des sciences.)	478,421 26	409,648 83	68,731 43	10 00	478,370 26	51 [illegible]
——— (Facultés des lettres	534,995 64	443,127 48	91,814 81	10 00	534,932 29	63 [illegible]
——— (Écoles supérieur de pharmacie)	154,679 79	115,274 14	34,725 29	"	149,999 43	4,680 [illegible]
Dépenses communes à toutes les facultés	63,616 40	28,227 95	34,891 90	"	63,119 85	496 [illegible]
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	80,734 60	58,235 85	22,363 75	7 50	80,592 10	142 [illegible]
——— (Lycées et colléges communaux.)	2,315,137 33	2,076,163 60	238,268 73	125 00	2,314,307 33	830 [illegible]
Instruction primaire. (Inspections.)	748,006 85	628,541 69	124,223 13	5,489 60	747,275 22	731 [illegible]
— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,324,071 92	2,562,903 61	2,585,234 38	7,043 10	5,141,094 89	182,977 [illegible]
— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,851,667 26	3,150,010 20	1,724,846 43	23,189 37	4,851,667 26	"
— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	420,295 46	275,855 88	147,539 18	3,099 60	420,295 46	"
— (Dépenses communes à toutes les facultés, accroissement des collections et bibliothèques.)	563,264 46	501,384 91	61,804 55	"	563,189 46	75 [illegible]
Collége de France	179,999 58	160,730 90	19,268 68	"	179,999 58	"
Muséum d'histoire naturelle	469,722 22	455,369 47	14,352 75	"	469,722 22	"
Établissements astronomiques	121,737 50	101,599 61	20,137 89	"	121,737 50	"
Bibliothèque nationale	288,998 62	273,027 55	15,971 07	"	288,998 62	"
——— (Crédit extraordin. — Annuité.)	37,342 92	33,790 37	3,552 55	"	37,342 92	"
Bibliothèques publiques	226,393 71	197,797 79	28,702 87	106 95	226,393 71	"
Académie nationale de médecine	44,200 00	32,521 85	11,627 15	"	44,149 00	51 [illegible]
École des chartes	35,399 93	30,058 72	5,341 21	"	35,399 93	"
École spéciale des langues orientales vivantes, cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,799 05	52,659 25	3,139 80	"	55,799 05	"
Souscriptions	119,999 20	113,212 20	6,288 00	"	119,500 20	499 [illegible]
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	179,983 30	140,108 29	40,041 67	266 66	179,883 30	100 [illegible]
Sociétés savantes	34,986 23	27,490 40	7,495 83	"	34,986 23	"
Voyages et missions scientifiques, lectures publ. du soir	61,199 67	52,497 67	7,425 98	"	59,923 65	1,276 [illegible]
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	119,998 39	100,809 13	18,827 26	"	119,636 39	362 [illegible]
Subvention aux caisses de retraite du ministère	750,000 00	750,000 00	"	"	750,000 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	174,692 35	140,386 83	31,665 53	0 01	172,052 35	2,640 [illegible]
Subvention à la ville de Rennes, etc.	37,500 00	37,500 00	"	"	37,500 00	"
Crédit extraordinaire ; établissement d'une statistique de l'instruction publique	11,998 18	"	11,998 18	"	11,998 18	"
Crédit extraordinaire pour la lunette de l'Observatoire	45,000 00	12,500 00	32,500 00	"	45,000 00	"
Conservatoire anatomique de Montpellier	21,810 59	"	21,810 59	"	21,810 59	"
	21,947,214 59	15,934,059 74	5,855,890 82	40,514 03	21,749,436 53	197,778 [illegible]
Dépenses des exercices clos	152,379 45	152,379 45	"	"	152,379 45	
	22,099,594 04	16,086,439 19	5,855,890 82	40,514 03	21,901,815 98	197,778 [illegible]
			5,815,376f 79c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. — Payements.	Opérations de l'année 1852. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Administration centrale. (Personnel.)	433,501f 00c	"	430,925f 70c	"	430,925f 70c	2,575f 30c
Indemnités à des employés supprimés et employés auxiliaires	11,100 00	"	10,766 70	"	10,766 70	333 30
Administration centrale. (Matériel.)	91,000 00	"	42,266 09	132f 27c	42,133 82	48,866 18
Conseil supérieur de l'instruction publ. et inspect. génér.	223,350 00	"	186,842 66	475 80	186,366 86	36,983 14
Services généraux de l'instruction publique	224,000 00	"	134,358 26	"	134,358 26	89,641 74
École normale supérieure	195,780 00	"	190,802 31	253 31	190,549 00	5,231 00
Administration académique	810,400 00	"	690,824 93	"	690,824 93	119,575 07
Instruction supérieure. (Facultés de théologie.)	132,100 00	"	109,473 10	"	109,473 10	22,626 90
——— (Facultés de droit.)	770,700 00	"	713,491 45	41 75	713,449 70	57,250 30
——— (Facultés de médecine.)	684,440 00	"	585,778 38	593 75	585,184 63	99,255 37
——— (Facultés des sciences.)	480,700 00	"	405,025 80	"	405,025 80	75,674 20
——— (Facultés des lettres.)	550,696 00	"	425,776 60	"	425,776 60	124,919 40
——— (Écoles supérieures de pharmacie.)	162,000 00	"	114,212 05	"	114,212 05	47,787 95
——— (Dépenses communes à toutes les facultés.)	71,100 00	"	25,175 65	"	25,175 65	45,924 35
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	"	49,603 77	"	49,603 77	37,396 23
——— (Lycées et colléges communaux.)	1,670,917 00	"	1,545,066 23	"	1,545,066 23	125,850 77
——— (Bourses nationales et dégrèvements.)	710,950 00	"	588,925 00	"	588,925 00	122,025 00
Instruction primaire. (Inspections.)	750,333 00	"	658,606 93	950 00	657,656 93	92,676 07
— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,460,000 00	"	2,775,176 26	"	2,775,176 26	2,684,823 74
— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,590,542 79	"	3,455,445 82	"	3,455,445 82	2,135,096 97
— (Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire.)	"	"	"	"	"	"
— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	422,198 08	"	274,226 40	"	274,226 40	147,971 68
Institut de France	576,300 00	"	488,803 46	169 44	488,634 02	87,665 98
Collége de France	180,000 00	"	151,037 68	416 66	150,621 02	29,378 98
Muséum d'histoire naturelle	469,780 00	"	462,504 96	4,000 00	458,504 96	11,275 04
Établissements astronomiques	121,760 00	"	97,480 24	"	97,480 24	24,279 76
——— (Lunette de l'Observatoire de Paris.)	45,000 00	"	30,000 00	"	30,000 00	15,000 00
Bibliothèque impériale	306,800 00	"	275,655 07	"	275,655 07	31,144 93
——— (Crédit extraordinaire. — Annuité.)	40,000 00	"	35,827 99	"	35,827 99	4,172 01
Bibliothèques publiques	203,400 00	"	165,971 81	"	165,971 81	37,428 19
Académie impériale de médecine	44,700 00	"	28,621 50	"	28,621 50	16,078 50
École des chartes	35,400 00	"	32,977 69	"	32,977 69	2,422 31
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	53,910 93	"	53,910 93	1,889 07
Souscriptions	120,000 00	"	75,134 50	"	75,134 50	44,865 50
Encourag. et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	"	139,999 96	"	139,999 96	40,000 04
Sociétés savantes	35,000 00	"	21,600 00	"	21,600 00	13,400 00
Voyages et missions scientifiques. (Lectures publ. du soir.)	71,200 00	"	61,811 85	"	61,811 85	9,388 15
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	"	104,092 41	"	104,092 41	15,907 59
Subvention aux caisses de retraite du ministère	750,000 00	"	562,500 00	"	562,500 00	187,500 00
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	180,200 00	"	131,959 57	"	131,959 57	48,240 43
Subvention à la ville de Rennes pour construction, etc.	37,500 00	"	37,500 00	"	37,500 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	23,105,647 87	"	16,370,159 71	7,032 98	16,363,126 73	6,742,521 14
Dépenses des exercices clos	101,380 46	"	101,380 46	"	101,380 46	"
	23,207,028 33	"	16,471,540 17	7,032 98	16,464,507 19	6,742,521 14
			16,464,507f 19c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Personnel des bureaux des cultes	169,720f 82c	168,958f 05c	762f 77	"	169,720f 82c	"
Matériel et dépenses diverses des cultes	24,998 22	18,384 84	6,418 35	"	24,803 19	195f 03
Subvention au fonds de retraite des employés	41,022 00	41,022 00	"	"	41,022 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,011,027 85	789,180 80	221,847 05	"	1,011,027 85	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,553,287 09	24,170,851 21	8,368,818 02	740f 38c	32,538,928 85	14,358 24
Chapitre de Saint-Denis	44,009 62	39,438 35	4,543 50	"	43,981 85	27 77
Bourses des séminaires	1,001,942 51	744,329 81	257,664 93	203 71	1,001,791 03	151 48
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	757,789 17	738,579 00	14,435 17	"	753,014 17	4,775 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	459,275 57	286,310 55	172,561 67	"	458,872 22	403 35
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	592,390 98	260,649 94	311,846 28	1,600 00	570,896 22	21,494 76
Grosses réparations des édifices diocésains	2,078,249 29	1,329,635 62	622,207 02	2,000 00	1,949,842 64	128,406 65
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	853,125 00	129,238 17	2,200 00	980,163 17	19,836 83
Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	75,000 00	25,000 00	"	100,000 00	"
Dépenses accidentelles	4,967 29	3,067 29	1,900 00	"	4,967 29	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,176,133 87	885,127 89	291,126 80	341 66	1,175,913 03	220 84
Dépenses du matériel *idem*	83,999 50	46,384 50	36,193 13	"	82,577 63	1,421 87
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	143,825 85	97,634 97	46,190 88	"	143,825 85	"
Dépenses des cultes en Algérie	433,118 61	297,699 71	82,433 85	"	380,133 56	52,985 05
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	41,691,758 24	30,857,379 53	10,597,187 59	7,085 75	41,447,481 37	244,276 87
Dépenses des exercices clos	386,255 83	386,255 83	"	"	386,255 83	"
	42,078,014 07	31,243,635 36	10,597,187 59	7,085 75	41,833,737 20	244,276 87
			10,590,101f 84c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Travaux aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	245,266 66	219,480 00	12,520 00	"	232,000 00	13,266 66
TOTAL GÉNÉRAL	42,323,280 73	31,463,115 36	10,609,707 59	7,085 75	42,065,737 20	257,543 53
			10,602,621f 84c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	22,099,594 04	16,086,439 19	5,855,890 82	40,514 03	21,901,815 98	197,778 06
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes. Services ordinaires et extraordinaire	42,323,280 73	31,463,115 36	10,609,707 59	7,085 75	42,065,737 20	257,543 53
	64,422,874 77	47,549,554 55	16,465,598 41	47,599 78	63,967,553 18	455,321 59
			16,417,998f 63c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	184.896f 00c	"	184,435f 43	"	184,435f 43c	460f 57c
Matériel et dépenses diverses des cultes	27,000 00	"	15,151 26	"	15,151 26	11,848 74
Subvention au fonds de retraite des employés	53,896 00	"	53,896 00	"	53,896 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,098,814 00	"	863,380 86	"	863,380 86	235,433 14
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,896,300 00	"	24,235,155 63	"	24,235,155 63	8,661,144 37
Chapitre de Saint-Denis	60,000 00	"	46,023 34	"	46,023 34	13,976 66
Bourses des séminaires	1,004,200 00	"	740,778 36	"	740,778 36	263,421 64
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	"	738,859 00	"	738,859 00	26,141 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	502,500 00	"	300,764 90	"	300,764 90	201,735 10
Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,000,000 00	"	1,241,052 37	"	1,241,052 37	758,947 63
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	1,036,146 00	"	1,036,146 00	163,854 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	74,625 00	"	74,625 00	25,375 00
Dépenses accidentelles	5,000 00	"	3,968 55	"	3,968 55	1,031 45
Restauration de la cathédrale de Paris	100,000 00	"	98,886 92	"	98,886 92	1,113 08
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,194,097 00	"	885,446 66	"	885,446 66	308,650 34
——— du matériel *idem*	84,000 00	"	32,400 00	"	32,400 00	51,600 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	4,000 00
Dépenses du culte israélite	151,600 00	"	93,673 31	"	93,673 31	57,926 69
Dépenses des cultes en Algérie	450,000 00	"	313,114 97	"	313,114 97	136,885 03
Frais d'installation et d'ameublement de la communauté de Sainte-Geneviève	26,600 00	"	"	"	"	26,600 00
Dépenses des exercices périmés	68,246 00	"	53,237 62	"	53,237 62	15,008 38
	41,988,149 00	"	31,022,996 18	"	31,022,996 18	10,965,152 82
Dépenses des exercices clos	259,875 02	"	259,875 02	"	259,875 02	"
TOTAL GÉNÉRAL	42,248,024 02	"	31,282,871 20	"	31,282,871 20	10,965,152 82
			31,282,871f 20c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	23,207,028 33	"	16,471,540 17	7,032f 98c	16,464,507 19	6,742,521 14
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	42,248,024 02	"	31,282,871 20	"	31,282,871 20	10,965,152 82
	65,455,052 35	"	47,754,411 37	7,032 98	47,747,378 39	17,707,673 96
			47,747,378f 39c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur (ancien).

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitem^t du ministre et personnel de l'administ^on centrale	689,879f 58c	683,775f 07c	6,033f 26c	"	689,808f 33c	71f 25c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	179,965 93	156,407 31	20,746 41	"	177,153 72	2,812 26
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	160,000 00	70,000 00	90,000 00	"	160,000 00	"
Archives nationales	108,000 00	95,493 43	9,171 83	"	104,665 26	3,334 74
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	832,000 00	832,000 00	"	"	832,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,038,909 07	937,797 83	101,102 15	"	1,038,899 98	9 09
——— du matériel des lignes télégraphiques	133,812 10	96,279 78	37,590 92	58f 60c	133,812 10	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	107,328 04	96,929 28	10,398 76	"	107,328 04	"
——— du matériel des gardes nationales	39,450 62	7,778 85	30,029 44	"	37,808 29	1,642 33
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	8,125 00	1,875 00	"	10,000 00	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	449,522 25	358,555 09	90,941 83	"	449,496 92	25 33
Musées nationaux. (Personnel.)	168,700 00	167,000 00	1,700 00	"	168,700 00	"
Musées nationaux. (Matériel.)	141,603 78	99,828 85	41,774 93	"	141,603 78	"
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	899,958 44	835,096 25	58,561 81	"	893,658 06	6,300 38
Acquis^ons de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	49,888 20	45,988 20	3,900 00	"	49,888 20	"
Conservation d'anciens monuments historiques	744,991 25	198,185 24	522,832 78	"	721,018 02	23,973 23
Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	74,975 00	68,067 00	6,250 00	"	74,317 00	658 00
Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	135,999 95	131,953 90	4,046 05	"	135,999 95	"
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,008 27	101,302 74	35,255 53	"	136,558 27	450 00
Subventions aux théâtres nationaux	1,333,950 00	1,323,916 66	10,033 34	"	1,333,950 00	"
Traitement des membres de la Commission d'examen des ouvrages dramatiques	29,000 00	28,700 00	300 00	"	29,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	175,000 00	25,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	10,000 00	5,000 00	5,000 00	"	10,000 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,537 50	538,796 36	55,741 14	"	594,537 50	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	696,641 25	538,113 20	157,826 35	"	695,939 55	701 70
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	671,183 24	629,102 03	39,714 01	"	668,816 04	2,367 20
Secours à divers titres	442,575 50	357,158 50	84,552 00	"	441,710 50	865 00
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	392,250 00	145,750 00	246,500 00	"	392,250 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	"	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	768,167 69	647,138 64	121,016 80	228 00	767,927 44	240 25
Administration départementale.						
Traitem^ts et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,592,827 67	2,367,971 16	225,000 89	1,544 38	2,591,427 67	1,400 00
——— aux commissaires de police	98,228 55	85,932 92	12,095 63	"	98,028 55	200 00
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,085,742 00	4,717,992 32	366,210 68	9 00	5,084,194 00	1,548 00
Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	89,798 38	21,201 62	"	111,000 00	"
A REPORTER	19,248,095 93	16,760,933 99	2,442,403 16	1,839 98	19,201,497 17	46,598 76

Dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,224,093f 00c	"	1,199,647f 23c	6f 25c	1,199,640f 98c	24,452f 02c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	475,000 00	"	268,775 12	"	268,775 12	206,224 88
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	236,000 00	"	120,000 00	"	120,000 00	116,000 00
Archives nationales	114,000 00	"	110,219 62	"	110,219 62	3,780 38
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,135,268 00	"	992,909 20	"	992,909 20	142,358 80
——— du matériel des lignes télégraphiques	214,235 00	"	116,868 20	"	116,868 20	97,366 80
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	97,000 00	"	84,829 14	"	84,829 14	12,170 86
——— du matériel des gardes nationales	106,000 00	"	29,225 93	"	29,225 93	76,774 07
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	499,300 00	"	404,826 13	"	404,826 13	94,473 87
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	900,000 00	"	832,860 11	"	832,860 11	67,139 89
Tombeau de l'Empereur Napoléon	500,000 00	"	269,054 74	"	269,054 74	230,945 26
Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	"	312,073 89	"	312,073 89	432,926 11
Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	75,000 00	"	67,480 00	"	67,480 00	7,520 00
Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	219,240 00	"	210,312 25	"	210,312 25	8,927 75
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,700 00	"	100,120 00	"	100,120 00	37,580 00
Subventions aux théâtres nationaux	1,434,000 00	"	1,321,965 69	"	1,321,965 69	112,034 31
Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	4,000 00	"	4,000 00	"	4,000 00	"
Musées nationaux.						
Dépenses du personnel des musées nationaux	195,500 00	"	176,474 30	"	176,474 30	19,025 70
——— du matériel des musées nationaux	146,700 00	"	79,628 97	"	79,628 97	67,071 03
Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	100,000 00	"	94,502 65	"	94,502 65	5,497 35
Conseil des bâtiments civils	32,000 00	"	29,333 32	"	29,333 32	2,666 68
Personnel des édifices publics	30,000 00	"	26,491 85	"	26,491 85	3,508 15
Entretien des bâtiments et édifices publics	570,000 00	"	102,940 25	"	102,940 25	467,059 75
Construction et grosses réparations des édifices publics	1,862,514 54	"	445,488 49	"	445,488 49	1,417,026 05
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,800 00	"	528,375 42	"	528,375 42	66,424 58
——— généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	700,000 00	"	531,836 78	"	531,836 78	168,163 22
Secours à des personnes dans l'indigence, frais de rapatriement, etc	650,000 00	"	581,071 02	"	581,071 02	68,928 98
Secours à divers titres	140,000 00	"	90,484 80	20,000 00	70,484 80	69,515 20
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon	715,000 00	"	530,432 03	1,228 00	529,204 03	185,795 97
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événem^ts malheureux	3,205,079 39	"	370,041 80	"	370,041 80	2,835,037 59
Subventions pour construction de ponts à péage, sur les chemins vicinaux	300,000 00	"	178,750 00	"	178,750 00	121,250 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	120,000 00	"	120,000 00	"
A REPORTER	18,277,429 93	"	11,131,018 93	21,234 25	11,109,784 68	7,167,645 25

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur* (ancien).

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	19,248,095f 93c	16,760,933f 99c	2,442,403f 16c	1,839f 98c	19,201,497f 17c	46,598f 76
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	6,499,553 94	5,116,382 17	1,295,395 31	2,736 90	6,409,040 58	90,513 36
Remboursement sur le produit du travail des maisons centrales de correction	999,457 92	766,685 11	231,153 93	"	997,839 04	1,618 88
Transport de condamnés aux bagnes, et reprise d'évadés	370,998 46	288,598 65	80,621 35	"	369,220 00	1,778 46
Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons	60,000 00	34,000 00	26,000 00	"	60,000 00	"
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	378,598 02	207,428 93	162,352 91	"	369,781 84	8,816 18
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	116,773 44	80,000 00	36,773 44	"	116,773 44	"
Dépenses extraordinaires.						
Construction du tombeau de Napoléon	649,938 25	469,827 46	170,644 82	"	640,472 28	9,465 97
Travaux d'achèvement du palais de justice de Montpellier	150,000 00	58,431 34	91,568 66	"	150,000 00	"
Travaux de restauration de l'amphithéâtre d'Arles	56,479 25	29,119 21	27,109 66	"	56,228 87	250 38
Service de la correspondce télégraphique privée (Personnel)	12,430 00	12,430 00	"	"	12,430 00	"
— (Matériel.)	9,316 11	1,475 98	7,840 13	"	9,316 11	"
Établissement de diverses lignes de télégraphie électrique	299,699 78	187,261 58	112,438 20	"	299,699 78	"
Exposition nouvelle des ouvrages de peinture et de sculpture	106,223 50	92,187 99	13,985 51	"	106,173 50	50 00
Troisième anniversaire de la proclamation de la République	199,957 81	139,567 77	59,553 54	"	199,121 31	836 50
Monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris	5,000 00	5,000 00	"	"	5,000 00	"
Publication de l'ouvrage intitulé *Rome souterraine*	58,490 00	58,490 00	"	"	58,490 00	"
Travaux de restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	130,000 00	115,540 33	14,459 67	"	130,000 00	"
Travaux d'achèvement de la cour d'appel de Lyon	3,113 71	"	3,113 71	"	3,113 71	"
Établissement de 8 nouvelles lignes de télégraphie électrique	385,671 54	57,716 67	327,954 87	1,554 11	384,117 43	1,554 11
Dépense du service de police instituée dans les communes de l'agglomération lyonnaise	167,222 56	109,403 98	57,676 08	"	167,080 06	142 50
Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	66,603 38	19,600 00	47,003 38	"	66,603 38	"
Acquisition de deux tableaux de Géricault	24,570 00	24,570 00	"	"	24,570 00	"
Continuation des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive	8,000 00	8,000 00	"	"	8,000 00	"
Mission en Mésopotamie et en Médie	27,632 95	14,886 10	12,561 35	"	27,447 45	185 50
Déblayement du temple de Sérapis	15,300 00	15,300 00	"	"	15,300 00	"
Dépenses secrètes extraordinaires de sûreté générale	700,000 00	300,000 00	400,000 00	"	700,000 00	"
Indemnités pour dommages éprouvés pendant l'insurrection de décembre 1851	199,415 50	5,920 00	182,439 50	"	188,359 50	11,056
Dépenses résultant des arrestations opérées à la suite de décembre 1851	247,240 44	"	188,873 74	"	188,873 74	58,366 7
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	31,195,782 49	24,978,757 26	5,991,922 92	6,130 99	30,964,549 19	231,233
Dépenses des exercices clos	182,989 29	182,989 29	"	"	182,989 29	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,378,771 78	25,161,746 55	5,991,922 92	6,130 99	31,147,538 48	231,233
			5,985,791f 93c			

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
REPORT	18,277,429f 93c	"	11,131,018f 93c	21,234f 25c	11,109,784f 68c	7,167,645f 25c
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires	704,200 09	"	550,510 61	13,345 25	537,165 36	167,034 64
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,731,468 00	"	1,952,757 32	6,916 93	1,945,840 39	785,627 61
Encouragements à l'agriculture	790,000 00	"	661,403 94	11,971 93	649,432 01	140,567 99
Haras et dépôts d'étalons	1,608,800 00	"	1,348,914 80	"	1,348,914 80	259,885 20
Remonte des haras et encouragements à l'industrie	1,300,000 00	"	936,064 35	467 58	935,596 77	364,403 23
Subvention à la caisse des retraites des employés des haras et écoles vétérinaires	"	"	"	"	"	"
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,163,000 00	"	931,281 60	"	931,281 60	231,718 40
Encouragements aux manufactures et au commerce	273,000 00	"	120,956 75	"	120,956 75	152,043 25
Encouragements aux pêches maritimes	4,500,000 00	"	2,953,057 27	"	2,953,057 27	1,546,942 73
Poids et mesures	719,000 00	"	588,846 51	"	588,846 51	130,153 49
Caisses de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse	45,000 00	"	21,251 56	"	21,251 56	23,748 44
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	23,181 12	"	21,247 80	"	21,247 80	1,933 32
Frais de surveillance des associations ouvrières	7,100 00	"	5,250 00	"	5,250 00	1,850 00
Établissements thermaux et service sanitaire.						
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	340,000 00	"	253,708 40	"	253,708 40	86,291 60
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	"	17,500 00	"	17,500 00	20,000 00
Établissements et services sanitaires	240,000 00	"	173,741 49	"	173,741 49	66,258 51
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	3,794,538 00	"	3,378,435 72	3,138 88	3,375,296 84	419,241 16
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,039,000 00	"	4,669,969 59	"	4,669,969 59	369,030 41
Inspections administratives des services départementaux	151,375 00	"	132,112 04	"	132,112 04	19,262 96
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	7,878,000 00	"	5,731,907 66	"	5,731,907 66	2,146,092 34
Remboursement sur le produit du travail dans les maisons centrales de correction	1,125,000 00	"	747,072 66	"	747,072 66	377,927 34
Transport des condamnés aux bagnes et reprises d'évadés, etc.	400,000 00	"	268,499 66	"	268,499 66	131,500 34
Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons	60,000 00	"	45,000 00	"	45,000 00	15,000 00
Matériel des cours d'appel.						
Loyer, entretien et réparations des bâtimts des cours d'appel	400,000 00	"	183,030 26	"	183,030 26	216,969 74
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	104,227 85	"	"	"	"	104,227 85
Travaux de construction du palais de justice de Montpellier	48,342 00	"	"	"	"	48,342 00
Travaux de construction du palais de justice de Bastia	100,000 00	"	41,475 00	"	41,475 00	58,525 00
A REPORTER	51,860,161 90	"	36,865,013 92	57,074 82	36,807,939 10	15,052,222 80

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du Ministère de l'Intérieur* (ancien).

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,316,015f 22c	26,979,696f 59c	7,339,594f 06c	3,275f 43c	34,316,015f 22c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,376,210 94	496,370 03	879,840 91	"	1,376,210 94	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	13,772,997 13	10,171,965 93	3,632,867 93	31,836 73	13,772,997 13	"
Dépenses sur produits éventuels	816,684 37	306,594 46	510,089 91	"	816,684 37	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	820,144 88	442,393 90	377,750 98	"	820,144 88	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	19,328,156 02	14,359,222 77	4,972,460 91	3,527 66	19,328,156 02	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	2,307,469 59	1,223,927 44	1,083,542 15	"	2,307,469 59	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,112,439 40	9,359,086 73	2,757,682 80	4,330 13	12,112,439 40	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,621,685 35	6,276,246 59	3,348,534 64	3,095 88	9,621,685 35	"
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	94,471,802 90	69,615,504 44	24,902,364 29	46,065 83	94,471,802 90	"
			24,856,298f 46c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,378,771 78	25,161,746 55	5,991,922 92	6,130 99	31,147,538 48	231,233
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	94,471,802 90	69,615,504 44	24,902,364 29	46,065 83	94,471,802 90	"
	125,850,574 68	94,777,250 99	30,894,287 21	52,196 82	125,619,341 38	231,233
			30,842,090f 39c			

Suite des *dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
REPORT	51,860,161f 90c	"	36,865,013f 92c	57,074f 82c	36,807,939f 10c	15,052,222f 80c
Dépenses extraordinaires.						
Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	148,359 00	"	117,694 41	"	117,694 41	30,664 59
Indemnités pour dommages éprouvés par suite des événements de février et juin	5,600,000 00	"	5,290,738 40	"	5,290,738 40	309,261 60
Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	1,129,000 00	"	719,165 15	"	719,165 15	409,834 85
Dépenses de la cérémonie du 1er janvier 1852	190,000 00	"	189,870 61	"	189,870 61	129 39
Frais d'établissement du fil électrique destiné au service télégraphique du chemin de fer de Rouen à Dieppe	8,800 00	"	8,655 36	"	8,655 36	144 64
Travaux de déblayement du temple de Sérapis	64,700 00	"	14,280 00	"	14,280 00	50,420 00
Dépenses de l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture	123,070 00	"	106,486 91	"	106,486 91	16,583 09
Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	171,740 00	"	152,327 96	"	152,327 96	19,412 04
Études expérimentales et récompenses relatives à la péripneumonie épizootique des bestiaux	50,651 62	"	27,550 00	"	27,550 00	23,101 62
Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs	36,280 51	"	10,530 00	"	10,530 00	25,750 51
Exposition de Londres	115,735 54	"	77,352 05	"	77,352 05	38,383 49
Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	18,608 33	"	"	"	"	18,608 33
Statue au maréchal Ney	2,000 00	"	2,000 00	"	2,000 00	"
Mission en Mésopotamie et en Médie	42,367 00	"	4,090 00	"	4,090 00	38,277 00
Restauration de l'église Saint-Ouen à Rouen	170,000 00	"	80,219 03	"	80,219 03	89,780 97
Monument de l'archevêque de Paris	"	"	"	"	"	"
Acquisition du tableau de Murillo (la Conception)	615,300 00	"	615,300 00	"	615,300 00	"
Musée impérial	120,000 00	"	40,000 00	"	40,000 00	80,000 00
Amélioration des logements d'ouvriers	"	"	"	"	"	"
Achat du matériel pour les fêtes publiques	150,000 00	"	87,900 00	"	87,900 00	62,100 00
Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	"	"	"	"	"	"
Célébration de la fête du 15 août 1852	550,000 00	"	319,635 35	"	319,635 35	230,364 65
Confection de drapeaux et étendards destinés aux gardes nationales	17,700 00	"	"	"	"	17,700 00
Dépenses résultant des arrestations à la suite des événements de décembre	600,000 00	"	"	"	"	600,000 00
Encouragement aux sociétés de secours mutuels	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés	33,596 95	"	31,663 92	"	31,663 92	1,933 03
	61,818,070 85	"	44,760,473 07	57,074 82	44,703,398 25	17,114,672 60
Dépenses des exercices clos	936,559 70	"	936,559 70	"	936,559 70	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,754,630 55	"	45,697,032 77	57,074 82	45,639,957 95	17,114,672 60
			45,639,957 95			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'agriculture et du commerce (ancien).

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	462,436f 61c	459,559f 17c	3,041f 60c	164f 16c	462,436f 61c	"
——— (Matériel.)	99,540 40	51,498 01	47,653 24	"	99,151 25	389f 1[illegible]
Subvention à deux caisses de retraites	150,000 00	150,000 00	"	"	150,000 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	745,546 64	552,786 06	193,215 25	454 67	745,546 64	"
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,490,652 22	1,835,598 33	653,477 58	1,006 01	2,488,069 90	2,582 [illegible]
Encouragement à l'agriculture	698,554 12	589,460 10	108,460 02	492 50	697,427 62	1,126 [illegible]
Frais d'étude sur la péripneumonie épizootique des bestiaux	11,588 38	13,000 00	"	1,411 62	11,588 38	"
Haras et dépôts d'étalons	1,627,994 86	1,425,432 42	205,680 37	3,117 93	1,627,994 86	"
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,150,455 70	933,414 35	212,441 35	"	1,145,855 70	4,600 [illegible]
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Dépenses de toutes natures des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	664,172 42	548,719 15	115,099 49	"	663,818 64	353 [illegible]
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,099,128 22	916,278 63	183,050 52	200 93	1,099,128 22	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; brevets d'invention, missions, etc	269,361 43	128,850 40	140,454 55	2 12	269,302 83	58 [illegible]
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	24,927 79	24,779 49	148 30	"	24,927 79	"
Encouragements aux pêches maritimes	4,830,669 26	2,978,514 11	1,847,653 33	810 00	4,825,357 44	5,311 [illegible]
Poids et mesures	717,100 17	582,763 32	133,409 19	75 20	716,097 31	1,002 [illegible]
Établissements thermaux service sanitaire.						
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	282,977 97	200,721 52	82,269 38	1,085 65	281,905 25	1,072 [illegible]
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	36,923 70	20,548 70	16,375 00	"	36,923 70	"
Établissements et services sanitaires	253,968 46	174,258 03	79,487 59	"	253,745 62	222 [illegible]
Secours.						
Secours aux colons	701,036 22	564,815 72	136,966 18	5,598 00	696,183 90	4,852 [illegible]
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	2,155,573 02	383,924 73	1,772,581 34	933 05	2,155,573 02	"
Services supplémentaires.						
Frais de surveillance des associations ouvrières	7,481 00	5,460 00	2,021 00	"	7,481 00	"
Dépenses relatives à l'exposition de Londres	521,283 66	344,896 74	176,607 63	570 71	520,933 66	350 [illegible]
Organisation des caisses de secours mutuels	56,354 44	37,213 70	18,985 84	"	56,199 54	154 [illegible]
Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	23,625 95	19,431 57	4,094 88	"	23,526 45	99 [illegible]
Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	9,015 05	9,015 05	"	"	9,015 05	"
Dépenses du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	166,287 80	52,886 76	113,401 04	"	166,287 80	"
	19,256,655 49	13,003,826 06	6,246,574 67	15,922 55	19,234,478 18	22,177 [illegible]
Dépenses des exercices clos	74,504 44	74,504 44	"	"	74,504 44	"
	19,331,159 93	13,078,330 50	6,246,574 67	15,922 55	19,308,982 62	22,177 [illegible]
			6,230,652 12			

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,950,557f 32c	"	27,276,814f 67c	"	27,276,814f 67c	7,673,742f 65c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	975,338 62	"	485,387 09	"	485,387 09	489,951 53
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	15,877,454 71	"	10,816,419 91	"	10,816,419 91	5,061,034 80
Dépenses sur produits éventuels	1,139,262 59	"	53,156 23	"	53,156 23	1,086,106 36
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,161,743 74	"	338,430 74	"	338,430 74	823,313 00
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	23,172,513 84	"	13,679,501 27	"	13,679,501 27	9,493,012 57
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	4,625,020 84	"	2,886,883 56	"	2,886,883 56	1,738,137 28
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	13,037,827 25	"	9,367,014 55	"	9,367,014 55	3,670,812 70
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	8,077,754 83	"	5,857,242 72	"	5,857,242 72	2,220,512 11
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	103,017,473 74	"	70,760,850 74	"	70,760,850 74	32,256,623 00
			70,760,850 74			

RÉCAPITULATION.

Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,754,630f 55c	"	45,697,032f 77c	57,074f 82c	45,639,957f 95c	17,114,672f 60c
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	103,017,473 74	"	70,760,850 74	"	70,760,850 74	32,256,623 00
	165,772,104 29	"	116,457,883 51	57,074 82	116,400,808 69	49,371,295 60
			116,400,808 69			

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de L'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.

NÉANT.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Police générale.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Traitement du ministre et du personnel de l'administration	416,975f 00c	"	382,455f 25c	"	382,455f 25c	34,519f 75c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	139,669 95	"	49,200 02	"	49,200 02	90,469 93
Location d'un hôtel et accessoires ; frais d'installation	88,389 75	"	"	"	"	88,389 75
Dépenses secrètes de sûreté générale	1,200,000 00	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	549,190 11	"	484,905 98	"	484,905 98	64,284 13
Surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	"	10,318 70	"	10,318 70	7,681 30
Secours à divers titres	300,000 00	"	263,605 00	280f 00c	263,325 00	36,675 00
Secours aux étrangers réfugiés en France	677,947 00	"	504,499 66	"	504,499 66	173,447 34
Supplément de traitement au préfet de police et au secrétaire général de police de la Seine	22,000 00	"	"	"	"	22,000 00
Abonnement pour frais d'administration de la préfecture de police	47,000 00	"	"	"	"	47,000 00
Frais d'inspection dans les départements	404,000 00	"	284,812 17	122 20	284,689 97	119,310 03
Traitement et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	"	83,787 05	"	83,787 05	16,212 95
	3,963,171 81	"	3,263,583 83	402 20	3,263,181 63	699,990 18
			3,263,181 63			

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	490,468f 77c	481,816f 12c	8,723f 00c	71f 25c	490,468f 77c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	109,951 63	63,106 18	47,269 35	500 00	109,875 53	76f 1[illegible]
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,426,015 25	3,045,298 70	386,957 46	6,285 05	3,425,971 11	44 1[illegible]
Personnel des conducteurs embrigadés	3,619,038 19	3,103,103 28	512,178 16	390 22	3,614,891 22	4,146 9[illegible]
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	541,107 53	394,910 89	143,912 82	2,859 79	535,963 92	5,143 6[illegible]
Personnel des gardes-mines	83,489 62	71,647 99	11,841 63	"	83,489 62	"
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime	139,381 41	120,283 49	18,602 09	"	138,885 58	495 8[illegible]
Contrôle et surveillance des chemins de fer	349,177 76	315,108 39	34,069 37	"	349,177 76	"
Conseils des bâtiments civils	31,999 92	29,333 26	2,666 66	"	31,999 92	"
Personnel des édifices publics et des palais nationaux	589,448 44	560,413 12	30,034 77	1,050 00	589,397 89	50 5[illegible]
Frais du matériel de régie des édifices publics et des palais nationaux	815,846 48	521,477 36	297,910 78	4,164 16	815,223 98	622 5[illegible]
Subvention à la caisse des retraites	542,527 41	542,527 41	"	"	542,527 41	"
Routes nationales et ponts	28,996,125 05	24,432,705 36	4,535,266 98	3,009 61	28,964,962 73	31,162 3[illegible]
Navigation intérieure. (Rivières.)	5,582,132 68	4,259,052 40	1,292,506 20	674 25	5,550,884 35	31 248 3[illegible]
——— (Canaux.)	4,283,991 21	3,576,940 31	707,420 19	1,213 00	4,283,147 50	843 7[illegible]
Ports maritimes, phares et fanaux	3,801,741 94	2,907,625 37	892,912 92	115 00	3,800,423 29	1,318 6[illegible]
Dunes et semis, études d'irrigations et de desséchements	481,156 00	348,616 61	132,061 12	612 24	480,065 49	1,090 5[illegible]
Exploitation des grandes lignes de chemins de fer	5,987,604 84	5,446,302 70	563,848 26	22,546 12	5,987,604 84	"
Matériel des mines. (Services divers.)	42,799 51	16,075 31	26,987 55	498 65	42,564 21	235 3[illegible]
Entretien des palais nationaux	1,077,107 45	719,828 54	367,564 39	13,834 67	1,073,558 26	3,549 1[illegible]
Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	534,312 30	125,033 48	401,770 59	"	526,804 07	7,508 2[illegible]
Construction et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	1,674,719 71	724,514 45	933,456 17	"	1,657,970 62	16,749 0[illegible]
Réparation et achèvement de divers édifices publics	496,691 96	135,371 12	360,536 59	"	495,907 71	784 2[illegible]
Frais généraux, secours, etc.	43,431 65	34,446 65	8,985 00		43,431 65	"
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	280,500 00	153,000 00	127,500 00	"	280,500 00	"
Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	119,845 87	70,741 34	49,104 53	"	119,845 87	"
A REPORTER	64,140,612 58	52,199,279 83	11,894,087 48	57,824 01	64,035,543 30	105,069 2[illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	506,034f 00c	"	496,470f 24c	555f 56c	495,914f 68c	10,119f 32c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	110,000 00	"	55,993 49	"	55,993 49	54,006 51
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,402,549 00	"	2,984,981 63	"	2,984,981 63	417,567 37
Personnel des conducteurs embrigadés	3,575,000 00	"	2,987,898 15	"	2,987,898 15	587,101 85
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	545,000 00	"	428,203 78	"	428,203 78	116,796 22
Personnel des gardes-mines	83,500 00	"	69,969 73	"	69,969 73	13,530 27
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	140,000 00	"	122,962 44	"	122,962 44	17,037 56
Contrôle et surveillance des chemins de fer	437,500 00	"	382,941 03	"	382,941 03	54,558 97
Subvention à la caisse des retraites	498,634 52	"	498,634 52	"	498,634 52	"
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	30,000,000 00	"	24,906,142 66	"	24,906,142 66	5,093,857 34
——— (Achèvement de lacunes.)	1,000,000 00	"	714,548 82	"	714,548 82	285,451 18
——— (Rectifications.)	4,100,000 00	"	2,824,321 37	"	2,824,321 37	1,275,678 63
Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00
Navigation intérieure. (Rivières, travaux ordinaires.)	5,405,000 00	"	4,005,183 26	"	4,005,183 26	1,399,816 74
——— (Travaux d'amélioration.)	3,320,000 00	"	2,306,365 42	"	2,306,365 42	1,013,634 58
Réparations de dommages causés par les inondations du Rhin	739,000 00	"	206,983 62	"	206,983 62	532,016 38
Suppression des épis saillants de l'île du Nord, dans la Gironde	1,317 20	"	"	"	"	1,317 20
Navigation intérieure. (Canaux)	4,230,000 00	"	3,470,049 43	"	3,470,049 43	759,950 57
Ports maritimes, phares et fanaux	3,700,000 00	"	2,891,581 89	"	2,891,581 89	808,418 11
——— travaux d'amélioration	5,590,000 00	"	4,288,498 61	"	4,288,498 61	1,301,501 39
Dunes et semis. (Études d'irrigations et de desséchements)	1,060,000 00	"	570,973 54	"	570,973 54	489,026 46
Exploitation de grandes lignes de chemins de fer	1,100,000 00	"	1,007,087 27	"	1,007,087 27	92,912 73
Matériel des mines. (Services divers.)	50,000 00	"	24,671 15	"	24,671 15	25,328 85
Frais généraux, secours, etc.	38,442 00	"	36,144 50	"	36,144 50	2,297 50
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	200,000 00	"	126,500 00	"	126,500 00	73,500 00
A REPORTER	70,331,976 72	"	55,407,106 55	555 56	55,406,550 99	14,925,425 73

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	64,140,612f 58c	52,199,279f 83c	11,894,087f 48c	57,824f 01c	64,035,543f 30c	105,069
Subventions aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus qui ont été endommagés par les eaux	18,800 00	13,800 00	5,000 00	"	18,800 00	"
Restauration de l'aqueduc de Trappes	34,138 54	"	34,138 54	"	34,138 54	"
Réparation de dommages causés aux routes par les inondations	63,656 54	13,086 09	50,560 01	"	63,646 10	10
Appropriation du domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mineurs de Saint-Étienne	7,150 00	"	7,150 00	"	7,150 00	"
Dépenses des exercices périmés	58,103 91	36,591 39	21,512 52	"	58,103 91	"
	64,322,461 57	52,262,757 31	12,012,448 55	57,824 01	64,217,381 85	105,079
Dépenses des exercices clos	326,017 97	326,017 97	"	"	326,017 97	"
TOTAL de la Ire section	64,648,479 54	52,588,775 28	12,012,448 55	57,824 01	64,543,399 82	105,079
			11,954,624 54			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Routes et ponts, achèvements de lacunes et rectification	3,612,649 28	2,933,000 01	680,829 74	12,483 70	3,601,346 05	11,30
Nouvelles routes de la Corse	205,538 00	141,670 20	63,887 80	20 00	205,538 00	"
Construction de ponts	217,106 05	151,170 82	65,935 23	"	217,106 05	"
Navigation. (Rivières.)	2,554,558 74	2,042,466 70	512,709 10	704 77	2,554,471 03	87
——— (Canaux.)	2,999,845 23	2,607,011 75	392,798 40	1,216 58	2,998,593 57	1,25
Ports maritimes	5,064,928 22	3,670,521 27	1,385,788 98	61 00	5,056,249 25	8,67
Réparation des dommages causés par les inondations	298,702 29	207,761 98	90,609 22	"	298,371 20	33
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	47,204,131 71	34,930,565 62	12,165,519 43	23,939 28	47,072,145 77	131,98
Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires des chemins de fer	"	"	"	"	"	"
Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon pour la reconstruction du pont de la Mulatière	2,500 00	2,500 00	"	"	2,500 00	"
Isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	3,200,000 00	3,145,874 14	54,125 86	"	3,200,000 00	"
Achèvement de la grande cour du Louvre	173,691 77	88,060 61	85,631 16	"	173,691 77	"
	65,533,651 29	49,920,603 10	15,497,834 92	38,425 33	65,380,012 69	153,63
Dépenses des exercices clos	197,076 86	197,076 86	"	"	197,076 86	"
TOTAL de la 2e section	65,730,728 15	50,117,679 96	15,497,834 92	38,425 33	65,577,089 55	153,63
			15,459,409 59			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	64,648,479 54	52,588,775 28	12,012,448 55	57,824 01	64,543,399 82	105,07
2e SECTION. — Service extraordinaire	65,730,728 15	50,117,679 96	15,497,834 92	38,425 33	65,577,089 55	153,63
	130,379,207 69	102,706,455 24	27,510,283 47	96,249 34	130,120,489 37	258,71
			27,414,034 13			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	70,331,976f 72c	"	55,407,106f 55c	555f 56c	55,406,550f 99c	14,925,425f 73c
Réparations de dommages causés aux routes nationales et départementales par les inondations	33,881 41	"	22,013 90	"	22,013 90	11,867 51
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	28,377 27	"	23,045 78	"	23,045 78	5,331 49
	70,394,235 40	"	55,452,166 23	555 56	55,451,610 67	14,942,624 73
Dépenses des exercices clos	313,496 27	"	313,496 27	"	313,496 27	"
TOTAL de la Ire section	70,707,731 67	"	55,765,662 50	555 56	55,765,106 94	14,942,624 73
			55,765,106 94			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Nouvelles routes de la Corse	246,076 63	"	141,927 27	"	141,927 27	104,149 36
Construction de ponts	131,191 00	"	83,918 00	"	83,918 00	47,273 00
Canaux	4,200,000 00	"	3,174,660 13	"	3,174,660 13	1,025,339 87
Réparations de dommages causés par les inondations	300,000 00	"	207,623 83	"	207,623 83	92,376 17
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	44,763,334 00	"	28,272,422 35	"	28,272,422 35	16,490,911 65
	49,640,601 63	"	31,880,551 58	"	31,880,551 58	17,760,050 05
Dépenses des exercices clos	357,613 68	"	357,613 68	"	357,613 68	"
TOTAL de la IIe section	49,998,215 31	"	32,238,165 26	"	32,238,165 26	17,760,050 05
			32,238,165 26			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	70,707,731 67	"	55,765,662 50	555 56	55,765,106 94	14,942,624 73
2e SECTION. Service extraordinaire	49,998,215 31	"	32,238,165 26	"	32,238,165 26	17,760,050 05
	120,705,946 98	"	88,003,827 76	555 56	88,003,272 20	32,702,674 78
			88,003,272 20			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,651,622f 86c	1,582,275f 63c	69,316f 53c	28f 51c	1,651,563f 65c	59f [illegible]
——— (Matériel.)	284,428 84	178,002 33	106,426 51	"	284,428 84	"
Frais généraux d'impressions	247,535 18	206,037 32	43,110 10	1,612 24	247,535 18	"
États-majors	14,247,781 73	13,013,854 82	1,250,716 27	19,211 64	14,245,359 45	2,422 [illegible]
Gendarmerie	23,573,005 61	21,682,871 25	2,009,642 48	125,158 12	23,567,355 61	5,650 [illegible]
Garde républicaine	2,439,683 37	2,269,002 16	196,059 01	25,377 80	2,439,683 37	"
Recrutement et réserve	469,999 84	437,387 18	31,978 04	26 66	469,338 56	661 [illegible]
Justice militaire	945,558 32	780,659 55	176,982 61	12,280 88	945,361 28	197 [illegible]
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	122,426,362 27	117,561,542 56	5,921,363 23	1,056,543 52	122,426,362 27	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	24,580,555 90	22,967,132 02	2,308,623 61	1,567,251 10	23,708,504 53	872,051 [illegible]
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	11,094,377 75	10,271,197 65	1,597,154 15	774,525 14	11,093,826 66	551 [illegible]
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,428,102 41	4,027,459 45	624,149 31	223,978 94	4,427,629 82	472 [illegible]
Habillement et campement	15,002,897 86	7,972,853 35	7,643,052 07	739,763 71	14,876,141 71	126,756 [illegible]
Lits militaires	6,089,963 92	4,032,426 77	2,058,531 35	2,111 40	6,088,846 72	1,117 [illegible]
Transports généraux	1,553,047 16	1,100,879 11	450,494 38	12,734 97	1,538,638 52	14,408 [illegible]
Remonte générale	4,618,676 08	4,593,720 34	145,309 36	120,353 62	4,618,676 08	"
Harnachement	491,894 66	181,908 02	311,972 94	2,418 62	491,462 34	432 [illegible]
Fourrages	27,486,729 18	26,171,680 02	2,387,034 80	1,079,747 00	27,478,967 82	7,761 [illegible]
Soldes de non-activité	451,613 18	405,225 18	57,945 01	11,557 01	451,613 18	"
Secours	1,207,821 28	1,068,445 04	139,376 24	"	1,207,821 28	"
Dépenses temporaires	237,800 10	182,249 66	56,614 19	1,063 75	237,800 10	"
Subvention aux fonds de retraite	781,792 00	781,792 00	"	"	781,792 00	"
Dépôt général de la guerre	131,487 68	74,010 27	57,780 96	303 55	131,487 68	"
A REPORTER	264,442,737 18	241,542,611 68	27,643,633 15	5,776,048 18	263,410,196 65	1,032,540 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,826,818f 00c	"	1,795,206f 71c	405f 99c	1,794,800f 72c	32,017f 28c
——— (Matériel.)	271,000 00	"	190,987 64	"	190,987 64	80,012 36
Frais généraux d'impressions	248,000 00	"	122,113 26	2 72	122,110 54	125,889 46
États-majors	15,509,043 00	"	14,014,585 84	"	14,014,585 84	1,494,457 16
Gendarmerie	24,903,931 00	"	22,828,631 23	17,733 69	22,810,897 54	2,093,033 46
Garde républicaine	2,606,382 00	"	2,275,987 28	"	2,275,987 28	330,394 72
Recrutement et réserve	470,000 00	"	443,400 88	"	443,400 88	26,599 12
Justice militaire	1,193,738 00	"	891,139 42	"	891,139 42	302,598 58
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	120,157,074 00	289,143f 47c	114,881,848 89	474,307 45	114,696,684 91	5,460,389 09
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	26,493,598 00	1,102,160 08	23,799,405 38	6,931 38	24,894,634 08	1,598,963 92
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	11,117,037 00	"	9,924,987 56	8,119 83	9,916,867 73	1,200,169 27
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,924,920 00	"	4,445,627 27	7,996 04	4,437,631 23	487,288 77
Habillement et campement	14,726,976 00	"	8,059,613 49	101 31	8,059,512 18	6,667,463 82
Lits militaires	6,244,779 00	"	3,842,501 22	"	3,842,501 22	2,402,277 78
Transports généraux	1,617,702 00	"	1,387,168 53	30 90	1,387,137 63	230,564 37
Remonte générale	6,466,250 00	"	6,543,339 98	572,699 71	5,970,640 27	495,609 73
Harnachement	666,825 00	"	115,296 40	"	115,296 40	551,528 60
Fourrages	27,451,685 00	3,839,770 79	22,763,108 72	653,504 80	25,949,374 71	1,502,310 29
Solde de non-activité et de réforme	478,510 00	"	378,290 93	"	378,290 93	100,219 07
Secours	1,207,000 00	"	1,031,736 51	"	1,031,736 51	175,263 49
Dépenses temporaires	253,000 00	"	171,672 19	"	171,672 19	81,327 81
Subvention aux fonds de retraite des employés	880,792 00	"	880,792 00	"	880,792 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	157,500 00	"	88,942 25	"	88,942 25	68,557 75
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	6,096,486 00	"	3,852,294 69	64 90	3,852,229 79	2,244,256 21
——— (Travaux extraordinaires.)	506,000 00	"	185,839 72	"	185,839 72	320,160 28
——— Algérie	337,958 00	"	166,014 73	"	166,014 73	171,943 27
A REPORTER	276,813,004 00	5,231,074 34	245,080,532 72	1,741,898 72	248,569,708 34	28,243,295 66

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	264,442,737f 18c	241,542,611f 68c	27,643,633f 15c	5,776,048f 18c	263,410,196f 65c	1,032,540f [illegible]
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,393,823 98	3,326,980 78	2,209,219 45	147,629 14	5,388,571 09	5,252 [illegible]
——— (Algérie.)	240,591 25	132,074 22	114,100 20	12,402 28	233,772 14	6,819 [illegible]
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	463,834 11	434,057 35	29,831 31	54 55	463,834 11	"
——— (Matériel.)	3,320,698 94	2,960,248 01	400,839 50	40,388 57	3,320,698 94	"
Matériel du génie. (Intérieur.)	7,621,885 29	5,650,316 15	2 123,705 93	159,727 39	7,614,294 69	7,590 [illegible]
——— (Algérie.)	3,096,962 13	2,821,938 73	343,211 04	73,028 42	3,092,121 35	4,840 [illegible]
Écoles militaires	1,800,176 85	1,309,529 57	490,305 32	128 53	1,799,706 36	470 [illegible]
Invalides de la guerre	2,370,573 70	2,087,811 33	279,914 60	"	2,367,725 93	2,847 [illegible]
Gouvernement et administrtion générale de l'Algérie	718,879 05	568,074 96	158,558 37	10,099 65	716,533 68	2,345 [illegible]
Services indigènes en Algérie	6,887,611 11	5,723,641 56	1,262,344 02	98,633 47	6,887,352 11	259 [illegible]
Services maritimes en Algérie	434,085 11	307,824 93	125,706 83	"	433,531 76	553 [illegible]
Administration provinciale en Algérie	656,523 51	586,000 19	77,290 41	7,371 66	655,918 94	604 [illegible]
Services financiers en Algérie	1,116,340 11	890,110 29	221,157 91	1,054 73	1,110,213 47	6,126 [illegible]
Expropriation en Algérie	398,091 88	312,338 08	57,570 13	"	369,908 21	29,083 [illegible]
Colonisation en Algérie	1,697,752 02	1,102,595 15	591,888 53	2,486 68	1,691,997 00	5,755 [illegible]
Colonies agricoles en Algérie	2,749,591 40	2,492,567 89	296,031 05	42,144 72	2,746,454 22	3,137 [illegible]
Établissements disciplinaires en Algérie	584,360 52	514,459 25	92,784 78	23,026 84	584,217 19	143 [illegible]
Travaux civils en Algérie	5,458,756 07	4,608,867 88	867,922 65	27,825 27	5,448,965 26	9,790 [illegible]
Dépenses secrètes en Algérie et en Italie	80,244 25	94,000 00	8,000 00	21,755 75	80,244 25	"
Dépenses des exercices périmés	132,722 19	122,538 44	10,445 84	262 09	132,722 19	"
	309,667,140 65	277,588,556 44	37,404,461 02	6,444,067 92	308,548,979 54	1,118,161 [illegible]
Dépenses des exercices clos	3,481,219 01	3,481,219 01	"	"	3,481,219 01	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	822,422 48	"	822,422 48	"	822,422 48	"
	313,970,782 14	281,069,805 45	38,226,883 50	6,444,067 92	312,852,621 03	1,118,161 [illegible]
			31,782,815f 58c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Matériel de l'artillerie	442,505 50	338,554 25	110,033 25	6,082 00	442,505 50	"
Matériel du génie	3,592,425 13	3,071,320 41	542,595 43	22,264 96	3,591,650 88	774 [illegible]
	4,034,930 63	3,409,874 66	652,628 68	28,346 96	4,034,156 38	774 [illegible]
			624,281f 72c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	313,970,782 14	281,069,805 45	38,226,883 50	6,444,067 92	312,852,621 03	1,118,161 [illegible]
IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	4,034,930 63	3,409,874 66	652,628 68	28,346 96	4,034,156 38	774 [illegible]
	318,005,712 77	284,479,680 11	38,879,512 18	6,472,414 88	316,886,777 41	1,118,935 [illegible]
			32,407,097f 30c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	276,813,004f 00c	5,231,074f 34c	245,080,532f 72c	1,741,898f 72c	948,569,708f 34c	28,243,295f 66c
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	539,903 00	"	429,364 64	"	429,364 64	110,538 36
——— (Matériel.)	3,836,323 00	"	2,618,443 44	9,523 65	2,608,919 79	1,227,403 21
Matériel du génie. (Intérieur.)	7,912,000 00	"	6,264,800 70	5,214 26	6,259,586 44	1,652,413 56
——— (Travaux extraordinaires.)	4,198,000 00	"	3,573,534 84	"	3,573,534 84	624,465 16
——— (Algérie)	3,350,000 00	"	2,534,911 07	"	2,534,911 07	815,088 93
Écoles militaires	2,015,375 00	"	1,335,664 27	"	1,335,664 27	679,710 73
Invalides de la guerre	2,554,941 00	"	2,113,369 06	20 06	2,113,349 00	441,592 00
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	838,700 00	"	627,037 59	"	627,037 59	211,662 41
Services indigènes en Algérie	8,186,213 00	"	6,944,690 84	5,875 95	6,938,814 89	1,247,398 11
Service maritime en Algérie	739,000 00	"	302,855 43	"	302,855 43	436,144 57
Administration provinciale en Algérie	724,200 00	"	637,271 89	"	637,271 89	86,928 11
Services financiers en Algérie	1,323,245 00	"	950,575 06	"	950,575 06	372,669 94
Expropriation en Algérie	1,200,000 00	"	937,504 62	"	937,504 62	262,495 38
Colonisation en Algérie	1,715,000 00	"	938,386 43	"	938,386 43	776,613 57
Colonies agricoles en Algérie	1,365,862 00	"	1,128,177 44	"	1,128,177 44	237,684 56
Établissements disciplinaires en Algérie	700,000 00	"	502,797 71	"	502,797 71	197,202 29
Colonies pénitentiaires en Algérie	3,675,000 00	"	1,536,248 22	"	1,536,248 22	2,138,751 78
Travaux civils en Algérie	5,528,660 00	"	4,061,980 52	13 68	4,061,966 84	1,466,693 16
Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	"	151,875 25	2,876 65	148,998 60	13,001 40
Dépenses des exercices périmés	71,775 37	"	70,989 83	"	70,989 83	785 54
Rappel de dépenses payables sur revues, etc.	"	"	"	"	"	"
	327,449,201 37	5,231,074 34	282,741,011 57	1,765,422 97	286,206,662 94	41,242,538 43
Dépenses des exercices clos	5,232,540 14	"	5,232,540 14	"	5,232,540 14	"
	332,681,741 51	5,231,074 34	287,973,551 71	1,765,422 97	291,439,203 08	41,242,538 43
			286,208,128f 74c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	728,763f 68c	725,753f 67c	2,833f 34c	100f 00c	728,487f 01c	276f 67
Administration centrale. (Matériel.)	139,346 96	95,689 59	44,421 39	827 47	139,283 51	63 45
Service général.						
Officiers militaires et civils	8,158,292 19	7,363,137 59	837,010 39	41,855 79	8,158,292 19	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,852,561 80	1,648,278 92	204,794 41	511 53	1,852,561 80	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	22,931,950 83	16,667,013 91	7,650,593 24	1,386,957 13	22,930,650 02	1,300 81
Hôpitaux	1,347,686 35	950,538 61	527,668 94	132,333 10	1,345,874 45	1,811 90
Vivres	9,800,685 52	6,887,808 29	3,115,250 13	202,372 90	9,800,685 52	"
Justice maritime	72,402 01	58,687 17	13,632 91	600 62	71,719 46	682 55
Salaires d'ouvriers	10,419,331 60	9,308,604 18	1,132,626 01	21,898 59	10,419,331 60	"
Approvisionnements généraux de la flotte	16,865,162 53	11,032,161 57	6,216,027 38	391,970 73	16,856,218 22	8,944 31
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,719,515 03	1,325,649 80	452,919 78	68,003 95	1,710,565 63	8,949 40
Construction de fosses d'immersion	240,278 78	45,692 49	191,506 18	"	237,198 67	3,080 11
Dépenses de casernement et de campement pour les troupes de l'expédition de la Plata	93,814 15	"	93,814 15	"	93,814 15	"
Poudres	285,415 33	"	286,291 90	876 57	285,415 33	"
École navale en rade de Brest	72,128 19	67,355 28	6,772 91	2,000 00	72,128 19	"
Affrétements et transports par mer	129,734 51	94,213 02	35,544 16	32 67	129,724 51	10 00
Chiourmes	327,981 54	283,726 04	44,310 89	113 56	327,923 37	58 17
Frais généraux d'impressions	377,153 61	209,822 50	167,388 33	135 53	377,075 30	78 31
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,399,811 75	937,762 65	538,857 17	77,503 17	1,399,116 65	695 10
Dépenses temporaires	80,158 30	63,282 63	17,563 67	688 00	80,158 30	"
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	90,188 37	78,646 84	11,541 53	"	90,188 37	"
——— (Matériel.	271,978 26	139,607 49	134,010 61	1,823 66	271,794 44	183 82
Dépenses des exercices périmés	27,161 28	27,131 28	30 00	"	27,161 28	"
	77,431,502 57	58,010,563 52	21,725,409 42	2,330,604 97	77,405,367 97	26,134 60
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	459,164 33	459,164 33	404 29	404 29	459,164 33	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1851	532,361 71	"	532,361 71	"	532,361 71	"
A REPORTER	78,423,028 61	58,469,727 85	22,258,175 42	2,331,009 26	78,396,894 01	26,134 60

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	947,667f 00c	"	921,824f 43c	97f 22c	921,727f 21c	25,939f 79c
Administration centrale. (Matériel.)	152,300 00	"	81,152 58	"	81,152 58	71,147 42
Service général.						
Officiers militaires et civils	8,313,127 00	"	7,198,842 02	1,359 90	7,197,482 12	1,115,644 88
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,863,024 00	"	1,657,507 30	330 45	1,657,176 85	205,847 15
Solde et habillement des équipages et des troupes	26,555,287 00	168,879 35	18,354,388 17	110,155 36	18,413,112 16	8,142,174 84
Hôpitaux	1,621,700 00	"	982,474 70	28,045 64	954,429 06	667,270 94
Vivres	12,706,500 00	"	8,701,567 64	145,401 19	8,556,166 45	4,150,333 55
Justice maritime	100,000 00	"	57,783 90	525 23	57,258 67	42,741 33
Salaires d'ouvriers	10,710,000 00	"	9,518,161 17	26,583 62	9,491,577 55	1,218,422 45
Approvisionnements généraux de la flotte	18,659,600 00	"	13,088,196 66	629,588 69	12,458,607 97	6,200,992 03
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,911,000 00	"	1,600,283 52	42,142 57	1,558,140 95	352,859 05
Curage et défense de la petite rade de Toulon. — Amélioration de Port-Vendres	1,148,200 00	"	924,981 49	11,170 16	913,811 33	234,388 67
Construction de fosses d'immersion	404,100 00	"	299,906 50	3,242 25	296,664 25	107,435 75
Poudres	231,704 00	"	"	"	"	231,704 00
École navale en rade de Brest	74,000 00	"	50,768 95	6 00	50,762 95	23,237 05
Affrétements et transports par mer	125,000 00	"	110,782 35	"	110,782 35	14,217 65
Chiourmes	297,300 00	"	276,010 59	5,456 07	270,554 52	26,745 48
Frais généraux d'impressions	373,100 00	"	138,783 69	19 55	138,764 14	234,335 86
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,594,884 00	"	1,267,726 68	26,915 17	1,240,811 51	354,072 49
Dépenses temporaires	120,000 00	"	71,916 43	"	71,916 43	48,083 57
Service scientifique.						
Matériel scientifique	265,000 00	"	145,415 58	650 00	144,765 58	120,234 42
Dépenses des exercices périmés	9,796 00	"	9,795 69	"	9,795 69	0 31
	88,183,289 00	168,879 35	65,458,270 04	1,031,689 07	64,595,460 32	23,587,828 68
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	699,706 87	"	699,706 87	"	699,706 87	"
A REPORTER	88,882,995 87	168,879 35	66,157,976 91	1,031,689 07	65,295,167 19	23,587,828 68

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses* du *ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	78,423,028f 61c	58,469,727f 85c	22,258,175f 42c	2,331,000f 26c	78,396,894f 01c	26,134
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	186,947 27	186,947 27	"	"
(Matériel).	"	"	54,140 33	54,140 33	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	185,714 54	185,714 54	"	"
Dépense du service local des colonies.....	"	"	137,955 79	137,955 79	"	"
Travaux et secours à la Réunion.....	"	"	346 50	346 50	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	495,100 00	495,100 00	"	"
Assainissement de Sainte-Marie de Madagascar.....	"	"	2,759 98	2,759 98	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	70,000 00	70,000 00	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves.....	"	"	18,691 74	18,691 74	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	18,000 00	18,000 00	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1851.....	"	2,126,555 61	"	2,126,555 61	"	"
	78,423,028 61	60,596,283 46	23,427,831 57	5,627,221 02	78,396,894 01	26,134
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	111 50	111 50	"	"
TOTAL de la Ire Section.....	78,423,028 61	60,596,283 46	23,427,943 07	5,627,332 52	78,396,894 01	26,134
			17,800,610f 55c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	27,816 27	40,363 64	858 67	13,406 04	27,816 27	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon..	"	"	"	"	"	"
Établissement à créer à Castineau.....	79,994 10	61,252 91	7,248 58	"	68,501 49	11,492
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,574,777 80	1,869,049 40	591,738 68	1,768 14	2,459,019 94	115,757
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,091,065 79	940,801 55	150,264 24	"	1,091,065 79	"
Amélioration de Port-Vendres.....	300,000 00	216,753 01	83,246 99	"	300,000 00	"
	4,073,653 96	3,128,220 51	833,357 16	15,174 18	3,946,403 49	127,250
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	135 52	135 52	"	"	135 52	"
TOTAL de la 2e Section.....	4,073,789 48	3,128,356 03	833,357 16	15,174 18	3,946,539 01	127,250
			818,182f 98c			

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. — Service ordinaire.....	78,423,028 61	60,596,283 46	23,427,943 07	5,627,332 52	78,396,894 01	26,134
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	4,073,789 48	3,128,356 03	833,357 16	15,174 18	3,946,539 01	127,250
	82,496,818 09	63,724,639 49	24,261,300 23	5,642,506 70	82,343,433 02	153,385
			18,618,793f 53c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	88,882,995f 87c	168,879f 35c	66,157,976f 91c	1,031,689f 07c	65,295,167f 19c	23,587,828f 68c
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	1,067,794 00	1,067,794 00	"	"
(Matériel.)	"	"	65,322 12	65,322 12	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	433,991 28	433,991 28	"	"
Dépenses du service local des colonies.....	"	"	87,785 53	87,785 53	"	"
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion.....	"	"	"	"	"	"
Établissement pénitentiaire à la Guyane.....	"	"	1,268,239 99	1,268,239 99	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	667,360 00	667,360 00	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	77,400 00	77,400 00	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1851.....	"	83,297 87	"	83,297 87	"	"
	88,882,995 87	252,177 22	69,825,869 83	4,782,879 86	65,295,167 19	23,587,828 68
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	34,864 50	34,864 50	"	"
	88,882,995 87	252,177 22	69,860,734 33	4,817,744 36	65,295,167 19	23,587,828 68
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1852. — A AJOUTER.....	"	"	1,926,414 24	"	1,926,414 24	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1852. — A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	1,926,414 24
TOTAL de la Ire Section.....	88,882,995 87	252,177 22	71,787,148 57	4,817,744 36	67,221,581 43	21,661,414 44
			66,969,404f 21c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	26,600 00	"	29,184 87	3,094 80	26,090 07	509 93
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.....	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	"	"	"	"	"	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,295,000 00	"	1,846,448 03	1,432 92	1,845,015 11	449,984 89
	2,321,600 00	"	1,875,632 90	4,527 72	1,871,105 18	450,494 82
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	50,607 99	"	50,607 99	"	50,607 99	"
TOTAL de la 2e Section.....	2,372,207 99	"	1,926,240 89	4,527 72	1,921,713 17	450,494 82
			1,921,713f 17c			

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. — Service ordinaire.....	88,882,995 87	252,177 22	71,787,148 57	4,817,744 36	67,221,581 43	21,661,41444
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	2,372,207 99	"	1,926,240 89	4,527 72	1,921,713 17	450,494 82
	91,255,203 86	252,177 22	73,713,389 46	4,822,272 08	69,143,294 60	22,111,909 26
			68,891,117 38			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

EXERCICE 1851.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	956,090f 80c	879,200f 04c	76,890f 76c	"	956,090f 80c	"
Matériel et dépenses diverses	59,599 70	46,166 88	13,432 82	"	59,599 70	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	4,992,683 06	4,880,711 50	111,829 05	140f 99c	4,992,390 56	292f 50
Matériel	612,955 77	369,429 51	243,691 15	390 69	612,729 97	225 80
Dépenses diverses	294,213 36	244,114 01	50,099 45	0 10	294,213 36	"
Subventions aux caisses de retraites des administrations financières	10,632,718 83	11,455,000 00	"	822,281 17	10,632,718 83	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	76,574 06	72,115 76	4,458 30	"	76,574 06	"
Matériel	93,293 14	48,549 11	44,591 98	"	93,141 09	152 05
Dépenses diverses	34,321 60	2,000 00	32,321 60	"	34,321 60	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,169,541 49	2,565,275 98	604,700 69	435 18	3,169,541 49	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,100,150 00	102,850 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,424,364 24	1,169,974 76	261,517 04	7,127 56	1,424,364 24	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,135,499 16	905,534 96	229,964 20	"	1,135,499 16	"
Idem des impôts indirects	944,715 10	743,582 05	201,133 05	"	944,715 10	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	168,261 16	103,310 09	64,951 07	"	168,261 16	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,059,993 49	961,471 82	98,521 67	"	1,059,993 49	"
Dépenses des exercices périmés	83,257 46	75,549 05	7,708 41	"	83,257 46	"
	26,941,082 42	25,622,135 52	2,148,661 24	830,384 69	26,940,412 07	670 35
Dépenses des exercices clos	5,356,366 92	5,356,366 92	73,678 30	73,678 30	5,356,366 92	"
	32,297,449 34	30,978,502 44	2,222,339 54	904,062 99	32,296,778 99	670 35
			1,318,276f 55c			

EXERCICE 1852.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,163,476f 04c	"	1,085,746f 06c	2,711f 68c	1,083,034f 38c	80,441f 66c
Matériel et dépenses diverses	65,473 00	"	50,032 85	"	50,032 85	15,440 15
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,353,200 00	"	5,239,902 33	"	5,239,902 33	113,297 67
Matériel	1,839,230 00	"	1,204,824 51	573 58	1,204,250 93	634,979 07
Dépenses diverses	279,836 21	"	230,503 24	"	230,503 24	49,332 97
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	74,565 66	"	72,074 02	"	72,074 02	2,491 64
Matériel	105,076 25	"	53,499 53	"	53,499 53	51,576 72
Dépenses diverses	33,900 00	"	2,175 00	"	2,175 00	31,725 00
Refonte des monnaies de cuivre	82,119 75	"	10,826 81	"	10,826 81	71,292 94
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	4,575,000 00	"	3,857,567 52	7,513 03	3,850,054 49	724,945 51
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,101,850 00	"	1,101,850 00	101,150 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,505,000 00	"	1,212,942 16	"	1,212,942 16	292,057 84
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,138,000 00	"	921,679 03	"	921,679 03	216,320 97
Idem des impôts indirects	989,000 00	"	765,917 74	"	765,917 74	223,082 26
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	206,000 00	"	156,489 95	"	156,489 95	49,510 05
Traitements et frais de service des payeurs	1,060,000 00	"	957,262 94	"	957,262 94	102,737 06
Dépenses des exercices périmés	642,340 00	"	448,151 67	"	448,151 67	194,188 33
	20,315,216 91	"	17,371,445 36	10,798 29	17,360,647 07	2,954,569 84
Dépenses des exercices clos	5,031,654 81	"	5,035,739 43	4,084 62	5,031,654 81	"
	25,346,871 72	"	22,407,184 79	14,882 91	22,392,301 88	2,954,569 84
			22,392,301f 88c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,411,796f 62c	2,198,974f 22c	212,520f 07c	"	2,411,494f 29c	302f 33
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,660,454 99	1,156,913 24	503,545 26	10f 98c	1,660,447 52	7 47
Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	189,059 69	50,088 10	137,900 11	169 50	187,818 71	1,240 98
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	40,708 58	35,217 84	5,490 74	"	40,708 58	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	490,945 63	317,526 24	173,419 82	0 43	490,945 63	"
Frais de mutations cadastrales	698,411 92	694,615 03	3,732 61	"	698,347 64	64 28
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,357,210 10	8,873,226 95	2,483,011 62	280 11	11,355,958 46	1,251 64
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines Personnel	8,966,182 45	8,961,741 76	4,440 69	"	8,966,182 45	"
Enregistrement et domaines Matériel	231,137 57	204,535 71	26,576 86	"	231,112 57	25 00
Enregistrement et domaines Dépenses diverses	1,092,325 16	993,130 20	97,881 61	"	1,091,011 81	1,313 35
Timbre Personnel	447,793 59	445,940 69	1,563 51	"	447,504 20	289 39
Timbre Matériel et dépenses diverses	622,924 27	523,338 94	98,224 48	"	621,563 42	1,360 85
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,816,070 87	3,424,369 73	391,210 16	135 92	3,815,443 97	626 90
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,798,100 12	1,195,270 26	598,613 53	0 03	1,793,883 76	4,216 36
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	711,050 88	549,073 14	143,966 26	13 50	693,025 90	18,024 98
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,226,120 40	22,836,213 91	389,486 43	"	23,225,700 34	420 06
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	518,889 25	380,258 63	136,214 65	"	516,473 28	2,415 97
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,169,831 77	1,243,889 16	925,197 48	"	2,169,086 64	745 13
Dépenses du service des douanes en Algérie	719,015 25	685,610 27	32,936 48	"	718,546 75	468 50
Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	29,760 81	16,129 36	"	"	16,129 36	13,631 45
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	17,142,724 73	17,033,898 05	108,826 68	"	17,142,724 73	"
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	615,601 90	376,776 19	238,876 73	83 82	615,569 10	32 80
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,858,430 68	2,734,837 48	123,319 52	"	2,858,157 00	273 68
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	937,893 10	763,015 68	168,877 42	"	931,893 10	6,000 00
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	23,943 94	23,663 94	280 00	"	23,943 94	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,060,002 71	186,178 32	1,873,824 39	"	2,060,002 71	"
A REPORTER	84,836,386 98	75,904,433 04	8,879,937 11	694 29	84,783,675 86	52,711 12

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,411,687f 55c	"	2,195,371f 86c	"	2,195,371f 86c	216,315f 69c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,718,252 93	"	1,142,060 75	"	1,142,060 75	576,192 18
Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	200,000 00	"	13,154 65	"	13,154 65	186,845 35
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	152,091 12	"	36,768 25	"	36,768 25	115,322 87
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	323,286 58	"	166,455 87	"	166,455 87	156,830 71
Frais de mutations cadastrales	550,000 00	"	544,952 72	1f 04c	544,951 68	5,048 32
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,129,511 14	"	8,915,989 70	"	8,915,989 70	2,213,521 44
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc	39,650 00	"	17,900 00	"	17,900 00	21,750 00
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine Personnel	9,194,500 00	"	9,192,887 75	"	9,192,887 75	1,612
Enregistrement et domaine Matériel	120,500 00	"	43,125 48	"	43,125 48	77,374 52
Enregistrement et domaine Dépenses diverses	1,186,370 00	"	1,003,083 12	"	1,003,083 12	183,286 88
Acquisition des hôtels Sébastiani et de Castellane	1,400,000 00	"	"	"	"	1,400,000 00
Travaux d'appropriation de l'hôtel domanial, rue de Lille	62,355 00	"	"	"	"	62,355 00
Timbre Personnel	453,950 00	"	450,204 68	"	450,204 68	3,745 32
Timbre Matériel et dépenses diverses	605,000 00	"	508,050 15	"	508,050 15	96,949 85
Frais d'emménagement des directions de l'enregistrement et des domaines	3,100 00	"	"	"	"	3,100 00
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,997,477 00	"	3,582,319 28	"	3,582,319 28	415,157 72
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,887,800 00	"	1,138,513 33	40 32	1,138,473 01	749,326 99
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	884,154 00	"	590,855 14	"	590,855 14	293,298 86
Indemnités pour résiliation de baux	250,000 00	"	70,000 00	"	70,000 00	180,000 00
Aliénation de forêts	125,700 00	"	441 65	"	441 65	125,258 35
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,236,800 00	"	22,871,579 31	"	22,871,579 31	365,220 69
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	389,732 00	"	270,646 87	"	270,646 87	119,085 13
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,764,200 00	"	1,414,571 54	"	1,414,571 54	349,628 46
Dépenses du service des douanes en Algérie	717,000 00	"	659,463 44	"	659,463 44	57,536 56
Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	17,253 72	"	"	"	"	17,253 72
A REPORTER	62,820,371 04	"	54,828,395 54	41 36	54,828,354 18	7,992,016 86

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
	REPORT	84,836,386f 98c	75,904,433f 04c	8,879,937f 11c	694f 29c	84,783,675f 86c	52,711f
	TABACS.						
Exploitation	Personnel	897,534 32	897,020 98	513 34	"	897,534 32	"
	Matériel	6,317,964 73	5,774,306 24	543,146 56	"	6,317,952 80	11
	Achats et transports de tabacs	23,481,450 64	19,946,159 89	3,550,341 36	15,140 64	23,481,360 61	99
	Dépenses diverses	232,277 31	222,354 51	9,922 80	"	232,277 31	"
	POSTES.						
Administration et perception dans les départements.	Personnel	12,839,725 80	12,743,209 51	95,708 26	"	12,838,917 77	808
	Matériel	1,098,238 65	683,174 95	413,425 58	64 30	1,096,536 23	1,702
	Dépenses diverses	2,008,405 01	1,744,982 32	254,770 69	"	1,999,753 01	8,652
Transport des dépêches.	Personnel	923,116 90	691,197 03	231,357 12	"	922,554 15	562
	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	643,620 35	633,495 73	10,124 62	"	643,620 35	"
	Matériel	6,402,974 11	5,967,122 78	432,925 13	168 86	6,399,879 05	3,095
	Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	1,875,582 29	1,694,917 53	183,387 98	2,723 22	1,875,582 29	"
	Dépenses diverses	6,586,840 81	5,451,780 73	1,681,699 56	549,610 88	6,583,869 41	2,971
	Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	75,566 16	67,454 42	8,111 74	"	75,566 16	"
Subvention à la compagnie concessionnaire du service postal dans la Méditerranée		799,610 88	"	799,610 88	"	799,610 88	"
		149,019,294 94	132,421,609 66	17,095,482 73	568,402 19	148,948,690 20	70,604
				16,527,080f 54c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1853.
	REPORT	62,820,371f 04c	"	54,828,395f 54c	41f 36c	54,828,354f 18c	7,992,016f 86c
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements.	Personnel	17,542,622 82	"	17,382,622 82	5,774 79	17,376,848 03	165,774 79
	Matériel	101,172 14	"	78,617 36	4,785 99	73,831 37	27,340 77
	Dépenses diverses	2,937,922 57	"	2,720,953 48	"	2,720,953 48	216,969 09
	Avances recouvrables	642,321 00	"	566,853 45	9,532 45	557,321 00	85,000 00
	POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départts.	Personnel	25,554 02	"	24,554 02	"	24,554 02	1,000 00
	Matériel et dépenses diverses	2,254,348 62	"	152,711 28	"	152,711 28	2,101,637 34
	TABACS.						
Exploitation	Personnel	906,982 89	"	906,882 89	"	906,882 89	100 00
	Matériel	6,164,300 78	"	5,603,695 30	2,657 00	5,601,038 30	563,262 48
	Achats et transports de tabacs	23,896,296 15	"	21,965,441 46	"	21,965,441 46	1,930,854 69
	Dépenses diverses	230,000 00	"	216,658 14	"	216,658 14	13,341 86
	POSTES.						
Service administratif dans les départements.	Personnel	13,202,850 00	"	13,122,297 26	"	13,122,297 26	80,552 74
	Matériel	1,022,750 00	"	677,187 52	107 83	677,079 69	345,670 31
	Dépenses diverses	2,174,900 00	"	1,797,030 56	"	1,797,030 56	377,869 44
Transport des dépêches.	Personnel	841,175 00	"	614,207 85	"	614,207 85	226,967 15
	Matériel	5,913,625 00	"	5,523,563 05	80 51	5,523,482 54	390,142 46
	Dépenses diverses	6,626,825 00	"	4,960,929 53	"	4,960,929 53	1,665,895 47
Subvention à la compagnie concessionnaire du service postal dans la Méditerranée		3,000,000 00	"	2,750,000 00	"	2,750,000 00	250,000 00
		150,304,017 03	"	133,892,601 51	22,979 93	133,869,621 58	16,434,395 45
				133,869,621f 58c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,799,252f 51c	7,855,158f 73c	1,944,093f 78c	"	9,799,252f 51c	"
——— extraordin. des communes..	20,436,232 40	16,143,872 61	4,292,341 15	"	20,436,213 76	18
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	10,183,086 59	8,030,421 57	2,152,665 02	"	10,183,086 59	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,212,267 02	4,091,460 56	1,120,806 46	"	5,212,267 02	"
Restitutions pour frais de rôles spéciaux des impositions communales	17,940 62	14,511 17	3,398 19	"	17,909 36	31
Restitutions pour frais de perception des impositions communales	1,364,682 19	742,931 97	621,750 22	"	1,364,682 19	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	3,051,244 19	2,124,232 54	927,011 65	"	3,051,244 19	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,206,921 30	531,501 52	1,675,419 78	"	2,206,921 30	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	734,715 24	338,313 99	396,401 25	"	734,715 24	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,850,920 29	2,070,580 90	779,558 56	"	2,850,139 46	78
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,191,933 39	1,191,504 88	350 12	"	1,191,855 00	78
Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles	162,102 05	111,851 58	50,091 76	"	161,943 34	158
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	57,211,297 79	43,246,342 02	13,963,887 94	"	57,210,229 96	1,067
Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	121,209 07	37,206 87	83,451 93	"	120,658 85	550
Dégrèvement sur les redevances des mines	13,948 61	618 03	13,330 58	"	13,948 61	"
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école....	633 60	425 00	208 60	"	633 60	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	10,349 34	1,943 26	8,295 71	"	10,238 97	110
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	1,703,363 48	1,471,600 36	223,527 55	"	1,695,127 91	8,235
Forêts	118,532 04	108,056 20	10,024 10	17f 01c	118,063 29	468
Douanes	37,476 00	36,550 71	920 29	"	37,471 00	5
Contributions indirectes	95,715 28	86,767 47	8,947 81	"	95,715 28	"
Postes	28,209 98	14,382 17	15,142 81	1,315 00	28,209 98	"
Produits divers	746,733 42	719,346 28	27,163 64	"	746,509 92	223
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,091,165 24	1,087,786 57	3,378 67	"	1,091,165 24	"
RÉPARTON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,055,584 75	1,934,763 06	118,044 59	"	2,052,807 65	2,777
Forêts	136,713 00	135,769 00	1,009 00	170 00	136,608 00	105
Douanes	1,121,171 88	1,113,796 08	7,299 14	"	1,121,095 22	76
Contributions indirectes	724,814 62	724,814 62	"	"	724,814 62	"
Postes	6,356 90	5,203 80	1,153 10	"	6,356 90	"
Primes à l'exportation des marchandises (B)	26,695,537 73	21,951,061 56	4,730,458 90	"	26,681,520 46	14,017
Escompte sur divers droits (B)	1,609,760 18	1,600,160 42	9,599 76	"	1,609,760 18	"
	93,528,572 91	74,276,593 48	19,224,342f 16c	1,502 01	93,500,935 64	27,637

(A) Voir les développements, pages 148 et 150.
(B) Voir les développements, page 152.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1852.	Opérations de l'année 1852. Payements.	Opérations de l'année 1852. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1853.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,802,010f 25c	"	8,044,690f 70c	"	8,044,690f 70c	1,757,319f 55c
——— extraordinaires *idem*	21,271,577 22	"	17,353,049 80	"	17,353,049 80	3,918,527 42
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	10,285,503 19	"	8,315,934 40	"	8,315,934 40	1,969,568 79
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,380,567 86	"	4,340,394 65	"	4,340,394 65	1,040,173 21
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	21,157 56	"	18,856 74	"	18,856 74	2,300 82
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,398,158 65	"	817,860 21	"	817,860 21	580,298 44
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	3,081,851 71	"	2,226,879 96	"	2,226,879 96	854,971 75
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,088,838 06	"	447,588 44	"	447,588 44	1,641,249 62
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	766,784 43	"	346,585 74	"	346,585 74	420,198 69
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,726,154 82	"	1,997,020 99	"	1,997,020 99	729,133 83
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,019,566 90	834,176f 36c	184,149 99	"	1,018,326 35	1,240 55
Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles	145,000 00	"	90,669 75	"	90,669 75	54,330 25
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	57,987,170 65	834,176 36	44,183,681 37	"	45,017,857 73	12,969,312 92
Dégrèvemt et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	30,000 00	"	12,581 88	"	12,581 88	17,418 12
Idem sur les redevances des mines	6,000 00	"	1,270 50	"	1,270 50	4,729 50
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école	"	"	"	"	"	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	15,000 00	"	3,852 29	"	3,852 29	11,147 71
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,330,000 00	"	2,127,109 86	"	2,127,109 86	202,890 14
Forêts	242,510 00	"	224,128 49	"	224,128 49	18,381 51
Douanes	110,000 00	"	98,432 18	"	98,432 18	11,567 82
Contributions indirectes	114,173 97	"	103,683 42	"	103,683 42	10,490 55
Postes	9,500 00	"	9,344 49	"	9,344 49	155 51
Produits divers	512,138 23	"	389,670 89	"	389,670 89	122,467 34
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	940,000 00	"	933,141 71	"	933,141 71	6,858 29
RÉPARTON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,150,000 00	"	2,013,903 91	"	2,013,903 91	136,096 09
Forêts	129,032 00	"	124,680 00	"	124,680 00	4,352 00
Douanes	1,150,000 00	"	996,459 64	"	996,459 64	153,540 36
Contributions indirectes	757,279 55	"	757,279 55	"	757,279 55	"
Postes	4,500 00	"	3,876 60	"	3,876 60	623 40
Primes à l'exportation des marchandises (B)	24,000,000 00	"	17,778,191 68	"	17,778,191 68	6,221,808 32
Escompte sur divers droits (B)	1,660,000 00	"	1,639,543 22	"	1,639,543 22	20,456 78
	92,147,304 40	834,176 36	71,400,831 68	"	72,235,008 04	19,912,296 36
			71,400,831f 68c			

(A) Voir les développements, pages 149 et 151.
(B) Voir les développements, page 153.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatés pendant l'année 1852 sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1851.

MINISTÈRES.			MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique			6,757f 49c	"	139,697f 84c	3,219f 13c	149,674f [illegible]
Dotations			8,815 22	"	"	"	8,815 [illegible]
Justice			20,879 58	"	"	"	20,879 [illegible]
Affaires étrangères			28,773 65	229f 66c	"	"	29,003 [illegible]
Instruction publique et cultes.	Instruction publique		22,769 68	500 00	17,244 35	"	40,514 [illegible]
	Cultes	Service ordinaire	5,085 75	"	2,000 00	"	7,085 [illegible]
		Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Intérieur			3,340 76	2,733 00	46,123 06	"	52,196 [illegible]
Agriculture et commerce			15,522 55	400 00	"	"	15,922 [illegible]
Travaux publics.	Service ordinaire		41,616 82	"	16,207 19	"	57,824 [illegible]
	Travaux extraordinaires		26,033 87	"	12,391 46	"	38,425 [illegible]
Guerre	Service ordinaire		3,697,763 45	437,496 46	2,308,808 01	"	6,444,067 [illegible]
	Travaux extraordinaires		13,547 00	"	14,799 96	"	28,346 [illegible]
Marine	Service ordinaire		784,646 28	360,032 80	4,482,653 44	"	5,627,332 [illegible]
	Travaux extraordinaires		314 04	"	14,860 14	"	15,174 [illegible]
Finances	Services divers		829,949 51	"	73,678 30	435 18	904,062 [illegible]
	Frais de régie et de perception		15,815 41	2,975 90	549,610 88	"	568,402 [illegible]
	Remboursements et restitutions		187 01	"	1,315 00	"	1,502 [illegible]
			5,521,818 07	804,367 82	7,679,389 63	3,654 31	14.009,229 [illegible]

EXERCICE 1852.

MINISTÈRES.			MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique			0f 50c	"	"	230,548f 37c	230,548f 87c
Dotations			2,891 75	"	"	"	2,891 75
Ministère d'État			5,234 15	"	"	"	5,234 15
Justice			"	"	"	"	"
Affaires étrangères			9,199 30	207f 40c	"	"	9,406 70
Instruction publique et cultes.	Instruction publique		7,032 98	"	"	"	7,032 98
	Cultes		"	"	"	"	"
Intérieur, agriculture et commerce			57,074 82	"	"	"	57,074 82
Police générale			402 20	"	"	"	402 20
Travaux publics.	Service ordinaire		555 56	"	"	"	555 56
	Travaux extraordinaires		"	"	"	"	"
Guerre			630,582 03	13,435 05	1,121,405f 89c	"	1,765,422 97
Marine	Service ordinaire		199,028 36	26,907 67	4,591,808 33	"	4,817,744 36
	Travaux extraordinaires		6 00	"	4,521 72	"	4,527 72
Finances	Services divers		7,369 88	"	"	7,513 03	14,882 91
	Frais de régie et de perception		149 19	80 51	22,750 23	"	22,979 93
	Remboursements et restitutions		"	"	"	"	"
			919,526 72	40,630 63	5,740,486 17	238,061 40	6,938,704 92

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1851. (Voir page 144.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,328,399f 77c	1,695,127f [illegible]
	——— d'amendes consignées		55,425 14	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		129,466 84	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		181,836 16	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			118,063 [illegible]
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	30,377f 05c	37,471 [illegible]
		——— d'exportation	2,639 63	
		——— de réexportation d'entrepôts	83 01	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	50 00	
		——— de navigation	3,106 51	
		——— de consommation des sels	857 05	
		——— de magasinage	81 70	
		——— sanitaires	254 31	
		Retenues pour cumul	21 74	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	13,103f 80c	33,900 95
		sur les licences	631 60	
		sur les voitures publiques	2,547 38	
		sur la navigation, bacs, etc.	2,663 20	
		sur le dixième des octrois	838 50	
		sur les frais de casernement	4,559 23	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	3,730 52	
		sur les tabacs	5,411 13	
		sur les poudres	291 75	
		sur divers services	123 84	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			2,260 33	95,715 [illegible]
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	25,424 74	59,554 00
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	34,129 26	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			1,297 38	28,209 [illegible]
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			12,265 24	
	——— sur divers services			14,647 36	
	A REPORTER				1,974,587 4[illegible]

EXERCICE 1852. (Voir page 145.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,858,771f 40c	2,127,109f 86c
	——— d'amendes consignées		43,543 25	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		75,407 73	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		149,387 48	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			224,128 49
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	59,366f 30c	98,432 18
		——— d'exportation	610 26	
		——— de réexportation d'entrepôts	72 81	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	183 34	
		——— de navigation	3,706 50	
		——— de consommation de sels	6,765 40	
		Partie de l'indemnité reçue des fabricants de soude	24,375 00	
		Droits sanitaires	90 00	
		Recettes diverses	113 39	
		Traites non réalisées admises en non valeur	3,149 18	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	15,476f 80c	54,732 71
		sur les licences	78 25	
		sur les voitures publiques	815 62	
		sur les frais de casernement	1,144 74	
		sur la navigation et passage d'eau	2,471 34	
		sur le dixième des octrois	25,404 77	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	6,560 12	
		sur les tabacs	97 38	
		sur les poudres	"	
		sur divers services	2,683 69	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			2,827 23	103,683 42
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	17,540 62	46,123 48
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	28,582 86	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			3,158 65	9,344 49
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			6,185 84	
	A REPORTER				2,562,698 44

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements, Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1851. (Voir page 144.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,974,587
	Restitutions du prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	8,819f 65c	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au Trésor et porté en recette au budget	81 25	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	470 47	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets	20,446 12	
	Remplacement de fonds provenant du recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force	12,782 46	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps	618,526 40	
	Restitutions de trop payés sur débets	2,867 91	
Produits divers..	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	3,496 98	746,509
	Restitutions à divers pour divers motifs	9,594 46	
	Remboursement pour rétablissement au compte des capitaux de cautionnements en numéraire	28,560 31	
	Restitutions de trop payés sur les contributions directes	1,911 60	
	Restitutions du produit non employé, et versé au Trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	15,289 59	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	635 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,110 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	20,917 72	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,721,097

Suite de l'EXERCICE 1852. (Voir page 145.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,562,698f 44c
	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	7,205f 79c	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	240 30	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	183,571 07	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps	67,711 60	
	Restitutions de trop payé sur débets	23,062 17	
	Restitutions du produit non employé de diverses ressources spéciales appartenant à des départements et destinés à subvenir à des dépenses concernant ces départements	17,866 98	
Produits divers..	Restitutions à divers pour divers motifs	66,061 02	389,670 89
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	3,990 42	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	858 85	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,440 00	
	Remplacement de fonds provenant de recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force	"	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	10,193 15	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	6,469 54	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,952,369 33

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1851. (Voir page 144.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,712,662f 14c	2,052,807
	——— à divers	340,145 51	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	136,608
Douanes	Répartition aux ayants droit	879,735 66	1,121,093
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,099 07	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	239,260 49	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	22,879 98	724,814
	Remboursement de frais de poursuites	109,890 28	
	Prélèvements des droits fraudés	3,757 36	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	82,403 24	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	274,530 82	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	231,352 94	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		6,356
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,041,682
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
Sucres raffinés		15,991,165 24	26,681,520
Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine		7,528,559 83	
Cotons filés		34,173 49	
Tissus de coton		1,724,397 70	
Savons		1,020,610 92	
Acides nitrique et sulfurique		9,934 21	
Soufres raffinés		24,374 60	
Meubles en acajou et feuilles de placage		1,247 96	
Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie		46,540 95	
Plomb ouvré		75,042 17	
Cuivre et laiton ouvrés		7,348 02	
Peaux apprêtées		62,977 48	
Viandes salées		92,836 26	
Beurre salé		18,313 98	
Machines à vapeur pour navire		43,997 65	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
Escompte sur la taxe de consommation des sels		355,601 18	1,609,760
——— sur les droits de douanes à l'importation		928,698 72	
——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes		281,011 43	
——— sur le droit de fabrication des bières		44,448 85	

Suite de l'EXERCICE 1852. (Voir page 145.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,693,113f 51c	2,013,903f 91c
	——— à divers	320,790 40	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	124,680 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	766,207 07	996,459 64
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,996 42	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	227,256 15	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	24,667 19	757,279 55
	Remboursement de frais de poursuite	108,675 81	
	Prélèvements des droits fraudés	3,070 47	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	82,195 25	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	295,565 78	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	243,105 05	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		3,876 60
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,896,199 70
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
Produits dérivés du sel marin		9,170 74	17,778,191 68
Sucres raffinés		12,104,221 60	
Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine		3,313,509 30	
Cotons filés		25,545 20	
Tissus de coton		1,149,899 10	
Savons		849,603 00	
Acides nitrique et sulfurique		9,695 08	
Soufres raffinés		30,601 32	
Meubles en acajou et feuilles de placage		633 53	
Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie		44,512 83	
Plomb ouvré		82,087 54	
Cuivre et laiton ouvrés		6,851 95	
Peaux apprêtées		63,969 84	
Machines à vapeur		"	
Viandes salées		79,281 69	
Beurre salé		8,608 96	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
Escompte sur la taxe de consommation des sels		366,343 45	1,639,543 22
——— sur les droits de douanes à l'importation		1,045,959 07	
——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes		186,715 37	
——— sur le droit de fabrication des bières		40,525 33	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1852, sur l'Exercice 1853.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
DETTE PUBLIQUE.					
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	29,672f 75c	29,672f 75c	"	29,672f 75c	"
GUERRE.					
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	248,224 64	248,224 64	"	248,224 64	"
Vivres et chauffage	1,515,270 09	1,515,270 09	"	1,515,270 09	"
Hôpitaux	140 10	140 10	"	140 10	"
Fourrages	2,267,123 88	2,267,123 88	"	2,267,123 88	"
	4,030,758 71	4,030,758 71	"	4,030,758 71	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et accessoires de la solde. — Officiers civils et militaires	158,990 03	158,990 03	"	158,990 03	"
Frais de voyage	4,197 27	4,197 27	"	4,197 27	"
	163,187 30	163,187 30	"	163,187 30	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. Personnel	"	502,180 15	502,180f 15c	"	"
Matériel	"	100,000 00	100,000 00	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	532 24	532 24	"	"
Dépenses du service local des colonies	"	60 50	60 50	"	"
Établissement pénitentiaire à la Guyane	"	1,571 64	1,571 64	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	800,000 00	800,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements de l'Océanie	"	300,000 00	300,000 00	"	"
	163,187 30	1,867,531 83	1,704,344 53	163,187 30	"
Payements faits par le Trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1852, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	215,422 53	215,422 53	"	215,422 53	"
	378,609 83	2,082,954 36	1,704,344 53	378,609 83	"
		378,609f 83c			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	887,521 15	887,521 15	"	887,521 15	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1852.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	178,524f 46c	550,235f 81c	180,627f 15c	186,946f 45c	745,615f 45c	4,222,484f 47c	6,064,433f 79c
Aisne	338,736 73	328,588 27	496,611 93	335,202 20	1,871,170 43	8,830,279 49	12,200,589 05
Allier	180,765 65	"	162,383 98	203,491 87	573,156 24	5,367,775 47	6,487,573 21
Alpes (Basses-)	110,292 05	276,917 99	101,892 05	114,030 19	299,138 56	2,908,023 36	3,810,294 20
Alpes (Hautes-)	73,371 19	131,998 68	81,087 98	82,019 30	243,299 05	3,175,105 35	3,786,881 55
Ardèche	163,325 75	"	138,012 08	136,176 82	546,810 77	3,063,393 34	4,047,718 76
Ardennes	183,547 96	855,213 71	283,781 37	274,576 04	789,017 25	6,509,811 09	8,895,947 42
Ariége	93,460 77	172,312 15	100,415 49	102,219 09	462,631 50	2,261,916 77	3,192,955 77
Aube	191,426 60	"	185,818 08	230,782 28	826,639 58	4,774,195 51	6,208,862 05
Aude	138,312 42	240,388 32	146,738 34	152,008 33	864,873 29	4,258,089 28	5,800,409 98
Aveyron	162,064 71	"	157,527 61	195,741 68	592,695 65	3,770,403 59	4,878,433 24
Bouches-du-Rhône	294,611 57	14,894,502 89	1,182,706 66	792,972 41	1,540,578 93	17,772,422 27	36,477,794 73
Calvados	296,621 77	611,075 77	324,753 98	362,426 67	1,614,051 18	10,599,815 93	13,808,745 30
Cantal	117,238 71	"	126,089 59	142,029 75	453,689 27	2,953,614 35	3,792,661 67
Charente	173,747 12	"	191,573 12	192,144 71	800,278 58	8,896,775 42	10,254,518 95
Charente-Inférieure	236,360 01	795,600 45	263,860 60	237,600 37	1,255,434 79	12,954,549 25	15,743,405 47
Cher	148,449 91	"	168,700 32	162,498 87	574,565 66	6,108,486 58	7,162,701 34
Corrèze	129,042 93	"	122,236 03	123,523 58	345,773 75	3,009,408 41	3,729,984 70
Corse	242,068 81	341,205 01	"	108,609 59	310,106 55	5,657,486 29	6,659,476 25
Côte-d'Or	262,830 07	"	392,900 36	406,693 39	1,072,938 36	9,232,730 76	11,368,092 94
Côtes-du-Nord	179,621 41	454,968 53	275,577 96	175,834 67	679,502 14	5,949,208 60	7,714,713 31
Creuse	143,968 36	"	120,216 70	119,888 73	301,296 67	2,859,324 61	3,544,695 07
Dordogne	266,867 02	"	203,567 98	248,728 92	748,143 86	4,722,562 92	6,189,870 70
Doubs	191,752 44	840,895 42	229,513 66	235,584 41	463,509 75	7,343,226 17	9,304,481 85
Drôme	203,741 35	"	152,719 19	190,072 67	952,357 40	5,296,912 57	6,795,803 18
Eure	276,501 61	"	245,048 79	281,177 67	1,276,847 64	7,363,800 56	9,443,376 27
Eure-et-Loir	188,218 60	"	182,228 94	234,969 91	1,103,690 45	6,441,496 57	8,150,604 47
Finistère	178,382 05	796,707 64	649,429 90	355,881 14	655,003 05	20,083,998 68	22,719,402 46
Gard	232,413 06	228,171 62	235,005 18	238,820 10	1,027,314 78	6,729,096 48	8,690,221 22
Garonne (Haute-)	254,347 82	60,389 14	577,775 69	938,045 85	1,067,433 66	10,882,676 52	13,780,668 68
Gers	146,482 19	"	131,357 89	193,627 49	641,697 01	4,356,552 73	5,469,717 31
Gironde	305,882 20	2,360,755 36	928,621 42	447,941 71	1,668,757 66	18,456,861 95	24,168,820 30
Hérault	235,202 64	788,265 95	292,695 00	391,393 80	1,152,140 09	9,799,294 35	12,658,991 83
Ille-et-Vilaine	218,371 39	600,386 56	1,016,147 84	292,002 83	786,308 50	9,931,952 02	12,845,169 14
Indre	118,074 82	"	124,241 35	177,612 26	697,812 34	4,864,458 43	5,982,199 20
Indre-et-Loire	162,009 57	"	151,232 90	196,796 81	929,941 62	6,919,477 64	8,359,458 54
Isère	272,656 69	659,224 81	242,633 21	307,833 13	1,273,638 18	7,808,814 27	10,564,800 29
Jura	168,032 35	289,366 41	252,319 36	194,604 40	534,681 77	4,036,245 04	5,475,249 33
Landes	95,966 05	"	142,065 95	145,521 86	313,630 84	2,899,793 12	3,596,977 82
Loir-et-Cher	140,404 71	"	146,350 30	183,710 38	656,969 00	4,419,156 97	5,546,591 36
Loire	183,877 71	"	219,714 50	212,883 70	779,178 74	4,433,716 78	5,829,371 43
Loire (Haute-)	136,003 65	"	96,055 33	123,577 09	473,663 10	2,308,802 95	3,138,102 12
Loire-Inférieure	214,993 08	1,334,003 32	306,197 13	350,842 40	999,162 57	10,298,510 75	13,503,709 25
Loiret	207,962 48	116,659 13	308,510 77	248,080 01	981,844 85	6,357,726 59	8,220,783 83
Lot	119,747 72	"	1,432,261 50	124,812 61	486,541 00	2,976,336 99	5,139,699 82
Lot-et-Garonne	186,824 45	"	1,704,005 25	170,773 90	763,333 62	4,983,833 16	7,808,770 38
Lozère	87,902 24	"	75,285 72	102,290 38	244,940 28	1,985,658 92	2,496,077 54
Maine-et Loire	223,168 45	"	350,977 76	248,097 88	964,257 22	9,224,294 37	11,010,795 68
Manche	238,593 63	839,029 42	301,989 02	272,843 54	1,193,953 68	16,955,842 62	19,802,251 91
Marne	262,558 19	"	329,604 59	300,562 89	1,540,253 01	9,804,358 08	12,237,336 76
A REPORTER	9,555,327 12	28,566,862 36	16,231,067 50	12,246,506 73	41,140,269 32	346,820,758 39	454,560,791 42

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1852.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	9,555,327f 12c	28,566,862f 36c	16,231,067f 50c	12,246,506f 73c	41,140,269f 32c	346,820,758f 39c	454,560,791f 42c
Marne (Haute-)...	171,708 89	"	182,216 10	209,873 55	487,775 59	4,135,795 97	5,187,370 10
Mayenne.....	130,689 35	"	158,367 53	144,783 50	592,770 18	4,038,032 29	5,064,642 85
Meurthe.....	279,813 20	"	341,990 58	287,576 97	757,017 62	17,311,401 00	18,977,799 37
Meuse.....	208,672 31	132,914 89	207,350 05	219,405 00	612,793 35	8,651,913 19	10,033,048 79
Morbihan.....	155,114 37	750,216 92	262,252 72	134,009 16	547,019 32	11,264,869 33	13,113,481 82
Moselle.....	312,665 80	1,179,147 46	312,395 26	250,469 42	811,650 71	14,290,835 39	17,157,164 04
Nièvre.....	166,928 05	"	221,709 48	217,004 39	703,459 39	8,512,886 89	9,821,988 20
Nord.....	461,861 43	3,441,646 85	4,517,683 30	439,359 05	3,568,071 68	20,237,230 48	32,665,852 79
Oise.....	258,279 03	"	299,135 62	279,582 74	1,676,612 57	7,757,225 78	10,270,835 74
Orne.....	204,921 38	"	179,179 48	247,472 85	910,279 33	5,374,028 09	6,915,881 13
Pas-de-Calais.....	333,126 88	716,537 57	2,093,601 19	567,931 94	1,987,606 74	10,667,211 55	16,366,015 87
Puy-de-Dôme.....	264,003 22	"	263,723 82	220,024 95	999,826 59	7,376,643 03	9,124,221 61
Pyrénées (Basses-).	166,663 40	1,083,844 03	282,849 93	617,941 38	559,091 05	8,687,381 54	11,397,711 33
Pyrénées (Hautes-).	106,386 38	164,387 92	110,019 79	121,686 44	275,989 03	4,095,417 46	4,873,887 02
Pyrénées-Orientales.	95,601 23	444,144 07	82,596 53	98,997 34	301,380 46	4,607,833 86	5,630,553 49
Rhin (Bas-).....	308,185 80	808,552 12	3,308,201 51	366,758 28	838,498 74	16,169,427 33	21,799,623 78
Rhin (Haut-).....	278,485 54	1,438,849 46	261,215 99	357,558 68	817,994 44	7,189,144 03	10,343,248 14
Rhône.....	346,097 56	511,767 37	1,126,698 13	701,322 01	1,596,858 67	19,272,680 90	23,556,024 64
Saône (Haute-)....	180,931 65	"	212,831 82	221,175 41	526,728 13	3,652,746 19	4,794,413 20
Saône-et-Loire.....	240,269 96	"	330,204 02	331,588 14	1,007,094 92	6,204,755 71	8,113,912 75
Sarthe.....	169,891 08	"	205,335 31	255,692 47	989,485 63	6,800,360 27	8,420,764 76
Seine.....	2,587,610 92	7,296,969 96	7,363,927 77	5,181,256 70	4,523,589 33	9,822,008 98	36,775,363 66
Seine-Inférieure....	508,967 88	3,599,833 02	1,515,004 21	550,377 81	2,969,950 58	16,236,525 36	25,380,658 86
Seine-et-Marne.....	258,993 52	"	275,300 80	304,670 26	2,216,120 18	10,747,425 73	13,802,510 49
Seine-et-Oise.....	383,262 14	"	467,699 50	428,800 26	2,456,082 26	17,316,111 65	21,051,955 81
Sèvres (Deux-)....	134,110 89	"	128,465 99	148,752 73	619,079 44	4,063,329 02	5,093,738 07
Somme.....	283,858 20	300,547 60	496,841 87	281,132 11	1,784,635 91	9,000,720 78	12,147,736 47
Tarn.....	160,499 96	"	137,478 13	154,578 49	708,439 93	3,755,755 42	4,916,751 93
Tarn-et-Garonne...	122,446 89	"	113,876 25	127,838 10	589,140 49	3,056,839 64	4,010,141 37
Var.....	202,830 37	821,399 94	236,827 60	208,089 07	646,122 61	32,631,103 33	34,746,372 92
Vaucluse.....	164,914 54	10,488 07	121,030 48	154,147 50	606,435 04	4,975,079 66	6,032,095 29
Vendée.....	134,024 62	540,978 41	151,098 20	148,521 55	696,122 35	4,685,982 86	6,356,727 99
Vienne.....	155,907 16	"	160,493 61	242,510 71	614,955 41	8,694,492 06	9,868,358 95
Vienne (Haute-)...	138,006 45	"	207,435 76	208,391 31	505,185 61	6,327,301 77	7,386,320 90
Vosges.....	202,428 67	"	210,905 12	231,676 25	483,214 84	3,731,794 86	4,860,019 74
Yonne.....	224,549 53	"	259,231 41	264,395 32	1,153,508 53	6,352,880 91	8,254,565 70
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	4,702,264 00	4,702,264 00
	20,058,575 37	51,809,088 02	43,036,242 36	27,171,858 57	82,280,855 97	689,218,194 70	913,574,814 99

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,161,503 95
Caissier central du Trésor public.....	469,900,751 76
Comptables des finances en Algérie.....	73,284,094 93
Agent responsable des virements de comptes	10,692,894 55
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1852.....	1,468,614,060 18

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1852, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés, par la Cour des comptes, des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer dans toutes les localités l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué, ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	91,266,742f 18c	202,888,261f 24c
Valeurs de portefeuille	108,165,842 33	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	3,455,676 73	

RECETTE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour sa dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent	77,425,301 57
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	8,297,500 00
A REPORTER	288,611,062 81

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT				288,611,062f 81c
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers	178,654,417f 05c	554,904,417f 05c	806,382,215f 54c	
Id. remis à la banque de France	376,250,000 00			
Traites et mandats		251,477,798 49		
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		461,386,412 44	470,649,257 24	3,826,133,407 03
d'autres comptables		9,262,844 80		
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor		1,176,312,074 13	2,549,101,934 25	
des receveurs généraux		1,369,016,942 17		
des payeurs du Trésor		1,774,269 98		
des comptables en Algérie		1,998,647 97		
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services			50,486,882 89	52,940,817 32
Créances administratives sur divers			2,424,233 99	
Débets de comptables et créances litigieuses			29,700 44	
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,463,231,031 78
Budgets et Services spéciaux.				
Excédant des recettes sur les payements effectués pendant l'année 1852				12,824,360 73
TOTAL				6,643,740,679 67

DÉPENSE.

Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement :	
Bons consolidés en rentes (1)	77,817,758 81
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte	23,056,000 00
A REPORTER	100,873,758 81

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1851		38,646,117f 28c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		41 28
RESTE formant le montant de la première consolidation		38,646,076 00
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	41f 28c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1852	39,171,661 60	
ENSEMBLE	39,171,702 88	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	20 07	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	39,171,682 81	39,171,682 81
TOTAL		77,817,758 81

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 477.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT.....				100,873,758f 81c
Payements en atténuation des créances passives.				
Remboursements d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers.....	125,224,639f 15c			
Idem remis à la banque de France.....	351,750,000 00	476,974,689f 57c		
Idem remis aux caisses d'épargne.....	50 42		724,671,062f 77c	
Traites et mandats.....		247,696,373 20		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances.....		452,947,839 18	462,536,758 74	3,650,173,390 09
d'autres comptables.....		9,588,919 56		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du trésor.....		1,090,308,454 00		
des receveurs généraux.....		1,369,098,899 68	2,462,965,568 58	
des payeurs du trésor.....		1,774,097 35		
des comptables en Algérie.....		1,784,117 55		
Payements en augmentation des créances actives.				
Avances pour divers services.....			50,405,252 94	52,782,166 20
Créances administratives constatées à la charge de divers.			2,291,874 94	
Débets de comptables.....			85,038 32	
Mouvements de fonds.				
Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..				2,470,292,721 58
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1852.				
Soldes existant chez les comptables des finances :				
Numéraire.....			175,696,605f 59c	369 42 99
Valeurs de portefeuille.....			191,411,791 72	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....			2,510,245 68	
TOTAL.....				6,643,740,679 6-

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1852.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie faites pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service considéré sous ses principales divisions,

Note sur le Compte de Trésorerie.

s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

		EXCÉDANT PENDANT L'ANNÉE 1852	
		de recette.	de dépense.
1° *Fonds de réserve de l'amortissement :*			
Bons remis à la caisse d'amortissement pour la dotation et les arrérages de rentes qui lui appartiennent	77,425,301f 57c		
Consolidation des bons du Trésor émis :			
1° Pendant les six derniers mois de 1851 .. 38,646,076f 00c	77,817,758 81		
2° Pendant les six premiers mois de 1852. 39,171,682 81		"	392,457f 24c
2° *Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte*		"	14,758,500 00
3° *Créances passives.* (*Dette flottante*) :			
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 167)		77,929,727f 48c	"
Traites et mandats. (Voir le tableau page 170.)		3,781,425 29	"
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 170.)		8,112,498 50	"
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau pages 171 et 172.)		86,003,620 13	"
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 173.)		132,745 54	"
4° *Créances actives :*			
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 174.)		81,629 95	"
Créances administratives. (Voir le tableau page 175.)		132,359 05	"
Débets et créances litigieuses. (Voir le tableau page 175.)		"	55,337 88
5° *Budgets et Services spéciaux.* (Voir le tableau page 180.)		12,824,360 73	"
TOTAL de l'excédant de dépense réalisé sur divers services		"	15,206,295 12
6° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le Tableau page 181). Augmentation de		"	173,792,071 55
TOTAL égal à l'excédant de recette réalisé sur les autres services		188,998,366 67	188,998,366 67

Note sur le Compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus, auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1852, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1852, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1852.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
181	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	5,474,423f 46c	74,089,512f 96c	133,355,330f 93c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	53,791,394 51	"		
		Receveurs généraux		9,081,696 78	12,616,910 15	21,698,606 93	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		8,462,603 36	5,700,819 22	14,163,422 58	
		Payeurs du trésor.	Service ordinaire	3,558,539 33	937,800 00	4,728,611 11	
			Service spécial à Toulon	232,271 78	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	10,509,102 65	14,820,800 00	25,329,902 65	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	7,106 13	"	7,106 13	
			Receveurs des douanes	21,106 45	"	21,106 45	
			Receveurs des contribons diverses	128,497 73	"	128,497 73	
				91,266,742 18	108,165,842 33	199,432,584 51	202,888,261
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				3,455,676 73	

RECETTE.

476 et 481	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		77,425,301
"	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte		8,297,500
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.		
166 à 170	Émissions d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	178,654,417f 05c	806,382,215f 54c
	— à la banque de France	376,250,000 00	
	Traites et mandats du caissier payeur du trésor	56,729,719 53	
	Mandats des comptables extérieurs	194,748,078 96	
170	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux	461,386,412 44	470,649,257 24
	— des autres comptables des finances	9,262,844 80	
171 et 172	Recettes pour le compte des correspondants du trésor	1,176,312,074 13	2,549,101,934 25
	— des receveurs généraux	1,369,016,942 17	
173	— des payeurs	1,774,269 98	
	— des comptables en Algérie	1,998,647 97	
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.		
174	Recouvrements d'avances pour divers services		50,486,882 89
	— de créances administratives		2,424,233 99
175	— de débets de comptables et de créances litigieuses		29,700 44
	MOUVEMENTS DE FONDS.		
176 et 178	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects		39,701,923 15
	— les receveurs généraux		820,304,296 29
	— le caissier payeur du trésor		778,567,955 65
	— les payeurs du trésor		733,989,452 09
	— les trésoriers payeurs en Algérie		76,534,805 13
	— les receveurs des revenus indirects en Algérie		3,515,670 71
	— les trésoriers des colonies		10,616,928 76
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.		
"	Excédant des recettes sur les payements pour les opérations de l'année		12,824,360
	TOTAL		6,643,740,679

DÉPENSE.

477 et 481	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. — (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0)			77,817,758f 81c
"	Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte			23,056,000 00
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
166 à 170	Remboursements d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	125,224,639f 15c	476,974,689f 57c	724,671,062f 77c
	— à la banque de France	351,750,000 00		
	— aux caisses d'épargne	50 42		
	Traites et mandats du caissier payeur du trésor	59,791,005 17	247,696,373 20	
	Mandats des comptables extérieurs	187,905,368 03		
170	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		452,947,839 18	462,536,758 74
	— des autres comptables des finances		9,588,919 56	
171 et 172	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		1,090,308,454 00	2,462,965,568 58
	— des receveurs généraux		1,369,098,899 68	
173	— des payeurs		1,774,097 35	
	— des comptables en Algérie		1,784,117 55	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
174	Avances pour divers services			50,405,252 94
175	Créances administratives			2,291,874 94
	Débets de comptables			85,038 32
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
177 et 179	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects			731,717,192 72
	— les receveurs généraux			1,379,044,383 28
	— le caissier payeur du trésor			324,738,157 15
	— les payeurs du trésor			3,891,387 27
	— les trésoriers payeurs en Algérie			8,101,694 84
	— les receveurs des revenus indirects en Algérie			22,531,790 21
	— les trésoriers des colonies			268,116 11

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
181	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	4,078,346f 66c	163,741,077f 10c	313,514,733f 66c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	145,695,309 90	"		
		Receveurs généraux		9,995,839 54	9,487,470 85	19,483,310 39	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,117,304 71	6,488,243 77	9,605,548 48	
		Payeurs du trésor.	Service ordinaire	3,656,257 82	514,000 00	4,535,857 20	
			Service spécial à Toulon	365,599 38	"		
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	8,672,440 16	11,181,000 00	19,853,440 16	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,584 17	"	8,584 17	
			Receveurs des douanes	21,971 26	"	21,971 26	
			Receveurs des contribons diverses.	84,951 99	"	84,951 99	
				175,696,605 59	191,411,791 72	367,108,397 31	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				2,510,245 68	369,618,642 99
		TOTAL					6,643,740,679 67

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1852, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1851 ..... 127,195,993f 52c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1852.										BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1852.						EXCÉDANT, PAR MOIS,	
	BONS REMIS à la banque de France		BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS.						TOTAL.		BONS REMIS à divers particuliers.	BONS CRÉÉS pour le service des caisses d'épargne.	BONS REMIS à la banque de France		BONS ÉMIS en remboursement de droits sur le sel.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS
	en garantie du prêt de 50 millions.	en garantie du prêt de 75 millions.	4 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	2 1/2 p. 0/0.	2 p. 0/0.	1 1/2 p. 0/0.					en garantie du prêt de 50 millions.	en garantie du prêt de 75 millions.				
Janvier 1852	50,500,000f 00	"	10,802,168f 00c	"	6,639,753f 75c	"	3,960,827f 35c	"	71,902,749	.....	19,364,472f 05c	40f 66c	50,500,000f 00c	"	4f 40c	69,864,517f 11c	2,038,231f 99c	"
Février	"	"	8,649,160 00	"	5,303,347 50	"	1,779,560 65	"	15,732,068	.....	16,593,750 15	"	"	"	32 60	16,593,782 75	"	861,714f 60c
Mars	"	75,000,000f 00	7,959,640 00	"	2,846,832 50	"	3,334,189 95	"	89,140,662	.....	9,569,388 30	"	"	"	72 00	9,569,460 30	79,571,202 15	"
Avril	50,375,000 00	75,000,000 00	13,414,544 00	"	5,773,024 25	"	3,393,226 30	"	147,955,794	.....	9,253,061 75	"	50,500,000 00	75,000,000f 00c	24 80	134,753,086 55	13,202,708 00	"
Mai	"	"	19,858,072 00	"	5,195,539 25	"	2,829,102 45	"	27,882,713	.....	4,679,160 75	"	"	"	46 60	4,679,207 35	23,203,506 35	"
Juin	"	"	6,600,984 00	12,294,197f 50c	972,355 25	1,751,653f 05	2,963,573 70	"	24,582,763	.....	8,373,674 00	"	"	"	19 00	8,373,693 00	16,209,070 50	"
Juillet	50,375,000 00	75,000,000 00	"	8,556,759 00	"	4,079,716 80	3,290,108 95	"	141,301,584	.....	12,466,594 35	"	75,562,500 00	75,000,000 00	"	163,029,094 35	"	21,727,509 60
Août	"	"	"	8,289,004 50	"	2,811,823 95	1,772,604 55	"	12,873,433	.....	8,826,808 70	"	"	"	14 80	8,826,823 50	4,046,609 50	"
Septembre	"	"	"	1,796,760 00	1,721,130 00	441,550 00	1,014,910 55	403,604f 35c	5,377,954	.....	5,983,381 95	"	25,187,500 00	"	127 00	31,171,008 95	"	25,793,054 05
Octobre	"	"	"	"	4,702,980 00	"	1,652,061 00	782,916 85	7,137,957	.....	8,386,047 55	"	"	"	6 20	8,386,053 75	"	1,248,095 90
Novembre	"	"	"	"	2,487,244 00	"	948,502 55	1,782,412 40	5,218,159	.....	10,416,229 90	9 76	"	"	3 00	10,416,242 66	"	5,198,083 71
Décembre	"	"	"	"	3,935,982 00	"	989,721 65	872,872 50	5,798,576	.....	11,311,710 30	"	"	"	9 00	11,311,719 30	"	5,513,143 15
	151,250,000 00	225,000,000 00	67,284,568 00	30,936,721 00	39,578,188 50	9,084,743 80	27,928,389 65	3,841,806 10	554,904,417	554,904,417 05	125,224,279 75	50 42	201,750,000 00	150,000,000 00	359 40	476,974,689 57	"	"
											Solde au 31 décembre 1852 (a)					205,125,721 00	"	"
										682,100,410 57						682,100,410 57	138,271,328 49	60,341,601 01
															Excédant des bons émis		77,929,727 48	

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1852, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 476 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1852.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er au 5 juin 1852	2 p. 0/0	3 p. 0/0	4 p. 0/0
Du 7 juin au 4 septembre	2 p. 0/0	2 1/2 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0
Du 6 septembre au 31 décembre	1 1/2 p. 0/0	2 p. 0/0	3 p. 0/0

(a) Ce solde de 205,125,721f 00c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Capital	125,899,457f 57c	130,125,721f 00c	205,125,721f 00c
		Intérêts	4,226,263 43		
	remis à la Banque de France	Capital	75,000,000 00	75,000,000 00	
		Intérêts	"		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1852			3,406,843 30	205,125,721 00
	Bons à échoir pendant l'année 1853			201,718,877 70	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Tableau indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1852, des Bons du Trésor remis à divers.

MOIS.	BONS ÉMIS — CONTRE ESPÈCES.	BONS ÉMIS — REMIS à la banque de France.	BONS ÉMIS — TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1852	21,402,749 10	50,500,000 00	71,902,749 10
Février	15,732,068 15	"	15,732,068 15
Mars	14,140,662 45	75,000,000 00	89,140,662 45
Avril	22,580,794 55	125,375,000 00	147,955,794 55
Mai	27,882,713 70	"	27,882,713 70
Juin	24,582,763 50	"	24,582,763 50
Juillet	15,926,584 75	125,375,000 00	141,301,584 75
Août	12,873,433 00	"	12,873,433 00
Septembre	5,377,954 90	"	5,377,954 90
Octobre	7,137,957 85	"	7,137,957 85
Novembre	5,218,158 95	"	5,218,158 95
Décembre	5,798,576 15	"	5,798,576 15
	178,654,417 05	376,250,000 00	554,904,417 05

MOIS.	BONS REMBOURSÉS — EN ESPÈCES.	BONS REMBOURSÉS — RETIRÉS de la banque de France et renouvelés.	BONS REMBOURSÉS — TOTAL.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Janvier 1852	19,364,517 11	50,500,000 00	69,864,517 11	
Février	16,593,782 75	"	16,593,782 75	
Mars	9,569,460 30	"	9,569,460 30	
Avril	9,253,086 55	125,500,000 00	134,753,086 55	
Mai	4,679,207 35	"	4,679,207 35	
Juin	8,373,693 00	"	8,373,693 00	
Juillet	12,466,594 35	150,562,500 00	163,029,094 35	
Août	8,826,823 50	"	8,826,823 50	
Septembre	5,983,508 95	25,187,500 00	31,171,008 95	
Octobre	8,386,053 75	"	8,386,053 75	
Novembre	10,416,242 66	"	10,416,242 66	
Décembre	11,311,719 30	"	11,311,719 30	
	125,224,689 57	351,750,000 00	476,974,689 57	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du trésor sur lui-même	50,200,132f 50c	53,410,173f 27c	"	3,210,040f 77c
Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	6,529,587 03	6,380,831 90	148,755f 13c	"
Mandats tirés sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	177,063,272 00	170,298,525 69	6,764,746 31	"
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	10,066,973 57	10,155,426 04	"	88,452 47
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	767,155 26	719,684 82	47,470 44	"
Mandats des mêmes comptables sur le payeur de l'armée d'Italie	28 70	106 40	"	77 70
——— sur leurs préposés	2,810,393 79	2,733,537 46	76,856 33	"
——— sur leurs collègues	889,027 65	713,887 56	175,140 09	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	2,882,390 00	2,925,264 21	"	42,874 21
Mandats du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	115,196 22	205,317 88	"	90,121 66
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	482 87	459 07	23 80	"
——— sur ses préposés	63,558 90	63,558 90	"	"
Mandats des préposés du même comptable	89,600 00	89,600 00	"	"
	251,477,798 49	247,696,373 20	7,212,992 10	3,431,566 81
EXCÉDANT des effets émis			3,781,425 29	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	461,386,412f 44c	452,947,839f 18c	8,438,573f 26c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	5,525 86	5,714 75	"	188f 89c
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	46,377 64	43,261 07	3,116 57	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	1,536,578 79	1,543,005 03	"	6,426 24
Directeurs de la fabrication des monnaies	7,666,646 82	7,979,725 82	"	313,079 00
Payeurs du trésor	7,031 48	15,363 28	"	8,331 80
Comptables en Algérie	684 21	1,849 61	"	1,165 40
	470,649,257 24	462,536,758 74	8,441,689 83	329,191 33
EXCÉDANT des fonds reçus			8,112,498 50	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 182 et 183.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au trésor — Ville de Paris	62,327,133f 10c	8,340,087f 05c	53,987,046f 05c	"
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au trésor — Départements	82,670,961 59	78,383,820 42	4,287,141 17	"
Ville de Paris s/c d'emprunt de 20 millions à la banque de France	10,223,333 33	20,223,333 33	"	10,000,000f 00c
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le trésor	181,157,558 61	174,328,158 48	6,829,400 13	"
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	76,468,793 87	57,428,453 21	19,040,340 66	"
Banque de France s/c de prêt de 75 millions	"	75,000,000 00	"	75,000,000 00
——— foncière s/c courant	2,958,500 00	830,500 00	2,128,000 00	"
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest s/c courant. (Loi du 13 mai 1851)	59,273 76	800,000 00	"	740,726 24
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant	139,059,576 07	52,082,639 00	86,976,937 07	"
——— Lyon à Avignon s/c courant	8,000,000 00	8,000,000 00	"	"
——— Lyon à la Méditerranée s/c courant	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au trésor	5,865,819 02	6,656,819 02	"	791,000 00
Caisse des invalides de la marine	6,907,913 90	7,736,244 98	"	828,331 08
Imprimerie impériale	446,304 10	623,400 00	"	177,095 90
Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	3,160,995 10	3,056,841 27	104,153 83	"
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	57,368,120 67	57,256,241 04	111,879 63	"
Départements l/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	9,424,884 69	8,914,810 37	510,074 32	"
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	325,305 83	267,934 27	57,371 56	"
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	149,497,481 19	149,425,939 64	71,541 55	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	2,497,747 72	2,474,250 54	23,497 18	"
Légion d'honneur s/c chez les receveurs généraux	4,630,967 74	4,550,127 40	80,840 34	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	66,800 00	65,829 85	970 15	"
Gestions intérimaires de recettes des finances l/c de bénéfices et de frais	35,480 88	44,108 52	"	8,627 64
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	134,351 25	153,000 00	"	18,648 75
Tontine du pacte social	38,184 84	42,000 00	"	3,815 16
——— d'épargnes	1,300,790 53	1,250,000 00	50,790 53	"
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	40,732 97	43,808 61	"	3,075 64
——— écossaises	18,010 91	11,925 22	6,085 69	"
——— irlandaises	81,006 12	74,918 00	6,088 12	"
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	66,152 52	61,007 34	5,145 18	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	1 367,848 44	2,187,399 35	"	819,550 91
Caisse des dépôts et consignations s/c de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	3,680,070 79	4,224,704 61	"	544,633 82
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	5,104,028 68	5,440,705 37	"	336,676 69
——— de la justice	1,085,715 90	1,140,701 98	"	54,986 08
Fonctionnaires de l'instruction publique l/c de fonds de retraite	316,483 30	320,400 00	"	3,916 70
Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	694,692 67	655,372 44	39,320 23	"
——— déposées	63,999,426 74	63,996,551 74	2,875 00	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Ministères l/c de services d'estafettes	64,979 98	12,202 74	52,777 24	"
Maîtres de postes l/c de services d'estafettes	12,202 74	41,648 87	"	29,446 13
Directeurs des monnaies l/c intermédiaire de frais de fabrication	6,294 88	10,583 20	"	4,288 32
Directeurs des monnaies l/c d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication	891 95	891 95	"	"
Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	1,868,941 91	3,626,153 58	"	1,757,211 67
Ministère de la marine s/c de banque de prêts des colonies	1,420,880 00	1,826,418 58	"	405,538 58
Dotation de la Couronne s/c avec le Trésor public	2,907,297 90	"	2,907,297 90	"
Gouvernement belge s/c de fonds à lui transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	45,114 79	22,049 96	23,064 83	"
Divers correspondants	1,487,188 17	1,473,045 37	14,142 80	"
A REPORTER	896,894,239 15	803,105,027 30	185,316,781 16	91,527,569 31

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1852.*

DÉSIGNATION. DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	896,894,230f 15c	803,105,027f 30c	185,316,781f 16c	91,527,569f 31c
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	85,519 22	88,834 33	"	3,315 11
Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,422,528 01	1,429,955 48	"	7,427 47
Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	8,731 80	5,852 80	2,879 00	"
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	195,122 89	188,868 96	6,253 93	"
Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	194,858 14	200,340 24	"	5,482 10
Gendarmerie *S/C* de frais de capture pour contrainte par corps	6,204 00	6,093 00	111 00	"
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	11,526 65	9,103 13	2,423 52	"
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	27,947,345 31	27,885,812 62	61,532 69	"
—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	15,070,846 18	15,092,113 06	"	21,266 88
Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	182,676 58	192,174 46	"	9,497 88
—— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,347,431 12	2,338,813 47	8,617 65	"
—— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	37,200 96	38,054 64	"	853 68
Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	11,074 79	10,843 95	230 84	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	2,389,648 56	2,202,389 08	187,259 48	"
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,742,490 95	4,733,297 27	9,193 68	"
Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des chemins de fer	2,449,032 47	3,387,270 50	"	938,238 03
Divers *L/C* avec les receveurs des chemins de fer	1,100,721 05	1,099,420 35	1,300 70	"
Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	38,914 82	9,466 01	29,448 81	"
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnités	5,507 66	5,504 81	2 85	"
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	97,404,946 08	97,905,181 36	"	500 235 28
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	98,937,922 67	98,937,922 67	"	"
Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	19,417 18	19,362 97	54 21	"
—— d'affinage d'or et d'argent	63,298 18	63,298 18	"	"
—— de vérification d'or, d'argent et de bronze	9,781 89	9,781 89	"	"
—— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	3,095 85	3,087 18	8 67	"
Divers *L/C* de bonific^ons allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	71 37	71 37	"	"
Gouvernement suisse *S/C* intermédiaire d'espèces fabriquées	9,738,763 63	15,058,253 65	"	5,319,490 02
Refonte des monnaies de cuivre	57,725 40	77,450 00	"	19,724 60
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	119,189 64	1,273,552 57	"	1,154,362 93
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,950,276 73	1,944,475 38	5,801 35	"
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	12,865,965 20	12,986,781 32	"	120,816 12
	1,176,312,074 13	1,090,308,454 00	185,631,899 54	99,628,279 41
EXCÉDANT des recettes			86,003,620f 13c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	832,222,369f 90c	830,434,274f 08c	1,788,095f 82c	"
—— *L/C* avec les percepteurs	2,975,311 85	3,083,232 08	"	107,920f 23c
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	6,790,207 09	6,592,805 94	197,401 15	"
Agents comptables des facultés *L/C* courant	2,208,610 00	2,184,674 00	23,936 00	"
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	1,870,010 00	1,523,511 31	346,498 69	"
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *L/C* de restes à recouvrer	20,692 14	19,924 08	768 06	"
Caisse de retraites de la vieillesse *S/C* de versement intermédiaire	86,410 00	86,410 00	"	"
Payeurs des départements *L/C* d'acquits à vérifier	250,144,468 73	250,502,756 37	"	358,287 64
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des receveurs généraux	40,197,060 54	40,284,791 57	"	87,731 03
Divers comptables des départements *L/C* de fournitures de l'Imprimerie impériale	327,495 78	324,783 78	2,712 00	"
Divers correspondants *L/C* d'effets à payer	3,369,418 28	3,383,845 88	"	14,427 60
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	106,838,797 28	109,880,684 96	"	3,041,887 68
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	60,062,340 60	59,507,340 95	554,999 65	"
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	15,196 00	15,645 47	"	449 47
Trésorier général des invalides de la marine	8,534,884 57	8,281,844 74	253,039 83	"
Agents forestiers *L/C* de masse	"	421 00	"	421 00
Condamnés libérés *L/C* de masse	1,848 20	2,386 90	"	538 70
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	9,234,164 41	9,220,433 54	13,730 87	"
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	8,654,048 59	7,482,426 00	1,171,622 59	"
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	3,163,239 15	2,598,099 21	565,139 94	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	7,597,565 71	8,552,825 59	"	955,259 88
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations en dépôt	2,597,102 21	3,161,149 15	"	564,046 94
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôts en effets publics	868,351 66	921,851 66	"	53,500 00
Ministères *L/C* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	1,148,021 66	1,086,421 66	61,600 00	"
—— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	17,722,923 53	17,541,446 15	181,477 38	"
Monnaies étrangères (matières d'or et d'argent)	16,413 30	16,413 30	"	"
Divers correspondants	2,349,990 99	2,408,500 31	"	58,509 32
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.	1,369,016,942 17	1,369,098,899 68	5,161,021 98	5,242,979 49
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	1,774,091 65	1,774,091 65	"	"
Divers correspondants	178 33	5 70	172 63	"
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Ministères *L/C* de dépôts des soumissionnaires de fournitures	1,020,466 46	973,061 46	47,405 00	"
Communes *L/C* de fonds déposés. (Ordonnance du 31 juillet 1848.)	352,181 83	290,453 39	61,728 44	"
Service communal en Algérie	570,000 00	436,000 00	134,000 00	"
Divers correspondants	28,800 64	57,088 19	"	28,287 55
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Chambres de commerce. (Décret du 20 janvier 1851.)	27,199 04	27,514 51	"	315 47
	1,372,789,860 12	1,372,657,114 58	5,404,328 05	5,271,582 51
EXCÉDANT de recettes			132,745f 54c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	88,372f 73c	83,482f 31c	4,890f 42c	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	245,055 52	280,891 94	"	35,836f 42c
Frais de régie de l'administration des forêts	64,683 70	91,078 49	"	26,394 79
—— de vente de mobiliers	107,472 88	102,871 79	4,601 09	"
Divers services	3,992 67	8,637 34	"	4,644 67
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,322,522 00	21,323,658 92	"	1,136 92
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	5,328,946 81	5,320,322 40	8,624 41	"
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	69,351 27	68,904 01	447 26	"
Frais de saisies et de préemptions	1,191,222 66	843,309 79	347,912 87	"
Parts de saisies	127,909 16	125,874 69	2,034 47	"
Primes d'arrestation de fraudeurs et de saisie de tabacs	1,152 41	1,164 47	"	12 06
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	527,840 82	497,512 51	30,328 31	"
Remboursements de consignations	5,782,684 92	5,774,878 54	7,806 38	"
Divers services	319,699 65	1,067,851 19	"	748,151 54
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	2,548,968 25	2,531,978 33	16,929 92	"
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	556,916 90	511,248 50	45,668 40	"
Frais de poursuites	5,372 04	5,377 09	"	5 05
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	20,531 62	11,589 12	8,942 50	"
Divers services	500 20	290 19	210 01	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	2,956,853 41	2,958,935 58	"	2,082 17
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	1,164,312 07	1,230,089 54	"	65,777 47
Timbres de formules de patentes	1,895,360 00	1,872,535 23	22,824 77	"
Droits de permis de chasse	2,549,790 00	2,521,770 00	28,020 00	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	161 75	213 60	"	51 85
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	33 90	33 35	0 55	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	87,765 05	118,365 45	"	30,600 40
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	622,145 88	605,363 98	16,781 90	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	605,841 19	318,801 06	287,040 13	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1852 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	2,209,853 48	2,209,853 48	"	"
	50,405,252 94	50,486,882 89	833,063 39	914,093 34
Excédant des avances recouvrées			81,629 95	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1852, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.		
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1852		2,253,971f 06c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie impériale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1851		37,903 88
Total		2,291,874 94
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.		
Versement fait au trésor, par la caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés pendant l'année 1851	2,405,109f 60c	2,424,233 99
Versement fait au trésor, par l'Imprimerie impériale, de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1845	19,124 39	
Excédant de créances recouvrées		132,359 05

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1852.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	5,641f 02c	4,433f 75c	2,026f 55c
Receveurs des douanes	9,539 92	4,314 92	"
Receveurs des contributions indirectes	66,323 52	9,632 95	2,506 16
Directeurs des postes	3,533 86	5,752 78	"
Kesner, ex-caissier central du trésor	"	200 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Débets mis à la charge d'ordonnateurs et d'agents de la guerre	"	833 33	"
	85,038 32	25,167 73	4,532 71
		29,700 44	
Excédant des accroissements		55,337 88	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1852.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	212,640f 00c	1,963,409f 91c
	Caissier payeur du trésor	140,000 00	
	Leurs collègues	1,610,769 91	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	4,459 21	12,388,749 85
	Receveurs généraux	7,667,187 89	
	Caissier payeur du trésor	1,100,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	59,203 22	
	Leurs collègues	3,557,899 53	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	7,165 25	9,685,361 83
	Receveurs généraux	5,270,006 00	
	Caissier payeur du trésor	3,467,738 94	
	Leurs collègues	940,451 64	
Idem. (Traites et obligations protestées)	Receveurs généraux	.....	87,117 00
Directeurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	2,345,230 88	15,196,010 56
	Receveurs des douanes	307,037 00	
	Receveurs des contributions indirectes	3,061,296 00	
	Receveurs généraux	1,232,610 59	
	Caissier payeur du trésor	606,937 05	
	Leurs collègues	7,642,899 04	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Caissier payeur du trésor	77,450 00	381,274 00
	Leurs collègues	303,824 00	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	210,117,943 21	820,304,296 29
	Receveurs des douanes	88,294,078 02	
	Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer	213,771,319 14	
	Directeurs des postes	24,939,484 51	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	263 70	
	Caissier payeur du trésor	253,904,142 30	
	Payeurs	1,021,396 12	
	Agent comptable des traites de la marine	1,241 30	
	Trésoriers payeurs en Algérie	185 48	
	Trésoriers des colonies	11,617 12	
	Leurs collègues	28,242,625 39	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	44,635,920 12	778,567,955 65
	Receveurs des douanes (numéraire)	4,348,048 60	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	40,041,826 98	
	Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer (numéraire)	59,005,982 14	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	18,128,762 57	
	Directeurs des postes	4,415,695 89	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	282,836 42	
	Receveurs généraux	605,237,133 32	
	Payeurs	263,912 78	
	Agent comptable des traites de la marine	17,417 27	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,933,920 57	
	Trésoriers des colonies	256,498 99	
	A REPORTER		1,638,574,175 09

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	2,345,230f 88c	261,031,445f 14c
	Receveurs généraux	212,439,524 23	
	Caissier payeur du Trésor	44,635,920 12	
	Leurs collègues	1,610,769 91	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	7,165 25	137,294,002 21
	Directeurs des postes	307,037 00	
	Receveurs généraux	88,945,772 65	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	4,348,048 60	
	Caissier payeur du Trésor (traites de douanes)	40,118,241 98	
	Receveurs des douanes en Algérie	9,837 20	
	Leurs collègues	3,557,899 53	
Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer	Receveurs des douanes	4,459 21	295,751,235 00
	Directeurs des postes	3,061,296 00	
	Receveurs généraux	214,610,283 44	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	59,005,982 14	
	Caissier payeur du Trésor (obligations des redevables)	18,128,762 57	
	Leurs collègues	940,451 64	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	24,986,405 69	37,062,441 35
	Caissier payeur du Trésor	4,415,695 89	
	Leurs collègues	7,660,249 77	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	263 70	578,069 02
	Caissier payeur du Trésor	282,836 42	
	Leurs collègues	294,968 90	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	212,640 00	1,379,044,383 28
	Receveurs des douanes	7,667,187 89	
	Receveurs des contributions indirectes	5,270,006 00	
	——— (Traites et obligations protestées.)	87,117 00	
	Directeurs des postes	1,232,610 59	
	Caissier payeur du Trésor	606,686,618 75	
	Payeurs	709,742,329 06	
	Trésoriers payeurs en Algérie	9,618,127 43	
	Trésoriers des colonies	10,545,880 53	
	Leurs collègues	27,981,866 03	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	140,000 00	324,738,157 15
	Receveurs des douanes	1,100,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	3,467,738 94	
	Directeurs des postes	606,937 05	
	——— de la fabrication des monnaies	77,450 00	
	Receveurs généraux	253,558,514 48	
	Payeurs	10,924,158 96	
	Agent comptable des traites de la marine	9,798,563 78	
	Trésoriers payeurs en Algérie	45,020,838 52	
	Trésoriers des colonies	43,955 42	
	A REPORTER		2,435,499,733 15

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances pendant l'année 1852.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT	.....	1,638,574,175f 09c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	709,962,021f 93c	724,190,888 31
	Caissier payeur du Trésor	10,924,158 96	
	Trésoriers payeurs en Algérie	788,560 17	
	Leurs collègues	2,516,147 25	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier payeur du Trésor	.....	9,798,563 78
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	9,618,127 43	76,534,805 13
	Caissier payeur du Trésor	42,277,746 52	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	2,898,661 18	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,321,248 87	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	11,913,675 17	
	Leurs collègues	5,505,345 96	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	37,400 00	164,796 50
	Leurs collègues	127,396 50	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	9,837 20	55,634 15
	Leurs collègues	45,796 95	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	129,115 16	3,295,240 06
	Leurs collègues	3,166,124 90	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	10,545,880 53	10,616,928 76
	Caissier payeur du Trésor	43,955 42	
	Payeurs	27,092 81	
	TOTAL des fonds reçus		2,463,231,031 78

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT	.....	2,435,499,733f 15c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,021,396f 12c	3,873,967 83
	Caissier payeur du Trésor	261,502 65	
	Trésoriers des colonies	27,092 81	
	Leurs collègues	2,563,976 25	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	1,241 30	17,419 44
	Caissier payeur du Trésor	16,178 14	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	185 48	8,101,694 84
	Caissier payeur du Trésor	1,463,112 76	
	Payeurs	788,560 17	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	37,400 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	129,115 16	
	Leurs collègues	5,683,321 27	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	2,898,344 60	3,025,741 10
	Leurs collègues	127,396 50	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	59,203 22	4,426,249 04
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,321,248 87	
	Leurs collègues	45,796 95	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	11,913,675 17	15,079,800 07
	Leurs collègues	3,166,124 90	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	11,617 12	268,116 11
	Caissier payeur du Trésor	256,498 99	
	TOTAL des fonds envoyés		2,470,292,721 58

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1852, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1851	101,731,533f 92c	214,606,508f 85c	"	112,874,974f 93c
——— 1852	1,372,633,878 18	1,248,680,988 89	123,952,889f 29c	"
——— 1853	2,134,479 63	5,326,562 44	"	3,192,082 81
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. — Exercice 1851	1,059,945 65	426,076 09	633,869 56	"
——— 1852	"	"	"	"
——— 1853	"	15,440,500 00	"	15,440,500 00
	1,477,559,837 38	1,484,480,636 27	124,586,758 85	131,507,557 74
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	20,778,640 93	14,777,851 34	6,000,789 59	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	17,131,811 18	16,380,182 64	751,628 54	"
Service colonial	19,244,121 87	19,919,187 98	"	675,066 11
Service municipal de l'Algérie	5,809,137 63	5,265,440 88	543,696 75	"
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	253,864 67	170,733 05	83,131 62	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,044,747 96	"	1,044,747 96
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	23,056,000 00	8,297,500 00	14,758,500 00	"
Avance à la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille pour l'emprunt de 30 millions, garanti par l'État	844,250 00	844,250 00	"	"
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	40,510 42	"	40,510 42
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	7,430 20	"	7,430 20
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	335,957 42	4,500,000 00	"	4,164,042 58
——— de Rouen *s/c idem*	"	682,409 50	"	682,409 50
——— de Paris à Lyon *s/c idem*	80,494,028 20	"	80,494,028 20	"
——— de Strasbourg à Bâle *s/c idem*	1,583,975 00	"	1,583,975 00	"
Banque de France *s/c* de prêt de 75 millions	75,000,000 00	75,000,000 00	"	"
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non converties en 4 1/2 p. 0/0	"	74,124,297 22	"	74,124,297 22
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles résultant de la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	3,732,086 09	"	3,732,086 09
	1,722,091,624 28	1,709,267,263 55	228,802,508 55	215,978,147 82
Excédant de recette			12,824,360c 73f	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets. — Service général	1,476,499,891 73	1,468,614,060 18	7,885,831 55	"
Service des budgets. — Service colonial	1,059,945 65	15,866,576 09	"	14,806,630 44
	1,477,559,837 38	1,484,480,636 27	7,885,831 55	14,806,630 44
Services spéciaux	244,531,786 90	224,786,627 28	19,745,159 62	"
	1,722,091,624 28	1,709,267,263 55	27,630,991 17	14,806,630 44
Excédant de recette			12,824,360 73	

(A) Voir page 21 du compte des opérations de l'année 1852.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1852.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1852.	AU 1er janvier 1853.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1853. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1853. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Recevèurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	242,553f 36c	283,784f 05c	41,230f 69c	"
——— des douanes	1,625,156 10	1,699,390 91	74,234 81	"
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	427,194 79	511,725 03	84,530 24	"
Directeurs des postes	752,175 89	552,541 13	"	199,634f 76c
Directeurs de la fabrication des monnaies	5,415,523 22	69,863 59	"	5,345,659 63
Receveurs généraux	9,081,696 78	9,995,839 54	914,142 76	"
Caissier payeur du trésor — Numéraire en caisse au trésor	5,474,423 46	4,078,346 66	"	1,396,076 80
Caissier payeur du trésor — Numéraire en dépôt à la banque	53,791,394 51	145,695,309 90	91,903,915 39	"
Payeurs du trésor	3,790,811 11	4,021,857 20	231,046 09	"
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	10,509,102 65	8,672,440 16	"	1,836,662 49
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	7,106 13	8,584 17	1,478 04	"
Comptables en Algérie — Receveurs des douanes	21,106 45	21,971 26	864 81	"
Comptables en Algérie — Receveurs des contributions diverses	128,497 73	84,951 99	"	43,545 74
	91,266,742 18	175,696,605 59	93,251,442 83	8,821,579 42
			84,429,863 41	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	3,455,676 73	2,510,245 68	"	945,431 05
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,966,523 77	4,555,548 66	589,024 89	"
Receveurs des contributions indirectes	1,427,281 00	1,574,981 00	147,700 00	"
Directeurs des postes	307,014 45	357,714 11	50,699 66	"
Receveurs généraux	12,616,910 15	9,487,470 85	"	3,129,439 30
Caissier payeur du trésor	74,089,512 96	163,741,077 10	89,651,564 14	"
Payeurs du trésor	937,800 00	514,000 00	"	423,800 00
Trésoriers payeurs en Algérie	14,820,800 00	11,181,000 00	"	3,639,800 00
	108,165,842 33	191,411,791 72	90,438,988 69	7,193,039 30
			83,245,949 39	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	91,266,742 18	175,696,605 59	84,429,863 41	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	3,455,676 73	2,510,245 68	"	945,431 05
Effets à recevoir	108,165,842 33	191,411,791 72	83,245,949 39	"
	202,888,261 24	369,618,642 99	167,675,812 80	945,431 05

Augmentation, pendant l'année 1852, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 166,730,381f 75c

Mais cette augmentation s'élève réellement à 173,792,071 fr. 55 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1852, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 176 à 179.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,470,292,721f 58c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,463,231,031 78

Excédant des fonds envoyés 7,061,689 80

représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1853, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'encaisse des comptables auxquels les envois ont été faits 7,061,689 80

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1852 .... 173,792,071 55

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1852.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1851.	Exercice 1852.		
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	45,458,718f 17c	376,244,743f 88c		
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	250,974 01	2,863,730 37		
	Produit des forêts et de la pêche	12,972 40	27,166,840 74		
	Produits universitaires	1,769 00	2,024,886 00		
	Produits divers	1,375,299 08	9,352,571 52		
	Ressources spéciales	»	1,871,994 54		
		47,099,732 66	419,524,767 05		
		466,624,499 71		(1)	466,624,499

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			13,799,399f 10c	30,936,348
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1851	1,684,864f 21c	17,136,949 48	
	—— 1852	15,452,085 27		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	79,798,697f 20c			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	5,865,819 02			
	Caisse des invalides de la marine	1,157,588 43			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	406 63			
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	9,424,884 69			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	149,497,693 99			
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,630,967 74			
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	35,480 88	253,753,303 22		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	66,152 52			
	Fonctionnaires de l'instruction publique *t/c* de fonds de retraite	285,413 68			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finances	37,785 75			
	Dotation de la couronne *s/c* avec le Trésor public	2,907,297 90			
	Gouvernement belge *s/c* de fonds à lui transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	45,114 79			
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur du trésor par les receveurs généraux	144,493,616 41	154,560,589 98		1,237,200,311
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	10,066,973 57			
Recouvrements d'avances.	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1850 et 1851	2,958,935 58			
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,230,089 54	8,583,330 35		
	Timbre des formules de patentes	1,872,535 23			
	Droits de permis de chasse	2,521,770 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	210,117,943 21			
	—— des douanes	88,294,078 02			
	—— des contributions indirectes et des chemins de fer	213,771,319 14			
	Versements des directeurs des postes	24,939,484 51			
	—— de la fabrication des monnaies	263 70			
	Remises du caissier payeur du trésor	253,904,142 30	(2) 820,303,087 85		
	—— des payeurs	1,021,396 12			
	—— de l'agent comptable des traites de la marine	32 86			
	—— des trésoriers payeurs en Algérie	185 48			
	—— des trésoriers des colonies	11,617 12			
	—— des receveurs généraux	28,242,625 39			
	Total des recettes				1,734,761,159

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1851.	Exercice 1852.		
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes)	1,203,548f 67c	2,832,577f 85c		
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	548,687 85	2,190,495 94		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	102,850 00	1,101,850 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	261,517 04	1,212,942 16		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	229,064 20	921,679 03		
	—— du produit des impôts et revenus indirects	201,133 05	765,917 74		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	64,951 07	156,489 95		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,300,023 47	8,528,719 05		
	Taxes de premier avertissement	27,646 43	311,233 24		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	8,221 48	8,638 81		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	31,932 65	1,980 78		
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	83,204 53	8,655 57		
	Taxes de premier avertissement	1,433 06	373 24		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	14,075,088 77	44,211,579 19		
		19,140,202 27	62,253,132 55		
		81,393,334 82			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1853	887,521 15			
		82,280,855 97		(1)	82,280,855f 97c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	78,383,820f 31c			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	6,656,819 02			
	Caisse des invalides de la marine	6,891,486 08			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,599,166 07			
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,914,810 37			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	149,425,939 64	258,444,898 03		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,550,127 40			
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	44,108 52			
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	61,007 34			
	Ex-receveurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser	1,895,563 32			
	Transmission de fonds au gouvernement belge pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	22,049 96			
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	6,335,739 97			
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du trésor	194,728 31	17,610,897 02		
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	10,155,426 04			
	—— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	719,684 82			1,664,408,603 26
	—— du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	205,317 88			
Avances à recouvrer.	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1851	2,956,853 41			
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,164,312 07	8,566,315 48		
	Timbre des formules de patentes	1,895,360 00			
	Droits de permis de chasse	2,549,790 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	217,140 00			
	—— des douanes	7,792,967 42			
	Fonds de subvention aux receveurs des contributions indirectes	5,270,000 00			
	Envois aux receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	87,117 00			
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	1,241,484 59	(2) 1,379,786,492 73		
	Envois au caissier payeur du trésor	607,343,174 62			
	Versements aux payeurs	709,742,760 61			
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	9,618,144 18			
	—— aux trésoriers des colonies	10,545,880 53			
	—— aux receveurs généraux	27,927,877 78			
	Total des dépenses				1,746,689,459 23

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

(1) Voir le développement par département, pages 91 et 92.

(2) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 176, se trouvent atténués d'une somme de 1,208f 44c, par suite des opérations constatées par virement de comptes.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor, à l'époque du 1er janvier 1852 (voir page 402 du compte) d'une somme de		44,731,379f 20c
Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1852, se sont élevées, savoir : En recettes	1,734,761,159f 69c	
En dépenses	1,746,689,459 23	
	11,928,299 54	
Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1852	1,356,387 25	
A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à titre particulier et en dehors de leur compte courant		
Reste pour augmentation	10,571,912 29	10,571,912 29
En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1852 (voir page 412 du présent compte), de		55,303,291 49

(1) Voir le développement par département, pages 155 et 156.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 175, se trouvent augmentés d'une somme de 742,109f 45c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1852 sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,765,784 81	6,266,804 85	1,498,979 96	"	
Aisne	22,127,612 29	13,006,656 75	9,120,955 54	"	
Allier	8,185,837 98	6,791,336 77	1,394,501 21	"	
Alpes (Basses-)	3,234,427 21	3,970,605 17	"	736,177 96	
Alpes (Hautes-)	2,603,786 32	3,932,379 17	"	1,328,592 85	
Ardèche	6,280,799 13	4,399,444 56	1,881,354 57	"	
Ardennes	11,108,150 65	9,431,733 45	1,676,417 20	"	
Ariége	3,660,902 40	3,273,104 47	387,797 93	"	
Aube	9,273,856 06	6,570,897 46	2,702,958 60	"	
Aude	9,196,085 46	6,043,508 16	3,152,577 30	"	
Aveyron	6,616,310 98	5,012,089 91	1,604,221 07	"	
Bouches-du-Rhône	54,087,103 46	36,920,088 35	17,167,015 11	"	
Calvados	20,888,500 52	15,195,133 96	5,693,366 56	"	
Cantal	5,014,104 90	3,956,885 47	1,057,219 43	"	
Charente	9,260,578 63	10,493,642 46	"	1,233,063 83	
Charente-Inférieure	13,986,225 53	16,349,764 43	"	2,363,538 90	
Cher	7,671,768 42	7,336,420 45	335,347 97	"	
Corrèze	4,776,885 15	3,833,269 49	943,615 66	"	
Corse	1,750,920 38	6,714,148 87	"	4,963,228 49	
Côte-d'Or	15,743,286 15	11,981,461 27	3,761,824 88	"	
Côtes-du-Nord	11,716,370 29	8,324,233 74	3,392,136 55	"	
Creuse	4,139,668 06	3,603,204 17	536,463 89	"	
Dordogne	9,421,501 20	6,531,189 24	2,890,311 96	"	
Doubs	10,376,454 30	9,705,455 93	670,998 37	"	
Drôme	8,132,938 85	7,039,082 92	1,093,855 93	"	
Eure	16,438,361 24	10,101,753 30	6,336,607 94	"	
Eure-et-Loir	11,807,987 42	8,662,602 48	3,145,384 94	"	
Finistère	13,513,199 14	23,705,904 01	"	10,192,704 87	
Gard	12,990,023 31	8,875,925 53	4,114,097 78	"	
Garonne (Haute-)	14,311,415 95	14,316,766 48	"	5,350 53	
Gers	6,709,369 59	5,975,638 34	733,731 25	"	
Gironde	38,256,856 13	24,697,475 68	13,559,380 45	"	
Hérault	15,645,496 56	13,565,970 66	2,079,525 90	"	
Ille-et-Vilaine	13,929,151 23	13,986,524 81	"	57,373 58	
Indre	6,359,524 86	6,103,018 32	256,506 54	"	
Indre-et-Loire	9,642,010 48	8,747,384 25	894,626 23	"	
Isère	14,505,741 93	11,021,485 45	3,484,256 48	"	
Jura	9,671,930 25	5,774,341 16	3,897,589 09	"	
Landes	4,482,161 18	3,676,967 99	805,193 19	"	
Loir-et-Cher	8,314,220 42	5,739,341 68	2,574,878 74	"	
Loire	11,433,311 54	6,285,291 56	5,148.019 98	"	
Loire (Haute-)	4,782,056 87	3,209,527 47	1,572,529 40	"	
Loire-Inférieure	29,247,293 41	14,479,871 89	14,767,421 52	"	
Loiret	13,253,256 26	8,818,608 23	4,434,648 03	"	
Lot	5,241,705 70	5,378,584 25	"	136,878 55	
Lot-et-Garonne	8,986,672 38	8,317,188 99	669,483 39	"	
Lozère	2,549,054 68	2,557,452 46	"	8,397 78	
Maine-et-Loire	14,566,911 00	11,677,164 82	2,889,746 18	"	
Manche	16,912,540 20	20,943,585 42	"	4,031,045 22	
Marne	15,967,320 58	13,156,535 47	2,810,785 11	"	
Marne (Haute-)	8,125,067 19	5,583,287 81	2,541,779 38	"	
Mayenne	8,760,043 40	5,600,660 32	3,159,383 08	"	
Meurthe	15,831,511 30	19,845,880 72	"	4,014,369 42	
Meuse	10,579,406 30	10,648,389 01	"	68,982 71	
Morbihan	9,390,891 18	13,396,643 13	"	4,005,751 95	
Moselle	15,706,232 28	18,602,350 55	"	2,896,118 27	
Nièvre	8,787,522 93	10,031,647 59	"	1,244,124 66	
Nord	75,695,117 50	33,714,144 02	41,980,973 48	"	
Oise	17,045,112 14	11,088,879 62	5,956,232 52	"	
Orne	12,378,646 08	7,431,335 72	4,947,310 36	"	
Pas-de-Calais	29,329,584 97	17,077,237 63	12,252,347 34	"	
Puy-de-Dôme	11,299,332 09	9,415,853 31	1,883,478 78	"	
Pyrénées (Basses-)	10,254,901 92	11,866,452 58	"	1,611,550 66	
Pyrénées (Hautes-)	3,988,469 43	5,025,839 17	"	1,037,369 74	
Pyrénées-Orientales	3,887,364 28	5,821,875 42	"	1,934,511 14	
Rhin (Bas-)	18,013,343 31	22,411,208 65	"	4,397,865 34	
Rhin (Haut-)	14,552,898 79	10,544,830 09	4,008,068 70	"	
Rhône	29,860,006 93	25,593,891 79	4,266,115 14	"	
Saône (Haute-)	8,877,145 44	5,096,136 95	3,781,008 49	"	
Saône-et-Loire	15,485,576 38	8,404,738 84	7,080,842 54	"	
Sarthe	11,958,136 00	8,825,200 75	3,132,935 25	"	
Seine	177,341,697 14	36,775,363 66	140,566,333 48	"	
Seine-Inférieure	78,257,941 31	27,010,859 87	51,247,081 44	"	
Seine-et-Marne	16,715,733 31	15,160,176 13	1,555,557 18	"	
Seine-et-Oise	24,333,454 64	21,578,370 89	2,755,083 75	"	
Sèvres (Deux-)	6,715,137 42	5,351,978 94	1,363,158 48	"	
Somme	19,235,796 25	13,604,193 47	5,631,602 78	"	
Tarn	7,404,325 32	5,238,859 01	2,165,466 31	"	
Tarn-et-Garonne	6,215,551 95	4,098,302 89	2,117,249 06	"	
Var	11,751,513 42	35,510,863 38	"	23,759,349 96	
Vaucluse	7,623,939 96	6,354,749 13	1,269,190 83	"	
Vendée	8,334,075 32	6,504,784 29	1,829,291 03	"	
Vienne	7,717,339 20	10,393,106 59	"	2,675,767 39	
Vienne (Haute-)	7,162,896 03	7,594,969 27	"	432,073 24	
Vosges	10,490,101 94	5,242,018 22	5,248,083 72	"	
Yonne	11,595,373 20	9,161,945 32	2,433,427 88	"	
Armée d'Italie	134,494 22	4,702,264 00	"	4,567,769 78	
	1,327,373,111 91	956,766,735 90	448,308,332 83	77,701,956 82	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,218,782 36	1,161,503 95	57,278 41	"	
Caissier payeur du trésor	249,551,677 75	604,766,936 81	"	355,215,259 06	
Comptables des finances en Algérie	25,934,797 68	78,778,381 29	"	52,843,583 61	
	1,604,078,369 70	1,641,473,557 95	448,365,611 24	485,760,799 49	
EXCÉDANT réel de dépense, pendant l'année 1852, sur les budgets et les services spéciaux			37,395,188f 25c		
A DÉDUIRE, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A) 50,219,548 98		
RESTE en excédant de recette			12,824,360 73		

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de recette*, pendant l'année 1852, *des Budgets et des Services spéciaux*, qui se trouve balancé par *l'excédant de dépense* résultant des mouvemens *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et Services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ[t], page 92.)	1,476,499,891f 73c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 21.)	1,059,945 65	
ENSEMBLE	1,477,559,837 38	
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 156.)	1,468,614,060f 18c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 20.)	15,866,576 09	
		1,484,480,636 27
Excédant de payement		6,920,798 89
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	244,531,786f 90c	
Payements sur les mêmes services	224,786,627 28	
Excédant de recette	19,745,359 62	19,745,159 62
Reste en excédant de recette. (Voir page 180)		12.824,360 73

Service de trésorerie.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		392,457 24
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte		14,758,500 00
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances		173,792,071 55
A déduire :		188,943,028 79
1° Augmentation des créances passives de l'administration des finances	175,960,016f 94c	
2° Diminution des créances actives	158,651 12	
		176,118,668 06
Excédant de dépense		12,824,360 73

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Recettes	130,500,420f 93c	
A déduire les annulations	12,487,166 35	
		118,013,254f 58c
Payements	91,754,826 57	
A déduire les annulations	23,961,120 97	
		67,793,705 60
Excédant de recettes		50,219,548 98

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1852.

Compte définitif de l'exercice 1851.

Compte provisoire de l'exercice 1852.

État des opérations relatives à l'exercice 1853.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1851.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par le Corps législatif; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1852, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1851;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1852;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1853;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1852 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1851.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1851*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 358 à 365). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 605 à 622.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1851, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 545 à 559),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 561 à 578.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1850, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1851; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1851 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1852; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1852 et 1853, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1852. Les diverses informations que comporte le service colonial figurent dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial*.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

Les lois du budget de l'exercice 1851, en date des 29 juillet et 7 août 1850, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de cet exercice :

Résultat du vote primitif du budget.

			SERVICE ORDINAIRE.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.
Recettes....	Ressources ordinaires	1,290,719,608f	1,371,379,758c	"
	Ressources spéciales	80,660,150		
Dépenses			1,367,242,509	67,391,538f
Excédants...	de recette		4,137,249	"
	de dépense		"	67,391,538
	Reste en excédant final de dépense		63,254,289f	

Les prévisions du budget de 1851 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 206 à 211. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1851 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,371,379,758f 00c

Les voies et moyens assignés à l'exercice s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1849	4,668,803f 57c	13,561,606 53
Exercice 1850	8,892,802 96	
Ensemble		1,384,941,364 53

Mais, d'un autre côté, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux se réduisent du montant de la moins-value réalisée sur lesdites ressources. Cette moins-value a été de..... 527,986f 75c

Les évaluations ci-dessus se réduisent, en outre, du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1851, que dans la loi des comptes de 1852, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 5,477,300 00

Ensemble	6,005,286 75	6,005,286 75

Total des recettes affectées législativement au budget de 1851, savoir :

Fonds de report des exercices 1849 et 1850	13,561,606f 53c	1,298,275,927f 78c	1,378,936,077 78
Ressources ordinaires	1,284,714,321 25		
Ressources extraordinaires		80,660,150 00	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget pour le service ordinaire s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,367,242,509f 00c

Les crédits applicables aux dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1849 et 1850 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1851 (voir d'autre part)..... 13,561,606 53

Diverses lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget ont ouvert aux ministres pour les services ordinaires, des crédits supplémentaires et extraordinaires s'élevant à la somme de..... 48,746,382f 51c
qui, réduits des annulations opérées par les mêmes lois... 10,664,253 36

accroissent les crédits primitifs de la différence..... 38,082,129 15

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1851 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de..... 10,440,932 46

ENSEMBLE..... 1,429,327,177 14

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1851 doivent être réduits :

1° De l'excédant du crédit porté au budget pour des dépenses départementales du ministère de l'instruction publique, et qui se règlent d'après les recettes applicables à ces mêmes dépenses..... 50,000f 00c

2° De la moins-value résultant de la réalisation des produits recouvrés pour le service départemental et pour des services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne (voir d'autre part)..... 527,986 75

3° Des crédits qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1852, ci..... 18,686,834 12

ENSEMBLE..... 19,264,820 87 ci 19,264,820 87

MONTANT des crédits rectifiés de l'exercice 1851 pour le service ordinaire. 1,410,062,356 27

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

Quant aux crédits concernant la dépense des travaux extraordinaires, qui ont été ouverts par la loi du 29 juillet 1850, comme on l'a déjà dit, pour..... 67,391,538f 00c

Ils ont éprouvé les modifications suivantes :

Crédits ouverts par diverses lois spéciales.	11,423,775f 36c		
A DÉDUIRE :			
Crédits annulés.....	3,300,000 00		
TOTAL.....	8,123,775 36 ci	8,123,775f 36c	
Dépenses soldées sur les exercices clos.....		197,212 38	
ENSEMBLE.....		8,320,987 74 ci.	8,320,987 74

Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1851 pour les travaux extraordinaires..... 75,712,525 74

Les crédits rectifiés de l'exercice 1851 se résument ainsi qu'il suit :

Dépenses du service ordinaire.....	1,410,062,356 27
Travaux extraordinaires.....	75,712,525 74
TOTAL général des crédits rectifiés de l'exercice 1851.....	1,485,774,882 01

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1851.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui détermine les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1851, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Les dépenses s'élevant à.....	1,485,774,882f 01c
Et les prévisions de recettes étant de.....	1,378,936,077 78
Il en résultait un excédant probable de dépense de.....	106,838,804 23
Cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 18,686,834 fr. 12 cent., et prévu seulement en recette pour 5,477,300 francs, différence.....	13,209,534 12
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	120,048,338 35

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Ressources ordinaires.*)

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1851, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Les évaluations de recettes ordinaires pour 1851 ont été formées d'après les bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (voir ci-dessus, page 195), à.. 1,284,714,321f 25c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à..... 1,273,661,601f 47c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de..... 1,265,221,063 39

Et il est resté à recouvrer..... 8,440,538 08

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 12 du compte définitif des recettes de 1851), savoir :

Produits des domaines	1,564,641f 34c
——— des forêts et de la pêche	581,670 34
Enregistrement et timbre	2,952,949 13
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	3,323,091 16
Produits des postes	9,567 90
Produits divers	8,618 21
	8,440,538 08

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer avec les prévisions du budget, ci.. 1,284,714,321f 25c

Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci..... 1,265,221,063 39

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice sont donc inférieures aux évaluations (voir le tableau pages 232 et 233 du présent compte) de... 19,493,257 86

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 276). Le compte définitif des recettes de 1851 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

Les ressources spéciales *prévues* dans le budget se sont élevées ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 80,660,150f 00c (*Ressources spéciales.*)

Les ressources *réalisées* montent à..... 87,326,670 77

Excédant de recouvrements..... 6,666,520 77

Cet excédant provient :

1° De ce que le produit des consolidations de la réserve de l'amortissement a dépassé la somme prévue au budget de..... 393,437 63

2° Des remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord et par celle du chemin d'Avignon à Marseille, en excédant des prévisions..... 2,088,545 33

3° Du versement fait par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest et du remboursement du prix d'achat du matériel..... 4,184,537 81

Total égal..... 6,666,520 77

2° Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 1,410,062,356f 27c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1851 montent à..... 1,374,397,058f 92c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,368,853,024 58

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 5,544,034 34

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 1,368,853,024 58

il résulte du compte définitif de l'exercice 1851 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de..... 41,209,331 69

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 272 et 273) :

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	23,619,485f 87c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	5,544,034 34
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1852 et 1853.....	12,045,811 48
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter semblable à celui qui vient d'être établi.....	41,209,331 69

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente Note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1851 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 278.

3e Situation, en clôture d'exercice, des travaux extraordinaires.

Le service des travaux extraordinaires présente les résultats suivants :

Crédits qui ont été ouverts par le budget et par des lois spéciales (pages 210 et 211).....		75,712,525f 74c
Dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1851	74,084,714f 92c	
Payements effectués jusqu'à la clôture de l'exercice.....	73,789,784 94	
Il reste à payer par imputation sur les fonds de l'exercice suivant, selon le mode réglé pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	294,929 98	
En comparant les crédits avec les dépenses payées par le Trésor public.....		73,789,784 94
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1851, que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de.....		1,922,740 80

Ce dernier résultat se décompose comme suit (page 273) :

Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement.....	1,627,810 82
Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	294,929 98
TOTAL ÉGAL.....	1,922,740 80

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

La situation du budget de 1851, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des divisions de service de ce budget :

Résultat général du budget de l'exercice 1851, à l'époque de la clôture.

Les ressources ordinaires et spéciales réalisées pendant l'exercice s'élèvent à..		1,352,547,734f 16c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1849 et 1850.....		13,561,606 53
2° Des fonds généraux du budget de 1850 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles.....		1,059,945 65
TOTAL.....		1,367,169,286 34
et se réduisent des fonds départementaux transportés aux budgets de 1852 et 1853.		12,045,811 48
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1851 sont, en conséquence, de.....		1,355,123,474 86
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de { Service ordinaire..... 1,368,853,024f 58c ; Travaux extraordinaires.... 73,789,784 94 } et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1851, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1852, étant (voir page 576) de.....	1,442,642,809f 52c 13,209,534 12	
ENSEMBLE.....	1,455,852,343 64	1,455,852,343 64
Il en résulte un excédant de dépense de.....		100,728,868 78

Cet excédant de dépense est transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, en exécution des lois en vigueur.

Comparaison de la situation du budget de 1851, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 197, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1851 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de..... 120,048,338f 35c

Le compte définitif de l'exercice 1851, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense s'élevant à la somme de 100,728,868 fr. 78 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1850 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.....	1,059,945 65	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui		
A REPORTER.....	1,059,945 65	120,048,338 35

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

REPORT.....		1,059,945f 65c	120,048,338f 35c
avaient été autorisées par l'Assemblée législative, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale, 25,247,296f 69 cent., savoir :			
Service ordinaire.....	23,619,485f 87c	25,247,296 69	
Service extraordinaire.....	1,627,810 82		
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1851, savoir :			
Service ordinaire.....	5,544,034f 34c	5,838,964 32	
Service extraordinaire.....	294,9 9 98		
		32,146,206 66	
A DÉDUIRE : Excédant des évaluations, comparativement aux recettes réalisées, savoir :			
Moins-value sur les ressources ordinaires	19,493,257f 86c	12,826,737 09	
Augmentation des ressources extraordinaires.....	6,666,520 77		
			19,319,469 57
EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi.....			100,728,868 78

Comparaison de la situation provisoire de 1851, publiée au 1er janvier 1852, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1851 (page 341), et distraction faite du *service colonial*, dont les prévisions, sont retranchées, comme on l'a déja dit, de la loi des comptes de 1851, pour être soumises au contrôle législatif dans celle de 1852, le budget de l'exercice 1851 présentait, à l'époque du 1er janvier 1852, un découvert probable de 105,970,221 fr. 47 cent. qui se décompose comme suit :

Excédant de dépense, service ordinaire.....	30,705,150f 71c	105,970,221 47
Excédant de dépense, travaux extraordinaires.....	75,265,070 76	
La liquidation définitive des recettes et des dépenses de l'exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux divers départements ministériels, a produit une atténuation de 5,241,352 fr. 69 cent. sur les charges du budget, ci.....		5,241,352 69
Et, comme on l'a établi ci-dessus, l'excédant de dépense du budget de 1851 demeure fixé à.....		100,728,868 78

Comparaison des recettes et des dépenses de 1851 avec celles de 1850.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

---

aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1851 et 1850, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 278 et 279).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1851, présentent la comparaison des recettes des exercices 1851 et 1850, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1851. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1851 détermine un excédant de dépense de	100,728,868f 78c
D'après la loi de règlement de l'exercice 1850, le budget de cet exercice a constaté un excédant de dépense de	41,014,767 28
Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1850, le budget de 1851 se présente dans une situation moins favorable de la somme de	59,714,101 50

Ce résultat provient des causes ci-après :

1° Différence en moins au budget de 1851, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1851 ont été supérieurs à ceux de 1850 :

Dépenses restées à payer sur l'exercice 1851	5,838,964f 32c	4,521,151f 99c
——— sur l'exercice 1850	10,360,116 31	

2° Diminution en 1851, sur les recettes du budget :

Recettes de 1851	1,352,547,734 16	71,971,659 62
——— de 1850	1,424,519,393 78	

3° Diminution, en 1851, des fonds généraux restés disponibles par suite du règlement du service colonial :

Recette de 1851	1,059,945 65	352,677 14
——— de 1850	1,412,622 79	

A REPORTER	76,845,488 75

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

REPORT			76,845,488f 75c
4° Augmentation, en 1851, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de reports dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Différence au profit de 1851	1,515,795f 05c	1,262,240f 16c	
——— de 1850	253,554 89		
5° Réduction, en 1851, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :			
Dépenses de 1851	13,209,534f 12c	1,061,020 03	17,131,387 25
——— de 1850	14,270,554 15		
3° Diminution, en 1851, des dépenses du budget :			
Dépenses de 1851 — Service ordinaire	1,374,397,058f 92c	1,448,481,773f 84c	
Dépenses de 1851 — Service extraordinaire	74,084,714 92		
Dépenses de 1850	1,463,289,900 90		14,808,127 06
RÉSULTAT ÉGAL à la différence établie d'autre part entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1851 et 1850			59,714,101 50

Des états spéciaux de comparaison, insérés pages 276 à 279, développent dans leurs différents termes les différences indiquées ci-dessus :

1° Pour les recettes de 1851, qui sont rapprochées de celles de 1850, avec un résumé particulier concernant les impôts et revenus indirects des deux exercices;

2° Pour les dépenses de 1851, comparées à celles de 1850;

3° Pour les dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1851 et 1850.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 7 août 1850.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1851.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes (y compris 1,000,000 pour accroissement de l'impôt des patentes)...	407,913,110f 00c	2,727,987f 71c	"	"	"	410,641,097f 71c	
Enregistrement, timbre et domaines	233,197,454 00						(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, pages 208 et 209.
Nouveaux droits d'enregistrement	27,000,000 00	163,512 22	"	"	"	275,360,966 22	
Droits additionnels sur le timbre	12,000,000 00						
Timbre des journaux	3,000,000 00						
Produits des forêts et de la pêche	35,888,605 00	"	"	"	"	35,888,605 00	
Douanes et sels	152,427,000 00	"	"	"	"	152,427,000 00	
Contributions indirectes	294,743,000 00	"	"	"	"	296,170,117 00	
Accroissement sur les cartes à jouer et les poudres à feu	1,427,117 00						
Produits des postes	39,926,000 00	"	"	"	"	47,926,000 00	
Accroissement sur la taxe des lettres	8,000,000 00						
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,150,000 00	"	370f 10	"	"	3,149,629 90	
Produits universitaires	1,788,703 00	"	"	"	"	1,788,703 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	17,480,000 00	"	3,350,569 70	"	"	14,129,430 22	
Produits et revenus de l'Algérie	14,560,000 00	"	"	"	"	14,560,000 00	
Produits de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies	5,477,300 00	"	"	"	(B) 5,477,300f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	31,691,319 00	"	68,546 [illegible]	"	"	31,622,772 20	
	1,290,719,608 00	2,891,499 93	3,419,486 [illegible]	"	5,477,300 00	1,284,714,321 25	
RESSOURCES SPÉCIALES.							
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations échues en 1851)	4,000,000 00	"	"	"	"	4,000,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,000,000 00	"	"	"	"	1,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons formant la réserve de l'amortissement	75,660,150 00	"	"	"	"	75,660,150 00	
	1,371,379,758 00	2,891,499 93	3,419,486 [illegible]	"	5,477,300 00	1,365,374,471 25	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1849... 4,668,803f 57c; Exercice 1850... 8,892,802 96	"	"	"	13,561,606f 53c	"	13,561,606 53	
	1,371,379,758 00	2,891,499 93	3,419,486 [illegible]	13,561,606 53	5,477,300 00	1,378,936,077 78	
		527,986f 75c		8,084,306f 53c			
		RÉSULTAT en augmentation		7,556,319f 78c			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 2,727,617f 61c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	23,163f 77c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	15,591 05	"
——— aux dépenses facultatives	"	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	"	885,636f 61c
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	"	1,344,914 75
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	6,774 09	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	482,543 08	"
——— pour dépenses du cadastre	193,947 14	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	14,252 51	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	1,326,355 95	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	512,086 87	"
——— pour l'instruction primaire	522,267 02	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	"	6,059 38
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	67,013 81	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	267,244 20	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	2,227 30	"
Fonds de non-valeurs. — Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	2,227 29	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	107 37	"
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	1,133,450 57	"
Fonds de réimpositions	394,424 00	"
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisés par décrets	922 43	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (frais de 1er avertissement)	"	370 10
A REPORTER	4,964,598 45	2,236,980 84

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Suite du *Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	4,964,598f 45c	2,236,980f 84c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 163,512f 22c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	163,512 22	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Diminution : 3,350,569f 78c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	21,221 75	"
——— facultatives sur diverses natures de recettes	35,972 60	"
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	44,956 13	"
——— extraordinaires	"	1,914,098 74
——— spéciales sur subventions communales	"	1,538,621 52
PRODUITS DIVERS. (Diminution : 68,546f 80c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	0 02	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	"	57,182 87
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	12,820 80	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	8,200 00	"
Frais de surveillance des associations ouvrières	"	65,712 50
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	33,327 75	"
	5,284,609 72	5,812,596 47
RÉSULTAT en diminution. — Ressources applicables au service départemental, à déduire.... 4,870,136f 33c		527,986f 75c
——— à divers services spéciaux.... 4,342,149 58		

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1851.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 29 juillet 1850.)	À DÉDUIRE pour dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes et qui sont portées en sommes supérieures au budget des dépenses.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant de décrets régularisés par la loi des comptes (D). Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1851 (E).	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 11 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (F)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.													
Dette publique	391,154,760f	"	"	"	"	1,427,062f 00c	1,637,767f 00c	175,873f 54c	"		"	391,119,928f 54c	(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent les évaluations de recettes.)
Dotations	8,992,620	"	"	"	"	120,750 00	"	"	"	"	"	9,113,370 00	
Services généraux des ministères. — Justice	26,571,345	"	"	"	"	768,100 00	"	"	"	5,544f 79c	"	27,344,989 79	
Affaires étrangères	7,076,219	"	"	"	"	1,585,000 00	"	85,000 00	"	16,490 43	"	8,762,709 43	
Instruction publique et cultes. — Instruction publique	21,682,481	50,000f	458,687f 96c	"	676,643 30	230,310 59	"	"	"	152,379 45	"	23,150,502 36	(B) Voir le développement page 213.
Instruction publique et cultes. — Cultes	40,784,722	"	"	"	"	1,155,573 14	"	"	"	386,255 83	"	42,326,550 97	(C) Voir *idem*, pages 214 à 220 et 223.
Intérieur	126,543,850	"	"	5,535,592f 23c	11,137,882 30	4,959,087 28	296,398 80	167,197 70	96,886f 29c	182,989 29	"	137,062,129 28	(D) Voir *idem*, page 221.
Agriculture et commerce (ancien)	17,457,286	"	108,227 02	"	1,135,651 10	2,557,782 80	790,891 86	50,000 00	"	74,504 44	"	20,592,559 56	(E) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.
Travaux publics	63,926,245	"	"	"	"	2,077,992 05	203,681 41	"	"	326,017 97	"	66,126,573 61	
Guerre	303,814,628	"	"	"	"	14,567,168 13	500,000 00	"	"	3,481,219 01	"	321,363,015 14	
Marine — Service marine	84,591,813	"	"	"	"	760,328 79	4,500,000 00	"	"	459,164 33	"	81,311,306 12	
Marine — Service colonial	17,902,600	"	"	"	"	784,234 12	"	"	"	"	18,686,834f 12c	"	
Finances	28,050,160	"	"	"	"	185,101 21	"	"	"	5,356,366 92	"	33,591,628 13	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	149,082,100	"	207,320 29	"	280,047 [illegible]	6,213,058 18	"	479,762 98	2,638,628 00	"	"	153,623,661 37	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	79,611,680	"	4,233,370 21	"	331,381 [illegible]	832,000 00	"	9,565,000 00	"	"	"	94,573 431,97	
	1,367,242,509	50,000	5,007,605 48	5,535,592 23	13,561,606 [illegible]	38,223,548 29	7,928,739 07	10,522,834 22	2,735,514 29	10,440,932 46	18,686,834 12	1,410,062,356 27	
	1,367,192,509f		527,986f 75c			30,294,809f 22c		7,787,319f 93c					
						48,523,061f 61c							
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	250,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000 00	
——— des travaux publics	59,476,538	"	"	"	"	10,262,675 36	3,300,000 00	"	"	197,076 86	"	66,636,290 22	
——— de la guerre	3,710,000	"	"	"	"	600,000 00	"	"	"	"	"	4,310,000 00	
——— de la marine	3,955,000	"	"	"	"	561,100 00	"	"	"	135 52	"	4,516,235 52	
	67,391,538	"	"	"	"	11,423,775 36	3,300,000 00	"	"	197,212 38	"	75,712,525 74	
	67,391,538f		"			8,123,775f 36c		"					
						8,320,987f 74c							
TOTAL GÉNÉRAL	1,434,634,047	50,000	5,007,605 48	5,535,592 23	13,561,606 [illegible]	49,647,323 65	11,228,739 07	10,522,834 22	2,735,514 29	10,638,144 84	18,686,834 12	1,485,774,882 01	
			A déduire : 527,986f 75c			38,418,584f 58c		7,787,319f 93c					
						56,844,049f 35c							
	1,434,584,047f				Différence en augmentation	51,190,835f 01c							

(F) Voir le développement page 222.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 458,687f 96c.)		
18	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	515,870f 83c	"
19	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires	"	57,182f 87c
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Diminution : 5,535,592f 23c.)		
41	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	23,163 77	"
	——— sur le fonds commun	15,591 05	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	21,221 75	"
42	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	"	885,636 61
	——— sur produits éventuels facultatifs	35,972 60	"
	——— sur subventions communales	44,956 13	"
43	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	"	1,344,914 75
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	"	1,914,098 74
44	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	6,774 09	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	1,538,621 52
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 108,227f 02c.)		
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	141,205 14	"
7	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	22,307 08	"
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	8,200 00	"
19	Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	2,227 30	"
22	Frais de surveillance des associations ouvrières	"	65,712 50
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 207,320f 29c.)		
39	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc.	"	3,269 97
42	Frais de perception des contributions directes	3,970 36	"
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Frais de 1er avertissement.)	"	148 04
40	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	206,767 94	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 4,233,370f 21c.)		
71	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	14,252 51	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	1,326,355 95	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	512,086 87	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	522,267 02	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	6,059 38
	——— pour frais de perception des impositions communales	67,013 81	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	267,244 20	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,227 29	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	107 37	"
	——— sur la contribution des patentes	1,133,450 57	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	394,424 00	"
		5,287,657 63	5,815,644 38
	RÉSULTAT en diminution.... Crédits applicables au service départemental (à déd.) 4,870,136f 33c ; ——— à divers services spéciaux 4,342149 58	527,986f 75c	

Développement des crédits reportés des exercices 1849 et 1850, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1851.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1851. Crédits provenant de l'exercice 1849.	Crédits provenant de l'exercice 1850.	Total.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
18	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	462,367 32	148,958 60	611,325 92
19	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	58,787 67	6,529 77	65,317 44
		521,154 99	155,488 37	676,643 36
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
41	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	668,557 81	144,120 27	812,678 08
	——— sur produits éventuels ordinaires	138,250 17	33,380 50	171,630 67
42	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	335,537 25	918,929 21	1,254,466 46
	——— sur produits éventuels	60,707 77	1,338,297 39	1,399,005 16
	——— sur subventions communales	177,309 79	241,528 84	418,838 63
43	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	784,807 79	4,062,746 00	4,847,553 79
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	50,134 91	422,718 94	472,853 85
44	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	185,262 25	764,722 19	949,984 44
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	810,871 25	810,871 25
		2,400,567 74	8,737,314 59	11,137,882 33
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	2,033 37	"	2,033 37
19	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	1,133,478 23	"	1,133,478 23
22	Frais de surveillance des associations ouvrières	139 56	"	139 56
		1,135,651 16	"	1,135,651 16
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
40	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	101,153 00	"	101,153 00
	——— sur le produit des centimes facultatifs	178,894 92	"	178,894 92
		280,047 92	"	280,047 92
	REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
71	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	331,381 76	"	331,381 76
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1849 et 1850.)	4,668,803 57	8,892,802 96	13,561,606 53

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1849	3,201,770f 65c	13,561,606f 53c
	Exercice 1850	8,892,802 96	
Services spéciaux	Exercice 1849	1,467,032 92	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 14 fév. 1851...	13	Pensions à titre de récompenses nationales	650,000f 00c	
Loi du 7 août 1851....	4	Rentes 3 p. 0/0	130,833 00	
Décret du 24 déc. 1851.	4	Rentes 3 p. 0/0	29,229 00	1,427,062f 00c
	19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	17,000 00	
Décret du 25 mars 1852.	9	Intérêts de la dette flottante du Trésor	600,000 00	
		DOTATIONS.		
Loi du 13 mars 1851..	22	Assemblée nationale	30,000 00	
Loi du 10 juin 1851...	22	*Idem*	75,750 00	120,750 00
Loi du 28 juillet 1851..	22	*Idem*	15,000 00	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Décret du 15 janv. 1852.	12	Service de la justice en Algérie	6,000 00	
Décret du 17 fév. 1852.	13	Frais de justice criminelle et des statistiques	750,000 00	768,100 00
Décret du 25 fév. 1852.	4	Conseil d'État. (Matériel.)	12,100 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Loi du 14 mai 1851....	16	Subside au Gouvernement oriental	850,000 00	
Décret du 3 octob. 1851.	6	Frais de voyages et de courriers	420,000 00	
	3	Traitements des agents politiques et consulaires	30,000 00	
	4	——— des agents en inactivité	20,000 00	1,585,000 00
Décret du 21 janv. 1852.	7	Frais de service	160,000 00	
	11	Missions extraordinaires	90,000 00	
	12	Dépenses imprévues	15,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 25 février 1851.	39	Établissement d'une statistique de l'instruction publique	12,000 00	
Loi du 25 mars 1851...	40	Construction d'un pied parallactique à l'Observatoire de Paris	45,000 00	
Loi du 29 avril 1851...	20	Institut de France	14,000 00	
Décret du 21 oct. 1851.	10	Facultés des sciences	15,000 00	
	11	——— des lettres	80,000 00	230,310 59
Décret du 19 déc. 1851.	26	Bibliothèques publiques	12,500 00	
Idem	4	Services généraux de l'instruction publique	30,000 00	
Décret du 13 mars 1852.	41	Construction et appropriation du conservatoire anatomique de la faculté de médecine de Montpellier	21,810 59	
		A REPORTER		4,131,222 59

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT		4,131,222f 59c
		DÉPENSES DES CULTES.		
Loi du 26 avril 1851..	4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	10,000f 00c	
Loi du 1er août 1851...	10 *bis*.	Grosses réparations des édifices diocésains	1,000,000 00	
Décret du 19 déc. 1851.	5	Traitements et indemnités des membres du chapitre et du clergé paroissial.	129,357 03	1,155,573 14
	7	Bourses des séminaires	3,754 11	
Décret du 12 mars 1852.	15	Dépenses du personnel des cultes protestants	12,462 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 12 juin 1850...	45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	650,000 00	
Loi du 24 déc. 1850...	46	Travaux d'achèvement du palais de justice de Montpellier	150,000 00	
Loi du 8 février 1851..	47	Travaux et restauration de l'amphithéâtre d'Arles	61,383 84	
Loi du 25 fév. 1851....	48	Service de la correspondance télégraphique privée. (Personnel.)	16,500 00	
	49	*Idem* (Matériel.)	35,834 00	
Loi du 28 fév. 1851....	50	Etablissements de nouvelles lignes de télégraphie électrique	300,000 00	
Loi du 22 mars 1851..	51	Exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture	25,909 00	
Loi du 10 avril 1851...	52	Célébration du 3e anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	
Loi du 5 mai 1851....	51	Exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture	80,317 00	
Loi du 15 mai 1851...	53	Monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris	33,399 47	
Loi du 1er juillet 1851..	54	Publication de l'ouvrage intitulé *Rome souterraine*	80,814 00	
Loi du 12 juillet 1851..	55	Travaux de restauration de l'église de Saint-Ouen de Rouen	300,000 00	
Loi du 23 juillet 1851..	20 *bis*.	Traitements des membres de la commission d'examen des ouvrages dramatiques	29,000 00	
Loi du 25 juillet 1851..	56	Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	100,000 00	
Loi du 1er août 1851...	57	Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	559,148 26	4,959,087 28
Loi du 5 août 1851....	58	Dépenses de l'organisation du service de police dans les communes de l'agglomération lyonnaise	149,000 00	
Loi du 6 août 1851....	59	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	85,211 71	
Loi du 7 août 1851....	24	Secours généraux aux hospices	400,000 00	
	34	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	420,000 00	
Loi du 8 août 1851....	60	Acquisition de deux tableaux de Géricault	24,570 00	
Loi du 8 août 1851....	61	Continuation des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive	8,000 00	
	62	Exploration scientifique et artistique dans la Mésopotamie	70,000 00	
Loi du 8 août 1851....	63	Travaux de déblaiement d'un temple dédié à Sérapis	30,000 00	
Décret du 4 déc. 1851..	64	Dépenses secrètes extraordinaires de sûreté générale	300,000 00	
Décret du 7 déc. 1851..	65	Indemnités pour dommages éprouvés pendant l'insurrection de décembre 1851	200,000 00	
Décret du 21 mars 1852.	64	Dépenses secrètes extraordinaires de sûreté générale	400,000 00	
Décret du 27 mars 1852.	66	Dépenses résultant des arrestations opérées à la suite des événements de décembre 1851	250,000 00	
		A REPORTER		10,245,883 01

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE 1851.

Développement des modifications des crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	10,245,883f 01c
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE (Ancien).		
Loi du 27 janvier 1851.	23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	638,000f 00c	
Loi du 3 février 1851.	25	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	600,000 00	
Loi du 7 février 1851.	24	Caisses de secours mutuels	65,000 00	
Loi du 8 mars 1851.	21	Dépenses des exercices périmés	52,886 76	
Loi du 10 avril 1851.	9	Dépenses de toutes natures des manufactures nationales de Sèvres, etc.	30,000 00	
Loi du 26 avril 1851.	26	Dépenses du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures	33,000 00	
Loi du 30 juin 1851.	7	Haras, dépôts d'étalons	58,375 00	2,557,782 80
	8	Remonte des haras et encouragement à l'industrie particulière	66,000 00	
Loi du 25 juillet 1851.	24 *bis.*	Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	25,000 00	
Loi du 5 août 1851.	6 *bis.*	Frais d'étude sur la péripneumonie épizootique des bestiaux	31,120 00	
Loi du 7 août 1851.	17	Établissements et services sanitaires	15,000 00	
Décret du 26 sept. 1851.	15	Entretien des établissements thermaux	30,000 00	
Décret du 24 déc. 1851.	21	Dépenses des exercices périmés	113,401 04	
Décret du 20 fév. 1852.	13	Encouragements aux pêches maritimes	800,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 7 août 1850.	10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux	28,300 00	
	10 *bis.*	Frais de régie des palais nationaux et des édifices publics	80,900 00	
	26	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	60,000 00	
Loi du 28 janvier 1851.	21	Constructions et grosses réparations des palais nationaux, etc.	701,762 11	
	27	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés par les eaux	27,600 00	
Loi du 30 juin 1851.	21	Constructions et grosses réparations des palais nationaux, etc.	92,941 64	
	21 *bis.*	Réparations et achèvement de divers édifices publics	627,500 00	
	25	Dépenses des exercices périmés	61,274 23	
	26	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	60,000 00	
Loi du 8 août 1851.	11	Subvention à la caisse des retraites	10,000 00	
Décret du 14 oct. 1851.	28	Restauration de l'aqueduc de Trappes	35,000 00	2,077,992 05
Décret du 22 oct 1851.	29	Réparations de dommages causés aux routes et aux ponts par les inondations	115,000 00	
Décret du 28 mars 1852.	12	Routes nationales et ponts	18,804 03	
	13	Navigation intérieure. (Canaux.)	11,220 19	
	15	Ports maritimes, phares et fanaux	67,434 85	
Décret du 28 mars 1852.	20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils, etc.	4,500 00	
	21	Constructions et grosses réparations des palais nationaux, etc.	60,000 00	
	22	Frais généraux, secours	8,605 00	
	30	Appropriation du domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mineurs à Saint-Étienne	7,150 00	
		A REPORTER	.....	14,881,657 86

DATES des LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	14,881,657f 86c
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 5 décembre 1850.	9	Solde et entretien des troupes	5,665,200f 00c	
	10	Habillement et campement	720,000 00	
	11	Lits militaires	349,800 00	
	12	Transport généraux	72,960 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	32,040 00	
Loi du 28 février 1851.	4	États-majors	67,577 00	
	5	Gendarmerie	11,185 00	
	8	Justice militaire	6,600 00	
	9	Solde et entretien des troupes	919,203 00	
	10	Habillement et campement	11,365 00	
	12	Transports généraux	50,000 00	
	15	Fourrages	410,725 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	10,000 00	
	25	Matériel du génie. (Intérieur.)	10,000 00	
	38	Dépenses secrètes	6,000 00	
Loi du 26 mai 1851.	4	États-majors	17,250 00	14,567,168 13
	12	Transports généraux	30,000 00	
Loi du 10 juillet 1851.	36	Colonies agricoles en l'Algérie	300,000 00	
Loi du 7 août 1851.	4	États-majors	63,653 00	
	5	Gendarmerie	11,185 00	
	8	Justice militaire	6,600 00	
	9	Solde et entretien des troupes	4,354,502 00	
	10	Habillement et campement	477,205 00	
	11	Lits militaires	239,390 00	
	12	Transports généraux	97,870 00	
	15	Fourrages	410,525 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	30,700 00	
	25	Matériel du génie. (Intérieur.)	10,000 00	
	38	Dépenses secrètes	6,000 00	
	40	Dépenses des exercices périmés	141,633 13	
Décret du 20 déc. 1851.	29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	28,000 00	
		A REPORTER	.....	29,448,825 99

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Développement des modifications aux crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	29,448,825f 00c
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
Loi du 12 juillet 1851..	13	École navale en rade de Brest	19,400f 00c	
	22	Dépenses des exercices périmés	11,513 55	
Loi du 7 août 1851....	11 *bis.*	Construction des fosses d'immersion	300,000 00	
	22	Dépenses des exercices périmés	17,415 24	760,328 79
Décret du 8 janv. 1852.	11 *ter.*	Dépenses de campement et de casernement des troupes expéditionnaires de la Plata	95,000 00	
Décret du 26 fév. 1852.	3	Officiers militaires et civils	70,000 00	
	17	Frais de voyages, vacations	247,000 00	
		SERVICE COLONIAL.		
Loi du 16 déc. 1850...	3	Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841. (Service général.)	93,000 00	
Loi du 2 janvier 1851..	6 *bis.*	Indemnités aux colons	33,000 00	
Loi du 11 février 1851..	5 *bis.*	Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar	58,322 00	
Loi du 6 mai 1851.....	6 *bis.*	Indemnités aux colons	30,000 00	
Loi du 12 juillet 1851..	2	Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	30,000 00	784,234 12
	7	Dépenses des exercices périmés	26,848 86	
Loi du 12 juillet 1851..	4 *bis.*	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion	85,000 00	
Loi du 7 août 1851....	7	Dépenses des exercices périmés	1,987 17	
Décret du 21 oct. 1851.	6 *bis.*	Indemnités aux colons	426,076 09	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 14 février 1851..	37	Dépenses des exercices périmés	35,877 01	
Décret du 6 fév. 1852..	31	Monnaies et médailles. (Matériel.)	9,171 25	
Décret du 23 fév. 1852.	29	Administration centrale des finances. (Dépenses diverses.)	9,161 00	185,101 21
Décret du 25 mars 1852.	32	Monnaies et médailles. (Dépenses diverses.)	891 95	
Décret du 27 mars 1852.	34	Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	130,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
	68 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	209,010 00	
Loi du 24 décemb. 1850.	69 *bis.*	——— (Matériel.)	707,555 00	
	70 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	24,550 00	
Loi du 4 janvier 1851..	39 *bis.*	Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	400,000 00	
		A REPORTER	1,341,115 00	31,178,490 11

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	31,178,490f 11c
		Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
		REPORT	1,341,115f 00c	
Loi du 14 février 1851..	46	Timbre. (Personnel.)	27,200 00	
	47	——— (Matériel et dépenses diverses.)	11,000 00	
	51	Douanes. (Personnel.)	62,350 00	
	53	——— (Dépenses diverses.)	381,621 79	
	56	Contributions indirectes. (Matériel.)	110,000 00	
	77	Réorganisation de la deuxième ligne de l'inspection des douanes, à Lille	63,389 74	
Loi du 26 février 1851..	51	Douanes. (Personnel.)	35,700 00	
	53	——— (Dépenses diverses.)	5,000 00	
	70	Transport des dépêches. (Dépenses.)	250,000 00	
Loi du 20 mars 1851...	68 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	207,160 00	
	69 *bis.*	——— (Matériel.)	683,435 00	
	70 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	24,550 00	
Loi du 14 avril 1851...	48	Forêts. (Personnel.)	18,000 00	
Loi du 30 juin 1851...	68 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	206,360 00	
	69 *bis.*	——— (Matériel.)	683,435 00	
	70 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	24,550 00	
Loi du 9 juillet 1851..	42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes. (Frais de 1er avertissement)	40,000 00	6,213,058 18
Loi du 12 juillet 1851..	51	Douanes. (Personnel.)	8,541 65	
Loi du 7 août 1851....	62	Tabacs. (Matériel.)	215,000 00	
Loi du 7 août 1851....	55	Contributions indirectes. (Personnel.)	61,370 00	
	56	——— (Matériel.)	197,000 00	
	57	——— (Dépenses diverses.)	830 00	
Loi du 8 août 1851....	68 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	62,020 00	
	69 *bis.*	——— (Matériel.)	27,120 00	
	70 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	16,810 00	
	70 *ter.*	Subvention à la compagnie concessionnaire des paquebots	1,000,000 00	
Décret du 20 août 1851.	47	Timbre. (Matériel et dépenses diverses.)	49,400 00	
Décret du 21 oct. 1851.	50	Forêts. (Dépenses diverses.)	107,100 00	
Décret du 24 déc. 1851.	70	Transport des dépêches. (Dépenses diverses.)	108,000 00	
Décret du 1er mars 1852.	45	Enregistrement et domaines. (Dépenses diverses.)	40,000 00	
Décret du 27 mars 1852.	42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes. (Frais de 1er avertissement)	145,000 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Loi du 14 avril 1851...	72	Remboursement sur produits indirects et divers. (Produits divers.)	507,000 00	
Décret du 20 août 1851.	74	Répartition de produits d'amendes et confiscations attribuées à divers. (Enregistrement et domaine.)	200,000 00	
Décret du 24 déc. 1851.	71	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes et taxes sur les dégrèvements pour démolitions	25,000 00	832,000 00
		Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de main morte	50,000 00	
Décret du 1er mars 1852.	72	Remboursements sur produits indirects et divers. (Enregistrement.)	50,000 00	
		TOTAL des crédits accordés		38,223,548 29

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 7 août 1851....	1	Rentes 5 p. 0/0	1,364,806f 00c	1,637,767 00
	5	Fonds d'amortissement	272,961 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 22 janv. 1852.	63	Travaux de déblayement d'un temple dédié à Sérapis	14,700 00	296,398 80
Décret du 10 mars 1852.	59	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	18.608 33	
Décret du 28 mars 1852.	62	Exploitation scientifique et artistique dans la Mésopotamie	42,367 00	
Décret du 28 mars 1852.	54	Publication de l'ouvrage intitulé *Rome souterraine*	22,324 00	
Loi du 3 juillet 1852...	55	Achèvement de l'église de Saint-Ouen de Rouen	170,000 00	
Loi du 8 juillet 1852...	53	Monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris	28,399 47	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE (Ancien).		
Décret du 3 janv. 1852.	25	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	590,984 95	790,891 86
Décret du 13 fév. 1852.	5	Enseignement professionnel de l'agriculture	84,171 37	
Décret du 28 fév. 1852.	23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	115,735 54	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 20 mars 1852.	21	Constructions et grosses réparations des palais nationaux, etc	15,000 00	203,681 41
	21	Réparations et achèvement de divers édifices publics	130,000 00	
Décret du 28 mars 1852.	27	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts emportés par les eaux.	8,800 00	
	29	Réparations de dommages causés aux routes et aux ponts par les inondations.	49,881 41	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 26 mai 1851...	5	Gendarmerie	500,000 00	500,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
		Service marine.		
Décret du 26 fév. 1852.	10	Approvisionnements généraux de la flotte	4,500,000 00	4,500,000 00
		TOTAL des crédits annulés		7,928,739 07

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRÉDITS PAR DES LOIS SPÉCIALES.

Crédits accordés	38,223,548f 29c
Crédits annulés	7,928,739 07
CRÉDITS accordés	30,294,809 22

Développement des modifications de crédits résultant de décrets régularisés dans la loi des comptes.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Décret du 14 juill. 1852.	7	Amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	68f 31c	175,873f 54c
	8	Intérêts de capitaux de cautionnements	170,263 23	
	11 *bis.*	Rentes viagères pour la vieillesse	5,542 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 23 juill. 1852.	6	Frais de voyages et de courriers	70,000 00	85,000 00
Décret du 23 juill. 1852.	12	Dépenses imprévues	15,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 26 juill. 1852.	58	Dépenses de l'organisation du service de la police dans les communes de l'agglomération lyonnaise	19,197 70	167,197 70
Décret du 26 juill. 1852.	34	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	148,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Ancien.)		
Décret du 5 juillet 1852.	13	Encouragements aux pêches maritimes	50,000 00	50,000 00
		FRAIS DE RÉGIE DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Décret du 14 juill. 1852.	45	Enregistrement et domaines. Dépenses diverses	30,000 00	479,762 98
	47	Timbre, matériel et dépenses diverses	10,000 00	
	49	Forêts. Matériel	39,000 00	
	53	Douanes. Dépenses diverses	380,026 07	
	64	Tabacs. Dépenses diverses	2,400 00	
Décret du 28 juill. 1852.	42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes remises aux percepteurs	18,336 91	
		REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Décret du 14 juill. 1852.	71	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes et sur taxes perçues en vertu de rôles — Dégrèvements pour démolitions, etc.	7,000 00	9,565,000 00
		Dégrèvements sur la taxe de biens de main-morte	25,000 00	
		Dégrèvements sur les redevances des mines	8,000 00	
	75	Primes à l'exportation des marchandises	9,525,000 00	
		TOTAL des crédits accordés		10,522,834 22
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 20 août 1852.	56	Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	96,886 29	96,886 29
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Décret du 14 juill. 1852.	62	Tabac. Matériel	131,000 00	2,638,628 00
	63	Achats et transports de tabacs	2,474,000 00	
Décret du 22 sept. 1852.	77	Réorganisation de la deuxième ligne d'inspection de douane à Lille	33,628 00	
		TOTAL des crédits annulés		2,735,514 29

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRÉDITS PAR DES DÉCRETS RÉGULARISÉS DANS LA LOI DES COMPTES.

Crédits accordés	10,522,834f 22c
Crédits annulés	2,735,514 29
Crédits accordés	7,787,319 93

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1851.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 2 du projet de règlement du budget de 1851.

SERVICE COLONIAL.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 1er.	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,560,500f 00c
——— 2.	*Idem* (Matériel.)	863,000 00
——— 3.	Dépenses du service général aux colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, île de la Réunion.)	5,508,100 00
——— 4.	Dépenses du service local des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, île de la Réunion.)	4,398,900 00
——— 4 *bis*.	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion	85,000 00
——— 5.	Subventions à divers établissements coloniaux	1,125,100 00
——— 5 *bis*.	Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar	58,322 00
——— 6.	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	570,000 00
——— 6 *bis*.	Indemnités aux colons	489,076 09
——— 7.	Dépenses des exercices périmés	28,836 03
	TOTAL	18,686,834 12

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 29 juillet 1850		17,902,600 00
Loi du 12 juillet 1851.		
Dépenses des services militaires aux colonies. Matériel	30,000f 00c	
Loi du 10 décembre 1850.		
Dépenses du service général aux colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane, etc.)	93,000 00	
Loi du 12 juillet 1851.		
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion	85,000 00	
Loi du 11 février 1851.		784,234 12
Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar	58,322 00	
Lois des 2 janvier et 6 mai 1851, et décret du 21 octobre 1851.		
Indemnité aux colons	489,076 09	
Lois des 12 juillet et 7 août 1851.		
Dépenses des exercices périmés	28,836 03	
TOTAL ÉGAL		18,686,834 12

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

DATES DES LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 28 janvier 1851.	3	Construction de ponts	232,200f 00c	
Loi du 30 juin 1851	5	Navigation (canaux)	80,000 00	
	6	Ports maritimes	450,000 00	
Loi du 6 août 1851	8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	6,000,000 00	
Loi du 7 août 1851	8	*Idem*	2,000,000 00	
Décret du 18 déc. 1851.	8	*Idem*	1,333,333 33	10,262,675f 36c
Décret du 28 mars 1852.	1	Routes et ponts, achèvement des lacunes et rectifications	21,025 37	
	4	Navigations (rivières)	55,000 00	
	6	Ports maritimes	41,856 66	
	7	Réparations de dommages causés par les inondations	3,900 00	
	8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	1,360 00	
Décret du 28 mars 1852.	5	Navigation (canaux)	44,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 14 avril 1851	2	Matériel du génie. Intérieur	600,000 00	600,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 12 juillet 1851	1	Fort Boyard	54,500 00	561,100 00
	5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	506,600 00	
		TOTAL des crédits accordés		11,423,775 36
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 15 janv. 1852.	6	Ports maritimes	350,000 00	3,300,000 00
Décret du 22 janv. 1852.	8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	2,950,000 00	
		TOTAL des crédits annulés		3,300,000 00

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRÉDITS POUR LES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Crédits accordés	11,423,775f 36c
Crédits annulés	3,300,000 00
Crédits accordés	8,123,775 36

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	260,025,201f 08c	260,182,471f 16c	260,182,471f 16c	"	"	157,270f 08c	260,182,471f 16c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1851, pages 30 à 93.
——— personnelle et mobilière	62,770,676 05	62,847,428 94	62,847,428 94	"	"	76,752 89	62,847,428 94	
——— des portes et fenêtres	36,676,624 78	36,680,769 17	36,680,769 17	"	"	4,144 39	36,680,769 17	
——— des patentes	50,350,173 37	51,684,861 63	51,684,861 63	"	"	1,334,688 26	51,684,861 63	
Taxe de premier avertissement	818,422 43	829,815 85	829,815 85	"	"	11,393 42	829,815 85	
	410,641,097 71	412,225,346 75	412,225,346 75	"	"	1,584,249 04	412,225,346 75	
					1,584,249f 04c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	190,848,000 00	197,252,218 65	194,314,083 65	2,938,135f 00c	23,533,916 35	"	194,314,083 65	Voir, comme ci-dessus, pages 97 à 133.
Nouveaux droits d'enregistrement	27,000,000 00							
Droit de timbre	33,755,000 00	41,297,014 71	41,282,200 58	14,814 13	7,472,799 42	"	41,282,200 58	
Droits additionnels sur le timbre	12,000,000 00							
Timbre des journaux	3,000,000 00							
	266,603,000 00	238,549,233 36	235,596,284 23	2,952,949 13	31,006,715 77	"	235,596,284 23	
Domaines. Revenus et prix de vente des domaines	3,658,700 00	4,944,025 36	3,776,530 96	1,167,494 40	"	117,830 96	3,776,530 96	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	3,355,488 00	3,870,104 78	3,473,330 84	396,773 94	"	117,842 84	3,473,330 84	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,743,778 22	1,437,177 79	1,436,804 79	373 00	306,973 43	"	1,436,804 79	
	275,360,966 22	248,800,541 29	244,282,950 82	4,517,590 47	31,313,689 20	235,673 80	244,282,950 82	
					31,078,015f 40c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,146,705 00	22,098,387 80	22,095,306 14	3,081 66	8,051,398 86	"	22,095,306 14	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 157.
Produits divers et droits de pêche	4,256,000 00	3,442,088 92	2,922,885 68	519,203 24	1,333,114 32	"	2,922,885 68	
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,485,900 00	1,577,674 40	1,518,288 96	59,385 44	"	32,388 96	1,518,288 96	
	35,888,605 00	27,118,151 12	26,536,480 78	581,670 34	9,384,513 18	32,388 96	26,536,480 78	
					9,352,124f 22c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	82,331,000 00	80,914,482 84	80,914,482 84	"	1,416,517 16	"	80,914,482 84	Voir, comme ci-dessus, pages 160 à 217.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	27,291,000 00	20,175,664 02	20,175,664 02	"	7,115,335 98	"	20,175,664 02	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	12,000,000 00	16,062,665 28	16,062,665 28	"	"	4,062,665 28	16,062,665 28	
Droits à l'exportation	2,442,000 00	3,081,141 07	3,081,141 07	"	"	639,141 07	3,081,141 07	
Droits de navigation	2,569,000 00	2,965,353 61	2,965,353 61	"	"	396,353 61	2,965,353 61	
Droits et produits divers	2,919,000 00	2,818,899 93	2,818,899 93	"	100,100 07	"	2,818,899 93	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	22,875,000 00	21,812,409 13	21,812,409 13	"	1,062,590 87	"	21,812,409 13	
	152,427,000 00	147,830,615 88	147,830,615 88	"	9,694,544 08	5,098,159 96	147,830,615 88	
					4,596,384f 12c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	98,303,000f 00c	104,157,177f 96c	103,883,199f 34c	273,978f 62c	"	5,580,199f 34c	103,883,199f 34c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1851, pages 221 à 261.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	5,222,000 00	4,821,131 33	4,821,131 33	"	400,868f 67c	"	4,821,131 33	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	26,606,000 00	33,542,177 76	33,524,972 07	17,205 69	"	6,918,972 07	33,524,972 07	
Droits divers et recettes à différents titres	39,255,276 00	44,858,089 79	41,826,182 94	3,031,906 85	"	2,570,906 94	41,826,182 94	
Produit de la vente des tabacs	119,881,000 00	126,642,696 88	126,642,696 88	"	"	6,761,696 88	126,642,696 88	
Produit de la vente des poudres à feu	6,902,841 00	5,384,644 51	5,384,644 51	"	1,518,196 49	"	5,384,644 51	
	296,170,117 00	319,405,918 23	316,082,827 07	3,323,091 16	1,919,065 16	21,831,775 23	316,082,827 07	
					19,912,710f 07c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,752,000 00	39,607,539 77	39,607,539 77	"	5,144,460 23	"	39,607,539 77	Voir, comme ci-dessus, pages 265 à 277.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,110,000 00	1,095,449 70	1,095,449 70	"	14,550 30	"	1,095,449 70	
Droits sur le transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	"	428,189 50	428,189 50	"	"	428,189 50	428,189 50	
Produit des places dans les malles-postes	1,228,000 00	887,072 99	887,072 99	"	340,927 01	"	887,072 99	
——— dans les paquebots	"	1,058,795 65	1,058,795 65	"	"	1,058,795 65	1,058,795 65	
Droit de transit des correspondances étrangères	809,000 00	1,022,182 40	1,022,182 40	"	"	213,182 40	1,022,182 40	
Recettes accidentelles	27,000 00	128,840 08	119,272 18	9,567 90	"	92,272 18	119,272 18	
	47,926,000 00	44,228,070 09	44,218,502 19	9,567 90	5,499,037 54	1,792,439 73	44,218,502 19	
					3,707,497f 81c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,629 90	3,131,266 53	3,131,266 53	"	18,363 37	"	3,131,266 53	Voir, comme ci-dessus, pages 280 à 282.
Produits universitaires. — Droits divers	1,788,703 00	2,021,006 00	2,021,006 00	"	"	232,303 00	2,021,006 00	Voir, comme ci-dessus, pages 285 à 296.
Produits éventuels affectés au service départemental	14,129,430 22	14,129,430 22	14,129,430 22	"	"	"	14,129,430 22	Voir, comme ci-dessus, pages 299 à 309.
Produits et revenus de l'Algérie	14,560,000 00	14,569,037 73	14,569,037 73	"	"	9,037 73	14,569,037 73	Voir, comme ci-dessus, pages 312 à 329.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,063,086 09	1,063,086 09		"	13,086 09	1,063,086 09	Voir, comme ci-dessus, page 333.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	228,168f 96c	228,168f 96c	"	"	178,068f 96c	228,168f 96c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	580,000 02	438,460 80	438,460 80	"	141,539f 22c	"	438,460 80	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,136,773 88	1,136,773 88	"	"	136,773 88	1,136,773 88	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	503,835 00	503,835 00	"	"	153,835 00	503,835 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	112,238 31	112,238 31	"	"	88,238 31	112,238 31	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	442,817 13	447,817 13	447,817 13	"	"	5,000 00	447,817 13	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	38,327 75	33,327 75	33,327 75	"	5,000 00	"	33,327 75	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	460,700 00	381,440 57	381,440 57	"	79,259 43	"	381,440 57	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	37,500 00	39,800 00	39,800 00	"	"	2,300 00	39,800 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	61,000 00	57,706 25	57,706 25	"	3,893 75	"	57,706 25	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,320 00	936,136 27	936,136 27	"	1,183 73	"	936,136 27	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	41,055 37	41,055 37	"	6,944 63	"	41,055 37	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,100 00	1,196 45	1,196 45	"	"	96 45	1,196 45	
Portion des dépenses de la garde républicaine et du corps des sapeurs-pompiers, remboursée à l'État par la ville de Paris	1,250,790 00	1,044,225 00	1,044,225 00	"	206,565 00	"	1,044,225 00	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides pour les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée en 1851	"	8,799 84	8,799 84	"	"	8,799 84	8,799 84	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires.)	1,136,675 00	840,862 45	840,862 45	"	295,812 55	"	840,862 45	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,937,314 00	1,382,240 32	1,382,240 32	"	555,073 68	"	1,382,240 32	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	47,000 00	41,902 00	41,902 00	"	5,098 00	"	41,902 00	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	953,025 00	602,003 85	602,003 85	"	351,021 15	"	602,003 85	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	355,341 00	322,426 90	322,426 90	"	32,914 10	"	322,426 90	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	3,025,459 00	1,855,453 67	1,855,453 67	"	1,170,005 33	"	1,855,453 67	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	262,000 00	101,596 59	101,596 59	"	160,403 41	"	101,596 59	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1851, pages 337 à 365.
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	372,860 00	45,977 72	45,977 72	"	326,882 28	"	45,977 72	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	28,200 00	28,200 00	28,200 00	"	"	"	28,200 00	
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	15,000 00	11,287 50	11,287 50	"	3,712 50	"	11,287 50	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1851	1,700,000 00	2,405,109 60	2,405,109 60	"	"	705,109 60	2,405,109 60	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	100,000 00	113,827 17	113,827 17	"	"	13,827 17	113,827 17	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	587,141 26	587,141 26	"	"	507,141 26	587,141 26	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	14,000 00	16,674 31	16,674 31	"	"	2,674 31	16,674 31	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le Trésor	1,110,000 00	"	"	"	1,110,000 00	"	"	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	178,000 00	277,405 13	277,405 13	"	"	99,405 13	277,405 13	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale pour l'exercice 1851	159,279 00	37,903 88	37,903 88	"	121,375 12	"	37,903 88	
Produits divers des maisons de force et de correction	1,700,000 00	1,788,934 36	1,788,934 36	"	"	88,934 36	1,788,934 36	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	408,000 00	257,000 00	257,000 00	"	151,000 00	"	257,000 00	
Produit des manufactures impériales (Décret du 4 avril 1848.)	75,000 00	146,559 99	146,559 99	"	"	71,559 99	146,559 99	
Produit et revenus des châteaux et musées impériaux	250,000 00	7,975 57	7,975 57	"	242,024 43	"	7,975 57	
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Chemin de fer de Lyon	9,000,000 00	12,245,285 69	12,236,667 42	8,618f 21c	"	3,236,667 42	12,236,667 42	
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Chemin de fer de Chartres	3,000,000 00	1,348,974 57	1,348,974 57	"	1,651,025 43	"	1,348,974 57	
Remboursement des associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.)	11,287 50	104,690 26	104,690 26	"	"	93,402 76	104,690 26	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	12,820 80	12,820 80	12,820 80	"	"	"	12,820 80	
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	3,736,241 17	3,736,241 17	"	"	3,736,241 17	3,736,241 17	
Retenues par suite de cumul	"	239,127 88	239,127 88	"	"	239,127 88	239,127 88	
Versement de la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	1,130,000 00	1,130,000 00	"	"	1,130,000 00	1,130,000 00	
Solde disponible provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé	"	505,595 70	505,595 70	"	"	505,595 70	505,595 70	
Recettes de différentes origines	409,256 00	3,534,931 68	3,534,931 68	"	"	3,125,675 68	3,534,931 68	
	31,622,772 20	39,139,131 33	39,130,513 33	8,618 21	6,620,733 74	14,128,474 87	39,130,513 33	
					7,507,741f 13c			
RESSOURCES SPÉCIALES.								
Produit de la réserve de l'amortissement	75,660,150 00	76,053,587 63	76,053,587 63	"	"	393,437 63	76,053,587 63	Voir comme ci-dessus, page 371.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations recouvrées en 1851)	4,000,000 00	6,000,000 00	6,000,000 00	"	"	2,000,000 00	6,000,000 00	375.
Versement à faire par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,000,000 00	1,088,545 33	1,088,545 33	"	"	88,545 33	1,088,545 33	379.
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest (Loi du 13 mai 1851.)	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	383.
Idem. Prix du matériel	"	3,184,537 81	3,184,537 81	"	"	3,184,537 81	3,184,537 81	
	80,660,150 00	87,326,670 77	87,326,670 77	"	"	6,666,520 77	87,326,670 77	
					6,666,520f 77c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1849 ET 1850.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1849 et 1850, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1851, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1849	3,201,770f 65c	1,467,032f 92c
——— de l'exercice 1850	8,892,802 96	//
	12,094,573 61	1,467,032 92
	13,561,606f 53c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	410,641,097f 71c	412,225,346f 75c	412,225,346f 75c	//	//	1,584,249f 04c	412,225,346f 75c	
Produits des domaines	8,757,966 22	10,251,307 93	8,686,666 59	1,564,641f 34c	71,299f 63c	//	8,686,666 59	
Produit des forêts et de la pêche	35,888,605 00	27,118,151 12	26,536,480 78	581,670 34	9,352,124 22	//	26,536,480 78	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	266,603,000 00	238,549,233 36	235,596,284 23	2,952,949 13	31,006,715 77	//	235,596,284 23	
Douanes et sels	152,427,000 00	147,830,615 88	147,830,615 88	//	4,596,384 12	//	147,830,615 88	
Contributions indirectes	296,170,117 00	319,405,918 23	316,082,827 07	3,323,091 16	//	19,912,710 07	316,082,827 07	
Postes	47,926,000 00	44,228,070 09	44,218,502 19	9,567 90	3,707,497 81	//	44,218,502 19	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,629 90	3,131,266 53	3,131,266 53	//	18,363 37	//	3,131,266 53	
Produits universitaires	1,788,703 00	2,021,006 00	2,021,006 00	//	//	232,303 00	2,021,006 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	14,129,430 22	14,129,430 22	14,129,430 22	//	//	//	14,129,430 22	
Produits et revenus de l'Algérie	14,560,000 00	14,569,037 73	14,569,037 73	//	//	9,037 73	14,569,037 73	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,063,086 09	1,063,086 09	//	//	13,086 09	1,063,086 09	
Produits divers	31,622,772 20	39,139,131 54	39,130,513 33	8,618 21	//	7,507,741 13	39,130,513 33	
	1,284,714,321 25	1,273,661,601 47	1,265,221,063 39	8,440,538 08	48,752,384 92	29,259,127 06	1,265,221,063 39	
Ressources spéciales	80,660,150 00	87,326,670 77	87,326,670 77	//	//	6,666,520 77	87,326,670 77	
	1,365,374,471 25	1,360,988,272 24	1,352,547,734 16	8,440,538 08	48,752,384 92	35,925,647 83	1,352,547,734 16	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.					12,826,737f 09c			
Fonds reportés des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	13,561,606 53						13,561,606 53	
	1,378,936,077 78							
Fonds généraux du budget de 1850, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 10 de la loi des comptes de 1850)							1,366,109,340 69 1,059,945 65	
							1,367,169,286 34	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.									
	1° Dette consolidée et amortissement.									
1	Rentes 5 p. 0/0	185,823,786f 00c	185,812,676f 60c	183,064,777f 30c	2,747,899f 30c	(A) 11,100f 40c	11,100f 40c	2,747,899f 30c	183,064,777f 30c	(A) Promesses nominatives de l'arriéré, 6,400f; extinction de rentes au profit de l'État, 3,887f; annulation de rentes émises en double emploi et appoint sans affectation, 862f 40c.
2	—— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	895,302 00	894,238 50	1,063 50	"	"	1,063 50	894,238 50	
3	—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,371,911 00	2,367,125 50	4,785 50	"	"	4,785 50	2,367,125 50	
4	—— 3 p. 0/0	52,714,892 00	52,714,891 50	52,515,748 50	199,143 00	(B) 0 50	0 50	199,143 00	52,515,748 50	(B) Excédant de prévisions sur la consolidation de la réserve de l'amortissement réalisée au 1er juillet 1851.
5	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	"	"	64,545,864 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.									
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,298,619 00	5,298,550 69	5,298,550 69	"	(C) 68 31	"	"	5,298,550 69	(C) Somme restée sans emploi sur le crédit des intérêts, par suite de la répartition définitive des annuités, et qui a fait retour au chapitre de l'amortissement, où ce crédit a été ouvert par décret du 14 juillet 1852.
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,661,749 31	3,661,749 31	3,661,749 31	"	"	68 31	"	3,661,749 31	
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.									
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,170,263 23	7,170,263 23	6,648,246 52	522,016 71	"	"	522,016 71	6,648,246 52	(D) Reliquat auquel il ne peut être assigné de cause spéciale.
9	—— de la dette flottante du trésor	22,600,000 00	22,589,086 21	22,589,086 21	"	(D) 10,913 79	10,913 79	"	22,589,086 21	
	4° Dette viagère.									
10	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
11	Rentes viagères	1,754,961 40	1,462,263 83	1,462,263 83	"	(E) 292,697 57	292,697 57	"	1,462,263 83	(E) Extinctions successives de rentes viagères et de pensions de toute nature et non-réclamations d'arrérages.
11 *bis.*	—— pour la vieillesse	5,542 00	2,357 50	2,357 50	"	(F) 3,184 50	3,184 50	"	2,357 50	
12	Pensions de l'ancienne pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	365,000 00	346,755 55	346,755 55	"	(E) 18,244 45	18,244 45	"	346,755 55	
13	Pensions civiles	1,396,080 12	1,255,031 87	1,255,031 87	"	(E) 141,048 25	141,048 25	"	1,255,031 87	(F) Excédant de prévision.
14	—— à titre de récompenses nationales	952,156 70	911,066 93	911,066 93	"	(E) 41,089 77	41,089 77	"	911,066 93	
15	—— militaires	37,928,413 25	36,674,371 17	36,674,371 17	"	(E) 1,254,042 08	1,254,042 08	"	36,674,371 17	
16	—— ecclésiastiques	285,517 64	219,236 69	219,236 69	"	(E) 66,280 95	66,280 95	"	219,236 69	
17	—— de donataires dépossédés	1,160,527 69	1,147,936 45	1,147,936 45	"	(E) 12,591 24	12,591 24	"	1,147,936 45	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	600,000 00	
19	—— et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	800,000 00	775,225 37	775,225 37	"	(G) 24,774 63	24,774 63	"	775,225 37	(G) Extinction de pensions et cessation de jouissance d'indemnités temporaires réalisées en sus des prévisions du budget.
20	Subvention à la caisse des retraites de l'ancienne Chambre des pairs	50,000 00	24,226 01	24,226 01	"	(H) 25,773 99	25,773 99	"	24,226 01	(H) Décroissement des charges de la caisse des retraites.
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	299,129 20	299,079 20	50 00	(I) 870 80	870 80	50 00	299,079 20	(I) Allocations non consommées.
		390,980,585 34	389,077,895 11	385,602,937 10	3,474,958 01	1,902,690 23	1,902,690 23	3,474,958 01	385,602,937 10	
	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	45,038 60	45,038 60	45,038 60	"	"	"	"	45,038 60	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	94,304 60	94,304 60	94,304 60	"	"	"	"	94,304 60	
		391,119,928 54	389,217,238 31	385,742,280 30	3,474,958 01	1,902,690 23	1,902,690 23	3,474,958 01	385,742,280 30	
							5,377,648f 24c			
	DOTATIONS.									
22	Assemblée nationale	7,865,370 00	7,171,732 78	7,171,732 78	"	(A) 693,637 22	693,637 22	"	7,171,732 78	(A) Somme restée définitivement sans emploi, après le règlement du compte de l'Assemblée, sur les crédits inscrits par évaluation au budget.
23	Pouvoir exécutif	1,248,000 00	1,248,000 00	1,248,000 00	"	"	"	"	1,248,000 00	
		9,113,370 00	8,419,732 78	8,419,732 78	"	693,637 22	693,637 22	"	8,419,732 78	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	391,600f 00c	390,733f 33c	390,733f 33c	"	(A) 866f 67c	866f 67c	"	390,733f 33c	(A) Produit de vacances de places par décès, démissions, révocations, etc.
2	Administration centrale. (Matériel.)	88,000 00	87,953 12	87,953 12	"	(B) 46 88	46 88	"	87,953 12	(B) Crédits excédant les besoins du service.
	Tribunal des conflits.									
2 *bis.*	Traitement du greffier et dépenses du tribunal	6,000 00	6,000 00	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00	
	Conseil d'État.									
3	Conseil d'État. (Personnel.)	823,100 00	774,102 75	774,102 75	"	(A) 48,997 25	48,997 25	"	774,102 75	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	52,100 00	51,424 71	51,424 71	"	(C) 675 29	675 29	"	51,424 71	(C) Crédits restés sans emploi par suite des événements de décembre 1851.
4 *bis.*	Frais extraordinaires de copies et d'impression	15,000 00	4,637 53	4,637 53	"	(C) 10,362 47	10,362 47	"	4,637 53	
	Cours et Tribunaux.									
5	Cour de cassation	793,800 00	791,416 66	791,416 66	"	(A) 2,383 34	2,383 34	"	791,416 66	
6	Cours d'appel	5,233,900 00	5,222,985 02	5,222,535 03	449f 99c	(A) 10,914 98	10,914 98	449f 99c	5,222,535 03	
7	Cours d'assises	154,400 00	154,400 00	154,400 00	"	"	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	7,697,295 00	7,660,338 09	7,652,854 01	7,484 08	(A) 36,956 91	36,956 91	7,484 08	7,652,854 01	
9	Tribunaux de commerce	180,700 00	180,681 53	180,681 53	"	(A) 18 47	18 47	"	180,681 53	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,833 00	62,833 00	"	(A) 67 00	67 00	"	62,833 00	
11	Justices de paix	6,047,800 00	6,024,777 33	6,021,550 19	3,227 14	(A) 23,022 67	23,022 67	3,227 14	6,021,550 19	
12	Service de la justice en Algérie	633,850 00	607,591 31	606,752 31	839 00	(A) 26,258 69	26,258 69	839 00	606,752 31	
	Frais de justice.									
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,104,000 00	5,084,453 99	5,083,875 13	578 86	(B) 19,546 01	19,546 01	578 86	5,083,875 13	
	Secours et Subventions.									
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pensions; dépenses extraordinaires et imprévues; etc.	55,000 00	54,608 00	54,608 00	"	(A) 392 00	392 00	"	54,608 00	
		27,339,445 00	27,158,936 37	27,146,357 30	12,579 07	180,508 63	180,508 63	12,579 07	27,146,357 30	
15	Dépenses des exercices clos	5,544 79	5,544 79	5,544 79	"	"	"	"	5,544 79	
		27,344,989 79	27,164,481 16	27,151,902 09	12,579 07	180,508 63	180,508 63	12,579 07	27,151,902 09	
							193,087f 70c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	417,400f 00c	412,301f 51c	412,301f 51c	"	(A) 5,098f 49c	5,098f 49c	"	412,301f 51c	(A) Économie provenant de vacance d'emploi.
2	Administration centrale. (Matériel.)	143,000 00	142,987 87	142,987 87	"	12 13	12 13	"	142,987 87	
	Traitement des agents du service extérieur.									
3	Traitements des agents politiques et consulaires	3,690,800 00	3,690,748 73	3,690,748 73	"	51 27	51 27	"	3,690,748 73	
4	——— des agents en inactivité	95,000 00	94,996 07	94,043 85	952f 22c	3 93	3 93	952f 22c	94,043 85	
	Dépenses variables.									
5	Frais d'établissement	275,000 00	270,857 12	270,857 12	"	(C) 4,142 88	4,142 88	"	270,857 12	(B) Portions non employées des crédits supplémentaires attribués aux chapitres.
6	—— de voyage et de courriers	980,000 00	940,113 16	935,168 18	4,944 98	(B) 39,886 84	39,886 84	4,944 98	935,168 18	(C) Économies accidentelles.
7	—— de service	1,150,000 00	1,149,838 35	1,143,463 27	6,375 08	(B) 161 65	161 65	6,375 08	1,143,463 27	
8	Présents diplomatiques	30,000 00	27,622 56	27,279 83	342 73	(C) 2,377 44	2,377 44	342 73	27,279 83	
9	Indemnités et secours	52,500 00	44,901 17	44,778 95	122 22	(C) 7,598 83	7,598 83	122 22	44,778 95	
10	Dépenses secrètes	320,000 00	319,973 05	319,973 05	"	(C) 26 95	26 95	"	319,973 05	
11	Missions extraordinaires	458,000 00	428,287 89	428,287 89	"	(B) 29,712 11	29,712 11	"	428,287 89	
12	Dépenses imprévues	60,000 00	53,731 23	53,724 53	6 70	(B) 6,268 77	6,268 77	6 70	53,724 53	
13	Subvention à la caisse des retraites	224,519 00	224,519 00	224,519 00	"	"	"	"	224,519 00	
16	Subside au Gouvernement oriental	850,000 00	531,288 33	531,288 33	"	(D) 318,711 67	318,711 67	"	531,288 33	(D) Le subside a cessé le 1er avril 1851.
15	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		8,746,219 00	8,332,166 04	8,319,422 11	12,743 93	414,052 96	414,052 96	12,743 93	8,319,422 11	
14	Dépenses des exercices clos	16,490 43	16,490 43	16,490 43	"	"	"	"	16,490 43	
		8,762,709 43	8,348,656 47	8,335,912 54	12,743 93	414,052 96	414,052 96	12,743 93	8,335,912 54	
							426,796f 89c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel	367,250f 00c	367,235f 71c	367,235f 71c	"	14f 29c	14f 29c	"	"	"	367,235f 71c	
1 *bis.*	Indemnités à des employés supprimés	11,100 00	11,099 95	11,099 95	"	0 05	0 05	"	"	"	11,099 95	
2	Matériel	86,000 00	85,954 94	84,180 79	1,774f 15c	45 06	45 06	1,774f 15c	"	"	84,180 79	
	Université.											
3	Conseil supérieur et Inspecteurs généraux de l'Université	226,000 00	221,653 32	221,653 32	"	(A) 4,346 68	4,346 68	"	"	"	221,653 32	(A) Reliquat sur les frais de tournées des inspecteurs généraux.
4	Services généraux de l'instruction publique	134,000 00	127,403 39	126,384 92	1,018 47	(B) 6,596 61	6,596 61	1,018 47	"	"	126,384 92	(B) Reliquat sur les traitements de réforme.
5	École normale supérieure	225,780 00	219,499 79	219,499 79	"	(C) 6,280 21	6,280 21	"	"	"	219,499 79	(C) Reliquat sur le prix des bourses des élèves.
6	Administration académique	810,400 00	806,880 12	806,880 12	"	(D) 3,519 88	3,519 88	"	"	"	806,880 12	(D) Reliquat sur les frais de tournées des recteurs et inspecteurs.
7	Facultés de théologie	115,660 00	113,001 45	113,001 45	"	(E) 2,658 55	2,658 55	"	"	"	113,001 45	(E) Reliquat sur les traitements et gages.
8	——— de droit	776,700 00	749,832 28	749,822 28	10 00	(F) 26,867 72	26,867 72	10 00	"	"	749,822 28	(F) *Idem.*
9	——— de médecine	702,440 00	693,001 23	693,001 23	"	(G) 9,438 77	9,438 77	"	"	"	693,001 23	(G) *Idem.*
10	——— des sciences	485,700 00	478,421 26	478,370 26	51 00	(H) 7,278 74	7,278 74	51 00	"	"	478,370 26	(H) *Idem.*
11	——— des lettres	552,696 00	534,995 64	534,932 29	63 35	(I) 17,700 36	17,700 36	63 35	"	"	534,932 29	(I) *Idem.*
12	Écoles supérieures de pharmacie	164,000 00	154,679 79	149,999 43	4,680 36	(J) 9,320 21	9,320 21	4,680 36	"	"	149,999 43	(J) *Idem.*
13	Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises; accroissement de collections et bibliothèques	71,100 00	63,616 40	63,119 85	496 55	(K) 7,483 60	7,483 60	496 55	"	"	63,119 85	(K) Reliquat sur l'ensemble du chapitre.
14	Instruction secondaire. (Frais généraux)	87,000 00	80,734 60	80,592 10	142 50	(L) 6,265 40	6,265 40	142 50	"	"	80,592 10	(L) Reliquat sur les frais de concours pour l'agrégation.
15	——— (Lycées et colléges communaux.)	2,319,200 00	2,315,137 33	2,314,307 33	830 00	(M) 4,062 67	4,062 67	830 00	"	"	2,314,307 33	(M) Reliquat sur les remises du droit annuel.
16	——— primaire. (Inspection.)	765,999 00	748,006 85	747,275 22	731 63	(N) 17,992 15	17,992 15	731 63	"	"	747,275 22	(N) Reliquat sur les frais de tournées.
17	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,412,416 00	5,324,071 92	5,141,094 89	182,977 03	(O) 88,344 08	88,344 08	182,977 03	"	"	5,141,094 89	(O) Conséquence de l'élévation non prévue de la rétribution mensuelle dans les écoles primaires.
18	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,558,196 75	4,851,667 26	4,851,667 26	"	706,529 49	"	"	152,469f 09c	554,060f 40c	4,851,667 26	
19	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	513,134 57	420,295 46	420,295 46	"	92,839 11	"	"	25,564 61	67,274 50	420,295 46	
	Sciences et lettres.											
20	Institut de France	584,300 00	563,264 46	563,189 46	75 00	(P) 21,035 54	21,035 54	75 00	"	"	563,189 46	(P) Prix arriérés de l'Institut.
21	Collége de France	180,000 00	179,999 58	179,999 58	"	0 42	0 42	"	"	"	179,999 58	
22	Muséum d'histoire naturelle	469,780 00	469,722 22	469,722 22	"	57 78	57 78	"	"	"	469,722 22	
23	Établissements astronomiques	121,760 00	121,737 50	121,737 50	"	22 50	22 50	"	"	"	121,737 50	
24	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	289,000 00	288,998 62	288,998 62	"	1 38	1 38	"	"	"	288,998 62	
25	——— (Crédit extraordinaire. — Annuités.)	40,000 00	37,342 92	37,342 92	"	(Q) 2,657 08	2,657 08	"	"	"	37,342 92	(Q) Reliquat sur l'ensemble du chapitre.
26	Bibliothèques publiques	226,400 00	226,393 71	226,393 71	"	6 29	6 29	"	"	"	226,393 71	
27	Académie nationale de médecine	44,200 00	44,200 00	44,149 00	51 00	"	"	51 00	"	"	44,149 00	
28	École des chartes	35,400 00	35,399 93	35,399 93	"	0 07	0 07	"	"	"	35,399 93	
29	École spéc. des langues orient. vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille.	55,800 00	55,799 05	55,799 05	"	0 95	0 95	"	"	"	55,799 05	
30	Souscriptions	120,000 00	119,999 20	119,500 20	499 00	0 80	0 80	499 00	"	"	119,500 20	
31	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	179,983 30	179,883 30	100 00	16 70	16 70	100 00	"	"	179,883 30	
32	Sociétés savantes	35,000 00	34,986 23	34,986 23	"	13 77	13 77	"	"	"	34,986 23	
33	Voyages et missions scientifiques et lectures publiques du soir	61,200 00	61,199 67	59,923 65	1,276 02	0 33	0 33	1,276 02	"	"	59,923 65	
34	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	119,998 39	119,636 39	362 00	1 61	1 61	362 00	"	"	119,636 39	
35	Subvention aux caisses de retraites du ministère	750,000 00	750,000 00	750,000 00	"	"	"	"	"	"	750,000 00	
36	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	174,692 35	172,052 35	2,640 00	(R) 9,507 65	9,507 65	2,640 00	"	"	172,052 35	(R) Reliquat sur l'ensemble du chapitre.
37	Subvention à la ville de Rennes pour la construction d'un édifice, etc.	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	37,500 00	
39	Crédit extraord. Établissement d'une statistique de l'instruction publique.	12,000 00	11,998 18	11,998 18	"	1 82	1 82	"	"	"	11,998 18	
40	——— Construction d'un pied pour la lunette de l'Observatoire.	45,000 00	45,000 00	45,000 00	"	"	"	"	"	"	45,000 00	
41	——— Construction du conservatoire anatomique de Montpellier.	21,810 59	21,810 59	21,810 59	"	"	"	"	"	"	21,810 59	
		22,998,122 91	21,947,214 59	21,749,436 53	197,778 06	1,050,908 38	251,539 72	197,778 06	178,033 70	621,334 90	21,749,436 53	
38	Dépenses des exercices clos	152,379 45	152,379 45	152,379 45	"	"	"	"	"	"	152,379 45	
	TOTAL de la Ire Partie	23,150,502 36	22,099,594 04	21,901,815 98	197,778 06	1,050,908 38	251,539 72	197,778 06	178,033 70	621,334 90	21,901,815 98	
							449,317f 78c		799,368f 60c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	169,900f00c	169,720f82c	169,720f82c	"	(A) 179f18c	179f 18c	"	"	"	169,720f82c	(A) Produit de vacances d'emploi.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,000 00	24,998 22	24,803 19	195f 03c	(B) 1 78	1 78	195f 03c	"	"	24,803 19	(B) Reliquat à annuler.
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	41,022 00	41,022 00	41,022 00	"	"	"	"	"	"	41,022 00	
	Culte catholique.											
4	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,057,000 00	1,011,027 85	1,011,027 85	"	(C) 45,972 15	45,972 15	"	"	"	1,011,027 85	(C) Crédit sans emploi par suite de vacances.
5	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial.	32,635,207 03	32,553,287 09	32,538,928 85	14,358 24	(D) 81,919 94	81,919 94	14,358 24	"	"	32,538,928 85	(D) Produit des vacances dans les emplois, par suite des nombreuses mutations qui ont lieu dans le cours de l'année parmi le clergé paroissial.
6	Chapitre de Saint-Denis	69,000 00	44,009 62	43,981 85	27 77	(E) 24,990 38	24,990 38	27 77	"	"	43,981 85	(E) Crédit resté sans emploi par suite de vacances parmi les chanoines.
7	Bourses des séminaires	1,003,754 11	1,001,942 51	1,001,791 03	151 48	(F) 1,811 60	1,811 60	151 48	"	"	1,001,791 03	(F) Portions de bourses à annuler.
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	757,789 17	753,014 17	4,775 00	(G) 7,210 83	7,210 83	4,775 00	"	"	753,014 17	(G) Crédit sans emploi résultant de secours accordés à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses décédés avant d'avoir pu recevoir leur mandat de secours.
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	462,500 00	459,275 57	458,872 22	403 35	(H) 3,224 43	3,224 43	403 35	"	"	458,872 22	(H) Économies sur l'ensemble de la dépense.
10	Acquisitions, construction et entretien des édifices diocésains	600,000 00	592,390 98	570,896 22	21,494 76	(I) 7,609 02	7,609 02	21,494 76	"	"	570,896 22	(I) Crédit disponible à la clôture et sur lequel, conformément aux dispositions sur les exercices clos, seront imputées quelques dépenses relatives à des travaux dont la liquidation n'a pu avoir lieu en temps utile.
10 *bis.*	Grosses réparations des édifices diocésains	2,100,000 00	2,078,249 29	1,949,842 64	128,406 65	(J) 21,750 71	21,750 71	128,406 65	"	"	1,949,842 64	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	1,000,000 00	980,163 17	19,836 83	"	"	19,836 83	"	"	980,163 17	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	(J) Même observation.
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	4,967 29	4,967 29	"	(K) 32 71	32 71	"	"	"	4,967 29	(K) Portion de crédit non employée.
	Cultes non catholiques.											
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,182,012 00	1,176,133 87	1,175,913 03	220 84	(L) 5,878 13	5,878 13	220 84	"	"	1,175,913 03	(L) Vacances dans les emplois.
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	83,999 50	82,577 63	1,421 87	(M) 50	0 50	1,421 87	"	"	82,577 63	(M) Somme restée libre.
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	16,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	148,100 00	143,825 85	143,825 85	"	(N) 4,274 15	4,274 15	"	"	"	143,825 85	(N) Crédit resté sans emploi sur l'ensemble de la dépense.
19	Dépenses des cultes en Algérie	476,800 00	433,118 61	380,133 56	52,985 05	(O) 43,681 39	43,681 39	52,985 05	"	"	380,133 56	(O) Inachèvement des travaux autorisés en Algérie.
21	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		41,940,295 14	41,691,758 24	41,447,481 37	244,276 87	248,536 90	248,536 90	244,276 87	"	"	41,447,481 37	
20	Dépenses des exercices clos	386,255 83	386,255 83	386,255 83	"	"	"	"	"	"	386,255 83	
		42,326,550 97	42,078,014 07	41,833,737 20	244,276 87	248,536 90	248,536 90	244,276 87	"	"	41,833,737 20	
							492,813f 77c		"			
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
Uniq.	Travaux extraordinaires aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	250,000 00	245,266 66	232,000 00	13,266 66	(P) 4,733 34	4,733 34	13,266 66	"	"	232,000 00	(P) Crédit dont la reprise pourra avoir lieu plus tard, afin de solder des travaux qui n'ont pu être définitivement réglés avant la clôture.
							18,000f 00c		"			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses de l'instruction publique	23,150,502 36	22,099,594 04	21,901,815 98	197,778 06	1,050,908 38	251,539 72	197,778 06	178,033f 70c	621,334f 90c	21,901,815f98c	
	Dépenses des cultes	42,326,550 97	42,078,014 07	41,833,737 20	244,276 87	248,536 90	248,536 90	244,276 87	"	"	41,833,737 20	
		65,477,053 33	64,177,608 11	63,735,553 18	442,054 93	1,299,445 22	500,076 62	442,054 93	178,033 70	621,334 90	63,735,553 18	
	Travaux extraordinaires. (Dépenses des cultes.)	250,000 00	245,266 66	232,000 00	13,266 66	4,733 34	4,733 34	13,266 66	"	"	232,000 00	
		65,727,053 33	64,422,874 77	63,967,553 18	455,321 59	1,304,178 56	504,809 96	455,321 59	178,033 70	621,334 90	63,967,553 18	
							960,131f 55c		799,368f 60c			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
							MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	689,900f 00c	689,870f 58c	689,808f 33c	71f 25c	(A) 20f 42c	20f 42c	71f 25c	689,808f 33c	(A) Appoint resté libre.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	180,000 00	179,965 98	177,153 72	2,812 26	(B) 34 02	34 02	2,812 26	177,153 72	(B) Portion de crédit non employée.
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale.....	160,000 00	160,000 00	160,000 00	"	"	"	"	160,000 00	
4	Archives nationales.....	108,000 00	108,000 00	104,665 26	3,334 74	"	"	3,334 74	104,665 26	
	Services divers.									
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale.....	832,000 00	832,000 00	832,000 00	"	"	"	"	832,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	1,080,105 00	1,038,909 07	1,038,899 98	9 09	(C) 41,195 93	41,195 93	9 09	1,038,899 98	(C) Économie sur le service de nouvelles lignes électriques qui ont fonctionné plus tard qu'il n'avait été prévu.
7	Dépenses du matériel *idem*.....	134,055 00	133,812 10	133,812 10	"	(D) 242 90	242 90	"	133,812 10	(D) Portion de crédit non employée.
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	112,000 00	107,328 04	107,328 04	"	(E) 4,671 96	4,671 96	"	107,328 04	(E) Restant libre sur les allocations pour frais d'inspection d'armes et secours à des gardes nationaux blessés.
9	——— du matériel des gardes nationales.....	66,000 00	39,450 62	37,808 29	1,642 33	(F) 26,549 38	26,549 38	1,642 33	37,808 29	(F) Restant libre sur les allocations pour frais de taxes de témoins et frais d'impressions pour la révision des contrôles des gardes nationaux mobilisables.
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger.....	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00	
	Beaux-arts.									
11	Établissements des beaux-arts.....	454,500 00	449,522 25	449,496 92	25 33	(G) 4,977 75	4,977 75	25 33	449,496 92	(G) Somme restée libre sur tous les articles de ce chapitre, et principalement sur les allocations destinées aux dépenses de l'école de Rome et du conservatoire de musique et de déclamation.
12	Musées nationaux. (Personnel.).....	168,700 00	168,700 00	168,700 00	"	"	"	"	168,700 00	
13	Musées nationaux. (Matériel.).....	141,700 00	141,603 78	141,603 78	"	(H) 96 22	96 22	"	141,603 78	(H) Portion de crédit non employée.
14	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	900,000 00	899,958 44	893,658 06	6,300 38	(I) 41 56	41 56	6,300 38	893,658 06	(I) *Idem.*
15	Acquisitions de tableaux et statues pour le musée du Louvre.....	50,000 00	49,888 20	49,888 20	"	(J) 111 80	111 80	"	49,888 20	(J) *Idem.*
16	Conservation d'anciens monuments historiques.....	745,000 00	744,991 25	721,018 02	23,973 23	(K) 8 75	8 75	23,973 23	721,018 02	(K) Appoint inutile.
17	Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique.....	75,000 00	74,975 00	74,317 00	658 00	(L) 25 00	25 00	658 00	74,317 00	(L) Appoint resté libre.
18	Souscription à divers ouvrages concernant les beaux-arts.....	136,000 00	135,999 95	135,999 95	"	(M) 0 05	0 05	"	135,999 95	(M) Appoint inutile.
19	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs ou à leurs veuves.....	137,700 00	137,008 27	136,558 27	450 00	(N) 691 73	691 73	450 00	136,558 27	(N) Produit de vacances d'indemnités annuelles.
20	Subvention aux théâtres nationaux.....	1,334,000 00	1,333,950 00	1,333,950 00	"	(O) 50 00	50 00	"	1,333,950 00	(O) Produit de la vacance d'emploi, pour le mois de décembre 1851, du contrôleur du matériel de l'Opéra-Comique, démissionnaire.
20 *bis.*	Traitement des membres de la commission d'examen des ouvrages dramatiques.....	29,000 00	29,000 00	29,000 00	"	"	"	"	29,000 00	
21	Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra.....	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	
22	——— des retraites du conservatoire de musique...	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00	
	Secours et subventions.									
23	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	599,560 00	594,537 50	594,537 50	"	(P) 5,022 50	5,022 50	"	594,537 50	(P) Économie provenant d'extinction de pensions d'aliénés dans la maison de Charenton.
24	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance.....	700,000 00	696,641 25	695,939 55	701 70	(Q) 3,358 75	3,358 75	701 70	695,939 55	(Q) Secours non réclamés en temps utile.
25	Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents.....	677,000 00	671,183 24	668,816 04	2,367 20	(R) 5,816 76	5,816 76	2,367 20	668,816 04	(R) Produit d'extinction dans les secours fixes et non-emploi d'une portion du crédit destiné aux frais de rapatriement.
26	Secours à divers titres.....	450,000 00	442,575 50	441,710 50	865 00	(S) 7,424 50	7,424 50	865 00	441,710 50	(S) Produit d'extinction sur les secours annuels, et excédant de secours à divers titres non réclamés en temps utile.
27	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux.....	400,000 00	392,250 00	392,250 00	"	(T) 7,750 00	7,750 00	"	392,250 00	(T) Travaux non exécutés en temps utile.
28	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	120,000 00	
29	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	1,200,000 00	768,167 69	767,927 44	240 25	(U) 431,832 31	431,832 31	240 25	767,927 44	(U) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
	A REPORTER.....	11,900,220 00	11,360,297 71	11,316,846 95	43,450 76	539,922 29	539,922 29	43,450 76	11,316,846 95	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
	REPORT	11,900,220f00c	11,360,297f71c	11,316,846f95c	43,450f76c	539,922f29c	539,922f 29c	43,450f 76c	11,316,846f 95c	
	Administration départementale.									
30	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,612,300 00	2,592,827 67	2,591,427 67	1,400 00	(A) 19,472 33	19,472 33	1,400 00	2,591,427 67	(A) Produit de vacances, de mutations ou de congés.
31	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	98,228 55	98,028 55	200 00	(B) 1,771 45	1,771 45	200 00	98,028 55	(B) Produit de vacances ou de mutations.
32	Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	5,085,742 00	5,084,194 00	1,548 00	(C) 258 00	258 00	1,548 00	5,084,194 00	(C) Restant libre sur le crédit des abonnements au Moniteur et au Journal de la librairie.
33	Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	111,000 00	111,000 00	"	"	"	"	111,000 00	
	Détention des condamnés.									
34	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	6,568,000 00	6,499,553 94	6,409,040 58	90,513 36	(D) 68,446 06	68,446 06	90,513 36	6,409,040 58	(D) Somme restée sans emploi sur les crédits supplémentaires votés par prévision.
35	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus.	1,400,000 00	999,457 92	997,839 04	1,618 88	(E) 400,542 08	400,542 08	1,618 88	997,839 04	(E) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
36	Transport des condamnés au bagne, etc.; reprises d'évadés	400,000 00	370,998 46	369,220 00	1,778 46	(F) 29,001 54	29,001 54	1,778 46	369,220 00	(F) Somme restée sans emploi sur le crédit voté par prévision.
37	Subvention à la caisse de retraites des employés des prisons	60,000 00	60,000 00	60,000 00	"	"	"	"	60,000 00	
	Matériel des cours d'appel.									
38	Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et dépenses des cours d'appel	400,000 00	378,598 02	369,781 84	8,816 18	(G) 21,401 98	21,401 98	8,816 18	369,781 84	(G) Travaux non exécutés en temps utile.
39	Travaux de construction au palais de justice de Pau	150,000 00	116,773 44	116,773 44	"	(H) 33,226 56	33,226 56	"	116,773 44	(H) Portion de crédit non employée par suite de non-exécution de travaux.
	Dépenses extraordinaires.									
45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	650,000 00	649,938 25	640,472 28	9,465 97	(I) 61 75	61 75	9,465 97	640,472 28	(I) Portion de crédit non employée.
46	Travaux d'achèvement du palais de justice de Montpellier	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	150,000 00	
47	Travaux de restauration de l'amphithéâtre d'Arles	61,383 84	56,479 25	56,228 87	250 38	(J) 4,904 59	4,904 59	250 38	56,228 87	(J) Portion de crédit non employée.
48	Service de la correspondance télégraphique privée. (Personnel.)	16,500 00	12,430 00	12,430 00	"	(K) 4,070 00	4,070 00	"	12,430 00	(K) Produit d'économies faites sur divers traitements.
49	——— (Matériel.)	35,834 00	9,316 11	9,316 11	"	(L) 26,517 89	26,517 89	"	9,316 11	(L) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
50	Établissement de diverses lignes de télégraphie électrique	300,000 00	299,699 78	299,699 78	"	(M) 300 22	300 22	"	299,699 78	(M) Portion de crédit non employée.
51	Exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture	106,226 00	106,223 50	106,173 50	50 00	(N) 2 50	2 50	50 00	106,173 50	(N) Appoint inutile.
52	Troisième anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	199,957 81	199,121 31	836 50	(O) 42 19	42 19	836 50	199,121 31	(O) *Idem.*
53	Monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris	5,000 00	5,000 00	5,000 00	"	"	"	"	5,000 00	
54	Publication de l'ouvrage intitulé : *Rome souterraine*	58,490 00	58,490 00	58,490 00	"	"	"	"	58,490 00	
55	Travaux de restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	130,000 00	130,000 00	130,000 00	"	"	"	"	130,000 00	
56	Travaux d'achèvement du palais de la cour d'appel de Lyon	3,113 71	3,113 71	3,113 71	"	"	"	"	3,113 71	
57	Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	559,148 26	385,671 54	384,117 43	1,554 11	(P) 173,476 72	173,476 72	1,554 11	384,117 43	(P) Sur cette somme non employée, 171,740 francs ont été reportés à l'exercice 1852, par décret du 17 mars 1852.
58	Dépense du service de police instituée dans les communes de l'agglomération lyonnaise	168,197 70	167,222 56	167,080 06	142 50	(Q) 975 14	975 14	142 50	167,080 06	(Q) Le crédit supplémentaire voté par prévision a dépassé les besoins du service.
59	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	66,603 38	66,603 38	66,603 38	"	"	"	"	66,603 38	
60	Acquisition de deux tableaux de Géricault	24,570 00	24,570 00	24,570 00	"	"	"	"	24,570 00	
61	Continuation des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive.	8,000 00	8,000 00	8,000 00	"	"	"	"	8,000 00	
62	Mission en Mésopotamie et en Médie	27,633 00	27,632 95	27,447 45	185 50	(R) 0 05	0 05	185 50	27,447 45	(R) Appoint inutile.
63	Déblayement du temple de Sérapis	15,300 00	15,300 00	15,300 00	"	"	"	"	15,300 00	
64	Dépenses secrètes de police générale	700,000 00	700,000 00	700,000 00	"	"	"	"	700,000 00	
65	Indemnités pour dommages éprouvés pendant l'insurrection de décembre 1851	200,000 00	199,415 50	188,359 50	11,056 00	(S) 584 50	584 50	11,056 00	188,359 50	(S) Excédant de crédit sur les prévisions.
66	Dépenses résultant des arrestations opérées à la suite de décembre 1851	250,000 00	247,240 44	188,873 74	58,366 70	(T) 2,759 56	2,759 56	58,366 70	188,873 74	(T) *Idem.*
40 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		32,523,519 89	31,195,782 49	30,964,549 19	231,233 30	1,327,737 40	1,327,737 40	231,233 30	30,964,549 19	
40	Dépenses des exercices clos	182,989 29	182,989 29	182,989 29	"	"	"	"	182,989 29	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,706,509 18	31,378,771 78	31,147,538 48	231,233 30	1,327,737 40	1,327,737 40	231,233 30	31,147,538 48	
							1,558,970f 70c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR											
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.											
41	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,903,232f 90c	34,316,015f 22c	34,316,015f 22c	"	587,217f 68c	"	"	190,683f 52c	396,534f 16c	34,316,015f 22c	
	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	1,492,852 42	1,376,210 94	1,376,210 94.	"	116,641 48	"	"	29,052 90	87,588 58	1,376,210 94	
42	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	15,255,359 85	13,772,997 13	13,772,997 13	"	1,482,362 72	"	"	1,029,767 26	452,595 46	13,772,997 13	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,814,977 76	816,684 37	816,684 37	"	998,293 39	"	"	936,472 67	61,820 72	816,684 37	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières	1,263,794 76	820,144 88	820,144 88	"	443,649 88	"	"	316,591 76	127,058 12	820,144 88	
43	Dépenses extraordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	23,752,639 04	19,328,156 02	19,328,156 02	"	4,424,483 02	"	"	3,417,641 86	1,006,841 16	19,328,156 02	
	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	2,558,755 11	2,307,469 59	2,307,469 59	"	251,285 52	"	"	156,190 42	95,095 10	2,307,469 59	
44	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,041,758 53	12,112,439 40	12,112,439 40	"	929,319 13	"	"	661,152 84	268,166 29	12,112,439 40	
	Dépenses spéciales. — Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	10,272,249 73	9,621,685 35	9,621,685 35	"	650,564 38	"	"	650,564 38	"	9,621,685 35	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	104,355,620 10	94,471,802 90	94,471,802 90	"	9,883,817 20	"	"	7,388,117 61	2,495,699 59	94,471,802 90	
									9,883,817 20			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,706,509 18	31,378,771 78	31,147,538 48	231,233 30	1,327,737 40	1,327,737 40	231,233 30	"	"	31,147,538 48	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	104,355,620 10	94,471,802 90	94,471,802 90	"	9,883,817 20	"	"	7,388,117 61	2,495,699 59	94,471,802 90	
		137,062,129 28	125,850,574 68	125,619,341 38	231,233 30	11,211,554 60	1,327,737 40	231,233 30	7,388,117 61	2,495,699 59	125,619,341 38	
							1,558,970 70		9,883,817 20			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (ANCIEN)										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	463,150f00c	462,436f61c	462,436f61c	"	(A) 713f39c	713f 39c	"	"	462,436f 61c	(A, B) Appoints inutiles.
2	——— (Matériel.)	100,000 00	99,540 40	99,151 25	389f 15c	(B) 459 60	459 60	389f 15c	"	99,151 25	
3	Subvention aux caisses de retraite	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	"	150,000 00	
	Agriculture et haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	773,900 00	745,546 64	745,546 64	"	(C) 28,353 36	28,353 36	"	"	745,546 64	(C, D, E) Reste sans emploi par le résultat final de la dépense.
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,556,283 77	2,490,652 22	2,488,069 90	2,582 32	(D) 65,631 55	65,631 55	2,582 32	"	2,488,069 90	
6	Encouragements à l'agriculture	700,000 00	698,554 12	697,427 62	1,126 50	(E) 1,445 88	1,445 88	1,126 50	"	697,427 62	
6 *bis.*	Frais d'étude sur la péripneumonie épizootique des bestiaux	31,120 00	11,588 38	11,588 38	"	(F) 19,531 62	19,531 62	"	"	11,588 38	(F) Le report sera demandé sur 1853.
7	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,637,082 08	1,627,994 86	1,627,994 86	"	(G) 9,087 22	9,087 22	"	"	1,627,994 86	
8	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,166,000 00	1,150,455 70	1,145,855 70	4,600 00	(H) 15,544 30	15,544 30	4,600 00	"	1,145,855 70	(H) Reste sur la portion des crédits affectés aux primes pour étalons approuvés.
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
9	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	665,086 00	664,172 42	663,818 64	353 78	(I) 913 58	913 58	353 78	"	663,818 64	
10	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,151,000 00	1,099,128 22	1,099,128 22	"	(J) 51,871 78	51,871 78	"	"	1,099,128 22	(J) Réduction dans le nombre des élèves. — Régularisation dans les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments des écoles.
11	Encouragements aux manufactures et au commerce; brevets d'invention, etc.	273,000 00	269,361 43	269,302 83	58 60	(K) 3,638 57	3,638 57	58 60	"	269,302 83	(K) A reporter à l'exercice 1853.
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	30,233 37	24,927 79	24,927 79	"	(L) 5,305 58	"	"	5,305f 58c	24,927 79	
13	Encouragements aux pêches maritimes	4,850,000 00	4,830,669 26	4,825,357 44	5,311 82	(M) 19,330 74	19,330 74	5,311 82	"	4,825,357 44	(M) Somme sans emploi sur un crédit éventuel de sa nature.
14	Poids et mesures	719,000 00	717,100 17	716,097 31	1,002 86	(N) 1,899 83	1,899 83	1,002 86	"	716,097 31	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
15	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	300,000 00	282,977 97	281,905 25	1,072 72	(O) 17,022 03	17,022 03	1,072 72	"	281,905 25	(O) Reste libre sur le crédit affecté à l'expédition des eaux minérales et sur les allocations destinées au service général.
16	Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	36,923 70	36,923 70	"	(P) 576 30	576 30	"	"	36,923 70	
17	Établissements et services sanitaires	255,000 00	253,968 46	253,745 62	222 84	(P) 1,031 54	1,031 54	222 84	"	253.745 62	
	Secours.										
18	Secours aux colons de Saint-Domingue, etc.	735,000 00	701,036 22	696,183 90	4,852 32	(Q) 33,963 78	33,963 78	4,852 32	"	696,183 90	(Q) Économie obtenue par suite de décès.
19	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	3,092,705 53	2,155,573 02	2,155,573 02	"	(R) 937,132 51	"	"	937,132 51	2,155,573 02	(R) A reporter à l'exercice 1853.
	Services supplémentaires.										
22	Frais de surveillance des associations ouvrières	11,427 06	7,481 00	7,481 00	"	(R) 3,946 06	"	"	3,946 06	7,481 00	
23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	522,264 46	521,283 66	520,933 66	350 00	(S) 980 80	980 80	350 00	"	520,933 66	(G, I, K, X, P, S) Résultat de la liquidation des dépenses.
24	Caisses de secours mutuels	65,000 00	56,354 44	56,199 54	154 90	(S) 8,645 56	8,645 56	154 90	"	56,199 54	
24 *bis.*	Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	25,000 00	23,625 95	23,526 45	99 50	(S) 1,374 05	1,374 05	99 50	"	23,526 45	
25	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	9,015 05	9,015 05	9,015 05	"	"	"	"	"	9,015 05	
26	Dépenses du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce	33,000 00	"	"	"	(T) 33,000 00	33,000 00	"	"	"	(T) Le conseil général n'a pas été convoqué.
21	Dépenses des exercices périmés	166,287 80	166,287 80	166,287 80	"	"	"	"	"	166,287 80	
		20,518,055 12	19,256,655 49	19,234,478 18	22,177 31	1,261,399 69	315,015 48	22,177 31	946,384 15	19,234,478 18	
20	Dépenses des exercices clos	74,504 44	74,504 44	74,504 44	"	"	"	"	"	74,504 44	
		20,592,559 56	19,331,159 93	19,308,982 62	22,177 31	1,261,399 69	315,015 48	22,177 31	946,384 15	19,308,982 62	
							337,192f 79c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	490,550f00c	490,468f77c	490,468f77c	"	81f23c	81f23c	"	490,468 77	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	110,000 00	109,951 63	109,875 53	76f 10c	48 37	48 37	76 10	109,875 53	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,426,049 00	3,426,015 25	3,425,971 11	44 14	33 75	33 75	44 14	3,425,971 11	
4	——— des conducteurs embrigadés.....	3,640,000 00	3,619,038 19	3,614,891 22	4,146 97	20,961 81	20,961 81	4,146 97	3,614,891 22	
5	——— du corps des mines, enseignement, écoles.....	545,000 00	541,107 53	535,963 92	5,143 61	3,892 47	3,892 47	5,143 61	535,963 92	
6	——— des gardes-mines.....	83,500 00	83,489 62	83,489 62	"	10 38	10 38	"	83,489 62	
7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime, etc.	140,000 00	139,381 41	138,885 58	495 83	618 59	618 59	495 83	138,885 58	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer.....	350,000 00	349,177 76	349,177 76	"	822 24	822 24	"	349,177 76	
9	Conseil des bâtiments civils.....	32,000 00	31,999 92	31,999 92	"	0 08	0 08	"	31,999 92	
10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux.....	590,600 00	589,448 44	589,397 89	50 55	1,151 56	1,151 56	50 55	589,397 89	
10 *bis.*	Frais du matériel de régie des édifices publics et des palais nationaux.....	815,900 00	815,846 48	815,223 98	622 50	53 52	53 52	622 50	815,223 98	
11	Subvention à la caisse des retraites.....	545,417 00	542,527 41	542,527 41	"	2,889 59	2,889 59	"	542,527 41	
12	Routes nationales et ponts.....	29,018,804 03	28,996,125 05	28,964,962 73	31,162 32	22,678 98	22,678 98	31,162 32	28,964,962 73	
13	Navigation intérieure (rivières).....	5,586,220 19	5,582,132 68	5,550,884 35	31,248 33	4,087 51	4,087 51	31,248 33	5,550,884 35	
14	——— (canaux.).....	4,288,000 00	4,283,991 21	4,283,147 50	843 71	4,008 79	4,008 79	843 71	4,283,147 50	
15	Ports maritimes, phares et fanaux.....	3,817,434 85	3,801,741 94	3,800,423 29	1,318 65	15,692 91	15,692 91	1,318 65	3,800,423 29	
16	Dunes et semis, études d'irrigations et de desséchements.....	500,000 00	481,156 00	480,065 49	1,090 51	18,844 00	18,844 00	1,090 51	480,065 49	
17	Exploitation des grandes lignes de chemins de fer.....	7,050,000 00	5,987,604 84	5,987,604 84	"	1,062,395 16	1,062,395 16	"	5,987,604 84	
18	Matériel des mines. (Services divers.).....	50,000 00	42,799 51	42,564 21	235 30	7,200 49	7,200 49	235 30	42,564 21	
19	Entretien des palais nationaux.....	1,080,040 00	1,077,107 45	1,073,558 26	3,549 19	2,932 55	2,932 55	3,549 19	1,073,558 26	
20	Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général..	534,500 00	534,312 30	526,804 07	7,508 23	187 70	187 70	7,508 23	526,804 07	
21	Construction et grosses réparations des bâtiments civils et palais nationaux.....	1,908,092 75	1,674,719 71	1,657,970 62	16,749 09	233,373 04	233,373 04	16,749 09	1,657,970 62	
21 *bis.*	Réparations et achèvement de divers édifices publics.....	497,500 00	496,691 96	495,907 71	784 25	808 04	808 04	784 25	495,907 71	
22	Frais généraux et secours.....	43,605 00	43,431 65	43,431 65	"	173 35	173 35	"	43,431 65	
23	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage.....	350,000 00	280,500 00	280,500 00	"	69,500 00	69,500 00	"	280,500 00	
26	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	120,000 00	119,845 87	119,845 87	"	154 13	154 13	"	119,845 87	
27	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés ou endommagés par les eaux.....	18,800 00	18,800 00	18,800 00	"	"	"	"	18,800 00	
	A REPORTER.....	65,632,012 82	64,159,412 58	64,054,343 30	105,069 28	1,472,600 24	1,472,600 24	105,069 28	64,054,343 30	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE TRAVAUX PUBLICS.									
	REPORT	65,632,012f 82c	64,159,412f 58c	64,054,343f 30c	105,069f 28c	1,472,600f 24c	1,472,600f 24c	105,069f 28c	64,054,343f 30c	
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
28	Restauration de l'aqueduc de Trappes	35,000 00	34,138 54	34,138 54	"	861 46	861 46	"	34,138 54	
29	Réparation de dommages causés aux routes nationales et aux ponts par les inondations	65,118 59	63,656 54	63,646 10	10 44	1,462 05	1,462 05	10 44	63,646 10	
30	Appropriation du domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mineurs de Saint-Étienne	7,150 00	7,150 00	7,150 00	"	"	"	"	7,150 00	
25	Dépenses des exercices périmés	61,274 23	58,103 91	58,103 91	"	3,170 32	3,170 32	"	58,103 91	
		65,800,555 64	64,322,461 57	64,217,381 85	105,079 72	1,478,094 07	1,478,094 07	105,079 72	64,217,381 85	
24	Dépenses des exercices clos	326,017 97	326,017 97	326,017 97	"	"	"	"	326,017 97	
	TOTAL de la Ire Section	66,126,573 61	64,648,479 54	64,543,399 82	105,079 72	1,478,094 07	1,478,094 07	105,079 72	64,543,399 82	
							1,583,173 79			
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Routes et ponts; achèvement de lacunes et rectifications	3,621,025 37	3,612,649 28	3,601,346 05	11,303 23	8,376 09	8,376 09	11,303 23	3,601,346 05	
2	Nouvelles routes de la Corse	205,538 00	205,538 00	205,538 00	"	"	"	"	205,538 00	
3	Construction de ponts	232,200 00	217,106 05	217,106 05	"	15,093 95	15,093 95	"	217,106 05	
4	Navigation. (Rivières.)	2,555,000 00	2,554,558 74	2,554,471 03	87 71	441 26	441 26	87 71	2,554,471 03	
5	Navigation. (Canaux)	3,024,000 00	2,999,845 23	2,998,593 57	1,251 66	24,154 77	24,154 77	1,251 66	2,998,593 57	
6	Ports maritimes	5,141,856 66	5,064,928 22	5,056,249 25	8,678 97	76,928 44	76,928 44	8,678 97	5,056,249 25	
7	Réparations des dommages causés par les inondations	303,900 00	298,702 29	298,371 20	331 09	5,197 71	5,197 71	331 09	298,371 20	
8	Établissements de grandes lignes de chemins de fer	47,944,693 33	47,204,131 71	47,072,145 77	131,985 94	740,561 62	740,561 62	131,985 94	47,072,145 77	
9	Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	
9 *bis.*	Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, pour la reconstruction du pont de la Mulatière	36,000 00	2,500 00	2,500 00	"	33,500 00	33,500 00	"	2,500 00	
10	Isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	3,200,000 00	3,200,000 00	3,200,000 00	"	"	"	"	3,200,000 00	
11	Achèvement de la grande cour du Louvre	175,000 00	173,691 77	173,691 77	"	1,308 23	1,308 23	"	173,691 77	
		66,439,213 36	65,533,651 29	65,380,012 69	153,638 60	905,562 07	905,562 07	153,638 60	65,380,012 69	
12	Dépenses des exercices clos	197,076 86	197,076 86	197,076 86	"	"	"	"	197,076 86	
	TOTAL de la IIe Section	66,636,290 22	65,730,728 15	65,577,089 55	153,638 60	905,562 07	905,562 07	153,638 60	65,577,089 55	
							1,059,200 67			
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	66,126,573 61	64,648,479 54	64,543,399 82	105,079 72	1,478,094 07	1,478,094 07	105,079 72	64,543,399 82	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	66,636,290 22	65,730,728 15	65,577,089 55	153,638 60	905,562 07	905,562 07	153,638 60	65,577,089 55	
		132,762,863 83	130,379,207 69	130,120,489 37	258,718 32	2,383,656 14	2,383,656 14	258,718 32	130,120,489 37	
							2,642,374 46			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.								
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,655,400f 00c	1,651,622f 86c	1,651,563f 65c	59f 21c	3,777f 14c	3,777f 14c	59f 21c	1,651,563f 65c
2	Administration centrale. (Matériel.)	285,000 00	284,428 84	284,428 84	"	571 16	571 16	"	284,428 84
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	247,535 18	247,535 18	"	464 82	464 82	"	247,535 18
4	États-majors	14,530,100 36	14,247,781 73	14,245,359 45	2,422 28	282,318 63	282,318 63	2,422 28	14,245,359 45
5	Gendarmerie	24,366,955 61	23,573,005 61	23,567,355 61	5,650 00	793,950 00	793,950 00	5,650 00	23,567,355 61
6	Garde républicaine	2,479,804 72	2,439,683 37	2,439,683 37	"	40,121 35	40,121 35	"	2,439,683 37
7	Recrutement et réserve	470,000 00	469,999 84	469,338 56	661 28	0 16	0 16	661 28	469,338 56
8	Justice militaire	949,502 59	945,558 32	945,361 28	197 04	3,944 27	3,944 27	197 04	945,361 28
9	Solde et entretien des troupes	165,389,478 76	162,529,398 33	161,656,323 28	873,075 05	2,860,080 43	2,860,080 43	873,075 05	161,656,323 28
10	Habillement et campement	15,006,243 96	15,002,897 86	14,876,141 71	126,756 15	3,346 10	3,346 10	126,756 15	14,876,141 71
11	Lits militaires	6,364,019 00	6,089,963 92	6,088,846 72	1,117 20	274,055 08	274,055 08	1,117 20	6,088,846 72
12	Transports généraux	1,993,904 00	1,553,047 16	1,538,638 52	14,408 64	440,856 84	440,856 84	14,408 64	1,538,638 52
13	Remonte générale	4,837,300 00	4,618,676 08	4,618,676 08	"	218,623 92	218,623 92	"	4,618,676 08
14	Harnachement	582,175 00	491,894 66	491,462 34	432 32	90,280 34	90,280 34	432 32	491,462 34
15	Fourrages	27,486,818 00	27,486,729 18	27,478,967 82	7,761 36	88 82	88 82	7 761 36	27,478,967 82
16	Solde de non-activité et solde de réforme	467,304 47	451,613 18	451,613 18	"	15,691 29	15,691 29	"	451,613 18
17	Secours	1,217,000 00	1,207,821 28	1,207,821 28	"	9,178 72	9,178 72	"	1,207,821 28
18	Dépenses temporaires	301,536 25	237,800 10	237,800 10	"	63,736 15	63,736 15	"	237,800 10
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	781,792 00	781,792 00	781,792 00	"	"	"	"	781,792 00
20	Dépôt général de la guerre	131,500 00	131,487 68	131,487 68	"	12 32	12 32	"	131,487 68
21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,621,415 00	5,393,823 98	5,388,571 09	5,252 89	227,591 02	227,591 02	5,252 89	5,388,571 09
22	Matériel de l'artillerie. (Algérie.)	316,300 00	240,591 25	233,772 14	6,819 11	75,708 75	75,708 75	6,819 11	233,772 14
23	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	545,863 00	463,834 11	463,834 11	"	82,028 89	82,028 89	"	463,834 11
24	Poudres et salpêtres (Matériel.)	3,508,623 00	3,320,698 94	3,320,698 94	"	187,924 06	187,924 06	"	3,320,698 94
25	Matériel du génie. (Intérieur.)	7,650,000 00	7,621,885 29	7,614,294 69	7,590 60	28,114 71	28,114 71	7,590 60	7,614,294 69
26	Matériel du génie. (Algérie.)	3,100,000 00	3,096,962 13	3,092,121 35	4,840 78	3,037 87	3,037 87	4,840 78	3,092,121 35
27	Écoles militaires	2,022,565 00	1,800,176 85	1,799,706 36	470 49	222,388 15	222,388 15	470 49	1,799,706 36
	À REPORTER	292,308,600 72	286,380,709 73	285,323,195 33	1,057,514 40	5,927,890 99	5,927,890 99	1,057,514 40	285,323,195 33

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	
1 à 3	Réduction provenant principalement d'économies réalisées par suite de vacances d'emplois	4,813f 12c
4	Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; non-allocation de la totalité des frais de représentation et de bureau, et des indemnités de fourrages et de logement prévus au budget	282,318 63
5	Incomplets résultant de ce que l'accroissement autorisé pour les brigades de gendarmerie n'a pu être réalisé pendant l'exercice	793,950 00
6	Gratifications allouées sur le fonds spécial de 1851 et non payées dans les délais réglementaires	40,121 35
7	Les crédits ouverts ont été entièrement employés moins	0 16
8	Diminution portant sur les dépenses des ateliers de militaires condamnés, tant en France qu'en Algérie	3,944 27
9	Réduction de consommations dans le service des vivres, résultant d'un effectif non réalisé, tant à l'intérieur qu'en Italie et en Algérie. Économies sur les crédits affectés aux hôpitaux militaires et provenant de ce que le nombre des malades a été loin d'atteindre en 1851 les prévisions inscrites au budget de l'exercice	2,860,080 43
10	Excédant de crédit dont le peu d'importance ne nécessite aucune explication	3,346 10
11	Réductions dans le chiffre des troupes logées chez l'habitant	274,055 08
12	Sommes restées disponibles sur les transports de matériel par terre et par eau, ainsi que sur les équipages militaires, lesquelles, par suite de leur nature éventuelle, diffèrent toujours plus ou moins des prévisions budgétaires	440,856 84
13	Achat d'un nombre de chevaux inférieur à celui qui avait servi de base aux allocations budgétaires	218,623 92
14	Le nombre des effets de harnachement remplacés en 1851, soit en France, soit en Algérie, est resté au-dessous des prévisions inscrites au budget	90,280 34
15	Excédant de crédit sans importance ne donnant lieu à aucune explication	88 82
16, 17, et 18	Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, etc.	88,606 16
20	Crédits absorbés moins	12 32
21	Économies obtenues sur l'ensemble des dépenses du matériel de l'artillerie en France et en Italie	227,591 02
22	Non-réalisation de la totalité des dépenses prévues pour l'entretien de l'armement et pour l'achat de pièces d'armes, celles qui sont devenues nécessaires dans le courant de l'année ayant été tirées de l'intérieur	75,708 75
23 et 24	Incomplets dans le personnel des poudres et salpêtres, réduction du nombre des journées d'ouvriers, par suite de la non-réalisation d'une forte portion de fabrications prévues au budget	269,952 95
25	Économies obtenues dans l'exécution des travaux de bâtiments, et principalement non-emploi du crédit alloué pour le matériel du service du génie à la division d'occupation en Italie	28,114 71
26	Les crédits ont été absorbés en presque totalité; il en reste sans emploi seulement	3,037 87
27	Incomplets dans le nombre des élèves entretenus; suppression des trois écoles de tir de Saint-Omer, Grenoble et Toulouse; enfin, diminution des dépenses des écoles régimentaires, par suite des exigences du services, qui n'ont pas permis de donner aux cours toute l'extension qu'ils auraient pu recevoir	222,388 15
28	Incomplets dans l'effectif des invalides entretenus pendant l'année 1851, et réduction instable dans les dépenses d'exploitation générale	291,131 30
	À REPORTER	6,210,022 29

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.								
	REPORT	292,308,600f 72c	286,380,709f 73c	285,323,195f 33c	1,057,514f 40c	5,927,890f 99c	5,927,890f 99c	1,057,514f 40c	285,323,195f 33c
28	Invalides de la guerre	2,661,705 00	2,370,573 70	2,367,725 93	2,847 77	291,131 30	291,131 30	2,847 77	2,367,725 93
29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	762,064 83	718,879 05	716,533 68	2,345 37	43,185 78	43,185 78	2,345 37	716,533 68
30	Services militaires indigènes en Algérie	7,448,564 97	6,887,611 11	6,887,352 11	259 00	560,953 86	560,953 86	259 00	6,887,352 11
31	Service maritime en Algérie	532,000 00	434,085 11	433,531 76	553 35	97,914 89	97,914 89	553 35	433,531 76
32	Administration provinciale en Algérie	695,300 00	656,523 51	655,918 94	604 57	38,776 49	38,776 49	604 57	655,918 94
33	Services financiers en Algérie	1,253,845 00	1,116,340 11	1,110,213 47	6,126 64	137,504 89	137,504 89	6,126 64	1,110,213 47
34	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845.	400,000 00	398,991 88	369,908 21	29,083 67	1,008 12	1,008 12	29,083 67	369,908 21
35	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	1,697,752 02	1,691,997 00	5,755 02	17,247 98	17,247 98	5,755 02	1,691,997 00
36	Colonies agricoles en Algérie	2,750,000 00	2,749,591 40	2,746,454 22	3,137 18	408 60	408 60	3,137 18	2,746,454 22
36 *bis*.	Établissements disciplinaires en Algérie	700,000 00	584,360 52	584,217 19	143 33	115,639 48	115,639 48	143 33	584,217 19
37	Travaux civils en Algérie	5,528,660 00	5,458,756 07	5,448,965 26	9,790 81	69,903 93	69,903 93	9,790 81	5,448,965 26
38	Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	80,244 25	80,244 25	"	81,755 75	81,755 75	"	80,244 25
40	Dépenses des exercices périmés	141,633 13	132,722 19	132,722 19	"	8,910 94	8,910 94	"	132,722 19
		317,059,373 65	309,667,140 65	308,548,979 54	1,118,161 11	7,392,233 00	7,392,233 00	1,118,161 11	308,548,979 54
39	Dépenses des exercices clos	3,481,219 01	3,481,219 01	3,481,219 01	"	"	"	"	3,481,219 01
41	Rappels des dépenses payables sur revues	822,422 48	822,422 48	822,422 48	"	"	"	"	822,422 48
		321,363,015 14	313,970,782 14	312,852,621 03	1,118,161 11	7,392,233 00	7,392,233 00	1,118,161 11	312,852,621 03
							5,510,394 11		
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.								
1	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	700,000 00	442,505 50	442,505 50	"	257,494 50	257,494 50	"	442,505 50
2	Matériel du génie. (Intérieur.)	3,010,000 00	3,592,425 13	3,591,650 88	774 25	17,574 87	17,574 87	774 25	3,591,650 88
		4,310,000 00	4,034,930 63	4,034,156 38	774 25	275,069 37	275,069 37	774 25	4,034,156 38
							275,843 62		
	RÉCAPITULATION.								
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE	321,363,015 14	313,970,782 14	312,852,621 03	1,118,161 11	7,392,233 00	7,392,233 00	1,118,161 11	312,852,621 03
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES	4,310,000 00	4,034,930 63	4,034,156 38	774 25	275,069 37	275,069 37	774 25	4,034,156 38
		325,673,015 14	318,005,712 77	316,886,777 41	1,118,935 36	7,667,302 37	7,667,302 37	1,118,935 36	316,886,777 41
							8,786,237 73		

CHAPITRES	OBSERVATIONS.		CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
	REPORT		6,219,022f 29c
29	Économies réalisées sur quelques-unes des dépenses de gouvernement et d'administration générale, et, plus particulièrement, non-exécution de travaux prévus au budget de l'exercice pour la construction et l'installation de nouveaux postes télégraphiques		43,185 78
30	Diminution dans les subsides et secours accordés à des chefs et agents indigènes, dans le nombre des prisonniers politiques arabes détenus en France ou en Algérie. Non-réalisation de l'extension projetée du service des affaires arabes et du corps des interprètes de l'armée, enfin incomplets dans les troupes indigènes et réduction dans la consommation des prestations en nature qui leur sont allouées		560,953 86
31	Réductions sur les traitements du personnel; suppression de quelques allocations accessoires et ajournement de diverses dépenses du matériel		97,914 89
32	Retard dans l'installation des commissariats civils et dans celui du service des prisons civiles		38,776 49
33	Réalisation d'économies opérées sur les dépenses du personnel et du matériel; diminution dans le débit de la poudre de mine par suite du ralentissement des travaux civils		137,504 89
34	Crédits employés en totalité sauf		1,008 12
35	Vacances d'emplois; réductions dans les dépenses de matériel des dépôts d'ouvriers		17,247 98
36	Économies réalisées sur le crédit spécial alloué pour rations de vivres et de chauffage		408 60
36 *bis*.	Incomplets dans le cadre du personnel de surveillance; non-emploi des fonds spécialement affectés au transport des familles des insurgés		115,639 48
37	Vacances d'emplois et rabais obtenus dans les adjudications de travaux		69,903 93
38	Non-emploi		81,755 75
39	Créances ordonnancées et non payées		8,910 94
	TOTAL de la Ire Section		7,392,233 00
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
	Retards dans les acquisitions projetées par suite de litiges imprévus; suspension de travaux de construction résultant de circonstances de force majeure : telles sont les principales causes qui ont produit les excédants de crédits ci-après :		
1	Matériel de l'artillerie	257,494f 50c	275,069 37
2	Matériel du génie	17,574 87	
	TOTAL GÉNÉRAL		7,667,302 37

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.									
	1re SECTION — SERVICE ORDINAIRE.									
	SERVICE *MARINE*.									
	Service central.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	728,900f00c	728,763f68c	728,487f01c	276f 67c	136f 32c	136f 32c	276f 67c	728,487f01c	(A) L'excédant de crédits, qui, pour l'ensemble du service marine, s'élève à 3,330,723 fr. 55 cent., s'explique, savoir :
2	——— (Matériel.)	139,600 00	139,346 96	139,283 51	63 45	253 [illegible]	253 04	63 45	139,283 51	
	Service général.									
3	Officiers militaires et civils	8,160,254 95	8,158,292 19	8,158,292 19	"	1,962 [illegible]	1,962 76	"	8,158,292 19	Pour les dépenses du personnel,
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,855,973 00	1,852,561 80	1,852,561 80	"	3,411 [illegible]	3,411 20	"	1,852,561 80	1° Par des vacances temporaires ou par des incomplets dans les corps à terre ;
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	23,214,428 34	22,931,950 83	22,930,650 02	1,300 81	282,477 [illegible]	282,477 51	1,300 81	22,930,650 02	2° Par le défaut de décomptage des rôles d'équipage de quelques bâtiments appartenant à des stations lointaines et dont les feuilles de journées n'ont pu parvenir en France avant la clôture de l'exercice;
6	Hôpitaux	1,417,700 00	1,347,686 35	1,345,874 45	1,811 90	70,013 [illegible]	70,013 65	1,811 90	1,345 874 45	
7	Vivres	10,672,508 00	9,800,685 52	9,800,685 52	"	871,822 [illegible]	871,822 48	"	9,800,685 52	3° Enfin par le non-emploi des réserves faites pour la régularisation des traites de l'extérieur dont les pièces justificatives ne sont pas parvenues au ministère avant l'établissement du compte définitif de l'exercice 1851.
8	Justice maritime	91,210 00	72,402 01	71,719 46	682 55	18,807 [illegible]	18,807 99	682 55	71,719 46	
9	Salaires d'ouvriers	10,510,000 00	10,419,331 60	10,419,331 60	"	90,668 [illegible]	90,668 40	"	10,419,331 60	Pour les dépenses du matériel,
10	Approvisionnements généraux de la flotte	17,937,000 00	16,865,162 53	16,856,218 22	8,944 31	1,071,837 [illegible]	1,071,837 47	8,944 31	16,856,218 22	1° Hôpitaux. — Par une réduction dans le nombre des journées de malades ;
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,731,000 00	1,719,515 03	1,710,565 63	8,949 40	11,484 [illegible]	11,484 97	8,949 40	1,710,565 63	2° Vivres, — Par une diminution générale dans le prix des denrées ;
11 *bis.*	Construction de fosses d'immersion	300,000 00	240,278 78	237,198 67	3,080 11	59,721 [illegible]	59,721 22	3,080 11	237,198 67	3° Approvisionnements généraux de la flotte. — D'un côté par des retards dans l'exécution de certains marchés ; de l'autre par le remboursement tardif de cessions faites à des services étrangers, et dont le montant n'a pu être affecté au remplacement dans des magasins des approvisionnements cédés ;
11 *ter.*	Casernement et campement des troupes à la Plata	95,000 00	93,814 15	93,814 15	"	1,185 [illegible]	1,185 85	"	93,814 15	
12	Poudres	318,381 00	285,415 33	285,415 33	"	32,965 [illegible]	32,965 67	"	285,415 33	
13	École navale en rade de Brest	93,400 00	72,128 19	72,128 19	"	21,271 [illegible]	21,271 81	"	72,128 19	
14	Affrétements et transports par mer	300,000 00	129,734 51	129,724 51	10 00	170,265 [illegible]	170,265 49	10 00	129,724 51	4° Affrétements et transports par mer. — Par les économies réalisées au moyen de l'emploi plus fréquent des bâtiments de l'État au service des transports ;
15	Chiourmes	328,000 00	327,981 54	327,923 37	58 17	18 [illegible]	18 46	58 17	327,923 37	
16	Frais généraux d'impressions	378,000 00	377,153 61	377,075 30	78 31	846 [illegible]	846 39	78 31	377,075 30	
17	Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,496,084 00	1,399,811 75	1,399,116 65	695 10	96,272 [illegible]	96,272 25	695 10	1,399,116 65	5° Travaux extraordinaires. — Par les retards qu'ont éprouvés divers travaux reportés, en majeure partie, à l'exercice suivant ;
18	Dépenses temporaires	119,312 00	80,158 30	80,158 30	"	39,153 [illegible]	39,153 70	"	80,158 30	6° Divers services. — Par les différences qui se produisent habituellement entre les prévisions et les faits de dépenses.
	Service scientifique.									
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	114,100 00	90,188 37	90,188 37	"	23,911 [illegible]	23,911 63	"	90,188 37	
20	——— (Matériel.)	290,000 00	271,978 26	271,794 44	183 82	18,021 [illegible]	18,021 74	183 82	271,794 44	
22	Dépenses des exercices périmés	28,928 79	27,161 28	27,161 28	"	1,767 [illegible]	1,767 51	"	27,161 28	
		80,319,780 08	77,431,502 57	77,405,367 97	26,134 60	2,888,277 [illegible]	2,888,277 51	26,134 60	77,405,367 97	
21	Dépenses des exercices clos	459,164 33	459,164 33	459,164 33	"	"	"	"	459,164 33	
23	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1851.	532,361 71	532,361 71	532,361 71	"	"	"	"	532,361 71	
							2,888,277 51	26,134 60		
	TOTAL de la 1re section	81,311,306 12	78,423,028 61	78,396,894 01	26,134 60	2,888,277 [illegible]	2,914,412f 11c		78,396,894 01	
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Fort Boyard	54,500 00	27,816 27	27,816 27	"	26,683 [illegible]	26,683 73	"	27,816 27	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	
	A REPORTER	54,500 00	27,816 27	27,816 27	"	26,683 [illegible]	26,683 73	"	27,816 27	

Suite DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite de la 2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
	REPORT	54,500f00c	27,816f27c	27,816f27c	"	26,683f73c	26,683f73c	"	27,816f27c	
3	Établissements à créer à Castineau	80,000 00	79,994 10	68,501 49	11,492f 61c	5 90	5 90	11,492f 61c	68,501 49	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,575,000 00	2,574,777 80	2,459,019 94	115,757 86	222 20	222 20	115,757 86	2,459,019 94	
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,506,600 00	1,091,065 79	1,091,065 79	"	415,534 21	415,534 21	"	1,091,065 79	
6	Amélioration de Port-Vendres	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
		4,516,100 00	4,073,653 96	3,946,403 49	127,250 47	442,446 04	442,446 04	127,250 47	3,946,403 49	
7	Dépenses des exercices clos	135 52	135 52	135 52	"	"	"	"	135 52	
	TOTAL DE LA 2e SECTION	4,516,235 52	4,073,789 48	3,946,539 01	127,250 47	442,446 04	442,446 04	127,250 47	3,946,539 01	
							569,696 51			

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE	81,311,306 12	78,423,028 61	78,396,894 01	26,134 60	2,888,277 51	2,888,277 51	26,134 60	78,396,894 01
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES	4,516,235 52	4,073,789 48	3,946,539 01	127,250 47	442,446 04	442,446 04	127,250 47	3,946,539 01
	85,827,541 64	82,496,818 09	82,343,433 02	153,385 07	3,330,723 55	3,330,723 55	153,385 07	82,343,433 02
						3,484,108 62		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.										
	Service général.										
25	Cour des comptes.	Personnel	956,100f00c	956,090f80c	956,090f80c	"	(A) 9f20c	9f 20c	"	956,090f80c	(A) Centimes négligés dans la liquidation des traitements.
26		Matériel et dépenses diverses	59,600 00	59,599 70	59,599 70	"	(D) 0 30	0 30	"	59,599 70	(B) Fraction non employée.
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,026,800 00	4,992,683 06	4,992,390 56	292f 50c	(C) 34,116 94	34,116 94	292f 50c	4,992,390 56	(C) Sommes restées sans affectation sur le fonds des traitements des bureaux du ministère et des administrations centrales qui y ressortissent.
28		Matériel	613,000 00	612,955 77	612,729 97	225 80	(D) 44 23	44 23	225 80	612,729 97	(D) Portion de crédit non employée.
29		Dépenses diverses	296,821 00	294,213 36	294,213 36	"	(E) 2,607 64	2,607 64	"	294,213 36	(E) Économie réalisée sur les frais judiciaires et extinctions d'indemnités temporaires de réforme allouées à d'anciens agents des finances.
29 *bis.*		Subvention aux caisses de retraite des administrations financières	11,455,000 00	10,632,718 83	10,632,718 83	"	(F) 822,281 17	822,281 17	"	10,632,718 83	(F) Excédant resté sans emploi par suite du décroissement des charges de la caisse des retraites des finances.
30	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	78,200 00	76,574 06	76,574 06	"	(G) 1,625 94	1,625 94	"	76,574 06	(G) Vacances d'emploi et centimes négligés.
31		Matériel	97,071 25	93,293 14	93,141 09	152 05	(H) 3,778 11	3,778 11	152 05	93,141 09	(H) Excédant de crédit provenant, notamment, des dépenses accidentelles et imprévues.
32		Dépenses diverses	34,791 95	34,321 60	34,321 60	"	(I) 470 35	470 35	"	34,321 60	(I) Économies sur les frais de bureau.
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,376,000 00	3,169,541 49	3,169,541 49	"	(J) 206,458 51	206,458 51	"	3,169,541 49	(J) Disponible résultant de la diminution qu'ont éprouvée en 1851 les mouvements de fonds, qui servent de base à la liquidation des commissions allouées aux receveurs généraux.
34		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,891,000 00	4,875,839 66	4,875,839 66	"	(K) 15,160 34	15,160 34	"	4,875,839 66	(K) Excédant de prévision en ce qui concerne la bonification sur les recouvrements des contributions directes.
35		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,059,993 49	1,059,993 49	"	(L) 6 51	6 51	"	1,059,993 49	(L) Centimes négligés dans la liquidation des traitements.
37	Dépenses des exercices périmés		290,877 01	83,257 46	83,257 46	"	(M) 207,619 55	207,619 55	"	83,257 46	(M) Excédant du crédit prévu au budget en vue de satisfaire aux éventualités du service de la dette publique.
			28,235,261 21	26,941,082 42	26,940,412 07	670 35	1,294,178 79	1,294,178 79	670 35	26,940,412 07	
36	Dépenses des exercices clos		5,356,366 92	5,356,366 92	5,356,366 92	"	"	"	"	5,356,366 92	
			33,591,628 13	32,297,449 34	32,296,778 99	670 35	1,294,178 79	1,294,178 79	670 35	32,296,778 99	
								1,294,849f 14c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.										
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f00c	2,411,796f62c	2,411,494f29c	302f33c	(A) 10,903f38c	10,903f38c	302f33c	"	2,411,494f29c	(A) Reliquat provenant des vacances d'emplois et de centimes négligés dans les décomptes des traitements.
39	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,661,688 03	1,660 454,99	1,660,447 52	7 47	(B) 1,233 04	1,233 04	7 47	"	1,660,447 52	(B) Non emploi du crédit de 2,000 francs affecté aux frais de matrices et de rôles du droit annuel établi sur les chefs d'école et dont la perception a cessé d'avoir lieu.
39 *bis.*	Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux.	400,000 00	189,059 69	187,818 71	1,240 98	(C) 210,940 31	210,940 31	1,240 98	"	187,818 71	(C) Résultat du retard qu'a éprouvé l'opération et qui doit donner lieu à la réimputation de cet excédant sur un exercice ultérieur.
40	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	151,153 00	40,708 58	40,708 58	"	(D) 110,444 42	"	"	110,444 42	40,708 58	(D) Fonds spéciaux reportés avec la même affectation au budget de 1853.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	685,662 86	490,945 63	490,945 63	"	(D) 194,717 23	"	"	194,717 23	490,945 63	
41	Mutations cadastrales	700,000 00	698,411 92	698,347 64	64 28	(E) 1,588 08	1,588 08	64 28	"	698,347 64	(E) Reliquat sans emploi en fin d'exercice.
42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,371,131 23	11,357,210 10	11,355,958 46	1,251 64	(F) 13,921 13	13,921 13	1,251 64	"	11,355,958 46	(F) Résultat principalement applicable aux remises des percepteurs sur les redevances des mines et aux frais judiciaires à la charge du Trésor.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.										
43	Enregistrement et domaines — Personnel	9,052,500 00	8,966,182 45	8,966,182 45	"	(G) 86,317 55	86,317 55	"	"	8,966,182 45	(G) Produit de réductions opérées sur traitements des directeurs et vérificateurs, et reste disponible sur le fonds des remises des receveurs.
44	Enregistrement et domaines — Matériel	240,000 00	231,137 57	231,112 57	25 00	(H) 8,862 43	8,862 43	25 00	"	231,112 57	(H) Diminution des dépenses d'entretien et réparations des bâtiments et domaines de l'État.
45	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,104,900 00	1,092,325 16	1,091,011 81	1,313 35	(I) 12,574 84	12,574 84	1,313 35	"	1,091,011 81	(I) Disponible portant sur les dépenses concernant les biens de l'ancienne liste civile, et sur les dépenses accidentelles.
46	Timbre — Personnel	461,950 00	447,793 59	447,504 20	289 39	(J) 14,156 41	14,156 41	289 39	"	447,504 20	(J) Non emploi de partie du crédit supplémentaire accordé pour traitements de nouveaux agents à l'atelier général du timbre par suite de retard dans l'organisation de ce service.
47	Timbre — Matériel et dépenses diverses	628,400 00	622,924 27	621,563 42	1,360 85	(K) 5,475 73	5,475 73	1,360 85	"	621,563 42	(K) Économie sur les achats de papier et sur les frais divers de l'atelier général.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.										
48	Personnel	3,817,400 00	3,816,070 87	3,815,443 97	626 90	(L) 1,329 13	1,329 13	626 90	"	3,815,443 97	(L) Vacances d'emplois et centimes négligés.
49	Matériel	1,836,000 00	1,798,100 12	1,793,883 76	4,216 36	(M) 37,899 88	37,899 88	4,216 36	"	1,793,883 76	(M) Économie sur divers frais et non achèvement, en 1851, de travaux d'entretien des forêts.
50	Dépenses diverses	776,600 00	711,050 88	693,025 90	18,024 98	(N) 65,549 12	65,549 12	18,024 98	"	693,025 90	(N) Excédants de crédits sur des dépenses essentiellement variables et sur des avances recouvrables.
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.										
51	Personnel	23,259,991 65	23,226,120 40	23,225,700 34	420 06	(O) 33,871 25	33,871 25	420 06	"	23,225,700 34	(O) Reliquat par suite de non-emploi des suppléments de crédits accordés, en 1851, pour l'établissement de nouveaux services.
52	Matériel	519,900 00	518,889 25	516,473 28	2,415 97	(P) 1,010 75	1,010 75	2,415 97	"	516,473 28	(P) Somme restée sans affectation.
53	Dépenses diverses	2,222,647 86	2,169,831 77	2,169,086 64	745 13	(Q) 52,816 09	52,816 09	745 13	"	2,169,086 64	(Q) Excédants de crédits portant principalement sur les frais de loyer et de chauffage des bureaux, article pour lequel une réduction de 20,000 francs a été proposée sur 1852.
54	Dépenses du service des douanes en Algérie	727,000 00	719,015 25	718,546 75	468 50	(R) 7,984 75	7,984 75	468 50	"	718,546 75	(R) Résultat d'économies sur les dépenses du matériel.
77	Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes, à Lille	29,761 74	29,760 81	16,129 36	13,631 45	(S) 0 93	0 93	13,631 45	"	16,129 36	(S) Fraction omise dans une annulation de crédit.
	À REPORTER	62,069,386 37	61,197,789 92	61,151,385 28	46,404 64	871,596 44	566,434 80	46,404 64	305,161 65	61,151,385 28	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	REPORT	62,069,386f 37c	61,197,789f 92c	61,151,385f 28c	46,404f 64c	871,596f 45c	566,434f 80c	46,404f 64c	305,161f 65c	61,151,385f 28c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)										
55	Contributions indirectes. — Personnel	17,191,070 00	17,142,724 73	17,142,724 73	"	(A) 48,345 27	48,345 27	"	"	17,142,724 73	(A) Excédant provenant des vacances d'emploi, déduction faite de l'accroissement des remises proportionnelles comparativement aux évaluations du budget.
56	Contributions indirectes. — Matériel	756,300 00	615,601 90	615,569 10	32 80	(B) 140,698 10	140,698 10	32 80	"	615,569 10	(B) Reliquat provenant, pour 117,000 francs, du crédit extraordinaire ouvert en 1851 pour l'achat de saccharimètre, et non employé par suite de l'abrogation de la loi sur les sucres, et pour le surplus d'économies sur divers articles.
57	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,961,130 00	2,858,430 68	2,858,157 00	273 68	(C) 102,699 32	102,699 32	273 68	"	2,858,157 00	(C) Fonds restés sans emploi sur des articles de dépense de nature variable.
58	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	950,000 00	937,893 10	931,893 10	6,000 00	(D) 12,106 90	12,106 90	6,000 00	"	931,893 10	(D) Diminution dans les achats de papiers filigranés par suite d'approvisionnement antérieurs.
59	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	23,943 94	23,943 94	"	(E) 7,056 06	7,056 06	"	"	23,943 94	(E) Vacances d'emploi et réduction d'indemnités.
60	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,297,259 00	2,060,002 71	2,060,002 71	"	(F) 1,237,256 29	1,237,256 29	"	"	2,060,002 71	(F) Excédant de crédit provenant de ce que les achats de poudre, calculés sur des ventes dont l'accroissement n'a pas suivi la progression supposée, sont restés beaucoup au-dessous des prévisions du budget.
	TABACS. (Exploitation.)										
61	Personnel	902,300 00	897,534 32	897,534 32	"	(G) 4,765 68	4,765 68	"	"	897,534 32	(G) Produit des vacances d'emploi et centimes négligés.
62	Matériel	6,521,000 00	6,317,964 73	6,317,952 80	11 93	(H) 203,035 27	203,035 27	11 93	"	6,317,952 80	(H) Économies réalisées sur les dépenses des magasins et manufactures.
63	Achats et transports de tabacs	23,526,000 00	23,481,450 64	23,481,360 61	90 03	(I) 44,549 36	44,549 36	90 03	"	23,481,360 61	(I) Atténuation des frais de transport par suite de non achats.
64	Dépenses diverses	232,400 00	232,277 31	232,277 31	"	(J) 122 69	122 69	"	"	232,277 31	(J) Portion de crédit non employée.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
65	Administration et perception. — Personnel	12,975,850 00	12,839,725 80	12,838,917 77	808 03	(K) 136,124 20	136,124 20	808 03	"	12,838,917 77	(K) Produit de vacances d'emplois.
66	Administration et perception. — Matériel	1,116,420 00	1,098,238 65	1,096,536 23	1,702 42	(L) 18,181 35	18,181 35	1,702 42	"	1,096,536 23	(L) Économie réalisée sur le chauffage et l'éclairage, etc.
67	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,035,300 00	2,008,405 01	1,999,753 01	8,652 00	(M) 26,894 99	26,894 99	8,652 00	"	1,999,753 01	(M) Fonds restés sans emploi sur les achats de lettres et autres dépenses accidentelles.
68	Transport des dépêches. — Personnel	1,088,319 00	923,116 90	922,554 15	562 75	(N) 165,202 10	165,202 10	562 75	"	922,554 15	(N) Suppression de gages aux nouveaux titulaires des relais de poste, et économie sur le salaire des courriers par suite de réduction dans le parcours des malles.
68 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Personnel).	684,550 00	643,620 35	643,620 35	"	(O) 40,929 65	40,929 65	"	"	643,620 35	(O) Reste disponible sur les fonds affectés aux traitements et à la solde des agents et officiers des paquebots de la Méditerranée, replacés avant la fin de l'année dans le service des postes et dans les cadres de la marine.
69	Transport des dépêches. — Matériel	7,363,698 00	6,402,974 11	6,399,879 05	3,095 06	(P) 960,723 89	960,723 89	3,095 06	"	6,399,879 05	
69 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,101,545 00	1,875,582 29	1,875,582 29	"	(Q) 225,962 71	225,962 71	"	"	1,875,582 29	(P) Économie sur les frais du transport des dépêches par suite de la réduction dans le parcours des malles, et non emplois du crédit pour frais de transport en chemin de fer par suite de retard dans la mise en activité des services.
70	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,729,674 00	6,586,840 81	6,583,869 41	2,971 40	(R) 142,833 19	142,833 19	2,971 40	"	6,583,869 41	(Q) Fonds restés sans emploi par suite de la remise des paquebots de la Méditerranée à la compagnie des messageries impériales.
70 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	90,460 00	75,566 16	75,566 16	"	(Q) 14,893 84	14,893 84	"	"	75,566 16	(R) Économies portant sur les indemnités et les subventions allouées aux maîtres de postes.
70 *ter.*	Subvention à la compagnie concessionnaire du service postal dans la Méditerranée	1,000,000 00	799,610 88	799,610 88	"	(S) 200,389 12	200,389 12	"	"	799,610 88	(S) Somme restée sans emploi.
		153,623,661 37	149,019,294 94	148,948,690 20	70,604 74	4,604,366 43	4,299,204 78	70,604 74	305,161 65	148,948,690 20	
							4,369,809f 52c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1853.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,799,252f51c	9,799,252f51c	"						
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses extraordinaires des communes		20,436,232 40	20,436,213 76	18f 64c						
	Idem ——— des chemins vicinaux		10,183,086 59	10,183,086 59	"						
	Idem ——— de l'instruction primaire		5,212,267 02	5,212,267 02	"						
	Idem ——— imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires		17,940 62	17,909 36	31 26						
	Idem sur le produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,364,682 19	1,364,682 19	"						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	57,352,431f97c	3,051,244 19	3,051,244 19	"						
71	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime du principal)		2,206,921 30	2,206,921 30	"	(A) 139,993 56	28,913f 68c	1,728f 42c	111,079f 88c	57,355,709f99c	(A) Fonds spéciaux provenant de ressources locales pour non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, à reporter avec la même affectation au budget de l'exercice 1853 ..... 111,079f 88c Crédits non ordonnancés à la clôture de l'exercice 1851, pour restitution d'impositions communales, dégrèvements sur patentes, réimpositions, démolitions et taxes spéciales à annuler définitivement ..... 28,913 68 ENSEMBLE 139,993 56
71	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		734,715 24	734,715 24	"						
	Idem et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,850,920 29	2,850,139 46	780 83						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		1,191,933 39	1,191,855 00	78 39						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		162,102 05	161,943 34	158 71						
	Taxes spéciales.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		121,209 07	120,658 85	550 22						
	——— sur les redevances des mines		13,948 61	13,948 61	"						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'écoles	145,000 00	633 60	633 60	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		10,349 34	10,238 97	110 37						
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,703,363 48	1,695,127 91	8,235 57						
	Forêts		118,532 04	118,063 29	468 75						
	Douanes		37,476 00	37,471 00	5 00						
72	Contributions indirectes	2,873,000 00	95,715 28	95,715 28	"	(B) 142,969 80	142,969 80	8,932 82	"	2,721,097 38	
	Postes		28,209 98	28,209 98	"						
	Produits divers		746,733 42	746,509 92	223 50						
73	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000 00	1,091,165 24	1,091,165 24	"	(c) 158,834 76	158,834 76	"	"	1,091,165 24	(B) Résultats éventuels subordonnés aux mouvements des différents produits. (c) Reliquat inhérent à la recette du plombage.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,055,584 75	2,052,807 65	2,777 10						
	Forêts		136,713 00	136,608 00	105 00						
74	Douanes	4,562,000 00	1,121,171 88	1,121,095 22	76 66	(D) 517,358 85	517,358 85	2,958 76	"	4,041,682 39	
	Contributions indirectes		724,814 62	724,814 62	"						
	Postes		6,356 90	6,356 90	"						
75	Primes à l'exportation des marchandises	26,725,000 00	26,695,537 73	26,681,520 46	14,017 27	(E) 29,462 27	29,462 27	14,017 27	"	26,681,520 46	(D) Excédant provenant de ce que les produits attribués n'ont pas atteint les prévisions du budget, notamment pour les amendes en matière de contributions indirectes.
76	Escomptes sur droits divers	1,666,000 00	1,609,760 18	1,609,760 18	"	(F) 56,239 82	56,239 82	"	"	1,609,760 18	(E) Reliquat sans cause spéciale.
		94,573,431 97	93,528,572 91	93,500,935 64	27,637 27	1,044,859 [illegible]	933,779 18	27,637 27	111,079 88	93,500,935 64	(F) Conséquence de la réduction des droits en ce qui concerne la consommation des sels.
							906,141f 91c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres. Pour les dépenses propres à l'exercice 1851.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1852. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1853. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1851.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.													
SERVICE ORDINAIRE.													
Dette publique	391,119,928f 54c	389,217,238f 31c	385,742,280f 30c	"	385,742,280f 30	3,474,958f 01c	1,902,690f 23c	1,902,690f 23c	3,474,958f 01c	"	"	"	385,742,280f 30c
Dotations	9,113,370 00	8,419,732 78	8,419,732 78	"	8,419,732 78	"	693,637 22	693,637 22	"	"	"	"	8,419,732 78
Ministère de la justice	27,344,989 79	27,164,481 16	27,146,357 30	5,544f 79c	27,151,902 09	12,579 07	180,508 63	180,508 63	12,579 07	"	"	"	27,151,902 09
——— des affaires étrangères	8,762,709 43	8,348,656 47	8,319,422 11	16,490 43	8,335,912 54	12,743 93	414,052 96	414,052 96	12,743 93	"	"	"	8,335,912 54
——— de l'instr^on publique et des cultes	65,477,053 33	64,177,608 11	63,196,917 90	538 635 28	63,735,553 18	442,054 93	1,299,445 22	500,076 62	442,054 93	178,033f 70c	621,334f 90c	"	63,735,553 18
——— de l'intérieur	137,062,129 28	125,850,574 68	125,436,352 09	182,989 29	125,619,341 38	231,233 30	11,211,554 60	1,327,737 40	231,233 30	7,388,117 61	2,495,699 59	"	125,619,341 38
——— de l'agriculture et du commerce	20,592,559 56	19,331,159 93	19,234,478 18	74,504 44	19,308,982 62	22,177 31	1,261,399 63	315,015 48	22,177 31	"	"	946,384f 15c	19,308,982 62
——— des travaux publics	66,126,573 61	64,648,479 54	64,217,381 85	326,017 97	64,543,399 82	105,079 72	1,478,094 07	1,478,094 07	105,079 72	"	"	"	64,543,399 82
——— de la guerre	321,363,015 14	313,970,782 14	309,371,402 02	3,481,219 01	312,852,621 03	1,118,161 11	7,392,233 00	7,392,233 00	1,118,161 11	"	"	"	312,852,621 03
——— de la marine	81,311,306 12	78,423,028 61	77,937,729 68	459,164 33	78,396,894 01	26,134 60	2,888,277 51	2,888,277 51	26,134 60	"	"	"	78,396,894 01
——— des finances	33,591,628 13	32,297,449 34	26,940,412 07	5,356,366 92	32,296,778 99	670 35	1,294,178 79	1,294,178 79	670 35	"	"	"	32,296,778 99
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	153,623,661 37	149,019,294 94	148,948,690 20	"	148,948,690 20	70,604 74	4,604,366 43	4,299,204 78	70,604 74	"	305,161 65	"	148,948,690 20
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	94,573,431 97	93,528,572 91	93,500,935 64	"	93,500,935 64	27,637 27	1,044,859 06	933,779 18	27,637 27	"	"	111,079 88	93,500,935 64
TOTAUX	1,410,062,356 27	1,374,397,058 92	1,358,412,092 12	10,440,932 46	1,368,853,024 58	5,544,034 34	35,665,297 35	23,619,485 87	5,544,034 34	7,566,151 31	3,422,196 14	1,057,464 03	1,368,853,024 58
								29,163,520 21		12,045,811 48			
											4,479,660 17		
									41,209,331 69				
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère de l'inst^on pub^que et des cultes. (Cultes)	250,000f 00c	245,266f 66c	232,000f 00c	"	232,000f 00c	13,266f 66c	4,733f 34c	4,733f 34c	13,266f 66c	"	"	"	232,000f 00c
——— des travaux publics	66,636,290 22	65,730,728 15	65,380,012 69	197,076f 86c	65,577,089 55	153,638 60	905,562 07	905,562 07	153,638 60	"	"	"	65,577,089 55
——— de la guerre	4,310,000 00	4,034,930 63	4,034,156 38	"	4,034,156 38	774 25	275,069 37	275,069 37	774 25	"	"	"	4,034,156 38
——— de la marine	4,516,235 52	4,073,789 48	3,946,403 49	135 52	3,946,539 01	127,250 47	442,446 04	442,446 04	127,250 47	"	"	"	3,946,539 01
TOTAUX	75,712,525 74	74,084,714 92	73,592,572 56	197,212 38	73,789,784f 94	294,929 98	1,627,810 82	1,627,810 82	294,929 98	"	"	"	73,789,784 94
								1,922,740 80		"			
TOTAL GÉNÉRAL	1,485,774,882f 01c	1,448,481,773f 84c	1,432,004,664f 68c	10,638,144f 84c	1,442,642,809f 52c	5,838,964f 32c	37,293,108f 17c	25,247,296f 69c	5,838,964f 32c	7,566,151f 31c	3,422,196f 14c	1,057,464f 03c	1,442,642,809f 52c
											4,479,660 17		
								31,086,261 01		12,045,811 48			
									43,132,072 49				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1851.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et pour divers services spéciaux			13,561,606f 53c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget de l'exercice 1851 :				
Contributions directes		412,225,346f 75c		
Produits de domaines		8,686,666 59		
Produits des forêts et de la pêche		26,536,480 78		
Impôts et revenus indirects		743,728,229 37		
Divers produits et revenus		74,044,339 90	1,352,547,734f 16c	
Ressources spéciales : Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	76,053,587f 63c			
Ressources spéciales : Remboursements de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000 00			
Ressources spéciales : Versement à faire par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545 33	87,326,670 77		
Ressources spéciales : Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,537 81			
Fonds généraux du budget de 1850 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles			1,059,945 65	
ENSEMBLE			1,367,169,286 34	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1852 et 1853, avec affectation spéciale au service départemental et à divers services spéciaux			12,045,811 48	
TOTAL de la recette			1,355,123,474 86	1,355,123,474f 86c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1851, sur le service ordinaire :				
Service ordinaire. Dette publique		385,742,280f 30c		
Service ordinaire. Dotations		8,419,732 78		
Service ordinaire. Services généraux des ministères		732,241,385 66	1,368,853,024 58	
Service ordinaire. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		148,948,690 20		
Service ordinaire. Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		93,500,935 64		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1851, sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1852			13,209,534 12	
TOTAL de la dépense du service ordinaire			1,382,062,558 70	
Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1851, sur les travaux extraordinaires :				
Travaux extraordinaires. Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)		232,000f 00c		
Travaux extraordinaires. ——— des travaux publics		65,577,089 55	73,789,784 94	
Travaux extraordinaires. ——— de la guerre		4,034,156 38		
Travaux extraordinaires. ——— de la marine		3,946,539 01		
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense			1,455,852,343 64	1,455,852,343 64
Excédant de payement transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, en exécution des lois en vigueur				100,728,868 78

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1851 ET 1850.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1851 ET 1850.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1851, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1851,	
	Exercice 1851.	Exercice 1850.	en plus.	en moins.
Contributions directes	412,225,346f 75c	432,931,271f 28c	"	20,705,924f 53c
Enregistrement, timbre et domaines	244,282,950 82	252,429,505 98	"	8,146,555 16
Produits des forêts et de la pêche	26,536,480 78	32,858,040 06	"	6,321,559 28
Douanes et sels	147,830,615 88	154,030,208 80	"	6,199,592 92
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	316,082,827 07	306,858,306 29	9,224,520f 78c	"
Produits des postes	44,218,502 19	43,541,458 24	677,043 95	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,131,266 53	3,149,980 98	"	18,714 45
Produits universitaires	2,021,006 00	2,593,464 35	"	572,458 35
Produits éventuels affectés au service départemental	14,129,430 22	14,741,966 12	"	612,535 90
Produits et revenus de l'Algérie	14,569,037 73	13,478,898 13	1,090,139 60	"
Produit de la rente de l'Inde	1,063,086 09	1,062,726 39	359 70	"
Produits divers	39,130,513 33	31,767,061 15	7,363,452 18	"
Ressources extraordinaires	87,326,670 77	135,076,506 01	"	47,749,835 24
	1,352,547,734 16	1,424,519,393 78	18,355,516 21	90,327,175 83
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1851			71,971,659f 62c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1851 ET 1850.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1851.	RECETTES de L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1851, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1851, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc	194,314,083f 65c	200,326,983f 32c	"	6,012,899f 67c
Droit de timbre	41,282,200 58	39,836,925 71	1,445,274f 87c	"
Droits de la succession de Madame Adélaïde	"	3,213,856 53	"	3,213,856 53
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	80,914,482 84	82,982,053 34	"	2,067,570 50
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	20,175,664 02	23,860,825 93	"	3,685,161 91
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	16,062,665 28	17,853,581 95	"	1,790,916 67
Droits de douanes à l'exportation	3,081,141 07	2,865,592 98	215,548 09	"
Droits de navigation	2,965,353 61	2,708,231 91	257,121 70	"
Droits et produits divers des douanes	2,818,899 93	2,942,114 03	"	123,214 10
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,812,409 13	20,817,808 66	994,600 47	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	103,883,199 34	100,795,189 39	3,088,009 95	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,821,131 33	4,805,239 86	15,891 47	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	33,524,972 07	31,348,903 86	2,176,068 21	"
Droits divers et recettes à différents titres	41,826,182 94	41,901,060 78	"	74,877 84
Produit de la vente des tabacs	126,642,696 88	122,068,401 66	4,574,295 22	"
Produit de la vente des poudres	5,384,644 51	5,939,510 74	"	554,866 23
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	39,607,539 77	38,461,401 61	1,146,138 16	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,095,449 70	1,093,417 70	2,032 00	"
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	428,189 50	476,239 58	"	48,050 08
Produit des places dans les malles-postes	887,072 99	1,122,663 89	"	235,590 90
Produit des places dans les paquebots	1,058,795 65	1,312,308 40	"	253,512 75
Droit de transit et de correspondances étrangères	1,022,182 40	943,218 29	78,964 11	"
Recettes accidentelles	119,272 18	132,208 77	"	12,936 59
	743,728,229 37	747,807,738 89	13,993,944 25	18,073,453 77
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1851			4,079,509f 52c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	235,596,284 23	243,377,765 56	"	7,781,481 33
Douanes et sels	147,830,615 88	154,030,208 80	"	6,199,592 92
Contributions indirectes	316,082,827 07	306,858,306 29	9,224,520 78	"
Produits des postes	44,218,502 19	43,541,458 24	677,043 95	"
	743,728,229 37	747,807,738 89	9,901,564 73	13,981,074 25
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1851			4,079,509 52	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1851 ET 1850.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1851,	
	Exercice 1851.	Exercice 1850.	en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	389,217,238f 31c	393,694,941f 94c	"	4,477,703f 63c
Dotations	8,419,732 78	10,986,096 56	"	2,566,363 78
Ministère de la justice	27,164,481 16	26,937,043 17	227,437f 99c	"
——— des affaires étrangères	8,348,656 47	9,965,260 57	"	1,616,604 10
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	22,099,594 04	21,429,461 46	670,132 58	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	42,078,014 07	41,208,903 92	869,110 15	"
——— de l'intérieur	125,850,574 68	122,964,021 33	2,886,553 35	"
——— de l'agriculture et du commerce	19,331,159 93	16,679,513 36	2,651,646 57	"
——— des travaux publics	64,648,479 54	65,893,177 70	"	1,244,698 16
——— de la guerre	313,970,782 14	325,571,687 67	"	11,600,905 53
——— de la marine	78,423,028 61	81,177,337 50	"	2,754,308 89
——— des finances	32,297,449 34	17,419,540 16	14,877,909 18	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	149,019,294 94	146,557,049 19	2,462,245 75	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	93,528,572 91	89,974,500 02	3,554,072 89	"
	1,374,397,058 92	1,370,458,534 55	28,199,108 46	24,260,584 09
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1851			3,938,524f 37c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	245,266 66	498,843 15	"	253,576 49
——— des travaux publics	65,730,728 15	83,334,727 05	"	17,603,998 90
——— de la guerre	4,034,930 63	4,831,718 75	"	796,788 12
——— de la marine	4,073,789 48	4,166,077 40	"	92,287 92
	74,084,714 92	92,831,366 35	"	18,746,651 43
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1851			18,746,651f 43c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1851 ET 1850.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1851. en moins.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1851. en plus.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	3,474,958f 01c	6,592,148f 73c	"	3,117,190f 72c
Dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice	12,579 07	11,929 64	649f 43c	"
——— des affaires étrangères	12,743 93	36,696 05	"	23,952 12
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	197,778 06	110,839 49	86,938 57	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	244,276 87	178,527 16	65,749 71	"
——— de l'intérieur	231,233 30	154,978 90	76,254 40	"
——— de l'agriculture et du commerce	22,177 31	45,800 26	"	23,622 95
——— des travaux publics	105,079 72	125,312 58	"	20,232 86
——— de la guerre	1,118,161 11	2,342,197 13	"	1,224,036 02
——— de la marine	26,134 60	134,997 79	"	108,863 19
——— des finances	670 35	646 98	23 37	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	70,604 74	98,900 09	"	28,295 35
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	27,637 27	31,822 50	"	4,185 23
	5,544,034 34	9,864,797 30	229,615 48	4,550,378 44
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1851			4,320,762f 96c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	13,266 66	62,246 52	"	48,979 86
——— des travaux publics	153,638 60	394,050 12	"	240,411 52
——— de la guerre	774 25	2,274 41	"	1,500 16
——— de la marine	127,250 47	36,747 96	90,502 51	"
	294,929 98	495,319 01	90,502 51	290,891 54
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1851			200,389f 03c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

Les lois de finances en date des 8 août 1851 et 17 mars 1852 ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1852 :

Résultat du vote primitif du budget.

	SERVICE ORDINAIRE.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.
RECETTES	1,449,413,604f	//
DÉPENSES	1,430,363,244	73,035,602f
EXCÉDANTS de recette	19,050,360	//
EXCÉDANTS de dépense	//	73,035,602
RESTE en excédant final de dépense	53,985,242f	

Les prévisions du budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 292 à 295, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1852 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,449,413,604f 00c

Elles s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1850	5,085,549f 97c	12,651,701 28
Exercice 1851	7,566,151 31	
ENSEMBLE		1,462,065,305 28

D'un autre côté, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'atténuent de la moins-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux; cette moins-value a été de. 4,168,391f 75c

Ils se réduisent, en outre, du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1852, que dans la loi des comptes de 1853, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 5,644,900 00

9,813,291 75

MONTANT des recettes affectées législativement au budget de 1852. 1,452,252,013 53

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

Les crédits ouverts pour le *Service ordinaire* par la loi du 17 mars 1852 s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à 1,430,363,244f 00c

Les crédits applicables aux dépenses des services départementaux et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1850 et 1851, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1852 (voir d'autre part)..... 12,651,701 28

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant (compensation faite des annulations) à..... 47,931,415 68

En outre, les crédits portés au budget pour frais de régie et de perception des impôts, et pour remboursements et restitutions, qui se règlent d'après les recettes applicables à ces mêmes services, ont dû être augmentés, pour insuffisance des prévisions, de..... 345,448 00

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1852 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de..... 12,858,978 49

Ensemble..... 1,504,150,787 45

Les crédits qui se rapportent au service départemental ainsi qu'aux services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été réduits pour les ramener au montant des produits recouvrés (voir d'autre part) de..... 4,168,391f 75c

Enfin, les crédits de l'exercice 1852 doivent aussi être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1853, ci..... 21,356,789 00

Total des réductions..... 25,525,180 75 ci 25,525,180 75

Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1852, pour le *Service ordinaire*.. 1,478,625,606 70

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

Quant aux crédits concernant la dépense des *Travaux extraordinaires*, qui ont été ouverts par la loi du 17 mars 1852, comme on l'a déjà dit, pour..... 73,035,602f 00c

Ils ont éprouvé les modifications suivantes :

Des lois spéciales les ont accrus de..... 26,600f 00c

Ils ont été augmentés, en outre, pour des payements effectués sur les *exercices clos*, de..... 408,221 67

ENSEMBLE..... 434,821 67

Mais une partie des crédits affectés à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer n'ayant pas été dépensée par suite des économies réalisées sur les travaux des chemins de fer de Paris à Strasbourg et de Tours à Bordeaux, une somme de 16,100,000 francs, y compris celle de 100,000 francs, relative aux travaux d'achèvement de la cour du Louvre, a été annulée sur le service des travaux extraordinaires, en vertu des décrets des 12 janvier et 13 février 1853, ci..... 16,100,000 00

NET À DÉDUIRE..... 15,665,178 33 — 15,665,178 33

De sorte que les crédits des *travaux extraordinaires* sont réduits à la somme de..... 57,370,423 67

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1852.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1852, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *Service ordinaire*,

Les dépenses s'élevant à..... 1,478,625,606f 70c

Et les prévisions de recettes ne montant qu'à..... 1,452,252,013 53

Il en résultait un excédant présumé de dépense de..... 26,373,593 17

Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1852, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 21,356,789 francs, et prévu seulement en recette pour 5,644,900 francs, différence..... 15,711,889 00

se trouvait ainsi porté à une somme totale de..... 42,085,482 17

En ce qui concerne la dépense des *Travaux extraordinaires*, elle restait évaluée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à..... 57,370,423 67

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1852, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1852 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent (non compris les fonds reportés des exercices précédents) à.		1,439,600,312f 25c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,491,251,194f 64c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,372,662,509 06	
Au 1er janvier 1853, il restait à recouvrer.....	118,588,685 58	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.....		1,491,251,194 64
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations (voir page 305), de.....		51,650,882 39

Il est à observer qu'en raison des éventualités des prévisions du budget, les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent; cette comparaison et les causes des différences qui en ressortiront seront publiées, pour le budget de 1852, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses. *Service ordinaire.*

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, en ce qui concerne le *service ordinaire*, à.....		1,478,625,606f 70c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1853, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1852, montent à.....	1,462,219,807f 54c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1852, n'ont été que de..	1,217,025,142 95	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1853.	245,194,664 59	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1852, ci.....		1,462,219,807 54
L'ensemble du *service ordinaire* présente un excédant probable des crédits sur les dépenses (voir page 349), de.....		16,405,799 16

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

Travaux extraordinaires.

En ce qui concerne les *travaux extraordinaires :*

Les crédits sont, ainsi qu'on l'a dit, de		57,370,423f 67c
Les dépenses liquidées ou présumées de	57,195,423f 30c	
Les payements effectués, montent à	38,023,273 86	
Et les restes à payer s'élèvent conséquemment à	19,172,149 44	
En comparant les dépenses prévues aux crédits, ci		57,195,423 30
On trouve un excédant probable de crédits, qui s'élève à		175,000 37

et se développe par ministère comme il suit :

Ministère des travaux publics	65,000f 37c
——— de la marine	110,000 00
Excédant des crédits sur les dépenses	175,000 37

3e Situation du service colonial.

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1852, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par le budget, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1852, en faisant remarquer, comme pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1852 pourra être rendu : cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1852, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède, que la situation du budget de 1852, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1853, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à	1,491,251,194 64
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1850 et 1851	12,651,701 28
Ensemble	1,503,902,895 92
Les dépenses probables, sur le service ordinaire, étant de	1,462,219,807 54
Il en résulterait un excédant de recette de	41,683,088 38
Dont il faut déduire l'excédant de dépense du service colonial de 1852, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1853, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications	
A reporter	41,683,088 38

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

REPORT.....		41,683,088f 38
ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de.....		15,711,889 00
Il se trouverait ainsi ramené à la somme de.....		25,971,199 38
En outre, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé, avec certitude, qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.		
D'une part, les ressources de 1852 doivent être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1852 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à.....	8,440,000f 00c	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice et qu'on évalue à 13 millions, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1852..	13,000,000 00	4,560,000 00
Le budget de l'exercice 1852 est, en conséquence, présumé devoir présenter un excédant de recette sur le *service ordinaire*, de.....		30,531,199 38
La dépense des *travaux extraordinaires*, pour le même exercice, s'élève à la somme totale de.....		57,195,423 30
Considéré ainsi, dans son ensemble, le budget de 1852 se soldera, suivant les prévisions, par un excédant final de dépense, de.....		26,664,223 92

lequel ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par des annulations de crédits qui ne seront pas employés pour différentes causes.

Comparaison de la situation du budget de 1852, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu, page 285, que, d'après les votes législatifs, le budget de 1852 présentait un excédant de dépense sur le *service ordinaire*, de 42,085,482 fr. 17 cent., et sur les *travaux extraordinaires*, de 57,370,423 fr. 67 cent.; ensemble..... 99,455,905f 84c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes, résultant des droits constatés, excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de.....	51,650,882f 39c	
Mais qu'il y a lieu de prévoir en règlement d'exercice des restes à recouvrer qu'on évalue à.....	8,440,000 00	
A REPORTER.....	43,210,882 39	99,455,905 84

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1852.

REPORT.....		43,210,882f 39c	99,455,905f 84c
D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses probables, pour le *service ordinaire*, de 16,405,799 fr. 16 c.; pour les *travaux extraordinaires*, de 175,000 fr. 37 cent., ci.....	16,580,799f 53c		
et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour.....	13,000,000 00	29,580,799 53	
RESTE.....		72,791,681 92	72,791,681 92
Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de.....			26,664,223 92

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1852.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Lois du 8 août 1851 et 17 mars 1852.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1852. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1852.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	411,689,780f 00c	1,337,425f 29c	"	"	"	413,027,205f 29c	
Enregistrement, timbre et domaines. Enregistrement et timbre 258,832,000f; Domaines 11,970,564	270,802,564 00	"	"	"	"	270,802,564 00	
Produits des forêts et de la pêche	40,976,940 00	"	"	"	"	40,976,940 00	
Douanes et sels	159,566,000 00	"	"	"	"	159,566,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	317,148,000 00	"	"	"	"	317,148,000 00	
Produits des postes	45,815,000 00	"	"	"	"	45,815,000 00	
Divers revenus. Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,150,000 00	"	361f 60c	"	"	3,149,638 40	
Produits universitaires	1,750,156 00	"	"	"	"	1,750,156 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	19,200,000 00	"	5,765,147 39	"	"	13,434,852 61	
Produits et revenus de l'Algérie	12,265,000 00	"	"	"	"	12,265,000 00	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies	5,644,900 00	"	"	"	(A) 5,644,900f 00c	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	20,686,020 00	259,691 95	"	"	"	20,945,711 95	
	1,309,744,360 00	1,597,117 24	5,765,508 99	"	5,644,900 00	1,299,931,068 25	
RESSOURCES SPÉCIALES.							
Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	1,232,000 00	"	"	"	"	1,232,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,500,000 00	"	"	"	"	3,500,000 00	
——— de Paris à Lyon	39,463,000 00	"	"	"	"	39,463,000 00	
Remboursement par les compagnies des chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333 00	"	"	"	"	3,333,333 00	
Produits de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	"	"	"	"	15,000,000 00	
Produit de la réserve de l'amortissement	77,140,911 00	"	"	"	"	77,140,911 00	
	1,449,413,604 00	1,597,117 24	5,765,508 99	"	5,644,900 00	1,439,600,312 25	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. Exercice 1850... 5,085,549f 97c; Exercice 1851... 7,566,151 31	"	"	"	(B) 12,651,701f 28c	"	12,651,701 28	(B) Lois de règlement des exercices 1850 et 1851.
	1,449,413,604 00	1,597,117 24	5,765,508 99	12,651,701 28	5,644,900 00	1,452,252,013 53	
		4,168,391f 75c		7,006,801f 28c			
		RÉSULTAT en augmentation 2,838,409f 53c					

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1852.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 17 mars 1852.)	A AJOUTER POUR DÉPENSES départemental^es qui se règlent d'après les recettes et qui sont port^ées en sommes insuffisantes au budget des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois ou décrets spéciaux. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1852.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1852.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.											
Dette publique	394,368,453f 00	"	"	"	"	12,172,632f 00	"	"	"	406,541,085f 00c	
Dotations	5,775,600 00	"	"	"	"	11,969,333 33	1,179,246f 00	"	"	16,565,687 33	
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	7,259,100 00	"	"	"	"	1,296,850 00	711,020 00	"	"	7,844,930 00	
Ministère de la justice	26,415,634 00	"	"	"	"	778,000 00	"	3,354f 21c	"	27,196,988 21	
Ministère des affaires étrangères	8,273,976 00	"	"	"	"	1,096,370 35	"	280,411 01	"	9,650,757 36	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	22,454,767 00	"	430,674f 98c	"	759,205f 89c	95,000 00	24,000 00	101,380 46	"	23,817,028 33	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Cultes	42,141,292 00	"	"	"	"	64,461 00	"	259,875 02	"	42,465,628 02	
Ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	154,800,854 00	"	"	7,783,994f 2[illegible]	11,571,396 84	7,278,587 20	1,459,858 96	936,559 70	"	165,343,544 56	
Ministère de la police générale	3,872,465 00	"	"	"	"	220,700 11	"	"	"	4,093,165 11	
Ministère des travaux publics	69,883,025 00	"	"	"	"	1,387,058 68	61,000 00	313,496 27	"	71,522,579 95	
Ministère de la guerre	329,414,454 00	"	"	"	"	4,887,200 00	4,887,200 00	5,232,540 14	"	334,646,994 14	
Ministère de la marine — Service marine	93,463,989 00	"	"	"	"	470,800 00	"	699,706 87	"	94,634,495 87	
Ministère de la marine — Service colonial	21,356,789 00	"	"	"	"	"	"	"	21,356,789f 00c	"	
Ministère des finances	18,497,006 00	"	"	"	"	2,723,436 25	"	5,031,654 81	"	26,252,097 06	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	151,594,180 00	68f 00c	88,413 94	"	192,481 45	5,320,111 72	"	"	"	157,195,255 11	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	80,791,660 00	345,380 00	3,096,513 55	"	128,617 10	6,493,200 00	"	"	"	90,855,370 65	
	1,430,363,244 00	345,448 00	3,615,602 47	7,783,994 2[illegible]	12,651,701 28	56,253,740 64	8,322,324 96	12,858,978 49	21,356,789 00	1,478,625,606 70	
	1,430,708,692f 00c		4,168,391f 75c			47,931,415f 68c					
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
Ministère d'État	4,925,000f 00c	"	"	"	"	"	100,000 00	"	"	4,825,000f 00c	
Ministère des travaux publics	65,705,602 00	"	"	"	"	"	16,000,00000	357,613f 68c	"	50,063,215 68	
Ministère de la marine	2,405,000 00	"	"	"	"	26,600f 00c	"	50,607 99	"	2,482,207 99	
	73,035,602 00	"	"	"	"	26,600 00	16,000,00000	408,221 67	"	57,370,423 67	
	73,035,602f 00c		"			16,073,400f 00c					
TOTAL GÉNÉRAL	1,503,398,846f 00c	345,448f 00c	3,615,602f 47c	7,783,994f 2[illegible]	12,651,701 28	56,280,340 64	24,422,324 96	13,267,200 16	21,356,789 00	1,535,996,030 37	
			A déduire : 4,168,391f 75c			31,858,015f 68c					
	1,503,744,294f 00c		Résultat[illegible] augmentation..... 32,251,736 37								

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DU
BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	260,996,839f 48c	260,816,580f 07c			180,259f 41c	"	260,816,580f 07c	
——— personnelle et mobilière	63,062,090 60	62,947,718 60	376,244,743f 88c	37,656,382f 34c	114 372 00	"	62,947,718 60	
——— des portes et fenêtres	37,042,852 99	36,995,931 89			46,921 10	"	36,995,931 89	
——— des patentes	51,102,042 27	52,300,919 56			"	1,198,877f 29c	52,300,919 56	
Taxe de premier avertissement	823,379 95	839,976 10			"	16,596 15	839,976 10	
	413,027,205 29	413,901,126 22	376,244,743 88	37,656,382 34	341,552 51	1,215,473 44	413,901,126 22	
					873,920f 93c			
ENREGISTREMENT ET TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	207,404,000 00	226,130,793 46	217,952,213 87	8,178,579 59	"	18,726,793 46	226,130,793 46	
Droit de timbre	51,428,000 00	44,323,718 88	44,315,619 73	8,099 15	7,104,281 12	"	44,323,718 88	
	258,832,000 00	270,454,512 34	262,267,833 60	8,186,678 74	7,104,281 12	18,726,793 46	270,454,512 34	
Domaines. Revenus et prix de vente de domaines	6,514,100 00	6,243,966 58	4,572,452 75	1,671,513 83	270,133 42	"	6,243,966 58	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	3,770,318 00	3,534,799 85	2,868,593 71	666,206 14	235,518 15	"	3,534,799 85	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,686,146 00	1,663,869 10	1,661,502 10	2,367 00	22,276 90	"	1,663,869 10	
	270,802,564 00	281,897,147 87	271,370,382 16	10,526,765 71	7,632,209 59	18,726,793 46	281,897,147 87	
					11,094,583 87			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	35,211,240 00	28,413,651 36	28,357,294 50	56,356 86	6,797,588 64	"	28,413,651 36	
Produits divers et droits de pêche	4,279,800 00	4,770,359 63	2,570,512 84	2,199,846 79	"	490,559 63	4,770,359 63	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,485,900 00	1,622,571 96	1,535,928 63	86,643 33	"	136,671 96	1,622,571 96	
	40,976,940 00	34,806,582 95	32,463,735 97	2,342,846 98	6,797,588 64	627,231 59	34,806,582 95	
					6,170,357 05			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	85,487,000 00	96,460,289 43	96,460,289 43	"	"	10,973,289 43	96,460,289 43	
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	22,156,000 00	25,483,657 38	25,483,657 38	"	"	3,327,657 38	25,483,657 38	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	17,402,000 00	17,919,707 75	17,919,707 75	"	"	517,707 75	17,919,707 75	
Droits à l'exportation	3,188,000 00	2,273,977 19	2,273,977 19	"	914,022 81	"	2,273,977 19	
Droits de navigation	2,953,000 00	3,304,143 34	3,304,143 34	"	"	351,143 34	3,304,143 34	
Droits et produits divers	2,564,000 00	2,797,878 03	2,787,878 03	10,000 00	"	233,878 03	2,797,878 03	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	25,816,000 00	27,001,904 18	27,001,904 18	"	"	1,185,904 18	27,001,904 18	
	159,566,000 00	175,241,557 30	175,231,557 30	10,000 00	914,022 81	16,589,580 11	175,241,557 30	
					15,675,557 30			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	109,441,000f 00c	112,116,071f 21c	110,300,743f 32c	1,815,327f 89c	"	2,675,071f 21c	112,116,071f 21c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,771,000 00	5,220,157 79	5,220,157 79	"	"	449,157 79	5,220,157 79	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	34,492,000 00	32,478,631 98	30,943,083 96	1,535,548 02	2,013,368f 02c	"	32,478,631 98	
Droits divers et recettes à différents titres	37,791,000 00	41,274,719 43	38,069,615 36	3,205,104 07	"	3,483,719 43	41,274,719 43	
Produit de la vente des tabacs	124,307,000 00	130,899,861 36	130,892,306 03	7,555 33	"	6,592,861 36	130,899,861 36	
Produit de la vente des poudres à feu	6,346,000 00	5,800,040 96	5,800,001 96	39 00	545,959 04	"	5,800,040 96	
	317,148,000 00	327,789,482 73	321,225,908 42	6,563,574 31	2,559,327 06	13,200,809 79	327,789,482 73	
					10,641,482 73			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	42,650,000 00	43,479,109 38	43,479,109 38	"	"	829,109 38	43,479,109 38	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,101,000 00	1,124,060 95	1,124,060 95	"	"	23,060 95	1,124,060 95	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	"	7 50	7 50	"	"	7 50	7 50	
Produit des places dans les malles-postes	1,099,000 00	624,056 97	624,056 97	"	474,943 03	"	624,056 97	
Produit des places dans les paquebots	100,000 00	74,265 25	74,265 25	"	25,734 75	"	74,265 25	
Droit de transit des correspondances étrangères	837,000 00	1,315,684 02	495,551 77	820,132 25	"	478,684 02	1,315,684 02	
Recettes accidentelles	28,000 00	39,883 92	37,883 92	2,000 00	"	11,883 92	39,883 92	
	45,815,000 00	46,657,067 99	45,834,935 74	822,132 25	500,677 78	1,342,745 77	46,657,067 99	
					842,067 99			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,149,638 40	3,060,786 04	2,863,730 37	197,055 67	88,852 36	"	3,060,786 04	
Produits universitaires. — Droits divers	1,750,156 00	2,026,854 00	2,025,450 00	1,404 00	"	276,698 00	2,026,854 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	13,434,852 61	13,434,852 61	13,434,852 61	"	"	"	13,434,852 61	
Produits et revenus de l'Algérie	12,265,000 00	12,446,228 18	12,446,228 18	"	"	181,228 18	12,446,228 18	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	62,263f 35c	62,263f 35c	"	"	12,163f 35c	62,263f 35c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	549,999 34	596,434 66	482,302 98	114,131f 68c	"	46,435 32	596,434 66	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,182,685 96	823,666 96	359,619 00	"	182,685 96	1,182,685 96	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	608,370 00	608,370 00	"	"	258,370 00	608,370 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	30,000 00	128,507 82	128,507 82	"	"	98,507 82	128,507 82	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	387,824 89	387,824 89	387,824 89	"	"	"	387,824 89	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	5,000 00	5,000 00	"	5,000 00	"	"	5,000 00	
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire	404,517 72	404,477 72	404,477 72	"	40f 00c	"	404,477 72	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	456,700 00	425,894 23	337,261 36	88,632 87	30,805 77	"	425,894 23	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,000 00	36,600 00	36,600 00	"	"	600 00	36,600 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	49,000 00	50,750 00	50,575 00	175 00	"	1,750 00	50,750 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,620 00	937,620 00	892,706 11	44,913 89	"	"	937,620 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	48,600 00	29,473 75	19,126 25	"	"	48,600 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,210 00	1,210 00	292 39	917 61	"	"	1,210 00	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,256,191 00	1,256,091 00	1,037,269 87	218,821 13	100 00	"	1,256,091 00	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides pour les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1852	"	"	"	"	"	"	"	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires.)	1,040,475 00	720,434 41	640,569 44	79,864 97	320,040 59	"	720,434 41	
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,246,472 00	3,770,966 65	3,770,966 65	"	"	1,524,494 65	3,770,966 65	
Produit de la vente des cartes des dépôts de la guerre et de la marine	47,000 00	44,634 23	32,995 91	11,638 32	2,365 77	"	44,634 23	
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées pour le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	741,612 00	741,612 00	"	741,612 00	"	"	741,612 00	
— au département de la marine	276,784 00	276,784 00	"	276,784 00	"	"	276,784 00	
— au département des finances	3,131,780 00	3,131,780 00	"	3,131,780 00	"	"	3,131,780 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	262,000 00	95,494 57	95,494 57	"	166,505 43	"	95,494 57	
Versements des compagnies pour remboursement de frais divers mis à leur charge	422,860 00	448,208 54	448,208 54	"	"	25,348 54	448,208 54	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	28,200 00	28,200 00	28,200 00	"	"	"	28,200 00	
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	11,250 00	11,250 00	11,250 00	"	"	"	11,250 00	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1851	2,000,000 00	2,253,971 06	2,253,971 06	"	"	253,971 06	2,253,971 06	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	100,000 00	120,528 73	120,528 73	"	"	20,528 73	120,528 73	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	565,299 71	565,299 71	"	"	485,299 71	565,299 71	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	15,000 00	12,779 28	12,779 28	"	2,220 72	"	12,779 28	
Produits de la télégraphie privée	141,820 00	504,845 89	500,373 68	4,472 21	"	363,025 89	504,845 89	
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	178,000 00	402,976 61	402,976 61	"	"	224,976 61	402,976 61	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	112,250 00	112,250 00	"	112,250 00	"	"	112,250 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,700,000 00	1,841,616 46	1,347,812 78	493,803 68	"	141,616 46	1,841,616 46	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	257,000 00	128,500 00	128,500 00	"	128,500 00	"	128,500 00	
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de Lyon	2,076,200 00	2,170,230 79	2,170,230 79	"	"	94,030 79	2,170,230 79	
Remboursement des associations ouvrières. (Décret du 5 juillet-1848.)	100,000 00	237,262 84	237,262 84	"	"	137,262 84	237,262 84	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	14,900 00	17,720 00	17,720 00	"	"	2,820 00	17,720 00	
Revenus des musées nationaux	"	989 70	989 70	"	"	989 70	989 70	
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	867,944 87	867,944 87	"	"	867,944 87	867,944 87	
Retenues pour cause de cumul	"	111,824 67	111,824 67	"	"	111,824 67	111,824 67	
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et bronzes	"	108,469 95	108,469 95	"	"	108,469 95	108,469 95	
Recouvrement sur les avances faites à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	"	135,361 15	135,361 15	"	"	135,361 15	135,361 15	
Recouvrement de la première annuité due par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	377,533 70	377,533 70	"	"	377,533 70	377,533 70	
Recettes sur les exercices clos	"	2,220,518 43	2,220,518 43	"	"	2,220,518 43	2,220,518 43	
Recettes de diverses origines	399,346 00	1,468,795 80	1,468,795 80	"	"	1,069,449 80	1,468,795 80	
	20,945,711 95	29,061,113 67	23,357,571 66	5,703,542 01	650,578 28	8,765,980 00	29,061,113 67	
					8,115,401f 72c			
RESSOURCES SPÉCIALES.								
Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	1,232,000 00	4,388,694 26	4,388,694 26	"	"	3,156,694 26	4,388,694 26	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,500,000 00	4,500,000 00	4,500,000 00	"	"	1,000,000 00	4,500,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,463,000 00	39,564,375 10	39,564,375 10	3,333,333 00	"	101,375 10	39,564,375 10	
Remboursement par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333 00	3,333,333 00	"	13,128,005 46	"	"	3,333,333 00	
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	15,000,000 00	1,871,994 54	"	"	"	15,000,000 00	
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	3,000,000 00	
Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans	"	2,666,666 66	2,666,666 66	38,253,643 25	"	2,666,666 66	2,666,666 66	
Produit de la réserve de l'amortissement	77,140,911 00	77,425,326 06	39,171,682 91	"	"	284,415 06	77,425,326 06	
	139,669,244 00	149,878,395 08	95,163,413 37	54,714,981 71	"	10,209,151 08	149,878,395 08	
					10,209,151f 08c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1850 et 1851, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1852 ; savoir :

		SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1850	.....	3,701,094f 95c	1,384,455f 02c
——— de l'exercice 1851	.....	7,566,151 31	"
		11,267,246 26	1,384,455 02
		12,651,701f 28c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	413,027,205f 29c	413,901,126f 22c	376,244,743f 8[illegible]	37,656,382f 34c	"	873,920f 93c	413,901,126f 22c	
Produits des domaines	11,970,564 00	11,442,635 53	9,102,548 [illegible]	2,340,086 97	527,928f 47c	"	11,442,635 53	
Produits des forêts et de la pêche	40,976,940 00	34,806,582 95	32,463,735 [illegible]	2,342,846 98	6,170,357 05	"	34,806,582 95	
Impôts et revenus indirects — Enregistrement et timbre	258,832,000 00	270,454,512 34	262,267,833 [illegible]	8,186,678 74	"	11,622,512 34	270,454,512 34	
Douanes et sels	159,566,000 00	175,241,557 30	175,231,557 [illegible]	10,000 00	"	15,675,557 30	175,241,557 30	
Contributions indirectes	317,148,000 00	327,789,482 73	321,225,908 [illegible]	6,563,574 31	"	10,641,482 73	327,789,482 73	
Produits des postes	45,815,000 00	46,657,067 99	45,834,935 [illegible]	822,132 25	"	842,067 99	46,657,067 99	
Divers revenus — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,638 40	3,060,786 04	2,863,730 [illegible]	197,055 67	88,852 36	"	3,060,786 04	
Produits universitaires	1,750,156 00	2,026,854 00	2,025,450 [illegible]	1,404 00	"	276,698 00	2,026,854 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	13,434,852 61	13,434,852 61	13,434,852 [illegible]	"	"	"	13,434,852 61	
Produits et revenus de l'Algérie	12,265,000 00	12,446,228 18	12,446,228 [illegible]	"	"	181,228 18	12,446,228 18	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 [illegible]	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Produits divers	20,945,711 95	29,061,113 67	23,357,571 [illegible]	5,703,542 61	"	8,115,401 72	29,061,113 67	
	1,299,931,068 25	1,341,372,799 56	1,277,499,095 [illegible]	63,873,703 87	6,787,137 88	48,228,869 19	1,341,372,799 56	
Ressources spéciales	139,669,244 00	149,878,395 08	95,163,413 [illegible]	54,714,981 71	"	10,209,151 08	149,878,395 08	
	1,439,600,312 25	1,491,251,194 64	1,372,662,509 [illegible]	118,588,685 58	6,787,137 88	58,438,020 27	1,491,251,194 64	
					51,650,882f 39c			
Fonds reportés des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et divers services spéciaux	12,651,701 28	.....		.....			12,651,701 28	
	1,452,252,013 53						1,503,902,895 92	

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1852 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1851, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'a eu lieu que par annuités, à partir de 1852, ci 2,544,147f 81c

Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1852 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1851.) 5,896,390 27

ENSEMBLE. 8,440,538 08

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.		
	DETTE PUBLIQUE.												
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
1	Rentes 5 p. 0/0	92,909,539f 00c	92,909,539f 00c	"	92,909,539f 00c	91,473,334f 12c	1,436,204f 88c	"	"	92,909,539f 00c	Crédits accordés par le budget		394,368,453f
2	—— 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	81,929,985 00	77,454,329 10	3,511,752f 45c	80,966,081 55	75,744,568 17	5,221,513 38	"	963,903f 45c	80,966,081 55	Crédits accordés par des décrets et par des lois spéciales :		
2 *bis.*	—— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	895,302 00	"	895,302 00	881,192 00	14,110 00	"	"	895,302 00			
3	—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,371,911 00	"	2,371,911 00	2,329,244 00	42,667 00	"	"	2,371,911 00	Décret du 15 avril 1852. (Dotation du Sénat.)	770,400f	
4	—— 3 p. 0/0	60,694,726 00	60,694,726 00	"	60,694,726 00	53,051,382 50	7,643,343 50	"	"	60,694,726 00			
5	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	"	64,545,864 00	Loi du 8 juillet 1852. (Indemnité aux agents de la dernière liste civile.)	320,000	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.												
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,094,208 00	5,094,207 18	"	5,094,207 18	5,093,959 68	247 50	"	0 82	5,094,207 18	Décret du 14 juillet 1852. (Divers services.)	5,122,232	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,866,092 00	3,866,092 82	"	3,866,092 82	3,866,092 82	"	0f 82c	"	3,866,092 82			
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										Décret du 11 septembre 1852. (Dotation du Sénat et indemnités à des employés réformés.)	460,000	
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	6,598,554 87	401,445 13	7,000,000 00	199,132 70	6,800,867 30	"	"	7,000,000 00			
9	Intérêts de la dette flottante du trésor	26,500,000 00	10,990,725 84	15,509,274 16	26,500,000 00	10,974,611 28	15,525,388 72	"	"	26,500,000 00	Décret du 27 novembre 1852. (Intérêts de la dette flottante.)	5,500,000	
	DETTE VIAGÈRE.											12,172,632	12,172,632
10	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	"	300,000 00			
11	Rentes viagères	1,680,000 00	1,547,498 00	132,502 00	1,680,000 00	811,758 83	868,241 17	"	"	1,680,000 00			
11 *bis.*	Dotation du Sénat	1,170,400 00	1,118,000 00	52,400 00	1,170,400 00	828,750 00	341,650 00	"	"	1,170,400 00			406,541,085
11 *ter.*	Rentes viagères pour la vieillesse	640,058 00	415,118 50	224,939 50	640,058 00	228,557 40	411,500 60	"	"	640,058 00	(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	340,000 00	330,000 00	10,000 00	340,000 00	229,433 33	110,566 67	"	"	340,000 00			
13	—— civiles	1,380,000 00	1,295,000 00	85,000 00	1,380,000 00	1,006,795 61	373,204 39	"	"	1,380,000 00	MINISTÈRE DES FINANCES.		
14	—— à titre de récompenses nationales	940,000 00	926,000 00	14,000 00	940,000 00	662,076 54	277,923 46	"	"	940,000 00	Crédits accordés par le budget	1,687,600f 00c	
15	—— militaires	37,000,000 00	37,000 00	"	37,000,000 00	26,742,881 59	10,257,118 41	"	"	37,000,000 00			
16	—— ecclésiastiques	227,000 00	225,000 00	2,000 00	227,000 00	114,143 67	112,856 33	"	"	227,000 00	Crédits accordés par des décrets et par des lois spéciales. (Loi du 1er avril 1852, dotation du Prince Président de la République.)	10,500,000f 00c	
17	—— de donataires dépossédés	1,157,000 00	1,152,000 00	5,000 00	1,157,000 00	789,466 99	367,533 01	"	"	1,157,000 00			
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00			
19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	774,000 00	748,692 25	25,307 75	774,000 00	555,439 86	218,560 14	"	"	774,000 00	Sénatus-consulte du 12 décembre 1852. (Liste civile.)	1,208,333 33	
19 *bis.*	Subvention au fonds de retraite des finances	11,155,000 00	11,155,000 00	"	11,155,000 00	11,155,000 00	"	"	"	11,155,000 00			
20	—— à la caisse des retrs des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	50,000 00	52,272 44	"	52,272 44	50,000 00	2,272 44	2,272 44	"	52,272 44			
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	296,600 40	3,399 60	"	"	300,000 00	Décret du 12 février 1853. (Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.)	261,000 00	
21 *bis.*	—— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,620,000 00	80,000 00	2,700,000 00	1,748,934 35	951,065 65	"	"	2,700,000 00			
21 *ter.*	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	320,000 00	320,000 00	"	320,000 00	"	320,000 00	"	"	320,000 00		11,969,333 33	11,969,333 33
		406,541,085 00	385,525,833 00	20,053,620 99	405,579,453 99	354,254,219 84	51,325,234 15	2,273 26	963,904 27	405,579,453 99			13,656,933 33
								961,631f 01c					13,656,933f 33c
	DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET DU CONSEIL D'ÉTAT.												
22	MINISTÈRE DES FINANCES. — Ancienne Assemblée nationale	187,600 00	174,004 45	13,595 55	187,600 00	172,357 05	15,242 95	"	"	187,600 00	MINISTÈRE D'ÉTAT.		
23	Dotation du prince et liste civile	13,083,333 33	13,083,333 33	"	13,083,333 33	13,083,333 33	"	"	"	13,083,333 33	Crédits accordés par le budget	4,088,000 00	
23 *bis.*	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	125,000 00	125,000 00	"	125,000 00	83,333 33	41,666 67	"	"	125,000 00	A DÉDUIRE : Crédits annulés par des décrets.		
23 *ter.*	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	261,000 00	261,000 00	"	261,000 00	"	261,000 00	"	"	261,000 00	Décret du 15 avril 1852. (Dotation du Sénat.) 770,400f 00c		
2	MINISTÈRE D'ÉTAT. — Sénat. (Personnel)	396,650 00	396,650 00	"	396,650 00	396,650 00	"	"	"	396,650 00	Décret du 20 avril 1852. (Divers services.) 24,850 00		
3	—— (Matériel)	247,000 00	247,000 00	"	247,000 00	247,000 00	"	"	"	247,000 00	Décret du 12 janvier 1853. (Divers services.) 383,996 00		
4	Conseil d'État. (Personnel)	1,570,600 00	1,570,600 00	"	1,570,600 00	1,516,384 23	54,215 77	"	"	1,570,600 00			
5	—— (Matériel)	87,000 00	87,000 00	"	87,000 00	65,607 46	21,392 54	"	"	87,000 00		1,179,246 00	1,179,246 00
6	Corps législatif. (Personnel)	327,360 00	327,360 00	"	327,360 00	318,150 00	9,210 00	"	"	327,360 00			
7	—— (Matériel)	280,144 00	280,144 00	"	280,144 00	181,876 00	98,268 00	"	"	280,144 00			2,908,754 00
		16,565,687 33	16,552,091 78	13,595 55	16,565,687 33	16,064,691 40	500,995 93	"	"	16,565,687 33			16,565,687 33
								"					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.									
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
8	Administration centrale. (Personnel.)	386,300f 00c	386,300f 00c	"	386,300f 00c	326,894f 90c	59,405f 10c	"	"	386,300f 00c
9	——— (Matériel.)	90,000 00	90,000 00	"	90,000 00	72,592 77	17,407 23	"	"	90,000 00
10	Personnel des palais impériaux et conservation du mobilier impérial	708,300 00	708,300 00	"	708,300 00	705,380 37	2,919 63	"	"	708,300 00
11	Frais de régie des palais impériaux et conservation du mobilier impérial	2,117,600 00	2,117,600 00	"	2,117,600 00	950,633 28	1,166,966 72	"	"	2,117,600 00
12	Entretien des palais impériaux	1,105,000 00	1,105,000 00	"	1,105,000 00	407,512 82	697,487 18	"	"	1,105,000 00
13	Constructions et grosses réparations des palais impériaux	2,688,500 00	2,688,500 00	"	2,688,500 00	854,141 22	1,834,358 78	"	"	2,688,500 00
13 *bis.*	Appropriation des bâtiments et magasins de l'île des Cygnes	29,000 00	29,000 00	"	29,000 00	729 16	28,270 84	"	"	29,000 00
13 *ter.*	Appropriation du château de Saverne	24,000 00	24,000 00	"	24,000 00	6,466 67	17,533 33	"	"	24,000 00
14	Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins, etc.	696,230 00	696,230 00	"	696,230 00	579,074 26	117,155 74	"	"	696,230 00
	TOTAL de la Ire Section	7,844,930 00	7,844,930 00	"	7,844,930 00	3,903,425 45	3,951,504 55	"	"	7,844,930 00
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Achèvement de la cour du Louvre, isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	(B) 2,825,000 00	2,825,000 00	"	2,825,000 00	2,630,743 71	194,256 29	"	"	2,825,000 00
2	Réunion des Tuileries au Louvre	2,000,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	1,232,651 72	767,348 28	"	"	2,000,000 00
	TOTAL de la IIe Section	4,825,000 00	4,825,000 00	"	4,825,000 00	3,863,395 43	961,604 57	"	"	4,825,000 00
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	7,844,930 00	7,844,930 00	"	7,844,930 00	3,903,425 45	3,941,504 55	"	"	7,844,930 00
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	4,825,000 00	4,825,000 00	"	4,825,000 00	3,863,395 43	961,604 57	"	"	4,825,000 00
		12,669,930 00	12,669,930 00	"	12,669,930 00	7,766,820 88	4,903,109 12	"	"	12,669,930 00

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget			7,259,100f 00c
Crédits accordés par des décrets :			
Décret du 20 avril 1852. (Personnel des palais impériaux.)	24 850f 00c		
Décret du 20 avril 1852. (Personnel et frais de régie des palais impériaux.)	24,000 00		
Décret du 13 septembre 1852. (Appropriation des bâtiments de l'île des Cygnes.)	148,000 00		
Décret du 13 septembre 1852. (Appropriation du château de Saverne.)	500,000 00		
Décret du 12 janvier 1853. (Construction et réparations des palais impériaux.)	600,000 00		
		1,296,850 00	
Crédits annulés par des décrets :			
Décret du 12 janvier 1853. (Divers services.)	116,020f 00c		
Décret du 4 février 1853. (Appropriation des bâtiments de l'île des Cygnes.)	119,000 00		
Décret du 4 février 1853. (Appropriation du château de Saverne.)	476,000 00		
	711,020 00	711,020 00	
		585,830 00	585,830 00
			7,844,930 00

(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	4,925,000 00
Crédit annulé par un décret du 12 janvier 1853. (Achèvement de la cour du Louvre.)	100,000 00
	4,825,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	481,651f 00c	478,706f 11c	2,944f 89c	481,651f 00c	478,706f 11c	2,944f 89c	"	"	481,651f 00c	(a) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	94,000 00	71,724 24	22,275 76	94,000 00	69,655 39	24,344 61	"	"	94,000 00	Crédits accordés par le budget 26,415,634f 00c
2 *bis.*	Tribunal des conflits	500 00	500 00	"	500 00	500 00	"	"	"	500 00	Crédit accordé par décret du 8 février 1853. (Frais de justice criminelle.) 778,000 00
											27,193,634 00
	Cours et Tribunaux.										Crédits accordés pour dépenses des exercices clos 3,354 21
5	Cour de cassation	937,800 00	931,412 50	6,387 50	937,800 00	929,887 50	7,912 50	"	"	937,800 00	27,196,988 21
6	Cours d'appel	5,623,038 00	5,558,567 14	14,470 86	5,573,038 00	5,150,521 91	422,516 09	"	50,000f 00c	5,573,038 00	
7	——— d'assises	154,400 00	154,000 00	400 00	154,400 00	119,400 00	35,000 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	7,770,795 00	7,729,222 60	6,572 40	7,735,795 00	7,114,416 59	621,378 41	"	35,000 00	7,735,795 00	
9	——— de commerce	180,700 00	180,250 00	450 00	180,700 00	160,479 90	20,220 10	"	"	180,700 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,688 25	6,211 75	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	6,056,800 00	6,044,720 00	2,080 00	6,046,800 00	5,246,296 61	800,503 39	"	10,000 00	6,046,800 00	
12	Service de la justice en Algérie	639,050 00	623,255 09	31,794 91	655,050 00	573,092 35	81,957 65	16,00f 000c	"	655,050 00	
	Frais de justice.										
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,132,000 00	5,062,401 70	69,598 30	5,132,000 00	5,062,401 70	69,598 30	"	"	5,132,000 00	
	Secours et subventions.										
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	60,000 00	59,595 00	405 00	60,000 00	48,295 00	11,705 00	"	"	60,000 00	
		27,193,634 00	26,957,254 38	157,379 62	27,114,634 00	25,010,341 31	2,104,292 69	16,000 00	95,000 00	27,114,634 00	
15	Dépenses des exercices clos	3,354 21	3,354 21	"	3,354 21	3,354 21	"	"	"	3,354 21	
		27,196,988 21	26,960,608 59	157,379 62	27,117,988 21	25,013,695 52	2,104,292 69	16,000 00	95,000 00	27,117,988 21	
								79,000f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
1	Personnel	550,176f 00c	543,626f 34c	6,549f 66c	550,176f 00c	541,551f 34c	8,624f 66c	"	"	550,176f 00c	Crédits accordés par le budget 8,273,976f 00c
2	Matériel	143,000 00	131,372 68	39,627 32	171,000 00	128,944 96	42,055 04	28,000f 00c	"	171,000 00	Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :
	Traitements des agents du service extérieur.										Décret du 21 janvier 1852. (Dépenses des exercices périmés.) 32,034f 52c
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,428,300 00	3,901,573 42	526,726 58	4,428,300 00	3,244,899 14	1,183,400 86	"	"	4,428,300 00	Décret du 7 août 1852. (Frais d'établissement et de voyage.) 900,000 00
4	——— des agents en inactivité	90,000 00	88,450 82	13,549 18	102,000 00	76,871 38	25,128 62	12,000 00	"	102,000 00	Décret du 7 août 1852. (Dépenses imprévues.) 30,000 00
	Dépenses variables.										Décret du 25 août 1852. (Présents diplomatiques.) 35,000 00
5	Frais d'établissement	600,000 00	403,335 20	96,664 80	500,000 00	403,335 20	96,664 80	"	100,000f 00c	500,000 00	Décret du 8 décembre 1852. (Dépenses de l'émir Abd-el-Kader.) 70,000 00
6	Frais de voyage et de courriers	1,090,000 00	801,176 91	288,823 09	1,090,000 00	790,646 93	299,353 07	"	"	1,090,000 00	Décret du 22 janvier 1853. (Dépenses imprévues.) 29,335 83
7	Frais de service	990,000 00	836,694 26	413,305 74	1,250,000 00	775,945 62	474,054 38	260,000 00	"	1,250,000 00	1,096,370 35 — 1,096,370 35
8	Présents diplomatiques	65,000 00	58,945 84	6,054 16	65,000 00	57,071 24	7,928 76	"	"	65,000 00	9,370,346 35
9	Indemnités et secours	62,500 00	54,908 64	7,591 36	62,500 00	32,646 14	29,853 86	"	"	62,500 00	Crédits pour dépenses des exercices clos 280,411 01
10	Dépenses secrètes	500,000 00	480,000 00	20,000 00	500,000 00	480,000 00	20,000 00	"	"	500,000 00	9,650,757 36
11	Missions extraordinaires	450,000 00	356,692 40	93,307 60	450,000 00	324,269 94	125,730 06	"	"	450,000 00	
12	Dépenses imprévues	89,335 83	59,656 59	29,679 24	89,335 83	56,291 66	33,044 17	"	"	89,335 83	
13	Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	210,000 00	"	210,000 00	210,000 00	"	"	"	210,000 00	
	Service extraordinaire.										
16	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	70,000 00	20,000 00	50,000 00	70,000 00	20,000 00	50,000 00	"	"	70,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	32,034 52	32,034 52	"	32,034 52	32,034 52	"	"	"	32,034 52	
		9,370,346 35	7,978,467 62	1,591,878 73	9,570,346 35	7,174,508 07	2,395,838 28	300,000 00	100,000 00	9,570,346 35	
14	Dépenses des exercices clos	280,411 01	280,411 01	"	280,411 01	280,411 01	"	"	"	280,411 01	
		9,650,757 36	8,258,878 63	1,591,878 73	9,850,757 36	7,454,919 08	2,395,838 28	300,000 00	100,000 00	9,850,757 36	
								200,000f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.
	1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
	Administration centrale.									
1	Personnel	433,501f 00c	432,625f 73c	875f 27c	433,501f 00c	430,925f 70c	2,575f 30c	"	"	433,501f 00c
1 *bis.*	Indemnité à des employés supprimés	11,100 00	10,833 36	266 64	11,100 00	10,766 70	333 30	"	"	11,100 00
2	Matériel	91,000 00	46,245 41	44,754 59	91,000 00	42,133 82	48,866 18	"	"	91,000 00
	Instruction publique.									
3	Conseil supérieur de l'instruction publique et inspecteurs généraux	226,350 00	208,375 35	14,974 65	223,350 00	186,366 86	36,983 14	"	3,000 00	223,350 00
4	Services généraux de l'instruction publique	224,000 00	150,944 71	73,055 29	224,000 00	134,358 26	89,641 74	"	"	224,000 00
5	École normale supérieure	205,780 00	190,872 79	4,907 21	195,780 00	190,549 00	5,231 00	"	10,000 00	195,780 00
6	Administration académique	810,400 00	732,074 71	78,325 29	810,400 00	690,824 93	119,575 07	"	"	810,400 00
7	Facultés de théologie	132,100 00	117,933 92	14,166 08	132,100 00	109,473 10	22,626 90	"	"	132,100 00
8	Facultés de droit	770,700 00	727,688 03	43,011 97	770,700 00	713,449 70	57,250 30	"	"	770,700 00
9	Facultés de médecine	694,440 00	598,254 31	86,185 69	684,440 00	585,184 63	99,255 37	"	10,000 00	684,440 00
10	Facultés des sciences	483,700 00	416,681 10	64,018 90	480,700 00	405,025 80	75,674 20	"	3,000 00	480,700 00
11	Facultés des lettres	550,696 00	436,605 74	114,090 26	550,696 00	425,776 60	124,919 40	"	"	550,696 00
12	Écoles supérieures de pharmacie	162,000 00	116,648 62	45,351 38	162,000 00	114,212 05	47,787 95	"	"	162,000 00
13	Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises, accroissement de collections.)	71,100 00	38,553 75	32,546 25	71,100 00	25,175 65	45,924 35	"	"	71,100 00
14	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	65,941 59	21,058 41	87,000 00	49,603 77	37,396 23	"	"	87,000 00
15	Instruction secondaire. (Lycées et colléges communaux.)	1,670,917 00	1,587,817 28	83,099 72	1,670,917 00	1,545,066 23	125,850 77	"	"	1,670,917 00
15 *bis.*	Bourses nationales et dégrèvements	710,950 00	588,925 00	122,025 00	710,950 00	588,925 00	122,025 00	"	"	710,950 00
16	Instruction primaire. (Inspections)	750,333 00	684,028 53	66,304 47	750,333 00	657,656 93	92,676 07	"	"	750,333 00
17	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,500,000 00	2,988,459 72	2,471,540 28	5,460,000 00	2,775,176 26	2,684,823 74	"	40,000 00	5,460,000 00
18	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	6,090,542 79	3,704,000 05	1,886,542 74	5,590,542 79	3,455,445 82	2,135,096 97	"	500,000 00	5,590,542 79
18 *bis.*	Instruction primaire. (Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	"	"
19	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales, etc.)	452,198 08	294,527 26	127,670 82	422,198 08	274,226 40	147,971 68	"	30,000 00	422,198 08
	Sciences et lettres.									
20	Institut de France	586,300 00	495,715 17	80,584 83	576,300 00	488,634 02	87,665 98	"	10,000 00	576,300 00
21	Collége de France	180,000 00	155,471 33	24,528 67	180,000 00	150,621 02	29,378 98	"	"	180,000 00
22	Muséum d'histoire naturelle	469,780 00	458,567 46	11,212 54	469,780 00	458,504 96	11,275 04	"	"	469,780 00
23	Établissements astronomiques	121,760 00	97,480 24	24,279 76	121,760 00	97,480 24	24,279 76	"	"	121,760 00
23 *bis.*	Lunette de l'observatoire de Paris	45,000 00	30,000 00	15,000 00	45,000 00	30,000 00	15,000 00	"	"	45,000 00
24	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	306,800 00	275,955 07	30,844 93	306,800 00	275,655 07	31,144 93	"	"	306,800 00
25	Bibliothèque impériale. (Crédit extraordinaire. — Annuité.)	40,000 00	35,837 99	4,162 01	40,000 00	35,827 99	4,172 01	"	"	40,000 00
26	Bibliothèques publiques	203,400 00	179,283 77	24,116 23	203,400 00	165,971 81	37,428 19	"	"	203,400 00
27	Académie impériale de médecine	44,700 00	28,621 50	16,078 50	44,700 00	28,621 50	16,078 50	"	"	44,700 00
28	École des chartes	35,400 00	32,977 69	2,422 31	35,400 00	32,977 69	2,422 31	"	"	35,400 00
29	École spéciale des langues orient^s vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	53,910 93	1,889 07	55,800 00	53,910 93	1,889 07	"	"	55,800 00
30	Souscriptions	120,000 00	80,155 50	39,844 50	120,000 00	75,134 50	44,865 50	"	"	120,000 00
31	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	179,266 62	733 38	180,000 00	139,999 96	40,000 04	"	"	180,000 00
32	Sociétés savantes	35,000 00	25,650 00	9,350 00	35,000 00	21,600 00	13,400 00	"	"	35,000 00
33	Voyages et missions scientifiques; lectures publiques du soir	71,200 00	62,617 25	8,582 75	71,200 00	61,811 85	9,388 15	"	"	71,200 00
34	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	107,125 73	12,874 27	120,000 00	104,092 41	15,907 59	"	"	120,000 00
35	Subvention aux caisses de retraite du ministère	750,000 00	750,000 00	"	750,000 00	562,500 00	187,500 00	"	"	750,000 00
36	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	143,343 57	36,856 43	180,200 00	131,959 57	48,240 43	"	4,000 00	180,200 00
37	Subvention à la ville de Rennes; etc.	37,500 00	37,500 00	"	37,500 00	37,500 00	"	"	"	37,500 00
	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		23,715,647 87	17,367,516 78	5,738,131 09	23,105,647 87	16,363,126 73	6,742,521 14	"	610,000 00	23,105,647 87
38	Dépenses des exercices clos	101,380 46	101,380 46	"	101,380 46	101,380 46	"	"	"	101,380 46
		23,817,028 33	17,468,897 24	5,738,131 09	23,207,028 33	16,464,507 19	6,742,521 14	"	610,000 00	23,207,028 33

OBSERVATIONS.		
(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
Crédits accordés par le budget		22,454,767f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux :		
Augmentation		430,674 98
Crédits reportés des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		759,205 89
Crédits accordés par décret du 11 novembre 1852 :		
Facultés des sciences et facultés des lettres	95,000	
À DÉDUIRE :		
Crédit annulé par décret du 20 avril 1852. (Bibliothèques publiques)	24,000	
	71,000	71,000 00
		23,715,647 87
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		101,380 46
		23,817,028 33

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.										
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	184,900f 00c	184,435f 43c	460f 57c	184,896f 00c	184,435f 43c	460f 57c	"	4f 00c	184,896f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	15,516 41	11,483 59	27,000 00	15,151 26	11,848 74	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	53,896 00	53,896 00	"	53,896 00	53,896 00	"	"	"	53,896 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,098,814 00	1,096,314 11	2,499 89	1,098,814 00	863,380 86	235,433 14	"	"	1,098,814 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,050,100 00	26,879,174 24	6,017,125 76	32,896,300 00	24,235,155 63	8,661,144 37	"	153,800 00	32,896,300 00	
6	Chapitre de Saint-Denis	69,000 00	51,023 34	8,976 66	60,000 00	46,023 34	13,976 66	"	9,000 00	60,000 00	
7	Bourses des séminaires	1,005,000 00	825,490 38	178,709 62	1,004,200 00	740,778 36	263,421 64	"	800 00	1,004,200 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	758,324 00	6,676 00	765,000 00	738,859 00	26,141 00	"	"	765,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	502,500 00	333,492 52	169,007 48	502,500 00	300,764 90	201,735 10	"	"	502,500 00	
10	Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,000,000 00	1,283,042 12	716,957 88	2,000,000 00	1,241,052 37	758,947 63	"	"	2,000,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises, etc	1,200,000 00	1,090,606 00	109,394 00	1,200,000 00	1,036,146 00	163,854 00	"	"	1,200,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	89,725 00	10,275 00	100,000 00	74,625 00	25,375 00	"	"	100,000 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	3,968 55	1,031 45	5,000 00	3,968 55	1,031 45	"	"	5,000 00	
14	Restauration de la cathédrale de Paris	100,000 00	99,211 92	788 08	100,000 00	98,886 92	1,113 08	"	"	100,000 00	
	Cultes non catholiques.										
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,194,097 00	965,078 98	229,018 02	1,194,097 00	885,446 66	308,650 34	"	"	1,194,097 00	
16	——— du matériel des cultes protestants	84,000 00	32,400 00	51,600 00	84,000 00	32,400 00	51,600 00	"	"	84,000 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	"	16,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	152,400 00	104,024 98	47,575 02	151,600 00	93,673 31	57,926 69	"	800 00	151,600 00	
19	Dépenses des cultes en Algérie	503,200 00	320,148 25	129,851 75	450,000 00	313,114 97	136,885 03	"	53,200 00	450,000 00	
"	Frais d'installation et d'ameublement de la communauté de Sainte-Geneviève	26,600 00	"	26,600 00	26,600 00	"	26,600 00	"	"	26,600 00	
21	Dépenses des exercices périmés	68,246 00	68,245 26	0 74	68,246 00	53,237 02	15,008 38	"	"	68,246 00	
		42,205,753 00	34,266,117 49	7,722,031 51	41,988,149 00	31,022,996 18	10,965,152 82	"	217,604 00	41,988,149 00	
20	Dépenses des exercices clos	259,875 02	259,875 02	"	259,875 02	259,875 02	"	"	"	259,875 02	
		42,465,628 02	34,525,992 51	7,722,031 51	42,248,024 02	31,282,871 20	10,965,152 82	"	217,604 00	42,248,024 02	
								217,604f 00c			
	RÉCAPITULATION										
	1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	23,817,028 33	17,468,897 24	5,738,131 09	23,207,028 33	16,464,507 19	6,742,521 14	"	610,000 00	23,207,028 33	
	2e partie. — ——— des cultes	42,465,628 02	34,525,992 51	7,722,031 51	42,248,024 02	31,282,871 20	10,965,152 82	"	217,604 00	42,248,024 02	
		66,282,656 35	51,994,889 75	13,460,162 60	65,455,052 35	47,747,378 39	17,707,673 96	"	827,604 00	65,455,052 35	
								827,604f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		42,141,292f 00c
Crédits accordés par des décrets :		
Décret du 7 septembre 1852. (Frais d'installation de la communauté de Sainte-Geneviève.)	26,600f 00c	
Décret du 16 novembre 1852. (Dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.)	19,314 00	
Décret du 31 décembre 1852. (Personnel du culte protestant.)	18,547 00	
	64,461 00	64,461 00
		42,205,753 00
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		259,875 02
		42,465,628 02

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (A).	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1852.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET									
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,224,093f 00c	1,207,971f 84c	16,121f 16c	1,224,093f 00c	1,199,640f 98c	24,452f 02c	"	"	1,224,093f 00c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	325,000 00	269,674 40	205,325 60	475,000 00	268,775 12	206,224 88	150,000f 00c	"	475,000 00
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale.	236,000 00	120,000 00	116,000 00	236,000 00	120,000 00	116,000 00	"	"	236,000 00
4	Archives nationales	114,000 00	110,969 62	3,030 38	114,000 00	110,219 62	3,780 38	"	"	114,000 00
	Services divers.									
5	Dépenses secrètes ordinaires	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,305,268 00	1,028,730 26	106,537 74	1,135,268 00	992,909 20	142,358 80	"	170,000f 00c	1,135,268 00
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	214,235 00	121,802 82	92,432 18	214,235 00	116,868 20	97,366 80	"	"	214,235 00
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	115,000 00	90,662 50	6,337 50	97,000 00	84,829 14	12,170 86	"	18,000 00	97,000 00
9	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	106,000 00	29,565 58	76,434 42	106,000 00	29,225 93	76,774 07	"	"	106,000 00
	Service des Beaux-Arts.									
10	Établissements des beaux-arts	499,300 00	443,267 53	56,032 47	499,300 00	404,826 13	94,473 87	"	"	499,300 00
11	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	900,000 00	844,871 38	55,128 62	900,000 00	832,860 11	67,139 89	"	"	900,000 00
12	Tombeau de l'Empereur Napoléon	500,000 00	277,479 72	222,520 28	500,000 00	269,054 74	230,945 26	"	"	500,000 00
13	Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	378,230 51	366,769 49	745,000 00	312,073 89	432,926 11	"	"	745,000 00
14	Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	75,000 00	67,700 00	7,300 00	75,000 00	67,480 00	7,520 00	"	"	75,000 00
15	Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	219,240 00	215,519 95	3,720 05	219,240 00	210,312 25	8,927 75	"	"	219,240 00
16	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	137,700 00	136,600 00	1,100 00	137,700 00	100,120 00	37,580 00	"	"	137,700 00
17	Subventions aux théâtres nationaux	1,434,000 00	1,324,000 00	110,000 00	1,434,000 00	1,321,965 69	112,034 31	"	"	1,434,000 00
18	Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00
19	Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	10,000 00	4,000 00	"	4,000 00	4,000 00	"	"	6,000 00	4,000 00
	Musées nationaux.									
20	Dépenses du personnel des musées nationaux	195,500 00	191,729 42	3,770 58	195,500 00	176,474 30	19,025 70	"	"	195,500 00
21	Dépenses du matériel des musées nationaux	146,700 00	79,628 97	67,071 03	146,700 00	79,628 97	67,071 03	"	"	146,700 00
22	Acquisitions de tableaux et statues pour le musée du Louvre, etc.	100,000 00	94,702 65	5,297 35	100,000 00	94,502 65	5,497 35	"	"	100,000 00
23	Conseil des bâtiments civils	32,000 00	32,000 00	"	32,000 00	29,333 32	2,666 68	"	"	32,000 00
24	Personnel des édifices publics	30,000 00	29,121 60	878 40	30,000 00	26,491 85	3,508 15	"	"	30,000 00
25	Entretien des bâtiments et édifices publics	570,000 00	107,426 15	462,573 85	570,000 00	102,940 25	467,059 75	"	"	570,000 00
26	Construction et grosses réparations des édifices publics	1,854,600 00	456,327 62	1,406,186 92	1,862,514 54	445,488 49	1,417,026 05	7,914 54	"	1,862,514 54
	Secours et subventions.									
27	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,800 00	589,283 32	5,516 68	594,800 00	528,375 42	66,424 58	"	"	594,800 00
28	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	700,000 00	608,132 12	91,867 88	700,000 00	531,836 78	168,163 22	"	"	700,000 00
29	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	650,000 00	585,037 02	64,962 98	650,000 00	581,071 02	68,928 98	"	"	650,000 00
30	Secours à divers titres	140,000 00	73,519 80	66,480 20	140,000 00	70,484 80	69,515 20	"	"	140,000 00
31	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon.	725,000 00	546,806 03	168,193 97	715,000 00	529,204 03	185,795 97	"	10,000 00	715,000 00
32	Secours spéciaux pour pertes matérielles	3,205,079 39	586,066 81	2,619,012 58	3,205,079 39	370,041 80	2,835,037 59	"	"	3,205,079 39
33	Subvention pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	300,000 00	194,500 00	105,500 00	300,000 00	178,750 00	121,250 00	"	"	300,000 00
34	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00	120,000 00	"	"	"	120,000 00
	A REPORTER	18,323,515 39	11,765,327 62	6,512,102 31	18,277,429 93	11,109,784 68	7,167,645 25	157,914 54	204,000 00	18,277,429 93

OBSERVATIONS.		
(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
Crédits accordés par le budget		54,310,274f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux.		
Augmentation	7,450f 00c	
Diminution	2,779 04	
	4,670 96	4,670 96
Crédits reportés de l'exercice 1850 pour divers services spéciaux		1,255,837 92
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Décret du 28 février 1852. (Dépenses de l'exposition de Londres.)	115,735f 54c	
——— du 10 mars 1852. (Achèvem^t du palais de justice de Rouen.)	18,608 33	
——— du 20 mars 1852. (École vétérinaire de Lyon; hôtel du timbre.)	145,000 00	
——— du 22 mars 1852. (Monum^t à la mémoire du maréchal Ney.)	50,000 00	
——— du 28 mars 1852. (Exploration dans la Mésopotamie.)	42,367 00	
——— du 28 mars 1852. (Publication de l'ouvrage *Rome souterraine.*)	22,324 00	
Loi du 3 juillet 1852. (Restauration de l'église de Saint-Ouen.)	170,000 00	
——— du 8 juill. 1852. (Monum^t à la mémoire de l'archevêque de Paris.)	28,399 47	
——— du 8 juillet 1852. (Secours généraux aux hospices.)	400,000 00	
——— du 8 juillet 1852. (Dépenses des exercices périmés.)	2,375 10	
——— du 8 juillet 1852. (*Idem.*)	20,632 87	
——— du 8 juillet 1852. (*Idem.*)	10,588 98	
——— du 8 juillet 1852. (Achat d'un tableau de Murillo.)	615,300 00	
——— du 8 juillet 1852. (Musée impérial.)	120,000 00	
Décret du 29 juillet 1852. (Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs.)	1,177,838 00	
——— du 31 juill. 1852. (Achat du matériel pour les fêtes publiq.)	150,000 00	
——— du 2 août 1852. (Achèvem^t du palais de justice de Lyon.)	96,886 29	
——— du 7 août 1852. (Construct^ns et réparat^ns d'édifices publics.)	25,000 00	
——— du 21 août 1852. (Célébration de la fête du 15 août 1852.)	550,000 00	
——— du 21 août 1852. (Confect^n des drapeaux pour la garde nat.)	40,000 00	
——— du 2 sept. 1852. (Constructions et réparations d'édifices.)	400,000 00	
——— du 17 sept. 1852. (Frais d'expédition d'eaux minérales.)	40,000 00	
——— du 15 oct. 1852. (Constructions et réparations d'édifices.)	185,000 00	
——— du 18 octobre 1852. (Remonte des haras.)	200,000 00	
——— du 20 oct. 1852. (Constructions et réparations d'édifices.)	200,000 00	
——— du 30 nov. 1852. (Trav^x de déblaiem^t du temple de Sérapis.)	50,000 00	
——— du 9 déc. 1852. (Dépenses résultant des arrestations faites en décembre 1851.)	600,000 00	
——— du 9 décembre 1852. (Dépenses des condamnés, etc.)	1,208,000 60	
——— du 27 déc. 1852. (Dépenses du matériel des gardes nation^es.)	75,000 00	
——— du 29 janv. 1853. (Encouragements aux pêches maritimes.)	500,000 00	
——— du 7 février 1853. (Frais d'étude sur la péripneumonie des bestiaux.)	19,531 62	
		7,278,587 20
A déduire : Crédits annulés par des décrets.		
Décret du 27 décembre 1852. (Remboursement sur le produit du travail des condamnés.)	75,000f 00c	
——— du 31 déc. 1852. (Traitem^t aux fonctionn^es administ^ts et abonnem^t pour frais d'administ^n.)	63,000 00	
——— du 2 fév. 1853. (Construction de cinq lignes de télégraphie électrique.)	651,671 00	
——— du 3 fév. 1853. (Monum^t de l'archevêque de Paris.)	28,399 47	
——— du 3 févr. 1853. (Monum^t du m^al Ney.)	48,000 00	
——— du 3 fév. 1853. (Publication de l'ouvrage *Rome souterraine.*)	39,084 00	
——— du 13 fév. 1853. (Création d'établissem^ts modèles pour bains et lavoirs publics.)	554,704 49	
	1,459,858 96	1,459,858 96
		5,818,728 24
		5,818,728 24
		61,389,511 12
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		936,559 70
		62,326,070 82

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	REPORT	18,323,515f 39c	11,765,327f 62c	6,512,102f 31c	18,277,429f 93c	11,109,784f 68c	7,167,645f 25c	157,914f 54c	204,000f 00c	18,277,429f 93c	
	Agriculture et haras.										
35	Écoles vétérinaires	754,200 00	553,540 11	150,659 89	704,200 00	537,165 36	167,034 64	"	50,000 00	704,200 00	
36	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,731,468 00	2,078,337 70	653,130 30	2,731,468 00	1,945,840 39	785,627 61	"	"	2,731,468 00	
37	Encouragements à l'agriculture	790,000 00	678,804 19	111,195 81	790,000 00	649,432 01	140,567 99	"	"	790,000 00	
38	Haras, dépôts d'étalons	1,608,800 00	1,421,052 92	187,747 08	1,608,800 00	1,348,914 80	259,885 20	"	"	1,608,800 00	
39	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,300,000 00	946,086 77	353,913 23	1,300,000 00	935,596 77	364,403 23	"	"	1,300,000 00	
40	Subvention à la caisse des retraites des employés des haras et écoles vétérinaires	74,000 00	"	"	"	"	"	"	74,000 00	"	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
41	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,163,000 00	975,231 32	187,768 68	1,163,000 00	931,281 60	231,718 40	"	"	1,163,000 00	
42	Encouragements aux manufactures et au commerce	273,000 00	131,588 55	141,411 45	273,000 00	120,956 75	152,043 25	"	"	273,000 00	
43	——— aux pêches maritimes	4,500,000 00	3,408,847 12	1,091,152 88	4,500,000 00	2,953,057 27	1,546,942 73	"	"	4,500,000 00	
44	Poids et mesures	719,000 00	631,281 41	87,718 59	719,000 00	588,846 51	130,153 49	"	"	719,000 00	
45	Caisse de secours mutuels	45,000 00	27,778 76	17,221 24	45,000 00	21,251 56	23,748 44	"	"	45,000 00	
46	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	34,559 24	21,247 80	1,933 32	23,181 12	21,247 80	1,933 32	"	11,378 12	23,181 12	
47	——— des associations ouvrières	15,870 25	5,250 00	1,850 00	7,100 00	5,250 00	1,850 00	"	8,770 25	7,100 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
48	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	340,000 00	267,654 95	72,345 05	340,000 00	253,708 40	86,291 60	"	"	340,000 00	
49	Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	28,100 00	9,400 00	37,500 00	17,500 00	20,000 00	"	"	37,500 00	
50	Établissements et service sanitaires	240,000 00	182,198 48	57,801 52	240,000 00	173,741 49	66,258 51	"	"	240,000 00	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	Administration départementale.										
51	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	3,794,538 00	3,574,353 47	220,184 53	3,794,538 00	3,375,296 84	419,241 16	"	"	3,794,538 00	
52	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,039,000 00	4,907,908 13	131,091 87	5,039,000 00	4,669,969 59	369,030 41	"	"	5,039,000 00	
53	Inspections administratives des services départementaux	151,375 00	143,849 54	7,525 46	151,375 00	132,112 04	19,262 96	"	"	151,375 00	
	Détention des condamnés.										
54	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	7,108,000 00	6,293,897 02	1,584,102 98	7,878,000 00	5,731,907 66	2,146,092 34	770,000 00	"	7,878,000 00	
55	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus	1,125,000 00	876,338 58	248,661 42	1,125,000 00	747,072 66	377,927 34	"	"	1,125,000 00	
56	Transport des condamnés au bagne, etc.; reprises des évadés	400,000 00	270,489 71	129,510 29	400,000 00	268,499 66	131,500 34	"	"	400,000 00	
57	Subvention à la caisse des retraites des employés du service des prisons	60,000 00	45,000 00	15,000 00	60,000 00	45,000 00	15,000 00	"	"	60,000 00	
	Matériel des cours d'appel.										
58	Loyers, entretien et réparations de bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours d'appel	400,000 00	211,039 41	188,960 59	400,000 00	183,030 26	216,969 74	"	"	400,000 00	
59	Travaux de construction du palais de la cour d'appel de Pau	126,248 00	"	104,227 85	104,227 85	"	104,227 85	"	22,020 15	104,227 85	
60	——— du palais de justice de Montpellier	48,342 00	"	48,342 00	48,342 00	"	48,342 00	"	"	48,342 00	
60 *bis.*	——— du palais de justice de Bastia	100,000 00	41,475 00	58,525 00	100,000 00	41,475 00	58,525 00	"	"	100,000 00	
	A REPORTER	51,302,415 88	39,486,678 56	12,373,483 34	51,860,161 90	36,807,939 10	15,052,222 80	927,914 54	370,168 52	51,860,161 90	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	REPORT	51,302,415f 88c	39,486,678f 56c	12,373,483f 34c	51,860,161f 90c	36,807,939f 10c	15,052,222f 80c	927,914f 54c	370,168f 52c	51,860,161f 90c	
	Services extraordinaires.										
67	Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	148,359 00	117,694 41	30,664 59	148,359 00	117,694 41	30,664 59	"	"	148,359 00	
68	Indemnités pour dommages éprouvés par suite des événements de février et juin	5,600,000 00	5,369,266 60	230,733 40	5,600,000 00	5,290,738 40	309,261 60	"	"	5,600,000 00	
69	Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	1,129,000 00	750,600 64	378,399 36	1,129,000 00	719,165 15	409,834 85	"	"	1,129,000 00	
70	Dépense de la cérémonie du 1er janvier 1852	190,000 00	189,990 75	9 25	190,000 00	189,870 61	129 39	"	"	190,000 00	
71	Frais d'établissement du fil électrique destiné au service télégraphique de Rouen à Dieppe	8,800 00	8,655 36	144 64	8,800 00	8,655 36	144 64	"	"	8,800 00	
72	Travaux de déblaiement du temple de Sérapis	64,700 00	14,280 00	50,420 00	64,700 00	14,280 00	50,420 00	"	"	64,700 00	
73	Dépenses de l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture	123,070 00	114,399 79	8,670 21	123,070 00	106,486 91	16,583 09	"	"	123,070 00	
74	Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	171,740 00	156,749 64	14,990 36	171,740 00	152,327 96	19,412 04	"	"	171,740 00	
75	Études expérimentales et récompenses relatives à la péripneumonie épizootique des bestiaux	60,651 62	27,550 00	23,101 62	50,651 62	27,550 00	23,101 62	"	10,000 00	50,651 62	
76	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	36,280 51	10,530 00	25,750 51	36,280 51	10,530 00	25,750 51	"	"	36,280 51	
77	Exposition de Londres	115,735 54	79,205 35	36,530 19	115,735 54	77,352 05	38,383 49	"	"	115,735 54	
78	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	18,608 33	"	18,608 33	18,608 33	"	18,608 33	"	"	18,608 33	
79	Statue au maréchal Ney	2,000 00	2,000 00	"	2,000 00	2,000 00	"	"	"	2,000 00	
80	Mission en Mésopotamie et en Médie	42.367 00	4,090 00	38,277 00	42,367 00	4,090 00	38,277 00	"	"	42,367 00	
81	Restauration de l'église Saint-Ouen à Rouen	170,000 00	89,649 03	80,350 97	170,000 00	80,219 03	89,780 97	"	"	170,000 00	
82	Monument de l'archevêque de Paris	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
83	Acquisition du tableau de Murillo (la Conception)	615,300 00	615,300 00	"	615,300 00	615,300 00	"	"	"	615,300 00	
84	Musée impérial	120,000 00	40,000 00	80,000 00	120,000 00	40,000 00	80,000 00	"	"	120,000 00	
85	Amélioration des logements d'ouvriers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
86	Achat du matériel pour les fêtes publiques	150,000 00	90,900 00	59,100 00	150,000 00	87,900 00	62,100 00	"	"	150,000 00	
87	Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	96,886 29	"	"	"	"	"	"	96,886 29	"	
88	Célébration de la fête du 15 août 1852	550,000 00	322,520 61	227,479 39	550,000 00	319,635 35	230,364 65	"	"	550,000 00	
89	Confection des drapeaux et étendards destinés aux gardes nationales	40,000 00	"	17,700 00	17,700 00	"	17,700 00	"	22,300 00	17,700 00	
90	Dépenses résultant des arrestations à la suite des événements de décembre	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	600,000 00	
91	Encouragement aux sociétés de secours mutuels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
62	Dépenses des exercices périmés	33,596 95	32,249 35	1,347 60	33,596 95	31,663 92	1,933 03	"	"	33,596 95	
		61,389,511 12	47,522,310 09	14,295,760 76	61,818,070 85	44,703,398 25	17,114,672 60	927,914 54	499,354 81	61,818,070 85	
61	Dépenses d'exercices clos	936,559 70	936,559 70	"	936,559 70	936,559 70	"	"	"	936,559 70	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,326,070 82	48,458,869 79	14,295,760 76	62,754,630 55	45,639,957 95	17,114,672 60	927,914 54	499,354 81	62,754,630 55	
								428,559f 73c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL, IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Dépenses ordinaires.										
41	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements et sur le produit du fonds commun	34,950,557f 32c	28,972,212f 85c	5,978,344f 47c	34,950,557f 32c	27,276,814f 67c	7,673,742f 65c	"	"	34,950,557f 32c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 100,490,580f 00c ; Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental. (Diminution.) A déduire 7,788,665 18 — 92,701,914 82
41	Dépenses sur les produits éventuels ordinaires	975,338 62	669,326 30	306,012 32	975,338 62	485,387 09	489,951 53	"	"	975,338 62	
	Dépenses facultatives.										
42	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	15,877,454 71	11,766,639 59	4,110,815 12	15,877,454 71	10,816,419 91	5,061,034 80	"	"	15,877,454 71	Crédits reportés des exercices 1850 et 1851, pour le service départemental 10,315,558 92 — 103,017,473 74
42	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,139,262 59	63,630 29	1,075,632 30	1,139,262 59	53,156 23	1,086,106 36	"	"	1,139,262 59	
42	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	1,161,743 74	449,376 92	712,366 82	1,161,743 74	338,430 74	823,313 00	"	"	1,161,743 74	
	Dépenses extraordinaires.										
43	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	23,172,513 84	15,024,684 85	8,147,828 99	23,172,513 84	13,679,501 27	9,493,012 57	"	"	23,172,513 84	
43	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	4,625,020 84	3,150,573 48	1,474,447 36	4,625,020 84	2,886,883 56	1,738,137 28	"	"	4,625,020 84	
	Dépenses spéciales.										
44	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,037,827 25	10,105,364 54	2,932,462 71	13,037,827 25	9,367,014 55	3,670,812 70	"	"	13,037,827 25	
44	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	8,077,754 83	6,749,330 95	1,328,423 88	8,077,754 83	5,857,242 72	2,220,512 11	"	"	8,077,754 83	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	103,017,473 74	76,951,139 77	26,066,333 97	103,017,473 74	70,760,850 74	32,256,623 00	"	"	103,017,473 74	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	62,326,070 82	48,458,869 79	14,295,760 76	62,754,630 55	45,639,957 95	17,114,672 60	927,914 54	499,354 81	62,754,630 55	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	103,017,473 74	76,951,139 77	26,066,333 97	103,017,473 74	70,760,850 74	32,256,623 00	"	"	103,017,473 74	
		165,343,544 56	125,410,009 56	40,362,094 73	165,772,104 29	116,400,808 69	49,371,295 60	927,914 54	499,354 81	165,772,104 29	
								428,559f 73c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant de services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.										
	ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	416,975f 00c	386,244f 65c	30,730f 35c	416,975f 00c	382,455f 25c	34,519f 75c	"	"	416,975f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 3,872,405f 00c. Crédits accordés par des décrets : Du 11 novembre 1852. (Frais de police de l'agglomération lyonnaise.) ..... 151,700f 11c. Du 31 décembre 1852. (Supplément de traitement au préfet de police et au secrétaire général.) .... 6,000 00. Du 31 décembre 1852. (Supplément de traitement au préfet de police et abonnement pour frais d'administration de la préfecture de police.) 63,000 00. 220,700 11. 4,093,165 11
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	90,000 00	49,200 02	90,469 93	139,669 95	49,200 02	90,469 93	49,669f 95c	"	139,669 95	
3	Location d'un hôtel et accessoires, frais d'installation	46,000 00	"	88,389 75	88,389 75	"	88,389 75	42,389 75	"	88,389 75	
4	Dépenses secrètes de sûreté générale	1,200,000 00	1,200,000 00	"	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"	"	1,200,000 00	
4 *bis.*	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	549,190 11	492,007 12	57,182 99	549,190 11	484,905 98	64,284 13	"	"	549,190 11	
5	Surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	11,587 48	6,412 52	18,000 00	10,318 70	7,681 30	"	"	18,000 00	
6	Secours à divers titres	300,000 00	271,550 00	28,450 00	300,000 00	263,325 00	36,675 00	"	"	300,000 00	
7	Secours aux étrangers réfugiés en France	900,000 00	551,824 53	126,122 47	677,947 00	504,499 66	173,447 34	"	222,053f 00c	677,947 00	
7 *bis.*	Supplément de traitement au préfet de police et au secrétaire général de police de la Seine	22,000 00	"	22,000 00	22,000 00	"	22,000 00	"	"	22,000 00	
7 *ter.*	Abonnement pour frais d'administration de la préfecture de police	47,000 00	"	47,000 00	47,000 00	"	47,000 00	"	"	47,000 00	
	FRAIS D'INSPECTION DANS LES DÉPARTEMENTS.										
8	Frais d'inspection dans les départements	404,000 00	301,342 53	102,657 47	404,000 00	284,689 97	119,310 03	"	"	404,000 00	
9	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	90,685 16	9,314 84	100,000 00	83,787 05	16,212 95	"	"	100,000 00	
		4,093,165 11	3,354,441 49	608,730 32	3,963,171 81	3,263,181 63	699,990 18	92,059 70	222,053 00	3,963,171 81	
								129,993f 30c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	506,034f 00	499,640f 08	6,393f 92c	506,034f 00	495,914f 68c	10,119f 32c	"	"	506,034f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	110,000 00	62,182 02	47,817 98	110,000 00	55,993 49	54,006 51	"	"	110,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,402,549 00	3,283,773 03	118,775 97	3,402,549 00	2,984,981 63	417,567 37	"	"	3,402,549 00	
4	Personnel des conducteurs	3,575,000 00	3,254,775 82	320,224 18	3,575,000 00	2,987,898 15	587,101 85	"	"	3,575,000 00	
5	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	545,000 00	457,612 11	87,387 89	545,000 00	428,203 78	116,796 22	"	"	545,000 00	
6	Personnel des garde-mines	83,500 00	80,053 49	3,446 51	83,500 00	69,969 73	13,530 27	"	"	83,500 00	
7	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime	140,000 00	135,447 56	4,552 44	140,000 00	122,962 44	17,037 56	"	"	140,000 00	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer	437,500 00	415,970 08	21,529 92	437,500 00	382,941 03	54,558 97	"	"	437,500 00	
12	Subvention à la caisse des retraites	500,000 00	498,634 52	"	498,634 52	498,634 52	"	"	1,365f 48c	498,634 52	
13	Routes et ponts, travaux ordinaires	30,000,000 00	29,909,326 45	90,673 55	30,000,000 00	24,906,142 66	5,093,857 34	"	"	30,000,000 00	
13 *bis*.	Routes et ponts, achèvement de lacunes	1,000,000 00	999,247 91	752 09	1,000,000 00	714,548 82	285,451 18	"	"	1,000,000 00	
13 *ter*.	Routes et ponts, rectifications	4,100,000 00	3,926,725 93	173,274 07	4,100,000 00	2,824,321 37	1,275,678 63	"	"	4,100,000 00	
13 *qua*.	Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	500,000 00	
14	Navigation intérieure. (Rivières.) Travaux ordinaires	5,405,000 00	5,400,135 88	4,864 12	5,405,000 00	4,005,183 26	1,399,816 74	"	"	5,405,000 00	
14 *bis*.	Navigation intérieure. Travaux d'établissement et d'amélioration	3,320,000 00	3,304,007 06	15,992 94	3,320,000 00	2,306,365 42	1,013,634 58	"	"	3,320,000 00	
14 *ter*.	Réparation des dommages causés par l'inondation du Rhin	739,000 00	739,000 00	"	739,000 00	206,983 62	532,016 38	"	"	739,000 00	
14 *qua*.	Suppression des épis saillants existant le long de l'île du Nord dans la Gironde	140,000 00	"	1,317 20	1,317 20	"	1,317 20	"	138,682 80	1,317 20	
15	Navigation intérieure. (Canaux.) Travaux ordinaires	4,230,000 00	4,202,527 41	27,472 59	4,230,000 00	3,470,049 43	759,950 57	"	"	4,230,000 00	
16	Ports maritimes, phares et fanaux. Travaux ordinaires	3,700,000 00	3,618,454 34	81,545 66	3,700,000 00	2,891,581 89	808,418 11	"	"	3,700,000 00	
16 *bis*.	Ports maritimes, phares et fanaux. Travaux d'amélioration	5,590,000 00	5,424,499 75	165,500 25	5,590,000 00	4,288,498 61	1,301,501 39	"	"	5,590,000 00	
17	Dunes et semis. (Études d'irrigations et de desséchement.)	1,060,000 00	1,002,103 38	57,896 62	1,060,000 00	570,973 54	489,026 46	"	"	1,060,000 00	
18	Exploitation de grandes lignes de chemin de fer	1,100,000 00	1,018,723 17	81,276 83	1,100,000 00	1,007,087 27	92,912 73	"	500,000 00	1,100,000 00	
19	Matériel des mines	50,000 00	30,716 42	19,283 58	50,000 00	24,671 15	25,328 85	"	"	50,000 00	
23	Frais généraux, secours	38,442 00	37,530 00	912 00	38,442 00	36,144 50	2,297 50	"	"	38,442 00	
	A REPORTER	70,772,025 00	68,301,086 41	1,830,890 31	70,131,976 72	55,280,050 99	14,851,925 73	"	640,048 28	70,131,976 72	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		69,883,025f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Décret du 28 mars 1852. (Réparations des dommages causés par les inondations, subventions aux concessionnaires des ponts emportés par les eaux, et dépenses des exercices périmés.)	87,058f 68c	
Loi du 29 juin 1852. (Dunes et semis.)	360,000 00	
Décret du 4 octobre 1852. (Réparation des dommages causés par l'inondation du Rhin.)	500,000 00	
Décret du 9 octobre 1852. (Suppression des épis saillants existant dans la Gironde)	140,000 00	
Décret du 20 novembre 1852. (Réparation des dommages causés par l'inondation du Rhin.)	300,000 00	
	1,387,058 68	
A DÉDUIRE : Crédits annulés :		
Décret du 15 janvier 1853. (Réparations des dommages causés par l'inondation du Rhin.)	61,000 00	
	1,326,058 68	1,326,058 68
		71,209,083 68
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		313,496 27
		71,522,579 95

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	REPORT	70,772,025 00	68,301,086 41	1,830,890 31	70,131,976 72	55,280,050 99	14,851,925 73	"	640,048 28	70,131,976 72	
24	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession	350,000 00	129,493 87	70,506 13	200,000 00	126,500 00	73,500 00	"	150,000 00	200,000 00	
27	Réparations des dommages causés par les inondations du mois de juillet 1851	49,881 41	31,383 38	2,498 03	33,881 41	22,013 90	11,867 51	"	16,000 00	33,881 41	
28	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	8,800 00	"	"	"	"	"	"	8,800 00	"	
26	Dépenses des exercices périmés	28,377 27	25,409 30	2,967 97	28,377 27	23,045 78	5,331 49	"	"	28,377 27	
		71,209,083 68	68,487,372 96	1,906,862 44	70,394,235 40	55,451,610 67	14,942,624 73	"	814,848 28	70,394,235 40	
25	Dépenses des exercices clos	313,496 27	313,496 27	"	313,496 27	313,496 27	"	"	"	313,496 27	
	TOTAL de la Ire Section	71,522,579 95	68,800,869 23	1,906,862 44	70,707,731 67	55,765,106 94	14,942,624 73	"	814,848 28	70,707,731 67	
								814,848f 28c			
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. (A)										
1	Nouvelles routes de la Corse	246,077 00	246,076 63	"	246,076 63	141,927 27	104,149 36	"	0 37	246,076 63	
2	Construction de ponts	196,191 00	119,226 80	11,964 20	131,191 00	83,918 00	47,273 00	"	65,000 00	131,191 00	
3	Établissement de canaux de navigation	4,200,000 00	4,189,169 44	10,830 56	4,200,000 00	3,174,660 13	1,025,339 87	"	"	4,200,000 00	
4	Réparations des dommages causés par les inondations	300,000 00	285,053 05	14,946 95	300,000 00	207,623 83	92,376 17	"	"	300,000 00	
5	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	44,763,334 00	40,150,749 98	4,612,584 02	44,763,334 00	28,272,422 35	16,490,911 65	"	"	44,763,334 00	
		49,705,602 00	44,990,275 90	4,650,325 73	49,640,601 63	31,880,551 58	17,760,050 05	"	65,000 37	49,640,601 63	
12	Dépenses des exercices clos	357,613 68	357,613 68	"	357,613 68	357,613 68	"	"	"	357,613 68	
	TOTAL de la IIe Section	50,063,215 68	45,347,889 58	4,650,325 73	49,998,215 31	32,238,165 26	17,760,050 05	"	65,000 37	49,998,215 31	
								65,000f 37c			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	71,522,579 95	68,800,869 23	1,906,862 44	70,707,731 67	55,765,106 94	14,942,624 73	"	814,848 28	70,707,731 67	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	50,063,215 68	45,347,889 58	4,650,325 73	49,998,215 31	32,238,165 26	17,760,050 05	"	65,000 37	49,998,215 31	
	TOTAL	121,585,795 63	114,148,758 81	6,557,188 17	120,705,946 98	88,003,272 20	32,702,674 78	"	879,848 65	120,705,946 98	
								879,848f 65c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	65,705,602f 00c
A DÉDUIRE : Crédit annulé.	
Décret du 13 février 1853. (Établissement de grandes lignes de chemin de fer.)	16,000,000 00
	49,705,602 00
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	357,613 68
	50,063,215 68

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTERE DE LA GUERRE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,826,818f 00c	1,825,410f 92c	1,407f 08c	1,826,818f 00c	1,794,800f 72c	32,017f 28c	"	"	1,826,818f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	271,000 00	194,955 76	76,044 24	271,000 00	190,987 64	80,012 36	"	"	271,000 00	Crédits accordés par le budget 329,414,454f 00c
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	123,445 71	124,554 29	248,000 00	122,110 54	125,889 46	"	"	248,000 00	Crédits accordés par des décrets :
4	États-majors	15,809,043 00	15,252,238 25	256,804 75	15,509,043 00	14,014,585 84	1,494,457 16	"	300,000f 00c	15,509,043 00	Décret du 21 août 1852 (virement de crédits entre divers services) 4,787,200f 00c
5	Gendarmerie	25,962,931 00	24,738,409 06	165,521 94	24,903,931 00	22,810,897 54	2,093,033 46	"	1,059,000 00	24,903,931 00	Décret du 29 décembre 1852 (*idem*). 100,000 00
6	Garde républicaine	2,800,382 00	2,413,054 22	193,327 78	2,606,382 00	2,275,987 28	330,394 72	"	194,000 00	2,606,382 00	4,887,200 00
7	Recrutement et réserve	470,000 00	444,045 88	25,954 12	470,000 00	443,400 88	26,599 12	"	"	470,000 00	
8	Justice militaire	1,193,738 00	937,846 02	255,891 98	1,193,738 00	891,139 42	302,598 58	"	"	1,193,738 00	A déduire, crédits annulés par des décrets :
9	Solde et entretien des troupes	162,451,118 00	158,924,373 38	3,768,255 62	162,692,629 00	153,945,817 95	8,746,811 05	2,741,511f 00c	2,500,000f 00c	162,692,629 00	Décret du 21 août 1852 (virement de crédit entre divers services) 4,787,200f
10	Habillement et campement	14,726,976 00	8,483,032 21	6,243,943 79	14,726,976 00	8,059,512 18	6,667,463 82	"	"	14,726,976 00	Décret du 29 décembre 1852 (*idem*) 100,000
11	Lits militaires	6,244,779 00	4,185,333 48	2,059,445 52	6,244,779 00	3,842,501 22	2,402,277 78	"	"	6,244,779 00	4,887,200 4,887,200 00
12	Transports généraux	2,037,864 00	1,416,899 25	200,802 75	1,617,702 00	1,387,137 63	230,564 37	"	420,162 00	1,617,702 00	
13	Remonte générale	6,466,250 00	6,034,175 42	432,074 58	6,466,250 00	5,970,640 27	495,609 73	"	"	6,466,250 00	
14	Harnachement	691,825 00	135,376 26	531,448 74	666,825 00	115,296 40	551,528 60	"	25,000 00	666,825 00	
15	Fourrages	27,451,685 00	26,244,864 95	1,206,820 05	27,451,685 00	25,949,374 71	1,502,310 29	"	"	27,451,685 00	
16	Soldes de non-activité et solde de réforme	478,510 00	422,268 24	56,241 76	478,510 00	378,290 93	100,219 07	"	"	478,510 00	Crédits accordés pour dépenses des exercices clos 5,232,540 14
17	Secours	1,207,000 00	1,133,463 92	73,536 08	1,207,000 00	1,031,736 51	175,263 49	"	"	1,207,000 00	334,646,994 14
18	Dépenses temporaires	271,600 00	224,274 28	28,725 72	253,000 00	171,672 19	81,327 81	"	18,600 00	253,000 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	880,792 00	880,792 00	"	880,792 00	880,792 00	"	"	"	880,792 00	
20	Dépôt général de la guerre	157,500 00	92,552 57	64,947 43	157,500 00	88,942 25	68,557 75	"	"	157,500 00	
21	Matériel de l'artillerie (Intérieur.)	6,096,486 00	4,077,227 81	2,019,258 19	6,096,486 00	3,852,229 79	2,244,256 21	"	"	6,096,486 00	
21 *bis.*	——— Travaux extraordinaires	506,000 00	203,911 72	302,088 28	506,000 00	185,839 72	320,160 28	"	"	506,000 00	
22	——— (Algérie.)	337,958 00	167,320 43	170,637 57	337,958 00	166,014 73	171,943 27	"	"	337,958 00	
23	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	539,903 00	452,104 37	87,798 63	539,903 00	429,364 64	110,538 36	"	"	539,903 00	
24	——— (Matériel.)	3,836,323 00	2,719,070 35	1,117,252 65	3,836,323 00	2,608,919 79	1,227,403 21	"	"	3,836,323 00	
25	Matériel du génie. (Intérieur.)	7,912,000 00	6,366,005 05	1,545,994 95	7,912,000 00	6,259,586 44	1,652,413 56	"	"	7,912,000 00	
25 *bis.*	——— Travaux extraordinaires	4,198,000 00	3,603,733 13	594,266 87	4,198,000 00	3,573,534 84	624,465 16	"	"	4,198,000 00	
26	——— (Algérie.)	3,350,000 00	2,711,170 13	638,829 87	3,350,000 00	2,534,911 07	815,088 93	"	"	3,350,000 00	
27	Écoles militaires	2,055,375 00	1,385,228 49	630,146 51	2,015,375 00	1,335,664 27	679,710 73	"	40,000 00	2,015,375 00	
28	Invalides de la guerre	2,704,941 00	2,131,630 41	423,310 59	2,554,941 00	2,113,349 00	441,592 00	"	150,000 00	2,554,941 00	
	A REPORTER	303,184,797 00	277,924,213 67	23,295,332 33	301,219,546 00	267,425,038 39	33,794,507 61	2,741,511 00	4,706,762 00	301,219,546 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	REPORT	303,184,797f 00c	277,924,213f 67c	23,295,332f 33c	301,219,546f 00c	267,425,038f 39c	33,794,507f 61c	2,741,511f 00c	4,706,762f 00c	301,219,546f 00c	
29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	838,700 00	677,158 07	161,541 93	838,700 00	627,037 59	211,662 41	"	"	838,700 00	
30	Services militaires indigènes en Algérie	8,186,213 00	7,327,442 94	858,770 06	8,186,213 00	6,938,814 89	1,247,398 11	"	"	8,186,213 00	
31	Service maritime en Algérie	739,000 00	311,717 28	427,282 72	739,000 00	302,855 43	436,144 57	"	"	739,000 00	
32	Administration provinciale en Algérie	724,200 00	652,458 56	71,741 44	724,200 00	637,271 89	86,928 11	"	"	724,200 00	
33	Services financiers en Algérie	1,323,245 00	957,274 00	365,971 00	1,323,245 00	950,575 06	372,669 94	"	"	1,323,245 00	
34	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845	1,200,000 00	1,148,010 65	51,989 35	1,200,000 00	937,504 62	262,495 38	"	"	1,200,000 00	
35	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	981,225 74	733,774 26	1,715,000 00	938,386 43	776,613 57	"	"	1,715,000 00	
35 *bis.*	Colonies agricoles en Algérie	1,365,862 00	1,175,425 25	190,436 75	1,365,862 00	1,128,177 44	237,684 56	"	"	1,365,862 00	
36	Établissements disciplinaires en Algérie	700,000 00	526,637 27	173,362 73	700,000 00	502,797 71	197,202 29	"	"	700,000 00	
36 *bis.*	Colonies pénitentiaires	3,675,000 00	1,667,176 08	2,007,823 92	3,675,000 00	1,536,248 22	2,138,751 78	"	"	3,675,000 00	
37	Travaux civils en Algérie	5,528,660 00	4,057,116 38	1,471,543 62	5,528,660 00	4,061,966 84	1,466,693 16	"	"	5,528,660 00	
38	Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	148,998 60	13,001 40	162,000 00	148,998 60	13,001 40	"	"	162,000 00	
40	Dépenses des exercices périmés	71,777 00	71,775 37	"	71,775 37	70,989 83	785 54	"	1 63	71,775 37	
		329,414,454 00	297,626,629 86	29,822,571 51	327,449,201 37	286,206,662 94	41,242,538 43	2,741,511 00	4,706,763 63	327,449,201 37	
39	Dépenses des exercices clos	5,232,540 14	5,232,540 14	"	5,232,540 14	5,232,540 14	"	"	"	5,232,540 14	
		334,646,994 14	302,859,170 00	29,822,571 51	332,681,741 51	291,439,203 08	41,242,538 43	2,741,511 00	4,706,763 63	332,681,741 51	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	SERVICE MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	947,667f 00c	921,918f 87c	25,748f 13c	947,667f 00c	921,727f 21c	25,939f 79c	"	"	947,667f 00c	
2	——— (Matériel.)	152,300 00	94,214 04	58,085 96	152,300 00	81,152 58	71,147 42	"	"	152,300 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	8,313,127 00	7,328,848 66	984,278 34	8,313,127 00	7,197,482 12	1,115,644 88	"	"	8,313,127 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,863,024 00	1,689,897 90	173,126 10	1,863,024 00	1,657,176 85	205,847 15	"	"	1,863,024 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	26,555,287 00	18,739,515 85	7,815,771 15	26,555,287 00	18,413,112 16	8,142,174 84	"	"	26,555,287 00	
6	Hôpitaux	1,621,700 00	975,145 86	646,554 14	1,621,700 00	954,429 06	667,270 94	"	"	1,621,700 00	
7	Vivres	13,006,500 00	8,757,444 52	3,949,055 48	12,706,500 00	8,556,166 45	4,150,333 55	"	300,000f 00c	12,706,500 00	
8	Justice maritime	100,000 00	59,212 54	40,787 46	100,000 00	57,258 67	42,741 33	"	"	100,000 00	
9	Salaires d'ouvriers	10,710,000 00	9,883,698 70	826,301 30	10,710,000 00	9,491,577 55	1,218,422 45	"	"	10,710,000 00	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	23,159,600 00	13,365,720 53	5,293,879 47	18,659,600 00	12,458,607 97	6,200,992 03	"	4,500,000 00	18,659,600 00	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,911,000 00	1,631,522 13	279,477 87	1,911,000 00	1,558,140 95	352,859 05	"	"	1,911,000 00	
11 *bis*	Curage et défense de la petite rade de Toulon. — Amélioration de Port-Vendres	1,565,500 00	918,295 05	229,904 95	1,148,200 00	913,811 33	234,388 67	"	417,300 00	1,148,200 00	
11 *ter*	Construction de fosses d'immersion	693,300 00	323,355 05	80,744 95	404,100 00	296,664 25	107,435 75	"	289,200 00	404,100 00	
12	Poudres	231,704 00	"	231,704 00	231,704 00	"	231,704 00	"	"	231,704 00	
13	École navale en rade de Brest	74,000 00	50,762 95	23,237 05	74,000 00	50,762 95	23,237 05	"	"	74,000 00	
14	Affrétements et transports par mer	370,000 00	114,201 20	10,798 80	125,000 00	110,782 35	14,217 65	"	245,000 00	125,000 00	
15	Chiourmes	297,300 00	286,932 47	10,367 53	297,300 00	270,554 52	26,745 48	"	"	297,300 00	
16	Frais généraux d'impressions	373,100 00	178,038 52	195,061 48	373,100 00	138,764 14	234,335 86	"	"	373,100 00	
17	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	1,594,884 00	1,285,328 38	309,555 62	1,594,884 00	1,240,811 51	354,072 49	"	"	1,594,884 00	
18	Dépenses temporaires	120,000 00	80,497 12	39,502 88	120,000 00	71,916 43	48,083 57	"	"	120,000 00	
	Service scientifique.										
19	Matériel scientifique	265,000 00	159,973 50	105,026 50	265,000 00	144,765 58	120,234 42	"	"	265,000 00	
21	Dépenses des exercices périmés	9,796 00	9,795 69	0 31	9,796 00	9,795 69	0 31	"	"	9,796 00	
		93,934,789 00	66,854,319 53	21,328,969 47	88,183,289 00	64,595,460 32	23,587,828 68	"	5,751,500 00	88,183,289 00	
20	Dépenses des exercices clos	699,706 87	699,706 87	"	699,706 87	699,706 87	"	"	"	699,706 87	
	TOTAL de la Ire Section	94,634,495 87	67,554,026 40	21,328,969 47	88,882,995 87	65,295,167 19	23,587,828 68	"	5,751,500 00	88,882,995 87	
	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1852					1,926,414 24	1,926,414 24	"	"	"	
						67,221,581 43	21,661,414 44	"	5,751,500 00	88,882,995 87	
								5,751,500f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	93,463,989f 00c
Crédits accordés par décret du 4 août 1852. (Curage et défense de la petite rade de Toulon et construction de fosses d'immersion.)	470,800 00
	93,934,789 00
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	699,706 87
	94,634,495 87

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Fort Boyard	26,600f 00c	26,090f 07c	509f 93c	26,600f 00c	26,090f 07c	509f 93c	"	"	26,600f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Crédits accordés par le budget 2,405,000f 00c
3	Établissements à créer à Castineau	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Crédit accordé par décret du 4 août 1852. (Fort Boyard.) .. 26,600 00
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,405,000 00	1,870,187 42	424,812 58	2,295,000 00	1,845,015 11	449,984 89	"	110,000f 00c	2,295,000 00	2,431,600 00
		2,431,600 00	1,896,277 49	425,322 51	2,321,600 00	1,871,105 18	450,494 82	"	110,000 00	2,321,600 00	Crédit accordé pour dépenses des exercices clos 50,607 99
7	Dépenses des exercices clos	50,607 99	50,607 99	"	50,607 99	50,607 99	"	"	"	50,607 99	2,482,207 99
	TOTAL de la IIe section	2,482,207 99	1,946,885 48	425,322 51	2,372,207 99	1,921,713 17	450,494 82	"	110,000 00	2,372,207 99	
								110,000f 00c			
	RÉCAPITULATION.										
"	Ire SECTION. — Service ordinaire	94,634,495 87	67,554,026 40	21,328,969 47	88,882,995 87	67,221,581 43	21,661,414 44	"	5,751,500 00	88,882,995 87	
"	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	2,482,207 99	1,946,885 48	425,322 51	2,372,207 99	1,921,713 17	450,494 82	"	110,000 00	2,372,207 99	
		97,116,703 86	69,500,911 88	21,754,291 98	91,255,203 86	69,143,294 60	22,111,909 26	"	5,861,500 00	91,255,203 86	
								5,861,500f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.
	Service général.						MINISTÈRE DES FINANCES.				
24	Cour des comptes.	Personnel	1,164,633f 00c	1,163,476f 04c	"	1,163,476f 04c	1,083,034f 38c	80,441f 66c	"	1,156f 96c	1,163,476f 04c
25		Matériel et dépenses diverses	65,473 00	54,101 25	11,371f 75c	65,473 00	50,032 85	15,440 15	"	"	65,473 00
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,353,200 00	5,331,594 42	21,605 58	5,353,200 00	5,239,902 33	113,297 67	"	"	5,353,200 00
27		Matériel	1,839,230 00	1,716,055 72	123,174 28	1,839,230 00	1,204,250 93	634,979 07	"	"	1,839,230 00
28		Dépenses diverses	283,630 00	269,142 04	10,694 17	279,836 21	230,503 24	49,332 97	"	3,793 79	279,836 21
29	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires).	Personnel	75,200 00	72,074 02	2,491 64	74,565 66	72,074 02	2,491 64	"	634 34	74,565 66
30		Matériel	111,836 25	63,817 79	41,258 46	105,076 25	53,499 53	51,576 72	"	6,760 00	105,076 25
31		Dépenses diverses	33,900 00	33,084 35	815 65	33,900 00	2,175 00	31,725 00	"	"	33,900 00
78	Refonte des monnaies de cuivre		1,000,000 00	15,148 95	66,970 80	82,119 75	10,826 81	71,292 94	"	917,880 25	82,119 75
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	4,700,000 00	3,850,054 49	724,945 51	4,575,000 00	3,850,054 49	724,945 51	"	125,000 00	4,575,000 00
33		Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,891,000 00	4,371,003 55	669,996 45	5,041,000 00	4,158,878 88	882,121 12	150,000f 00c	"	5,041,000 00
34		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,048,937 39	11,062 61	1,060,000 00	957,262 94	102,737 06	"	"	1,060,000 00
37	Dépenses des exercices périmés		642,340 00	455,141 16	187,198 84	642,340 00	448,151 67	194,188 33	"	"	642,340 00
			21,220,442 25	18,443,631 17	1,871,585 74	20,315,216 91	17,360,647 07	2,954,569 84	150,000 00	1,055,225 34	20,315,216 91
36	Dépenses des exercices clos		5,031,654 81	5,031,654 81	"	5,031,654 81	5,031,654 81	"	"	"	5,031,654 81
			26,252,097 06	23,475,285 98	1,871,585 74	25,346,871 72	22,392,301 88	2,954,569 84	150,000 00	1,055,225 34	25,346,871 72
									905,225f 34c		

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		18,497,006f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Décret du 27 mars 1852. (Frais d'exécution de la conversion des rentes 5 p. 0/0.)	200,000f 00c	
Loi du 6 mai 1852. (Refonte des monnaies de cuivre.)	1,000,000 00	
Décret du 14 juill. 1852. (Serv. des monnaies.)	23,500 00	
—— du 18 octobre 1852. (Indemnités à des employés auxiliaires.)	67,000 00	
—— du 27 novembre 1852. (Divers services.)	1,432,936 25	
	2,723,436 25	2,723,436 25
		21,220,442 25
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		5,031,654 81
		26,252,097 06

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1852.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.									
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)									
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f 00c	2,411,687f 55c	"	2,411,687f 55c	2,195,371f 86	216,315f 69c	"	11,012f 45c	2,411,687f 55c
39	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,720,497 55	1,606,249 45	112,003f 48c	1,718,252 93	1,142,060 75	576,192 18	"	2,244 62	1,718,252 93
39 *bis.*	Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	13,154 65	186,845 35	"	"	200,000 00
40	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	152,091 12	45,644 76	106,446 36	152,091 12	36,768 25	115,322 87	"	"	152,091 12
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	323,286 58	313,972 17	9,314 41	323,286 58	166,455 87	156,830 71	"	"	323,286 58
41	Frais de mutations cadastrales	610,000 00	546,026 08	3,973 92	550,000 00	544,951 68	5,048 32	"	60,000 00	550,000 00
42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,171,861 14	10,466,996 75	662,514 39	11,129,511 14	8,915,989 70	2,213,521 44	"	42,350 00	11,129,511 14
42 *bis.*	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc.	40,000 00	39,650 00	"	39,650 00	17,900 00	21,750 00	"	350 00	39,650 00
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)									
43	Enregistrement et domaines. — Personnel	9,034,500 00	9,193,000 00	1,500 00	9,194,500 00	9,192,887 75	1,612 25	160,000f 00c	"	9,194,500 00
44	Enregistrement et domaines. — Matériel	120,500 00	85,500 00	35,000 00	120,500 00	43,125 48	77,374 52	"	"	120,500 00
45	Enregistrement et domaines. — Dépenses diverses	1,151,370 00	1,154,370 00	32,000 00	1,186,370 00	1,003,083 12	183,286 88	35,000 00	"	1,186,370 00
45 *bis.*	Acquisition des hôtels Sébastiani et de Castellane	1,400,000 00	1,400,000 00	"	1,400,000 00	"	1,400,000 00	"	"	1,400,000 00
45 *ter.*	Travaux d'appropriation de l'hôtel domanial rue de Lille, 2	62,355 00	62,355 00	"	62,355 00	"	62,355 00	"	"	62,355 00
46	Timbre — Personnel	456,950 00	451,150 00	2,800 00	453,950 00	450,204 68	3,745 32	"	3,000 00	453,950 00
47	Timbre — Matériel et dépenses diverses	607,000 00	585,000 00	20,000 00	605,000 00	508,050 15	96,949 85	"	2,000 00	605,000 00
47 *bis.*	Frais de déménagement des directeurs de l'enregistrement et des domaines	8,000 00	3,100 00	"	3,100 00	"	3,100 00	"	4,900 00	3,100 00
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)									
48	Personnel	4,015,150 00	3,991,477 00	6,000 00	3,997,477 00	3,582,319 28	415,157 72	"	17,673 00	3,997,477 00
49	Matériel	1,820,520 00	1,297,209 00	590,591 00	1,887,800 00	1,138,473 01	749,326 99	67,280 00	"	1,887,800 00
50	Dépenses diverses	790,500 00	659,925 00	224,229 00	884,154 00	590,855 14	293,298 86	93,654 00	"	884,154 00
50 *bis.*	Indemnité pour résiliation de baux	250,000 00	116,435 00	133,565 00	250,000 00	70,000 00	180,000 00	"	"	250,000 00
50 *ter.*	Aliénation de forêts	125,700 00	12,555 00	113,145 00	125,700 00	441 65	125,258 35	"	"	125,700 00
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)									
51	Personnel	23,286,800 00	22,877,580 00	359,220 00	23,236,800 00	22,871,579 31	365,220 69	"	50,000 00	23,236,800 00
52	Matériel	389,732 00	270,647 00	119,085 00	389,732 00	270,646 87	119,085 13	"	"	389,732 00
53	Dépenses diverses	1,927,200 00	1,507,368 00	256,832 00	1,764,200 00	1,414,571 54	349,628 46	"	163,000 00	1,764,200 00
54	Dépense du service des douanes en Algérie	727,000 00	661,914 00	55,086 00	717,000 00	659,463 44	57,536 56	"	10,000 00	717,000 00
77	Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	17,253 72	"	17,253 72	17,253 72	"	17,253 72	"	"	17,253 72
	A REPORTER	62,830,967 11	59,959,811 76	2,860,559 28	62,820,371 04	54,828,354 18	7,992,016 86	355,934 00	366,530 07	62,820,371 04

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		151,594,180f 00c
A ajouter pour dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes		68 00
		151,594,248 00
Modifications résultant de la réalisation de ressources spéciales :		
Augmentation	88,776f 20c	
Diminution	362 26	
	88,413 94	88,413 94
Crédits reportés de l'exercice 1850 pour divers services spéciaux		192,481 45
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 9 juillet 1852. (Acquisition des hôtels Sébastiani et Castellane.)	1,400,000f 00c	
Décret du 14 juillet 1852. (Service des tabacs.)	2,605,000 00	
Décret du 22 septembre 1852. (Réorganisation d'une ligne d'inspection des douanes à Lille.)	17,253 72	
Décret du 8 novembre 1852. (Appropriation de l'hôtel domanial de la rue de Lille.)	62,355 00	
Décret du 27 novembre 1852. (Divers services.)	1,014,003 00	
Décret du 8 janvier 1853. (Services de l'enregistrement et du timbre.)	221,500 00	
	5,320,111 72	5,320,111 72
		157,195,255 11

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	62,830,967f 11c	59,959,811f 76c	2,860,559f 28c	62,820,371f 04c	54,828,354f 18c	7,992,016f 86c	355,934f 00c	366,530f 07c	62,820,371f 04c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. *(Service administratif et de perception dans les départements.)*										
55	Contributions indirectes. — Personnel	17,646,200 00	17,382,622 82	160,000 00	17,542,622 82	17,376,848 03	165,774 79	"	103,577 18	17,542,622 82	
56	Contributions indirectes. — Matériel	108,100 00	75,172 14	26,000 00	101,172 14	73,831 37	27,340 77	"	6,927 86	101,172 14	
57	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,963,400 00	2,763,922 57	174,000 00	2,937,922 57	2,720,953 48	216,969 09	"	25,477 43	2,937,922 57	
58	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	645,000 00	557,321 00	85,000 00	642,321 00	557,321 00	85,000 00	"	2,679 00	642,321 00	
59	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	24,554 02	1,000 00	25,554 02	24,554 02	1,000 00	"	5,445 98	25,554 02	
60	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,392,780 00	154,348 62	2,100,000 00	2,254,348 62	152,711 28	2,101,637 34	"	1,138,431 38	2,254,348 62	
	TABACS. *(Exploitation.)*										
61	Personnel	907,583 00	906,882 89	100 00	906,982 89	906,882 89	100 00	"	600 11	906,982 89	
62	Matériel	6,439,000 00	5,614,300 78	550,000 00	6,164,300 78	5,601,038 30	563,262 48	"	274,699 22	6,164,300 78	
63	Achats et transports de tabacs	28,474,000 00	22,096,296 15	1,800,000 00	23,896,296 15	21,965,441 46	1,930,854 69	"	4,577,703 85	23,896,296 15	
64	Dépenses diverses	230,000 00	226,522 31	3,477 69	230,000 00	216,658 14	13,341 86	"	"	230,000 00	
	POSTES. *(Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)*										
65	Administration et perception. — Personnel	13,269,850 00	13,164,413 01	38,436 99	13,202,850 00	13,122,297 26	80,552 74	"	67,000 00	13,202,850 00	
66	Administration et perception. — Matériel	1,064,750 00	706,938 83	315,811 17	1,022,750 00	677,079 69	345,670 31	"	42,000 00	1,022,750 00	
67	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,208,300 00	1,838,418 75	336,481 25	2,174,900 00	1,797,030 56	377,869 44	"	33,400 00	2,174,900 00	
68	Transport des dépêches. — Personnel	895,675 00	624,714 00	216,461 00	841,175 00	614,207 85	226,967 15	"	54,500 00	841,175 00	
69	Transport des dépêches. — Matériel	5,972,925 00	5,559,594 49	354,030 51	5,913,625 00	5,523,482 54	390,142 46	"	59,300 00	5,913,625 00	
70	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	7,115,725 00	5,043,761 27	1,583,063 73	6,626,825 00	4,960,929 53	1,665,895 47	"	488,900 00	6,626,825 00	
71	Subvention à la compagnie concessionnaire du service postal dans la Méditerranée	3,000,000 00	2,750,000 00	250,000 00	3,000,000 00	2,750,000 00	250,000 00	"	"	3,000,000 00	
		157,195,255 11	139,449,595 41	10,854,421 62	150,304,017 03	133,869,621 58	16,434,395 45	355,934 00	7,247,172 08	150,304,017 03	
								6,891,238f 08c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
72	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	57,977,170f 65c	9,802,010f 25c	"	9,802,010f 25c	45,017,857f 73c	12,969,312f 92c	10,000f 00c	"	57,987,170f 65c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ... 80,791,660f 00c ; A ajouter pour dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes ... 345,380 00 — 81,137,040 00 ; Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux ; augmentation ... 3,096,513 55 ; Fonds reportés de l'exercice 1850 pour divers services spéciaux ... 128,617 10 ; Crédits accordés par des décrets : Décret du 14 juillet 1852 (remboursement sur produits indirects) ... 118,000f 00c ; Décret du 27 novembre 1852 (primes à l'exportation et remboursement sur divers produits) ... 6,220,000 00 ; Décret du 8 janvier 1853 (remboursement sur produits indirects ... 155,200 00 — 6,493,200 00 — 6,493,200 00 — 90,855,370 65
	Idem extraordinaires des communes		21,271,577 22	"	21,271,577 22						
	Idem des chemins vicinaux		10,285,503 19	"	10,285,503 19						
	Idem de l'instruction primaire		5,380,567 86	"	5,380,567 86						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		21,157 56	"	21,157 56						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,398,158 65	"	1,398,158 65						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes		3,081,851 71	"	3,081,851 71						
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,037,245 03	1,051,593f 03c	2,088,838 06						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		498,659 48	268,124 95	766,784 43						
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,476,795 26	249,359 56	2,726,154 82						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,019,566 90	"	1,019,566 90						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		136,475 17	8,524 83	145,000 00						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	61,000 00	19,028 39	10,971 61	30,000 00	17,704 67	33,295 33	"	10,000f 00c	51,000 00	
	——— sur les redevances des mines		1,652 39	4,347 61	6,000 00						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école		"	"	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		6,274 98	8,725 02	15,000 00						
		58,038,170 65	56,436,524 04	1,601,646 61	58,038,170 65	45,035,562 40	13,002,608 25	10,000 00	10,000 00	58,038,170 65	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
73	Enregistrement et domaines	3,349,200 00	2,307,000 00	23,000 00	2,330,000 00	2,952,369 33	365,952 87	41,112 20	71,990 00	3,318,322 20	
	Forêts		227,301 00	15,209 00	242,510 00						
	Douanes		104,455 00	5,545 00	110,000 00						
	Contributions indirectes		103,683 42	10,490 55	114,173 97						
	Postes		9,344 49	155 51	9,500 00						
	Produits divers		512,138 23	"	512,138 23						
74	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	940,000 00	935,420 00	4,580 00	940,000 00	933,141 71	6,858 29	"	"	940,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
75	Enregistrement et domaines	4,662,000 00	2,131,200 00	18,800 00	2,150,000 00	3,896,199 70	294,611 85	250,000 00	721,188 45	4,190,811 55	
	Forêts		129,032 00	"	129,032 00						
	Douanes		1,107,655 00	42,345 00	1,150,000 00						
	Contributions indirectes		757,279 55	"	757,279 55						
	Postes		4,018 20	481 80	4,500 00						
76	Primes à l'exportation des marchandises	22,200,000 00	20,316,557 00	3,683,443 00	24,000,000 00	17,778,191 68	6,221,808 32	1,800,000 00	"	24,000,000 00	
77	Escomptes sur divers droits	1,666,000 00	1,643,302 50	16,697 50	1,660,000 00	1,639,543 22	20,456 78	"	6,000 00	1,660,000 00	
		90,855,370 65	86,724,910 43	5,422,393 97	92,147,304 40	72,235,008 04	19,912,296 36	2,101,112 20	809,178 45	92,147,304 40	
								1,291,933f 75c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAIEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1852.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	406,541,085f 00c	385,525,833f 00c	20,053,620f 99c	405,579,453f 99c	354,254,219f 84c	"	354,254,219f 84c	51,325,234f 15c	2,273f 26c	963,904f 27c	405,579,453f 99c	
Dotations	16,565,687 33	16,552,091 78	13,595 55	16,565,687 33	16,064,691 40	"	16,064,691 40	500,995 93	"	"	16,565,687 33	
Ministère d'État	7,844,930 00	7,844,930 00	"	7,844,930 00	3,903,425 45	"	3,903,425 45	3,941,504 55	"	"	7,844,930 00	
——— de la justice	27,196,988 21	26,960,608 59	157,379 62	27,117,988 21	25,010,341 31	3,354f 21c	25,013,695 52	2,104,292 69	16,000 00	95,000 00	27,117,988 21	
——— des affaires étrangères	9,650,757 36	8,258,878 63	1,591,878 73	9,850,757 36	7,174,508 87	280,411 01	7,454,919 08	2,395,838 28	300,000 00	100,000 00	9,850,757 36	
——— de l'instruction publique et des cultes	66,282,656 35	51,994,889 75	13,460,162 60	65,455,052 35	47,386,122 91	361,255 48	47,747,378 39	17,707,673 96	"	827,604 00	65,455,052 35	
——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	165,343,544 56	125,410,009 56	40,362,094 73	165,772,104 29	115,464,248 99	936,559 70	116,400,808 69	49,371,295 60	927,914 54	499,354 81	165,772,104 29	
——— de la police générale	4,093,165 11	3,354,441 49	608,730 32	3,963,171 81	3,263,181 63	"	3,263,181 63	699,990 18	92,059 70	222,053 00	3,963,171 81	
——— des travaux publics	71,522,579 95	68,800,869 23	1,906,862 44	70,707,731 67	55,451,610 67	313,496 27	55,765,106 94	14,942,624 73	"	814,848 28	70,707,731 67	
——— de la guerre	334,646,994 14	302,859,170 00	29,822,571 51	332,681,741 51	286,206,662 94	5,232,540 14	291,439,203 08	41,242,538 43	2,741,511 00	4,706,763 63	332,681,741 51	
——— de la marine	94,634,495 87	67,554,026 40	21,328,969 47	88,882,995 87	66,521,874 58	699,706 87	67,221,581 43	21,661,414 44	"	5,751,500 00	88,882,995 87	
——— des finances	26,252,097 06	23,475,285 98	1,871,585 74	25,346,871 72	17,360,047 07	5,031,654 81	22,392,301 88	2,954,569 84	150,000 00	1,055,225 34	25,346,871 72	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	157,195,255 11	139,449,595 41	10,854,421 62	150,304,017 03	133,869,621 58	"	133,869,621 58	16,434,395 45	355,934 00	7,247,172 08	150,304,017 03	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	90,855,370 65	86,724,910 43	5,422,393 97	92.147,304 40	72,235,008 04	"	72,235,008 04	19,912,296 36	2,101,112 20	809,178 45	92,147,304 40	
TOTAUX	1,478,625,606 70	1,314,765,540 25	147,454,267 29	1,462,219,807 54	1,204,166,164 46	12,858,978 49	1,217,025,142 95	245,194,664 59	6,686,804 70	23,092,603 86	1,462,219,807 54	
									16,405,799f 16c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	4,825,000 00	4,825,000 00	"	4,825,000 00	3,863,395 43	"	3,863,395 43	961,604 57	"	"	4,825,000 00	
——— des travaux publics	50,063,215 68	45,347,889 58	4,650,325 73	49,998,215 31	31,880,551 26	357,613 68	32,238,165 26	17,760,050 05	"	65,000 37	49,998,215 31	
——— de la marine	2,482,207 99	1,946,885 48	425,322 51	2,372,207 99	1,871,105 76	50,607 99	1,921,713 17	450,494 82	"	110,000 00	2,372,207 99	
TOTAUX	57,370,423 67	52,119,775 06	5,075,648 24	57,195,423 30	37,615,052 45	408,221 67	38,023,273 86	19,172,149 44	"	175,000 37	57,195,423 30	
									175,000f 37c			
TOTAL GÉNÉRAL	1,535,996,030 37	1,366,885,315 31	152,529,915 53	1,519,415,230 84	1,241,781,216 91	13,267,200 16	1,255,048,416 81	264,366,814 03	6,686,804 70	23,267,604 23	1,519,415,230 84	
									16,580,799f 53c			

Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1852.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Résultat général du Compte provisoire.

1° SERVICE ORDINAIRE.

Il résulte des tableaux qui précèdent que les dépenses probables du service ordinaire de l'exercice 1852 s'élèvent (voir le tableau, page 349) à.....		1,462,219,807f 54c
Et que les ressources présumées du même exercice sont (voir le tableau, page 305) de la somme de.....		1,503,902,895 92
Il en résulterait un excédant de recette de.....		41,683,088 38
Mais comme, selon l'usage, et d'après les dispositions de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, qui soumet le service colonial à un règlement ultérieur, on a retiré de la dépense et de la recette les résultats de ce service, il convient de les y rétablir pour faire connaître la situation complète de l'exercice, dont ils ne cessent pas de former un des éléments, savoir :		
En dépense (voir le tableau page 295) pour la somme de	21,356,789f 00c	
En recette (voir le tableau page 293) pour.....	5,644,900 00	
Excédant de dépense.....	15,711,889 00	15,711,889 00
L'excédant de recette du service ordinaire serait ainsi de.....		25,971,199 38
En outre, on doit, dès à présent, prévoir les modifications ci-après, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice :		
D'une part, les ressources du budget de 1852 sont susceptibles d'être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1852 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience de l'exercice précédent, s'élèvera environ à.....	8,440,000f 00c	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on sup-		
A reporter.....	8,440,000 00	25,971,199 38

REPORT....	8,440,000f 00c	25,971,199f 38c
pose, d'après le montant des payements faits sur exercices clos qui ont été à la charge de l'exercice 1852, devoir être d'environ.....	13,000,000 00	
DIFFÉRENCE.....	4,560,000 00	4,560,000 00
L'excédant de recette du service ordinaire du budget de l'exercice 1852 doit, en conséquence, être évalué à.....		30,531,199 38

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

La dépense des travaux extraordinaires de l'exercice 1852 s'élève, d'après le tableau qui précède, à la somme totale de.....	57,195,423 30
Considéré ainsi dans son ensemble, ce budget est présumé devoir se solder par un excédant final de dépense de.....	26,664,223 92

Ce découvert ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par l'annulation des crédits qui ne seront pas employés.

BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1852.

BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1852.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes	16,215f 73c	16,215f 73c	"
RESSOURCES SPÉCIALES.			
Remboursement de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	2,118,263 90	2,118,263 90	"
	2,134,479 63	2,134,479 63	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1851.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1851, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1853 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1851, SAVOIR :			
Service départemental	3,422,196f 14c	4,479,660 17	"
Divers services spéciaux	1,057,464 03		
		6,614,139 80	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	DETTE PUBLIQUE.			
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	29,672f 75c	29,672f 75c	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
9	Solde et entretien des troupes	1,763,634 83	1,763,634 83	"
15	Fourrages	2,267,123 88	2,267,123 88	"
		4,030,758 71	4,030,758 71	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
3	Solde et accessoires de la solde des officiers militaires et civils	158,990 03	158,990 03	"
16	Frais de voyage	4,197 27	4,197 27	"
"	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1852, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1852	163,187 30	163,187 30	"
		215,422 53	215,422 53	"
		378,609 83	378,609 83	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
75	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	887,521 15	887,521 15	"
	RÉCAPITULATION.			
	Dette publique	29,672 75	29,672 75	"
	Ministère de la guerre	4,030,758 71	4,030,758 71	"
	——— de la marine. (Service ordinaire.)	378,609 83	378,609 83	"
	Remboursements et restitutions	887,521 15	887,521 15	"
		5,326,562 44	5,326,562 44	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1853.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1853, au 31 décembre 1852.

Recouvrements sur les produits du budget	2,134,479f 63c	6,614,139f 80c
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents	4,479,660 17	
Payements sur les services des ministères		5,326,562 44
EXCÉDANT de recette		1,287,577 36
Ce dernier résultat, rapproché du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1852 (voir, page 578, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial)		15,440,500 00
Fait ressortir l'excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1853 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 391.)		14,152,922 64

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1833, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en plusieurs catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux qui ont fait l'objet du *Budget annexe*, exécutés au moyen d'une création de rentes. (Loi du 27 juin 1833.)

2° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

3° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

4° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du Trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Les trois premières catégories de travaux ont été successivement l'objet, dans les comptes de l'administration des finances, pour les années précédentes, de situations complètes et définitives, qu'il n'y a plus lieu de reproduire, et dont on va seulement rappeler les résultats généraux, au point de vue du régime financier qui leur a été appliqué.

1° TRAVAUX COMPRIS AU BUDGET ANNEXE. (Loi du 27 juin 1833.)

Ces travaux extraordinaires, exécutés par les ministères de l'intérieur et des travaux publics, ont été autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour une somme totale de..... 93,955,000f 00c

Ils ont été effectués, pendant les exercices 1833 à 1839, jusqu'à concurrence de..... 93,852,163 27

Et le Trésor en a été couvert par le produit de la consolidation en rentes, en vertu de la loi du 21 mars 1837, de fonds des caisses d'épargne, pour la somme de 93,955,000 francs égale aux crédits ouverts, et qui, d'après le montant ci-dessus des payements effectués, a donné lieu d'appliquer aux produits divers du budget un solde non employé (représentant des dépenses restant à payer sur des exercices clos), pour..... 102,836 73

ENSEMBLE..... 93,955,000 00

La situation définitive de ce budget annexe a été publiée, pages 391 à 393 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1840.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

Cette loi a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution de divers travaux publics, qui ont été successivement autorisés, pour une somme totale de..... 426,223,000f 00c

Mais il en a été ensuite distrait, par la loi du 25 juin 1841, pour être rattaché au régime spécial qu'elle a fondé, des crédits généraux montant à..... 180,769,000 00

En sorte qu'il n'a été dépensé, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, que 245,454,000 00

Cette dépense a été couverte :

Par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement des années 1839 à 1841, jusqu'à concurrence de..... 182,429,501 04

Et par les fonds généraux des budgets des exercices ci-après :

Exercice 1837.....	6,834,522f 85c	43,012,185f 37c	63,024,498 96
——— 1838.....	36,177,662 52		
——— 1842.....	18,268,378 19	19,830,199 49	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Exercices suivants. (Dépenses restées à payer à titre d'exercices clos.).....		182,114 10	
			245,454,000 00

La situation définitive de ce service spécial a été publiée pages 369 à 379 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1843.

3° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un autre régime financier a été fondé par la loi du 25 juin 1841, qui, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a cessé d'affecter la réserve de l'amortissement aux dépenses de travaux extraordinaires et autorisé, pour y subvenir, un emprunt de 450 millions. Les crédits généraux restant à employer sous le système précédent s'élevaient, comme on vient de le voir, à..... 180,769,000f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 en a accordé de nouveaux aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, lesquels, y compris un complément d'allocation de 350,000 francs, voté en 1848, se sont élevés à..... 316,402,400 00

Le montant des crédits généraux autorisés a été ainsi porté à la somme totale de..... (à reporter) 497,171,400 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT	497,171,400f 00c
Les dépenses liquidées à la charge des exercices 1842 à 1848 inclusivement s'étant élevées à	428,896,948 25
Il est resté, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer pour une somme de	68,274,451 75
Quant au produit de l'emprunt de 450 millions, affecté au payement des dépenses, il a servi à solder celles de chacun des exercices ci-dessus, pour	428,896,948 25
Ainsi que les payements pour rappels d'exercices clos, qui, déduction faite des dépenses restées à payer, se sont élevés à	243,769 97
ENSEMBLE	429,140,718 22
Le complément de 20,859,281 fr. 78 cent. a été affecté, par la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, aux dépenses générales de ce budget (dans lequel la spécialité des travaux extraordinaires avait cessé momentanément d'être observée), ci	20,859,281 78
TOTAL ÉGAL	450,000,000 00

La situation définitive et complète du service des travaux régis par la loi du 25 juin 1841 a été publiée au compte de l'administration des finances de 1849, pages 353 à 359.

L'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, portant que les crédits généraux accordés par la loi du 25 juin 1841, qui resteront à employer en excédant des ressources qu'elle leur a assignées, seront réunis au compte des avances faites par le Trésor pour les chemins de fer et autres travaux autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842, la somme ci-dessus de 68,274,451 fr. 75 cent. a été rattachée, dans le présent compte, à chacun des chapitres législatifs ouverts aux travaux exécutés sous ce dernier régime, le seul en vigueur depuis l'exercice 1849, et dont, en conséquence, la situation détaillée a dû être donnée ci-après dans le compte général de l'administration des finances de la présente année.

4° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du Trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847).

Les dépenses, dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent développées dans le tableau ci-après, pages 364 et 365.

Le compte de l'administration des finances de l'année 1851 les a développées pages 354 et 355 pour la somme totale de..... 1,327,948,343f 33c

Elles se trouvent augmentées dans le présent compte par suite des lois ou décrets rendus en 1852 et 1853 :

Décret du 25 février 1852. (Art. 3 du cahier des charges.) — Chemin de fer de Strasbourg à Wissembourg.....	3,000,000f	
Loi du 8 juillet 1852. (Art. 8 de la convention du 19 juin.) — Chemin de fer de Lyon à la Méditerranée (Marseille à Toulon)..	9,700,000	
Loi du 8 juillet 1852. (Art. 4 du cahier des charges, modifié par l'article 2 de la convention du 24 août 1852.) — Chemin de fer de Bordeaux à Cette.....	35,000,000	
Loi du 8 juillet 1852. (Art. 3 du cahier des charges.) — Chemin de fer de Paris à Cherbourg.....	16,000,000	94,200,000f 00c
Même loi. (Art. 8 du cahier des charges pour la concession du chemin de fer d'embranchement de Mézidon au Mans.).....	14,000,000	
Loi adoptée, par le Corps législatif, le 25 avril 1853. (Art. 4 du cahier des charges.) — Chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, et embranchement de Narbonne à Perpignan.....	16,500,000	

Il convient, en outre, d'y ajouter le montant des crédits spéciaux ci-après qui, bien que ne procédant pas d'allocations générales préexistantes, doivent néanmoins être considérés comme tels, et se réunir à celles-ci, parce que le Corps législatif, en les accordant, a eu en vue, soit de compléter les sommes assignées à certains travaux, soit de pourvoir à des entreprises nouvelles, savoir :

Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, pour la reconstruction du pont de la Mulâtière. (Loi du 29 juillet 1850.) Le surplus des 36,000 francs, montant de ce solde, est annulé définitivement en règlement de l'exercice 1851.).....		2,500f 00c	
Allocations résultant de crédits spéciaux ouverts par la loi de finances du 8 juillet 1852 :			1,235,794 31
Nouvelles routes de la Corse.....	300,000f 00c		
Constructions de ponts.....	433,294 31	1,233,294f 31c	
Travaux du port de Marseille.....	500,000 00		

A REPORTER..... 1,423,384,137 64

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		1,423,384,137f 64c
En y ajoutant, comme on l'a expliqué ci-dessus, le solde des crédits pour travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, qui, à partir de 1849, ont dû être dépensés cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci.		68,274,451 75
On obtient un total de		1,491,658,589 39
Mais il est à observer qu'un certain nombre d'entreprises, classées, jusqu'en 1851, parmi les *travaux extraordinaires*, ont été rattachées au *service ordinaire* à partir de 1852, sur la demande de la commission législative chargée de l'examen du budget de cet exercice. On a dû, en conséquence, retrancher du tableau ci-après les allocations générales restant à employer à partir de 1852, pour les travaux dont il s'agit, tout en y maintenant le chiffre total des dépenses auxquelles ils ont donné lieu sur les exercices 1851 et antérieurs (voir le développement à la suite de la présente note). Ce solde, qui sera imputé sur les fonds généraux des budgets de 1852 et suivants, est de		60,834,368 80
RESTE pour total des crédits généraux accordés		1,430,824,220 59

Sur cette somme, des crédits spéciaux par exercice, ont été employés par les ministres ou mis à leur disposition, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées.

Exercice 1842	1,368,937f 58c	871,789,000 41c
——— 1843	27,256,795 12	
——— 1844	43,244,801 45	
——— 1845	100,683,159 05	
——— 1846	121,927,755 35	
——— 1847	148,093,444 44	
——— 1848	140,689,363 79	
——— 1849	122,815,295 96	
——— 1850	92,067,211 79	
——— 1851	73,642,235 88	

Crédits accordés par le budget et par des lois spéciales sur les exercices ci-après :

Exercice 1852	56,962,201f 63c	129,700,535 63	
——— 1853	72,738,334 00		
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à		1,001,489,536 04	1,001,489,536 04
Il reste donc, d'après les faits actuellement connus, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau page 365) pour une somme de			429,334,684 55

Note sur la situation financière du Service des Travaux extraordinaires.

État de développement des Travaux extraordinaires rattachés au service ordinaire à partir de 1852.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX			CRÉDITS SPÉCIAUX			MONTANT DES ALLOCATIONS générales qui restaient à employer à l'époque où les travaux ont été rattachés au service ordinaire.
	ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	SOLDE des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	TOTAL des crédits généraux.	employés sur les exercices 1842 à 1850.	employés sur les exercices 1851.	TOTAL des crédits spéciaux.	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.							
1 Routes et ponts (Achèvement des lacunes et rectifications.)	83,500,000f 00c	5,794f 44c	83,505,794f 44c	65,000,058f 62c	3,612,649f 28c	68,612,707f 90c	14,893,086f 54c
» Construction de trois édifices	7,461,000 00	»	7,461,000 00	5,813,521 47	»	5,813,521 47	1,647,478 53
MINISTÈRE DE LA GUERRE.							
1 Matériel de l'artillerie	14,318,000 00	4,650,022 63	18,968,022 63	10,293,722 96	442,505 50	10,736,228 46	8,231,794 17
2 Matériel du génie	24,180,000 00	37,074,832 45	61,254,832 45	27,376,564 44	3,592,425 13	30,968,989 57	30,285,842 88
MINISTÈRE DE LA MARINE.							
5 Curage et défense de la petite rade de Toulon	10,500,000 00	»	10,500,000 00	3,992,379 72	1,091,065 79	5,083,445 51	5,416,554 49
6 Amélioration de Port-Vendres	2,500,000 00	»	2,500,000 00	1,840,387 81	300,000 00	2,140,387 81	359,612 19
	142,459,000 00	41,730,649 52	184,189,649 52	114,316,635 02	9,038,645 70	123,355,280 72	60,834,368 80

En résumé, depuis que l'on a adopté le système d'un budget extraordinaire pour les travaux publics formant une spécialité en dehors du budget général de l'État, les crédits généraux votés pour ces travaux se récapitulent ainsi qu'il suit, selon chacune des périodes de leur exécution :

1° Travaux compris au budget annexe. (Loi du 27 juin 1833.)	93,852,163f 27c
2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837	245,454,000 00
3° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	428,896,948 25
4° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	1,430,824,220 59
Et ils se sont élevés à la somme totale de	2,199,027,332 11

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits généraux : accordés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	Crédits généraux : à ajouter conformément à l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, le solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	Crédits généraux : total.	Crédits spéciaux : employés aux dépenses constatées dans les comptes définitifs : des exercices 1842 à 1851. (Voir le compte général des finances de 1851, page 354.)	Crédits spéciaux : employés aux dépenses constatées dans les comptes définitifs : de l'exercice 1851.	Crédits spéciaux : employés aux dépenses constatées dans les comptes définitifs : total.	Crédits spéciaux : accordés sur les exercices 1852.	Crédits spéciaux : accordés sur les exercices 1853.	Crédits spéciaux : total général des crédits spéciaux.	Reste à employer sur les crédits généraux.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.										
//	Réunion des Tuileries au Louvre	32,709,453f 00c	//	32,709,453f 00c	1,849,997f 43c	3,373,691f 77c	5,223,689f 20c	4,825,000f 00c	6,000,000f 00c	16,048,689f 20c	16,660,763f 80c
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Nouvelles routes de la Corse	300,000 00	822,537f 63	1,122,537 63	370,923f 00c	205,538 00	576,461 00	246,076 63	300,000 00	1,122,537 63	//
2	Construction de ponts	8,523,294 31	42,633 49	8,565,927 80	7,652,630 75	217,106 05	7,869,736 80	196,191 00	500,000 00	8,565,927 80	//
3	Amélioration de rivières	82,900,000 00	860,619 90	83,760,619 90	23,079,334 27	2,554,558 74	25,633,893 01	//	3,590,000 00	29,223,893 01	54,536,726 89
4	Établissement de canaux de navigation	42,744,000 00	332,665 53	43,076,665 53	20,779,094 99	2,999,845 23	23,778,940 22	4,200,000 00	4,950,000 00	32,928,940 22	10,147,725 31
5	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	97,374,361 00	4,797,914 63	102,172,275 63	46,956,181 86	5,064,928 22	52,021,110 08	//	5,800,000 00	57,821,110 08	44,351,165 55
6	Réparations de dommages causés par les inondations	2,070,296 00	//	2,070,296 00	379,235 45	298,702 29	677,937 74	300,000 00	300,000 00	1,277,937 74	792,358 26
7	Travaux du port de Marseille	500,000 00	//	500,000 00	//	//	//	//	500,000 00	500,000 00	//
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	(A) 920,801,233 33	1,414,403 94	922,215,637 27	547,994,506 65	47,204,131 71	595,198,638 36	44,763,334 00	48,393,334 00	688,355,306 36	233,860,330 91
	Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne, à Lyon, pour la reconstruction du pont de la Mulâtière	2,500 00	//	2,500 00	//	2,500 00	2,500 00	//	//	2,500 00	//
	Crédits non répartis par la loi du 25 juin 1841	//	700,000 00	700,000 00	//	//	//	//	//	//	700,000 00
		1,155,215,684 64	8,970,775 12	1,164,186,459 76	647,211,906 97	58,547,310 24	705,759,217 21	49,705,601 63	64,333,334 00	819,798,152 84	344,388,306 92
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	//	318,522 48	318,522 48	109,495 05	27,816 27	137,311 32	26,600 00	//	163,911 32	154,611 16
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	//	8 99	8 99	//	//	//	//	//	//	8 99
3	Établissements à créer à Castineau	//	480,032 15	480,032 15	398,588 82	79,994 10	478,582 92	//	//	478,582 92	1,449 23
4	Digue et arsenal de Cherbourg	//	16,774,463 49	16,774,463 49	5,525,925 43	2,574,777 80	8,100,703 23	2,405,000 00	2,405,000 00	12,910,703 23	3,863,760 26
5	Salaires d'ouvriers. (Loi des 93 millions.)	12,000,000 00	//	12,000,000 00	4,235,063 11	//	4,235,063 11	//	//	4,235,063 11	7,764,936 89
6	Approvisionnements généraux de la flotte. (*Idem.*)	48,000,000 00	//	48,000,000 00	13,801,146 63	//	13,801,146 63	//	//	13,801,146 63	34,198,853 37
7	Approvisionnements de prévoyance. (*Idem.*)	33,000,000 00	//	33,000,000 00	10,698,006 07	//	10,698,006 07	//	//	10,698,006 07	22,301,993 93
		93,000,000 00	17,573,027 11	110,573,027 11	34,768,225 11	2,682,588 17	37,450,813 28	2,431,600 00	2,405,000 00	42,287,413 28	68,285,613 83
	TOTAL GÉNÉRAL	1,280,925,137 64	26,543,802 23	1,307,468,939 87	683,830,129 51	64,603,590 18	748,433,719 69	56,962,201 63	72,738,334 00	878,134,255 32	429,334,684 55
	Travaux rattachés au budget ordinaire à partir de 1852 (voir l'état, page 363)	(B) 81,624,631 20	41,730,649 52	123,355,280 72	114,316,635 02	9,038,645 70	123,355,280 72	//	//	123,355,280 72	//
	(B) Déduction faite de la somme de 60,834,368 fr. 80 cent. ressortant du tableau qui précède.	1,362,549,768 84	68,274,451 75	1,430,824,220 59	798,146,764 53	73,642,235 88	871,789,000 41	56,962,201 63	72,738,334 00	1,001,489,536 04	429,334,684 55

(A) Les crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer se développent ainsi qu'il suit :

Chemin du Nord.	Chemin de Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois du 11 juin 1842, du 26 juillet 1844, du 5 août 1844, du 15 juillet 1845 et du 9 août 1847.)	83,435,000f
	Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000
		98,435,000f 00
Chemin de Paris à la frontière bavaroise.	Partie comprise entre Paris et Hommarting. (Lois du 2 août 1844, du 7 mai 1850 et 30 juin 1851.)	108,100,000
	Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (Loi du 11 juin 1842, et décrets du 24 avril 1848 et du 25 février 1852.)	15,100,000
		123,200,000 00
	Chemin de fer de Strasbourg à la frontière bavaroise, près Wissembourg.	3,000,000 00
Chemin de Paris à la Méditerranée.	Partie (commune au chemin de la Méditerranée au Rhin) comprise entre Dijon et Châlon. (Lois du 11 juin 1842 et du 16 juillet 1845.)	16,000,000
	Parties comprises entre Paris et Dijon, et entre Châlon et Lyon. (Lois diverses : voir la note préliminaire.)	106,511,900
		122,511,900 00
	Partie comprise entre Avignon et Valence. (Loi du 6 août 1851.)	2,000,000
	Partie comprise entre Avignon et Marseille. (Lois du 11 juin 1842, du 24 juillet 1843, et du 9 août 1847.)	41,000,000
	Partie comprise entre Lyon et Avignon. (Décret du 3 janvier 1852.)	49,000,000
	Partie comprise entre Marseille et Toulon. (Loi du 8 juillet 1852.)	9,700,0 00
		101,700,000 00
Chemin de Paris à l'Océan et à la frontière d'Espagne.	Partie (commune à ces deux chemins) comprise entre Orléans et Tours. (Loi du 11 juin 1842.)	17,000,000
	Partie du chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux. (Lois du 26 juillet 1844 et du 30 juin 1851.)	68,600,000
	Chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 8 juillet 1852.)	35,000,000
	Chemin de fer de Bordeaux à Bayonne et de Narbonne à Perpignan. (Loi adoptée le 25 avril 1853.)	16,500,000
		137,100,000 00
	Partie du chemin de fer de Paris à l'Océan comprise entre Tours et Nantes. (Loi du 26 juillet 1844, décret du 10 juin 1848 et loi du 7 mai 1849.)	45,650,000 00
Chemin de Paris au centre de la France.	Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (Lois du 11 juin 1842, du 3 juillet 1846 et du 9 août 1847.)	21,000,000
	Partie comprise entre Vierzon et Limoges, par Châteauroux. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.)	50,400,000
	Partie comprise entre Vierzon et Clermont, par la vallée de l'Allier. (Lois des 26 juillet 1844, 21 juin 1846, 17 novembre 1848 et 7 mai 1849.)	43,300,000
	Embranchement de Saint-Germain-des-Fossés sur Roanne. (Décret du 27 mars 1852.)	18,000,000
		132,700,000 00
Chemin de Paris à l'ouest de la France.	Partie comprise entre Versailles et Chartres. (Lois du 26 juillet 1844, du 21 juin 1846 et du 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.)	27,000,000
	Partie comprise entre Chartres et Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)	50,000,000
		77,000,000 00
Chemin de fer de Paris à Cherbourg. (Loi du 8 juillet 1852		16,000,000 00
Chemin de fer de Paris à Cherbourg. Embranchement de Mézidon au Mans. (Même loi.)		14,000,000 00
Travaux du chemin de fer de ceinture. (Décret du 10 décembre 1851.)		1,333,333 33
Continuation des études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)		1,500,000 00
Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)		1,800,000 00
Subvention à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 21 juin 1846.)		15,000,000 00
Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)		4,000,000 00
Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes. (Loi du 3 juillet 1846 et du 7 mai 1849.)		871,000 00
		895,801,233 33
Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies		25,000,000 00
		920,801,233 33

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1851.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1851.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général, que l'on publie ci-après, fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1851, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final, comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice :

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 371, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices, de la réserve de l'amortissement, les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité, les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que la portion de ces réserves, demeurée disponible, ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1851.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1851.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES. RECETTES ordinaires.	RECETTES. RESSOURCES extraordinaires.	RECETTES. TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207,298,489	560,657,201	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
	25,527,939,134	2,460,439,118	27,988,378,252	29,333,872,562	152,113,416	1,497,607,726
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1851. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						1,345,494,310f

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	RECETTES. FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES. RECETTES ordinaires et extraordinaires.	RECETTES. TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
	229,862,049	27,988,378,252	28,218,240,301	29,333,872,562		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 A 1851 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. (Voir ci-contre.)					229,862,049	
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 A 1851 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor						1,345,494,310

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1851.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1851.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (B)	Revenus et vente de domaines. (C)	Impôts et revenus indirects. (D)	Revenus et produits divers (E)	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,965
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,274,104

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Produit d'aliénations de bois de l'État.	Ressources de diverses natures (F).	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
1830	"	60,760,551	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054	
1831	22,703,215	52,927,928	280,313,285	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	53,716,531	3,363,412	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772	
1840	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	
1848	"	203,699,886	251,026,516	"	105,930,799	"	560,657,201	1,767,955,690	
1849	"	12,000,000	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	"	23,585,781	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	"	11,273,083	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F) 1830	Excédant de recette du budget de 1829	11,743,211f	60,760,551f	1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord		12,000,000f
	Trésor d'Alger	49,017,340		1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
1831	Contribution extraordinaire de 30 centimes	46,442,590	52,927,928		Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
	Retenues proportionnelles sur les traitements	6,485,338					
1832	Retenues proportionnelles sur les traitements		3,363,412	1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886		Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152			Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000					

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1851.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1851.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.													TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (A)	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,545	10,868,303	54,379,229	233,613,[illegible]	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,[illegible]	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,[illegible]	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,[illegible]	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,[illegible]	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,[illegible]	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,[illegible]	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,[illegible]	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,[illegible]	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,[illegible]	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,[illegible]	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,[illegible]	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,[illegible]	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,[illegible]	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,[illegible]	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,[illegible]	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,[illegible]	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,[illegible]	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,125,[illegible]	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740
1849	464,003,911	67,247,449	10,135,288	21,699,759	143,500,337	18,565,607	62,586,572	364,007,[illegible]	117,377,220	17,299,756	144,843,844	92,221,596	"	104,653,886	10,754,548	7,406,862	1,646,304,442
1850	398,088,890	67,955,490	9,928,564	21,318,622	122,809,042	16,633,713	65,767,865	323,229,[illegible]	100,749,794	17,418,893	146,458,149	89,942,678	"	83,377,273	4,829,444	4,129,330	1,472,637,238
1851	394,162,014	68,985,639	8,335,912	21,901,816	125,61[illegible],341	19,308,983	64,543,400	312,832,[illegible]	97,083,728	32,296,779	148,948,690	93,500,936	"	65,809,090	4,034,156	3,946,539	1,461,329,644

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1853.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1853. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1852 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1852, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1853; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1853, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor....	167,819,423f 76c	392,953,840f 49c
		Numéraire en dépôt à la Banque.	145,695,309 90	
	Receveurs généraux.....		19,483,310 39	
	Receveurs des revenus indirects.....		9,534,384 19	
	Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État.		1,300 70	
	Payeurs du Trésor.....		4,535,857 20	
	Comptables en Algérie.....		19,968,947 58	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	69,863 59	
		Matières à fabriquer.	2,510,245 68	
	Fonds en route.....		23,335,197 50	
		A REPORTER.....		392,953,840 49

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

	REPORT		392,953,840f 49c
Créances actives.	Avances pour divers services	6,571,815f 80c	15,089,246 72
	Créances administratives	2,359,183 90	
	Débets de comptables et créances litigieuses	2,659,399 50	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		408,043,087 21

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	38,253,660f 04c	310,372,959 02
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	27,924,000 00	
	Effets à payer	244,195,298 98	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	512,648,411 22	589,326,862 66
	——— des comptables des finances	10,163,157 54	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	65,193,244 78	
	——— de divers comptables	1,322,049 12	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		899,699,821 68

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 160,236,408 fr. 25 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1853, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget des exercices 1852 et 1853	100,400,981f 89c	160,236,408 25
Services spéciaux	59,835,426 36	
TOTAL du passif de l'administration des finances		1,059,936,229 93
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		408,043,087 21
fait ressortir un excédant de passif de la somme de		651,893,142 72

La somme de 651,893,142 francs 72 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor, au 1er janvier 1853, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		292,518,978f 83c
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	359,374,163 89
——— 1849	214,625,477 32	
——— 1850	41,014,767 28	
——— 1851	100,728,868 78	
TOTAL, au 1er janvier 1853, des découverts et avances du trésor sur le service des budgets réglés définitivement		651,893,142 72

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes de l'administration des finances de 1848 à 1851, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ne sont plus présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, pendant l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permet, toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 398 et 399), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 899,699,821 fr. 68 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	651,893,142f 72c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	15,089,246 72
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 145,695,309 francs 90 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	392,953,840 49
Ensemble	1,059,936,229 93
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, ci	160,236,408 25
Reste égal au montant des effets à payer et des créances passives	899,699,821 68

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend, non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire, des résultats bruts de la situation générale des finances, les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher, de la dette flottante, les bons du Trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs d'escompte, et les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est restée sans emploi dans les caisses des comptables de l'Algérie.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris les bons de l'amortissement, que l'on vient de désigner, à la somme de 861,446,161f 64c
doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de. 59,281,782 53

En sorte qu'au 1er janvier 1853 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement qu'à 802,164,379 11

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1852, de 614,980,561f 33c

Pendant l'année 1852, elle a éprouvé une augmentation de 187,183,817 francs 78 cent., provenant du mouvement des articles ci-après.

Comptes courants et fonds en dépôt.		92,038,048f 48c	187,183,817 78
Bons du Trésor remis à divers.	53,429,777f 90c		
——————— à la banque de France.	24,500,000 00		
Avances des comptables.	10,558,016 53	95,145,769 30	
Traites et mandats.	6,657,125 29		
Bons du Trésor remis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Diminution.).	50 42		

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1853, à. 802,164,379 11

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	130,124,289f 44c	234,910,398f 98c
	——— à la banque de France	75,000,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,431 56	
	Traites et mandats	29,784,677 98	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	510,805,632 44	567,253,980 13
	Avances des receveurs généraux	55,303,291 49	
	Avances de divers comptables	1,145,056 20	
	SOMME PAREILLE		802,164,379 11

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1852, les Opérations de l'année 1852, et la Situation au 1er janvier 1853.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir le compte de 1851, p. 374 à 377.) ACTIF.	PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1853. (Voir pages 388 à 391.) ACTIF.	PASSIF.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1851... Service ordinaire	"	80,433,438 [illegible]	(A) 90,745,668 09	(D) 198,118,190 65	"	107,372,522 56	26,939,083 84	"	(A) Recouvrements effectués pendant l'année..... 101,731,533f 92c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1852 et 1853.. 12,045,811 48 RESTE..... 89,685,722 44 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1850 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice.... 1,059,945 65 TOTAL..... 90,745,668 09
Budget de l'exercice 1851... Travaux extraordinaires	56,875,390f 65c	"	"	16,914,394 29	"	16,914,394 29	73,789,784 94	"	
Budget de l'exercice 1852... Service ordinaire	16,965,136 07	"	(B) 1,380,200,029 49	(E) 1,210,657,715 03	169,542,314 46	"	"	152,577,178 39	(B) Recouvrements effectués pendant l'année..... 1,372,633,878f 18c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1851 7,566,151 31 TOTAL..... 1,380,200,029 49
Budget de l'exercice 1852... Travaux extraordinaires	"	"	"	38,023,273 86	"	38,023,273 86	38,023,273 86	"	
Budget de l'exercice 1853... Service ordinaire	"	"	(C) 6,614,139 80	(F) 20,767,062 44	"	14,152,922 64	14,152,922 64	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 2,134,479f 63c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1851 4,479,660 17 TOTAL..... 6,614,139 80
Budget de l'exercice 1853... Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	"	2,900,233 [illegible]	19,244,121 87	19,919,187 98	"	675,066 11	"	2,225,167 83	(D) Payements effectués pendant l'année..... 197,692,114f 56c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1851. 426,076 09 TOTAL..... 198,118,190 65
—— municipal de l'Algérie	"	2,473,547 [illegible]	5,809,137 63	5,265,440 88	543,696 75	"	"	3,017,244 52	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	73,804 [illegible]	253,864 67	170,733 05	83,131 62	"	"	156,935 94	(E) Payements effectués pendant l'année.
Service départemental *s/c* de produits éventuels	"	4,662,110 [illegible]	17,131,811 18	16,380,182 64	751,628 54	"	"	5,413,738 95	(F) Payements effectués pendant l'année..... 5,326,562f 44c A ajouter : Prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1853..... 15,440,500 00 TOTAL..... 20,767,062 44
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	22,643,716 [illegible]	20,778,640 93	14,777,851 34	6,000,789 59	"	"	28,644,506 01	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	11,775,967 43	"	"	1,044,747 96	"	1,044,747 96	12,820,715 39	"	
Caut^ns des comp^ies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler.	"	22,870,290 [illegible]	"	"	"	"	"	22,870,290 30	
Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	430,000 00	"	"	"	"	"	430,000 00	"	
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	"	"	77,856,383 31	"	77,856,383 31	77,856,383 31	"	
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	13,573,064 26	
———— des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	13,613,574 [illegible]	"	40,510 42	"	40,510 42	"	25,632 00	
Banque de France *s/c* de prêt de 75 millions	"	25,632 [illegible]	75,000,000 00	75,000,000 00	"	"	"	"	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	2,052,111 24	"	"	7,430 20	"	7,430 20	2,059,541 44	80,494,028 20	
Compagnie du chemin de fer de Lyon *s/c* d'obligations à réaliser	"	"	80,494,028 20	"	80,494,028 20	"	"	22,835,957 42	
———— du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	27,000,000 [illegible]	335,957 42	4,500,000 00	"	4,164,042 58	"	13,684,222 33	
———— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser	"	14,366,631 [illegible]	"	682,409 50	"	682,409 50	"	"	
———— de Strasbourg à Bâle *s/c* d'obligations à réaliser	"	"	1,583,975 00	"	1,583,975 00	"	"	1,583,975 00	
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	"	23,056,000 00	8,297,500 00	14,758,500 00	"	27,924,000 00	"	
Avances à la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	"	"	844,250 00	844,250 00	"	"	"	"	
A REPORTER	130,781,105 39	191,062,989 [illegible]	1,722,091,624 28	1,709,267,263 55	273,758,064 16	260,933,703 43	273,995,705 42	347,101,941 15	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1852, les Opérations de l'année 1852, et la Situation au 1er janvier 1853.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir le compte de 1851, p. 374 à 377.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir le compte de 1851, p. 374 à 377.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir pages 388 à 391.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir pages 388 à 391.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Report	130,781,105 39	191,062,980f 39c	1,722,091,624 28	1,709,267,263 55	273,758,064 16	260,933,703 43	273,995,705 42	347,101,941 15	
	SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives.	Avances, débets et créances à recouvrer	11,749,050 32	"	52,940,817 32	52,782,166 20	158,651 12	"	11,590,399 20	"	
Créances actives.	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	38,646,117 28	77,425,301 57	77,817,758 81	"	392,457 24	"	38,253,660 04	
Créances passives.	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	"	42,682,500 00	8,297,500 00	23,056,000 00	"	14,758,500 00	"	27,924,000 00	
Créances passives.	Bons du Trésor remis à la banque de France	"	50,500,000 00	151,250,000 00	201,750,000 00	"	50,500,000 00	"	"	
Créances passives.	——— en garantie de son prêt de 75 millions	"	"	225,000,000 00	150,000,000 00	75,000,000 00	"	"	75,000,000 00	
Créances passives.	——— aux caisses d'épargne	"	1,481 98	"	50 42	"	50 42	"	1,431 56	
Créances passives.	——— à divers	"	76,694,511 54	178,654,417 05	125,224,639 15	53,429,777 90	"	"	130,124,289 44	
Créances passives.	Traites et mandats à payer	"	35,288,152 60	251,477,798 49	247,696,373 20	3,781,425 29	"	"	39,069,577 98	
Créances passives.	Correspondants du Trésor	"	426,644,791 00	1,176,312,074 13	1,090,308,454 00	86,003,620 13	"	"	512,648,411 22	
Créances passives.	Correspondants des comptables des finances	"	10,030,412 00	1,372,789,860 12	1,372,657,114 58	132,745 54	"	"	10,163,157 54	
Créances passives.	Fonds particuliers des comptables des finances	"	58,402,795 60	470,649,257 24	462,536,758 74	8,112,498 50	"	"	66,515,293 90	
Découverts et avances du Trésor	sur le service des budgets antérieurs à 1848	306,117,675 09	"	"	"	"	"	(A) 306,117,675 09	"	(A) Ce découvert de..... 306,117,675f 09c étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués pour le produit de la consolidation des fonds : Des caisses d'épargne.. 13,573,064f 26c; Des bons du Trésor remis à ces caisses 25,632 00 } 13,598,696 26 reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848 . 292,518,978 83
Découverts et avances du Trésor	sur le budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	"	"	"	"	"	3,005,050 51	"	
Découverts et avances du Trésor	sur le budget de l'exercice 1849	214,625,477 32	"	"	"	"	"	214,625,477 32	"	
Découverts et avances du Trésor	sur le budget de l'exercice 1850	41,014,767 28	"	"	"	"	"	41,014,767 28	"	
		710,791,973 43	929,953,742 37	5,686,888,650 20	5,513,096,578 65	500,376,782 64	326,584,711 09	853,847,922 34	1,246,801,762 83	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		219,161,768 94	"	173,792,071 55		173,792,071 55		392,953,840 49	"	
		929,953,742 37	929,953,742 37					1,246,801,762 83	1,246,801,762 83	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
392	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	4,078,346f 66c	163,741,077f 10c	167,819,423f 76c	313,514,733f 66c
		Numéraire en dépôt à la banque	145,695,309 90	"	145,695,309 90	
	Receveurs généraux des finances		9,995,839 54	9,487,470 85	19,483,310 39	19,483,310 39
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	283,784 05	"	283,784 05	9,534,384 19
		——— principaux des douanes	1,699,390 91	4,555,548 66	6,254,939 57	
		——— principaux des contributions indirectes	510,424 33	1,574,981 00	2,085,405 33	
		Directeurs des postes	552,541 13	357,714 11	910,255 24	
	Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État		1,300 70	"	1,300 70	1,300 70
	Directeurs de la fabrication des monnaies		69,863 59	"	69,863 59	69,863 59
	Payeurs du Trésor public.	Service ordinaire	3,656,257 82	514,000 00	4,170,257 82	4,535,857 20
		Service spécial à Toulon	365,599 38	"	365,599 38	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,584 17	"	8,584 17	19,968,947 58
		——— des douanes	21,971 26	"	21,971 26	
		——— des contributions diverses	84,951 99	"	84,951 99	
		Trésoriers payeurs	8,672,440 16	11,181,000 00	19,853,440 16	
			175,696,605 59	191,411,791 72	367,108,397 31	369,618,642 99
613	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				2,510,245f 68c	
393	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					23,335,197 50
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					392,953,840 49
	CRÉANCES ACTIVES.					
394	Avances pour divers services				6,571,815f 80c	
395	Créances administratives				2,359,183 90	15,089,246 72
396	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor				2,659,399 50	
"	Compte entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850				3,498,847 52	
	Total de l'actif					408,043,087 21

PASSIF.

Pages des états de développement.				
"	Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1852			38,253,660f 04c
"	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte			27,924,000 00
	EFFETS À PAYER.			
167	Effets émis par le caissier payeur du Trésor.	Bons du trésor remis à divers	130,124,280f 44c	232,408,810f 52c
		——— à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	75,000,000 00	
		——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,431 56	
		Traites du caissier payeur du Trésor sur lui-même	26,643,437 29	
		Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux	639,652 23	
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	11,061,401 90	11,786,488 46
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	130,336 82	
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	57,789 54	
		——— sur le payeur à l'armée d'Italie	80 93	
		——— sur leurs préposés	171,730 32	
		——— sur leurs collègues	272,057 78	
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	89,452 59	
		——— du payeur du Trésor de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	3,566 21	
		——— sur les trésoriers pay. en Alg.	72 37	
				244,195,298 98
	CRÉANCES PASSIVES.			
400 et 401	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics L/c de fonds placés au Trésor	164,031,627 68	512,648,411 22
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/c de fonds déposés	3,105,752 20	
		Caisse des invalides de la marine	2,658,321 63	
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	41,751,656 66	
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	182,165,499 53	
		Crédit foncier de France	2,128.000 00	
		Compagnie du chemin de fer de l'Ouest s/c courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,059,273 76	
		——— du chemin de fer de Paris à Lyon, s/c courant	86,976,937 07	
		——— de Lyon à la Méditerranée, s/c courant	8,000,000 00	
		Divers services publics	7,232,971 01	
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	484,719 30	
		Fonds à rembourser à divers	1,916,595 49	
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,111,807 51	
		Divers correspondants	5,025,249 38	
				589,326,862 66
403	Correspondants des comptables des finances			10,163,157 54
Idem.	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	65,193,244 78	66,515,293 90
		Divers comptables	1,322,049 12	
	Total des effets à payer et des créances passives (à reporter)			899,699,821 68

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets antérieurs à 1848. (Voir le tableau général de développement pages 398 et 399.)		292,518,978f 82c
2° Période de 1848 et années suivantes.		
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	
——— 1849	214,625,477 32	359,374,163 80
——— 1850	41,014,767 28	
——— 1851	100,728,868 78	
TOTAL des découverts sur les budgets réglés définitivement		651,893,142 72

RÉSUMÉ.

VALEURS de caisse et de portefeuille et créances actives	408,043,087 21
AVANCES et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	651,893,142 72
TOTAL ÉGAL à celui du Passif	1,059,936,229 93

Suite du PASSIF.

PAGES des états de développement.				
	REPORT			899,699,821f 68c
	BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
	BUDGETS.			
281	Budget de l'exercice 1852... Service ordinaire	152,577,178f 39c	"	
	Travaux extraordinaires	"	38,023,273f 86c	
		114,553,904 53		
356	Budget de l'exercice 1853... Service ordinaire	"	14,152,922 64	
	Travaux extraordinaires	"	"	
	EXCÉDANT de recette sur le service des budgets	100,400,981 89	"	
	SERVICES SPÉCIAUX.			
571	Service colonial	2,225,167 83	"	
601	Service municipal de l'Algérie	3,017,244 52	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	156,935 94	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)	5,413,738 95	"	
"	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	28,644,506 01	"	
405	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	12,820,715 39	
"	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler	22,870,290 30	"	
405	Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser	"	430,000 00	
"	Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	77,856,383 31	
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	2,059,541 44	
"	Compagnie du chemin de fer de Lyon s/c d'obligations à réaliser	80,494,028 20	"	
"	——— du Nord s/c d'obligations à réaliser	22,835,957 42	"	
"	——— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser	13,684,222 33	"	
"	——— de Strasbourg à Bâle s/c d'obligations à réaliser	1,583,975 00	"	
"	Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	"	27,924,000 00	
		180,926,066 50	121,090,640 14	
	EXCÉDANT de recette sur les services spéciaux	59,835,426 36		
	RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET SUR LES SERVICES SPÉCIAUX.			
	Budgets	100,400,981 89	"	
	Services spéciaux	59,835,426 36	"	
	EXCÉDANT de recette compris dans le passif de la situation des finances	160,236,408 25	"	160,236,408 25
	TOTAL du Passif			1,059,936,229 93

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier payeur central du Trésor public	Effets de commerce sur Paris	2,307,419f 92c	
	——— sur l'étranger	23,064 83	
	Obligations du chemin de fer du Nord	22,835,957 42	
	——— de Rouen	13,684,222 33	
	——— de Paris à Lyon	80,494,028 20	
	——— de Strasbourg à Bâle	1,583,975 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,202,691 39	
	——— sur les départements	8,695,297 85	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	26,112,493 89	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	4,114.914 24	163,741,077f 10c
	——— des mines de la Grand' Combe	1,966,666 65	
	——— des acquéreurs des bois de l'État	329,077 61	
	Effets provenant du sceau des titres	16,890 56	
	Effets à protester	1,599 60	
	Traites provenant des banques de prêts de diverses colonies	3,295 00	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor	306,150 45	
	Mandats sur la caisse des dépôts et consignations	1,975 26	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	11,356 90	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	2,871,388 53	
	——— sur les départements	2,083,972 32	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du Trésor	4,181,623 78	
	——— de douanes	43,974 00	
	——— d'adjudicataires des coupes de bois de l'État en souffrance	42,613 47	9,487,470 85
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État, et formules de traites timbrées à l'extraordinaire	1,805 36	
	Obligations des acquéreurs des bois de l'État	16,927 30	
	Effets divers en souffrance	27,681 36	
	Valeurs déposées à la banque de Bordeaux	217,484 73	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	39,148 49	
	——— sur les départements	1,663,219 00	
	——— en souffrance	1,299,121 84	4,555,548 66
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,514,412 22	
	Effets divers	39,647 11	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,574,981 00	1,574,981 00
Directeurs des postes	Effets divers	357,714 11	357,714 11
Payeurs du Trésor	Effets divers	514,000 00	514,000 00
Trésoriers payeurs en Algérie	Inscriptions de rentes 4 1/2 pour 0/0 déposées à titre de garantie	2,000 00	
	Traites du caissier central du Trésor	9,284,900 00	11,181,000 00
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupes	461,000 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	1,433,100 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		191,411,791 72

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1851. (Voir page 383 du compte de l'année 1851.)				16,273,507f 70c
Envois faits pendant l'année 1852. (Voir pages 176 et 177.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des douanes	4,459f 21c	717,652,852f 97c	
	aux receveurs des contributions indirectes	7,165 25		
	aux directeurs des postes	5,713,563 88		
	aux receveurs des finances	540,982,339 71		
	au caissier payeur central	170,935,487 72		
	aux receveurs des douanes en Algérie	9,837 20		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du Trésor	709,742,329 06	1,351,062,517 25	
	au caissier payeur central	606,686,618 75		
	aux receveurs des revenus indirects	14,469,561 48		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	9,618,127 43		
	aux trésoriers des colonies	10,545,880 53		
Envois du caissier payeur central du trésor	aux payeurs du Trésor	20,722,722 74	324,738,157 15	
	aux receveurs des finances	253,558,514 48		
	aux receveurs des revenus indirects	5,392,125 99		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	45,020,838 52		
	aux trésoriers des colonies	43,955 42		2,470,292,721 58
Envois des payeurs du Trésor	aux receveurs des finances	1,022,637 42	1,327,411 02	
	au caissier payeur central	277,680 79		
	aux trésoriers des colonies	27,092 81		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des douanes	59,203 22	21,610,845 43	
	——— des finances	185 48		
	au caissier payeur central	1,463,112 76		
	aux payeurs du Trésor	788,560 17		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	19,133,268 64		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	166,515 16		
Envois des trésoriers des colonies	aux receveurs des finances	11,617 12	268,116 11	
	au caissier payeur central	256,498 99		
Envois de divers comptables à leurs collègues			53,632,821 65	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1852				2,486,566,229 28
Envois parvenus pendant l'année 1852. (Voir pages 176 et 177)				2,463,231,031 78
Fonds en route au 1er janvier 1853 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dixaine du mois de décembre 1852, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dixaine du mois de janvier 1853.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		8,018,720f 21c	14,203,793f 79c	
——— des receveurs des douanes		1,938,787 83		
——— des receveurs des contributions indirectes		3,240,503 50		
——— des directeurs des postes		1,005,782 25		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1852, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1853.				
Envois des receveurs des douanes au caissier payeur central (traites de douanes)		76,415 00		23,335,197 50
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	4,329,310 70	9,131,403 71	
	aux payeurs du Trésor	255,843 03		
Envois du caissier payeur central	aux receveurs des finances	1,206,202 81		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	2,743,092 00		
Envois des payeurs au caissier payeur central		21,236 05		
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central		47,235 69		
Envois de divers comptables à leurs collègues		452,068 43		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1852				2,486,566,229 28

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	31,531f 60c	629,145f 29c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	316,739 72	
	—— l'administration des forêts	249,167 70	
	—— frais de vente de mobiliers	23,667 96	
	—— divers services	8,038 31	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	4,995 48	1,360,223 00
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	685,360 32	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	14,297 38	
	—— frais de saisies et de préemptions	479,409 51	
	—— parts de saisies	5,056 95	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	44,585 74	
	—— remboursement de consignations	107,546 11	
	—— divers services	18,971 51	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	369,580 14
—— des chemins de fer, pour le service des postes		.....	1,400 00
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	120,126 71	264,853 30
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	65,898 45	
	—— frais de poursuites et d'instances	3,245 49	
	—— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	43,396 84	
	—— divers services	32,185 81	
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	78,347 10	1,147,090 77
	—— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	293,690 09	
	—— pour timbre de formules de patentes	682,003 58	
	—— pour droits de permis de chasse	93,050 00	
Payeurs du Trésor. — Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères		.....	137 35
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes	122 30	2,799,385 95
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	176,200 76	
	—— des receveurs des douanes	37,122 31	
	—— des receveurs des contributions diverses	2,585,854 63	
	TOTAL des avances pour divers services		6,571,815 80

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1853, à 2,359,183 fr. 90 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1852, ci		2,253,971 06
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie impériale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	407f 80c	105,212 84
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1846	4,002 53	
Solde de la créance constatée pour l'exercice 1847	1,160 91	
Idem pour l'exercice 1848	9,470 61	
Idem pour l'exercice 1849	5,231 59	
Idem pour l'exercice 1850	47,035 52	
Idem pour l'exercice 1851	37,903 88	
TOTAL		2,359,183 90

NOTA. Indépendamment de ces créances, le Trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer. (Voir le compte des débets et créances litigieuses.)

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au Trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées pour ladite somme dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 397).

A ces diverses créances on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire. Le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs. Le remboursement de cette somme se poursuit (V. page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851);

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska. Somme non réglée.

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey. Somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	450,460f 76c
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	47,670 19	
	Receveurs des douanes	24,110 12	
	Receveurs des contributions indirectes	185,514 72	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Directeurs des postes	12,927 57	
	Payeurs du Trésor	167,690 75	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	11,870 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	2,208,938 74
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et d'agents de la guerre	13,061 00	
	Avances faites à diverses villes	2,144,000 00	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		2,659,399 50

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses page 639).

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le Trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du Trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f

s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1853, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au Trésor les dix-huit annuités afférentes aux années 1835 à 1852, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4.000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
—— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
—— de 1849	1,075,828	2,924,172	4,000,000
—— de 1850	987,446	3,012,554	4,000,000
—— de 1851	896,393	3,103,607	4,000,000
—— de 1852	802,588	3,197,412	4,000,000
	26,781,116	45,218,884	72,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 45,218,884 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1853, pour les intérêts des années 1835 à 1852, d'une somme de 26,781,116 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces dix-huit années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé la somme due par l'Espagne, en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci..... 98,325,443f
Et sur laquelle il n'a été versé que..... 10,432,953

RESTE..... 87,892,490

Intérêts échus au 1er janvier 1853 et non payés..... 26,781,116

TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne..... 114,673,606

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1853.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	256,042,293f 51c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (*Voir* le développement à la page précédente.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par le loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 93
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 50
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

TOTAL des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1848	1,153,806,391 03

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemin de fer en remboursement de dépenses effectuées par le trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	130,171,110 50
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845	8,000,000 00	45,958,750 00	
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive, dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)		600,000 00		
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847 (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires en 1847		42,234,298 50	84,212,360 50	
——— en 1848		41,978,062 00		

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490 86	288,869,187 12
	Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60		
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13		
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84		
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui suit, page 404.)	13,573,064 26	13,598,696 26	
	Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00		

TOTAL des ressources affectées, au 1er janvier 1853, à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1848	861,287,412 20

RÉSUMÉ.

Découverts constatés	1,153,806,391f 03c
Atténuation des découverts	861,287,412 20
RESTE, au 1er janvier 1853, pour découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	292,518,978 83

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	64.220,787f 88c	164,031,627f 68c	
	Départements	99,810,839 80		
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		3,105,752 20	327,845,440 85	
Caisse des invalides de la marine		2,658,321 63		
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		41,751,656 66		
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		182,165,499 53		
Banque foncière *S/C* courant		2,128,000 00		
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *S/C* courant. (Loi du 13 mai 1851.)		1,059,273 76		
——— du chemin de fer de Paris à Lyon *S/C* courant		86,976,937 07		
——— du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée *S/C* courant		8,000,000 00		
Divers services publics.	Imprimerie impériale	16,067 23	7,232,971 01	
	Ministère de la marine *S/C* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,157,936 32		
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,195,965 29		
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	3,327,002 70		
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	280,956 51		
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	144,915 22		
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	23,497 18		
	Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux	84.394 43		
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	970 15		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *L/C* de bénéfices et de frais	1,265 98		
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	11,850 63	484,719 30	
	Tontine du pacte social	4,192 49		
	——— d'épargnes	288,602 80		
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	94,050 47		
	——— écossaises	43,988 68		
	——— irlandaises	29,445 40		
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	12,588 83		
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	446,964 32	1,916,595 49	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser :			
	Pour divers services spéciaux	58,909 97	1,362,218 57	
	Pour le service des retraites du ministère des finances	1,124,552 51		
	Pour le service des retraites du ministère de la justice	178,756 09		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	27,942 37		
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	121 00		
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	76,716 23		
	——— déposées	2,875 00		
	A REPORTER			501,511,354 33

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		501,511,354f 33c
COMPTE de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	91,096f 89c	6,111,807 51
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement. (Solde débiteur à déduire.)	2,913 22	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	26,810 46	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	24,164 26	
	Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	32,404 99	
	Gendarmerie *S/C* de frais de captures pour contraintes par corps	3,642 50	
	Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	15,944 78	
	——— *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	946,696 14	
	——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	202,732 43	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	4,097 87	
	——— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,119,669 74	
	——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	1,708 76	
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	5,154 64	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	507,660 95	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	73,989 13	
	Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des chemins de fer	15,894 57	
	Divers *L/C* avec les receveurs des chemins de fer	1,300 70	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	57,355 81	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnité	40 35	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	2,376,879 84	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes des monnaies par le commerce	54 23	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	8 67	
	Refonte des monnaies de cuivre. (Solde débiteur à déduire.)	19,724 60	
	Divers *L/C* avec les comptables en Algérie	627,137 62	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	//	
	Ministères *L/C* de services d'estafettes	36,775 84	//	
	Maîtres de poste *L/C* de services d'estafettes	3,287 11	//	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	//	6,294f 88c	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	//	1,868,941 91	
	Ministère de la marine *S/C* de banque de prêts des colonies	//	222,536 53	
	Dotation de la couronne *S/C* avec le Trésor public	//	2,907,297 90	
	Gouvernement belge *S/C* de fonds à lui transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	//	23,064 83	
	Divers correspondants	//	37,213 95	
		40,100 62	5,065,350 00	
		5,025,249f 38c		5,025,249 38
	TOTAL			512,648,411 22

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1853.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :			
1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 3 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1853, à la somme de		(1) 36,917,485f 65c	
2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 1/2 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1853, à		(2)194,838,346 28	
Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à		231,755,831 93	
se rattachent, ainsi qu'il suit, à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :			
Intérêts sur obligations souscrites en garantie de prêts		4,554,431 22	
Prêts à des établissements publics et à divers		32,874,421 87	
Créances à recouvrer		64,264 20	
Légion d'honneur s/c d'avances. (Loi du 21 juin 1845.)		1,830,836 33	
——— à 4 1/2 p. 0/0 pour les travaux d'appropriation du château d'Écouen. (Loi du 29 juillet 1850.)		61,168 40	
Receveurs généraux L/C courant		4,280,596 52	
Avances pour la confection des livrets des déposants de la caisse des retraites de la vieillesse		20,544 49	
Capital de rentes déposées chez les receveurs généraux à transférer à la caisse des retraites de la vieillesse		13,533 33	
Caisse d'amortissement. (Capital des rentes provenant de la caisse des retraites de la vieillesse transférées à la)		5,078,257 50	
Valeurs de caisse et de portefeuille. — Inscriptions de rentes appartenant à la caisse des retraites de la vieillesse	25,092,145 56		
Valeurs provenant des fonds des caisses d'épargne — Inscriptions de rentes	50,774,840f 36c	52,256,361 11	
Valeurs provenant des fonds des caisses d'épargne — Obligations des compagnies des chemins de fer	1,481,520 75		
Valeurs diverses appartenant à la caisse des dépôts et consignations	127,057,822 05		204,406,328 72
TOTAL de l'actif			484,940,214 51
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements			225,507 08
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds déposés au Trésor. (Voir ci-dessus.)		194,838,346f 28c	
Valeurs demeurées dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations. (Voir ci-dessus.) — Inscriptions de rentes provenant des fonds des caisses d'épargne	50,774,840f 36c	52,256,361 11	
Obligations des chemins de fer *idem*	1,481,520 75		
TOTAL des fonds des caisses d'épargne — de Paris	52,003,786 24	247,094,707 39	247,094,707 39
des départements	195,090,921 15		
Fonds de la caisse de retraites pour la vieillesse. — Inscriptions de rentes appartenant à la caisse de retraites. (Voir ci dessus.)		25,092,145 56	
Rentes transférées à la caisse d'amortissement. (Voir ci-dessus.)		5,078,257 50	
Fonds dont la caisse des dépôts n'a pas fait emploi en rentes		2,434,354 91	
TOTAL des fonds de la caisse de la vieillesse. — Fonds des déposants, savoir : Capitaux aliénés	13,688,516f 71	32,136,503 97	
Idem réservés	18,447,987 26		
Arrérages de rentes appartenant à la caisse de retraites	468,254 00	32,604,757 97	32,604,757 97
Versements à régulariser pour le compte de la caisse de retraites pour la vieillesse			1,853,839 25
Consignations judiciaires et administratives			127,492,081 02
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue			806,950 46
Service des retraites des divers ministères			7,075,386 35
Dépôts divers			27,158,056 07
Légion d'honneur			1,887,077 26
Divers L/C d'intérêts échus			18,241,139 30
Caisse d'épargne des instituteurs communaux			7,606,803 68
Gouvernement haïtien			1,438,891 34
Créanciers divers			2,207,941 63
Profits et pertes. (Année 1852.)			2,253,971 06
Bénéfices à réaliser en 1852 et années suivantes			6,993,104 65
TOTAL du passif			484,940,214 51

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances, provient d'opérations dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1852, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans les premiers jours de janvier 1853. Elle se décompose ainsi :

Excédant de recette des caisses d'épargne transporté au compte courant du Trésor		12,672,846f 75c
dont il faut déduire : 1° Pour intérêts capitalisés sur les fonds provenant des caisses d'épargne	7,551,807f 33c	7,838,675 74
2° *Idem* sur les fonds en compte courant	286,868 41	
MONTANT de la différence		4,834,171 01

(2) La différence de 12,672,846 fr. 75 cent. s'explique, en sens inverse, par l'excédant de recette des caisses d'épargne mentionné ci-dessus.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers L/C avec les receveurs généraux	"	1,324,417f 24
——— L/C avec les percepteurs	"	505,016 07
Percepteurs L/C courant avec les receveurs particuliers	915,657f 95c	"
Agents comptables des facultés L/C courant	"	559,318 00
Receveur particulier de Bastia S/C de caisse de réserve	122,277 86	"
Greffiers-comptables des maisons centrales de force et de correction L/C de restes à recouvrer	18,991 47	"
Payeurs des départements L/C d'acquits à vérifier	931,630 63	"
Divers comptables des départements L/C de mandats des receveurs généraux	"	1,554,787 03
Divers L/C de fournitures de l'Imprimerie impériale	17,315 50	"
——— L/C d'effets à payer	"	103,517 55
——— L/C d'achats de rentes sur l'État	"	5,415,294 70
——— L/C de ventes de rentes sur l'État	"	2,085,501 02
Officiers et employés militaires L/C de retenues applicables aux contributions directes	"	1,210 82
Trésorier général des invalides de la marine	831,529 82	"
Condamnés libérés L/C de masse	"	4,640 38
Receveurs d'hospices L/C de versements pour le service des enfants trouvés	"	223,122 07
Communes et établissements publics L/C de produits de coupes extraordinaires de bois	"	7,307,464 58
Receveurs des communes et établissements publics L/C d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	2,187,570 81
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics L/C d'obligations	7,470,045 56	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics L/C d'obligations en dépôt	2,186,477 81	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux L/C de dépôt en effets publics	127,660 00	"
Ministères L/C de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	141,960 00
——— L/C de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	612,383 18
Divers correspondants	"	188,740 25
	12,621,586 60	22,214,943 70
	9,593,357 10	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeurs du Trésor)	"	1,758 26
Communes L/C de fonds déposés. (Trésoriers payeurs)	"	339,491 86
Ministères L/C de dépôts de soumissionnaires de fournitures. (*Idem.*)	"	47,405 00
Service communal en Algérie. (*Idem.*)	"	216,000 00
Divers correspondants. (*Idem.*)	16,828 29	"
Service communal en Algérie. (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.)	18,026 39	"
	34,854 68	604,655 12
	569,800 44	
	12,656,441 28	22,819,598 82
	10,163,157 54	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		65,193,244f 78c
——— de l'enregistrement du timbre et des domaines	1,345f 02c	
——— des douanes	9,116 57	
——— des contributions indirectes	1,129,518 70	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	176,992 92	1,322,049 12
——— des payeurs du Trésor	5,000 00	
——— des comptables en Algérie	75 91	
TOTAL des fonds particuliers		66,515,293 90

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

DÉVELOPPEMENT sur le produit, au 1er janvier 1853, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant avec tous leurs détails, les opérations effectuées, pendant cette année, pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne décrétée le 7 juillet 1848. D'après ce document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1849, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 ont modifié, ainsi qu'il suit, le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au Trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes; l'évaluation qui en avait été faite, au mois de juillet 1848, s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. Voir page 169 du compte des finances de 1849, ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte, par le Trésor, aux caisses d'épargne de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

} 33,374,730 10

RÉSULTAT, en excédant de dépense, des opérations de l'année 1849..	26,374,730 10	26,374,730 10
Solde créditeur au 1er janvier 1850.....		52,097,175f 69c
Il a encore été atténué pendant l'année 1850, pour les motifs ci-après :		
Compensations liquidées en faveur des déposants, conformément à la loi précitée du 21 novembre 1848....	6,765,820f 09c	
Perte ou différence de cours résultant de celui auquel les actions des canaux provenant de l'actif des caisses d'épargne ont été négociées en 1850 à la caisse des dépôts et consignations.....	1,822,442 12	
Excédant de frais d'administration alloués aux caisses d'épargne, d'après l'article 3 de ladite loi.....	112,855 42	
De plus, le capital des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 provenant de ces caisses, dont la remise avait été faite au Trésor, pendant l'année 1848, a dû être retiré du présent compte en 1850. Il y avait été imputé en vertu d'une décision ministérielle du 27 juillet 1848, mais une loi subséquente, celle du 18 mai 1850, sur le budget des recettes de cet exercice, en autorisant la vente desdites rentes, a considéré qu'il n'y avait lieu de disposer définitivement de leur produit que lorsqu'il aurait été réalisé, et elle a prescrit d'en faire recette, à titre de ressources extraordinaires, au budget de l'exercice 1850. Ce transport a été effectué par virement d'écritures, en vertu d'une décision du ministre des finances, pour la somme que représentaient les rentes dont il s'agit, dans le portefeuille du Trésor, au 31 décembre 1850, jour de leur adjudication (voir le développement des valeurs de portefeuille, page 382), savoir :		
Rentes 5 p. 0/0 (remises au Trésor pour 21,575,073 francs 60 cent. mais dont 499,996 fr. 80 cent. ont été employés à des dépenses, en 1848, ci..... 21,075,076f 80c		
Rentes 3 p. 0/0..... 7,377,704 29 }	28,452,781 09	
ENSEMBLE.....	37,153,898 72	37,153,898 72
Solde créditeur au 1er janvier 1851.....		14,943,276 97
Les opérations de l'année 1851 ont été les suivantes :		
Réduction sur la constatation primitive du montant des dépôts des caisses d'épargne à consolider..... 1,000,000f 00c		
Excédant de frais d'administration alloués à ces caisses..... 329,702 29 }	1,329,702 29	
Solde créditeur au 1er janvier 1852.....		13,613,574 68
Ce solde a encore été atténué, ainsi qu'il suit, pendant l'année 1852 :		
Réduction nouvelle sur la constatation primitive du montant des dépôts à consolider.....	40,635f 39c	
A DÉDUIRE : { Annulation de compensations antérieurement accordées..... 47f 92c		
——— de frais d'administration alloués..... 77 05 }	124 97	
	40,510 42	40,510 42
Solde créditeur au 1er janvier 1853.....		13,573,064 26

DÉVELOPPEMENT sur le Solde, au 1er janvier 1853, des Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser.

Les payements faits d'urgence pendant l'année 1848, en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 2 mars de ladite année, pour des dépenses extraordinaires qui n'ont pu se rattacher à des ordonnances ministérielles préalables, restaient à régulariser au 31 décembre 1849, d'après le compte général des finances de cette année, pour..... 1,146,317f 42c

Ils ont été régularisés, en 1849, par la délivrance d'ordonnances imputables sur des crédits législatifs et portés au budget par le caissier central du Trésor, qui en a en même temps crédité le présent compte, jusqu'à concurrence de..... 416,317f 42c
et en 1851, par un versement fait à la caisse centrale et constaté au crédit du même compte, ci..... 300,000 00 } 716,317 42

Ces payements, qui n'ont été l'objet d'aucune régularisation en 1852, présentent encore, au 1er janvier 1853, un solde à régulariser de la somme de..... 430,000 00

Le développement ci-après indique la nature de ces derniers payements, ainsi que les observations dont ils ont été l'objet de la part de la commission de l'Assemblée Nationale chargée de l'examen des comptes du Gouvernement provisoire (Rapport fait par M. Th. Ducos, le 14 avril 1849) :

Avances au ministre de l'intérieur pour dépenses des ateliers départementaux, à Belleville. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, page 38.)..... 10,000f 00c

Avances au ministre de l'intérieur pour fonds secrets dans le département de la Somme. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, pages 97 et 98.)..... 20,000 00

Avances à la ville de Paris pour dépenses de police..... 200,000f 00c }
Indemnités aux citoyens qui ont éprouvé des pertes dans les journées de février..... 200,000 00 } 400,000 00
(Voir le rapport de M. Ducos, pages 104 et 105.)

SOLDE comme ci-dessus..... 430,000 00

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1852, d'après le compte général des finances de l'année 1851, à la somme de..... 11,877,675f 11c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1851, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1852. (Décret du 9 février 1852.)..... 522,019f 83c }
Semestre au 1er septembre 1852. (Décret du 18 août 1852.)..... 522,019 83 } 1,044,039 66

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1853, à..... 12,921,714 77

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1852, à..... 11,775,967f 43c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1852, une somme de..... 1,044,747 96

Et au 1er janvier 1853, l'avance du trésor se trouvait portée à..... 12,820,715 39

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1853.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	313,514,733f 66c	"	313,514,733f 66c
Receveurs généraux des finances	19,483,310 39	(A) 19,483,310f 39c	"
——— des impôts et revenus indirects	9,534,384 19	"	9,534,384 19
Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État	1,300 70	"	1,300 70
Directeurs de la fabrication des monnaies	69,863 59	(B) 43,627 08	26,236 51
Payeurs du Trésor public	4,535,857 20	"	4,535,857 20
Comptables des finances en Algérie	19,968,947 58	(C) 9,284,900 00	10,684,047 58
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	2,510,245 68	(D) 2,510,245 68	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	23,335,197 50	"	23,335,197 50
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	6,571,815 80	"	6,571,815 80
Créances administratives	2,359,183 90	"	2,359,183 90
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	2,659,399 50	(E) 35,699 38	2,623,700 12
Compte entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	408,043,087 21	31,357,782 53	376,685,304 68
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets	651,893,142 72	"	651,893,142 72
TOTAUX ÉGAUX au passif	1,059,936,229 93	31,357,782 53	1,028,578,447 40

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie.

(D) Voir la note (B) qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	38,253,660f 04c	(A) 38,253,660f 04c	"
Bons du Trésor remis à divers	130,124,289 44	"	130,124,289f 44c
——— à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	75,000,000 00	"	75,000,000 00
——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,431 56	"	1,431 56
——— en garantie aux comptoirs d'escompte	27,924,000 00	(B) 27,924,000 00	"
Effets émis par le caissier payeur du trésor	27,283,089 52	(C) 9,284,900 00	17,998,189 52
——— par les receveurs généraux	11,191,738 72	"	11,191,738 72
——— par les trésoriers payeurs en Algérie, etc	594,749 74	"	594,749 74
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	164,031,627 68	"	164,031,627 68
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	3,105,752 20	"	3,105,752 20
Caisse des invalides de la marine	2,658,321 63	"	2,658,321 63
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	41,751,656 66	"	41,751,656 66
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	182,165,499 53	"	182,165,499 53
Banque foncière, *s/c* courant	2,128,000 00	"	2,128,000 00
Compagnie du chemin de l'Ouest *s/c* courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,059,273 76	"	1,059,273 76
——— du chemin de fer de Paris à Lyon, *s/c* courant	86,976,937 07	"	86,976,937 07
——— de Lyon à la Méditerranée, *s/c* courant	8,000,000 00	"	8,000,000 00
Divers services publics	7,232,971 01	"	7,232,971 01
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	484,719 30	"	484,719 30
Fonds à rembourser à divers	1,916,595 49	"	1,916,595 49
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,111,807 51	(D) 2,376,879 84	3,734,927 67
Divers correspondants	5,025,249 38	(E) 35,699 38	4,989,550 00
Correspondants des comptables des finances	10,163,157 54	(F) 9,593,357 10	569,800 44
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	65,193,244 78	(G) 9,889,953 29	55,303,291 49
——— de divers comptables	1,322,049 12	(H) 176,992 92	1,145,056 20
	899,699,821 68	97,535,442 57	802,164,379 11
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	160,236,408 25	(J) *A ajout.* 66,177,660 04	226,414,068 29
TOTAUX pour le passif	1,059,936,229 93	31,357,782 53	1,028,578,447 40

(A) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1852, dont la consolidation, au profit du budget de 1852, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1853.

(B) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(C) Voir à l'actif la note (C).

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note (B).)

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (E).)

(F) Solde créditeur des comptes des correspondants administratifs des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 9,889,953f 29c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs. (Voir la note (F) ci-dessus) 9,593,357 10
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 19,483,310 39

(H) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 176,992 92
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser à divers (Voir la note (D) ci-dessus) 2,376,879 84
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 43,627f 08c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (D) de l'Actif) ..... 2,510,245 68 } 2,553,872 76

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 398 et 399.)

(J) Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte, compensée avec les bons qui leur ont été remis. (Voir ci-dessus la note (B).) 27,924,000 00
Application au budget de 1852 de la réserve de l'amortissement restant à consolider. (Voir ci-dessus la note (A)) 38,253,660 04
66,177,660 04

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1853.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	4,078,346f 66c	313,514,733f 66c	
	Portefeuille	163,741,077 10		
	Numéraire en dépôt à la Banque	145,695,309 90		
Receveurs des impôts et revenus indirects			9,561,921 40	361,631,757f 30c
Payeurs du Trésor public			4,535,857 20	
Comptables en Algérie			10,684,047 58	
Valeurs en route			23,335,197 50	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	6,571,815 80	
Créances administratives	2,359,183 90	15,053,547 30
Débets et créances litigieuses	2,623,700 12	
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'Actif		376,685,304 [illegible]

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° *Période antérieure à 1848.*

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 389 et 399)		292,518,978 83

2° *Période de 1848 et années suivantes.*

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	359,374,163 89	
——— de l'exercice 1849	214,625,477 32		
——— de l'exercice 1850	41,014,767 28		
——— de l'exercice 1851	100,728,868 78		
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement		651,893,142 72	651,893,142 [illegible]
TOTAL égal au passif			1,028,578,447 [illegible]

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	130,124.289f 44c	234,910,398 98	
	——— à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	75,000,000 00		
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,431 56		
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	17,358,537 29		
	Effets divers	12,426,140 69		
Créances passives	Communes et établissements publics	164,031,627 68	510,805,632 44	802,164,379f 11c
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	3,105,752 20		
	Caisse des invalides de la marine	2,658,321 63		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	41,751,656 66		
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	182,165,499 53		
	Banque foncière s/c courant	2,128,000 00		
	Compagnie du chemin de fer de l'Ouest s/c courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,059,273 76		
	——— de Paris à Lyon s/c courant	86,976,937 07		
	——— de Lyon à la Méditerranée s/c courant	8,000,000 00		
	Correspondants divers	18,928,563 91		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	55,303,291 49	56,448,347 69	
	Divers comptables	1,145,056 20		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1852.	Service ordinaire	152,577,178f 39c	190,830,838 43	152,807,564 57
		Complément du produit de la réserve de l'amortissement, consolidé en 1852	38,253,660 04		
		Travaux extraordinaires (Excédant de dépense)		38,023,273 86	
	Exercice 1853. — Service ordinaire. — Excédant de dépense				14,152,922 64
	RESTE en excédant de recette sur le service des budgets				138,654,641 93
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire			28,644,506f 01c	226,414,068 29
	——— des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler			22,870,290 30	
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Lyon restant à réaliser			80,494,028 20	
	——— du Nord restant à réaliser			22,835,957 42	
	——— de Rouen restant à réaliser			13,684,222 33	
	——— de Strasbourg à Bâle restant à réaliser			1,583,975 00	
	Divers services (tous excédants compensés)			8,323,545 80	
				178,436,525 06	
	A déduire	Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.) (Excédant de dépense.)	77,856,383f 31c	90,677,098 70	
		Avance pour l'emprunt grec. (*Idem.*)	12,820,715 39		
	RESTE en excédant de recette sur les services spéciaux			87,759,426 36	87,759,426 36
	TOTAL du passif				1,028,578,447 40

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1852, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1853.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1852.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1852. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1853. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du Trésor remis à divers	76,694,511f 54c	53,429,777f 90c	"	130,124,289f 44c	"	
	——— à la banque de France	50,500,000 00	"	50,500,000f 00c	"	"	
	——— en garantie de son prêt de 75 millions	"	75,000,000 00	"	75,000,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,481 90	"	50 42	1,431 56	"	
	Traites du caissier du Trésor sur lui-même	17,692,878 00	"	334,340 77	"	17,358,537f 29c	
	Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	490,807 13	148,755 13	"	"	639,652 23	
	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,296,655 59	6,764,746 31	"	"	11,061,401 90	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	218,789 29	"	88,452 47	"	130,336 82	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	96,017 63	175,140 09	"	"	272,057 78	
	——— préposés	94,873 99	76,856 33	"	"	171,730 32	
	——— des préposés des mêmes comptables	132,328 80	"	42,874 21	"	89,452 59	
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux, etc., etc	104,214 17	"	42,705 12	"	61,509 05	
		150,323,546 21	135,595,275 76	51,008,422 99	205,125,721 00	29,784,677 98	
			84,586,852f 77c		234,910,398f 98c		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	105,757,440 46	58,274,187 22	"	164,031,627 68	"	
	Ville de Paris *s/c* d'emprunt de 20 millions à la banque de France	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	3,896,752 20	"	791,000 00	"	3,105,752 20	
	Caisse des invalides de la marine	3,486,652 71	"	828,331 08	1,158,321 63	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	34,922,256 [illegible]	6,829,400 13	"	41,751,656 66	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	163,125,158 [illegible]	19,040,340 66	"	182,165,499 53	"	
	Banque de France *s/c* de prêt de 75 millions	75,000,000 00	"	75,000,000 00	"	"	
	Banque foncière *s/c* courant	"	2,128,000 00	"	2,128,000 00	"	
	Compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest *s/c* de versements, en exécution de la loi du 13 mai 1851	1,800,000 00	"	1,800,000 00	"	"	
	Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *s/c* courant. (Loi du 13 mai 1851.)	"	1,059,273 76	"	1,059,273 76	"	
	——— de Paris à Lyon *s/c* courant	"	86,976,937 07	"	86,976,937 07	"	
	——— de Lyon à la Méditerranée *s/c* courant	"	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	
	Imprimerie impériale	193,163 [illegible]	"	177,095 90	"	16,067 23	
	Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	223,581 [illegible]	57,371 56	"	"	280,956 51	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,053,781 [illegible]	104,153 83	"	"	1,157,936 32	
	Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,816,928 [illegible]	510,074 32	"	"	3,327,002 70	
	Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,084,085 [illegible]	111,879 63	"	"	2,195,965 29	
	Divers établissements *l/c* chez les receveurs généraux	76,927 [illegible]	152,381 89	"	"	229,309 65	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	23,497 18	"	"	23,497 18	
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	970 15	"	"	970 15	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *l/c* de bénéfices et de frais	9,890 [illegible]	"	8,627 64	"	1,265 98	
	Caisse des employés et artisans	30,499 [illegible]	"	18,648 75	11,850 63	"	
	Tontine du pacte social	8,007 [illegible]	"	3,815 16	4,192 49	"	
	——— d'épargnes	237,812 [illegible]	50,790 53	"	288,602 80	"	
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêt	7,443 [illegible]	5,145 18	"	"	12,588 83	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	158,388 [illegible]	9,098 17	"	167,484 55	"	
	Fonds à rembourser à divers	3,634,144 [illegible]	"	1,717,568 97	1,916,595 49	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,700,794 [illegible]	"	1,965,866 42	"	3,734,927 67	
	Divers correspondants	4,543,849 [illegible]	1,015,501 12	"	"	5,559,350 44	
		418,767,583 [illegible]	184,349,002 40	92,310,953 92	489,660,042 29	21,145,590 15	
			92,038,048f 48c		510,805,632f 44c		
FONDS PARTICULIERS DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 412)	44,731,370 [illegible]	10,571,912 29	"	55,303,291 49	"	
	——— des revenus indirects	1,143,478 [illegible]	"	3,498 56	"	1,139,980 29	
	Payeurs du Trésor	13,340 [illegible]	"	8,331 80	"	5,000 00	
	Comptables en Algérie	1,241 [illegible]	"	1,165 40	"	75 91	
		45,889,431 [illegible]	10,571,912 29	12,995 76	55,303,291 49	1,145,056 20	
			10,558,916f 53c		56,448,347f 69c		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	150,323,546 [illegible]	84,586,852 77	"	205,125,721 00	29,784,677 98	
	Comptes courants et fonds en dépôt	418,767,583 [illegible]	92,038,048 48	"	489,660,042 29	21,145,590 15	
	Fonds particuliers des comptables	45,889,431 [illegible]	10,558,916 53	"	55,303,291 49	1,145,056 20	
		614,980,561 [illegible]	187,183,817 78	"	750,089,054 78	52,075,324 33	
			Augmentation : 187,183,817f 78c		802,164,379f 11c		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			65,193,244f 78c
2° Fonds appartenant aux correspondants administratifs des receveurs généraux, détaillés au tableau qui précède. (Voir page 403.)			9,593,357 10
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			74,786,601 88
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		9,995,839f 54c	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	2,871,388f 53c		
—— sur les départements	2,083,972 32		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur du Trésor	4,181,623 78		
Traites de douanes	43,974 00	9,487,470 85	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État, et formules de traites timbrées à l'extraordinaire	1,805 36		
Obligations des acquéreurs des bois de l'État	16,927 30		
Effets divers en souffrance	70,294 83		
Valeurs déposées à la banque de Bordeaux	217,484 73		
TOTAL		19,483,310 39	19,483,310 39
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1853, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		45,709,934f 39c	55,303,291 49
Fonds de leurs correspondants administratifs		9,593,357 10	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1852, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 182 et 183, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1853.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1853.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1853, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 358 à 365, sur les Budgets de 1830 à 1850, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 382 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847, et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par années, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 23 années écoulées, depuis 1830 jusqu'au 1er janvier 1853, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	358,543,037f 23c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 424, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	59,329,079 09
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 23 années)	417,872,116 32

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	113,819,975 84
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	264,527,502 81
Avances des receveurs généraux	39,524,637 67
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 23 années)	417,872,116 32

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1853.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF. (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
—— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
—— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
—— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
—— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
—— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
—— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
—— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
—— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
—— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
—— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
—— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
—— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
—— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1853.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. — CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. — Numéraire — au trésor.	Numéraire — à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.....	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
——— 1851.....	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
——— 1852.....	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41
——— 1853.....	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,304 68

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. — Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	.....	227,656,361 47	.....	.....	.....	227,656,361 47
——— 1850.	.....	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	321,627,619 11
——— 1851.	.....	.....	.....	508,776,935 01	.....	.....	.....	508,776,935 01
——— 1852.	.....	.....	.....	551,123,763 52	.....	.....	.....	551,123,763 52
——— 1853.	.....	.....	.....	651,893,142 72	.....	.....	.....	651,893,142 72

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1853.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER. BONS DU TRÉSOR remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.	TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831.....	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832.....	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
——— 1833.....	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834.....	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
——— 1835.....	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18,168,085 45	50,913,724 53	97.338 15	381,540,417 43
——— 1836.....	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
——— 1837.....	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838.....	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839.....	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 82
——— 1840.....	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841.....	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842.....	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977.252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843.....	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
——— 1844.....	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1845.....	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846.....	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847.....	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848.....	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
——— 1849.....	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
——— 1850.....	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	106,826,870 26	3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60
——— 1851.....	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,632 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,107,994 98	4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
——— 1852.....	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00	105,757,440 46	3,896,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	26,665,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
——— 1853.....	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	17,358,537 29	12426,140 69	"	164,031,627 68	3,105,752 20	"	182,165,499 53	41,751,656 66	119,751,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1853.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	21,090,47731	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
—— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
—— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
—— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
—— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
—— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
—— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
—— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,086 29
—— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
—— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
—— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 56
—— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
—— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
—— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
—— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
—— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
—— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 80
—— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
—— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	120,211,475 03
—— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
—— 1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 86
—— 1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,285 60
—— 1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	101,523,675 54	"	"	2,059,541 44	12,820,715 39	226,414,068 29

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du Trésor. A AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du Trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
—— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
—— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
—— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
—— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
—— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
—— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
—— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
—— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
—— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
—— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
—— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
—— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
—— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
—— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
—— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
—— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
—— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
—— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
—— 1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
—— 1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
—— 1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
—— 1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
MOYENNE...	358,543,037 23	59,329,079 09		417,872,116 32	113,819,975 84	264,527,502 81	39,524,637 67	417,872,116 32

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (page 418).	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 422).	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 413.)	
			Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	376,685,304 68	226,414,068 29	150,271,236 39	"
MOYENNE	212,005,778 57	152,676,699 48	59,329,079 09	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au Trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1852.

La dette consolidée du Trésor public se compose,

1° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o et des rentes 4 1/2 p. o/o inscrites en vertu du décret du 14 mars 1852, en remplacement des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832) et de celles dont les lois et décrets ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires;

3° Et enfin des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit pour les emprunts affectés, par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées en 1848 et 1852.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1853, des rentes inscrites pour l'indemnité coloniale.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits ouverts au ministre des finances, antérieurement aux événements de 1848, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été employés en totalité. (Voir page 437 du compte de 1847.)

Les nouveaux crédits mis, depuis cette époque, à la disposition du ministre, se sont élevés à.	56,249,491f 00c
Sur lesquels il a été annulé une somme de	8,397,540 40
RESTAIT à employer	47,851,950 60
Il a été inscrit, jusqu'au 2 avril 1852, une somme de rente de	45,692,191 60
Il restait donc à employer sur ces crédits d'inscription, au 2 avril 1852	2,159,759 00

Par suite de la conversion des rentes 5 p. o/o, ce reste à employer a été réduit à la somme de 1,943,783 fr. 10 cent., qui se compose ainsi :

Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)	1,915,945f 20c	1,943,783 10
Consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne. (Décision ministérielle du 3 mai 1851.)	27,837 90	
Il a été inscrit pour l'indemnité coloniale, depuis le 2 avril jusqu'au 31 décembre 1852, une somme de rente de		1,049,811 00
En sorte qu'il reste à employer sur ces crédits d'inscription, au 1er janvier 1853		893 972 10

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1852 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1851 (voir page 426), à		182,318,194f 60c
Elle se sont augmentées, du 1er janvier au 2 avril 1852, des rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	1,341,123f 00c	
Elles ont été réduites, par suite des annulations détaillées, page 443, d'une somme de	7,995,307 51	
Reste en diminution	6,654,184 51	ci. 6,654,184 51
Le montant des rentes 5 p. o/o à convertir s'élevait donc à		175,664,010 09

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1852 montent ensemble (voir page 443) à 197,118,453f 60c; et, d'après le tableau pages 444 et 445, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	126,133,789f 00c
Rentes remises en nature à divers	70,984,664 60
	197,118,453 60

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 440) à 63,307,637f 00c

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 443) 84,762,080 51

Cette dernière somme présente une différence en plus de 21,454,443 51

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 197,118,453 fr. 60 cent. et celle de 175,664,010 fr. 09 cent., montant des rentes 5 p. o/o converties.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'était pas toute dans la circulation; près d'un tiers était possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1852, sur le grand-livre du Trésor (voir

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

page 426 du compte de 1851) pour une somme de..... 53,719,120f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1852,

1° Des rentes inscrites par suite de la consolidation des réserves de l'amortissement, savoir :

Décret du 2 janvier 1852, pour la consolidation de la réserve des six derniers mois de 1851	1,743,432f	3,400,908f	
Décret du 2 juillet 1852, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1852	1,657,476		
2° Des rentes émises en exécution du décret du 27 avril 1852		4,403,436	
ENSEMBLE		7,804,344	ci. 7,804,344
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1853, à			61,523,464

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o	24,459,035f
Indemnité des émigrés	25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement	42,245,190
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841	5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844	7,079,646
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847	2,569,413
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574
Divers motifs (voir page 451)	6,568,091
ENSEMBLE	128,188,918

A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	50,599,164	ci. 66,665,454
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1853		61,523,464

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852).

La situation des anciennes rentes 4 1/2 p. o/o, n'a présenté aucun mouvement en 1852, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1853, de..... 895,302f

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.).

Les rentes 4 1/2 p. o/o provenant des rentes 5 p. o/o converties en exécution du décret du 14 mars 1852, s'élèvent, au 1er jauvier 1853, à..... 155,138,808 54

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. o/o, qui, au 1er janvier 1853, mettent à la charge du Trésor une somme annuelle de..... 2,371,911

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1853.

La situation des rentes non viagères, au 1er janvier 1853, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)...	625,698	155,138,808f 54c	3,447,520,078f 67
—— 4 1/2 p. 0/0 (antérieur' au 14 mars 1852)..	1,994	895,302 00	19,895,600 00
—— 4 p. 0/0.....	3,803	2,371,911 00	59,297,775 00
—— 3 p. 0/0.....	93,695	61,523,464 00	2,050,782,133 00
	725,190	219,929,485 54	5,577,504,586 67

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 452 à 455 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1853 :

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. 0/0, qui s'élevaient à..... 63,307,637f 00c

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 156,621,848 fr. 54 cent., savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pour une somme de..... 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de..... 51,198,483

Durant cette période, cette dette s'est augmentée de..... 136,109,571 ci 136,109,571 00

Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à..... 199,417,208 00

Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à..... 77,746,064f

et les annulations à..... 32,876,066

En sorte que, pendant cette seconde période, cette nature de dette a éprouvé une augmentation de..... 44,869,998 ci. 44,869,998 00

La dette consolidée était alors, au 23 février 1848, de..... 244,287,206 00

Du 24 février 1848 au 31 décembre 1852, elle a éprouvé, en y comprenant, outre les augmentations des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, les nouvelles rentes 4 1/2 p. 0/0 créées par le décret du 14 mars 1852, un accroissement de. 247,444,557f 04c

Le décroissement, pour ces mêmes rentes, étant de..... 271,802,277 50

La dette consolidée a été réduite, pendant cette dernière période, de..... 24,357,720 46 ci. 24,357,720 46

Elle s'élève donc, au 1er janvier 1853, comme on l'a établi plus haut, à..... 219,929,485 54

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f 00c	512,498,675f 04c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.....	247,444,557 04	

A REPORTER..... 512,498,675 04

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

		REPORT	512,498,675f 04c
Rentes annulées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	51,198,483 00	355,876,826 50
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1853	271,802,277 50	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus		156,621,848 54

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f 00c	210,280,714f 00c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	74,781,668 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1853	36,425,427 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435 00	302,217,961 04
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	2,964,396 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1853	211,019,130 04	
			512,498,675 04

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f 00c	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000 00	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933 00	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220 00	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516 00	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858 00	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945 00	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213 00	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847	"	"	"	2,569,413	2,982,457
—— 1848	8,755,567 75	"	"	"	4,359,834
—— 1849	5,660,486 25	"	"	60	8,174,853
—— 1850	50 00	"	"	"	3,701,141
—— 1851	"	"	"	"	3,996,474
—— 1852	"	"	"	"	3,400,908
		3,134,950	23,387,067	15,379,718	42,245,190
TOTAUX par nature	126,133,789 00	26,522,017f 00c		57,624,908f 00c	
TOTAL des négociations et consolidations		210,280,714f 00c			

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292f 00
A REPORTER	20,409,292 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT			20,409,292f 00c
Service des budgets (compléments de ressources).			
Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	——— 1817	30,000,000	
	——— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	——— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	——— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1833 et de 1840 à 1852			111,207,095 00
SOMME ÉGALE			210,280,714 00

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. o/o remises en échange de rentes 5 p. o/o converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,632,448 00
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	19,619,118 00
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	6,817,348 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	5,493,314 00
Indemnité coloniale et mesures financières, décrétées en 1852. (Voir page 453.)	167,907,985 44
	302,217,961 04

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 456 à 459, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1852 qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année. Le tableau suivant résume le mouvement des rentes en augmentation et diminution, pendant l'année 1852.

	SITUATION au 1er janvier 1852.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1852. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1853.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	182,318,194f 60c	1,341,123f 00c	183,659,317f 60c	"
——— 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	159,633,377 44	4,494,568 90	155,138,808f 54c
——— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	895,302 00	"	"	895,302 00
——— 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	"	2,371,911 00
——— 3 p. 0/0	53,719,120 00	7,804,344 00	"	61,523,464 00
	239,304,527 60	168,778,844 44	188,153,886 50	219,929,485 54
		Diminution : 19,375,042f 06c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	711,751	"	711,751	"
——— 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	625,698	"	625,698
——— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	1,621	373	"	1,994
——— 4 p. 0/0	3,858	"	55	3,803
——— 3 p. 0/0	93,671	24	"	93,695
	810,901	626,095	711,806	725,190
		Diminution : 85,711		

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

L'article 2 du décret du 14 mars 1852, ayant accordé un délai de vingt jours pour la production des demandes de remboursement de rentes 5 p. o/o, les inscriptions sur les crédits ouverts en rentes 5 p. o/o n'ont dû être effectuées en rente 4 1/2 p. o/o qu'après l'expiration de ce délai, et par conséquent à partir du 3 avril 1852; les accroissements figurent donc, dans le présent compte, en rentes 5 p. o/o jusqu'au 2 avril.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. 0/0 (anciennes).

Situation, au 1er janvier 1853, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1852.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1852.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1852.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS du 1er janvier au 2 avril 1852. (Voir p. 442.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS qui restaient à employer au 2 avril 1852.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f 00c	63,481,939f 00c	63,481,939f 00c	"	63,481,939f 00c	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303 00	2,631,303 00	"	2,631,303 00	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629 00	8,777,629 00	"	8,777,629 00	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133 00	2,129,867 00	2,129,867 00	"	2,129,867 00	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346 00	1,499,654 00	1,499,654 00	"	1,499,654 00	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642 00	43,182,545 00	43,182,545 00	"	43,182,545 00	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes émises pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000 00	52,600,000 00	"	52,600,000 00	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292 00	20,409,292 00	"	20,409,292 00	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654 00	2,654 00	"	2,654 00	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000 00	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"
Loi du 5 janvier 1831 et ordonnance du 29 octobre 1832	Fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858 00	7,142,858 00	"	7,142,858 00	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831	Échange des obligations du Trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175 00	1,021,945 00	1,021,945 00	"	1,021,945 00	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832.	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213 00	7,614,213 00	"	7,614,213 00	"
Décret du Gouvernement provisoire, du 9 mars 1848	Inscription au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair	5,000,000	"	5,000,000	3,690,896 00	1,309,104 00	1,309,104 00	"	1,309,104 00	"
Décret du 7 juillet 1848	Compensation aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national	400,000	"	400,000	115,243 00	284,757 00	284,757 00	"	284,757 00	"
Idem	Consolidation des livrets des caisses d'épargne	21,000,000	"	21,000,000	1,381,253 00	19,618,747 00	19,618,747 00	"	19,618,747 00	"
Décret du 24 juillet 1848	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1848 (1)	13,131,500	"	13,131,500	24,500 00	13,107,000 00	13,107,000 00	"	13,107,000 00	"
Décret du 17 août 1848	Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	10,000,000	"	10,000,000	3,182,651 40	6,817,348 60	6,817,348 60	"	6,817,348 60	"
Décret du 9 août 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national ayant versé en numéraire	45,000	"	45,000	2,687 00	42,313 00	42,313 00	"	42,313 00	"
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	230,202	"	230,202	"	230,202 00	230,202 00	"	230,202 00	"
Idem	Consolidation des fonds des établissements tontiniers	217,274	"	217,274	"	217,274 00	217,274 00	"	217,274 00	"
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 5 septembre.	Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne	2,000	"	2,000	310 00	1,690 00	1,690 00	"	1,690 00	"
Loi du 21 novembre 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national	192,213	"	192,213	"	192,213 00	192,213 00	"	192,213 00	"
Loi du 30 avril 1849	Indemnité aux colonies	6,000,000	"	6,000,000	"	6,000,000 00	2,530,049 00	1,341,123f	3,871,172 00	2,128,828f
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 3 mai 1851.	Consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne	31,302	"	31,302	"	31,302 00	371 00	"	371 00	30,931
		274,379,453	"	274,379,453	11,793,603 40	262,585,849 60	259,084,967 60	1,341,123	260,426,090 60	2,159,759

(1) NOTA. Le crédit ouvert par le décret du 24 juillet s'élève à 13,131,500 francs; il a été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions; l'annulation, de 24,500 fr., représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0 (anciennes).

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1852.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637f 00c

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1852.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 195,777,330f 60c savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,193f 60c
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*).....	2,631,363 00
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*).....	8,777,629 00
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)....	2,129,867 00
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*).....	1,499,654 00
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*).....	43,182,545 00
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*).....	52,600,000 00
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*).....	20,409,292 00
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*).....	240,000 00
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*).....	2,654 00
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*).....	4,000,000 00
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	1,021,945 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance du 7 juillet 1832.*).....	7,614,213 00
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*).....	100 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (*Décret du 9 mars 1848.*).....	1,309,104 00
Rentes inscrites pour compensations aux porteurs de bons du trésor versés dans l'emprunt national. (*Décret du 7 juillet 1848.*)..	284,757 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (*Décret du 7 juillet 1848.*).....	19,619,118 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt de 13,107,000 francs. (*Décret du 24 juillet 1848.*).....	13,107,000 00
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Décret du 9 août 1848.*).....	42,313 00
Rentes inscrites par suite du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (*Décret du 17 août 1848*).....	6,817,348 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes. (*Décret du 29 juillet 1848.*).....	230,202 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les établissements tontiniers. (*Décret du 29 juillet 1848.*).	217,274 00
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne. (*Décision ministérielle du 5 septembre 1848.*).....	1,600 00
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Loi du 21 novembre 1848*).....	192,213 00
Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale. (*Loi du 30 avril 1849.*).....	2,530,049 00
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852.....	195,777,330f 60c

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1852.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852 s'élèvent à 76,766,773 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au Trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		16,728
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires.....		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*).....		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829 de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement...	*Lois des 27 et 28 juin 1833.* 32,000,000f	40,232,978
	Loi du 14 décembre 1849.. 8,232,978	
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État.....		114,566
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile...		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*).....		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*).....		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*).....		60,718
——— de la rente appartenant au pénitencier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.).....		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X.....		927
——— en exécution de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites aux noms des maisons centrales de force et de correction		285,992
——— de l'actif d'une caisse particulière du ministère de la marine, supprimé par décret du 19 septembre 1849.....		6,260
——— pour divers motifs.....		3,590
——— en exécution de la loi du 7 août 1850, de deux rentes formant la dotation de l'Université de France.....		523,433
——— de rentes indûment délivrées à des déposants des caisses d'épargne.....		15,593
TOTAL des décroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852.....		76,766,773

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0 (anciennes).

ACCROISSEMENTS DU 1er JANVIER AU 2 AVRIL 1852.

Rentes inscrites :

1° Avec jouissance à compter du 22 mars 1849 :

Pour indemnité coloniale. Montant des rentes inscrites du 1er janvier au 2 avril 1852	1,341,123
TOTAL des accroissements	1,341,123

RÉCAPITULATION.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f 00c
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852	195,777,330f 60c	197,118,453 60
	Du 1er janvier au 2 avril 1852	1,341,123 00	
TOTAL		(A)	260,426,090 60
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852	76,766,773 00	84,762,080 51
	Du 1er janvier au 2 avril 1852	7,995,307 51	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le Trésor avait à opérer la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0			175,664,010 09

DÉCROISSEMENTS DU 1er JANVIER AU 2 AVRIL 1852.

Annulation, en vertu du décret du 17 mars 1852, de rentes 5 p. 0/0 inscrites au nom de la caisse d'amortissement, qui n'avaient pas été comprises dans les annulations prononcées par la loi du 4 décembre 1849		4,308,000f 00c
Annulation d'inscriptions de rente indûment délivrées à des déposants des caisses d'épargne. (Décision du 7 juillet 1851.)		279 00
Annulation de deux rentes du compte des portions non réclamées ayant fait partie du majorat du duc de Raguse. (Décision du 26 juillet 1852.)		1,436 00
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852, savoir :		
Départements	1,412,642 46	3,685,592 51 (B)
Seine	499,770 05	
Étranger	1,773,180 00	
TOTAL des décroissements		7,995,307 51

(A) Ce total est égal à celui des rentes inscrites sur les crédits au 2 avril 1852 (voir page 439) ; en y ajoutant les crédits restant à employer à la même époque, on obtient une somme égale à celle des crédits restés à la disposition du ministre des finances.

Le report du reste à inscrire, 2,159,759 francs, au livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, pour 1,943,783 fr. 10 cent. complète la conversion des rentes 5 p. 0/0.

(B) Capital 73,711,850 fr. 20 cent.

Capital nominal		3,513,280,201f 80c
Nombre d'inscriptions		

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0 (anciennes).

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 2 avril 1852.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 2 avril 1852 se sont élevées (voir page 443), à			197,118,453f 60c
Ces rentes ont été employées de la manière suivante :			
Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f 00c	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000 00	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292 00	126,133,789 00
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858 00	
Rentes remises en échange des obligations du Trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945 00	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213 00	
Rentes remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.) (Voir pages 464 et 465 du présent compte.)		1,309,104 00	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1848 (Voir le compte spécial pages 460 et 461 du compte de 1849) :			
Négociation du 25 juillet 1848		13,107,000 00	
A REPORTER			126,133,789 00

REPORT			126,133,789f 00c
Rentes remises en nature à divers.			
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée		174,193f 00c	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)		2,631,303 00	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)		8,777,629 00	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)		1,686,267 00	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)		1,499,654 00	
Rentes remises en payement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818		24,253,168 00	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 449)		443,600 00	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)		240,000 00	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements, à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)		2,654 00	70,984,664 60
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire		109 00	
Rentes remises, à titre de compensation, aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)		284,757 00	
Rentes remises par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)		19,618,747 00	
Rentes remises, pour compensations, aux souscripteurs de l'emprunt national. (Décret du 9 août 1848.)		42,313 00	
Rentes remises par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.) (Voir pages 462 et 463 du compte de 1849.)		6,817,348 60	
Rentes remises aux communes, établissements publics et tontiniers, par suite de la consolidation de leurs fonds placés au Trésor. (Décret du 29 juillet 1848.)		447,476 00	
Rentes remises pour la consolidation des bons du Trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne. (Décision du 5 septembre 1848.)		1,690 00	
Rentes remises à titre d'indemnité aux souscripteurs de l'emprunt national. (Loi du 21 novembre 1848.)		192,213 00	
Rentes remises à titre d'indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)		3,871,172 00	
Rentes remises pour la consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 3 mai 1851.)		371 00	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 2 avril 1852			197,118,453 60

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,942,369,072 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (anciennes).

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852).

AU 1er JANVIER 1853.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,846f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,078
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,768
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
		139,462
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1853		895,306

Capital nominal 19,895,600f

Nombre d'inscriptions 1,994

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (nouvelles).

(Exécution du décret du 14 mars 1852 sur la conversion des rentes 5 p. %).

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 (Décret du 14 mars 1852.).

AU 1er JANVIER 1853.

Les rentes 5 p. 0/0 ont disparu du grand-livre dans le cours de l'exercice 1852; elles ont été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. 0/0, en exécution du décret du 14 mars de ladite année.

La conversion n'a commencé qu'après l'expiration du premier délai accordé pour les demandes de remboursement, c'est-à-dire le 2 avril.

A cette date, les rentes 5 p. 0/0 montaient à 179,349,602f 60c, savoir :

Rentes inscrites au 31 décembre de l'année précédente			182,318,194f 60c
Accroissements survenus par suite de la liquidation de l'indemnité coloniale			1,341,123 00
TOTAL			183,659,317 60
A déduire par suite des annulations ci-après :			
Rentes de l'amortissement. (Décret du 17 mars 1852.)	4,308,000f		
Rentes délivrées par double emploi à des caisses d'épargne	279		4,309,715 00
Rentes affectées à un majorat éteint du duc de Raguse	1,436		
RESTE égal au montant des rentes 5 p. 0/0 inscrites au 2 avril 1852			179,349,602 60
Sur cette somme il a été remboursé sur demande, des rentes montant à			3,685,592 51
En sorte qu'il est resté à convertir en 4 1/2 p. 0/0 sur les anciennes rentes			175,664,010 09
Les rentes portées par conversion au nouveau livre des 4 1/2 p. 0/0 en exécution dudit décret du 14 mars 1852 montent à		(A)	158,083,566 44
Elles se sont accrues pendant l'année 1852 de 1,549,811f, savoir :			
Liquidation de l'indemnité coloniale	1,049,811f		1,549,811 00
Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	500,000		
TOTAL			159,633,377 44
Mais d'autre part il y a eu à déduire :			
Annulation en exécution du décret du 27 avril 1852	4,475,655f 90c		
——— de deux rentes provenant des caisses d'épargne	298 00		4,494,568 90
——— d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	1,200 00		
——— d'une rente appartenant au majorat réversible du duc de Raguse	4,701 00		
——— d'une rente provenant de la dotation réversible du duc de Feltre	12,714 00		
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1853		(B)	155,138,808 54

Ces rentes représentent au pair un capital de.. 3,447,529,078f 67c

Nombre d'inscriptions 625,698

(A) Le chiffre des nouvelles rentes 4 1/2 p. 0/0 inscrites par suite de conversion n'est pas égal aux neuf dixièmes des rentes 5 p. 0/0 inscrites au 2 avril 1852, la différence représente le montant des portions non inscriptibles résultant des conversions effectuées par transferts et mutations.

(B) Sous la réserve des portions non inscriptibles sur les rentes converties d'office dont le montant devra être déduit ultérieurement, le chiffre n'a pu en être fixé définitivement au 31 décembre 1852; toutefois on peut le fixer par approximation à 190,000 francs de rente.

SUITE DU COMPTE DE L

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1853.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci 4,000,000f

La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de 3,134,950

Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci 865,050

Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du Trésor, à l'époque du 1er janvier 1849, se composent de celles qui suivent :

1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci. 3,134,950

2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.

L'inscription de ces rentes, montant à 15,294.420 francs, a été autorisée :

En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	15,294,420
En 1840, par l'ordonnance du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	
En 1841, par l'ordonnance du 29 juin 1841, pour	4,286,252	

3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.

L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :

En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	8,092,647
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	

ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Les rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848	8,035,211	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849, avec jouissance du 22 septembre 1849	16,100,253	
		24,150,106
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1853		2,371,911

Capital nominal 59,297,775f
Nombre d'inscriptions 3,803

DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0,
AU 1er JANVIER 1853.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :		
1e Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.) Ces rentes ont été inscrites en totalité. (Voir ci-contre.)		5,730,659
2e Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)		7,079,646
Il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir page 445 du compte de 1847)	7,079,586f	
Pendant l'année 1849, il a été inscrit le crédit restant à employer, de	60	
SOMME ÉGALE	7,079,646	
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions. (Voir le compte spécial, page 473.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs		2,569,413
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :		
1e Pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,800,000
Sur ce crédit, il a été inscrit pendant les années 1848 et 1849		13,541,574
Portion de crédit non-employée et annulée définitivement		258,426
2e Pour compensation aux porteurs de bons du Trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)		2,500,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1849		2,152,786
Portion de crédit non employée et annulée définitivement		347,214
3e Pour la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1853.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)		24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)		25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair. Le montant de ces rentes (voir page 455 du compte de 1848) est de		22,971,814
4° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et intérêts des bons du Trésor représentant le montant de sa réserve, qui, à partir du 13 juillet 1848, cesse d'être appliquée au rachat des rentes au-dessous du pair, savoir :		
Consolidations effectuées pendant les années 1849, 1850 et 1851. Voir le compte des finances de 1851, page 437	15,872,468f	19,273,376
Consolidation des bons du Trésor formant la réserve des six derniers mois de 1851. (Décret du 2 janvier 1852.) (Jouissance du 22 décembre 1851.)	1,743,432f	
Réserve des six premiers mois de 1852. (Décret du 2 juillet 1852.) (Jouissance du 22 juin 1852.)	1,657,476	3,400,908
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions, en exécution de la loi du 25 juin 1841 (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)		5,730,659
6° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)		7,079,646
7° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions (loi du 8 août 1847, et ordonnance du 9 octobre 1847) savoir :		
Pendant l'année 1847 (jouissance de l'exercice 1848)	715,119f	2,569,413
Pendant l'année 1848 (jouissance de l'exercice 1848)	1,854,294	
8° Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)		13,541,574
9° Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor (Loi du 21 novembre 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)		2,152,786
10° Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869
11° Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. %, en exécution du décret du 27 avril 1852		4,403,436
		128,188,918

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f		
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286		
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343		
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186		
Annulation, en exécution de la loi du 4 décembre 1849, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement; cessation d'arrérages à compter du 22 décembre 1849	50,599,164		
	66,665,454	ci	66,665,454
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1853			61,523,464

Capital nominal 2,050,782,133f
Nombre d'inscriptions 93,695

ÉTAT

PRÉSENTANT

LE MOUVEMENT DES RENTES 5, 4 1/2, 4 ET 3 P. 0/0,

PENDANT LES DIVERSES PÉRIODES

DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1853.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.				
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0 Décret du 14 mars 1852.	4 1/2 p. 00 antérieurement au 14 mars 1852.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.														
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour la consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927f	"	"	"	"	22,009,263
	des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"	"
	pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245	"	"	"	"	60
	pour les avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"	"
	pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	13,107,000f 00	"	"	"	"
	pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"	"
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	"	22,009,323
		99,073,619				74,781,668				36,425,427f 00c				
		210,280,714 00												
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne (A)	"	"	"	"	"	"	"	"	19,619,118 00	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon (A)	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du Trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	520,973 00	"	"	"	2,152,786
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	"	11,869
	Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	"	"	"	"	3,871,172 00	1,049,811 00	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0 (sous la réserve des portions non inscriptibles dont le montant n'a pu être déterminé au 31 décembre 1852 et peut être fixé approximativement à 204,640 fr. 55 cent.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,083,566 44	"	"	"
	Rentes concédées à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"
	Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0 annulées en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,403,436
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	31,276,087 60	159,633,377 44	"	"	20,109,665
		88,234,435				2,964,396				211,019,130 04				
		302,217,961 04												
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	"	22,009,323
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	31,276,087 60	159,633,377 44	"	"	20,109,665
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	45,692,191 60	159,633,377 44	"	"	42,118,988
		187,308,054				77,746,064				247,444,557 04				
		512,498,675 04												

(A) En exécution de la loi du 18 mai 1850 et du décret du 7 décembre de la même année le ministre des finances a mis en vente 1,543,547 francs de rentes 5 p. 0/0, et 493,217 francs de rentes 3 p. 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon. La négociation a eu lieu le 31 décembre 1850, et le produit en a été affecté aux ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1850. (Voir le compte des finances de l'année 1851, pages 458 et 459.)

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 0/0. (antérieurement au 14 mars 1852.)	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	122f00c	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	8,232,978 00	"	131,298f	16,100,253f	50,599,164
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	3,765 00	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	314 00	"	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	523,433 00	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848)	"	"	"	"	"	"	"	"	15,872 00	298f 00c	"	8,035,211	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260 00	"	"	"	"
Annulation de rentes 5 p. 0/0 inscr. au nom de la Caisse d'amortissem't qui n'avaient pas été comprises dans les annulations prononcées par la loi du 4 décembre 1841	"	"	"	"	"	"	"	"	4,308,000 00	"	"	"	"
Annulation de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 ayant fait partie du majorat du duc de Raguse	"	"	"	"	"	"	"	"	1,436 00	4,701 00	"	"	"
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200 00	"	"	"
Annulation d'une rente provenant de la dotation réversible du duc de Feltre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,714 00	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0, échangées contre 4,403,436 francs de rentes 3 p. 0/0, émises en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,475,655 90	"	"	"
	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	192,441,782 60	4,494,568 90	131,298	24,135,464	50,599,164
	51,198,483f				32,876,066f				271,802,277f 50c				
	355,876,826f 50c												

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1853. — PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1853.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777	45,602,191f60c	192,441,782f60c	"	146,749,591f	260,427,235f 60c	260,427,235f60c	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	159,633,377 44	4,494,568 90	155,138,808f 54c	"	159,633,377 44	4,494,568 90	155,138,808f 54c	"	155,138,808f 54c
Rentes 4 1/2 p. 0/0 antérieur' au 14 mars 1852	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	131,298 00	"	131,298	1,034,764 00	139,462 00	895,302 00	"	895,302 00
Rentes 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	"	24,135,464 00	"	24,135,464	26,522,017 00	24,150,106 00	2,371,911 00	"	2,371,911 00
Rentes 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"	42,118,988 00	50,599,164 00	"	8,480,176	128,188,918 00	66,665,454 00	61,523,464 00	"	61,523,464 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	247,444,557 04	271,802,277 50	155,138,808 54	179,496,529	575,806,312 04	355,876,826 50	219,929,485 54	"	219,929,485 54

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1853.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 Mars 1852.)								RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1853.)							
	SITUATION au 1er janvier 1852.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1852. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1853.		SITUATION au 1er janvier 1852.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1852. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1853.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	73	477,198f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	69	742,687 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	1	94,516 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	1	6,076,064 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	"	"	"	"	"	"	1	2,828,736 00	1	16,653f	"	1,340f	"	"	1	17,993f
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	1	12,920 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	1	4,361,422 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	307	1,025,199 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	"	"	"	"	"	"	871	338,627 00	7	4,993	"	"	1	1,000f	6	3,993
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	"	"	"	"	"	"	981	2,446,583 00	8	519	"	"	"	"	8	519
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	324	173,471 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	"	"	"	"	"	"	35,009	13,279,740 00	37	8,120	30	1,760	"	"	67	9,880
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	1	450,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Trésor public S/C de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	37,640	32,307,163 00	53	30,285	30	3,100	1	1,000	82	32,385
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	34	6,513 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	"	"	"	"	"	"	8	2,678,826 00	11	7,717	"	"	10	6,891	1	826
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	"	"	"	"	"	"	1	1,899,341 00	1	11,000	"	"	"	"	1	11,000
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	"	"	"	"	"	"	404	1,267,274 00	18	10,403	"	"	4	8,634	14	1,769
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	5,953	6,886,486 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	"	"	"	"	"	"	240	1,298,630 00	26	60,934	"	"	1	22,834	25	38,100
Sociétés françaises	"	"	"	"	"	"	597	600,213 00	8	4,662	"	"	2	1,150	6	3,512
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	49	56,729 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	"	"	"	"	"	"	8,374	409,314 00	"	"	7	3,841	"	"	7	3,841
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	"	"	"	"	"	"	46,318	8,306,557 00	274	48,322	2	"	"	2,654	276	45,668
Rentes au porteur	"	"	"	"	"	"	25,324	4,084,300 00	84	12,980	64	9,460	"	"	148	22,440
Propriétaires divers (B)	"	"	"	"	"	"	500,656	93,572,445 54	1,136	674,981	191	16,276	"	"	1,327	691,257
Banquiers	"	"	"	"	"	"	40	1,071,615 00	6	28,807	9	7,199	"	"	15	36,006
Agents de change	"	"	"	"	"	"	60	693,402 00	4	5,211	88	3,287	"	"	92	8,498
	"	"	"	"	"	"	588,058	122,831,645 54	1,568	865,017	361	40,063	17	42,163	1,912	862,917
RÉSUMÉ.																
RENTES immobilisées	"	"	"	"	"	"	37,640	32,307,163 00	53	30,285	30	3,100	1	1,000	82	32,385
RENTES mobilisées	"	"	"	"	"	"	588,058	122,831,645 54	1,568	865,017	361	40,063	17	42,163	1,912	862,917
	"	"	"	"	"	"	625,698	155,138,808 54	1,621	895,302	391	43,163	18	43,163	1,994	895,302
											Augmentation : 373 inscriptions.					

(A) } Voir les observations ci-après, pages 446 et 447.
(B) }

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1853.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1852. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1853. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1852. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1853. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, au 1er janvier 1853. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,044,905f	8	5,053,618f	"	"	9	11,098,523f	9	11,098,523f 00
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	625	"	"	"	"	1	625	74	477,823 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5,865	"	"	1	5,865	70	748,552 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	94,516 00
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,076,064 00
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	605,665f	"	"	"	"	1	605,665f	1	160,544	"	"	"	"	1	160,544	4	3,612,938 00
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	12,920 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,361,422 00
Fonds de retraite	23	20,368	"	214f	5	"	18	20,582	27	17,004	6	242	"	"	33	17,246	358	1,063,027 00
Cautionnements (*Immobilisations temporaires pour garanties*)	19	9,202	"	"	4	1,167f	15	8,035	388	253,229	"	"	3	33,972f	385	219,257	1,277	569,912 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	9	2,319	"	"	"	"	9	2,319	115	103,452	12	8,662	"	"	127	112,114	1,125	2,561,535 00
Établissements étrangers, publics et religieux	3	1,300	"	"	"	"	3	1,300	11	5,526	"	"	"	"	11	5,526	338	180,297 00
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	87	39,696	3	2,253	"	"	90	41,949	1,026	424,404	359	75,854	"	"	1,385	500,258	36,551	13,831,827 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	450,000 00
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartement à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1,652,710	"	"	1	1,652,710	"	"	"	"
	142	678,550	3	2,467	9	1,167	136	679,850	1,571	8,662,399	386	5,144,241	4	1,686,682	1,953	12,119,958	39,811	45,139,356 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	2	146	"	"	"	"	2	146	36	66,559 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	1	965	5	585	"	"	6	1,550	100	262,275	9	364,297	"	"	109	626,572	124	3,307,774 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	4,700	"	"	"	"	1	4,700	1	1,140,860	5	10,750	"	"	6	1,151,610	9	3,066,651 00
Banque de France. (*Fonds à divers*)	11	5,993	2	5,305	"	"	13	11,298	171	193,336	277	1,155,300	"	"	448	1,348,636	879	2,628,977 00
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	238	500,330	"	"	71	4,650	167	495,680	6,120	7,382,166 00
Compagnies diverses d'assurances	31	83,761	4	"	"	8,671	35	75,090	307	1,814,380	45	"	"	258,397	352	1,555,983	652	2,967,803 00
Sociétés françaises	26	4,796	"	"	"	"	26	4,796	282	323,556	1	828	"	"	283	324,384	912	932,905 00
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	10	6,745	"	"	"	"	10	6,745	59	63,474 00
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	1	9,194	11	"	"	6,857	12	2,337	26	8,769	106	82,464	"	"	132	91,233	8,525	506,725 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	437	115,702	"	"	23	7,806	414	107,896	3,961	1,517,080	272	68,681	"	"	4,233	1,585,761	51,241	10,045,882 00
Rentes au porteur	346	70,340	"	"	23	1,780	323	68,560	21,430	2,583,490	"	513,280	4,066	"	17,364	3,096,770	43,159	7,272,070 00
Propriétaires divers (B)	2,840	1,375,460	"	27,838	53	"	2,787	1,403,298	65,465	35,118,243	2,726	915,029	"	"	68,191	36,033,272	572,961	131,700,272 54
Banquiers	6	6,834	12	2,823	"	"	18	9,657	26	1,006,453	338	1,525,111	"	"	364	2,531,564	437	3,648,842 00
Agents de change	16	15,616	16	"	"	12,737	32	2,879	81	581,058	"	"	"	25,908	81	555,150	265	1,259,929 00
	3,716	1,693,361	50	36,551	99	37,851	3,667	1,692,061	92,100	45,056,721	3,779	4,635,740	4,137	288,955	91,742	49,403,506	685,379	174,790,129 54
RÉSUMÉ.																		
RENTES immobilisées	142	678,550	3	2,467	9	1,167	136	679,850	1,571	8,662,399	386	5,144,241	4	1,686,682	1,953	12,119,958	39,811	45,139,356 00
RENTES mobilisées	3,716	1,693,361	50	36,551	99	37,851	3,667	1,692,061	92,100	45,056,721	3,779	4,635,740	4,137	288,955	91,742	49,403,506	685,379	174,790,129 54
	3,858	2,371,911	53	39,018	108	39,018	3,803	2,371,911	93,671	53,719,120	4,165	9,779,981	4,141	1,975,637	93,695	61,523,464	725,190	219,929,485 54
			Diminution.....		55 inscriptions.						Augmentation.... 7,804,344 francs. *Idem*..... 24 inscriptions.							

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation; mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1852, des rentes 5 p. 0/0 inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

ART. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

ART. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° Une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

ART. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies, postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

ART. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	TOTAL..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	TOTAL..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

ART. 7..... Sur la rente de six millions, payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garanties des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé, les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder mille francs.....

ART. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances, un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... ART. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas mille francs.....

..... ART. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

ART. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire, et les transmettra, sous sa certification au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

ART. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie, lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs, seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives, lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

ART. UNIQUE. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

ART. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

ART. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

ART. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire, ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

ART. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

..... ART. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

ART. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

ART. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rente représentant le capital auquel sera ressorti, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Ces inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies, et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du trésor public, au compte de ces colonies.

ART. 3. Il sera procédé, par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 P. 0/0 INSCRITES pendant LES ANNÉES 1850 et 1851.	RENTES 5 P. 0/0 INSCRITES DU 1er JANVIER au 2 avril 1852.	RENTES 5 P. 0/0 INSCRITES TOTAL.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscription.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 p. 0/0 INSCRITES du 3 avril au 31 décembre 1852.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1853.
SOMMES DE RENTES.								
1° Martinique	1,507,885f 80c	845,684f	314,835f	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	215,629f	97,001f 12c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	720,937	354,127	1,075,064	872,100 85	784,890 765	344,304	440,586 765
3° Guyane	372,571 88	175,148	78,801	253,949	118,622 88	106,760 59	49,487	57,273 59
4° Réunion	2,055,200 25	743,120	563,991	1,307,111	748,089 25	673,280 325	418,410	254,870 325
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	45,160	29,369	74,529	30,974 41	27,876 97	11,475	16,401 97
6° Nossi-Bé et Sainte Marie	11,673 81	"	"	"	11,673 81	10,506 43	10,506	"
TOTAL	6,000,000 00	2,530,049	1,341,123	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,049,811	866,133 77
NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
1° Martinique	"	2,512	1,048	3,560	"	"	964	"
2° Guadeloupe et dépendances	"	1,952	1,033	2,985	"	"	1,408	"
3° Guyane	"	408	212	620	"	"	266	"
4° Réunion	"	1,065	1,062	2,127	"	"	1,269	"
5° Sénégal et dépendances	"	263	211	474	"	"	113	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	"	"	2	"
TOTAL	"	6,200	3,566	9,766	"	"	4,022	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1853 s'élève à 13,788.

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin, un décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées, et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ils ont été, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet 1848.

De plus, et à partir de 1852, les fonds de l'amortissement se sont accrus, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850, du transfert de rentes perpétuelles appartenant à la caisse des retraites de la vieillesse effectué pour le capital représentatif des rentes viagères qui ont été inscrites au nom des déposants. Aux termes de cet article, les sommes versées par eux sont employées jour par jour en achats de rentes au nom de la caisse de la vieillesse. Tous les six mois la caisse des dépôts et consignations doit faire inscrire au grand-livre de la dette publique les rentes viagères liquidées, et en même temps faire transférer au nom de la caisse d'amortissement, par prélèvement sur les rentes acquises par la caisse de la vieillesse, la somme de rentes représentant, au cours moyen de ses achats, un capital équivalent aux rentes viagères inscrites. Les arrérages de ces rentes ainsi transférées accroissent les fonds attribués à la caisse d'amortissement, qui fait écriture pour ordre de leur capital, comme exprimant, en dépense, la sortie de valeurs provenant de la caisse de la vieillesse, et en recette, l'entrée de fonds attribués à l'amortissement.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1853. (Voir pages 469 à 471);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir pages 472 et 473);

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1852, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (pages 474 et 475);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1852 (page 476);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 7 janvier et 3 juillet 1852 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (page 477);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (pages 478 et 479);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1853 (pages 480 et 481);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (pages 482 et 483);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1853 (pages 482 et 483);

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1853 (voir page 484);

Le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1852 (pages 485 à 489); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (pages 490 et 491).

Enfin, l'état présentant les rentes de la caisse des retraites de la vieillesse transférées à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850 (page 492).

Les principaux résultats que présentent les différents tableaux mentionnés ci-dessus, sont ceux qui suivent:

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1851, s'élevaient à		38,646,117f 28c
Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1852, montent à 76,970,769 francs, savoir:		
Dotation annuelle	64,545,864f 00c	76,970,769 00
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	2,155,120 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement	10,269,785 00	
A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1852, sur les bons délivrés par le trésor, ci		454,532 57
Et le capital des rentes, provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement, aux termes de la loi du 18 juin 1850, ci.		5,078,257 50
TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1852.		121,149,676 35

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Cette caisse a remis au trésor :

En exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o aux 31 décembre 1851 et 30 juin 1852, et qui ont été consolidés pour la somme de 77,817,758 fr. 81 cent., représentant celle de 3,400,908 francs en rentes 3 p. o/o (voir pages 475 et 477), ci..... 77,817,758f 81c

En outre, elle a fait dépense du capital des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse qui lui ont été transférées aux termes de la loi du 18 juin 1850, ci..... 5,078,257 50

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1852, à 38,253,660 fr. 04 cent., savoir :

Numéraire.....	"	38,253,660 04
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	38,253,660f 04c	
TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus.....		121,149,676 35

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor, et recette d'ordre relative à la caisse de retraites pour la vieillesse.	Fonds employés. Dépense d'ordre. — Capital représentatif des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve.	Fonds employés. TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1853.
Rentes 5 p. 0/0.....	25,736,077f 31c	12,882,269f 06c	"	38,618,346f 37c	38,618,346f 37c	"
—— 4 1/2 p. 0/0.....	138,422 53	41,041,594 53	4,198,248f 05c	13,523,052 47	17,721,300 52	23,458,716f 54c
—— 4 p. 0/0.....	464,432 28	1,142,071 48	192,961 65	931,243 07	1,124,204 72	482,299 04
—— 3 p. 0/0.....	12,307,185 16	27,437,624 00	687,047 80	24,745,116 90	25,432,164 70	14,312,644 46
	38,646,117 28	82,503,559 07	5,078,257 50	77,817,758 81	82,896,016 31	38,253,660 04
	121,149,676 35				121,149,676 35	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1852, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1853.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle.....	690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle.....	483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817..	88,241,164 97
TOTAL (à reporter).....	1,262,171,700 07

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT		1,262,171,700f 07c
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1853, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	980,642,999f 50c
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	448,987,509 50
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	306,496,685 50
Arrérages de rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse	1,120 00
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	25,061,468 36
Capital des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse transférées à la caisse d'amortissement, aux termes de la loi du 18 juin 1850	5,078,257 50
TOTAL	1,766,268,040 36

DÉPENSE.

Rachats de rentes	376,078,425f 98c
Bons du trésor consolidés en rentes	1,309,320,091 73
Bons remis au trésor sans échange de rentes	37,537,815 11
Coût des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse	5,078,257 50
TOTAL	1,728,014,590 32

La recette étant de	1,766,268,040 36	
Et la dépense de	1,728,014,590 32	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de	38,253,450 04	38,253,450 04
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1853, pour fonds à employer au rachat des rentes		38,253,660 04

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1853.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,185,725,192f 81c	1,920,452,642f 89c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	44,760,201 09	47,664,016 56
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	19,928,608 07	37,984,506 83
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	134,607,564 91	1,012,484,490 66
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,385,111,566 88 (A)	3,018,585,656 94

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1853, à 75,876,255 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	4 1/2 p. 0/0.....	40,381,640f 00c	7,637,365f 00c	48,019,005f 00c
	4 p. 0/0.....	821,439 00	140,555 00	961,994 00
	3 p. 0/0.....	23,342,785 00	3,552,471 00	26,895,256 00
TOTAL.....		64,545,864 00	11,330,391 00	75,876,255 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850 et 1851, pages 539, 479, 455, 459, 463, 473, 481, 495, 481, 475 et 475 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1852, page 477 du présent compte.

(A) Voir, page 484 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1852.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1853.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de..... 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o.....	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o.....	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à.....		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o.....	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o.....	92,928	
——— 4 p. o/o.....	353,296	
——— 3 p. o/o.....	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER.....	90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1853.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193

Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de 5,000,000f
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de ..... 27,000,000 } 32,000,000

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissemen à l'époque du 1er janvier 1853.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1852	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1852 : En rentes 4 p. 0/0 ... 15,294,420f ; En rentes 3 p. 0/0 ... 42,245,190	49,971,711 00	895,928 00	791,948 00	5,880,023 00	57,539,610 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841, au capital nominal de 101,021,967 francs	»	»	»	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844, au capital nominal de 235,988,233 francs	»	»	»	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunt de 250 millions, négocié le 10 décembre 1847, et réduit par le décret du 24 juillet 1848 au capital nominal de 85,647,100 francs	»	»	»	856,471 00	856,471 00
Emprunts et consolidations en rentes, votés pendant les années 1848 et 1849 (1)	9,567,419 00	»	»	5,235,409 00	14,802,828 00
4° Rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse transférées au nom de la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 18 juin 1850	»	192,409 00	8,585 00	30,874 00	231,868 00
Mais ce résultat a été modifié de la manière suivante :	104,793,306 00	1,474,306 00	2,412,569 00	46,567,767 00	155,247,948 00
Annulations prononcées... par la loi du 4 décembre 1849. 75,063,693f ; par le décret du 17 mars 1852. 4,308,000	56,345,181 00	435,614 00	1,450,575 00	21,140,323 00	79,371,693 00
	48,448,125 00	1,038,692 00	961,994 00	25,427,444 00	75,876,255 00
Transport aux rentes 4 1/2 p. 0/0 de la part d'amortissement attribuée aux rentes 5 p. 0/0 converties ou remboursées. (Décret du 14 mars 1852, article 8.)	'A déduire : 48,448,125 00	48,448,125 00	»	»	»
Transport du 4 1/2 au 3 p. 0/0 du centième du capital nominal de la rente de 4,403,436 francs, en 3 p. 0/0, échangée contre une rente 4 1/2 p. 0/0 de 4,475,655 fr. 90 cent. (Décret du 27 avril 1852.)	»	A déduire : 1,467,812 00	»	1,467,812 00	»
A AJOUTER :					
Semestre au 22 mars 1852, qui était acquis à l'amortissement du 5 p. 0/0 à la date du décret précité, sur la rente de 4,308,000 francs et dont l'application à la dotation du 4 1/2 p. 0/0 a dû être opérée, aux termes de l'article 8 du décret du 14 mars 1852	»	48,019,005 00	961,994 00	26,895,256 00	75,876,255 00
En outre, il est nécessaire de déduire de ces ressources les arrérages qui ne profiteront à la caisse d'amortissement qu'en 1853, savoir :	»	2,154,000 00	»	»	2,154,000 00
Sur une rente de 1,657,476 francs avec jouissance du 22 juin 1852, relative à la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1852, ci. 828,738f ; Sur une autre rente de 2,240 francs avec jouissance du 22 mars 1852, provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse... 1,120 ; Enfin sur plusieurs rentes de la même origine avec jouissance des 22 septembre et 22 décembre 1852 ... 229,628	»	50,173,005 00	961,994 00	26,895,256 00	78,030,255 00
		747,006 50	18,461 50	294,018 00	1,059,486 00
Ressources mises par le Trésor public à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1852	»	49,425,998 50	943,532 50	26,601,238 00	76,970,769 00

(1) Emprunt de 13,107,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 24 juillet 1848.) ... 2,621,400f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon ... 1,363,470
Consolidation des livrets des caisses d'épargne ... 3,927,039
Emprunt national en rentes 5 p. 0/0, au pair ... 261,821
Compensation en rentes 5 p. 0/0 aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national ... 56,951
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national ... 46,905
Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne ... 338

A REPORTER ... 8,277,924

REPORT ... 8,277,924f
Consolidation en rentes 5 p. 0/0 des fonds des communes, etc. ... 43,455
Consolidation des fonds des tontines ... 46,040
Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) ... 1,200,000
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 ... 4,513,858
Compensation en rentes 3 p. 0/0 aux porteurs de bons du Trésor ... 717,595
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 des fonds des communes ... 3,956

TOTAL ... 14,802,828

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1853.

Le système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1852, c'est-à-dire pendant dix-neuf ans et six mois, une ressource totale de 1,385,111,566 fr. 88 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	1,362,641,312f 13c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	25,061,468 36
ENSEMBLE.....	1,387,702,780 49
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement 2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,385,111,566 88

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année.....	474,348,541 39

ENSEMBLE...	Service des budgets..... 942,864,452f 30c Découverts du trésor..... 442,247,114 58	1,385,111,566 88

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,385,111,566 francs 88 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			286,086,409f 87c
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c		
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00	132,044,664 80	
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105,930,830f 78c	474,348,541 39
——— 1849	141,975,897 51	
——— 1850	72,362,908 95	
——— 1851	76,653,602 58	
——— 1852	77,425,301 57	
		1,385,111,566 88

En résumé, pendant une période de dix-neuf ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,385 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 58 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci après, page 484.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir, pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1852.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1851. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1851, pages 480 et 481.) 38,646,117f 28c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	10,602,037f 00c	10,602,037f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	29,779,603 00	29,779,603 00	
4 p. 0/0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	"	23,342,785 00	23,342,785 00	
	"	64,545,864 00	64,545,864 00	(a) 64,545,864 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	2,154,000f 00c	2,154,000f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	"	"	
	4 p. 0/0	"	"	"	
	3 p. 0/0	"	"	"	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	4 1/2 p. 0/0	"	"	"	
	4 p. 0/0	"	"	"	
	3 p. 0/0	"	"	"	
Rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	4 1/2 p. 0/0	"	1,120 00	1,120 00	
		"	2,155,120 00	2,155,120 00	(a) 2,155,120 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	"	6,889,238f 50c	6,889,238f 50c	
4 p. 0/0	"	122,093 50	122,093 50	
3 p. 0/0	"	3,258,453 00	3,258,453 00	
	"	10,269,785 00	10,269,785 00	(a) 10,269,785 00

Capital des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse, transférées en exécution de la loi du 18 juin 1850 : (Voir le tableau page 492.)

Capital des rentes 4 1/2 p. 0/0	4,198,248f 05c	5,078,257 50
——— 4 p. 0/0	192,961 65	
——— 3 p. 0/0	687,047 80	

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1852, et pour lesquels il a été remis des bons du Trésor avec affectation

aux rentes 5 p. 0/0	126,232f 06c	454,532 57
4 1/2 p. 0/0	173,384 98	
4 p. 0/0	5,577 33	
3 p. 0/0	149,338 20	
TOTAL GÉNÉRAL		121,149,676 35

(a) Ces trois sommes forment ensemble celle de 76,970,769 francs qui était à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1852.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 488 le développement par mois de ces rachats) ;

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES AVEC ARRÉRAGES À RECEVOIR — en 1852.	en 1853.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
Néant	"	"	"	"	"	"	"

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 477.)

ORIGINE DES BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du Trésor.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1852 et 1853.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1851. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 7 janvier 1852)	3 p. 0/0	22 déc. 1851.	66f 50	5 p. 0/0	1,161,026f 00c	25,736,076f 33c	
				4 1/2 p. 0/0	6,244 00	138,408 67	
				4 p. 0/0	20,951 00	464,413 83	
				3 p. 0/0	555,211 00	12,307,177 17	
					1,743,432 00	38,646,076 00	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1852. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 3 juillet 1852).	3 p. 0/0	22 juin 1852.	70f 90c	5 p. 0/0	545,089 00	12,882,270 04	
				4 1/2 p. 0/0	566,346 00	13,384,643 80	
				4 p. 0/0	19,753 00	466,829 24	
				3 p. 0/0	526,288 00	12,437,939 73	
					1,657,476 00	39,171,682 81	
				REPORT des opérations de la première consolidation.	1,743,432 00	38,646,076 00	
				TOTAL	3,400,908 00	77,817,758 81	77,817,758 81

Coût des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse transférées en exécution de la loi du 18 juin 1850. (V. le tabl. p. 492.)

NATURE DES RENTES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN.	MONTANT DES RENTES AVEC ARRÉRAGES A RECEVOIR — en 1852.	en 1853.	TOTAL.	COÛT.	
4 1/2 p. 0/0	22 mars 1852	92f 12c 60	1,120f 00c	1,120f 00f	2,240f 00c	45,858f 28c	
4 1/2 p. 0/0 nouveau	22 septembre	98 71 79	"	181,063 00	181,063 00	3,972,036 97	
4 1/2 p. 0/0 ancien	*Idem.*	89 12 66	"	9,106 00	9,106 00	180,352 80	
4 p. 0/0	*Idem.*	89 90 64	"	8,585 00	8,585 00	192,961 65	
3 p. 0/0	22 décembre	66 75 98	"	30,874 00	30,874 00	687,047 80	
			1,120 00	230,748 00	231,868 00	5,078,257 50	5,078,257 50

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1852 : 82,896,016 31

Numéraire en caisse ..... "

Bons du Trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 4 1/2 p. 0/0	23,315,700f 00c	143,016f 54c	23,458,716 54		38,253,660 04
——— 4 p. 0/0	479,478 00	2,821 04	482,299 04		
——— 3 p. 0/0	14,236,727 50	75,916 96	14,312,644 46		
	38,031,905 50	221,754 54	38,253,660 04	38,253,660 04	
TOTAL GÉNÉRAL					121,149,676 35

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1852.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Janvier	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"
Néant....	"	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	3,489,278f 00c	20,644f 00c	68,874f 00c	1,834,664f 00c	5,413,460f 00c
Février	3,220,872 00	19,056 00	63,576 00	1,693,536 00	4,997,040 00
Mars	5,777,481 00	21,438 00	71,523 00	1,905,228 00	7,775,670 00
Avril	268,406 00	3,241,516 00	68,874 00	1,834,664 00	5,413,460 00
Mai	"	3,374,925 00	66,225 00	1,764,100 00	5,205,250 00
Juin	"	6,676,682 50	124,982 50	3,332,318 50	10,133,983 50
Juillet	"	3,644,919 00	71,523 00	1,905,228 00	5,621,670 00
Août	"	3,509,922 00	68,874 00	1,834,664 00	5,413,460 00
Septembre	"	3,511,042 00	68,874 00	1,834,664 00	5,414,580 00
Octobre	"	3,509,922 00	68,874 00	1,834,664 00	5,413,460 00
Novembre	"	3,374,925 00	66,225 00	1,764,100 00	5,205,250 00
Décembre	"	5,764,970 00	135,108 00	5,063,407 50	10,963,485 50
Intérêts.. pour l'année 1852	126,246 22	173,370 82	5,577 33	149,338 20	454,532 57
Intérêts.. Appoint non convertible en rente transporté du 5 p. 0/0 au 4 1/2 p. 0/0 en vertu du décret du 14 mars 1852 ...	A DÉDUIRE : 14 16	14 16			
	12,882,269 06	36,843,346 48	949,109 83	26,750,576 20	77,425,301 57

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1852, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OÙ PROVENAIT LA RÉSERVE.				
	5 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	3 p. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 7 janvier 1852, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1851.					
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :					
Dotation annuelle	20,802,848f 00c	123,854f 00c	415,989f 00c	11,011,973f 00c	32,354,664f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	2,154,000 00	"	"	"	2,154,000 00
——— depuis le 1er juillet 1833	"	"	"	"	"
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	2,617,533 50	13,719 50	45,633 00	1,220,049 00	3,896,935 00
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1851	161,692 54	847 00	2,801 60	75,154 88	240,496 02
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	3 27	2 03	8 68	8 28	22 26
	25,736,077 31	138,422 53	464,432 28	12,307,185 16	38,646,117 28
A DÉDUIRE :					
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	0 98	13 86	18 45	7 99	41 28
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 66f 50c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,743,432f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1851	25,736,076 33	138,408 67	464,413 83	12,307,177 17	38,646,076 00
Consolidation opérée le 3 juillet 1852, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1852.					
Bons du Trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :					
Dotation annuelle	10,602,037f 00f	10,187,501f 00c	407,946f 00c	10,866,856f 00c	32,064,340f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833..	2,154,000 00	"	"	"	2,154,000 00
——— depuis le 1er juillet 1833	"	"	"	"	"
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes.	"	3,166,760 50	56,108 50	1,497,654 50	4,720,523 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1852	126,246 22	30,373 38	2,756 54	73,421 96	232,798 10
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	0 98	13 86	18 45	7 99	41 28
	12,882,284 20	13,384,648 74	466,829 49	12,437,940 45	39,171,702 88
A DÉDUIRE :					
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	14 16	4 94	0 25	0 72	20 07
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,657,476f au cours de 70f 90c, remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1852	12,882,270 04	13,384,643 80	466,829 24	12,437,939 73	39,171,682 81
RÉCAPITULATION.					
Consolidation des six derniers mois de 1851	25,736,076f 33c	138,408f 67c	464,413f 83c	12,307,177f 17c	38,646,076f 00c
Consolidation des six premiers mois de 1852	12,882,270 04	13,384,643 80	466,829 24	12,437,939 73	39,171,682 81
	38,618,346 37	13,523,052 47	931,243 07	24,745,116 90	77,817,758 81

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 ders mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52 201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 ders mois)	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07
Dépense	1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00

SAVOIR :
- Rentes 4 1/2 p. 0/0 .. 177f 10c
- —— 4 p. 0/0 ..... 15 27
- —— 3 p. 0/0 ..... 17 63

} 210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1853.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					PROTÉGÉ
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.	5 p. 0/0.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	»
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,389 00
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,779 00
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,835 00
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,388 00
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,947 00
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259 00
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00
1847	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706 50
1848	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	36,120,321 00
1849	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	790,597 00	18,781,897 00	32,930,606 00	41,793,321 00
1850	41,876,159 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	1,830,171 00
1851	42,203,198 00	246,259 00	821,439 00	21,874,973 00	65,145,864 00	4 308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	4,499,030 00
1852	10,602,037 00	29,779,603 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	2,154,000 00	»	»	»	2,154,000 00	»
Appoint, non convertible en rente, transporté du 5 p. 0/0 en 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	636,280,943 50	34,335,302 00	16,018,060 50	294,008,693 50	980,642,999 50	240,344,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	196,095,116 50	448,987,509 50	256,131,665 00

ANNÉES.	ARRÉRAGES DE RENTES DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.				CAPITAL DES RENTES provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse. (Voir le tabl. spéc. page 492.)	ARRÉRAGES DE RENTES provenan de la caisse de retraites pour la vieillesse.	INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES, par année.
	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 1/2 p. 0/0.		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	»	»	»	»	»	»	253,029 05	»	»	»	253,029 05	47,062,072 05
1834	»	»	»	»	»	»	1,676,304 40	»	»	»	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	»	»	»	1,875,388 00	»	»	785,040 15	2,198 64	»	»	787,238 79	67,438,679 79
1836	16,870 00	16,014 50	»	5,899,654 50	»	»	385,165 76	3,084 17	3,436 05	»	391,685 98	71,784,456 98
1837	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	»	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	»	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	»	4,913,121 10	78,883 988 10
1840	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	5,310,419 07	59,772 99	90,434 52	»	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	83,256 00	147,177 50	»	15,130,287 50	»	»	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	»	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	116,003 00	183,236 00	»	19,702,625 50	»	»	423,147 55	3,283 41	9,954 63	»	436,385 59	92,518,766 09
1843	135,424 00	241,585 00	»	22,282,426 00	»	»	443,880 86	3,440 70	11,450 52	»	458,772 08	96,093,370 08
1844	155,015 50	306,860 50	»	24,890,822 50	»	»	463,251 13	3,588 11	11,915 15	»	478,754 39	99,703,958 89
1845	174,337 50	371,893 00	»	27,489,690 00	»	»	476,319 28	3,695 98	12,265 28	»	492,280 54	105,728,700 54
1846	195,170 00	440,577 50	»	30,233,905 50	»	»	492,807 22	3,837 11	12,710 11	»	509,354 44	109,615,094 44
1847	217,167 50	504,056 50	»	33,151,930 50	»	»	511,261 08	3,987 05	8,148 33	»	523,396 46	113,791,894 96
1848	245,751 00	532,218 00	»	36,898,290 50	»	»	561,243 18	4,109 33	6,255 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1849	286,610 00	628,834 50	1,764,303 00	44,473,070 50	»	»	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1850	16,011 50	33,341 00	896,209 00	2,769,733 00	»	»	308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95	72,362,908 95
1851	23,558 50	79,401 50	2,122,281 50	6,725,471 50	»	»	318,455 79	1,674 62	5,542 38	148,594 29	474,267 08	76,653,602 58
1852	6,889,238 50	122,093 50	3,258,453 00	10,269,785 00	5,078,257 50	1,120 00	126,246 22	173,370 82	5,577 33	149,338 20	454,532 57	(a) 82,503,559 07
Appoint, non convertible en rente, transporté du 5 p. 0/0 en 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	A déduire 14 16	14 16	»	»	»	»
	8,624,717 00	3,699,037 00	8,041,246 50	306,496,685 50	5,078,257 50	1.120 00	23,653,147 34	330,027 40	303,707 00	774,586 62	25,061,468 36	1,766,268,040 36

(a) Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement..... 77,425,301f 57
Dépense d'ordre relative à la caisse de la vieillesse 5,078,257 50
82,503,559 07

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.				
	5. p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46
1834	»	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	»	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43	18,760,322 79
1835	»	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	»	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32	19,249,284 81
1836	»	»	28,435 00	693,566 00	722,001 00	»	»	707,483 35	18,554,589 77	19,261,673 12
1837	»	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	»	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	19,442,140 63
1838	»	»	630 00	745,816 00	746,446 00	»	»	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61
1839	»	»	»	775,885 00	775,885 00	»	»	»	20,781,654 37	20,781,654 37
1840	»	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	»	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69
1841	»	»	80,371 00	861,980 00	942,351 00	»	»	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65
1842	»	»	6,876 00	948,237 00	955,113 00	»	»	173,583 25	25,248,580 80	25,422,164 05
1843	»	»	»	968,692 00	968,692 00	»	»	»	26,215,623 45	26,215,623 45
1844	»	»	»	986,505 00	986,505 00	»	»	»	27,193,680 85	27,193,680 85
1845	»	»	»	1,090,194 00	1,090,194 00	»	»	»	30,592,642 95	30,592,642 95
1846	»	»	»	1,144,584 00	1,144,584 00	»	»	»	31,761,047 20	31,761,047 20
1847	»	»	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	»	»	1,066,007 70	32,970,243 70	34,036,251 40
1848	»	»	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	»	»	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95
1849	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1850	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1851	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222 095 84	376,078,425 98

ANNÉES.	CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.					BONS REMIS AU TRÉSOR par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente. (Art. 2 de la loi du 4 décembre 1849).	COÛT DES RENTES provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial, page 492.)	TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,291,044 46
1834	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18,760,322 79
1835	4,765,811 00	»	4,765,811 00	115,810,324 30	189,022 95	»	»	116,008,347 25	»	»	135,257,732 06
1836	»	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	»	38,033,397 82	»	»	57,295,070 94
1837	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,442,140 63
1838	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,032,287 61
1839	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,781,654 37
1840	6,242,357 00	»	6,242,357 00	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	»	148,255,978 75	»	»	170,684,649 44
1841	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	»	134,036,734 21	»	»	158,451,939 86
1842	»	2,488,398 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	»	65,396,919 28	»	»	90,819,383 33
1843	»	2,608,021 00	2,608,021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	»	68,582,309 67	»	»	94,797,933 12
1844	»	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	»	71,101,939 49	»	»	98,295,620 34
1845	»	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	»	73,694,727 74	»	»	104,287,370 69
1846	»	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	»	76,232,919 59	»	»	107,993,966 79
1847	»	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	»	78,794,010 90	»	»	112,830,262 30
1848	»	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	»	81,208,064 62	»	»	102,402,396 57
1849	»	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	»	»	135,409,862 40
1850	»	3,701,141 00	3,701,141 00	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30	37,537,815 11	»	106,935,433 41
1851	»	3,996,474 00	3,996,474 00	50,781,718 83	205,507 06	880,755 49	23,421,521 52	75,349,502 90	»	»	75,349,502 90
1852	»	3,400,908 00	3,400,908 00	38,618,346 37	13,523,052 47	931,248 07	24,745,116 90	77,817,758 81	»	5,078,257 50	(a) 82,896,016 31
	15,294,420 00	42,245,190 00	57,539,610 00	1,159,704,587 73	21,081,274 59	18,717,963 79	109,816,265 62	1,309,320,091 73	37,537,815 11	5,078,257 50	1,728,014,590 32

(a) Bons du Trésor consolidés en rentes..... 77,817,758f 81c
Dépense d'ordre relative à la caisse de la vieillesse.... 5,078,257 50
82,896,016 31

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 467)..... 210f 00c	1,766,268,250f 36c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1852..... 1,766,268,040 36	
DÉPENSE.....		1,728,014,590 32
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1853.....		38,253,660 04

savoir : Rentes 4 1/2 p. 0/0..... 23,458,716f 54c
—— 4 p. 0/0..... 482,299 04
—— 3 p. 0/0..... 14,312,644 46

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1853.

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	RECETTES. Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	Dotations annuelles.	Arrérages de rentes acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Arrérages de rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Capital des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Intérêts des bons du Trésor.	Total de la recette.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes 5 p. 0/0....	"	636,280,943 50	239,797,698	547,168 00	286,131,685 00	"	"	23,653,147 34	1,186,410,641 84
—— 4 1/2 p. 0/0.	177 10	34,335,302 00	1,760,503	561,214 00	8,624,717 00	1,120 00	4,198,248 05	330,027 40	49,811,308 55
—— 4 p. 0/0....	15 27	16,018,060 50	5,872,568	4,353,242 00	3,699,037 00	"	192,961 65	303,707 00	30,439,591 42
—— 3. p. 0/0...	17 63	294,008,693 50	82,307,776	113,787,340 50	8,041,246 50	"	687,047 80	774,586 62	499,606,708 55
Totaux.....	210 00	980,642,999 50	329,738,545	119,248,964 50	306,496,685 50	1,120 00	5,078,257 50	25,061,468 36	1,766,268,250 36
			448,987,509 50						
			755,485,315 00						

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	DÉPENSE. Rachats de rentes.	Bons remis au Trésor en échange de rentes.	Bons remis au Trésor sans échange de rentes.	Capital des rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Total de la dépense.	Fonds restant à employer au 1er janvier 1853. Numéraire.	Bons du Trésor. (A)	Total égal à celui de la recette.	Observations.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0....	685,449 03	1,159,704,587 73	26,020,605 08	"	1,186,410,641 84	"	"	1,186,410,641 84	(A) Capital.. 38,031,905f 50c Intérêts.. 221,754 54
—— 4 1/2 p. 0/0.	852,859 41	21,081,274 59	220,209 96	4,198,248 05	26,352,592 01	"	23,458,716 54	49,811,308 55	
—— 4 p. 0/0....	10,318,021 70	18,717,963 79	728,345 24	192,961 65	29,957,292 38	"	482,299 04	30,439,591 42	Total (Voir page 475.).... 38,253,660 04
—— 3. p. 0/0...	364,222,095 84	109,816,265 62	10,568,654 83	687,047 80	485,294,064 09	"	14,312,644 46	499,606,708 55	
Totaux.....	376,078,425 98	1,309,320,091 73	37,537,815 11	5,078,257 50	1,728,014,590 32	"	38,253,660 04	1,766,268,250 36	
		1,346,857,906f 84c				38,253,660f 04c			

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1853, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	Rentes acquises par la caisse d'amortissement — avant le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	À déduire les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	Reste pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Total des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	À déduire les rentes annulées par les lois du 4 décembre 1849 et du 17 mars 1852.	Total des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Rentes 5 p. 0/0.....	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	"	34,198	12,540,978	"
—— 4 1/2 p. 0/0.....	99,996	7,068	92,928	38,370	"	192,409	230,779	131,298	192,409
—— 4 p. 0/0.....	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	8,585	15,755,542	16,100,253	8,585
—— 3 p. 0/0.....	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	42,245,190	30,874	56,319,835	50,599,164	11,129,397
Totaux.....	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	57,539,610	231,868	72,340,354	79,371,693	11,330,391

NATURE DES RENTES.	Affectation des rentes ci-contre aux diverses natures de fonds — Affectation d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	Rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Total, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	Dotation annuelle de l'amortissement.	Total des fonds attribués à l'amortissement des rentes.	Observations.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0.....	"	"	"	"	"	"	(A) D'après le tableau (page 471), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1852, s'élèveraient à..... 76,970,769f 00c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau : d'une part, la totalité des fonds acquis à la caisse d'amortissement en 1852, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1853 les arrérages d'une partie de ses rentes; et d'autre part, l'annulation intégrale de la rente de 4,308,000 fr. dont un semestre a profité à 1852, ci.... 75,876,255 00
—— 4 1/2 p. 0/0.....	"	7,444,956	192,409	7,637,365	40,381.640	48,019,005	
—— 4 p. 0/0.....	"	131,970	8,585	140,555	821,439	961,994	
—— 3 p. 0/0.....	"	3,521,597	30,874	3,552,471	23,342,785	26,895,256	Excédant représentant la différence entre les arrérages qui ne profiteront qu'en 1853 à l'amortissement, ci. 1,059,486f et le semestre au 22 mars dernier payé par le Trésor à la caisse d'amortissement sur la rente de 4,308,000 fr. mentionnée ci-dessus, ci..... 2,154,000 } 1,094,514 00
Totaux.....	"	11,098,523	231,868	11,330,391	64,545,864	75,876,255	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1853.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61		77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277 66	105,930,784 88
1849	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
1850	48,323,155 15	257,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95
1851	51,329,583 79	271,787 12	906,382 88	24,145,848 79	(B) 76,653,602 58
1852. (Voir le tableau, p. 476.)	12,882,269 06	36,843,346 48	949,109 83	26,750,576 20	77,425,301 57
	1,185,725,192 81	44,760,201 09	19,928,608 07	134,697,564 91	1,385,111,566 88

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicable aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

(B) Y compris 632,085 francs pour complément du fonds d'amortissement de l'année 1849.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 41/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,73 1f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811f
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	68,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	65,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,853	"	8,174,853	8,174,853
1850 Bons du Trésor consolidés en rentes	69,397,618 30	2,445,463	13,357	44,553	1,197,768	3,701,141	"	3,701,141	3,701,141
1850 Bons remis au Trésor sans échange de rentes	37,537,815 11	"	"	"	"	"	"	"	"
1851. (Y compris la consolidation complémentaire relative aux six derniers mois de 1849. Pag. 473 et 475 du compte général des finances de 1851.)	75,349,502 00	2,693,349	14,082	46,713	1,242,330	3,996,474	"	3,996,474	3,996,474
1852	77,817,758 81	1,706,115	572,590	40,704	1,081,499	3,400,908	"	3,400,908	3,400,908
1853. (Six derniers mois de 1852.)	38,253,643 35	"	851,496	17,506	519,515	1,388,517	"	1,388,517	1,388,517
	1,385,111,550 19	49,971,711	1,747,424	809,454	6,399,538	58,928,127	15,294,420	43,633,707	58,928,127
Fraction restant à consolider	16 69								
	1,385,111,566 88								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(a) 15,074,972f	34,896,739f	49,971,711
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	1,665,612	1,747,424
Rentes 4 p. 0/0	137,636	671,818	809,454
Rentes 3 p. 0/0	"	6,399,538	6,399,538
	15,294,420	43,633,707	58,928,127

(a) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1853.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1852. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1852.	Pendant l'année 1852.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
1e Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître, en même temps, les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47	
	4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	"	10,318,021 70	18,055,898 76	
	3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	"	364,222,095 84	877,786,925 75	
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	"	376,078,425 98	1,633,474,090 06	
2e Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00	
	4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00	
	4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	"	452,537 00	815,573 00	
	3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	"	14,043,771 00	35,455,783 00	
		66,381,824 00	14 568,876 00	"	14,568,876 00	80,950,700 00	
3e Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00	
	4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00	
	4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	"	11,313,425 00	20,389,325 00	
	3 p. 0/0	713,733,733 00	468,125,700 00	"	468,125,700 00	1,181,859,433 00	
		1,615,167,365 00	480,975,751 00	"	480,975,751 00	2,096,143,116 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1853.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem't, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem't, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1853.*

RENTES 4 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1852. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	658,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1852. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1852.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c
—— 1815	63 41
—— 1816	59 25
—— 1817	63 90
—— 1818	70 65
—— 1819	68 34
—— 1820	75 08
—— 1821	83 73
—— 1822	89 64
—— 1823	85 02
—— 1824	100 50
—— 1825	99 44
—— 1826	98 24
—— 1827	101 14
—— 1828	104 76
—— 1829	108 65
—— 1830	98 97
—— 1831	89 40
—— 1832	97 00
—— 1833	102 82
—— 1834	105 58
—— 1835	108 27
—— 1836	107 77
—— 1837	108 68
—— 1838	109 66
—— 1839	111 01
—— 1840	111 80
—— 1841	114 04
—— 1842	119 00
—— 1843	121 30
—— 1844	121 65
—— 1845	119 95
—— 1846	120 77
—— 1847	116 88
—— 1848	77 04
—— 1849	86 10
—— 1850	95 03
—— 1851	93 66
—— 1852	103 22

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1852. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1851	Janvier	103f 87c
	Février	103 20
	Mars	102 80
Cours moyen jusqu'au 22 mars 1852		102 80

RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 mars 1852	Mars	100f 32c
	Avril	100 82
	Mai	100 02
	Juin	100 92
	Juillet	103 42
	Août	104 80
	Septembre	104 35
22 septembre 1852	Septembre	104 32
	Octobre	104 92
	Novembre	105 75
	Décembre	105 60
Cours moyen depuis le 22 mars 1852		103 22

RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.)

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	102f 42c
—— 1826	93 17
—— 1827	91 60
—— 1828	97 05
—— 1829	103 13
—— 1830	100 30
—— 1831	81 00
—— 1832	89 38
—— 1833	99 55
—— 1834	100 32
—— 1835	101 44
—— 1836	102 91
—— 1837	102 28
—— 1838	105 46
—— 1839	105 62
—— 1840	104 15
—— 1841	103 09
—— 1842	106 88
—— 1843	108 65
—— 1844	112 20
—— 1845	113 94
—— 1846	112 11
—— 1847	105 82
—— 1848	71 60
—— 1849	76 70
—— 1850	81 41
—— 1851	82 02
—— 1852	94 87

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1852. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1851	Janvier	91f 50c
	Février	91 87
	Mars	95 12
22 mars 1852	Mars	101 12
	Avril	101 50
	Mai	"
	Juin	100 25
	Juillet	100 50
	Août	100 00
	Septembre	98 87
22 septembre 1852	Septembre	100 00
	Octobre	100 00
	Novembre	100 00
	Décembre	100 50
Cours moyen de l'année 1852		94 87

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1830	91f 96c
—— 1831	74 71
—— 1832	81 50
—— 1833	92 36
—— 1834	93 16
—— 1835	98 14
—— 1836	100 82
—— 1837	100 18
—— 1838	102 61
—— 1839	101 99
—— 1840	101 51
—— 1841	99 37
—— 1842	102 12
—— 1843	103 63
—— 1844	106 05
—— 1845	108 55
—— 1846	106 67
—— 1847	101 29
—— 1848	61 80
—— 1849	67 85
—— 1850	73 11
—— 1851	73 22
—— 1852	90 75

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1852. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1851	Janvier	83f 50c
	Février	84 37
	Mars	87 00
22 mars 1852	Mars	93 12
	Avril	93 62
	Mai	92 00
	Juin	90 50
	Juillet	91 62
	Août	92 75
	Septembre	91 75
22 septembre 1852	Septembre	92 12
	Octobre	96 55
	Novembre	98 25
	Décembre	98 62
Cours moyen de l'année 1852		90 75

RENTES 3 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	68f 62c
—— 1826	67 11
—— 1827	69 92
—— 1828	71 43
—— 1829	80 05
—— 1830	70 78
—— 1831	60 59
—— 1832	68 30
—— 1833	76 33
—— 1834	77 94
—— 1835	79 86
—— 1836	80 29
—— 1837	79 48
—— 1838	80 60
—— 1839	80 90
—— 1840	78 79
—— 1841	78 02
—— 1842	80 09
—— 1843	81 05
—— 1844	82 70
—— 1845	84 20
—— 1846	83 19
—— 1847	77 31
—— 1848	49 80
—— 1849	53 65
—— 1850	56 67
—— 1851	57 13
—— 1852	74 95

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1852. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 décembre 1851	Janvier	68f 12c
	Février	65 02
	Mars	68 65
	Avril	71 12
	Mai	70 65
	Juin	70 97
22 juin 1852	Juin	70 75
	Juillet	72 95
	Août	75 55
	Septembre	77 02
	Octobre	79 90
	Novembre	83 75
	Décembre	82 50
22 décembre 1852	Décembre	81 85
Cours moyen de l'année 1852		74 95

TABLEAU présentant les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées, pendant l'année 1852, à la Caisse d'amortissement, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850.

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.	COURS MOYEN des RENTES TRANSFÉRÉES.	RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	capital des rentes transférées.
RENTES 4 1/2 p. 0/0.			
Année 1852	92f 12c 60	2,240f 00c	45,858f 28c
	98 71 79	181,063 00	3,972,036 97
	89 12 66	9,106 00	180,352 80
		192,409 00	4,198,248 05
RENTES 4 p. 0/0.			
Année 1852	89f 90c 64	8,585f 00c	192,961f 65c
RENTES 3 p. 0/0.			
Année 1852	66f 75c 98	30,874f 00c	687,047f 80c
TOTAL GÉNÉRAL		231,868f 00c	5,078,257f 50c

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A REPORTER.....	11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Pont de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1852	51,589,638f 77c	55,455,731 59
Pendant l'année 1852	3,866,092 82	
et, au 1er janvier 1853, il restait à amortir		78,442,268 41

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

De 8 à 12 ans 1/2, pour	6,632,214f 55c
De 15 à 18 ans, pour	71,810,053 86
TOTAL	78,442,268 41

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le Trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au Trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le Trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1852.	pendant l'année 1852.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	176,659,886f 31c	5,094,207f 18c	181,754,093f 49c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	192,280,827 80	5,094,207 18	197,375,034 98

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1853, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1852.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000 00	6,327,594 43	3,672,405 57	7 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600 00	1,650,088 42	4,949,911 58	17 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	2,000,107 18	5,999,892 82	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	8,519,396 23	16,480,603 77	15 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	2,540,191 02	2,959,808 98	11 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	13,002,327 00	22,997,673 00	14 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	3,508,526 00	4,491,474 00	13 ans.
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	4,898,470 00	7,101,530 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	4,813,713 00	7,186,287 00	14 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	750,040 18	2,249,959 82	17 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	447,278 13	352,721 87	13 ans.
		133,898,000	55,455,731 59	78,442,268 41	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1853, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	16,149,175 57	"	"	"	16,149,175 57	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	11,335,411 58	"	"	"	11,335,411 58	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	14,739,892 82	"	"	"	14,739,892 82	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	30,857,972 17	"	"	"	30,857,972 17	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	7,033,008 98	"	"	"	7,033,008 98	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	48,377,673 00	"	"	"	48,377,673 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	10,445,074 00	"	"	"	10,445,074 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	15,628,730 00	"	"	"	15,628,730 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	15,275,687 00	"	"	"	15,275,687 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	4,428,709 82	"	"	"	4,428,709 82	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	761,427 04	"	"	"	761,427 04	
			145,780,000	181,754,093 49	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	197,375,034 98	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1852.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du Trésor, au 1er janvier 1853, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1852 sont de	20,746,882f 83c
Les remboursements montent à	14,777,851 34
RECETTES excédant les remboursements	5,969,031 49
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1852 s'élevaient à	240,773,382 14
Par conséquent le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1853, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	246,742,413 63

SAVOIR :

Ministère de la justice	28,638	Parties.	66,058,091f 77c
——— de l'instruction publique	93	.....	709,930 67
——— de l'intérieur	421	.....	4,800,376 36
——— de l'agriculture et du commerce	835	.....	7,447,310 22
——— de la guerre	413	.....	2,009,342 96
——— de la marine	79	.....	1,245,696 59
——— des finances	26,481	.....	163,603,153 52
——— divers	136	.....	868,511 54
	57,096		246,742,413 63

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	28,644,506 01
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1853	246,742,413 63

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

SITUATION, au 1er janvier 1853, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1852.		RECETTE DE L'ANNÉE 1852. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1852. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1853.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1852.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	61	427,000f 00c	35,000f 00c	"	35,000 00	14,000f 00c	"	14,000f 00c	64	448,000f 00c	3	"	21,000f 00c	"	
Avoués	3,438	10,515,109 54	551,200 00	"	551,200 00	451,075 75	"	451,075 75	3,578	10,615,233 79	140	"	100,124 25	"	
Commissaires-priseurs	443	4,486,700 00	223,400 00	"	223,400 00	203,800 00	"	203,800 00	465	4,506,300 00	22	"	19,600 00	"	
Gardes du commerce	10	60,000 00	6,000 00	"	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	10	60,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	642	2,749,455 14	110,500 00	"	110,500 00	120,500 00	"	120,500 00	642	2,739,455 14	"	"	"	10,000f 00c	
Greffiers des justices de paix	3,025	4,521,673 91	241,900 00	"	241,900 00	237,736 74	"	237,736 74	3,125	4,525,837 17	100	"	4,163 26	"	
Greffiers des tribunaux de police	104	325,775 00	19,500 00	"	19,500 00	16,500 00	"	16,500 00	102	328,775 00	"	2	3,000 00	"	
Huissiers	9,319	7,836,847 79	405,494 00	"	405,494 00	387,030 23	"	387,030 23	9,775	7,855,311 56	456	"	18,463 77	"	
Notaires	10,916	34,741,797 11	1,712,000 00	"	1,712,000 00	1,474,618 00	"	1,474,618 00	10,877	34,979,179 11	"	39	237,382 00	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	94	714,834 00	58,430 00	69,000f 00c	127,430 00	63,333 33	69,000f 00c	132,333 33	93	709,930 67	"	1	"	4,903 33	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	600	2,555,461 13	3,218,600 00	"	3,218,600 00	973,684 77	"	973,684 77	421	4,800,376 36	"	179	2,244,915 23	"	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	942	7,171,585 22	674,200 00	"	674,200 00	398,475 00	"	398,475 00	835	7,447,310 22	"	107	275,725 00	"	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	442	2,475,071 91	218,682 77	108,333 33	327,016 10	684,411 72	108,333 33	792,745 05	413	2,009,342 96	"	29	"	465,728 95	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	59	915,162 59	16,000 00	"	16,000 00	6,633 00	"	6,633 00	57	924,529 59	"	2	9,367 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	21	325,167 00	16,000 00	12,000 00	28,000 00	20,000 00	12,000 00	32,000 00	22	321,167 00	1	"	"	4,000 00	
A REPORTER	30,116	79,821,640 34	7,506,906 77	189,333 33	7,696,240 10	5,057,798 54	189,333 33	5,247,131 87	30,479	82,270,748 57	722	359	2,933,740 51	484,632 28	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1853, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	Capitaux dus au 1er janvier 1852.		Recette de l'année 1852. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			Dépenses de l'année 1852. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			Capitaux dus au 1er janvier 1853.		Résultat, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1852.				Observations.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	Total.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	Total.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	30,116	79,821,640f 34c	7,506,906f 77c	189,333f 33c	7,696,240f 10c	5,057,798f 54c	189,333f 33c	5,247,131f 87c	30,479	82,270,748f 57c	722	359	2,933,740f 51c	484,632f 28c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	61	7,625,000 00	875,000 00	"	875,000 00	750,000 00	"	750,000 00	62	7,750,000 00	1	"	125,000 00	"	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	4,873	19,991,959 81	1,848,819 66	39,000 00	1,887,819 66	1,270,822 88	"	1,270,822 88	5,050	20,608,956 59	177	"	616,996 78	"	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,100	2,572,393 84	263,200 00	"	263,200 00	166,311 88	"	166,311 88	1,133	2,669,281 96	33	"	96,888 12	"	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	3,987	18,495,515 94	1,050,425 21	"	1,050,425 21	902,640 94	"	902,640 94	4,009	18,643,300 21	22	"	147,784 27	"	
Octrois	2,163	1,941,202 20	367,893 45	27,540 00	395,433 45	306,830 13	27,540 00	334,370 13	2,167	2,002,265 52	4	"	61,063 32	"	
Payeurs du Trésor dans les départements	125	3,696,705 00	451,000 00	561,900 00	1,012,900 00	333,333 00	501,000 00	834,333 00	134	3,875,272 00	9	"	178,567 00	"	
Percepteurs et receveurs communaux	10,708	55,373,745 62	5,101,588 74	1,993,756 20	7,095,344 94	2,666,149 43	2,020,056 20	4,686,205 63	10,328	57,782,884 93	"	380	2,409,139 31	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,164	5,023,308 47	263,750 00	"	263,750 00	322,997 54	"	322,997 54	3,106	4,964,060 93	"	58	"	59,247 54	
Receveurs généraux des finances	94	28,040,704 00	1,561,651 00	1,547,575 00	3,109,226 00	1,931,667 00	1,065,428 00	2,997,095 00	98	28,152,835 00	4	"	112,131 00	"	
Receveurs particuliers des finances	328	17,275,028 38	1,073,648 00	1,425,965 00	2,499,613 00	1,038,633 00	1,981,712 00	3,020,345 00	392	16,754,296 38	64	"	"	520,732 00	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	125	516,178 54	383,000 00	1,500 00	384,500 00	30,667 00	1,500 00	32,167 00	136	868,511 54	11	"	352,333 00	"	
	56,846	240,773,382 14	20,746,882 83	5,786,569 53	26,533,452 36	14,777,851 34	5,786,569 53	20,564,420 87	57,096	246,742,413 63	1,047	797	7,033,643 31	1,064,611 82	
											250		5,969,031 49		

Situation, au 1er janvier 1853, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er janvier 1852. (Voir le compte des finances de l'année 1851, page 507.)			22,675,474f 52c
Opérations de l'année 1852 — Recettes		20,746,882f 83c	"
Opérations de l'année 1852 — Remboursements		14,777,851 34	"
Excédant de recettes pendant l'année 1852. (Voir page 174.)		5,969,031 49	5,969,031 49
Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1853 (Voir page 375.)			28,644,506 01

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1852.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1852 (voir page 511 du compte de 1851), à	1,653,838^f
Pendant l'année 1852, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	542
	1,654,380
Elles ont été réduites, pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	171,523
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1853, à	1,482,857

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	4,717	parties	1,141,552
2e —— sur 2 têtes	1,817	——	311,077
3e —— sur 3 têtes	108	——	20,325
4e —— sur 4 têtes	37	——	9,903
	6,679		1,482,857

Extrait de la loi du 18 juin 1850 sur les rentes viagères pour la vieillesse.

Art. 1er Il est créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

Art. 2. Le capital de ces retraites est formé par les versements volontaires des déposants effectués à la caisse des dépôts et consignations.....

Art. 3. Le montant de la rente viagère à servir sera fixé conformément à des tarifs tenant compte pour chaque versement,

1° De l'intérêt composé du capital à raison de cinq pour cent par an;

2° Des chances de mortalité en raison de l'âge des déposants, et de l'âge auquel commence la retraite, calculées d'après les tables dites de *Déparcieux*.

3° Du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la demande au moment du versement.

Art. 4. Les versements peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de trois ans.....

Art. 5. Il ne pourra être inscrit sur la même tête une rente viagère supérieure à six cents francs.

Le versement ne sera définitif à l'égard des tiers qu'après l'expiration d'une année.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'a concurrence seulement de trois cent soixante francs.

Les arrérages seront payés par trimestre.

Art. 6. L'entrée en jouissance de la pension sera fixée, au choix des déposants, de cinquante à soixante ans.

Dans le cas cependant de blessures graves ou d'infirmités prématurées, régulièrement constatées, entraînant incapacité absolue de travail, la pension pourra être liquidée, même avant cinquante ans, et en proportion des versements faits avant cette époque.

..... Art. 12. La caisse des retraites sera gérée par l'administration de la caisse des dépôts et consignations.

Toutes les sommes versées par les déposants pour la constitution d'une rente viagère, ainsi que les intérêts qu'elles produiront, seront, successivement et par jour, employées en achat de rentes sur l'État, qui seront inscrites au nom de la caisse des retraites. Ces achats ne pourront avoir lieu qu'en rentes dont le cours sera au-dessous du pair, avec préférence pour celles donnant l'intérêt le plus élevé.

Tous les six mois, la caisse des dépôts et consignations fera inscrire sur le grand-livre de la dette publique les rentes viagères liquidées, pendant le semestre, au nom des déposants. Elle fera transférer, aux mêmes époques, au nom de la caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la caisse des retraites, la quotité de rentes sur l'État nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le semestre, un capital équivalant aux rentes viagères à inscrire.

Extrait du décret du 27 mars 1851 pour l'exécution de la loi précitée.

.....Art. 20. Les tarifs dressés en exécution de l'article 3 de la loi du 18 juin 1850 seront calculés par trimestre.

Pour l'application des tarifs, les trimestres commenceront les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre.

Le tableau ci-après résume le mouvement des rentes viagères pour la vieillesse pendant les six derniers mois de l'année 1852; il n'a pas été inscrit de rentes de cette nature pendant les six premiers mois.

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1853, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1852.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1852. AUGMENTATIONS. Rétablissements de rentes viagères anciennes et nouvelles inscriptions de rentes viagères pour la vieillesse. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant des décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe ou sur 1 tête	1,284,231	542	2,384	1,112	4,038	145,435	170	1,112	146,717	1,141,552	
2e *idem* ou sur 2 têtes	337,841	"	1,020	252	1,272	24,550	3,234	252	28,036	311,077	
3e *idem* ou sur 3 têtes	21,108	"	"	"	"	783	"	"	783	20,325	
4e *idem* ou sur 4 têtes	10,658	"	"	"	"	755	"	"	755	9,903	
	1,653,838	542	3,404	1,364	5,310	171,523	3,404	1,364	176,291	1,482,857	
			4,768				4,768				
Rentes viagères pour la vieillesse	"	575,338	"	"	575,338	600	"	"	600	574,738	
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe ou sur 1 tête	5,280	7	11	6	24	577	2	8	587	4,717	
2e *idem* ou sur 2 têtes	2,017	"	2	2	4	187	14	3	204	1,817	
3e *idem* ou sur 3 têtes	115	"	"	"	"	7	"	"	7	108	
4e *idem* ou sur 4 têtes	40	"	"	"	"	3	"	"	3	37	
	7,452	7	13	8	28	774	16	11	801	6,679	
			21				27				
Rentes viagères pour la vieillesse	"	1,777	"	"	1,777	1	"	"	1	1,776	

(a) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(b) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(c) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que, dans ces dernières, se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	128,630f	171,523
	Extinctions présumées	42,893	
Rentes viagères pour la vieillesse	Extinctions résultant de décès notifiés	600	600
	Extinctions présumées	"	

(e) Colonne correspondant à celle (b).

(f) *Idem*..... (c).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1852, à la somme de..... 114,016,674f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1852, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:

Décrets des 11 décembre 1851 et 17 mars 1852..... 2,000,000

116,016,674

A DÉDUIRE:

Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci..... 116,568

Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1852, et qui sont expliqués ci-après..... 115.900,106

Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1852 s'élevaient (voir page 519 du compte de 1851) à..... 112,298,168f

et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1852, déduction faite des pensions annulées, sont de..... 1,813,518

ENSEMBLE..... 114,111,686 ci 114,111,686

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1853, savoir:

Pensions civiles.....	1,651,025f	1,788,420
Pensions militaires.....	89,145	
Pensions à titre de récompenses nationales.....	48,250	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1852, montaient (voir page 520 du compte de 1851) à..... 41,707,106f

A REPORTER..... 41,707,106

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT		41,707,106f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1852, des secours annuels et viagers accordés aux anciens militaires de la République et de l'Empire, en exécution du décret du 14 décembre 1851, et des dotations allouées aux membres du Sénat, en vertu de l'article 22 de la Constitution, promulguée le 14 janvier 1852. A ces accroissements il faut encore ajouter l'excédant des nouvelles concessions de pensions civiles sur les extinctions;

SAVOIR :

Pensions à titre de récompenses nationales	14,304f	3,776,094f
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,578,790	
Dotations du Sénat	1,183,000	

Les décroissements résultant de l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et de diverses causes qui varient selon la classe des pensions, s'élèvent à la somme de 726,503;

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	46,000	726,503	
——— ecclésiastiques	50,083		
——— militaires	568,183		
——— de donataires	20,187		
——— à titre de récompenses nationales	42,050		
DIFFÉRENCE en plus		3,049,591	3,049,591

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1853, à 44,756,697

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	32	parties	344,000f
——— civiles	1,945	.....	1,348,975
——— ecclésiastiques	869	.....	192,847
——— militaires	75,475	.....	37,047,889
——— de donataires	2,596	.....	1,135,046
——— à titre de récompenses nationales	2,109	.....	926,150
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	11,055	.....	2,578,790
Dotations du Sénat	47	.....	1,183,000
TOTAUX	94,128		44,756,697

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Extrait du Décret du 14 décembre 1851.

Art. 1er. Des secours annuels et viagers seront distribués aux anciens militaires de la République et de l'Empire compris dans les listes nominatives dressées par la commission instituée en vertu du décret du 25 février 1850, et arrêtées définitivement par le ministre de la justice.

Art. 2. Ces secours seront calculés d'après les règles fixées par l'état de répartition annexé au présent décret, et distribués par le grand chancelier de la Légion d'honneur.

ÉTAT DE RÉPARTITION DU CRÉDIT DE 2,700,000 FRANCS.

CLASSIFICATIONS.	ALLOCATION par HOMME.	NOMBRE D'HOMMES admis.	MONTANT PARTIEL des allocations.	TOTAUX par CATÉGORIE.
1re CATÉGORIE. — ÂGE.				
Octogénaires	220f	651	143,220f	2,060,620f
Septuagénaires	200	4,022	804,400	
Sexagénaires et au-dessous	175	6,360	1,113,000	
		11,033		
2e CATÉGORIE. — SERVICES.				
20 ans de service et au-dessus	75	595	44,625	499,265
De 16 à 19 ans	60	748	44,880	
De 12 à 15 ans	50	2,216	110,800	
Moins de 12 ans	40	7,474	298,960	
		11,033		
3e CATÉGORIE. — BLESSURES.				
6 blessures et au-dessus	30	159	4,770	136,460
4 et 5 blessures	25	414	10,350	
2 et 3 blessures	20	2,680	53,600	
1 seule blessure	15	4,516	67,740	
		7,283		2,696,345
A ajouter :				
La différence du minimum au maximum de l'allocation pour blessures, aux amputés	15	55	.....	825
Total du crédit	.....	.....	.....	2,697,170

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Extrait de la Constitution promulguée le 14 janvier 1852.

..... Art. 22. Les fontions de Sénateurs sont gratuites : néanmoins le Président de la République pourra accorder à des Sénateurs, en raison des services rendus et de leur position de fortune, une dotation personnelle qui ne pourra excéder trente mille francs par an.

Extrait du Décret du 24 mars 1852.

Art. 1er. Les dotations qui peuvent être allouées aux membres du Sénat, en vertu de l'article 22 de la Constitution, seront constituées par décrets individuels au nom des titulaires.

Art. 3. Ces dotations sont incessibles et insaisissables ; elles ne sont pas soumises aux lois du cumul qui régissent les appointements, traitements, pensions ou retraites, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par le décret d'institution.

Extrait du Décret du 2 avril 1852.

Art. 1er. Les dotations qui peuvent être allouées aux Sénateurs, en vertu de l'article 22 de la Constitution sont viagères et payables par trimestre.

Elles seront inscrites sur le grand-livre de la dette publique, avec indication de l'époque où commencera la jouissance.

Extrait du Sénatus-Consulte du 23 décembre 1852, sanctionné et promulgué le 25 du même mois.

..... Art. 10. Le nombre de Sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante.

Art. 11. Une dotation annuelle et viagère de trente mille francs est affectée à la dignité de Sénateur.

Art. 17. Les articles ... 19 et 22 ... de la Constitution du 14 janvier 1852 sont abrogés.

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1853, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1852.	pendant l'année 1852. Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1853.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1852.	Opérations pendant 1852. Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1853.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1820	390,000f	"	(A) 46,000f	344,000f	390,000f	"	46,000f	344,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,334,671	115,671f	101,367	1,348,975	1,651,025f	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	242,930	"	(A) 50,083	192,847	242,930	67	50,150	192,847	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits antérieurs à 1851	Diverses lois	106,217,611	"	(B) 298	106,217,313	106,217,094	"	"	106,217,094	(B) 219	
Crédits de 1851	Loi du 19 juillet 1850	1,500,000	"	"	1,500,000	1,499,990	"	"	1,499,990	10	(B) Cette somme a été annulée par décret du 29 juin 1852.
Crédits de 1852	Décrets des 11 décembre 1851 et 17 mars 1852	"	2,000,000f	"	2,000,000	"	2,015,435	104,351	1,911,084	88,916	
		107,717,611	2,000,000	298	109,717,313	107,717,084	2,015,435	104,351	109,628,168	89,145	
PENSIONS DES DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,155,233	"	(A) 20,187	1,135,046	1,155,233	26,658	46,845	1,135,046	"	
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.											
Pensions de juillet 1830	13 décembre 1830, 24 novembre 1831, avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"	
Pensions de juin 1832	21 avril 1833, 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"	
Pensions des vainqueurs de la Bastille	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"	
Victimes des événements de Lyon (novembre 1831), Paris (Juin 1834)	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
Victimes des événements de juin 1848	13 juin 1850	712,650	"	"	712,650	660,000	7,950	3,550	664,400	48,250	
		1,510,900	"	"	1,510,900	1,458,250	7,950	3,550	1,462,650	48,250	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	390,000	"	46,000	344,000	390,000	"	46,000	344,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,334,671	115,671	101,367	1,348,975	1,651,025
	——— ecclésiastiques	242,930	"	50,083	192,847	242,930	67	50,150	192,847	"
	——— militaires	107,717,611	2,000,000	298	109,717,313	107,717,084	2,015,435	104,351	109,628,168	89,145
	——— de donataires	1,155,233	"	20,187	1,135,046	1,155,233	26,658	46,845	1,135,046	"
	——— à titre de récompenses nationales	1,510,900	"	"	1,510,900	1,458,250	7,950	3,550	1,462,650	48,250
		114,016,674	2,000,000	116,568	115,900,106	112,298,168	2,165,781	352,263	114,111,686	1,788,420
			Augmentation : 1,883,432f				Augmentation : 1,813,518f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1853, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1852. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1853.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1852.	MOUVEMENTS pendant l'année 1852. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1852. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1853.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	390,000f	"	"	"	46,000f	"	46,000f	344,000	36	"	4	32
Pensions civiles	1,334,671	115,671f	"	115,671f	101,367	"	101,367	1,348,975	1,945	120	120	1,945
Pensions ecclésiastiques	242,930	67	"	67	50,150	"	50,150	192,847	1,095	1	227	869
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	33,718,939	1,734,535	2,734f	1,737,269	102,407	2,271,887f	2,374,294	37,081,914	64,617	2,191	4,420	62,388
Vétérans	53,821	"	1,593	1,593	"	5,865	5,865	49,549	201	7	24	184
Veuves et orphelins	3,843,312	280,900	2,442	283,342	"	210,228	210,228	3,916,426	12,792	899	788	12,903
	37,616,072	2,015,435	6,769	2,022,204	102,407	2,487,980	2,590,387	37,047,889	77,610	3,097	5,232	75,475
Pensions des donataires dépossédés	1,155,233	26,658	"	26,658	46,845	"	46,845	1,135,046	2,625	83	112	2,596
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.												
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848.	966,700	7,950	"	7,950	3,300	46,450	49,750	924,900	2,188	12	96	2,104
Vainqueurs de la Bastille	1,500	"	"	"	"	250	250	1,250	6	"	1	5
	968,200	7,950	"	7,950	3,300	46,700	50,000	926,150	2,194	12	97	2,109
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	"	"	2,694,520	2,694,520	"	115,730	115,730	2,578,790	"	11,528	473	11,055
Dotations du Sénat	"	"	1,183,000	1,183,000	"	"	"	1,183,000	"	47	"	47

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	390,000f	"	"	"	46,000f	"	46,000f	344,000	36	"	4	32
——— civiles	1,334,671	115,671f	"	115,671f	101,367	"	101,367	1,348,975	1,945	120	120	1,945
——— ecclésiastiques	242,930	67	"	67	50,150	"	50,150	192,847	1,095	1	227	869
——— militaires	37,616,072	2,015,435	6,769f	2,022,204	102,407	2,487,980f	2,590,387	37,047,889	77,610	3,097	5,232	75,475
——— des donataires dépossédés	1,155,233	26,658	"	26,658	46,845	"	46,845	1,135,046	2,625	83	112	2,596
——— à titre de récompense nationale	968,200	7,950	"	7,950	3,300	46,700	50,000	926,150	2,194	12	97	2,109
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	"	"	2,694,520	2,694,520	"	115,730	115,730	2,578,790	"	11,528	473	11,055
Dotations du Sénat	"	"	1,183,000	1,183,000	"	"	"	1,183,000	"	47	"	47
	41,707,106	2,165,781	3,884,289	6,050,070	350,069	2,650,410	3,000,479	44,756,697	85,505	14,888	6,265	94,128
	Augmentation : 3,049,591f								Augmentation : 8,623f			

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS CIVILES.

Nouvelles concessions 115,671f

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Rétablissements 67

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions	2,005,565	2,022,204
Concessions antérieures à 1817	1,120	
Secours à des orphelins	8,750	
Rétablissements	3,309	
Réversions. (Loi du 14 juillet 1819.)	1,593	
Réunions. (Décret du 27 février 1811.)	1,867	

PENSIONS DES DONATAIRES.

Divisions	3,358	26,658
Réunions	5,950	
Réversions	17,350	

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Conversion de secours de 300f en secours de 700f	7,700	7,950
Réversions	250	

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Nouvelles concessions 2,694,520

DOTATIONS DU SÉNAT.

Nouvelles concessions 1,183,000

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

Décès notifiés 46,000

PENSIONS CIVILES.

Décès notifiés	92,198f	101,367
Décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)	3,169	

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Décès notifiés	46,713	50,150
Décès présumés	3,437	

PENSIONS MILITAIRES.

Décès notifiés	2,419,033	2,590,387
Décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*)	56,333	
Rejets par suite de concessions plus fortes	87,271	
Condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*)	1,822	
Rejets pour cause de décès avant jouissance	13,336	
Secours éteints à la vingt et unième année des titulaires	9,050	
Réunions	1,742	
Divers motifs	1,800	

PENSIONS DES DONATAIRES.

Décès notifiés	31,170	46,845
Décès présumés. (*Arrêté précité.*)	2,200	
Divisions	3,375	
Réunions	4,100	

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Décès notifiés	19,200	50,000
Décès présumés. (*Arrêté précité.*)	2,300	
Secours éteints	25,200	
Conversions de secours de 300f en secours de 700f	3,300	

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Rejets en vertu de décisions du grand chancelier de la Légion d'honneur 115,730

DOTATIONS DU SÉNAT.

Nouvelles concessions	1,183,000

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1853.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré, en dernier lieu, par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838. Objet du compte.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1852, c'est-à-dire ceux de 1848, 1849, 1850 et 1851.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1852, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après : Résumé des opérations de l'année 1852.

Exercice 1848	189,396f 72c	1,257,968f 33c
——— 1849	385,328 34	
——— 1850	226,171 56	
——— 1851	457,071 71	

2° Créances de l'exercice 1851 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 5,838,964 32

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1852 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir :

Exercice 1847 (payements faits aux colonies)	107f 50c	13,267,200f 16c
——— 1848	3,894,378 48	
——— 1849	2,140,900 21	
——— 1850	6,105,203 25	
——— 1851	1,126,610 72	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1848 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 1,542,952f 63c

Situation des exercices au 1er janvier 1853.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1852 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1853, des exercices 1848, 1849, 1850 et 1851, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1848.

Exercice 1848. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1852, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1853, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à 10,934,370f 90c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de 1,289,672 24

et l'ont ainsi porté à 12,224,043 14

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1849, 1850, 1851 et 1852, se sont élevés à .. 10,681,090 51

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci 1,542,952 63

Exercice 1849.

Exercice 1849. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1853.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de 11,510,355f 19c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de ... 699,688 63

Ensemble 12,210,043 82

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1850, 1851 et 1852 ..... 9,099,388 57

Et, au 1er janvier 1853, les créances restant à solder ne sont plus que de 3,110,655 25

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1850. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1855. Exercice 1850.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	10,360,116f 31c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de.....	593,106 20
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	10,953,222 51
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1851 et 1852 ne s'élevant qu'à.....	8,142,655 49
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	2,810,567 02

Exercice 1851. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1852, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une Exercice 1851.

somme de.....	5,838,964f 32c
qui s'est accrue, pour de nouvelles créances, de.....	457,071 71
Ensemble.....	6,296,036 03
Les payements faits sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1852 étant de.....	1,126,610 72
les créances restant à solder au 31 décembre 1852 ne s'élèvent plus qu'à.....	5,169,425 31

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1855.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1852, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1853.

Exercice 1849.....	3,110,655f 25c	11,090,647f 58c
——— 1850.....	2,810,567 02	
——— 1851.....	5,169,425 31	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1852 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1852 (A).					CRÉANCES de l'exercice 1851 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1852. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1848 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	TOTAL.		Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.														
Justice	"	"	"	"	"	12,579f 07c	"	376f 00c	276f 10c	2,702f 11c	"	3,354f 21c	25,832f 73c	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Affaires étrangères	29,722f 53c	80,267f 76c	4,780f 25c	"	114,770f 54c	12,743 93	"	60,091 48	183,309 19	37,010 34	"	280,411 01	3,685 00	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	197,778 66	"	2,244 50	4,735 87	94,400 09	"	101,380 46	24,605 67	(B) Payements faits aux colonies en 1851 et notifiés pendant l'année 1852.
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	17,467 88	2,614 81	34,628 54	"	54,711 23	244,276 87	"	36,778 37	9,406 28	(D) 163,645 78	"	209,830 43	39,373 35	
Intérieur	64,218 77	10,137 83	"	"	74,356 60	231,233 30	"	434,462 22	126,140 62	97,162 51	"	657,765 35	70,194 96	(C) Déduction faite d'une somme de 1,738 fr. 80 cent. transportée ci-dessous aux travaux extraordinaires.
Agriculture et commerce	1,818 53	34,251 66	82,564 24	"	118,634 43	22,177 31	"	48,046 70	114,006 50	116,741 15	"	278,794 35	4,751 98	
Travaux publics	9,126 62	112,235 43	27,654 13	"	149,016 18	105,079 72	"	40,561 94	151,421 00	121,513 33	"	313,496 27	41,060 11	
Guerre	45,051 25	41,625 37	"	"	86,676 62	1,118,161 11	"	(C) 2,879,560 55	65,953 00	(E) 2,283,015 24	"	5,228,528 79	42,474 01	(D) *Idem* d'une somme de 50,044 fr. 59 cent.
Marine	1,630 24	66,791 38	64,779 98	"	133,201 60	26,134 60	"	267,725 61	230,054 98	197,728 67	4,197f 61c	699,706 87	4,551 00	
Finances	18,621 15	37,404 10	11,764 42	457,071f 71c	524,861 38	3,573,870 37	(B) 107f 50c	105,547 97	1,215,400 42	2,602,045 84	1,108,553 08	5,031,654 81	1,216,067 70	(E) *Idem* d'une somme de 2,272 fr. 55 cent.
	187,656 97	385,328 34	226,171 56	457,071 71	1,256,228 58	5,544,034 34	107 50	3,875,395 34	2,100,703 96	5,715,965 06	1,112,750 69	12,804,922 55	1,472,596 51	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.														
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	"	"	"	"	13,266 66	"	"	"	50,044 59	"	50,044 59	"	
Travaux publics	"	"	"	"	"	153,638 60	"	17,244 34	40,196 25	300,173 09	"	357,613 68	70,082 06	
Guerre	1,739 75	"	"	"	1,739 75	774 25	"	1,738 80	"	2,272 55		4,011 35	273 75	
Marine	"	"	"	"	"	127,250 47	"	"	"	36,747 96	13,860 03	50,607 99	0 31	
	189,396 72	385,328 34	226,171 56	457,071 71	1,257,968 33	5,838,964 32	107 50	3,894,378 48	2,140,900 21	6,105,203 25	1,126,610 72	13,267,200 16	1,542,952 63	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1848. (Loi et Règlement du 29 juin 1852.)

Situation définitive, au 1er janvier 1853, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1850.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1851.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	Exercice 1852.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice	36,285f 60c	"	233f 00c	"	36,518f 60c	"	9,993f 98c	315f 89c	376f 00c	10,685f 87c	25,832f 73c	(A) Décret du 21 janvier 1852 ..... 29,722f 53c
Affaires étrangères	46,260 22	73,124f 08c	"	(A) 29,722f 53c	149,106 83	"	80,864 21	4,466 14	60,091 48	145,421 83	3,685 00	(B) Décret du 21 janvier 1852 ..... 10,388 98; Décret du 16 novembre 1852 ..... 7,078 90 } 17,467 88
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	103,848 33	"	2,137 50	"	105,985 83	"	73,277 67	5,857 99	2,244 50	81,380 16	24,605 67	(C) Loi du 8 juillet 1852 ..... 64,218 77
Instruction publique et cultes. — des cultes	236,727 23	22,949 06	13,432 15	(B) 17,467 88	290,576 32	"	170,762 83	43,661 77	36,778 37	251,202 97	39,373 35	(D) Loi du 8 juillet 1852 ..... 1,818 53
Intérieur	564,816 45	204,401 91	"	(C) 64,218 77	833,437 13	"	325,989 55	2,790 40	434,462 22	763,242 17	70,194 96	(E) Décret du 28 mars 1852 ..... 9,069 92; Décret du 30 septembre 1852 ..... 56 70 } 9,126 62
Agriculture et commerce	54,117 42	"	46,831 53	(D) 1,818 53	102,767 48	"	6,659 06	43,309 74	48,046 70	98,015 50	4,751 98	(F) Décret du 23 février 1852 ..... 45,051 25
Travaux publics	404,308 24	107,938 08	99,052 40	(E) 9,126 62	620,425 34	107,370f 49c	199,195 74	142,237 06	40,561 94	579,365 23	41,060 11	(G) Décret du 4 août 1852 ..... 1,630 24
Guerre	6,013,912 93	"	401,795 89	(F) 45,051 25	6,460,760 07	"	3,121,822 47	416,903 04	2,879,560 55	6,418,286 06	42,474 01	(H) Décret du 1er mars 1852 ..... 4,770 08; Décret du 27 novembre 1852 ..... 13,851 07 } 18,621 15
Marine	497,533 65	38,990 28	52,850 23	(G) 1,630 24	591,004 40	"	138,161 31	180,566 48	267,725 61	586,453 40	4,551 00	(I) Décret du 23 février 1852 ..... 1,739 75
Finances	2,657,789 21	"	36,186 76	(H) 18,621 15	2,712,597 12	296,699 96	744,675 24	349,606 25	105,547 97	1,496,529 42	1,216,067 70	
	10,615,599 28	447,403 41	652,519 46	187,656 97	11,903,179 12	404,070 45	4,871,402 06	1,189,714 76	3,875,395 34	10,430,582 61	1,472,596 51	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Travaux publics	294,532 69	"	"	"	294,532 69	"	163,692 78	43,513 51	17,244 34	224,450 63	70,082 06	
Guerre	23,827 14	"	"	(I) 1,739 75	25,566 89	"	23,554 34	"	1,738 80	25,293 14	273 75	
Marine	411 79	352 65	"	"	764 44	"	764 13	"	"	764 13	0 31	
	10,934,370 90	447,756 06	652,519 46	189,396 72	12,224,043 14	404,070 45	5,059,413 31	1,233,228 27	3,894,378 48	10,681,090 51	1,542,952 63	
		1,289,672f 24c										

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1849. (Loi de règlement du 29 juin 1852.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1853.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1851.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1850.	Exercice 1851.	Exercice 1852.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.										
Justice	23,461f 84c	2,520f 08c	"	25,981f 92c	"	5,067f 25c	276f 10c	5,343f 35c	20,638f 57c	(A) Décret du 21 janvier 1852 ..... 80,267f 76c
Affaires étrangères	123,086 82	"	(A) 80,267f 76c	203,354 58	"	4,513 13	183,309 19	187,822 32	15,532 26	(B) Décret du 21 janvier 1852 ..... 2,390f 78c; Décret du 16 novembre 1852 ..... 224 03 } 2,614 81
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	179,605 03	"	"	179,605 03	"	146,521 46	4,735 87	151,257 33	28,347 70	(C) Loi du 8 juillet 1852 ..... 10,137 83
Instruction publique et cultes. — des cultes	295,728 32	56,686 98	(B) 2,614 81	355,030 11	"	316,702 25	9,406 28	326,108 53	28,921 58	(D) Décret du 13 février 1852 ..... 18,501 21; Loi du 8 juillet 1852 ..... 15,750 45 } 34,251 66
Intérieur	207,106 53	"	(C) 10,137 83	217,244 36	"	58,927 29	126,140 62	185,067 91	32,176 45	
Agriculture et commerce	35,761 65	79,819 80	(D) 34,251 66	149,833 11	"	30,846 64	114,006 50	144,853 14	4,979 97	(E) Décret du 28 mars 1852 ..... 93,918 38; Décret du 30 septembre 1852 ..... 18,317 05 } 112,235 43
Travaux publics	252,061 10	7,821 66	(E) 112,235 43	372,118 19	"	154,354 13	151,421 00	305,775 13	66,343 06	
Guerre	3,074,258 48	"	(F) 41,625 37	3,115,883 85	"	3,010,124 93	65,953 00	3,076,077 93	39,805 92	(F) Décret du 23 février 1852 ..... 41,625 37
Marine	273,016 96	36,321 16	(G) 66,791 38	376,129 50	"	129,552 39	230,054 98	359,607 37	16,522 13	(G) Décret du 4 août 1852 ..... 66,791 38
Finances	6,897,986 17	131,190 61	(H) 37,404 10	7,066,580 88	178,930f 28c	2,814,862 57	1,215,400 42	4,209,193 27	2,857,387 61	(H) Décret du 1er mars 1852 ..... 35,080 83; Décret du 27 novembre 1852 ..... 2,323 27 } 37,404 10
	11,362,072 90	314,360 29	385,328 34	12,061,761 53	178,930 28	6,671,472 04	2,100,703 96	8,951,106 28	3,110,655 25	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
Travaux publics	148,282 29	"	"	148,282 29	"	108,086 04	40,196 25	148,282 29	"	
	11,510,355 19	314,360 29	385,328 34	12,210,043 83	178,930 28	6,779,558 08	2,140,900 21	9,099,388 57	3,110,655 25	
		699,688f 63c								

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1850. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1853.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1851.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1851.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1852.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.									
Justice	11,929f 64c	"	"	11,929f 64c	"	2,702f 11c	2,702f 11c	9,227f 53c	(A) Décret du 21 janvier 1852 ..... 4,780f 25c
Affaires étrangères	36,696 05	"	(A) 4,780f 25c	41,476 30	"	37,010 34	37,010 34	4,465 96	(B) Décret du 21 janvier 1852 ..... 2,111f 87c; Décret du 16 novembre 1852 ..... 32,516 67 } 34,628 54
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	110,839 49	"	"	110,839 49	"	94,400 09	94,400 09	16,439 40	
Instruction publique et cultes. — des cultes	178,527 16	"	(B) 34,628 54	213,155 70	"	163,645 78	163,645 78	49,509 92	(C) Décret du 13 février 1852 ..... 65,670 16; Loi du 8 juillet 1852 ..... 16,894 08 } 82,564 24
Intérieur	154,978 90	"	"	154,978 90	"	97,162 51	97,162 51	57,816 39	
Agriculture et commerce	45,800 26	"	(C) 82,564 24	128,364 50	"	116,741 15	116,741 15	11,623 35	(D) Décret du 28 mars 1852 ..... 13,134 32; Décret du 30 septembre 1852 ..... 14,519 81 } 27,654 13
Travaux publics	125,312 58	"	(D) 27,654 13	152,966 71	"	121,513 33	121,513 33	31,453 38	
Guerre	2,342,197 13	"	"	2,342,197 13	"	2,283,015 24	2,283,015 24	59,181 89	(E) Décret du 4 août 1852 ..... 64,654 09; Décret du 30 septembre 1852 ..... 125 89 } 64,779 98
Marine	134,997 79	"	(E) 64,779 98	199,777 77	"	197,728 67	197,728 67	2,049 10	(F) Décret du 1er mars 1852 ..... 1,010 29; Décret du 27 novembre 1852 ..... 10,754 13 } 11,764 42
Finances	6,723,518 30	366,934f 64c	(F) 11,764 42	7,102,217 36	2,037,452f 24c	2,602,045 84	4,639,498 08	2,462,719 28	
	9,864,797 30	366,934 64	226,171 56	10,457,903 50	2,037,452 24	5,715,965 06	7,753,417 30	2,704,486 20	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
Instruction publique et cultes. — Cultes	62,246 52	"	"	62,246 52	"	50,044 59	50,044 59	12,201 93	
Travaux publics	394,050 12	"	"	394,050 12	"	300,173 09	300,173 09	93,877 03	
Guerre	2,274 41	"	"	2,274 41	"	2,272 55	2,272 55	1 86	
Marine	36,747 96	"	"	36,747 96	"	36,747 96	36,747 96	"	
	10,360,116 31	366,934 64	226,171 56	10,953,222 51	2,037,452 24	6,105,203 25	8,142,655 49	2,810,567 02	
		593,106f 20c							

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1851. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1853.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer par décrets rendus pendant l'année 1852.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1852. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.						
Justice	12,579f 07c	"	12,579f 07c	"	12,579f 07c	
Affaires étrangères	12,743 93	"	12,743 93	"	12,743 93	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	197,778 06	"	197,778 06	"	197,778 06	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	244,276 87	"	244,276 87	"	244,276 87	
Intérieur	231,233 30	"	231,233 30	"	231,233 30	
Agriculture et commerce	22,177 31	"	22,177 31	"	22,177 31	
Travaux publics	105,079 72	"	105,079 72	"	105,079 72	
Guerre	1,118,161 11	"	1,118,161 11	"	1,118,161 11	
Marine	26,134 60	"	26,134 60	4,197f 61c	21,936 99	
Financ	3,573,870 37	(a)457,071f 71c	4,030,942 08	1,108,553 08	2,922,389 00	(a) Décret du 27 novembre 1852.
	5,544,034 34	457,071 71	6,001,106 05	1,112,750 69	4,888.355 36	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Instruction publique et cultes. — Cultes	13,266 66	"	13,266 66	"	13,266 66	
Travaux publics	153,638 60	"	153,638 60	"	153,638 60	
Guerre	774 25	"	774 25	"	774 25	
Marine	127,250 47	"	127,250 47	13,860 03	113,390 44	
	5,838,964 32	457,071 71	6,296,036 03	1,126,610 72	5,169,425 31	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1853, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice	20,638f 57c	9,227f 53c	12,579f 07c	42,445f 17c	
Affaires étrangères	15,532 26	4,465 96	12,743 93	32,742 15	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	28,347 70	16,439 40	197,778 06	242,565 16	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	28,921 58	49,509 92	244,276 87	322,708 37	
Intérieur	32,176 45	57,816 39	231,233 30	321,226 14	
Agriculture et commerce	4,979 97	11,623 35	22,177 31	38,780 63	
Travaux publics	66,343 06	31,453 38	105,079 72	202,876 16	
Guerre	39,805 92	59,181 89	1,118,161 11	1,217,148 92	
Marine	16,522 13	2,049 10	21,936 99	40,508 22	
Finances	2,857,387 61	2,462,719 28	2,922,389 00	8,242,495 89	
	3,110,655 25	2,704,486 20	4,888,355 36	10,703,496 81	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	12,201 93	13,266 66	25,468 59	
Travaux publics	"	93,877 03	153,638 60	247,515 63	
Guerre	"	1 86	774 25	776 11	
Marine	"	"	113,390 44	113,390 44	
	3,110,655 25	2,810,567 02	5,169,425 31	11,090,647 58	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Corps législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi sa haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait, en en proposant l'adoption, ce tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif; mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de sou-

Note sur le Compte du Service départemental.

mettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, appliquées successivement aux exercices antérieurs, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1851, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de l'exercice 1852.

Les recettes du service départemental de l'exercice 1851, évaluées dans le tableau annexé sous la lettre C au projet de loi du budget des recettes dudit exercice, à la somme de 100,079,290 francs, ont été fixées par la loi de finances du 7 août 1850, à celle de..... 104,039,330f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des ressources spéciales du budget attribuée au fonds commun du cadastre et employée concurremment avec les centimes votés par les conseils généraux, ci..... 50,000 00

Et des fonds restés libres à la clôture des budgets départementaux des exercices 1849 et 1850, dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1851, ci..... 12,094,573 61

ENSEMBLE..... 116,183,903 61

Mais les appréciations ci-dessus ont dû être réduites :

1° Par les modifications résultant de la réalisation des ressources assignées au service départemental (voir le tableau ci-après, page 548), de. 4,870,136f 33c

2° Par une annulation de 50,000 francs opérée sur les crédits attribués aux dépenses sur produits départementaux de l'instruction primaire, et qui ont été prévues à tort au budget des dépenses en somme supérieure à celle portée au budget des recettes..... 50,000 00

4,920,136 33

Les ressources du service départemental se trouvent ainsi portées dans leur ensemble à..... 111,263,767 28

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	100,275,419f 83c	111,263,767 28
Fonds reportés à l'exercice 1852.....	7,566,151 31	
Fonds reportés à l'exercice 1853.....	3,422,196 14	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	104,355,620f 10c	111,263,767f 28c
——— de l'instruction publique.....	6,071,331 32	
——— des finances.....	836,815 86	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice

Note sur le Compte du Service départemental.

1851 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1851 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1852, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles, et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

Enfin, le mode spécial de comptabilité appliqué aux produits éventuels des départements, laissant à la fin de chaque exercice un solde disponible dont l'emploi a lieu cumulativement avec les produits de l'année suivante, on a cru devoir joindre au présent compte un tableau qui rapproche les recettes effectivement réalisées pendant l'année de celles qui ont été mises à la disposition des préfets, et détermine ainsi le solde des produits qui figure dans le passif de la situation générale de l'administration des finances au 1er janvier 1853.

Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Produits éventuels qui restaient à appliquer au budget à l'époque du 1er janvier 1852, ci		4,662,110f 41c
Recettes effectuées par les receveurs généraux des finances pendant l'année 1852 :		
Produits de l'exercice 1851	1,679,725f 91c	17,131,811 18
——— 1852	15,452,085 27	
ENSEMBLE		21,793,921 59
Recettes appliquées aux budgets, d'après les ordonnances délivrées par le ministre de l'intérieur, pour mettre ces recettes à la disposition des préfets :		
Budgets de l'exercice 1851	2,945,330f 03c	16,380,182 64
——— 1852	13,434,852 61	
Recettes restant à appliquer aux budgets, et comprises dans le passif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1853		5,413,738 95

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.								
					RECETTE.				DÉPENSE.				
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget. (*Y compris 50,000 fr. pour le fonds commun du cadastre.*)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1849.	Fonds reportés de l'exercice 1850.	RECETTES de l'exercice 1851.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1851.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1851.	Fonds reportés à l'exercice 1852.	Fonds reportés à l'exercice 1853.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	984,308f 75c	35,351,800f 00c	59,976f 57c	36,396,085f 32c	806,807f 98c	177,500f 77c	35,411,776f 57c	36,396,085f 32c	35,692,226f 16	"	219,736f 42c	484,122f 74c	36,396,085f 32c
2e Section. — Dépenses facultatives	3,072,310 25	16,066,530 00	A déd. 804,707 88	18,334,132 37	573,554 81	2,498,755 44	15,261,822 12	18,334,132 37	15,409,826 38	"	2,282,831 69	641,474 30	18,334,132 37
3e Section. — Dépenses extraordinaires	5,320,407 64	24,250,000 00	A d. 3,259,013 49	26,311,394 15	834,942 70	4,485,464 94	20,990,986 51	26,311,394 15	21,635,625 61	"	3,573,832 28	1,101,936 26	26,311,394 15
4e Section. — Dépenses spéciales	1,760,855 69	23,085,000 00	A d. 1,531,847 43	23,314,008 26	185,262 25	1,575,593 44	21,553,152 57	23,314,008 26	21,734,124 75	"	1,311,717 22	268,166 29	23,314,008 26
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	11,137,882 33	98,753,330 00	A d. 5,535,592 23	104,355,620 10	2,400,567 74	8,737,314 59	93,217,737 77	104,355,620 10	94,471,802 90	"	7,388,117 61	2,495,699 59	104,355,620 10
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	676,643 36	4,936,000 00	458,687 96	6,071,331 32	521,154 99	155,488 37	5,394 687 96	6,071,331 32	5,271,962 72	"	178,033 70	621,334 90	6,071,331 32
Ministère des finances. — Cadastre	280,047 92	350,000 00	206,767 94	836,815 86	280,047 92	"	556,767 94	836,815 86	531,654 21	"	"	305,161 65	836,815 86
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	12,094,573 61	104,039,330 00	A d. 4,870,136 33	111,263,767 28	3,201,770 65	8,892,802 96	99,169,193 67	111,263,767 28	100,275,419 83	"	7,566,151 31	3,422,196 14	111,263,767 28
					12,094,573f 61c						10,988,347f 45c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	668,557f 81c	806,807f 98c
	Produits éventuels ordinaires	138,250 17	
Exercice 1850	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	144,120 27	177,500 77
	Produits éventuels ordinaires	33,380 50	
			984,308f 75c

RECETTES DE L'EXERCICE 1851.

Produit des 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	20,375,963 77	34,090,554 82	
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	13,714,591 05		35,411,776 57
Produits éventuels ordinaires		1,321,221 75	
			36,396,085 32

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,584,151f 30c	
Contributions dues par les propriétés des départements	3,182 72	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	261,928 51	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	400,288 24	
Casernement de la gendarmerie	1,666,097 55	
Prisons départementales	6,550,575 56	
Cours et tribunaux	1,188,415 52	
Corps de garde des établissements départementaux	27,495 46	35,692,226f 16c
Entretien des routes départementales	12,699,614 24	
Enfants trouvés ou abandonnés	5,212,792 78	
Aliénés	3,958,316 97	
Impressions	195,152 25	
Archives départementales	208,442 21	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	450,691 03	
Dettes départementales ordinaires	1,268,781 21	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	16,300 61	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	190,683f 52c	219,736 42
	Produits éventuels ordinaires	29,052 90	
Exercice 1853	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	396,534 16	484,122 74
	Produits éventuels ordinaires	87,588 58	
			703,859 16
			36,396,085 32

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	335,537f 25c	573,554f 81c	3,072,310f 29c
	Produits éventuels facultatifs	60,707 77		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	177,309 79		
Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	918,929 21	2,498,755 44	
	Produits éventuels facultatifs	1,338,297 39		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	241,528 84		

RECETTES DE L'EXERCICE 1851.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	14,000,893 39	15,261,822 12
Produits éventuels facultatifs	415,972 60	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	844,956 13	
		18,334,132 37

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	784,807f 79c	834,942f 70c	5,320,407f 64c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	50,134 91		
Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,062,746 00	4,485,464 94	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	422,718 94		

RECETTES DE L'EXERCICE 1851.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	18,905,085 25	20,990,986 51
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,085,901 26	
		26,311,394 15

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	185,262f 25c	185,262f 25c	1,760,855f 69c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	"		
Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	764,722 19	1,575,593 44	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	810,871 25		

RECETTES DE L'EXERCICE 1851.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	12,091,774 09	21,553,152 57
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	9,461,378 48	
		23,314,008 26

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,921,792f 36c	15,409,826f 38c
Travaux des routes départementales	5,739,655 74	
Subventions aux communes	953,327 62	
Encouragements	3,347,326 96	
Cultes	246,681 86	
Secours contre la mendicité	712,001 47	
Dépenses diverses	1,505,841 59	
Dettes départementales extraordinaires	983,198 78	
Dépenses diverses payées à Paris	"	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,029,767f 26c	2,282,831 69	2,924,305 99
	Produits éventuels facultatifs	936,472 67		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	316,591 76		
Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	452,595 46	641,474 30	
	Produits éventuels facultatifs	61,820 72		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	127,058 12		
				18,334,132 37

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	19,328,156 02	21,635,625 61
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	2,307,469 59	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	3,417,641 86	3,573,832 28	4,675,768f 54c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	156,190 42		
Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	1,006,841 16	1,101,936 26	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	95,095 10		
				26,311,394 15

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	12,112,439 40	21,734,124 75
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	9,621,685 35	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	661,152f 84c	1,311,717 22	1,579,883 51
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	650,564 38		
Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	268,166 29	268,166 29	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	"		
				23,314,008 26

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1849 ET 1850.

Exercice 1849	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	462,367f 32c	521,154f 99c	676,643f 36c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	58,787 67		
Exercice 1850	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	148,958 60	155,488 37	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	6,529 77		

RECETTES DE L'EXERCICE 1851.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	4,908,543 08	5,394,687 96
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	38,327 75	
Produits éventuels	447,817 13	
		6,071,331 32

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1849.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	101,153f 00c	280,047f 92c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	178,894 92	

RECETTES DE L'EXERCICE 1851.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	50,000 00	556,767 94
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	506,767 94	
		836,815 86

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	2,800,493f 40c	4,015,381f 47c	5,271,962f 72c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,153,895 05		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	60,993 02		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	9,263 77	4,851,667f 26c	
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	239,063 91		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	26,255 65		
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	1,200 00		
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc.	45,744 37		
	Achats de livres pour les élèves indigents	15,699 95		
	Encouragements pour l'instruction des filles	63,607 48	836,285 79	
	Subventions aux classes d'adultes	10,983 45		
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	67,869 95		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	24,005 00		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	30,150 00		
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires	6,800 00		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	116,154 04		
	Produits éventuels	28,902 61		
	Cours normaux destinés aux institutrices	144,096 36		
	Dépenses imprévues	6,489 25		
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		410,305 06	420,295 46
	Dépenses non acquittées des années précédentes		9,990 40	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	152,469 09	178,033 70	799,368 60
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	25,564 61		
Exercice 1853	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	554,060 40	621,334 90	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	67,274 50		
				6,071,331 32

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage	324,112 77	531,654 21
	—— d'expertise	103,494 89	
	Dépenses diverses	104,046 55	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1853.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	110,444 42	305,161 65
——— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	194,717 23	
		836,815 86

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1852.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1850.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1851.	RECETTES de L'EXERCICE 1852.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	2,472,045f 43c	5,299,245f 48c	79,267,062f 21c	87,038,353f 12c
Produits éventuels affectés au service départemental	455,395 88	2,088,872 13	13,434,852 61	15,979,120 62
	2,927,441 31	7,388,117 61	92,701,914 82	103,017,473 74
	10,315,558f 92c			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	542,363 61	152,469 09	5,395,710 09	6,090,542 79
Ressources spéciales des écoles normales primaires	38,808 58	25,564 61	387,824 89	452,198 08
	581,172 19	178,033 70	5,783,534 98	6,542,740 87
	759,205f 89c			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	102,091 12	"	50,000 00	152,091 12
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	90,390 33	"	217,996 25	308,386 58
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	14,900 00	14,900 00
	192,481 45	"	282,896 25	475,377 70
	192,481f 45c			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1852.				
Ministère de l'intérieur	2,927,441 31	7,388,117 61	92,701,914 82	103,017,473 74
——— de l'instruction publique	581,172 19	178,033 70	5,783,534 98	6,542,740 87
——— des finances	192,481 45	"	282,896 25	475,377 70
	3,701,094 95	7,566,151 31	98,768,346 05	110,035,592 31
	11,267,246f 26c			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1852.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1853.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1854.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	35,925,895f 94c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	18,178,461 04
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	27,797,534 68
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	21,115,582 08
	"	"	"	103,017,473 74
		"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	6,090,542 79
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	452,198 08
	"	"	"	6,542,740 87
		"		
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	152,091 12
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	323,286 58
	"	"	"	475,377 70
		"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1852.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	103,017,473 74
——— de l'instruction publique	"	"	"	6,542,740 87
——— des finances	"	"	"	475,377 70
	"	"	"	110,035,592 31
		"		

Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1852, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1852. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1852.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1853 et des produits recouvrés pendant les années 1851 et 1852.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1853. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1851.	Produits de l'exercice 1852.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1851.	Budget de l'exercice 1852.	TOTAL.		
Ain	46,183f 78c	11,104f 50c	96,515f 92c	107,620f 42c	153,804f 20c	25,000f 00c	98,200f 00c	123,200f 00c	30,604f 20c	
Aisne	104,279 49	58,588 33	671,545 21	730,133 54	834,413 03	58,883 01	532,100 00	590,983 01	243,430 02	
Allier	14,379 49	3,000 55	66,871 13	69,871 68	84,251 17	17,888 00	54,600 00	72,488 00	11,763 17	(A) Voir pages 552 à 555 du compte général des finances de l'année 1851.
Alpes (Basses-)	5,326 04	3,951 10	21,005 02	24,956 12	30,282 16	5,200 00	19,800 00	25,000 00	5,282 16	
Alpes (Hautes-)	40,703 20	3,270 70	43,883 35	47,154 05	87,857 25	6,800 00	32,524 83	39,324 83	48,532 42	(B) Ce solde se trouve compris dans le passif de la situation générale des finances au 31 décembre 1852. (Voir le compte général des finances de l'année 1852.)
Ardèche	26,548 53	"	83,376 86	83,376 86	109,925 39	10,385 00	23,900 00	34,285 00	75,640 39	
Ardennes	9,404 88	3,561 84	103,583 67	107,145 51	116,550 39	1,000 00	89,000 00	90,000 00	26,550 39	
Ariége	989 97	2,236 88	23,190 28	25,427 16	26,417 13	1,361 04	24,000 00	25,361 04	1,056 09	
Aube	11,009 17	2,262 30	17,486 54	79,748 84	90,758 01	12,264 00	66,470 00	77,734 00	13,024 01	
Aude	20,572 49	15,584 03	79,709 21	95,293 24	115,865 73	22,000 00	48,000 00	70,000 00	45,865 73	
Aveyron	3,300 17	6,633 68	65,967 03	72,600 71	75,900 88	16,878 00	53,720 00	70,598 00	5,302 88	
Bouches-du-Rhône	39,815 11	6,702 81	106,529 74	113,232 55	153,047 66	34,946 70	75,850 00	110,796 70	42,250 96	
Calvados	77,406 96	38,913 34	247,655 00	286,568 34	363,975 30	56,814 55	250,000 00	306,814 55	57,160 75	
Cantal	29,112 11	12,470 74	48,312 73	60,783 47	89,895 58	5,623 52	58,700 00	64,323 52	25,572 06	
Charente	57,750 55	2,132 37	90,484 01	92,616 38	150,366 93	40,584 37	90,000 00	130,584 37	19,782 56	
Charente-Inférieure	49,213 97	9,786 66	98,960 63	108,747 29	157,961 26	19,038 00	80,000 00	99,038 00	58,923 26	
Cher	37,838 23	13,761 51	82,677 98	96,439 49	134,277 72	25,900 00	74,000 00	99,900 00	34,377 72	
Corrèze	10,456 24	A déd. 436 00	52,351 93	51,915 93	62,372 17	1,000 00	52,700 00	53,700 00	8,672 17	
Corse	20,584 64	3,700 03	11,280 08	14,980 11	35,564 75	"	14,161 78	14,161 78	21,402 97	
Côte-d'Or	66,017 99	13,733 24	189,183 40	202,916 64	268,934 63	24,969 59	166,000 00	190,969 59	77,965 04	
Côtes-du-Nord	40,170 91	50,410 08	360,229 69	410,639 77	450,810 68	18,850 00	403,712 91	422,562 91	28,247 77	
Creuse	1,437 27	60,273 78	12,401 50	72,675 28	74,112 55	1,300 00	63,200 00	64,500 00	9,612 55	
Dordogne	23,043 37	50,656 56	99,790 66	150,447 22	173,490 59	"	151,400 00	151,400 00	22,090 59	
Doubs	63,913 11	108,770 13	443,206 95	551,977 08	615,890 19	64,438 00	296,100 00	360,538 00	255,352 19	
Drôme	23,905 01	262 58	86,173 56	86,436 14	110,341 15	14,061 74	73,800 00	87,861 74	22,479 41	
Eure	72,822 10	8,784 65	412,994 92	421,779 57	494,601 67	65,604 01	368,900 00	434,504 01	60,097 66	
Eure-et-Loir	38,613 31	4,576 80	96,540 57	101,117 37	139,730 68	19,208 31	80,375 00	99,583 31	40,147 37	
Finistère	20,503 11	7,092 07	245,686 99	252,779 06	273,282 17	12,404 00	232,700 00	245,104 00	28,178 17	
Gard	12,665 45	12,573 92	63,915 88	76,489 80	89,155 25	13,222 86	52,800 00	66,022 86	23,132 39	
Garonne (Haute-)	48,151 12	20,713 46	133,307 46	154,020 92	202,172 04	23,149 27	147,233 55	170,382 82	31,789 22	
Gers	4,886 33	25,225 62	86,297 66	111,523 28	116,409 61	25,962 65	78,000 00	103,962 65	12,446 96	
Gironde	37,205 98	31,681 93	112,305 35	143,987 28	181,193 26	60,049 34	95,530 00	155,579 34	25,613 92	
Hérault	A déd. 30,628 79	23,952 60	163,289 29	187,241 89	156,613 10	69,515 00	97,500 00	167,015 00	(à déd.) 10,401 90	
Ille-et-Vilaine	22,677 15	7,880 22	185,923 75	193,803 97	216,481 12	13,350 00	184,600 00	197,950 00	18,531 12	
Indre	31,374 26	11,797 69	300,801 68	312,599 37	343,973 63	7,499 37	305,454 14	312,953 51	31,020 12	
Indre-et-Loire	10,269 97	266 50	3,222 96	3,489 46	13,759 43	1,690 00	2,296 15	3,986 15	9,773 28	
Isère	3,106 29	4,129 06	244,078 43	248,207 49	251,313 78	15,163 59	223,482 92	238,646 51	12,667 27	
Jura	23,353 93	4,551 92	116,747 16	121,299 08	144,653 01	13,317 99	97,250 00	110,567 99	34,085 02	
Landes	25,101 51	802 93	49,388 71	50,191 64	75,293 15	12,080 51	50,907 00	62,987 51	12,305 64	
Loir-et-Cher	A déd. 18,411 71	2,422 91	217,318 49	219,741 40	201,329 69	"	220,000 00	220,000 00	(à déd.) 18,670 31	
Loire	33,055 47	2,587 60	58,496 80	61,084 40	94,139 87	11,468 00	33,000 00	44,468 00	49,671 87	
Loire (Haute-)	6,898 82	2,764 07	46,443 16	49,207 23	56,106 05	4,218 30	33,500 00	37,718 30	18,387 75	
Loire-Inférieure	125,490 79	42,860 61	190,284 40	233,145 01	358,635 80	123,197 60	153,000 00	276,197 60	82,438 20	
Loiret	28,063 18	6,683 70	91,432 27	98,115 97	126,179 15	32,230 15	103,838 00	136,068 15	(à déd.) 9,889 00	

Suite du *Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1852, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur, pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.*

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1852. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1852.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1853 et des produits recouvrés pendant les années 1851 et 1852.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1853. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1851.	Produits de l'exercice 1852.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1851.	Budget de l'exercice 1852.	TOTAL.		
Lot	30,151f 58c	31,736f 31c	93,408f 26c	125,144f 57c	155,296f 15c	35,000f 00c	118,354f 72c	153,354f 72c	1,941f 43c	(A) (B) Voir les observations à la page précédente.
Lot-et-Garonne	89,560 47	10,937 90	171,266 55	182,204 45	271,764 92	59,702 53	118,315 50	178,018 03	93,746 89	
Lozère	11,887 53	7,530 30	33,549 90	41,080 20	52,967 73	3,807 00	26,525 00	30,332 00	22,635 73	
Maine-et-Loire	53,740 51	13,031 30	433,844 43	446,875 73	500,616 24	30,040 32	439,000 00	469,040 32	31,575 92	
Manche	52,961 45	22,688 79	282,655 57	305,344 36	358,305 81	143,448 50	195,000 00	338,448 50	19,857 31	
Marne	113,697 72	47,589 61	157,019 27	204,608 88	318,306 60	75,463 98	114,000 00	189,463 98	128,842 62	
Marne (Haute-)	12,726 64	3,295 72	73,284 01	76,579 73	89,306 37	10,000 00	69,000 00	79,000 00	10,306 37	
Mayenne	3,769 72	15,323 97	181,243 29	196,567 26	200,336 98	300 00	152,600 00	152,900 00	47,436 98	
Meurthe	(à déd.) 3,582 72	17,196 77	93,221 31	110,418 08	106,835 36	24,638 30	66,000 00	90,638 30	16,197 06	
Meuse	171,901 09	20,822 98	226,770 46	247,593 44	419,494 53	36,082 49	241,000 00	277,082 49	142,412 04	
Morbihan	8,576 81	658 75	95,258 38	95,917 13	104,493 94	9,555 00	69,541 80	79,096 80	25,397 14	
Moselle	25,615 10	51,061 47	216,169 97	267,231 44	292,846 54	45,945 49	207,200 00	253,145 49	39,701 05	
Nièvre	5,652 51	49,125 63	393,429 28	442,554 91	448,207 42	42,799 70	385,000 00	427,799 70	20,407 72	
Nord	173,025 18	86,162 35	327,984 52	414,146 87	587,172 05	80,960 98	347,200 00	428,160 98	159,011 07	
Oise	31,463 41	4,422 56	80,859 99	85,282 55	116,745 96	27,425 38	57,539 78	84,965 16	31,780 80	
Orne	(à déd.) 14,431 99	20,814 56	593,537 24	614,351 80	599,919 81	3,100 00	490,000 00	493,100 00	106,819 81	
Pas-de-Calais	57,770 50	11,490 02	366,309 08	377,799 10	435,569 60	26,348 24	374,000 00	400,348 24	35,221 36	
Puy-de-Dôme	94,745 20	797 29	118,695 27	119,492 56	214,237 76	3,811 83	109,983 17	113,795 00	100,442 76	
Pyrénées (Basses-)	78,365 36	15,818 32	63,771 36	79,589 68	157,955 04	26,000 00	64,400 00	90,400 00	67,555 04	
Pyrénées (Hautes-)	30,095 31	5,931 82	63,660 75	69,592 57	99,687 88	47,000 00	32,000 00	79,000 00	20,687 88	
Pyrénées-Orientales	10,895 30	2,970 60	31,605 40	34,576 00	45,471 30	7,631 92	25,000 00	32,631 92	12,839 38	
Rhin (Bas-)	31,257 75	52,921 74	120,447 76	173,369 50	204,627 25	52,625 00	92,200 00	144,825 00	59,802 25	
Rhin (Haut-)	(à déd.) 8,926 99	18,327 47	92,487 61	110,815 08	101,888 09	2,500 00	79,103 67	81,603 67	20,284 42	
Rhône	38,563 49	4,846 48	126,697 02	131,543 50	170,106 99	5,000 00	90,494 00	95,494 00	74,612 99	
Saône (Haute-)	51,995 05	12,323 75	165,792 57	178,116 32	230,111 37	2,546 79	197,990 00	200,536 79	29,574 58	
Saône-et-Loire	53,397 25	5,913 66	85,970 96	91,884 62	145,281 87	48,263 35	54,430 80	102,694 15	42,587 72	
Sarthe	33,998 22	14,746 21	105,938 94	120,685 15	154,683 37	"	102,400 00	102,400 00	52,283 37	
Seine	1,464,142 33	22,378 66	853,920 81	876,299 47	2,340,441 80	278,322 62	759,500 00	1,037,822 62	1,302,619 18	
Seine-Inférieure	62,991 47	51,372 19	262,436 90	313,809 09	376,800 56	90,105 50	215,000 00	305,105 50	71,695 06	
Seine-et-Marne	91,574 70	35,998 49	937,194 71	973,193 20	1,064,767 90	109,028 20	729,000 00	838,028 20	226,739 70	
Seine-et-Oise	67,113 62	15,802 20	228,597 37	244,399 57	311,513 19	8,081 53	229,200 00	237,281 53	74,231 66	
Sèvres (Deux-)	23,413 74	8,457 15	77,146 28	85,603 43	109,017 17	15,078 08	44,000 00	59,078 08	49,939 09	
Somme	38,918 01	12,149 59	184,367 41	196,517 00	235,435 01	48,518 98	31,538 00	80,056 98	155,378 03	
Tarn	44,174 56	38,952 66	64,652 23	103,604 89	147,779 45	13,186 82	96,447 35	109,634 17	38,145 28	
Tarn-et-Garonne	37,074 59	10,534 59	68,838 44	79,373 03	116,447 62	8,250 00	50,750 00	59,000 00	57,447 62	
Var	46,739 02	9,771 49	92,283 00	102,054 49	148,793 51	38,000 00	70,000 00	108,000 00	40,793 51	
Vaucluse	33,013 48	8,260 24	58,272 97	66,533 21	99,546 69	16,400 00	35,882 54	52,282 54	47,264 15	
Vendée	53,069 09	57,479 17	370,275 64	427,754 81	480,823 90	166,796 51	270,000 00	436,796 51	44,027 39	
Vienne	26,539 05	54,830 57	138,464 22	193,294 79	219,833 84	58,148 52	99,600 00	157,748 52	62,085 32	
Vienne (Haute-)	82,730 39	81,148 71	805,744 80	886,893 51	969,623 90	215,000 00	567,950 00	782,950 00	186,673 90	
Vosges	3,168 97	19,278 49	89,471 11	108,749 60	111,918 57	"	99,400 00	99,400 00	12,518 57	
Yonne	30,014 99	2,145 38	344,692 22	346,837 60	376,852 59	22,900 00	366,000 00	388,900 00	(à déd.) 12,047 41	
TOTAL	4,662,110 41	1,679,725 91	15,452,085 27	17,131,811 18	21,793,921 59	2,945,330 03	13,434,852 61	16,380,182 64	5,413,738 95	

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté chaque année pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget.

Les diverses informations que comporte ce service sont portées à la connaissance du Pouvoir législatif dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la Cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette adminis-

Note sur le Compte du Service Colonial.

tration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusés dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1852 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1852 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1850;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1851 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1852;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1852;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1853.

Résumé des opérations de l'année 1852.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1852 (voir page 560 du compte général des finances de 1851), un excédant de recette de..... 2,900,233f 94c

Pendant l'année 1852, les opérations ci-après ont été constatées en recette :

Portion des envois de fonds du Trésor public que les comptables coloniaux ont employés à l'acquit des payements sur les services généraux de la métropole.....	2,659,461f 75c	
Recettes constatées à titre d'envois de fonds faits aux comptables de France par les trésoriers coloniaux.....	268,116 11	
Application aux comptes de divers services métropolitains de payements effectués dans les colonies et annulations de recettes qui y ont été précédemment appliquées.....	51,765 54	
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1850.....	78,164 37	
Application au compte du service colonial du montant d'ordonnances de régularisation délivrées à son profit par divers ministères.....	5,823 12	
Recette pour annulation de la dépense faite provisoirement en 1851, à titre de virements de comptes, des payements effectués par les trésoriers des colonies sur le service colonial de l'exercice 1850.....	10,673 34	
Recette des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1851 et 1853 pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices.....	15,866,576 09	
A REPORTER.....	18,940,580 32	2,900,233 94

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT	18,940,580f 32c	2,900,233f 94c
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif, pour l'exercice 1850, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de recette de	303,541 55	
TOTAL de la recette de l'année 1852	19,244,121 87	19,244,121 87
		22,144,355 81

Les opérations de dépense également constatées pendant l'année 1852 sont celles qui suivent :

Payements effectués par les comptables de France pour le service des colonies	6,086,691f 03c
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'exercice 1852 pour assurer d'avance le service de l'exercice 1853	10,616,928 76
Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1851	63,086 09
Application au budget des recettes de 1852 du produit probable de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion	1 000,000 00
Application aux comptes de divers services métropolitains de recettes effectuées dans les colonies	149,493 11
Transport aux produits divers du budget de recettes faites dans les colonies pour le compte du Trésor	628,828 45
Dépense, pour annulation du crédit donné provisoirement en 1851, par virements de comptes, aux trésoriers coloniaux pour les payements faits par eux sur le service colonial de l'exercice 1850.	10,673 34
Réduction au profit du budget de 1851, du prélèvement qui a été opéré sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après)	1,059,945 65
	19,615,646 43
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour le service colonial de l'exercice 1850, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de dépense de	303,541 55
TOTAL des dépenses de l'année 1852	19,919,187 98
	19,919,187 98

Ces diverses opérations constatées en recette et en dépense ont finalement déterminé, au 31 décembre 1852, un excédant de recette dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 385). 2,225,167 83

Note sur le Compte du Service Colonial.

Compte définitif de l'exercice 1850.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé au Corps législatif de statuer, pour l'exercice 1850, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1851, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1850, pour une somme de..		5,436,900f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		227,603 06
et portée ainsi à.....		5,664,503 06
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	8,355,073f 72c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	5,687,600 08	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de	2,667,473 64	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		23,097 02
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1850 demeurent fixées à.....		5,687,600 08
Les dépenses du service colonial ont été arrêtées, par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1850, à la somme de.....		19,707,454f 15c
Laquelle doit s'augmenter du montant des payements effectués à titre d'exercices clos, ci.....		19.439 90
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1850 se sont donc élevées (voir le tableau, page 574) à.....		19,726,894 05
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		227,603 06
		19,954,497 11
Mais d'un autre côté, il convient d'en déduire le résultat des modifications apportées législativement aux crédits primitifs. (Voir page 574.).....		426,076 09
TOTAL.....		19,528,421 02
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	18,949,325f 41c	
Les payements effectués sont de.....	18,898,208 58	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, est de.....	51,116 83	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	579,095 61	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	51,116 83	
ENSEMBLE.....	630,212 44	630,212 44
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1850 ont été fixées à.....		18,898,208 58

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de..... 18,898,208f 58c

Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de..... 5,687,600 08

L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1850 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de..... 13,210,608 50

La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1850 (article 6) était de..... 14,270,554 15

Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 572),

1° Les recettes du service général des colonies ont présenté, sur les évaluations primitives, une plus-value de..... 23,097f 02c

2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 244,577 fr. 16 cent.; sur le service général des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 289,867 fr. 27 cent.; sur les approvisionnements des colonies pour 26,260 fr. 75 cent.; sur les travaux extraordinaires à la Réunion, pour 18,365 fr. 33 cent.; sur les indemnités aux colons, pour 24 fr. 78 cent., et enfin sur les dépenses des exercices périmés pour 0 fr. 32 cent.; en outre, le décret du 21 octobre 1851 a prononcé sur les indemnités aux colons une annulation de crédit de 426,076 fr. 09 cent. Ces sommes, formant ensemble celle de 1,005,171 fr. 70 cent., se sont trouvées atténuées de 19,439 fr. 90 cent. pour dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de. 985,731 80

1,008,828 82

3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour..... 51,116 83

Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 1,059,945 65 fr. cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, et, par l'article 10 du projet de la loi de règlement des comptes de 1851, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1851, ci..... 1,059,945 65 1,059,945 65

Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à..... 13,210,608 50

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1851.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1851, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1852, sont celles qui suivent :

Crédits ouverts par la loi des dépenses	17,902,600f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales	784,234 12
ENSEMBLE	18,686,834 12
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,477,300 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources du service colonial (voir le tableau, page 576)	13,209,534 12

Tableau provisoire de l'exercice 1852.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1852 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	21,356,789f 00c
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de	5,644,900 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1852, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice est de (voir le tableau, page 577)	15,711,889 00

Tableau provisoire de l'exercice 1853.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte ; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1852, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1853. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	21,362,200f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,921,700 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1853 (voir le tableau, page 578)	15,440,500 00

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1852.

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1852.

Recette, par application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1851 et 1852, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
EXERCICE 1851.						
Martinique	900f 00c	"	755,239f 01c	65,232f 84c	821,371f 85c	
Guadeloupe	"	"	747,090 82	58,146 74	805,237 56	
Guyane française	"	210f 00c	201,798 57	26,906 50	228,915 07	
Ile de la Réunion	"	"	740,262 82	60,140 45	800,403 27	
EXERCICE 1852.						
Martinique	"	"	1,487 62	"	1,487 62	
Guadeloupe	"	"	1,689 32	"	1,689 32	
Guyane française	"	"	"	"	"	
Ile de la Réunion	"	"	357 06	"	357 06	
	900 00	210 00	2,447,925 22	210,426 53	2,659,461 75	2,659,461f 75c

Envois de fonds faits par les trésoriers des colonies aux comptables de France :

	CAISSIER payeur central.	RECEVEURS généraux.	TOTAL.	
Martinique	25,908f 14c	10,798f 51c	36,706f 65c	
Guadeloupe	3,727 13	643 58	4,370 71	
Guyane française	4,402 25	175 03	4,577 28	
Ile de la Réunion	222,461 47	"	222,461 47	
	256,498 99	11,617 12	268,116 11	268,116 11

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1850, par suite de réimputation desdits payements à d'autres chapitres et à d'autres exercices :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	30,372f 89c	
——— (Matériel.)	22 54	
Dépenses du service général des colonies	206 00	
Approvisionnements des colonies	26,260 75	74,982 71
Dépenses du service local des colonies	60 00	
Indemnités pour affranchissement des esclaves	18,060 53	

Recette pour réduction de payements faits en France sur le service colonial de l'exercice 1850, par suite de réimputation à un chapitre spécial des payements faits pour rappels de dépenses payables sur revues antérieures à cet exercice.

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel)	2,245f 54c	
Dépenses du service général des colonies	936 12	3,181 66

Recette, pour annulation de la dépense constatée en 1851 à titre provisoire, par virements de comptes, du montant de payements effectués pour le service colonial de l'exercice 1850 et retracés dans les comptes des trésoriers coloniaux.

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	688f 40c	
Dépenses du service général des colonies	1,513 33	
Dépenses des exercices clos	8,471 61	10,673 34

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux :

Martinique	13,062f 30c	
Guadeloupe	10,529 52	
Guyane française	2,177 89	
Ile de la Réunion	3,381 44	29,151 15

Recette au service local des colonies ci-après du montant de recouvrements de différentes natures effectués, en 1851, par les trésoriers coloniaux et indûment appliqués au chapitre des produits divers du budget.

Martinique	2,834f 72c	
Ile de la Réunion	1,173 98	4,008 70

Recette pour application au crédit du trésorier de la Guadeloupe du montant d'un cautionnement dont il a effectué le remboursement au titulaire 3,500 00

A REPORTER 3,053,075 42

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1852.

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.	
Dépenses des services militaires aux colonies. Personnel	"	A déd. 94,950f 27c	879,002f 58c	502,180f 15c	
Dépenses des services militaires aux colonies. Matériel	14,921f 10c	33,297 64	65,322 12	100,000 00	
Dépenses du service général des colonies	"	177,569 90	433,991 28	532 24	
Approvisionnement des colonies françaises	"	"	"	"	
Dépenses du service local des colonies	206 00	130,013 25	87,785 53	60 50	
Travaux et secours à la Réunion	"	346 50	"	"	
Secours extraordinaires aux colons de la Martinique	"	"	"	"	
Établissement pénitentiaire à la Guyane	"	"	1,267,601 59	1,571 64	
Subvention à divers établissements coloniaux	"	495,100 00	667,360 00	800,000 00	
Assainissement de Sainte-Marie de Madagascar	"	2,759 98	"	"	
Dépenses des établissements français de l'Océanie	"	70,000 00	77,400 00	300,000 00	
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves	"	18,461 64	"	"	
Dépenses des exercices clos	"	111 50	34,864 50	"	
——— périmés	"	18,000 00	"	"	
Rappels de dépenses payables sur revues	3,181 66	"	"	"	
	18,308 76	850,710 14	3,513,327 60	1,704,344 53	6,086,691f 03c

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, SAVOIR :

	CAISSIER PAYEUR central.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.	
Martinique	16,381f 33c	3,160,004f 88c	"	3,176,386f 21c	
Guadeloupe	13,734 44	3,214,900 00	50 00	3,228,084 44	
Guyane française	972 45	3,053,375 65	"	3,054,348 10	
Ile de la Réunion	12,867 20	1,117,600 00	27,042 81	1,157,510 01	
	43,955 42	10,545,880 53	27,092 81	10,616,928 76	10,616,928 76

Constatation de la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1851 . . . . . 63,086 09

Transport au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :

Martinique	28,012f 65c	
Guadeloupe	1,896 63	
Guyane française	198 70	30,433 37
Ile de la Réunion	325 39	

Transport au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant les années 1850 et 1851.

Martinique	30,144f 51c	
Guadeloupe	33,820 65	
Guyane française	4,293 83	85,384 18
Ile de la Réunion	17,125 19	

Transport aux produits divers du budget du montant des recettes faites aux colonies pour le compte du trésor, pendant les années 1850 et 1851 . . . . . 628,828 45

Reprise au service local des colonies ci-après du montant de reversements effectués dans les caisses des trésoriers coloniaux en atténuation des dépenses du service colonial de l'exercice 1851.

Martinique	1,012f 60c	
Ile de la Réunion	2,162 96	3,175 56

A REPORTER 17,514,527 44

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1852.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1852.

REPORT		3,053,075f 42c
Recette, pour transport au débit de la caisse des dépôts et consignations, des payements d'arrérages de pensions effectués dans les colonies ci-après, pour le compte de la caisse des retraites du ministère des finances :		
Martinique	9,646f 23c	15,105 69
Guadeloupe	4,781 00	
Ile de la Réunion	678 46	
Application, au crédit des trésoriers des colonies ci-après, du montant d'ordonnances de remboursement et de régularisation délivrées à leur profit par divers ministères :		
Martinique	3,115f 75c	5,823 12
Guadeloupe	1,021 53	
Guyane française	1,454 98	
Ile de la Réunion	230 86	
Augmentation du prélèvement provisoire de 12,425,300 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1851 (voir page 566 du compte des finances de 1851) : cette augmentation, qui s'élève à 426,076f 09c, résulte de nouveaux crédits accordés par décret du 21 octobre 1851		426,076 09
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1854 (voir le tableau page 578)		15,440,500 00
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1850, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :		18,940,580 32

	COLONIES.				TOTAL.
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane française.	Ile de la Réunion.	
Recettes	//	//	//	502,537f 55c	502,537f 55c
Annulation de recettes	2,834f 72c	42,183f 54c	//	153,977 74	198,996 00
RESTE en augmentation de recettes (*à ajouter*)					303,541 55

MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1852	19,244,121 87

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1852.

REPORT		17,514,527f 44c
Dépenses pour application au débit du compte des trésoriers des colonies ci-après du montant de divers cautionnements versés dans leur caisse pendant l'année 1849.		
Martinique	20,000f 00c	30,500 00
Guadeloupe	10,500 00	
Annulation de l'imputation provisoire faite en 1851, à titre de virements de comptes, des payements effectués par les trésoriers coloniaux pour le service colonial de l'exercice 1850 et compris parmi les opérations de ces comptables		10,673 34
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1852, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion		1,000,000 00
Application aux ressources du budget de 1851, de la somme dont s'est trouvé réduit en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement au crédit de ce service pour 14,270,554 fr. 15 cent., a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1850 à 13,210,608 fr. 50 cent. Différence en moins		1,059,945 65
ENSEMBLE		19,615,646 43
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1850, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :		

	COLONIES.				TOTAL.
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane française.	Ile de la Réunion.	
Payements	13,438f 11c	23,179f 93c	30,419f 88c	364,937f 31c	431,975f 23c
Annulation de payements	30,374 32	42,183 54	39,498 32	16,377 50	128,433 68
RESTE en augmentation de payements (*à ajouter*)					303,541 55

MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1852	19,919,187 98

Situation au 1er janvier 1853.

EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1852 (voir le compte général des finances de 1851, page 560)		2,900,233f 94c
Opérations de l'année 1852... Recettes	19,244 121f 87c	
Opérations de l'année 1852... Dépenses	19,919,187 98	
EXCÉDANT de dépense pendant l'année 1852	675,065 11	675,066 11
EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1853 (voir la situation générale des finances (page 385)		2,225,167 83

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1850.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1850.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1850.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1850.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. — Recettes du service général	Martinique	533,800f 00c	"	"	533,800f 00c	411,376f 05c	411,376f 05c	"	122,423f 95c	"	411,376f 05c
	Guadeloupe	529,500 00	"	"	529,500 00	382,937 57	382,937 57	"	146,562 43	"	382,937 57
	Guyane française	81,300 00	"	"	81,300 00	104,627 97	104,627 97	"	"	23,327f 97c	104,627 97
	Ile de la Réunion	627,300 00	"	"	627,300 00	945,538 38	896,055 43	49,482f 95c	"	268,755 43	896,055 43
Recettes du service local	Martinique	1,215,300 00	176,278f 49c	"	1,391,578 49	2,519,858 69	1,391,578 49	1,128,280 20	"	"	1,391,578 49
	Guadeloupe	1,120,000 00	"	331,742f 29c	788,257 71	1,509,365 25	788,257 71	721,107 54	"	"	788,257 71
	Guyane française	156,100 00	12,821 78	"	168,921 78	315,979 84	168,921 78	147,058 06	"	"	168,921 78
	Ile de la Réunion	1,173,600 00	370,245 08	"	1,543,845 08	2,165,389 97	1,543,845 08	621,544 89	"	"	1,543,845 08
TOTAL		5,436,900 00	559,345 35	331,742 29	5,664,503 06	8,355,073 72	5,687,600 08	2,667,473 64	268,986 38	292,083 40	5,687,600 08
			227,603f 06c						23,097f 02c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 6 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1850. (A)											13,210,608 50
											18,898,208 58

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 6 de la loi des comptes de 1850, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de..... 14,270,554f 15c

En règlement définitif d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 1,059,945 fr. 65 cent. pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés	244,577f 16c	287,540f 28c
Dépenses restées à payer	42,963 12	

Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Recettes réalisées en excédant des prévisions	23,097 02	316,360 10
Crédits non consommés	289,867 27	
Dépenses restées à payer	3,395 81	

Approvisionnements des colonies.

Crédits non consommés		26,260 75

Travaux extraordinaires à la Réunion.

Crédits non consommés	18,365 33	21,065 33
Dépenses restées à payer	2,700 00	

Secours extraordinaires aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe.

Dépenses restées à payer		1,971 10

Indemnités aux colons.

Crédits non consommés	24 78	426,187 67
Dépenses restées à payer	86 80	
Annulation de crédit par suite du décret du 21 octobre 1851	426,076 09	

Dépenses des exercices périmés.

Crédits non consommés		0 32
		1,079,385 55

A DÉDUIRE : *Dépenses d'exercices clos.*

Payements faits, à la charge du budget de 1850, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices	19,439 90	1,059,945 65
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds du budget de 1850 demeure, en conséquence, fixé à		13,210,608 50

La somme ci-dessus de 1,059,945 fr. 65 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1851, en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1850.

Chapitres spéciaux.	Nature des dépenses.		SITUATION DES DÉPENSES. — Dépenses qui étaient à régler. Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1850.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). A ajouter.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). A déduire.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1850.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	Payements effectués.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.	Règlement des dépenses. Crédits annulés. Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1850.
1	Dépenses des services militaires.	Personnel	5,591,500f 00c	"	52,933f 65c	"	"	5,538,566f 35c	5,352,518f 00c	5,322,472f 01c	30,045f 99c	186,048f 35c	30,045f 99c	5,322,472f 01c
2		Matériel	920,000 00	"	"	"	"	920,000 00	861,471 19	848,554 06	12,917 13	58,528 81	12,917 13	848,554 06
3	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Martinique	1,666,470 00	"	133 33	"	"	1,666,336 67	1,482,594 03	1,481,773 43	820 60	183,742 64	820 60	1,481,773 43
		Guadeloupe	1,747,200 00	"	152 78	"	"	1,747,047 22	1,709,623 30	1,709,120 82	502 48	37,423 92	502 48	1,709,120 82
		Guyane française	688,400 00	"	"	"	"	688,400 00	661,473 14	660,422 40	1,050 74	26,926 86	1,050 74	660,422 40
		Ile de la Réunion	1,386,600 00	"	170 01	"	"	1,386,429 99	1,348,932 76	1,348,932 76	"	37,497 23	"	1,348,932 76
		Services communs	91,600 00	"	480 00	"	"	91,120 00	86,843 38	85,821 39	1,021 99	4,276 62	1,021 99	85,821 39
3 *bis.*	Approvisionnements des colonies. — St-Pierre et Miquelon		33,555 25	"	"	"	"	33,555 25	7,294 50	7,294 50	"	26,260 75	"	7,294 50
4	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,427,500 00	"	"	176,278f 49c	"	1,603,778 49	1,500,276 32	1,500,276 32	"	(B) "	"	1,500,276 32
		Guadeloupe	1,297,898 00	50,016f 02c	"	"	331,742f 29c	1,016,171 73	1,259,372 28	1,259,372 28	"			1,259,372 28
		Guyane française	620,700 00	"	"	12,821 78	"	633,521 78	559,434 40	559,434 40	"			559,434 40
		Ile de la Réunion	1,239,211 00	"	"	370,245 08	"	1,609,456 08	1,543,845 08	1,543,845 08	"			1,543,845 08
4 *bis.*	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion.		179,330 00	"	"	"	"	179,330 00	160,964 67	158,264 67	2,700 00	18,365 33	2,700 00	158,264 67
4 *ter.*	Secours extraordinaires aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe		200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	200,000 00	198,028 90	1,971 10	"	1,971 10	198,028 90
5	Subvention à divers établissements coloniaux	Sénégal et dépendances	343,018 00	"	"	"	"	343,018 00	343,018 00	343,018 00	"	"	"	343,018 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	208,000 00	"	"	"	"	208,000 00	208,000 00	208,000 00	"	"	"	208,000 00
		Saint-Pierre et Miquelon	235,500 00	"	"	"	"	235,500 00	235,500 00	235,500 00	"	"	"	235,500 00
		Mayotte et dépendances	288,900 00	"	"	"	"	288,900 00	288,900 00	288,900 00	"	"	"	288,900 00
6	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie		568,000 00	"	"	"	"	568,000 00	568,000 00	568,000 00	"	"	"	568,000 00
6 *bis.*	Indemnités aux colons		972,601 90	"	426,076 09	"	"	546,525 81	546,501 03	546,414 23	86 80	24 78	86 80	546,414 23
8	Dépenses des exercices périmés		1,470 00	"	"	"	"	1,470 00	1,469 68	1,469 68	"	0 32	"	1,469 68
			19,707,454 15	50,016 02	479,945 86	559,345 35	331,742 29	19,505,127 37	18,926,031 76	18,874,914 93	51,116 83	579,095 61	51,116 83	18,874,914 93
7	Dépenses des exercices clos		19,439 90	"	"	"	"	19,439 90	19,439 90	19,439 90	"	"	"	19,439 90
9	Dépenses sur revues antérieures à 1850		"	3,853 75	"	"	"	3,853 75	3,853 75	3,853 75	"	"	"	3,853 75
			19,726,894 05	53,869 77	479,945 86	559,345 35	331,742 29	19,528,421 02	18,949,325 41	18,898,208 58	51,116 83	579,095 61	51,116 83	18,898,208 58
				426,076f 09c		227,603f 06c						630,212f 44c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces modifications sont les suivantes :

1° Dépenses payables sur revues antérieures à l'année 1850, retirées des chapitres qui en avaient reçu primitivement l'imputation et transportées à un chapitre spécial (3,853 fr. 75 cent.), ci ..... Mémoire

2° Dépenses transportées des services militaires. — Personnel, au service local de la Guadeloupe, en exécution du décret du 15 janvier 1853 (50,016 fr. 02 cent.) ..... Mémoire

3° Indemnités aux colons. — Annulation de crédits résultant du décret du 21 octobre 1852 ..... 426,076f 09c

(B) Excédant de crédits :

Martinique	103,502 17
Guyane française	74,087 38
Réunion	65,611 00
	243,200 55

Insuffisance de crédits :

Guadeloupe	243,200 55

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes 18,898,208f 58c

Dépenses 18,898,208 58

TABLEAU des Recettes et des Dépenses du service colonial de l'Exercice 1851, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1852.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	380,500f 00c	1,755,600f 00c	5,477,300f 00c
		Guadeloupe	529,500 00		
		Guyane française	761,800 00		
		Ile de la Réunion	83,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,352,800 00	3,721,700 00	
		Guadeloupe	1,025,900 00		
		Guyane française	1,215,400 00		
		Ile de la Réunion	127,600 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,423,500 00	13,209,534 12
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,226,500f 00c	3,752,500 00	
		Guadeloupe	1,254,800 00		
		Guyane française	610,900 00		
		Ile de la Réunion	568,700 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
Service local		Martinique	"	677,200 00	
		Guadeloupe	136,500 00		
		Guyane française	51,100 00		
		Ile de la Réunion	489,600 00		
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion				85,000 00	
Secours extraordinaires aux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe				1,125,100 00	
Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar				58,322 00	
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie				570,000 00	
Indemnités aux colons				489,076 09	
Dépenses des exercices périmés				28,836 03	
TOTAL DES RECETTES					18,686,834 12

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,560,500f 00c	6,423,500f 00c
		Matériel		863,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,607,000f 00c	5,508,100 00	9,992,000 00
		Guadeloupe	1,784,300 00		
		Guyane française	1,372,700 00		
		Ile de la Réunion	652,500 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,352,800 00	4,398,900 00	
		Guadeloupe	1,162,400 00		
		Guyane française	1,266,500 00		
		Ile de la Réunion	617,200 00		
	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion			85,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal		435,000 00	1,125,100 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		178,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		276,600 00	
Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar					58,322 00
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					570,000 00
Indemnités aux colons					489,076 09
Dépenses des exercices périmés					28,836 03
TOTAL DES DÉPENSES					18,686,834 12

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1852.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	380,500f 00c	1,648,900f 00c	5,644,900f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	767,400 00		
		Guyane française	95,900 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,390,400 00	3,996,000 00	
		Guadeloupe	1,177,500 00		
		Ile de la Réunion	1,262,000 00		
		Guyane française	166,100 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies.		(Personnel.)	5,950,975 00	6,703,575 00	15,711,889 00
		(Matériel.)	752,600 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,491,500 00	4,353,600 00	
		Guadeloupe	1,515,700 00		
		Ile de la Réunion	713,000 00		
		Guyane française	554,700 00		
		Service commun aux quatre colonies	78,700 00		
Service local		Guadeloupe	100,000 00	546,776 00	
		Guyane française	446,776 00		
Travaux extraordinaires à la Réunion				85,000 00	
Formation d'un établissement à la Guyane française				2,228,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,267,360 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				527,400 00	
Dépenses des exercices périmés				178 00	
Total des Recettes					21,356,789 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,950,975f 00c	6,703,575f 00c
		Matériel		752,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,872,000f 00c	6,002,500 00	10,545,276 00
		Guadeloupe	1,920,800 00		
		Ile de la Réunion	1,480,400 00		
		Guyane française	650,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	78,700 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,390,400 00	4,542,776 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,262,000 00		
		Guyane française	612,876 00		
Travaux extraordinaires à la Réunion					85,000 00
Formation d'un établissement à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		485,900 00	1,267,360 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		178,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		97,960 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					527,400 00
Dépenses des exercices périmés					178 00
Total des dépenses					21,356,789 00

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1853.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	400,700f 00c	1,720,000f 00c	5,921,700f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	823,400 00		
		Guyane française	90,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,472,100 00	4,201,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	162,600 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies.		(Personnel.)	5,707,900 00	6,719,200 00	15,440,500 00
		(Matériel.)	1,011,300 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,386,500f 00c	4,121,500 00	
		Guadeloupe	1,461,000 00		
		Ile de la Réunion	638,600 00		
		Guyane française	555,400 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
Service local		Guyane française		447,000 00	
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française				2,228,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,397,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				527,400 00	
TOTAL DES RECETTES					21,362,200 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,707,900f 00c	6,719,200f 00c
		Matériel		1,011,300 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,787,200f 00c	5,841,500 00	10,490,200 00
		Guadeloupe	1,866,100 00		
		Ile de la Réunion	1,462,000 00		
		Guyane française	646,200 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,472,100 00	4,648,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	609,600 00		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		439,000 00	1,397,400 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		354,900 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		98,000 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					527,400 00
TOTAL DES DÉPENSES					21,362,200 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1852.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1852, par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1852 et 1851 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1853. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1852, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	19,992,748f 95c	73,284,094f 93c	"	53,291,345f 98c
Service municipal	5,491,122 76	5,265,440 88	225,681f 88c	"
Services spéciaux	450,925 97	228,845 48	222,080 49	"
Service de trésorerie	29,264,502 38	31,354,716 34	"	2,090,213 96
Mouvements de fonds	51,895,873 95	2,479,741 76	49,416,132 19	"
Diminution des en-caisse	5,517,665 38	"	5,517,665 38	"
	112,612,839 39	112,612,839 39	55,381,559 94	55,381,559 94

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

			EXCÉDANTS	
			DE RECETTES.	DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		15,436,694f 54c		
Recettes sur produits universitaires		564 00		
Recettes provenant des services ministériels		4,555,490 41		
ENSEMBLE		19,992,748 95		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la justice, de l'instruction publique et des cultes, des travaux publics, de la guerre, de la marine et des finances		73,284,094 93		
		53,291,345 98	"	53,291,345f 98c
Service municipal de l'Algérie :				
Recettes		5,491,122 76		
Dépenses		5,265,440 88		
		225,681 88	225,681f 88c	"
Services spéciaux :				
Recettes		450,925 97		
Dépenses		228,845 48		
		222,080 49	222,080 49	"
Opérations de trésorerie :				
Recettes		29,264,502 38		
Dépenses		31,354,716 34		
		2,090,213 96	"	2,090,213 96
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du Trésor sur lui-même		24,900,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		15,040,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du Trésor		2,337,746 52		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		"		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		9,618,127 43		
		51,895,873 95		
A DÉDUIRE :				
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du Trésor à Paris	1,464,223f 59c			
Envois de fonds aux payeurs de France	788,560 17	2,479,741 76		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1851 et parvenus en 1852	226,958 00			
		49,416,132 19	49,416,132 19	"
			49,863,894 56	55,381,559 94
EXCÉDANT des payements sur les recettes			5,517,665f 38c	

Cet excédant de payements représente la diminution que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1852.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1852, à	25,486,612f 96c
Tandis qu'au 1er janvier 1853 ils ne montaient qu'à	19,968,947 58
DIFFÉRENCE pareille	5,517,665 38

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1852 par les Comptables du Trésor en Algérie.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1852 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		7,106f 13c	156,710f 31c	25,486,612f 99c
——— des douanes		21,106 45		
——— des contributions diverses		128,497 73		
Trésoriers payeurs en Algérie			25,329,902 65	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.		
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	54,483f 78c	2,318,376f 00		
Produit des forêts	1,967 90	21,476 70		
Droit de douanes, de navigation et recettes accessoires	81,562 98	1,963,702 96		
Contributions diverses	2,619,945 29	7,461,600 24		
Produits des postes	"	564,698 18		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	232,464 99	116,415 52		
	2,990,424 94	12,446,269 60		
PRODUITS UNIVERSITAIRES.				
Droits divers	"	564 60		
PRODUITS DIVERS.				
Recettes provenant des services ministériels	9,936 82	4,545,553 59		
	3,000,361 76	16,992,387 19	19,992,748 95	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes — de l'exercice 1851		96,583f 88c	5,491,122 76
Recettes — de l'exercice 1852		5,394,538 88	

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor		197,061 30	450,925 97
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		253,864 67	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	2,882,390f 00c	7,348,995 40	
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	2,810,393 79		
Traites et mandats — ——— sur leurs collègues	889,027 65		
Traites et mandats — ——— sur les receveurs généraux	767,155 26		
Traites et mandats — ——— sur le payeur principal de l'armée d'Italie	28 70		
Divers services publics		3,791,277 21	29,264,502 38
Divers L/C de fonds à leur rembourser		131,113 49	
——— avec les receveurs des revenus indirects		14,940,953 91	
Fonds particuliers des comptables des finances		443 32	
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances		1,998,647 97	
Avances pour divers services		1,053,071 08	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor :			
En traites du caissier du Trésor sur lui-même	24,000,000f 00c	42,277,746 52	
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	15,040,000 00		
En pièces de dépenses	2,337,746 52		
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		"	
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		9,618,127 43	
——— de leurs collègues	5,505,345 96	24,038,931 18	80,050,475 84
——— des receveurs de l'enregistrement	2,898,661 18		
——— des receveurs des douanes	4,321,248 87		
——— des receveurs des contributions diverses	11,913,675 17		
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	37,400 00	166,515 16	
——— des contributions diverses	129,115 16		
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	127,396 50	3,349,155 55	
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	55,634 15		
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	3,166,124 90		
TOTAL des recettes de l'année			135,249,775 90
TOTAL GÉNÉRAL			160,736,388 89

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	1851.	1852.	1853.	
Dette publique	92,982f 28c	248,730f 02c	"	
Services généraux des ministères	6,316,615 28	64,400,441 09	725,579f 94c	
Frais de régie	22,543 85	1,396,071 01	"	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	1,275 69	79,855 77	"	
	6,433,417 10	66,125,097 89	725,579 94	73,284,094f 93c

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses — de l'exercice 1851		1,304,467 19	5,265,440 88
Dépenses — de l'exercice 1852		3,960,973 69	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor		56,577 31	228,845 48
——— de fractions de rentes non inscriptibles au grand-livre de la dette publique		1,535 12	
Répartition du produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie		170,733 05	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	2,925,264f 21c	6,373,148 30	
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	2,733,537 46		
Traites et mandats — ——— entre eux	713,887 56		
Traites et mandats — du payeur principal de l'armée d'Italie	459 07		
Divers services publics		5,485,172 72	31,354,716 34
Divers. L/C de fonds à rembourser		"	
Correspondants du Trésor. Versements pour le compte du Trésor à la caisse des dépôts et consignations		1,330,896 62	
Divers. L/C avec les receveurs des revenus indirects		15,060,661 38	
Fonds particuliers des comptables des finances		1,849 61	
Correspondants des payeurs et autres comptables		1,784,117 55	
Avances pour divers services		1,316,948 42	
Débets de comptables		1,921 74	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du Trésor à Paris		1,464,223 59	30,634,343 65
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France		788,560 17	
——— à leurs collègues		5,683,321 27	
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines	37,400 00	166,898 41	
——— aux receveurs des contributions diverses	129,115 16		
——— aux receveurs généraux	383 25		
Fonds envoyés au trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	3,000 00	16,237,474 04	
——— par les receveurs des douanes	4,320,798 87		
——— par les receveurs des contributions diverses	11,913,675 17		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues	3,022,741 10	6,293,866 17	
——— des douanes par leurs collègues	105,000 17		
——— des contributions diverses par leurs collègues	3,166,124 90		
TOTAL des dépenses de l'année			140,767,441 28
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1853 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		8,584 17	115,507 42
——— des douanes		21,971 26	
——— des contributions diverses		84,951 99	
Trésoriers payeurs en Algérie			19,853,440 16
TOTAL GÉNÉRAL			160,736,388 86

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1852.

Solde en caisse au 1er janvier 1853					7,106f 13c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 592.)

Exercice 1851	Enregistrement, greffe, hypothèques	191f 30c	56,451f 68c	2,396,304f 38c
	Timbre	"		
	Amendes de toute nature	984 15		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobiliers	42,417 56		
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	139 72		
	Produits des forêts	1,967 90		
	——— divers	10,751 05		
Exercice 1852	Enregistrement, greffe, hypothèques	604,869 78	2,339,852 70	
	Timbre	496,323 72		
	Amendes de toute nature	21,448 79		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	800,899 38		
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	341,685 13		
	Produits des forêts	21,476 70		
	——— divers	53,149 20		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 600.)

Recettes de l'exercice 1851	41,259 19	437,945 20	
Recettes de l'exercice 1852	396,686 10		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires des conservateurs des hypothèques.)	2,050 65	121,240 29	
	Fonds reçus pour le compte de divers	119,189 64		
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse			430 01	
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	221 98	118,606 34	
	——— des géomètres	226 74		
	Frais de justice criminelle	47,662 50		
	—— de justice militaire	34,257 50		
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	14,095 22		
	—— d'adjudications diverses	102 08		
	—— de vente de mobiliers appartenant à l'État	9,092 45		
	—— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	372 78		
	—— de transport de papiers timbrés et impressions	512 50		
	Dépenses diverses du service des forêts	66 80		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	4,346 65		
	Frais urgents pour successions vacantes	446 57		
	Frais urgents pour déclarations de faillites	356 50		
	Honor. aux traduct. et experts employés en exécution de l'ordonn. du 21 juillet 1846	55 50		
	Frais de fourrière	56 60		
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	917 00		
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	5,348 95		
	Avances de diverses natures	468 02		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	37,400 00	164,796 50	
	——— reçus de leurs collègues	3,000 00		
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	124,396 50		
Total des recettes de l'année			3,239,322 81	3,239,322 81
Total général				3,246,428 94

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor. — Fonds remboursés à divers			123,871f 89c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			462 93
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	"	87,765 05
	Indemnités allouées aux géomètres pour travaux topographiques	343f 42c	
	Frais de justice criminelle	26,691 35	
	—— de justice militaire	30,275 25	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	13,677 26	
	—— d'adjudications diverses	36 95	
	—— de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	8,071 95	
	—— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	534 05	
	Dépenses diverses du service des forêts	62 70	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	4,550 31	
	Frais urgents pour successions vacantes	34 41	
	—— urgents pour déclarations de faillites	215 00	
	Honoraires aux traducteurs et experts employés en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846	122 10	
	Frais de fourrière	64 15	
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	808 00	
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	1,696 52	
	Avances de diverses natures	581 63	
Débets de comptables			3 80
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	3,000 00	3,025,741 10
	——— à leurs collègues	124,396 50	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	2,898,344 60	
Total des dépenses de l'année			3,237,844 77
Solde en caisse au 1er janvier 1853			8,584 17
Total général			3,246,428 94

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1852.

Solde en caisse au 1er janvier 1852 ..... 21,106f 45c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement pages 592 et 594.)

Exercice 1851	Droits de navigation	10,400f 00c	81,562f 98c	2,045,265f 94c
	Recettes accessoires	71,162 98		
	Amendes et confiscations	"		
Exercice 1852	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,375,719 62	1,963,702 96	
	—— de navigation	335,369 63		
	Recettes accessoires	213,129 97		
	Amendes et confiscations	34,348 60		
	Taxes de plombage et d'estampillage	5,135 14		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 600.)

Recettes de l'exercice 1851	"	2,985,339 91
Recettes de l'exercice 1852	2,985,339 91	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers.	Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses		"	
Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisses des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites	Exercice 1851	"	39,818 65
		Exercice 1852	39,818 65	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades		43,997 20	1,950,276 73
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		75 00	
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations		1 65	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements		1,249,279 25	
	Recouvrements pour des tiers		492 85	
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer		656,430 78	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc		390,737 46	605,363 98
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des trésoriers payeurs		4,679 82	
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades		2,884 87	
	—— pour frais de saisies et de préemptions		6,618 30	
	—— pour parts de saisies		3,837 11	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux		9,887 63	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations		181,692 44	
	Loyer d'immeubles affectés au service		312 50	
	Avances diverses		4,713 85	
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des receveurs des douanes		"	55,634 15
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes		45,796 95	
	—— avec les receveurs des douanes de l'intérieur de la France		9,837 20	
	Total des recettes de l'année		7,681,699 36	7,681,699 36
	Total général			7,702,805 81

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 595.)

Exercice 1851	Ministère des finances	22,538f 75c	685,307f 76c
Exercice 1852	Ministère des finances	662,769 01	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers.	Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse		1,188 55
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	54,677 72	1,944,475 38
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	75 00	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	5 78	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,240,966 10	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	488 55	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	648,262 23	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	390,208 17	622,145 88
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	4,890 82	
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	2,884 87	
	—— pour frais de saisies et de préemptions	27,322 29	
	—— pour parts de saisies	3,837 11	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	14,139 75	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	177,856 27	
	Loyers d'immeubles affectés au service	"	
	Avances diverses	1,006 60	
Débets de comptables			1,917 94
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	4,320,798 87	4,425,799 04
	—— à leurs collègues	"	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	45,796 95	
	—— de l'intérieur de la France	59,203 22	
	Total des dépenses de l'année		7,680,834 55
Solde en caisse au 1er janvier 1853			21,971 26
	Total général		7,702,805 81

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1852.

Solde en caisse au 1er janvier 1852				128,497 70

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 594.)

Exercice 1851	Contributions directes (patentes)	46,420f 84c	2,619,945f 29c	10,081,545f 53c
	Contributions indirectes	47,559 60		
	Contributions arabes	2,518,562 94		
	Produits divers	7,401 91		
Exercice 1852	Contributions directes (patentes)	374,612 01	7,461,600 24	
	Contributions indirectes	676,149 59		
	Contributions arabes	6,051,415 87		
	Produits divers	356,785 02		
	Amendes et confiscations	2,637 75		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 600.)

Recettes de l'exercice 1851	55,324 69	2,067,837 56
Recettes de l'exercice 1852	2,012,512 87	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	173,484 00	12,865,963 18	
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	1,045 50		
	Consignations pour contravention aux droits du Trésor	24,163 97		
	Consignations pour contravention aux arrêtés locaux	40 50		
	Produit brut des contributions arabes à répartir	10,698,495 63		
	Produit brut des amendes arabes à répartir	544,156 37		
	Fonds particuliers reçus de divers	1,424,577 21		
Correspondants des payeurs. — Contribution spéciale pour les chambres de commerce			27,199 04	
Recouvrements et régularisations d'avances			318,801 06	
Fonds particuliers des comptables			1 03	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du trésorier-payeur	129,115 16	3,295,240 06	
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	3,154,679 85		
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	11,445 05		
Total des Recettes de l'année			28,656,587 46	28,656,587 46
Total général				28,785,085 19

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	5,627f 19c	169,524f 00c	12,986,779f 30c
		Application aux frais	13 50		
		Restitutions aux consignataires	163,494 00		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	389 31		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Application aux droits fraudés	76 00	996 50	
		Restitutions aux consignataires	919 00		
		Versements à la caisse des dépôts	1 50		
	Amendes et confiscations.	Service du Trésor... Application aux droits fraudés	1,337 79	8,425 39	
		——— aux frais	415 50		
		——— aux amendes	2,637 75		
		Restitutions aux consignataires	4,034 35		
		Service local ..... Application aux droits fraudés	8 10	40 50	
		——— aux frais	2 40		
		——— aux amendes	30 00		
		Restitutions aux consignataires	"		
	Répartition du produit brut des contributions arabes.	Parts payées aux chefs arabes	890,419 72	10,417,638 71	
		Dixième attribué à la caisse locale et municipale	955,197 90		
		Portion du Trésor	8,572,021 09		
	Répartition du produit brut des amendes arabes.	Parts payées aux chefs arabes	158,060 98	548,832 69	
		Portion du budget local et municipal	390,771 71		
	Payements sur fonds reçus de divers			1,841,321 51	
Correspondants des payeurs. — Versements au trésorier-payeur pour le compte des chambres de commerce					27,514 51
Fonds particuliers des comptables					198 13
Avances à recouvrer et à régulariser					605,841 19
Débets de comptables					"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			11,913,675f 17c	15,079,800 07
	Fonds envoyés par les comptables pour c/ de leurs collègues			11,445 05	
	Application aux droits des recouvrements faits par d'autres comptables			3,154,679 85	
Total des Dépenses de l'année					28,700,133 20
Solde en caisse au 1er janvier 1853					84,951 99
Total général					28,785,085 19

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1852.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1852	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	7,039,805f 37c	10,509,102f 65c	25,329,902f 65c
		chez leurs préposés	3,469,297 28		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	12,546,100 00	14,820,800 00	
		chez leurs préposés	2,274,700 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 594.)

Exercice 1851	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	232,464 99	242,401f 81
	Produits divers	9,936 82	
Exercice 1852	Produits des postes	564,698 18	5,227,231 29
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	116,415 52	
	Produits universitaires	564 00	
	Produits divers	4,545,553 59	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	197,061 30	450,925 97
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	253,864 67	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,882,390f 00c	7,348,995 40	
	des trésoriers sur les préposés	2,810,393 79		
	des trésoriers sur leurs collègues	889,027 65		
	des trésoriers sur les receveurs généraux	767,155 26		
	des trésoriers sur le payeur principal de l'armée d'Italie	28 70		
Divers services publics.	Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine	44,758 90	3,791,277 21	
	Articles d'argent déposés par divers pour être payés à destination	1,181,903 31		
	Recettes pour le C/ de l'agent comptable des établissemts coloniaux	67 28		
	Légion d'honneur S/C courant	66,800 00		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	2,497,747 72		
Divers L/C de fonds à leur rembourser.	Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites.. — Ministère de la justice	22,226 19	89,244 19	
	— des travaux publics	11,015 03		
	— de la guerre	69 58		
	— de la marine	8 63		
	— des finances	55,324 76		
	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations	"		
Divers L/C avec les recevrs des rev. indirts.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	5,507 66	5,524 36	
	Remplacement d'articles d'argent indûment payés	15 00		
	Recettes de dépôts divers. (Service des postes.)	1 70		
Fonds particuliers des trésoriers-payeurs			12 28	89,751,607 20
Correspondts des payeurs et autres comptables des finances.	Recettes pour le compte du service local et municipal	570,000 00	1,971,448 93	
	Placemts de communes constituées par l'ordce du 31 janv. 1848	352,181 83		
	Chambres de commerce L/C courant	27,514 51		
	Ministères L/C de dépôts de soumissionnaires	1,020,466 46		
	Souscription pour le monument de la Casbah	1,213 45		
	Retenues à divers titres	72 68		
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	8,575 00	10,299 70	
	Recouvrement d'avances. (Postes.)	33 35		
	Frais judiciaires remboursés par la caisse des dépôts	1,691 35		
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor à Paris : en traites du caissier du Trésor sur lui-même. 24,900,000f 00c — sur le recevr général des B.-du-Rhône 15,040,000 00 — en pièces de dépenses 2,337,746 52	42,277,746 52	76,534,805 13	
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon	"		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	9,618,127 43		
	— des trésoriers payeurs en Algérie	5,505,345 96		
	— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	2,898,661 18		
	— des receveurs des douanes	4,321,248 87		
	— des receveurs des contributions diverses	11,913,675 17		
		Total des Recettes de l'année		95,672,166 27
		Total général		121,002,068 92

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 593 et 595.)

		EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.	TOTAL.	
Dette consolidée		5,953f 50c	72,368f 00c	"	78,321f 50c	
Intérêts de capitaux de cautionnements		33,239 72	800 43	"	34,040 15	
Rentes viagères		80 00	7,660 00	"	7,740 00	
Pensions		53,709 06	167,901 59	"	221,610 65	
Ministère de la justice		78,307 40	566,720 76	"	645,028 16	
— de l'instruction publique et des cultes	Dépenses de l'instruction publique	24,629 07	132,763 42	"	157,392 49	
	Dépenses des cultes	67,002 28	316,438 63	"	383,440 91	
— des travaux publics		"	91 10	"	91 10	
— de la guerre		6,045,107 72	62,036,670 10	725,579f 94c	68,807,357 76	
— de la marine		73,489 40	765,894 99	"	839,384 39	
— des finances		28,079 41	578,162 39	"	606,241 80	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		5 10	737,001 70	"	737,006 80	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		1,275 69	79,855 77	"	81,131 46	
		6,410,878 35	65,462,328 88	725,579 94	72,598,787 17	72,598,787f 17c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 601.)

Dépenses de l'exercice 1851	1,304,467f 19c	5,265,440f 88c	5,265,440 88
Dépenses de l'exercice 1852	3,960,973 69		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	56,577 31	228,845 48	228,845 48
— de fractions de rentes non inscriptibles au grand-livre de la dette publique	1,535 12		
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	170,733 05		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,925,264 21	6,373,148 30	
	des trésoriers sur les préposés	2,733,537 46		
	des trésoriers entre eux	713,887 56		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	459 07		
Divers services publics	Payements pour le C/ de la caisse des invalides de la marine	44,758 90	5,485,172 72	
	Payements d'articles d'argent. (Postes.)	2,900,266 15		
	Payements pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	67 28		
	Caisse des dépôts et consignations. Son compte courant	2,474,250 54		
	Légion d'honneur. Son compte courant	65,829 85		
Correspondants du Trésor	Versements pour le compte du Trésor à la caisse des dépôts et consignations		1,330,896 62	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	5,504 81	5,534 81	
	Remboursements de dépôts divers. (Service des postes.)	30 00		
Correspondants des payeurs et autres comptables.	Dépenses pour le C/ du service local et municipal	436,000 00	1,756,603 04	23,055,555 23
	Placements des communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	290,453 39		
	Payemts pour le compte de la caisse des dépôts à régulariser ultérieurement	23,497 18		
	Chambres de commerce. Leur compte courant	25,336 27		
	Ministères. Leur compte de dépôts de soumissionnaires	973,061 46		
	Souscription pour le monument de la Casbah	8,182 06		
	Retenues à divers titres	72 68		
Avances pour divers services	Remises de mandats d'articles d'argent restés sans emploi	1,162 40	1,196 30	
	Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)	33 90		
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du Trésor. (Pièces de dépenses.)	1,464,223 59	8,103,003 44	
	— aux payeurs de France	788,560 17		
	— aux receveurs généraux	383 25		
	— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	5,683,321 27		
	— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	37,400 00		
	— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	129,115 16		
		Total des Dépenses de l'année		101,148,628 76
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1853	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	5,788,359 35	8,672,440 16	19,853,440 16
	Numéraire — chez leurs préposés	2,884,080 81		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets — chez les trésoriers payeurs	9,747,900 00	11,181,000 00	
	Traites du caissier du Trésor et autres effets — chez leurs préposés	1,433,100 00		
		Total général		121,002,068 92

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1852.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1851.	Exercice 1852.
		PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.		
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	191f 30c	541,362f 15c
		Greffe	"	51,488 10
		Hypothèques	"	8,793 88
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	3,225 50
	Timbre.	Débité	"	383,846 80
		Extraordinaire et visa	"	70,913 92
		Passe-ports	"	27,748 00
		Permis de ports d'armes	"	13,815 00
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		984 15	21,448 70
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	4,162 91	34,771 88
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	16,616 32	358,593 64
		Rentes foncières	789 14	20,583 80
		Prix de vente de domaines de l'État	20,164 19	167,340 89
		Créances exigibles	200 00	"
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	385 00	174,369 41
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	31,881 15
		Prix de vente d'objets mobiliers	100 00	11,127 23
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	2,231 36
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	"	111 70
		——— de la guerre	139 72	341,205 63
		——— de la marine	"	215 25
		——— des finances	"	152 55
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	610 00	10,789 31
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	33 25
		Menus produits forestiers	1,313 90	8,329 55
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	24 60	1,483 51
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	"	545 70
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	19 40	304 38
		Redevances et produits extraordinaires des mines	"	2,048 72
		Abonnement et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	"	310 00
		Recouvrement de frais de justice	10,292 34	44,924 58
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	199 54	1,559 30
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	49 72
	Produits divers.	Créances de l'État autres que rentes	"	"
		Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	104 78	744 93
		Résultat de vérification de régie	144 39	558 40
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	"	439 70
		Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	10 00	457 40
		Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	"	722 95
		Recettes diverses	"	1,333 35
			56,451 68	2,339,853 70
Douanes	Droits de douanes.	à l'importation	"	1,374,752 41
		à l'exportation	"	967 21
	Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droits de tonnage	"	141,705 58
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	498 50
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	1,564 50
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	"	344 00
		Droit de passe-ports des bateaux étrangers. (*Idem.*)	"	4,890 00
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	10,400 00	153,800 00
		Droits sanitaires et de port	"	32,567 00
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	8,173 00
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	"	11 50
		Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"
		Droit de magasinage et de dépôt	"	328 50
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	2,941 50
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	71,162 98	201,487 77
		Recettes accidentelles	"	187 00
		A REPORTER	81,562 98	1,924,219 25

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1851.	1852.	1853.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Service de la justice en Algérie	78,307f 40c	565,124f 41c	"
Dépenses diverses. — Secours à d'anciens magistrats et employés de l'administration	"	150 00	"
——— des exercices clos	"	1,446 35	"
	78,307 40	566,720 76	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux	"	1,028 87	"
Facultés des lettres	"	15 00	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	180 49	500 33	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	"	100 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	24,448 58	131,119 22	"
——— des exercices clos	"	"	"
	24,629 07	132,763 42	"
DÉPENSES DES CULTES.			
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	"	500 00	"
Dépenses des cultes en Algérie	67,002 28	306,044 97	"
——— des exercices clos	"	9,893 66	"
	67,002 28	316,438 63	"
TOTAL	91,631 35	449,202 05	"
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Dépenses des exercices clos	"	91 10	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
États-majors	166,886 36	1,858,086 54	"
Gendarmerie	58,243 36	635,122 47	"
Recrutement et réserve	893 33	985 00	"
Justice militaire	35,816 66	224,851 48	"
Solde et entretien des troupes	1,616,122 29	30,199,618 63	36,068f 21c
Habillement et campement	139,268 86	511,915 50	"
Lits militaires	26,292 13	321,478 17	"
Transports généraux	62,645 04	413,546 19	"
Remonte générale	8,219 00	634,706 85	"
Harnachement	8,412 18	32,317 56	"
Fourrages	166,928 59	3,504,307 61	689,511 73
Solde de non-activité et solde de réforme	2,462 61	16,831 63	"
Secours	510 00	3,370 00	"
Dépenses temporaires	231 25	693 75	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	1,449 88	5,923 08	"
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	25 05	"	"
——— (Algérie.)	62,115 29	116,575 59	"
Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	132 00	"	"
——— (Algérie.)	318,880 04	2,515,848 96	"
Écoles militaires	187 10	"	"
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	96,584 51	591,756 73	"
Services militaires indigènes en Algérie	1,178,849 83	6,743,558 35	"
——— maritimes en Algérie	39,199 14	216,546 10	"
A REPORTER	3,990,354 50	48,548,040 19	725,579 94

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1852.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1851.	Exercice 1852.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		REPORT	81,562f 98c	1,924,219f 22c
Douanes. (Suite.)	Amendes et confiscations.	Ventes des marchandises et des moyens de transport saisis, etc	"	27,252 41
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	"	7,096 19
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	3,841 80
		Produit de la vente des vieux plombs	"	1,293 34
			81,562 98	1,963,702 96
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)		46,420 84	374,612 01
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	44,512 60	418,450 34
		——— des tabacs	3,047 00	34,444 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	223,255 25
	Contributions arabes.	Hokor (loyer des terres)	1,924 88	633,399 16
		Achour (impôt sur les grains)	2,091,223 38	3,106,743 96
		Zekkat (impôt sur les bestiaux)	287,613 52	1,420,625 79
		Eussa (impôt payé par les tribus du désert)	"	32,354 82
		Lezma (autre impôt payé par les tribus du désert)	137,801 16	858,292 14
	Produits divers.	Droit de vérification des poids et mesures	141 51	18,119 60
		Timbres des expéditions et quittances	0 10	9,473 40
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	491 65	3,195 75
		Prix des estampilles perdues	"	75 50
		Remboursement du prix des colis vides provenant du service des poudres	"	757 40
		Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	1,800 00
		Produit des droits de succession payés par les Arabes	"	7,471 06
		Confiscations au préjudice des tribus rebelles et insoumises	2,044 73	"
		Produit des prises sur l'ennemi	"	57,919 78
		Contributions extraordinaires de guerre	4,723 92	255,644 52
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chamb. de commerce.	"	251 42
		Recettes accidentelles	"	2,076 59
	Amendes et confiscations.	Produits à répartir	"	2,637 75
			2,619,945 29	7,461,600 24
Trésoriers payeurs.	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	430,882 44
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	23,637 64
		Prix des places dans les paquebots	"	110,132 80
		Recettes accidentelles	"	45 30
			"	564,698 18
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		232,464 99	116,415 52
	Produits universitaires. — Droit à percevoir sur les facultés		"	564 00
	PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
	Recettes provenant des services ministériels.	Reten. de 2 p. 0/0 exercée sur les dép^ses du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides.	9,800 82	133,712 68
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	4,240,766 79
		Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	50,928 94
		Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	114,573 04
		——— applicables aux comptes du service de trésorerie	"	3,556 11
		Produits de la taxe des brevets d'invention	"	1,100 00
		Retenues par suite de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	136 00	915 14
		Recettes à divers titres. (Retenues proportionnelles.)	"	0 89
			9,936 82	4,545,553 59
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			2,990,424 94	12,446,269 69
Produits universitaires			"	564 00
Produits divers du budget			9,936 82	4,545,553 59
			3,000,361 76	16,992,387 19
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes	19,992,748f 95c	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1851.	1852.	1853.
REPORT	3,990,354f 50c	48,548,040f 19c	725,579f 94c
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration provinciale en Algérie	68,155 19	608,268 88	"
Services financiers en Algérie	156,184 09	946,532 95	"
Indemnités pour expropriations	55,570 13	920,692 67	"
Colonisation en Algérie	530,642 57	811,986 13	"
Colonies agricoles en Algérie	295,612 55	1,124,877 49	"
Établissements disciplinaires en Algérie	92,331 49	502,130 57	"
Colonies pénitentiaires en Algérie	"	1,535,790 72	"
Travaux civils en Algérie	847,688 68	4,049,836 96	"
Dépenses secrètes	"	75,000 00	"
——— des exercices périmés	8,568 52	"	"
——— des exercices clos	"	2,913,513 54	"
	6,045,107 72	62,036,670 10	725,579 94
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
SERVICE MARINE.			
Officiers militaires et civils	11,375 23	131,964 11	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	6 00	4,147 03	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	25,939 57	427,674 35	"
Hôpitaux	39 60	139 10	"
Vivres	30,240 96	147,401 83	"
Justice maritime	"	"	"
Salaires d'ouvriers	2,623 75	22,445 95	"
Approvisionnements généraux de la flotte	834 94	2,910 08	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	608 79	126 55	"
Affrétement et transport par mer	"	548 96	"
Frais généraux d'impressions	24 70	271 30	"
Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,795 86	26,613 18	"
Dépenses temporaires	"	1,100 00	"
Dépenses des exercices clos	"	265 05	"
	73,489 40	765,607 49	"
SERVICE COLONIAL.			
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion. (Service général.)	"	287 50	"
TOTAL	73,489 40	765,894 99	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique	92,982 28	248,730 02	"
Divers services du ministère. — Administration centrale des finances. (Dépenses diverses.)	7 10	392 78	"
Frais de trésorerie	28,072 31	571,621 90	"
Dépenses des exercices clos	"	9,607 41	"
Dépenses des exercices périmés	"	240 00	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif des douanes en Algérie	22,538 75	659,069 31	"
Achats et transports de tabacs	"	737,000 00	"
Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	"	"	"
——— (Dépenses diverses.)	5 10	1 70	"
Remboursements et restitutions. — Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	"	"	"
——— (Produits divers.)	1,175 69	79,819 17	"
Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. (Postes.)	100 00	36 60	"
	144,881 23	2,306,518 89	"
	6,433,417 10	66,125,097 89	725,579 94
TOTAL GÉNÉRAL des payements	73,284,094f 93c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1852.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1851.	RECETTES FAITES pendant l'année 1852.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1852.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	254f 80c	959,152f 51c	959,407f 31c	958,583f 57c	823f 74c
Aumale	22 89	12,728 84	12,751 73	12,736 20	15 53
Blidah	1,166 97	181,323 47	182,490 44	180,762 74	1,727 70
Cherchell	0 56	23,144 07	23,144 63	23,132 78	11 85
Coléah	93 17	14,823 07	14,916 24	14,903 87	12 37
Dellys	1 74	5,837 83	5,839 57	5,839 57	"
Douéra	312 27	13,257 80	13,570 07	13,532 60	37 47
Médéah	93 98	68,550 75	68,644 73	68,631 60	13 13
Milianah	24 64	50,395 37	50,420 01	50,378 20	41 81
Orléansville	12 67	23,455 35	23,468 02	23,466 79	1 23
Tenez	25 20	25,754 13	25,779 33	25,756 78	22 55
	2,008 89	1,378,423 19	1,380,432 08	1,377,724 70	2,707 38
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	191 53	536,559 07	536,750 60	536,705 62	44 98
Arzew	6 64	4,248 05	4,254 69	4,242 75	11 94
Mascara	78 17	96,907 92	96,986 09	96,982 56	3 53
Mers-el-Kébir	"	236 60	236 60	236 60	"
Mostaganem	4 50	177,379 15	177,383 65	177,331 55	52 10
Tlemcen	5 43	65,477 95	65,483 38	65,302 01	181 37
Nemours	96 56	6,058 52	6,155 08	6,144 50	10 58
Thiaret	38 25	4,348 11	4,386 36	3,783 68	602 68
Sidi-bel-Abbès	86 68	23,828 37	23,915 05	23,911 20	3 85
	507 76	915,043 74	915,551 50	914,640 47	911 03
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bathna	"	27,439 93	27,439 93	27,439 93	"
Biskara	836 48	32,429 82	33,266 30	30,875 10	2,391 20
Bône	299 15	121,013 48	121,312 63	121,150 56	162 07
Bougie	310 37	41,186 89	41,497 26	41,360 31	136 95
Constantine	16 30	572,979 42	572,995 72	572,293 68	702 04
Djigelly	"	2,548 05	2,548 05	2,443 30	104 75
Guelma	135 32	18,926 45	19,061 77	18,376 01	685 76
La Calle	864 90	8,650 67	9,515 57	8,899 57	616 00
Philippeville	1,051 26	97,095 33	98,146 59	98,041 77	104 82
Setif	1,075 70	23,585 84	24,661 54	24,599 37	62 17
	4,589 48	945,855 88	950,445 36	945,479 60	4,965 76
TOTAL GÉNÉRAL	7,106 13	3,239,322 81	3,246,428 94	3,237,844 77	8,584 17
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	17,455 76	3,369,410 74	3,386,866 50	3,373,270 78	13,595 72
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	3,131 43	2,222,935 03	2,226,066 46	2,226,058 69	7 77
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	519 26	868,954 45	869,473 71	866,903 28	2,570 43
Philippeville	"	1,220,399 14	1,220,399 14	1,214,601 80	5,797 34
	519 26	2,089,353 59	2,089,872 85	2,081,505 08	8,367 77
TOTAL GÉNÉRAL	21,106 45	7,681,699 36	7,702,805 81	7,680,834 55	21,971 26

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1851.	RECETTES FAITES pendant l'année 1852.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1852.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions (intra-muros)	30f 50c	462,993f 64c	463,024f 14c	463,024f 14c	"
Alger. ——— des contributions (banlieue)	"	1,818,084 02	1,818,084 02	1,818,084 02	"
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	131,122 35	131,122 35	131,122 35	"
Blidah	199 09	802,241 82	802,440 91	802,440 91	"
Aumale	"	835,995 54	835,995 54	835,995 54	"
Cherchell	"	246,868 47	246,868 47	246,868 47	"
Dellys	"	118,880 80	118,880 80	118,880 80	"
Bouffarick	"	27,588 65	27,588 65	27,588 65	"
Médéah	"	1,826,959 16	1,826,959 16	1,826,959 16	"
Milianah	"	2,073,253 27	2,073,253 27	2,073,253 27	"
Orléansville	"	824,769 17	824,769 17	824,769 17	"
Tenez	"	302,314 21	302,314 21	302,314 21	"
	229 59	9,471,071 10	9,471,300 69	9,471,300 69	"
PROVINCE D'ORAN.					
Oran (ville)	"	3,465,708 75	3,465,708 75	3,465,708 75	"
Oran (banlieue)	"	14,896 39	14,896 39	14,860 24	36f 15c
Arzew	709 39	4,550 13	5,259 52	5,259 41	0 11
Mascara	"	2,279,220 25	2,279,220 25	2,279,070 25	150 00
Nemours	82 09	343,313 10	343,395 19	343,393 24	1 95
Mostaganem	2 59	1,751,771 56	1,751,774 15	1,751,774 15	"
Tlemcen	44 75	1,350,789 96	1,350,834 71	1,350,763 63	71 08
Thiaret	28,700 89	979,910 64	1,008,611 53	1,008,534 79	76 74
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	"	58,890 95	58,890 95	58,885 95	5 00
Sidi-bel-Abbès	204 69	215,681 91	215,886 60	215,546 50	340 10
	29,744 40	10,464,733 64	10,494,478 04	10,493,796 91	681 13
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	3,164 45	3,170,855 57	3,174,020 02	3,174,020 02	"
Bône	"	319,545 26	319,545 26	319,545 26	"
Djigelly	14 28	32,569 45	32,583 73	32,579 50	4 23
Guelma	2,459 65	926,985 01	929,444 66	927,731 70	1,712 96
La Calle	11,457 06	88,429 40	99,886 46	98,099 51	1,786 95
Philippeville	48 02	256,044 51	256,092 53	256,092 53	"
Setif	62,822 49	1,747,257 77	1,810,080 26	1,808,736 31	1,343 95
Biscara	13,521 84	856,158 39	869,680 23	790,331 91	79,348 32
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	35,859 30	35,859 30	35,859 30	"
Bathna	"	998,745 08	998,745 08	998,678 60	66 48
Bougie	5,035 95	279,963 97	284,999 92	284,999 92	"
El-Arrouch	"	8,369 01	8,369 01	8,361 04	7 97
	98,523 74	8,720,782 72	8,819,306 46	8,735,035 60	84,270 86
TOTAL GÉNÉRAL	128,497 73	28,656,587 46	28,785,085 19	28,700,133 20	84,951 99

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1852.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1851.	RECETTES FAITES pendant l'année 1852.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1852.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	7,966,073f 26c	28,919,958f 01c	36,886,031f 27c	29,597,672f 05c	7,288,359f 22c
Préposés payeurs — à Aumale	453,082 68	1,446,372 12	1,899,454 80	1,644,471 85	254,982 95
à Blidah	413,395 48	4,737,452 46	5,150,847 94	4,927,736 25	223,111 69
à Cherchell	162,505 06	947,701 14	1,110,206 20	940,194 61	170,011 59
à Dellys	107,323 29	568,262 45	675,585 74	574,483 33	101,102 41
à Médéah	268,553 10	2,664,964 26	2,933,517 36	2,704,841 59	228,675 77
à Milianah	300,999 81	2,583,317 94	2,884,317 75	2,641,671 61	242,646 14
à Orléansville	200,948 26	1,795,643 46	1,996,591 72	1,876,982 77	119,608 95
à Tenez	233,957 45	576,885 80	810,843 25	622,353 87	188,489 38
Préposé à Douéra	575 02	90,530 13	91,105 15	86,368 46	4,736 69
	10,107,413 41	44,331,087 77	54,438,501 18	45,616,776 39	8,821,724 79
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	6,266,266 89	11,058,883 64	17,325,150 53	13,484,444 33	3,840,706 20
Préposés payeurs — à Djema-el-Gazaouel (Nemours)	206,976 76	538,095 47	745,072 23	630,016 87	115,055 36
à Mascara	331,918 24	3,494,910 22	3,826,828 46	3,461,090 06	365,738 40
à Mostaganem	396,653 21	4,326,534 00	4,723,187 21	4,393,880 94	329,306 27
à Tlemcen	271,493 52	3,033,013 29	3,304,506 81	3,032,653 95	271,852 86
à Sidi-bel-Abbès	175,320 09	1,490,138 83	1,665,458 92	1,461,869 61	204,589 31
Préposé chargé du service des postes à Oran	2,782 60	366,898 95	369,681 55	368,080 18	1,601 37
	7,651,411 31	24,308,474 40	31,959,885 71	26,831,035 94	5,128,849 77
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	5,353,565 22	11,846,086 19	17,199,651 41	12,792,457 48	4,407,193 93
Préposés payeurs — à Bathna	275,788 15	2,384,241 08	2,660,029 23	2,381,951 18	278,078 05
à Bône	584,439 71	4,678,243 37	5,262,683 08	5,008,847 23	253,835 85
à Bougie	179,106 37	1,134,864 13	1,313,970 50	1,046,623 54	267,356 96
à Djigelly	131,866 72	292,496 62	424,363 34	364,993 81	59,369 53
à Philippeville	469,900 53	3,793,809 99	4,263,710 52	3,900,627 12	363,083 40
à Setif	576,411 23	2,902,862 72	3,479,273 95	3,205,316 07	273,947 88
	7,571,077 93	27,032,604 10	34,603,682 03	28,700,816 43	5,902,865 60
TOTAL GÉNÉRAL	25,329,902 65	95,672,166 27	121,002,068 92	101,148,628 76	19,853,440 16
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	7,106 13	3,239,322 81	3,246,428 94	3,237,844 77	8,584 17
Receveurs des douanes	21,106 45	7,681,699 36	7,702,805 81	7,680,834 55	21,971 26
Receveurs des contributions diverses	128,497 73	28,656,587 46	28,785,085 19	28,700,133 20	84,951 99
Trésoriers payeurs et leurs préposés	25,329,902 65	95,672,166 27	121,002,068 92	101,148,628 76	19,853,440 16
TOTAUX GÉNÉRAUX	25,486,612 96	135,249,775 90	160,736,388 86	140,767,441 28	19,968,947 58

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1852 et 1851 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1852.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1851.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1852, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1852, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	2,372,859f 78c	2,295,519f 58c	77,340f 20c	"
	Produits des forêts	23,444 60	42,322 89	"	18,878f 29c
	Douanes	2,045,265 94	2,174,372 98	"	129,107 04
	Contributions diverses	10,081,545 53	6,982,953 43	3,098,592 10	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	564,698 18	513,011 16	51,687 02	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	348,880 51	758,816 91	"	409,936 40
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	15,436,694 54	12,766,996 95	3,227,619 32	557,921 73
	Produits universitaires	564 00	456 00	108 00	"
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	4,555,490 41	2,444,054 31	2,111,436 10	"
		19,992,748 95	15,211,507 26	5,339,163 42	557,921 73
	DIFFÉRENCE en plus à 1852			4,781,241f 69c	
Dépenses	Ministère de la justice	645,028 16	587,223 73	57,804 43	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	157,392 49	170,204 43	"	12,811 94
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	383,440 91	382,654 46	786 45	"
	Ministère des travaux publics	91 10	"	91 10	"
	Ministère de la guerre	68,807,357 76	62,862,194 48	5,945,163 28	"
	Ministère de la marine	839,384 39	727,170 07	112,214 32	"
	Ministère des finances — Dette publique	341,712 30	320,531 33	21,180 97	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	609,941 50	587,769 37	22,172 13	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	1,418,614 86	1,028,382 41	390,232 45	"
	Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non valeurs, primes et escompte	81,131 46	554,847 81	"	473,716 35
		73,284,094 93	67,220,978 09	6,549,645 13	486,528 29
	DIFFÉRENCE en plus à 1852			6,063,116f 84c	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1852, et Situation au 1er janvier 1853.

Excédant de recette au 1er janvier 1852. (Voir page 597 du compte des finances de l'année 1851.) 2,473,547f 77c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1852.

	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1851.	Exercice 1852.	
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.			
Produits des immeubles appartenant aux communes. { Loyers et fermages	19,301f 00c	126,071f 74c	
Produits des immeubles appartenant aux communes. { Rentes foncières	36 49	3,793 26	
Produits de pépinières et plantations	"	949 55	
Fourrière publique	544 15	3,332 67	
Diplômes et livrets d'hôteliers	"	555 75	
Prix des plaques délivrées par la police	"	200 75	
Mezouards et rétributions imposées dans les hospices et dispensaires	"	18,412 33	
Prix des concessions de terrains dans les cimetières	82 80	440 00	
Produits des concessions d'eau	"	443 43	
Produits d'expéditions d'actes administratifs et de l'état civil	"	200 45	
Produits d'expéditions des décisions du conseil de préfecture	"	519 75	
Amendes de condamnations attribuées aux communes	6,329 05	26,653 05	
Portions revenant aux communes sur le prix des permis de chasse	"	3,790 00	
Frais de gîte et de geôlage	"	2,333 12	
Médicaments et objets de pansement fournis dans les hôpitaux civils	"	5,874 14	
Prix de vente des biens des communes et agglomérations d'habitants, etc.	14,965 70	110,901 27	
Prix de vente de mobilier appartenant au service local et municipal	"	1,293 45	
Remboursements de capitaux exigibles et de rentes rachetées	"	5,350 91	
Saisies de police	"	64 80	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	"	9,283 78	
Vente de chevaux des haras	"	10,185 00	
Droits d'inhumation	"	510 00	
Produit de la vente de différents objets achetés aux colons	"	65,418 95	
Retenue disciplinaire exercée sur des traitements d'agents de police	"	36 10	
Portion revenant à la caisse municipale pour répartition d'amendes diverses	"	56 71	
Résultat de vérification de régies	"	15 14	
	41,259 19	396,686 10	
Recettes effectuées par les receveurs des douanes.			
Octroi municipal	"	2,985,339 91	
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.			
Contributions spéciales pour les bourses et chambre de commerce	1,107 02	9,623 97	
Dixième du produit net des contributions arabes	(A) 360,940 21	903,121 36	
Attributions sur le produit des impôts et patentes	"	24,401 48	
Droits de places dans les halles, foires et marchés	"	92,384 70	
Produits des marchés arabes	"	9,942 90	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics	"	308,882 91	
Droits de stationnement	"	3,600 50	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	14 15	153,569 28	
Droits de mesurage des huiles	"	75,961 47	
Droits des communes dans les amendes payées au Trésor	"	293 28	
Amendes et confiscat. pour contravent. aux arrêtés établiss. les droits locaux et municipaux. (Produit brut.)	(B) A déduire 1 20	30 00	
Amendes payées par les Arabes. (Produit brut.)	(C) 2,022 18	388,900 73	
Taxes de ville et de police	"	3,850 55	
Droits de voirie	255 00	4,869 79	
Taxes, rétributions, amendes, etc. sur les populations indigènes	(D) 13,076 50	33,071 85	
Recettes accidentelles	(E) A déd. 13,074 30	8 10	
	373,339 56	2,012,512 87	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1852	414,598 75	5,394,538 88	
	5,809,137f 63c		5,809,137 63
Total			8,282,685 40

(A) Y compris 318,014f 87c et déduction de 151f 20c par virement de compte.
(B) Annulation par virement de comptes.
(C) Y compris 151f 20c *idem*.
(D) Y compris 13,075f 50c *idem*.
(E) Annulation *idem*.

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1852.

	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1851.	Exercice 1852.	
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	323,431f 87c	361,849f 86c	
Intérieur et colonisation	590,297 76	2,132,530 97	
Travaux et bâtiments civils	167,781 61	502,500 15	
Subventions aux communes	119,729 88	817,024 88	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	20,153 58	2,213 16	
Intérieur et colonisation	36,366 42	17,960 99	
Travaux et bâtiments civils	46,706 07	52,400 86	
Dépenses des exercices clos	"	71,704 52	
Restes à payer du budget colonial	"	2,788 30	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	"	"	
	1,304,467 19	3,960,973 69	5,265,440 88
Total des payements effectués pendant l'année 1852			5,265,440 88
Excédant de recette au 1er janvier 1853, compris dans le passif de la situation générale des finances (page 375)			3,017,244 52
Total			8,282,685 40

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1852 ET 1851.

	Année 1852.	Année 1851.	Différences à l'année 1852, en plus.	en moins.
Recettes	5,809,137f 63c	5,237,597f 19c	571,540f 44c	"
Payements	5,265,440 88	5,509,367 05	"	243,926f 17c

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1852.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Ces opérations résultent, pour l'année 1852, des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées. 1re PARTIE. Fabrication des monnaies.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons à courte échéance remis par eux aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes ;

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes, comme il est dit ci-dessus, des bons remboursables, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ; Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

2° Du montant de cette retenue, opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme, à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en produit brut de la fabrication des pièces de 1 centime, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les quatre premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort; ces tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Ce compte présente de plus les résultats de la fabrication des pièces de 1 centime, qui a été autorisée provisoirement, par arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848, jusqu'à concurrence de 250,000 francs. La fabrication de ces pièces a été soumissionnée par les directeurs des monnaies, et les frais de toute nature qu'elle nécessite sont de 4 fr. 79 cent. par kilogramme de cuivre converti en espèces, y compris la valeur de la matière. Le kilogramme représentant 5 francs, le bénéfice pour le Trésor est de 21 centimes par kilogramme.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1852, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1852, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 82 et 83); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 164 et 166), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1852 (voir page 388).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1851 et 1852.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1851 et 1852, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en bénéfice ou en perte que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1852, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). On a retranché de ce tableau les pièces de 25 centimes, retirées de la circulation et n'ayant plus cours à dater du 1er janvier 1853. Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Enfin, le tableau n° 7 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1852. On n'a pas cru devoir faire figurer à la suite de ce tableau la situation de la refonte des monnaies de cuivre autorisée par la loi du 6 mai 1852, attendu qu'elle n'a commencé que dans le mois de décembre, et à titre d'essai, à la monnaie de Paris. On se borne à indiquer qu'en 1852 il a été retiré de la circulation pour 77,450 francs d'anciennes pièces de cuivre, et qu'il a été fabriqué en pièces de 10 centimes pour 57,725 fr. 40 cent. de nouvelles monnaies de bronze, dont 53,300 francs seulement ont été livrés aux comptables du Trésor. Ces faits sont constatés au tableau n° 2. Tableau des monnaies de cuivre en circulation. Opérations de l'année 1852.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1852, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	"	26,462,781f 74c
	Matières à divers titres.....	26,462,781f 74c	
Argent...	Espèces duodécimales.....	12,141 20	71,529,709 88
	Pièces de 30 sous.....	"	
	Pièces de 15 sous.....	"	
	Matières à divers titres.....	71,517,568 68	
	TOTAL.....		97,992,491 62

Les fabrications faites en 1852, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir page 611) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....	13,881,300f 00c	27,028,270f 00c	98,946,715f 50c
	Pièces de 10 francs.....	13,146,970 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	69,951,000f 00c	71,918,445 50	
	—— de 2 francs.....	67,802 00		
	—— de 1 franc.....	1,278,542 00		
	—— de 50 centimes.....	621,101 50		
	—— de 20 centimes.....	"		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 611), à..... { or..... 27,010,226f 76c ; argent..... 71,927,695 91 } 98,937,922 67

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 611)..... 8,792 83

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications faites en 1851 et 1852 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1852, savoir :

	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible, produit de la fabrication des pièces de 1 centime, etc....	1,109,608f 91c	629,446f 61c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....	924,114 50	618,670 82
Résultat pour le Trésor public.... Bénéfice.....	185,494 41	10,775 79
Résultat pour le Trésor public.... Perte.....	"	"

Le bénéfice pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1851, s'élève à la somme de 185,494 fr. 41 cent., et se compose, 1° de 150 fr. 11 cent. sur la fabrication des monnaies d'or et d'argent; 2° de 903 fr. 87 cent. sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° de 181 fr. 20 cent. de droit d'essai; 4° de 184,259 fr. 23 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice de 184,259 fr. 23 cent., tandis que ce bénéfice est réellement de 185,151 fr. 18 cent. La différence de 891 fr. 95 cent., montant des tolérances en fort constatées dans la monnaie de Paris, ayant été remboursée au directeur en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû, dès lors, être retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1851. Il est résulté de cette opération qu'au lieu d'un bénéfice de 185,494 fr. 41 cent., la fabrication des monnaies offre un bénéfice de 186,386 fr. 36 cent., lequel, ajouté à celui des médailles, qui est de 41,782 fr. 60 cent., représente la somme de 228,168 fr. 96 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 82.)

En ce qui concerne l'exercice 1852, le bénéfice pour le Trésor, qui est de 10,775 fr. 79 cent., se compose, 1° de 9,639 fr. 58 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; 2° de 992 fr. 58 cent. de bénéfice sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° enfin, d'une somme de 143 fr. 65 cent. pour droit d'essai et recette extraordinaire. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice pour divers motifs, et principalement à cause des tolérances en fort, figurant aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, qui devront être remboursées aux directeurs et portées en dépense au budget de l'exercice 1852, en vertu d'un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été

Note sur le Compte du service des monnaies.

fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1852, à 51,487 fr. 56 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1852, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes et des Ateliers monétaires pendant l'année 1852.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.		fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1852		808,072,821	.....	2,783,361 95
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1726	"	.....	"
	Matières à divers titres	7,682,743 096	.....	26,462,781 74
		8,490,815,917	.....	29,246,143 69
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1852		3,025,416,444	.....	672,314 78
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	54,635,403	.....	12,141 20
	Pièces de 30 sous	"	.....	"
	Pièces de 15 sous	"	.....	"
	Matières à divers titres	321,829,062,296	.....	71,517,568 68
		324,909,114,143	.....	72,202,024 66

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	26,462,781f 74c
Et pour l'argent, à	71,529,709 88
ENSEMBLE	97,992,491 62
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	587,545 54
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 612)	97,404,946 08

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 27,028,270 fr.) (voir page 612)	7,841,678,742	.....	27,010,226 76
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	.....	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1851	649,137,175	.....	2,235,916 93
	8,490,815,917	.....	29,246,143 69
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 71,918,445 fr. 50 cent.) (voir page 612)	323,674,634,783	.....	71,927,695 91
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	.....	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1852	1,234,479,360	.....	274,328 75
	324,909,114,143	.....	72,202,024 66

Décompte et application aux exercices 1851 et 1852 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1852.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	27,028,270f 00c	
La valeur réelle de	27,010,226 76	
Résultat, ou bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	18,043 24 ci.	18,043f 24c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	71,918,445 50	
La valeur réelle de	71,927,695 91	
Résultat, ou perte pour le Trésor public, des tolérances en faible et en fort	9,250 41 ci.	9,250 41
RESTE EN BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		8,792 83
Le tableau qui suit présente : En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1851, pour 45 fr. 22 cent., et à l'exercice 1852, pour 18,935 fr. 19 cent.; ensemble		18,980 41
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1851, pour 891 fr. 95 cent., et à l'exercice 1852, pour 9,295 fr. 63 cent.; ensemble		10,187 58
RESTE SOMME PAREILLE		8,792 83

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1852.

RECETTE.

			Exercice 1851.	Exercice 1852.		
Solde au 1er janvier 1852	Numéraire				5,415,523f 22c	8,871,199f 95c
	Matières	Or		2,783,361f 95c	3,455,676 73	
		Argent		672,314 78		
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication		"	587,545f 54c		
	Bénéfice pour tolérances en faible		45f 22c	18,935 19		
	Droit d'essais		"	143 60		
	Recettes extraordinaires		"	0 05		
	Fabrication des pièces de 1 centime (délivrances et échantillons)		"	22,822 23		
			45 22	629,446 61	629,491 83	
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832		"	588,107 69		
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles		"	"		
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.		"	1,182 84		
			"	589,290 53	589,290 53	
					1,218,782 36	
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)				97,404,946 08	
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or		27,010,226f 76c	98,937,922 67	
		Espèces d'argent		71,927,695 91		
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées				"	
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins				19,417 18	
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées				3,095 85	
	Recette pour droit d'affinage				63,298 18	
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent				71 37	
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or et d'argent				9,781 89	
	Valeur nominale des espèces fabriquées pour la Suisse	Argent		7,348,868f 00c	9,738,763 63	
		Billon		2,288,253 65		
		Bronze		101,641 98		
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : espèces de bronze nouvellement fabriquées				57,725 40	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs.	Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs		57,554f 80c	180,694 40	
		Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication		123,139 60		
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies				123,129 60	
	Anciennes pièces de cuivre reçues des comptables du Trésor	Caissier central		77,450f 00c	77,450 00	
		Receveurs des finances		"		
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1851					891 95	
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication					7,666,646 82	
					215,502,617 38	215,502,617 38
TOTAL						224,373,817 33

(A) Déduction faite de 57,545 fr. 54 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1852, et la note du tableau qui précède, page 610, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 97,992,491 fr. 62 cent.)

DÉPENSE.

			Exercice 1851.	Exercice 1852.		
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent		10,433f 09c	581,250f 66c		
	Perte pour tolérances en fort		891 95	9,295 63		
	Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière		"	21,829 65		
			11,325 04	612,375 94	623,700f 98c	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832		"	537,802 97	537,802 97	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles		"	"		
					1,161,503 95	
MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or		27,010,226f 76c	98,937,922 67	
		Espèces d'argent		71,927,695 91		
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées				"	
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes				97,905,181 36	
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins				19,362 97	
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées				3,087 18	
	Frais d'affinage				63,298 18	
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent				71 37	
	Frais de vérification des pièces d'or et d'argent				9,781 89	
	Valeur nominale des espèces remises au Gouvernement suisse	Argent		12,500,000f 00c	15,058,253 65	
		Billon		2,288,253 65		
		Bronze		270,000 00		
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : anciennes pièces à démonétiser				77,450 00	
	Envois d'espèces à la Commission des monnaies à titre d'échantillons				48,689 70	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs.	Fonds remis par la Commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs		123,139f 60c	246,279 20	
		Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons par eux adressés à la Commission		123,139 60		
	Nouvelles monnaies de bronze versées aux comptables du Trésor	Caissier central		53,300 00	53,300 00	
		Recev. des finances		"		
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication					7,979,725 82	
Versements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central		229,536 42	229,800 12	
		Receveurs des finances		263 70		
					221,793,708 06	221,793,708f 06c
SOLDE au 31 décembre 1852	Numéraire				69,863 59	2,580,109 27
	Matières	Or		2,235,916 93	2,510,245 68	
		Argent		274,328 75		
TOTAL					.....	224,373,817 33

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1851 et 1852.

EXERCICE 1851.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	MATIÈRES DE CUIVRE.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.				
Retenues sur les matières apportées aux changes	467,238f 43c	429,860f 33c	"	897,098f 76c
Droit d'essais	162 00	19 20	"	181 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	143,359 73	41,791 45	"	185,151 18
Recettes extraordinaires	"	"	"	"
Produit de la fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	"	27,177f 77c	27,177 77
Total des Recettes brutes	610,760 16	471,670 98	27,177 77	1,109,608 91
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.				
Frais de fabrication payés aux directeurs	467,320 29	429,628 36	"	896,948f 65c
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	891 95	"	"	891 95
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	"	26,273 90	26,273 90
Total des Prélèvements	468,212 24	429,628 36	26,273 90	924,114 50
RÉSULTAT.				
Recettes brutes	610,760 16	471,670 98	27,177 77	1,109,608 91
Prélèvements sur les recettes brutes	468,212 24	429,628 36	26,273 90	924,114 50
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	142,547 92	42,042 62	903 87	185,494 41
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	453,210f 97c	454,133 06
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	922 09	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	412,350 46	412,350 46
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			41,782 60

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	185,494f 41c (A)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	41,782 60
Total du bénéfice	227,277 01

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1851, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 1,109,608f 01c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 924,114f 50c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées au directeur de Paris en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1851 pour une somme de 891 95
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 923,222 55 ci 923,222 55
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 186,386 36
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 41,782 60
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 82) 228,168 96

EXERCICE 1852.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT	MATIÈRES DE CUIVRE.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.				
Retenues sur les matières apportées aux changes	51,218f 26c	536,327f 28c	"	587,545f 54c
Droit d'essais	54 00	89 60	"	143 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	18,935 19	"	"	18,935 19
Recettes extraordinaires	"	0 05	"	0 05
Fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	"	22,822f 23c	22,822 23
Total des Recettes brutes	70,207 45	536,416 93	22,822 23	629,446 61
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.				
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	51,218 26	536,327 28	"	587,545 54
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	9,295 63	"	9,295 63
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	"	21,829 65	21,829 65
Total des Prélèvements	51,218 26	545,622 91	21,829 65	618,670 82
RÉSULTAT.				
Recettes brutes	70,207 45	536,416 93	22,822 23	629,446 61
Prélèvements sur les recettes brutes	51,218 26	545,622 91	21,829 65	618,670 82
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	18,989 19	"	992 58	10,775 79
Perte sur la fabrication des monnaies	"	9,205 98	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	588,107f 69c	589,290f 53c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	1,182 84	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	537,802 97	537,802 97
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			51,487 56

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	10,775f 79c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	51,487 56
Total (voir page 83)	62,263 35

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1851 et 1852.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1851. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 614.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	"	"	"	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	1,109,608f 91c	924,114f 50c	185,494f 41c	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	Totaux	1,109,608 91	924,114 50	185,494 41	"
		Bénéfice		185,494f 41c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1851. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 615.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	1,607f 48c	1,756f 68c	"	149f 20c
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	627,839 13	610,619 26	17,219 87	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	Totaux	629,446 61	612,375 94	17,219 87	149 20
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1853		"	6,294 88	"	6,294 88
	Totaux	629,446 61	618,670 82	17,219 87	6,444 08
		Bénéfice		10,775f 79c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1852.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1852.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1851. (Voir au compte de l'année 1851, page 615.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1852.
MONNAIES CONSERVÉES.													
Paris	"	13,881,300f	13,146,970f	27,028,270f	69,744,115f	67,802f	1,278,542f	621,101f 50c	"	71,711,560f 50c	98,739,830f 50c	3,401,370,091f 25c	3,500,109,921f 75c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	156,269,377 20	156,269,377 20
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	966,720,374 00	966,720,374 00
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	153,559,071 50	153,559,071 50
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,906,493 50	99,906,493 50
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	458,152,319 25	458,152,319 25
Strasbourg	"	"	"	"	205,885	"	"	"	"	206,885 00	206,885 00	192,101,923 30	192,308,808 30
MONNAIES SUPPRIMÉES.													
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,796,642 50	106,796,642 50
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,467,089 00	79,467,089 00
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,631,601 50	107,631,601 50
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,254,255 50	65,254,255 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,300,215 50	106,300,215 50
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,535,922 00	134,535,922 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,229,819 00	6,229,819 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1852	"	13,881,300	13,146,970	27,028,270	69,951,000	67,802	1,278,542	621,101 50	"	71,918,445 50	(A) 98,946,715 50	(A) 6,039,638,320 50	6,138,585,036 00
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1851 (Voir au compte de l'année 1851, pages 614 et 615.)	204,432,360f	1,370,704,400	23,925,800	1,599,062,560	4,274,005,470	68,949,196	63,558,561	32,103,468 50	1,959,065f 00c	4,440,575,760 50	6,039,638,320 50		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1852	204,432,360	1,384,585,700	37,072,770	1,626,090,830	4,343,956,470	69,016,998	64,837,103	32,724,570 00	1,959,065 00	4,512,494,206 00	6,138,585,036 00		

(A) NOTA. Les pièces de 25 centimes n'ayant plus cours à dater du 1er janvier 1853, et ayant été retirées de la circulation en 1852 pour être démonétisées, on a dû les retrancher du présent tableau.

On donne ci-après le détail de la valeur de ces pièces fabriquées dans chaque hôtel de monnaies :

Paris	4,536,501f 50c
Bayonne	57,898 25
Bordeaux	130,218 50
La Rochelle	41,672 50
Lille	740,186 25
Limoges	94,824 75
Lyon	96,367 75
Marseille	5,694 50
Nantes	25,720 00
Perpignan	33,358 75
Rouen	1,779,792 50
Strasbourg	56,685 00
Toulouse	65,003 00
Turin	7,178 00
TOTAL	7,671,101 25

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.	OR. PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	ARGENT. PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1852.
Première République (Hercule)	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00
Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	"	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	"	887,582,321 50	1,415,606,761 50
Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	"	614,668,520 00	1,004,001,580 00
Charles X	19,152,960	33,765,960	"	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	"	631,914,637 50	684,833,557 50
Louis-Philippe	31,010,080	184,902,720	"	215,912,800	1,692,802,305	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	"	1,750,273,238 50	1,966,186,038 50
République (l'ange des pièces de 15 sous pour l'or, l'Hercule pour l'argent)	"	56,921,220	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00
République (tête de la déesse de la liberté)	"	334,407,060	35,954,580	370,361,640	188,621,505	4,096,704	3,249,740	1,544,474 00	1,959,065 00	199,471,488 00	569,833,128 00
Louis-Napoléon	"	11,500,560	1,118,190	12,618,750	61,197,365	"	1,015,402	505,133 50	"	62,717,900 50	75,336,650 50
TOTAUX pareils	204,432,360	1,384,585,700	37,072,770	1,626,090,830	4,343,956,470	69,016,998	64,837,103	32,724,570 00	1,959,065 00	4,512,494,206 00	6,138,585,036 00

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1852.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1852.....	"	" " "	"	" " "	2,586	69 696 "	4,688	"	2,501	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1852. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	333	9 734 30	"	" " "	21,897	441 013 "	3,549	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1852. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	2,175	33 339 60	9	1 114 "	611,737	1,097 462 "	19,619	"	"	"
	2,508	43 073 90	9	1 114 "	636,220	1,608 171 "	27,856	"	2,501	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1852 — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	333	9 734 30	"	" " "	22,713	460 861 "	3,923	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1852 — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	2,175	33 339 60	9	1 114 "	611,737	1,097 462 "	19,804	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1852 — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1852.....	"	" " "	"	" " "	1,770	49 848 "	4,129	"	2,501	"
	2,508	43 073 90	9	1 114 "	636,220	1,608 171 "	27,856	"	2,501	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1852.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	333	9 734 30	34,459 42	32,249 71	"	2,209 71	"	"	"	2,209 71
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	22,713	460 861 "	122,241 27	112,679 12	"	9,562 15	"	"	"	9,562 15
	Cuivre et bronze.....	3,923	" " "	9,473 50	2,732 95	"	6,740 55	"	"	"	6,740 55
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	2,175	33 339 60	116,755 25	110,454 09	"	6,301 16	"	"	"	6,301 16
	Platine.....	9	1 114 "	1,383 62	1,278 91	"	104 71	"	"	"	104 71
	Argent.....	611,737	1,097 462 "	279,998 58	264,769 29	"	15,229 29	"	"	"	15,229 29
	Cuivre et bronze.....	19,804	" " "	23,796 05	13,638 90	"	10,157 15	"	"	"	10,157 15
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	"	" " "	"	"	"	"				
	Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	2,238,497	11,828 42	1,182 84	1,182 84
	Cuivre.....	"	" " "	"	"	"	"				
	TOTAUX.....			588,107 60	537,802 97	"	50,304 72	2,238,497	11,828 42	1,182 84	51,487 56
					537,802f 97c						

(Voir l'État n° 3, page 615.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1852.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)			250,000 00
		Total des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,978,689 39
		Sur quoi il convient de déduire :			
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352f 60c	14,385,352 60
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir :		Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche	5,000,000		
		Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1852			39,592,336 79

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1852.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1852.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées, tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1852, les recettes obtenues pendant l'année 1852, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1853, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du Trésor public.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1852 montaient à 171,115 fr. 30 cent.; elles se sont accrues en 1852 de 121,580 francs; il en a été recouvré pour 3,722 fr. 29 cent. Au 1er janvier 1853, ces créances présentaient encore un actif de 288,973 fr. 01 cent.

2° Les recettes faites en 1852 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1852.....	3,722f 29c
Intérêts applicables à ces créances, et versés aux caisses du Trésor.....	79 80
TOTAL de la recette.....	3,802 09

L'application de cette recette a été faite au budget de l'État, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au Trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1852, de..... 173,312f 18c

Aucune indemnité n'a été payée sur ces fonds pendant l'année 1852, ci..... Mémoire.

Le solde reste, en conséquence, fixé, au 1er janvier 1853, à..... 173,312 18

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 6 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1853, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1852. (*Voir* le compte des finances de l'année 1851, *page* 623.)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1852.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et il n'a pu y parvenir jusqu'à ce jour.
Créance sur la succession de M. le général Belliard	67,393 01	"	67,393 01	"	"	67,393 01	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, réversible au domaine extraordinaire. Il reste aujourd'hui peu d'espoir de recouvrer cette créance.
——— sur le sieur Giblain	3,722 29	"	3,722 29	3,722f 29c	"	"	
——— sur la succession du maréchal Marmont, duc de Raguse	"	121,580 00	121,580 00	"	"	121,580 00	Solde du majorat du maréchal Marmont, reversible au domaine extraordinaire.
	171,115 30	121,580 00	292,695 30	3,722 29	"	288,973 01	
				292,695f 30c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1852, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines sur la créance concernant la succession de M. Giblain (y compris une somme de 79 fr. 80 cent. pour intérêts applicables à cette créance)	3,802f 09c
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir:	
	A l'exercice 1852 (voir page 63 du présent compte)	3,802 09

Situation, au 1er janvier 1853, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1852, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1852	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1853	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1852, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1852, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1851 ;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1852, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1853.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1852, il est survenu 585 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 597,202 fr. 43 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 742 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	772,887f 45c
En réductions ou régularisations, à.....	2,123,085 62
En déclaration de caducité, à	30,196 21
TOTAL des atténuations.....	2,926,169 28

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1852, présentaient un total de 22,970,886 francs 16 centimes, s'élèvent, à la fin, à 20,641,919 francs 31 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1852, de 2,268, se trouve de 2,111 au 1er janvier 1853.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public: si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1853; il en fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,006,103 56
3e époque.—Consulat et empire	4,667,617 31
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,176,372 84
5e époque.—Gouvernement de juillet	5,350,146 84
6e époque.—1848 et années suivantes	2,432,836 71
	20,641,919 31

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 20,641,919 francs 31 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 2,659,399 francs 50 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1853 ;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1853, résultant de 2,111 affaires et montant à la somme de 20,641,919 francs 31 centimes, a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	3,174,278f 84c
2° Créances d'un recouvrement douteux	1,425,051 72
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	16,042,588 75
SOMME ÉGALE	20,641,919 31

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrécouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,914,379f 22c	3,998,945 52
2° Pour frais de protêts et autres, de	84,566 30	
TOTAL		233,810,7452

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1852	27,117,354f 40c	27,237,883 13
Pendant l'année 1852	120,528 73	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1853		6,572,391 39

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1853, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrécouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 199 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 199 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1853, et montant à la somme de 6,572,391 fr. 39 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	573,588f 63c
2° Créances d'un recouvrement douteux	270,697 11
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	5,728,105 65
SOMME ÉGALE	6,572,391 39

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du Trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemins de fer du Gard		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemins de fer de Paris à Versailles		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. —	Chemin de fer de Montereau à Troyes		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le Trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1852, à la somme principale de..... 57,550,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts et frais à la charge des compagnies, pour celle de..... 10,647,996 20

ENSEMBLE..... 68,197,996 20

Les avances effectuées pendant l'année 1852, montant à.... 1,050,000f 00c
et les intérêts et frais, à..... 1,571,667 07 } 2,621,667 07

TOTAL de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1853..... 70,819,663 27

Les recouvrements effectués antérieurement à l'année 1852 se sont élevés à..... 7,448,376f 23c

Les recouvrements, pendant l'année 1852, se sont élevés à.. 3,997,833 26

A cette somme, il convient d'ajouter celle de 1,026,188 francs 10 centim., qui a fait ressource au budget 1850, et qui fait partie des annuités remises au Trésor, en vertu de la convention faite avec la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen. Ladite annuité, négociée à la Caisse des dépôts et consignations en vertu du traité du 11 novembre 1850, a été encaissée le 15 mars 1852 par la Caisse des dépôts, et portée, à ladite date, au crédit de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, ci..... 1,026,188 10 } 12,472,397 59

En sorte qu'au 1er janvier 1853, la créance du Trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor, ne montait en définitive qu'à.... 58,347,265 68

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 8 affaires suivies par l'agence judiciaire.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé à titre de prêt sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Les sommes payées sur ce crédit, en 1850, se sont élevées à 793,667 fr. 55 cent., y compris 1,267 fr. 55 cent. pour frais divers et d'impressions pour le service du conseil d'encouragement.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....		3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus, est de.....		399,475 51
		2,600,524 49
Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et d'impressions se sont élevées :		
En 1849 et 1850.....	9,724f 49c	
En 1851.....	300 00	
		10,024 49
Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :		
En 1849.....	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850.....	791,500 00	
En 1851.....	10,000 00	
Cette somme a été augmentée :		
1° Pour intérêts jusqu'au 31 décembre 1852, de.....	383,464f 66c	
2° Pour frais de surveillance, de.....	59,197 27	
3° Pour frais judiciaires, de.....	562 75	
		443,224 68
A REPORTER.....		3,033,724 68

Note sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

Report.....		3,033,724f 68c

Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

1° Sur le capital et les intérêts :

Pendant les années 1849, 1850 et 1851.....	168,245f 03c	
Pendant l'année 1852.....	237,262 84	
	405,507 87	

2° Sur les frais de surveillance :

Pendant les années 1849, 1850 et 1851...	35,541f 36c		
Pendant l'année 1852.....	11,250 00		
		46,791 36	
			452,299 23
Reste à recouvrer au 31 décembre 1852...			2,581,425 45

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que les prêts faits à 32 associations étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre, par contrainte administrative, la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes.....	157,758f 32c
Créances douteuses.....	54,971 22
Créances mauvaises.....	750,358 52
	963,088 06
Et les 23 autres affaires ont été considérées comme *bonnes*, ci.....	1,618,337 39
Somme égale.....	2,581,425 45

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1852, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1852, et la Situation au 1er janvier 1853.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1852.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1852.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1852. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1853.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1852.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1853.
6	Receveurs généraux	1,495,512f 14c	"	1,495,512f 14c	"	"	"	"	1,495,512f 14c	10	"	10	"	10
7	Receveurs particuliers et percepteurs	21,766 48	"	21,766 48	"	"	"	"	21,766 48	4	"	4	"	4
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	373,896 76	33,147f 77c	407,044 53	39,448f 43c	5,210f 47c	"	44,658f 90c	362,385 63	80	26	106	42	64
31	Receveurs des douanes	182,430 00	9,649 01	192,079 01	4,424 01	"	"	4,424 01	187,655 00	6	3	9	2	7
33	Receveurs des contributions indirectes	148,697 50	67,930 80	216,628 30	12,450 64	"	"	12,450 64	204,177 66	34	6	40	8	32
32	Directeurs des postes	80,811 99	3,945 47	84,757 46	6,164 41	"	"	6,164 41	78,593 05	42	8	50	9	41
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2
5	Payeurs des départements et divisions militaires	507,269 01	"	507,269 01	325 62	"	"	325 62	506,943 39	8	"	8	"	8
36	Caissier central	36,568 72	"	36,568 72	200 00	"	"	200 00	36,368 72	1	"	1	"	1
		2,923,542 35	114,673 05	3,038,215 40	63,013 11	5,210 47	"	68,223 58	2,969,991 82	187	43	230	61	169
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	1,384,793 21	"	1,384,793 21	296 30	"	"	296 30	1,384,496 91	4	"	4	"	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre.	27,516 12	0 01	27,516 13	1,463 34	"	"	1,463 34	26,052 79	4	"	4	"	4
44	Avances faites à diverses villes	2,144,000 00	"	2,144,000 00	"	"	"	"	2,144,000 00	3	"	3	"	3
	TOTAL	6,675,629 72	(A) 114,673 06	6,790,302 78	64,772 75	5,210 47	"	69,983 22	6,720,319 56	202	43	245	61	184
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,048 75	"	7,048 75	"	"	"	"	7,048 75	1	"	1	"	1
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1
3	Receveurs des finances, domaines et bois	124,211 39	"	124,211 39	"	"	"	"	124,211 39	2	"	2	"	2
8	Comptables à divers titres	383,072 60	71,835 45	454,908 05	109,248 22	4,664 42	"	113,912 64	340,995 41	18	5	23	3	20
9	Comptables des colonies	7,368 59	"	7,368 59	"	"	"	"	7,368 59	2	"	2	"	2
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814).	81,204 47	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	1	"	1	"	1
11	Fournisseurs	7,149,007 17	147,863 77	7,296,870 94	31,269 97	382,737 55	"	414,007 52	6,882,863 42	98	25	123	12	111
13	Officiers et sous-officiers	627,450 09	5,589 17	633,039 26	10,042 50	187 80	"	10,230 30	622,808 96	158	46	204	62	142
14	Gardes-magasins	69,376 71	"	69,376 71	270 00	"	"	270 00	69,106 71	7	"	7	"	7
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances.	2,615,037 99	64,373 42	2,679,411 41	198,025 04	(C) 588,157 73	"	786,182 77	1,893,228 64	124	38	162	44	118
22	Entrepreneurs de travaux	618,466 88	42,806 74	661,273 62	53,385 35	"	"	53,385 35	607,888 27	104	49	153	47	106
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages), cumul illégal	44,217 07	"	44,217 07	1,281 12	"	"	1,281 12	42,935 95	22	"	22	"	22
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois)	224,844 48	6,307 82	231,152 30	2,485 00	"	"	2,485 00	228,667 30	25	3	28	"	28
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	1,424,322 26	134,956 47	1,559,278 73	123,958 67	1,456 36	30,196f 21c	155,611 24	1,403,667 49	1,344	373	1,717	509	1,208
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	76,165 55	261 53	76,427 08	261 53	"	"	261 53	76,165 55	121	2	123	2	121
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,367,786 80	35 00	1,367,821 80	"	"	"	"	1,367,821 80	8	"	8	"	8
40	Frais de police, de surveillance et autres des chemins de fer.	132,035 68	8,500 00	140,535 68	49,387 30	"	"	49,387 30	91,148 38	21	1	22	2	20
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	1,314,171 29	"	1,314,171 29	128,500 00	1,140,671 29	"	1,269,171 29	45,000 00	1	"	1	"	1
	TOTAL des divers débiteurs	16,295,256 44	482,529 37	16,777,785 81	708,114 70	2,117,875 15	30,196 21	2,856,186 06	13,921,599 75	2,066	542	2,608	681	1,927
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	6,675,629 72	114,673 06	6,790,302 78	64,772 75	5,210 47	"	69,983 22	6,720,319 56	202	43	245	61	184
	TOTAL	22,970,886 16	597,202 43	23,568,088 59	772,887 45	2,123,085 62	30,196 21	2,926,169 28	20,641,919 31	2,268	585	2,853	742	2,111
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	6,680,394 30	12,525 73	6,692,920 12	120,528 73	"	"	120,528 73	6,572,391 39	200	"	200	1	199
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	60,749,619 97	2,621,667 07	63,371,287 04	3,997,833 26	1,026,188 10	"	5,024,021 36	58,347,265 68	8	"	8	"	8
42	Associations ouvrières	2,699,324 83	130,613 46	2,829,938 29	237,262 84	11,250 00	"	248,512 84	2,581,425 45	56	"	56	1	55
	TOTAL GÉNÉRAL	93,100,225 35	3,362,008 69	96,462,234 04	(B) 5,128,512 28	3,160,523 72	30,196 21	8,319,232 21	88,143,001 83	2,532	585	3,117	744	2,373

OBSERVATIONS.

(A) La somme de 114,673f 06c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 114,673f 06c, celle de 85,038f 32c figure dans l'actif de l'administration des finances, ci 85,038f 32c
(Voir le compte du service de trésorerie, page 175.)

Le surplus, de 29,634f 74c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci 29,634 74

SOMME PAREILLE 114,673 06

(B) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 175), pour 29,700f 44c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1852 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 85 et 86), pour 5,098,811f 84c, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	35,072f 31c	5,098,811 84
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judicaire et non compris dans l'actif	530,227 40	
Recouvrements sur prêts au commerce	120,528 73	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	128,500 00	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	49,387 30	
Versements desdites compagnies, en intérêts, sur les avances à elles faites par le Trésor	3,997,833 26	
Versements des associations ouvrières en capital et intérêts	237,262 84	
TOTAL		5,128,512 28

(C) Les remises de débet accordées à titre gracieux, dans le cours de l'année 1852, se sont élevées à 108,617f 20c.

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1853.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	1848 et années suivantes.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1853.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,474,147f 95c	"	"	21,364f 19c	"	1,495,512f 14c	30,164f 19c	6,672f 47c	1,458,675f 48c	1,495,512f 14c	10	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,405 27	7,361f 21c	"	"	239f 28c	21,527 20	1,500 00	"	20,266 48	21,766 48	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,543 72	209,588f 74c	54,777 19	47,670 21	314,715 42	15,979 03	88,196 06	258,210 54	362,385 63	64	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	20,600 00	24,110 12	163,544 88	18,860 39	7,000 00	161,794 61	187,655 00	7	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	44,539 53	141,425 33	185,514 72	18,662 94	6,415 45	25,707 38	172,054 83	204,177 66	32	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	7,344 48	5,790 99	12,927 55	65,665 50	2,351 22	2,528 17	73,713 66	78,593 05	41	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	68,860 89	"	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	74,102 29	111,753 53	167,690 75	339,252 64	28,165 07	"	478,778 32	506,943 39	8	
36	Caissier central du Trésor	"	"	"	"	36,368 72	"	11,870 17	24,498 55	4,600 00	"	31,768 72	36,368 72	1	
		"	"	2,101,602 36	140,734 47	371,943 76	355,711 23	450,460 76	2,519,531 06	115,764 21	198,964 97	2,655,262 64	2,969,991 82	169	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	1,273,807 60	110,689 31	"	"	16,178 36	1,368,318 55	2,073 70	"	1,382,423 21	1,384,496 91	4	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 28	160,078 66	175,841 85	"	19,936 19	195,778 04	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	"	"	"	"	"	26,052 79	13,061 00	12,991 79	13,061 00	6,073 64	6,918 15	26,052 79	4	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	"	1,370,000 00	774,000 00	2,144,000 00	"	2,144,000 00	"	"	2,144,000 00	3	
	TOTAL	"	"	3,375,409 96	251,423 78	1,937,721 80	1,155,764 02	2,659,399 50	4,060,920 06	2,450,740 76	205,038 61	4,064,540 19	6,720,319 56	184	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,048f 75c	"	"	"	"	"	7,048 75	"	"	7,048 75	7,048 75	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	119,130 97	"	"	"	"	"	124,211 39	"	"	124,211 39	124,211 39	2	
8	Comptables à divers titres	"	"	106,082 69	18,675 66	117,598 09	98,638 97	"	340,995 41	14,644 48	36,496 33	289,854 60	340,995 41	20	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	7,368 59	"	"	7,368 59	1,000 00	3,793 20	2,575 39	7,368 59	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	"	"	81,204 47	81,204 47	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,255,407 13	247,588 79	2,171,538 08	890,517 76	316,844 84	"	6,882,863 42	152,015 78	189,209 07	6,541,638 57	6,882,863 42	111	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	370,280 23	17,955 93	127,791 31	106,781 49	"	622,808 96	23,814 25	54,518 99	544,475 72	622,808 96	142	
14	Gardes-magasins	"	"	13,662 76	55,306 80	137 15	"	"	69,106 71	677 15	11,376 05	57,053 51	69,106 71	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	1,219,208 22	94,789 66	"	1,893,228 64	51,211 98	320,810 58	1,521,206 08	1,893,228 64	118	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	466,713 28	141,174 99	"	607,888 27	21,620 99	118,585 90	467,681 38	607,888 27	106	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,105 04	5,830 91	"	42,935 95	3,742 23	4,541 90	34,651 82	42,935 95	22	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, adjudicataires de coupes de bois.)	"	"	127,843 10	58,161 38	4,439 75	38,223 07	"	228,667 30	11,327 68	17,360 29	199,979 33	228,667 30	28	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	"	269,807 65	112,186 77	194,935 89	397,356 32	429,380 86	"	1,403,667 49	326,057 89	405,507 49	672,102 11	1,403,667 49	1,208	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	53,041 15	407 90	"	76,165 55	9,279 63	29,810 95	37,074 97	76,165 55	121	
38	Créances provenant de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,821 80	"	"	"	1,367,821 80	"	"	1,367,821 80	1,367,821 80	8	
40	Frais de police, de surveillance et autres des chemins de fer	"	"	"	"	91,148 38	"	"	91,148 38	63,146 02	28,002 36	"	91,148 38	20	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	"	45,000 00	"	45,000 00	45,000 00	"	"	45,000 00	1	
	TOTAL des divers débiteurs	8,842 05	4,006,103 56	1,292,207 35	3,924,949 06	3,412,425 04	1,277,072 69	"	13,921,599 75	723,538 08	1,220,013 11	11,978,048 56	13,921,599 75	1,927	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	"	"	3,375,409 96	251,423 78	1,937,721 80	1,155,764 02	2,659,399 50	4,060,920 06	2,450,740 76	205,038 61	4,064,540 19	6,720,319 56	184	
	TOTAL	8,842 05	4,006,103 56	4,667,617 31	4,176,372 84	5,350,146 84	2,432,836 71	2,659,399 50	17,982,519 81	3,174,278 84	1,425,051 72	16,042,588 75	20,641,919 31	2,111	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	"	"	"	6,572,391 39	"	"	6,572,391 39	573,588 63	270,697 11	5,728,105 65	6,572,391 39	199	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4)	"	"	"	"	52,210,368 27	6,136,897 41	"	58,347,265 68	58,347,265 68	"	"	58,347,265 68	8	
42	Associations ouvrières	"	"	"	"	"	2,581,425 45	"	2,581,425 45	1,776,095 71	54,971 22	750,358 52	2,581,425 45	55	
	TOTAL GÉNÉRAL	8,842 05	4,006,103 56	4,667,617 31	4,176,372 84	64,132,906 50	11,151,159 57	2,659,399 50	85,483,602 33	63,871,228 86	1,750,720 05	22,521,052 92	88,143,001 83	2,373	

La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative.

Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 2,659,399f 50c, la *Situation générale de l'administration des finances*, page 396.

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1853.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1853. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1853. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrécouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,963,451f 47c	12,863,137f 57c	98	8,527,078f 01c	88	4,336,059f 56c	484,908f 97c	89,099f 46c	3,762,051f 13c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1852, Intérêts 3,901,888f 84c, Frais 84,530 95 — 3,986,419f 79c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	529,555 87	3,820,486 87	49	3,023,831 36	51	796,655 51	43,173 95	98,745 43	654,736 13	Pendant l'année 1852, Intérêts 12,490 38, Frais 35 35 — 12,525 73
												3,998,945 52
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	162,553 84	4,463,053 84	29	4,340,068 66	7	122,985 18	11,997 11	4,446 39	106,541 68	(B) Antérieurement au 1er janvier 1852 — 27,117,354 40; Pendant l'année 1852 — 120,528 73
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	112,163 80	873,961 80	11	482,678 17	26	391,283 63	21,643 35	55,528 96	314,111 32	27,237,883 13
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,098 92	1,695,612 82	9	1,552,541 57	5	143,071 25	1,614 04	7,804 23	133,652 98	
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	998,269 40	5,651,669 40	34	5,037,892 83	21	613,776 57	10,251 21	12,155 88	591,369 48	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	1	168,559 69	"	2,916 76	165,642 93	
437		29,811,329 00	3,998,945 52 (A)	33,810,274 52	238	27,237,883 13 (B)	199	6,572,391 39	573,538 63	270,697 11	5,728,105 65	
									6,572,391f 39c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1853.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois. (A)	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1852.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1852. Avances effectuées.	Intérêts et frais liquidés.	TOTAL.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS et réductions effectués antérieurement à l'année 1852.	CRÉDIT par réduction pendant l'année 1852. (B)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1852.	TOTAL de l'atténuation.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1853.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE. — Créances bonnes.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	8,176,188f 13	"	169,833f 26	8,346,021f 39c	4,394,188f 13c	"	3,951,833f 26c	8,346,021f 39c	"	"	
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	7,268,319 84	"	200,000 00	7,468,319 84	"	"	"	"	7,468,319f 84c	7,468,319f 84c	
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	11,550,000 00	1,050,000f	"	12,600,000 00	"	"	"	"	12,600,000 00	12,600,000 00	
1	——— d'Andrézieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	5,281,144 28	"	160,000 00	5,441,144 28	"	"	"	"	5,441,144 28	5,441,144 28	
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842.	14,000,000 4,000,000	22,022,343 95	"	591,833 81	22,614,177 76	3,054,188 10	1,026,188f 10c	"	4,080,376 20	18,533,801 56	18,533,801 56	
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842.	10,000,000	10,300,000 00	"	300,000 00	10,600,000 00	"	"	46,000 00	46,000 00	10,554,000 00	10,554,000 00	
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847.	3,000,000	3,600,000 00	"	150,000 00	3,750,000 00	"	"	"	"	3,750,000 00	3,750,000 00	
8			58,600,000	68,197,996 20	1,050,000	1,571,667 07	70,819,663 27	7,448,376 23	1,026,188 10	3,997,833 26	12,472,397 59	58,347,265 68	58,347,265 68	
					2,621,667f 07c									

(A) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants.

Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants :

Chemins de fer du Gard. Exercice 1839		6,000,000f
Chemin de fer de Versailles	Exercice 1839	2,000,000
	Exercice 1840	3,000,000
		5,000,000
Chemin de fer de Strasbourg	Exercice 1840	3,000,000
	Exercice 1841	7,500,000
	Exercice 1842	1,050,000
	Exercice 1852	1,050,000
		12,600,000
Chemin de fer d'Andrézieux	Exercice 1841	1,150,000
	Exercice 1842	500,000
	Exercice 1843	500,000
	Exercice 1844	700,000
	Exercice 1845	500,000
	Exercice 1846	300,000
	Exercice 1847	300,000
	Exercice 1850	50,000
		4,000,000
Chemin de fer de Paris à Rouen.	Exercice 1843	12,000,000
	Exercice 1844	2,000,000
		14,000,000
Idem. (Prêt supplémentaire.)	Exercice 1844	1,600,000
	Exercice 1845	2,400,000
		4,000,000
Chemin de fer de Rouen au Havre	Exercice 1844	3,000,000
	Exercice 1845	7,000,000
		10,000,000
Chemin de fer de Montereau à Troyes. Exercice 1847.		3,000,000

(B) Cette annuité, portée au crédit du compte de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen le 15 mars 1852, est comprise dans celle de 11,585,781 fr. 41 cent., qui a fait ressource au budget de 1850. (Voir le compte des finances de 1850, page 297.) Ladite annuité de 1,026,188 fr. 10 cent. a été encaissée par la caisse des dépôts et consignations, le 15 mars 1852.

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1852,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés, à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur de la comptabilité générale des finances,

A. DELÉPINE.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

BINEAU.

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 25
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1852 ..... 26 à 33
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1852, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er janvier 1853 ..... 50 à 55
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1851 et 1852 .... 56 à 59
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1851 et 1852 .... 60 à 63
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1851 et 1852 .... 64 et 65
DOUANES et Sels ..... ——— 1851 et 1852 .... 66 et 67
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1851 et 1852 .... 68 et 69
PRODUITS des Postes ..... ——— 1851 et 1852 .... 70 et 71
TAXE annuelle sur les biens de main-morte ..... ——— 1851 et 1852 .... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1851 et 1852 .... *Ibid.*
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1851 et 1852 .... 74 et 75
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1851 et 1852 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1851 et 1852 .... 76 à 81
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1851 et 1852 .... 82 à 87
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1851 et 1852 .... 88 et 89
ÉTAT des recettes faites, en 1852, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1853. 90
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1852 ..... 91 et 92

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 95 à 97

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1851, 1852 et 1853, au 1er janvier 1853..... 98 à 103

DETTE PUBLIQUE et Dotations..... Exercices 1851 et 1852.... 104 et 105

DÉPENSES du Ministère d'État..... ——— 1852..... 107

——— de la Justice..... ——— 1851 et 1852.... 108 et 109

——— des Affaires étrangères..... ——— 1851 et 1852.... 110 et 111

——— de l'Instion puble et des Cultes ——— 1851 et 1852.... 112 à 115

——— de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1851 et 1852.... 116 et 123

——— de la police générale..... ——— 1852..... 125

——— des Travaux publics..... ——— 1851 et 1852.... 126 à 129

——— de la Guerre..... ——— 1851 et 1852.... 130 à 133

——— de la Marine..... ——— 1851 et 1852.... 134 à 137

——— des Finances..... ——— 1851 et 1852.... 138 et 139

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1851 et 1852.... 140 à 143

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escres ——— 1851 et 1852.... 144 et 145

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1852, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1851 et 1852..... 146 et 147

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1851 et 1852.... 148 à 153

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1853..... 154

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1852..... 155 et 156

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 159 à 163

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1852..... 164 et 165

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1852, des bons du Trésor remis à divers. 166 et 167

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1852, des bons du trésor remis à divers..... 168 et 169

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1852..... 170

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1852..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1852..... 171 et 172

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1852..... 173

État présentant le mouvement des avances pour divers services, pendant l'année 1852. *Pag.* 174
État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1852 175
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1852 ..... *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* ... 176 à 179
État présentant le mouvement, pendant l'année 1852, des fonds des Budgets et des services spéciaux 180
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1852 181
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1852 ..... 182 et 183
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1852, sur les budgets et les services spéciaux ..... 184 et 185

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets ..... 189 à 191

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Note explicative ..... 195 à 204
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1851 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes ..... 206 à 209
Tableaux modificatifs des crédits ..... 210 à 223
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1851, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes ..... 226 à 233
Compte définitif des dépenses ..... 234 à 273
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1851 274
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1851 et 1850 .. 276
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1851 et 1850 277
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1851 et 1850 278
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1851 et 1850 279

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Note explicative ..... 283 à 289
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1852 ..... 292 à 295
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1852, au 1er janvier 1853 :
Compte provisoire des recettes ..... 298 à 305
Compte provisoire des dépenses ..... 306 à 349
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1852 ..... 350 et 351

BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

ÉTAT des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1853..... *Pag.* 354 et 355
RÉSULTAT général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1853, au 31 décembre 1852..... 356

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

NOTE explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1853.... 358 à 363
TABLEAU comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 364 et 365

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1852.

NOTE EXPLICATIVE..... 368 et 369
TABLEAU général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1852..... 370 et 371
DÉVELOPPEMENT sur les recettes..... 372 et 373
——— sur les dépenses..... 374 et 375

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1853.

NOTE EXPLICATIVE..... 379 à 383
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1853..... 384 à 387
TABLEAU de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 388 à 391
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 392
——— des Valeurs en route..... 393
——— des Avances pour divers services..... 394
——— des Créances administratives..... 395
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 396
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 397
——— sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848..... 398 et 399
——— sur les Correspondants du Trésor..... 400 et 401
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 402
——— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 403
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 404
——— sur le solde des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser..... 405

DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 405

TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1853..... 406 et 407

TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 408 et 409

DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvéments de la Dette flottante pendant l'année 1852, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1853..... 410 et 411

DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1853..... 412

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES
DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1853.

NOTE explicative..... 415 et 416

TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 417

DÉVELOPPEMENTS.
- ACTIF du Trésor..... 418
- DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 419
- DETTE flottante..... 420 et 421
- PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 422

TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 423

DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 424

COMPTES SPECIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 431 à 437

SITUATION des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1853..... 438 à 445

——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 446 et 447

——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 448

——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 449 et 450

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1853..... 452 à 455

État indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1853 ..... *Pag.* 456 à 459

Situation, au 1er janvier 1852, des rentes 5 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849 ..... 460 et 461

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Note explicative ..... 464 à 468

Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1853, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1852 ..... 469 à 471

Résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1853 ..... 472 et 473

État des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1852 ..... 474 et 475

Développement, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1852 476

État de développement de la consolidation en rentes opérée en 1852 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 477

Tableau présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 478 et 479

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1853 ..... 480 et 481

Tableau présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 482 et 483

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1853, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*

Développement sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1853 484

Tableau général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1853 485

Développement, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1853 ..... 486 à 489

Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1852 ..... 490 et 491

Tableau présentant les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées, pendant l'année 1852, à la Caisse d'amortissement, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850 492

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 495 à 497
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 498
SITUATION, au 1er janvier 1853, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 499
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1853, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 500 et 501

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 504 et 505
SITUATION, au 1er janvier 1853, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 506 à 509

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 513
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1853..... 514 et 515

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 518 et 521
SITUATION, au 1er janvier 1853, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 522 et 523
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1853..... 524 et 525

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 529 à 531
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1852, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 532 et 533
SITUATION définitive de l'exercice 1848, au 1er janvier 1853..... 534 et 535
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1853, sur l'exercice 1849..... 536 et 537
——————————— sur l'exercice 1850..... 538 et 539
——————————— sur l'exercice 1851..... 540
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1853.... 541

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE..... 545 à 547
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1851..... 548 à 553
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1852..... 554 et 555
TABLEAU présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental pendant l'année 1852, d'après les recettes accusées par les receveurs généraux, et les ordonnances délivrées par le ministère de l'intérieur pour mettre ces recettes à la disposition des préfets..... 556 à 559

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 562 à 567
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1852..... 568 à 571
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1850..... 572 à 575
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1851..... 576
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1852..... 577
——————————— pour l'exercice 1853..... 578

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 580 et 581
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1852..... 582 et 583
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1852 :
Receveurs de l'enregistrement..... 584 et 585
Receveurs des douanes..... 586 et 587
Receveurs des contributions diverses..... 588 et 589
Trésoriers payeurs en Algérie..... 590 et 591
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1852..... 592 à 595
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1852..... 596 à 598
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1852 et 1851, pour le service des budgets..... 599
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1852, et Situation au 1er janvier 1853..... 600 et 601

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 605 à 609
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1852..... 610 et 611
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1852..... 612 et 613
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1851 et 1852..... 614 et 615
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1851 et 1852..... 616 et 617
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1852..... 618 et 619
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1852..... 620 et 621
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1852..... *Ibid.*
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1852..... 622

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 624 et 625
SITUATION, au 1er janvier 1853, des créances actives restant à recouvrer..... 626 et 627
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1852, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes..... 628
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE..... 630 à 635
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1852, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1852, et la situation au 1er janvier 1853..... 636 et 637
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1853..... 638 et 639
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1853..... 640 et 641
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer, et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1853..... 642 et 643